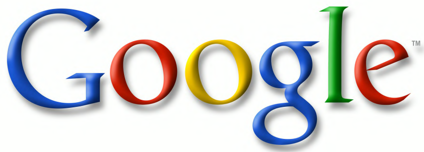




ANNUAIRE

STATISTIQUE

DU DÉPARTEMENT DU NORD

RÉDIGÉ

Par M. DEVAUX,

CHEF DE DIVISION A LA PRÉFECTURE,

CHEVALIER DE LA LÉGION-D'HONNEUR.



A LILLE

CHEZ L. QUARRÉ, LIBRAIRE, Grand'Place. | CHEZ L. DANEL, IMPRIMEUR, Rue Nationale

46me ANNÉE. — 1874.


BODLEIAN
17 DEC 1970
P
LIBRARY

JANVIER.

Le soleil entre au signe du Verseau.

Les jours croissent d'une heure 3 minutes. (1)

Jours.	SAINTS.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	soir
1 Jeudi	CIRCONCISION.	7 56	4 12	2 43 soir	6 57	10 54	11 17
2 Vendr.	s Macaire. P L	7 56	4 13	3 37	8 2 matin	11 40	» »
3 Samedi	ste Geneviève	7 56	4 14	4 41	8 53	» 1	» 23
4 DIM.	s Rigobert.	7 56	4 15	5 51	9 31	» 43	1 2
5 Lundi	s Siméon Stylite.	7 55	4 16	7 3	10 0	1 22	1 41
6 Mardi	L'ÉPIPHANIE.	7 55	4 17	8 14	10 22	2 0	2 18
7 Mercr.	s Lucien, év.	7 55	4 19	9 22	10 39	2 37	2 56
8 Jeudi	ste Adèle.	7 55	4 20	10 28	10 54	3 14	3 33
9 Vendr.	s Julien, m.	7 54	4 21	11 35	11 8	3 54	4 15
10 Samedi	s Guillaume D Q	7 54	4 22	» »	11 22	4 38	5 02
11 DIM.	s Théodose.	7 53	4 24	0 42 matin	11 33	5 28	5 56
12 Lundi	ste Césaire	7 53	4 25	1 50	11 52	6 27	7 0
13 Mardi	Bapt. de N.S.	7 52	4 26	3 2	0 12 soir	7 34	8 8
14 Mercr.	s Hilaire, évêque.	7 51	4 28	4 16	0 38	8 41	9 14
15 Jeudi	s Nom de Jésus.	7 51	4 29	5 31	1 14	9 43	10 10
16 Vendr.	s Marcel, p.	7 50	4 31	6 41	2 3	10 34	10 58
17 Samedi	s Antoine.	7 49	4 32	7 42	3 8	11 19	11 42
18 DIM.	Ch s Pierre R N. L	7 48	4 33	8 30	4 27	» »	» 3
19 Lundi	s Canut.	7 48	4 35	9 5	5 53	» 24	» 46
20 Mardi	s Sébastien.	7 47	4 36	9 31	7 20	1 7	1 30
21 Mercr.	ste Agnès, v.	7 46	4 38	9 53	8 46	1 51	2 13
22 Jeudi	s Vincent.	7 45	4 40	10 12	10 9	2 35	2 59
23 Vendr.	s Alphonse.	7 44	4 41	10 29	11 34	3 21	3 46
24 Samedi	s Babylas, év.	7 43	4 43	10 47	» »	4 10	4 36
25 DIM.	C. de s. Paul P. Q	7 41	4 44	11 7	0 52 soir	5 3	5 32
26 Lundi.	s Polycarpe.	7 40	4 46	11 30	2 13	6 3	6 39
27 Mardi	s Jean Chrys.	7 39	4 48	11 59	3 33	7 16	7 56
28 Mercr.	s Charlemagne.	7 38	4 49	0 38 soir	4 48	8 37	9 16
29 Jeudi	s Franç. de Sales	7 37	4 51	1 28	5 54	9 51	10 23
30 Vendr.	ste Martine.	7 35	4 52	2 28	6 48	10 50	11 15
31 Samedi	s Pierre Nolasq.	7 34	4 54	3 36	7 30	10 37	11 57

(1) Latitude de Lille.

FÉVRIER.

Le soleil entre au signe des Poissons.

Les jours croissent d'une heure 30 minutes.

Jours.	SAINTS.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	soir
1 DIM.	SEPTUAGÉS. P L.	7 33	4 56	4 48 soir	8 1 matin	» »	» 18
2 Lundi	PURIFICATION.	7 31	4 57	5 59	8 25	» 36	» 53
3 Mardi	s Blaise.	7 30	4 59	7 8	8 44	1 10	1 27
4 Mercr.	s André Cor	7 28	5 1	8 15	9 0	1 43	1 59
5 Jeudi	ste Agathe, v.	7 27	5 2	9 22	9 14	2 14	2 29
6 Vendr.	ste Dorothée.	7 25	5 4	10 28	9 27	2 45	2 59
7 Samedi	s Romuald, ab.	7 24	5 6	11 35	9 41	3 15	3 32
8 DIM.	SEXAGÉSIME.	7 22	5 7	» »	9 56	3 50	4 8
9 Lundi	s Apolline. D Q	7 21	5 9	0 44 matin	10 14	4 27	4 49
10 Mardi	ste Scholastique.	7 19	5 11	1 56	10 36	5 14	5 43
11 Mercr.	s Séverin.	7 17	5 14	3 10	11 6	6 16	6 57
12 Jeudi	ste Eulalie.	7 16	5 15	4 22	11 47	7 41	8 26
13 Vendr.	s Martinien.	7 14	5 16	5 27	0 44 soir	9 7	9 45
14 Samedi	s Valentin, m.	7 12	5 17	6 20	1 56	10 15	10 43
15 DIM.	QUINQUAGÉSIME.	7 11	5 19	7 1	3 20	11 7	11 30
16 Lundi	s. Faustin. N. L.	7 9	5 21	7 32	4 49	11 52	» »
17 Mardi	s Germain.	7 7	5 22	7 55	6 18	» 13	» 34
18 Mercr.	LES CENDRES.	7 5	5 24	8 15	7 45	» 54	1 15
19 Jeudi	ste Julienne.	7 3	5 25	8 33	9 11	1 35	1 56
20 Vendr.	s Eleuthère.	7 2	5 27	8 50	10 35	2 16	2 37
21 Samedi	s Pépin, duc.	6 0	5 29	9 9	11 59	2 58	3 18
22 DIM.	QUADRAGÉSIME.	6 58	5 30	9 32	» »	3 41	4 3
23 Lundi	Ch. s. P. à A. P Q	6 56	5 32	10 0	1 22 matin	4 27	4 54
24 Mardi	s Mathias.	6 54	5 34	10 36	2 40	5 23	5 58
25 Mercr.	s Adeltrude. 4 T.	6 52	5 35	11 22	3 49	6 39	7 27
26 Jeudi	s Alexandre.	6 50	5 37	0 19 soir	4 47	8 19	9 6
27 Vendr.	s Léandre. 4 T.	6 48	5 38	1 25	5 32	9 48	10 20
28 Samedi	s Romain. 4 T.	6 46	5 40	2 35	6 6	10 47	11 9

Lettre dominicale. . . D. Epacte XII

MARS.

Le soleil entre au signe du Bélier. — Les jours croissent d'une heure 48 minutes.

Jours.	SAINTS.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	soir.
1 DIM.	Reminiscere.	6 44	5 41	soir 3 47	6 31	11 29	11 48
2 Lundi	s Simplice.	6 42	5 43	4 57	matin 6 50	» »	» 4
3 Mardi	ste Cunégond P.L.	6 40	5 45	6 5	7 6	» 21	» 36
4 Mercr.	s Casimir	6 38	5 46	7 12	7 20	» 51	1 4
5 Jeudi	s Théophile.	6 36	5 48	8 18	7 33	1 19	1 32
6 Vendr.	ste. Collette.	6 34	5 49	9 24	7 46	1 46	1 59
7 Samedi	s Thomas.	6 32	5 51	10 32	8 »	2 12	2 26
8 DIM.	Oculi.	6 30	5 53	11 43	8 17	2 41	2 55
9 Lundi	ste Françoise.	6 28	5 54	» »	8 38	3 9	3 25
10 Mardi	Les 40 Martyrs.	6 26	5 56	matin » 56	9 4	3 44	4 3
11 Mercr.	s Euloge. D. Q.	6 24	5 57	2 6	9 38	4 24	4 50
12 Jeudi	s Grégoire.	6 22	5 59	3 12	10 26	5 22	6 3
13 Vendr.	ste Kennoque	6 20	6 »	4 10	11 31	6 54	7 49
14 Samedi	ste Mathilde.	6 18	6 2	4 55	soir » 48	8 40	9 23
15 DIM.	Lœtare.	6 16	6 3	5 29	2 13	9 57	10 26
16 Lundi	s Alexandre.	6 14	6 5	5 55	3 41	10 50	10 12
17 Mardi	s Patrice, év.	6 12	6 6	6 16	5 10	11 33	11 53
18 Mercr.	s Cyrille, d. N.L.	6 9	6 8	6 34	6 38	» »	» 14
19 Jeudi	s Joseph, conf.	6 7	6 9	6 53	8 6	» 33	» 52
20 Vendr	s Joachim.	6 5	6 11	7 12	9 34	1 12	1 31
21 Samedi	s Benoît.	6 3	6 12	7 33	11 1	1 51	2 11
22 DIM.	La Passion.	6 1	6 14	7 59	matin » »	2 31	2 51
23 Lundi	s Othon, év.	5 59	6 15	8 33	» 24	3 11	3 33
24 Mardi	s Cyrille. P. Q.	5 57	6 17	9 16	1 40	3 58	4 23
25 Mercr.	L'Annonciation.	5 55	6 18	10 11	2 44	4 54	5 29
26 Jeudi.	s Ludger.	5 53	6 20	11 15	3 33	6 13	7 7
27 Vendr.	s Rupert, év.	5 51	6 21	soir » 25	4 9	8 3	8 54
28 Samedi	s Sixte, pape.	5 48	6 23	1 57	4 37	6 33	9 5
29 DIM.	Les Rameaux.	5 46	6 24	2 7	4 58	10 29	10 50
30 Lundi	s Jean Climaque.	5 44	6 26	3 55	5 15	11 8	11 24
31 Mardi	s Guy, ab.	5 42	6 27	5 2	5 20	11 41	11 54

AVRIL.

Le soleil entre au signe du Taureau. — Les jours croissent d'une heure 39 minutes.

Jours.	SAINTS.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	soir
1 Mercr.	s Hugues, év. P.L.	5 48	6 29	soir 6 8	matin 5 42	» »	» 8
2 Jeudi	Sainte Cène.	5 30	6 30	7 15	5 55	» 23	» 35
3 Vendr.	Mort de N.-S.	5 36	6 32	8 23	6 9	» 49	1 2
4 Samedi	s Isidore, év.	5 34	6 33	9 33	6 24	1 15	1 29
5 DIM.	PAQUES.	5 32	6 35	10 44	6 42	1 41	1 56
6 Lundi	Paques.	5 30	6 36	11 56	7 5	2 10	2 24
7 Mardi	s Aphraate.	5 28	6 38	matin » »	7 37	2 39	2 56
8 Mercr.	s Albert.	5 26	6 39	1 4	8 20	3 13	3 33
9 Jeudi	ste Marie, ég D.Q.	5 24	6 41	2 3	9 16	3 57	4 24
10 Vendr.	s Macaire.	5 21	6 42	2 51	10 25	4 59	5 42
11 Samedi	s Léon le Grand.	5 19	6 44	3 28	11 44	6 32	7 28
12 DIM.	Quasimodo.	5 17	6 45	3 56	soir 1 9	8 18	8 59
13 Lundi	ste Herménégilde	5 15	6 47	4 18	2 36	9 33	10 »
14 Mardi	s Tiburce.	5 13	6 48	4 37	4 4	10 25	10 47
15 Mercr.	ste Anastasie.	5 11	6 50	4 55	5 31	11 7	11 28
16 Jeudi	s Druon. N. L.	5 10	6 51	5 13	6 59	11 47	» »
17 Vendr.	s Anicet, pape.	5 8	6 52	5 32	8 27	» 7	» 26
18 Samedi	s Parfait.	5 6	6 54	5 56	9 56	» 46	1 6
19 DIM.	s Théodore	5 4	6 55	6 27	11 20	1 26	1 46
20 Lundi	s Sulpice.	5 2	6 57	7 8	» »	2 7	2 27
21 Mardi	s Anselme	5 »	6 58	8 »	matin » 31	2 49	3 11
22 Mercr.	ste Sidonie	4 58	7 »	9 2	1 27	3 36	4 4
23 Jeudi	s Georges. P.Q.	4 56	7 1	10 12	2 10	4 35	5 11
24 Vendr.	s Fidèle.	4 54	7 3	11 25	2 42	5 54	6 43
25 Samedi	s Marc, év.	4 52	7 4	soir » 36	3 5	7 33	8 19
26 DIM.	ss Clet et Marc.	4 51	7 6	1 45	3 22	8 57	9 28
27 Lundi	s Anthime.	4 49	7 7	2 52	3 37	9 52	10 14
28 Mardi	s Vital, m.	4 47	7 9	3 59	3 50	10 32	10 50
29 Mercr.	s Pierre, m.	4 45	7 10	5 5	4 3	11 6	11 20
30 Jeudi	ste Catherine de S	4 44	7 12	6 12	4 16	11 35	11 49

MAI.

Le soleil entre au signe des Gémeaux.

Les jours croissent d'une heure 17 minutes.

Jours.	Saints.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	soir.
1 Vendr.	ss Phil. et J. P.L.	4 42	7 13	soir 7 22	matin 4 31	» »	» 3
2 Samedi	s Athanase.	4 40	7 14	8 34	4 48	» 17	» 31
3 DIM.	Inv. Ste Croix.	4 38	7 16	9 47	5 9	» 45	» 59
4 Lundi	ste Monique.	4 37	7 17	10 57	5 37	1 15	1 30
5 Mardi	s Pie V, pape.	4 35	7 19	11 59	6 16	1 46	2 3
6 Mercr.	s Jean à la P. L.	4 34	7 20	» »	7 9	2 19	2 39
7 Jeudi	s Stanislas.	4 32	7 22	matin » 49	8 14	2 59	3 22
8 Vendr.	s Juste.	4 31	7 23	1 29	9 30	3 48	4 18
9 Samedi	Transl s.N. D.Q.	4 29	7 24	2 0	10 52	4 55	5 36
10 DIM.	s Antonin.	4 28	7 26	2 23	soir » 15	6 21	7 6
11 Lundi	Rogations.	4 26	7 27	2 42	1 38	7 49	8 27
12 Mardi	s Achille.	4 25	7 29	2 59	3 2	8 59	9 28
13 Mercr.	s Gervais.	4 23	7 30	3 16	4 28	9 53	10 17
14 Jeudi	ASCENSION.	4 22	7 31	3 34	5 55	10 39	11 0
15 Vendr.	s Pacôme. N. L.	4 21	7 33	3 55	7 23	11 20	11 42
16 Samedi	s Honoré.	4 19	7 34	4 21	8 50	» »	» 2
17 DIM.	ste Restitude.	4 18	7 35	4 57	10 10	» 23	» 45
18 Lundi	s Venant, m.	4 17	7 36	5 45	11 16	1 6	1 28
19 Mardi	s Pierre.	4 16	7 38	6 45	» »	1 49	2 11
20 Mercr.	s Bernardin.	4 14	7 39	7 54	matin » 5	2 34	2 58
21 Jeudi	s Valens.	4 13	7 40	9 7	» 41	3 22	3 50
22 Vendr.	ste Julie.	4 12	7 41	10 21	1 8	4 18	4 50
23 Samedi	s Guilbert.	4 11	7 43	11 33	1 28	5 26	6 5
24 DIM.	PENTECOTE.	4 10	7 44	soir » 41	1 44	6 44	7 22
25 Lundi	Pentecôte P.Q.	4 9	7 45	1 47	1 58	7 57	8 29
26 Mardi	s Quadrat.	4 8	7 46	2 53	2 11	8 58	9 23
27 Mercr.	s Jules. 4 T.	4 7	7 47	4 0	2 24	9 46	10 5
28 Jeudi	s Germain.	4 6	7 48	5 10	2 38	10 24	10 41
29 Vendr.	s Maximin. 4 T.	4 6	7 49	6 22	2 54	10 58	11 15
30 Samedi	s Félix, p. 4 T.	4 5	7 50	7 34	3 14	11 31	11 47
31 DIM.	La Trinité P.L.	4 4	7 51	8 45	3 40	» »	» 3

JUIN.

Le soleil entre au signe de l'Écrevisse.

Les jours cr. de 18 m., j. 21 et déc. de 3 m. jusqu'au 30.

Jours.	Saints.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	soir.
1 Lundi	s Pamphile.	4 3	7 52	soir 9 51	matin 4 16	» 20	» 37
2 Mardi	s Erasme.	4 2	7 53	10 47	5 4	» 54	1 12
3 Mercr.	ste Clotilde.	4 2	7 54	11 30	6 6	1 31	1 50
4 Jeudi	Fête-Dieu.	4 1	7 55	» »	7 20	2 10	2 31
5 Vendr.	s Boniface.	4 1	7 56	matin » 3	8 40	2 54	3 18
6 Samedi	s Norbert.	4 »	7 57	» 28	10 1	3 46	4 16
7 DIM.	s Robert. D.Q.	4 »	7 57	» 48	11 23	4 48	5 23
8 Lundi	s Medard.	3 59	7 58	1 5	soir » 44	6 «	6 38
9 Mardi	ss Prime et F.	3 59	7 59	1 22	2 6	7 13	7 49
10 Mercr.	ste Marguerite.	3 59	8 »	1 39	3 30	8 21	8 52
11 Jeudi	Oct. Fête-Dieu	3 58	8 »	1 58	4 56	9 20	9 48
12 Vendr.	s Basilide.	3 58	8 1	2 21	6 22	10 12	10 37
13 Samedi	s Antoine de P.	3 58	8 2	2 52	7 45	11 1	11 23
14 DIM.	s Basile. 1-G. N.L.	3 58	8 2	3 33	8 57	11 47	» »
15 Lundi	s Modeste, m.	3 58	8 3	4 27	9 55	» 9	» 32
16 Mardi	ste Lutgarde.	3 58	8 3	5 32	10 37	» 54	1 17
17 Mercr.	ste Estelle.	3 58	8 3	6 46	11 8	1 39	2 1
18 Jeudi	ste Marine.	3 58	8 4	8 2	11 31	2 23	2 46
19 Vendr.	s Gervais.	3 58	8 4	9 16	11 49	3 7	3 31
20 Samedi	ste Florence.	3 58	8 4	10 26	» »	3 56	4 21
21 DIM.	s Louis de G. P.Q.	3 58	8 5	11 38	matin » 4	4 47	5 15
22 Lundi	s Paulin, év.	3 58	8 5	soir » 40	» 17	5 45	6 15
23 Mardi	s Liébert.	3 59	8 5	1 47	» 30	6 47	7 17
24 Mercr.	Nativité s J.-B.	3 59	8 5	2 55	» 44	7 49	8 18
25 Jeudi	Tansl. s. Éloi.	3 59	8 5	4 5	» 59	8 46	9 13
26 Vendr.	ss Jean et Paul.	3 »	8 5	5 17	1 17	9 38	10 1
27 Samedi	s Ladislas.	4 »	8 5	6 30	1 41	10 23	10 43
28 DIM.	s Léon II, p.	4 1	8 5	7 39	2 15	11 3	11 22
29 Lundi.	ss Pierre et P. P.L.	4 1	8 5	8 40	2 57	11 43	» »
30 Mardi	s Martial.	4 2	8 5	9 28	3 55	» 1	» 21

Le soleil entre au signe du Lion.

JUILLET.

Les jours décroissent de 57 minutes.

Jours.	SAINTS.	Lever du soleil.	Coucher du soleil	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	soir
1 Mercr.	s Rombaut, m.	4 2	8 5	10 4 soir	5 6	» 41	1 »
2 Jeudi	Visitat. N.-D.	4 3	8 4	10 34	matin 6 25	1 21	1 42
3 Vendr.	ste Hyacinthe.	4 3	8 4	10 53	7 48	2 4	2 25
4 Samedi	Tr. s. Martin.	4 4	8 4	11 11	9 11	2 49	3 11
5 DIM.	s Agathon.	4 5	8 3	11 28	10 33	3 36	4 3
6 Lundi.	ste Godelive D. Q	4 6	8 3	11 44	11 54	4 30	5 »
7 Mardi	s Willebaud.	4 6	8 2	» »	soir 1 16	5 30	6 1
8 Mercr.	s Procope.	4 7	8 2	» 1 matin	2 39	6 34	7 9
9 Jeudi	Martyrs de G.	4 8	8 1	» 22	4 3	7 44	8 18
10 Vendr.	ste Félicité.	4 9	8 1	» 49	5 23	8 52	9 25
11 Samedi	Transl. s Benoit.	4 10	8 »	1 25	6 41	9 55	10 24
12 DIM.	s Jean Gualbert.	4 11	7 59	2 14	7 44	10 51	11 17
13 Lundi	s Anaclet. N. L.	4 12	7 58	3 15	8 32	11 41	» »
14 Mardi	s Bonaventure	4 13	7 58	4 26	9 7	» 4	» 26
15 Mercr.	s Henri, emp.	4 14	7 57	5 41	9 32	» 48	1 8
16 Jeudi	N.-D. du M-C.	4 15	7 56	6 56	9 52	1 29	1 48
17 Vendr.	s Alexis, c.	4 16	7 55	8 9	10 9	2 8	2 27
18 Samedi	s Arnould.	4 17	7 54	9 18	10 23	2 46	3 4
19 DIM.	s Vincent de P.	4 18	7 53	10 26	10 36	3 23	3 43
20 Lundi	ste Marguerite.	4 19	7 52	11 33	10 49	4 3	4 23
21 Mardi	s Praxède. P. Q.	4 20	7 51	soir » 40	11 3	4 46	5 9
22 Merc.	ste Marie-M.	4 22	7 50	1 49	11 19	5 36	6 2
23 Jeudi	s Apollinaire	4 23	7 49	3 »	11 40	6 33	7 6
24 Vendr.	ste Christine	4 24	7 48	4 13	» »	7 41	8 16
25 Samedi	ss Jacq et C.	4 25	7 46	5 24	matin » 9	8 49	9 22
26 DIM.	ste Anne.	4 27	7 45	6 28	» 48	9 51	10 18
27 Lundi	ste Nathalie.	4 28	7 44	7 22	1 39	10 43	11 6
28 Mardi	s Nazaire, m.	4 29	7 42	8 3	2 46	11 27	11 48
29 Merc.	ste Marthe. P. L.	4 30	7 42	8 34	4 5	» »	» 9
30 Jeudi.	ss Abdon et S.	4 32	7 40	8 58	5 30	» 29	» 50
31 Vendr.	s Ignace de Loy.	4 33	7 38	9 17	6 55	1 10	1 31

Le soleil entre au signe de la Vierge.

AOUT.

Les jours décroissent d'une heure 35 minutes.

Jours.	SAINTS.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	soir.
1 Samedi	s Pierre-ès-l	4 34	7 37	9 34 soir	8 19 matin	1 52	2 12
2 DIM.	N.-D. des Anges.	4 36	7 35	9 50	9 42	2 34	2 55
3 Lundi	ste Lydie.	4 37	7 34	10 7	11 5	3 17	3 36
4 Mardi	s Dominique D Q	4 38	7 32	10 27	» 28 soir	4 4	4 28
5 Merc.	ste Marie aux N.	4 40	7 31	10 52	1 51	4 56	5 25
6 Jeudi	Transf. N.-S.	4 41	7 29	11 24	3 13	5 56	6 32
7 Vend.	s Gaëtan.	4 42	7 28	» »	4 29	7 11	7 53
8 Samedi	s Cyriaque.	4 44	7 26	» 7 matin	5 36	8 35	9 16
9 DIM.	s Romain, mart.	4 45	7 24	1 3	6 29	9 52	10 24
10 Lundi	s Laurent, mart.	4 47	7 23	2 10	7 7	10 51	11 16
11 Mardi	ste Suzanne.	4 48	7 21	3 23	7 35	11 38	11 58
12 Merc.	ste Claire. N. L.	4 49	7 19	4 39	7 57	» »	» 19
13 Jeudi	s Hippolyte.	4 51	7 18	5 53	8 14	» 37	» 54
14 Vendr.	s Eusèbe.	4 52	7 16	7 4	8 23	1 12	1 29
15 Samedi	ASSOMPTION.	4 54	7 14	8 12	8 41	1 43	2 1
16 DIM.	s Roch.	4 55	7 12	9 19	8 54	2 15	2 31
17 Lundi	s Carloman.	4 56	7 10	10 26	9 8	2 47	3 2
18 Mardi	ste Hélène.	4 58	7 9	11 34	9 24	3 18	3 34
19 Merc.	ste Thècle.	4 59	7 7	» 43 soir	9 42	3 53	4 11
20 Jeudi	s Bernardin, P Q	5 1	7 5	1 54	10 6	4 33	4 57
21 Vendr.	ste Jeanne.	5 2	7 3	3 6	10 39	5 23	5 56
22 Sam.	s Gustave.	5 3	7 1	4 13	11 25	6 35	7 20
23 DIM.	s Philippe.	5 5	6 59	5 11	» »	8 6	8 49
24 Lundi	s Barthélémi.	5 6	6 57	5 57	» 25 matin	9 28	9 59
25 Mardi	s Louis, roi.	5 8	6 55	6 32	1 38	10 27	10 50
26 Mercr.	s Zéphirin.	5 9	6 54	6 58	3 1	11 12	11 33
27 Jeudi	s Césaire. P. L.	5 10	6 51	7 20	4 27	11 53	» »
28 Vendr.	s Augustin.	5 12	6 49	7 39	5 54	» 13	» 33
29 Samedi	Décoll. s J-B.	5 13	6 47	7 56	7 21	» 52	1 12
30 DIM.	ste Rose	5 15	6 45	8 13	8 47	1 31	1 51
31 Lundi	s Raymond.	5 16	6 43	8 32	10 13	2 11	2 30

SEPTEMBRE.

Le soleil entre au signe de la Balance.

Les jours décroissent d'une heure 40 minutes.

Jours.	SAINTS.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	soir
1 Mardi	s Gilles, abbé.	5 18	6 41	8 55 soir	11 m 38	2 51	3 11
2 Merc.	s Lazare, roi.	5 19	6 39	9 25	1 soir 2	3 33	3 58
3 Jeudi.	s Séraphin. D.Q	5 20	6 37	10 4	2 21	4 23	4 53
4 Vendr.	ste Rosalie.	5 22	6 35	10 56	3 31	5 25	6 5
5 Samedi	s Bertin.	5 23	6 33	» »	4 28	6 52	7 43
6 Dim.	s Eugène.	5 25	6 31	» matin »	5 10	8 34	9 18
7 Lundi	ste Reine.	5 26	6 29	1 12	5 40	9 54	10 23
8 Mardi	NATIVITÉ N.-D	5 28	6 27	2 26	6 3	10 48	11 8
9 Merc.	s Omer, év.	5 29	6 25	3 30	6 21	11 28	11 45
10 Jeudi	s Nicolas. N. L	5 30	6 23	4 50	6 36	» »	» 2
11 Vendr	ste Vindiciane	5 32	6 20	5 59	6 49	» 18	» 33
12 Samedi	s Silvin.	5 33	6 18	7 7	7 1	» 48	1 1
13 Dim.	s Aimé, évêque.	5 35	6 16	8 14	7 14	1 16	1 30
14 Lundi	Exalt. ste C.	5 36	6 14	9 22	7 29	1 43	1 56
15 Mardi	s Nicomède	5 37	6 12	10 31	7 46	2 10	2 24
16 Mercr.	s Cornille. 4 T	5 39	6 10	11 41	8 7	2 38	2 53
17 Jeudi	s Lambert.	5 40	6 8	» soir 51	8 35	3 8	3 25
18 Vendr.	ste Sophie 4 T P.Q	5 42	6 6	1 59	9 14	3 45	4 6
19 Samedi	s Janvier. 4 T.	5 43	6 3	3 »	10 06	4 32	5 4
20 Dim.	s Eustache.	5 45	6 1	3 51	11 12	5 45	6 35
21 Lundi	s Mathieu.	5 46	5 59	4 30	» »	7 32	8 24
22 Mardi	s Maurice.	5 47	5 57	4 59	» matin 30	9 6	9 40
23 Mercr.	s Lin, p.	5 49	5 55	5 21	1 55	10 7	10 30
24 Jeudi.	N.-D. de la M.	5 50	5 53	5 40	3 22	10 51	11 12
25 Vendr.	s Firmin, év. P.L	5 52	5 51	5 58	4 49	11 31	11 50
26 Samedi	ste Justine, m.	5 53	5 48	6 15	6 16	» »	» 9
27 Dim.	s Adolphe.	5 55	5 46	6 34	7 44	» 27	» 47
28 Lundi	s Privat.	5 56	5 44	6 51	9 13	1 5	1 25
29 Mardi	s Michel arch.	5 58	5 42	7 23	10 72	1 44	2 4
30 Mercr.	s Jérôme, d	5 59	5 40	8 »	» s. 7	2 24	3 45

OCTOBRE.

Le soleil entre au signe du Scorpion.

Les jours décroissent de une heure 44 minutes.

Jours.	SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.	Lever de la Lune.	Coucher de la Lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	soir.
1 Jeudi.	ss Remi et P.	6 »	5 38	8 soir 49	1 soir 23	3 7	3 31
2 Vendr.	Anges gard. D.Q	6 2	5 36	9 50	2 25	3 58	4 27
3 Samedi	s Gérard.	6 3	5 34	11 1	3 12	5 4	5 49
4 Dim.	s François.	6 5	5 32	» »	3 45	6 42	7 37
5 Lundi	s Placide.	6 6	5 30	» matin 15	4 9	8 29	9 11
6 Mardi.	s Bruno, c.	6 8	5 28	1 28	4 28	9 43	10 8
7 Mercr.	s Marc, pape	6 9	5 26	2 40	4 43	10 29	10 49
8 Jeudi	ste Brigitte	6 11	5 23	3 49	4 56	11 6	11 21
9 Vendr.	s Ghislain.	6 12	5 21	4 56	5 9	11 37	11 54
10 Samedi	s François N. L.	6 14	5 19	6 3	5 21	» »	» 4
11 Dim.	s Germain.	6 15	5 17	7 11	5 35	» 18	» 31
12 Lundi	s Évagre.	6 17	5 15	8 25	5 52	» 45	» 57
13 Mardi	s Edouard, roi.	6 18	5 13	9 30	6 12	1 11	1 24
14 Mercr.	s Calixte, pape.	6 20	5 11	10 40	6 37	1 37	1 51
15 Jeudi	ste Thérèse.	6 21	5 9	11 49	7 11	2 6	2 21
16 Vendr.	s Donatien.	6 23	5 7	» soir 52	7 57	2 37	2 55
17 Samedi	ste Hedwige	6 25	5 5	1 45	8 57	3 13	3 35
18 Dim.	s Luc, évang. P.Q	6 26	5 4	2 27	10 8	4 3	4 36
19 Lundi	s Pierre d'Alc.	6 28	5 2	2 59	11 27	5 17	6 8
20 Mardi	s. Caprais.	6 29	5 »	3 23	» »	7 3	7 54
21 Mercr.	ste Ursule.	6 31	4 58	3 43	» matin 50	8 35	9 9
22 Jeudi	s Sévère.	6 32	4 56	4 1	2 14	9 37	10 1
23 Vendr.	s Séverin.	6 34	4 54	4 18	3 40	10 23	10 43
24 Samedi	s Magloire.	6 36	4 52	4 35	5 7	11 3	11 21
25 Dim.	ss Crépin et C P.L	6 37	4 51	4 55	6 36	11 41	» »
26 Lundi	s Évariste.	6 37	4 49	5 26	8 7	» »	» 20
27 Mardi.	s Florent.	6 40	4 47	5 54	9 39	» 39	» 59
28 Mercr.	s Simon.	6 42	4 45	6 39	11 4	1 21	1 41
29 Jeudi.	s Narcisse.	6 43	4 43	7 37	» soir 15	2 4	2 26
30 Vendr.	s Lucain.	6 45	4 42	8 46	1 8	3 50	3 14
31 Samedi	s Quentin.	6 47	4 40	10 1	1 47	3 43	4 14

Le soleil entre au signe du Sagittaire. **NOVEMBRE.** Les jours décroissent de une heure 19 minutes.

Jours.	SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.	Lever de la Lune.	Coucher de la Lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	soir.
1 Dim.	TOUSSAINT. P Q	6 48	4 38	11 m.47	soir 2 14	4 50	5 34
2 Lundi	LES TRÉPASSÉS	6 50	4 37	» »	2 34	6 22	7 12
3 Mardi	s Hubert.	6 52	4 35	matin » 31	2 51	7 57	8 35
4 Mercr.	s Charles Borr.	6 53	4 34	1 41	3 6	9 8	9 34
5 Jeudi	ste Berthilde	6 55	4 32	2 48	3 19	9 56	10 15
6 Vendr.	s Léonard.	6 56	4 31	3 55	3 31	10 33	10 50
7 Samedi	s Ernest. m.	6 58	4 29	5 3	3 44	11 5	11 19
8 Dim.	Les 4 Couronnés.	7 »	4 28	6 11	3 59	11 34	11 47
9 Lundi	s Denis. N. L.	7 1	4 26	7 20	4 17	» »	» 1
10 Mardi	s Juste.	7 3	4 25	8 30	4 40	» 16	» 29
11 Mercr.	s Martin.	7 4	4 23	9 40	5 12	» 44	» 58
12 Jeudi	s Liévin, m.	7 6	4 22	10 46	5 55	1 14	1 30
13 Vendr.	s Homobon.	7 8	4 21	11 45	6 50	1 45	2 2
14 Samedi	s Clémentin.	7 9	4 20	soir » 28	7 56	2 20	2 39
15 Dim.	s Eugène.	7 11	4 18	1 2	9 11	3 »	3 24
16 Lundi	s Edmond.	7 12	4 17	1 27	10 31	3 52	4 24
17 Mardi	s Aguan. P. Q.	7 14	4 16	1 47	11 52	5 2	5 45
18 Mercr.	s Odon, abbé.	7 15	4 15	2 4	» »	6 30	7 13
19 Jeudi	ste Élisabeth.	7 17	4 14	2 21	matin 1 13	7 53	8 27
20 Vendr.	s Félix de Valois.	7 18	4 13	2 38	2 55	8 57	9 24
21 Samedi	Présentat. N.-D.	7 20	4 12	2 56	4 1	9 49	10 11
2 Dim.	ste Cécile.	7 21	4 11	3 18	5 30	10 32	10 54
23 Lundi	s Clément. P. L.	7 23	4 10	3 47	7 1	11 16	11 37
24 Mardi	s Florimond.	7 24	4 9	4 26	8 21	11 58	» »
25 Mercr.	ste Catherine.	7 26	4 8	5 18	9 52	» 20	» 42
26 Jeudi	s Pierre d'Al.	7 27	4 7	6 25	10 56	1 5	1 28
27 Vendr.	s Maxime.	7 29	4 6	7 42	11 42	1 51	2 14
28 Samedi	s Mansuet.	7 30	4 6	9 0	soir » 15	2 39	3 4
29 Dim.	AVENT.	7 31	4 5	10 16	» 39	3 30	4 0
30 Lundi	s André. D. Q.	7 35	4 5	11 28	» 57	4 30	5 5

Le soleil entre au signe du Capricorne. **DÉCEMBRE.** Les jours déc. de 20m jusqu'au 20 et cr. de 2 m. j. 31

Jours.	SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.	Lever de la Lune.	Coucher de la Lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	soir.
1 Mardi.	s. Éloi.	7 34	4 4	» »	soir 1 12	5 42	6 20
2 Mercr.	ste Bibiane.	7 35	4 4	matin » 37	1 25	6 58	7 34
3 Jeudi	s. François Xav.	7 37	4 3	1 44	1 38	8 7	8 37
4 Vendr.	ste Barbe. v.	7 38	4 3	2 51	1 51	9 5	9 29
5 Samedi	s Sabas.	7 39	4 2	3 59	2 6	9 51	10 10
6 Dim.	s Nicolas.	7 40	4 2	5 8	2 23	10 29	10 47
7 Lundi	s Ambroise	7 41	4 2	6 18	2 44	11 4	11 20
8 Mardi	Concept. N.-D N. L.	7 42	4 2	7 29	3 13	11 37	11 53
9 Mercr.	ste Léocadie.	7 43	4 1	8 37	3 52	» »	» 9
10 Jeudi	s Melchiade	7 44	4 1	9 37	4 44	» 25	» 42
11 Vendr.	s Damase, p.	7 45	4 1	10 26	5 48	» 59	1 17
12 Samedi	ste Constance.	7 46	4 1	11 3	7 1	1 34	1 53
13 Dim.	ste Luce.	7 47	4 1	11 31	8 20	2 12	2 33
14 Lundi.	s Nicaise.	7 48	4 1	11 53	9 39	2 56	3 19
15 Mardi	s Eusèbe.	7 49	4 2	soir » 11	10 58	3 45	4 13
16 Mercr.	ste Adéla. P. Q. 4 T	7 50	4 2	» 27	» »	4 44	5 17
17 Jeudi	ste Olympiade.	7 51	4 2	» 43	matin » 17	5 52	6 28
18 Vendr.	s Paul le Simp. 4 T	7 51	4 2	» 59	1 38	7 4	7 39
19 Samedi	s. Cyriaque 4 T.	7 52	4 3	1 18	3 2	8 12	8 42
20 DIM.	s Philogone.	7 52	4 3	1 42	4 28	9 13	9 42
21 Lundi	s Thomas.	7 53	4 4	2 15	5 55	10 8	10 33
22 Mardi	s Flavien.	7 53	4 4	3 0	6 22	10 59	11 23
23 Mercr.	ste Victoire. P. L.	7 54	4 5	4 1	8 36	11 47	» »
24 Jeudi.	s Tharsile	7 54	4 5	5 14	9 32	» 11	» 35
25 Vendr.	NOEL.	7 55	4 6	6 35	10 11	» 58	1 21
26 Samedi	s Etienne.	7 55	4 6	7 53	10 39	1 44	2 7
27 DIM.	s Jean, évan	7 55	4 7	9 10	11 0	2 28	2 51
28 Lundi.	ss Innocents	7 56	4 8	10 21	11 17	3 13	3 36
29 Mardi	s Thomas de C.	7 56	4 9	11 30.	11 31	4 0	4 24
30 Mercr.	s Sabin, m. D. Q.	7 56	4 10	» »	11 44	4 50	5 17
31 Jeudi.	s Sylvestre.	7 56	4 11	» m.38	11 57	5 46	6 15

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

M. le Maréchal DE MAC-MAHON, duc de Magenta (G. ✻),
Président de la République (1).

M. LE VICOMTE D'HARCOURT, *Secrétaire-Général de la Présidence.*

MINISTRES SECRÉTAIRES D'ÉTAT.

M. LE DUC DE BROGLIE (O ✻), député, *Ministre de l'Intérieur, vice-président du Conseil des Ministres*;

M. DEPEYRE (O. ✻), député, Garde des Sceaux, *Ministre de la Justice*;

M. DE DUC DE CAZES, député, *Ministre des Affaires Étrangères*;

M. MAGNE (O. ✻), député, *Ministre des Finances*;

M. LE GÉNÉRAL DU BARAIL (G. ✻), *Ministre de la Guerre*;

M. LE VICE-AMIRAL DE DOMPIERRE D'HORNOY (G. ✻), *Ministre de la Marine*;

M. DE FOURTOU (O. ✻), député, *Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts;*

M. DE LARCY (O. ✻), député, *Ministre des Travaux publics;*

M. DESEILLIGNY (O. ✻), député, *Ministre de l'Agriculture et du Commerce.*

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Président, M. BUFFET.

Vice-Présidents, MM. Martel, comte Benoist-d'Azy, de Goulard, général de Chabaud-Latour.

Secrétaires, MM. Voisin, Francisque Rive, de Ségur, Blin de Bourdon, de Cazenove de Pradine, Grivart.

Questeurs, MM. Baze, Princeteau, général Martin des Pallières.

(1) Confirmé dans ses pouvoirs pour sept années dans la séance de l'Assemblée nationale du 19 novembre 1873.

LISTE ALPHABÉTIQUE DE MM. LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

MM. le comte d'Abbadie de Barrau, *Gers*, Abbatucci, *Corse*, le vicomte d'Aboville, *Loiret*, Acloque, *Ariège*, Adam, *Pas-de-Calais*, Adam (Ed.), *Seine*, Adnet, *Hautes-Pyrénées*, le cte de L'Aigle, *Oise*, Alexandre (Ch), *Saône-et-Loire*, Allemand, *Basses-Alpes*, Allenou, *Côtes-du-Nord*, Amat, *Bouches-du-Rhône*, Amy, *Cher*, Ancel, *Seine-Inférieure*, Ancelon, *Meurthe*, le marquis d'Andelarre, *Haute-Saône*, André, *Charente*, André (Alfred), *Seine*, Anisson-Duperon, *Seine-Inférieure*, Arago (Emmanuel), *Pyrénées-Orient.*, Arbel, *Loire*, Arfeuillères, *Corrèze*, Arnaud de l'Ariège, *Seine*, Arrazat, *Hérault*, Aubry, *Vosges*, le duc d'Audiffret-Pasquier, *Orne*, Audren de Kerdrel, *Morbihan*, le duc d'Aumale, *Oise*, le général d'Aurelle de Paladines, *Allier*, D'Auxais, *Manche*, Aymé de la Chevrelière, *Deux-Sèvres*.

Babin-Chevaye, *Loire-Infér.*, le comte de Bagneux, *Seine-Inf.*, Balsan, *Indre*, Bamberger, *Moselle*, Baragnon, *Gard*, le baron de Barante, *Puy-de-Dôme*, Barascud, *Aveyron*, Bardoux, *Puy-de-Dôme*, Barni, *Somme*, Barodet, *Seine*, Barthe, *Basses-Pyrénées*, Barthélemy-Saint-Hilaire, *Seine-et-Oise*, le comte Octave de Bastard, *Lot-et-Garonne*, Bastid (Raymond), *Cantal*, Batbie, *Gers*, Baucarne-Leroux, *Nord*, Baze, *Lot-et-Garonne*, Beau (Amédée), *Orne*, Beaussire, *Vendée*, De Beauvillé, *Somme*, De Belcastel, *Haute-Garonne*, le comte Benoist-D'Azy, *Nièvre*, Benoit, *Meuse*, Benoit du Buis, *Haute-Vienne*, Bérenger *Drôme*, Bergondi, *Alpes-Marit.*, Berlet, *Meurthe*, De Bermond, *Tarn*, Bernard (Ch.), *Ain*, Bernard (Martin), *Seine*, Bernard-Dutreil, *Sarthe*, Bert, *Yonne*, Berthauld, *Calvados*, Besnard, *Eure*, Besson (Paul), *Jura*, Bethmont, *Charente-Inférieure*, le comte de Béthune, *Ardennes*, Beulé, *Maine-et-Loire*, le cte de Beurges, *Haute-Marne*, Bidard, *Ille-et-Vilaine*, Bienvenüe, *Finistère*, Bigot, *Mayenne*, le général Billot, *Corrèze*, Billy, *Meuse*, Blanc (Louis), *Seine*, Blavoyer, *Aube*, Blin de Bourdon, *Somme*, Bloncourt, *Guadeloupe*, Bocher, *Calvados*, Boduin, *Nord*, Boffinton, *Charente-Inférieure*, le comte de Bois Boissel, *Côtes-du-Nord*, Boisse, *Aveyron*, Bompard, *Meuse*, le vicomte de Bonald, *Aveyron*, le comte de Bondy, *Indre*, Bonnet, *Gironde*, Boreau-Lajanadie, *Charente*, Bottard, *Indre*, Bottieau, *Nord*, Boucau, *Landes*, Bouchet, *Bouches-du-Rhône*, le cte de Bouillé, *Nièvre*, Bouisson, *Hérault*, A. Boullier, *Loire*, Boullier de Branche, *Mayenne*, Bourgeois, *Vendée*, Boyer, *Gard*, Boysset, *Saône-et-Loire*, Bozérian, *Loir-et-Cher*, Brabant, *Nord*, Brame (Jules), *Nord*, Brelay, *Seine*, Breton, *Isère*, le cte de Brettes-Thurin, *Haute-Garonne*, Du Breuil de Saint-Germain, *Haute-Marne*, Brice (René), *Ille-et-Vilaine*, Brice, *Meurthe-et-Mo-*

selle, De Brigode, *Nord*, Brillier, *Isère*, Brisson, *Seine*, Broët, *Ardèche*, le duc de Broglie, *Eure*, Brun (Lucien), *Ain*, Brun (Ch.), *Var*, Brunet, *Seine*, le cte de Bryas, *Pas-de-Calais*, Buée, *Seine-Inf.*, Buffet, *Vosges*, Buisson (Jules), *Aude*, Buisson, *Seine-Inférieure*, Busson-Duviviers, *Sarthe*.

Caduc, *Gironde*, Caillaux, *Sarthe*, Câlemard de La Fayette, *Haute-Loire*, Callet, *Loire*, De Carayon-Latour, *Gironde*, Carbonnier de Marzac, *Dordogne*, Carion, *Côte-d'Or*, Carnot père, *Seine-et-Oise*, Carnot fils, *Côte-d'Or*, Carquet, *Savoie*, Carré-Kérisouët, *Côtes-du-Nord*, le colonel Carron, *Ille-et-Vilaine*, Casimir-Périer, *Aube*, le marquis de Castellane, *Cantal*, Castelnau, *Hérault*, De Cazenove de Pradine, *Lot-et-Garonne*, Cazot, *Gard*, Cézanne, *Hautes-Alpes*, le général baron de Chabaud la Tour, *Gard*, de Chabaud la Tour (Arthur), *Cher*, De Chabrol, *Puy-de-Dôme*, le général de Chabron, *H.-Loire*, le colonel de Chadois, *Dordogne*, Challemel, *Bouches-du-Rhône*; De Chamaillard, *Finistère*, le comte de Chambrun, *Lozère*, le vicomte Henri de Champagny, *Côtes-du-Nord*, De Champvallier, *Charente*, le général Changarnier, *Somme*, le général Chanzy, *Ardennes*, Chaper, *Isère*, Chardon, *Haute-Savoie*, le général Chareton, *Drôme*, Charreyon, *Haute-Vienne*, Charton, *Yonne*., Chatelin, *Maine-et-Loire*, le comte de Chaudordy, *Lot-et-Garonne*, le baron Chauran, *Ardèche*, Chavassieu, *Loire*, Cheguillaume, *Loire-Inférieure*, Cherpin, *Loire*, Chesnelong, *Basses-Pyrénées*, Chevandier, *Drôme*, Horace de Choiseul, *S.-et-Marne*, Christophle, *Orne*, le cte de Cintré, *Ille-et-Vil.*, gal de Cissey, *Ille-et-Vil.*, Clapier, *Bouches-du-Rhône*, Claude, *Meurthe-et-Moselle*, Claude, *Vosges*, Clément (Léon), *Indre*, Clerc, *Drôme*, De Clercq, *Pas-de-Calais*, Cochery, *Loiret*, Colas, *Constantine*, De Colombet, *Lozère*, De Combarieu, *Isère*, Combier, *Ardèche*. Contaut, *Vosges*, Corbon, *Seine*, De Corcelle, *Nord*, Cordier, *Seine-Inf.*, Corne, *Nord*, le comte de Cornulier-Lucinière, *Loire-Infér.*, le marquis Costa de Beauregard, *Savoie*, Cotte, *Var*, Cottin (Paul), *Ain*, Courbet-Poulard, *Somme*, Courcelle, *H.-Saône*, Crémieux, *Alger*, Crespin, *Loiret*, le duc de Crussol, *Gard*, le vicomte Arthur de Cumont, *Maine-et-Loire*, Cunit, *Loire*.

Daguenet, *Basses-Pyrénées*, Daguilhon-Lasselve, *Tarn*, Dahirel, *Morbihan*, le marquis de Dampierre, *Landes*, Daron, *Saône-et-Loire*, le comte Daru, *Manche*, Daumas, *Var*, Dauphinot, *Marne*, Daussel, *Dordogne*, le baron Decazes, *Tarn*, le duc Decazes, *Gironde*, Delacour, *Calvados*, Delacroix, *Eure-et-Loir*, Delavau (H.), *Maine-et-Loire*, Delille, *Creuse*, Delord (Taxile), *Vaucluse*, Delorme, *Calvados*, Delpit (Martial), *Dordogne*, Delsol, *Aveyron*, le colonel Denfert, *Charente-Inférieure*, Denormandie, *Seine*, Depasse,

Côtes-du-Nord, Depeyre, *Haute-Garonne*, Deregnaucourt, *Nord*, le c[te] Des Bassayns de Richemont, *Ind[e] Française*, Desbons, *Hautes-Pyrénées*, Descat, *Nord*, Deschange, *Meurthe-et-Moselle*, Deseilligny, *Aveyron*, Desjardins *Oise*, Destremx, *Ardèche*, Dezanneau, *Loire-Inf.*, le comte de Diesbach, *Pas-de-Calais*, Dietz-Monnin, *Seine*, l'amiral de Dompierre-D'Hornoy, *Somme*, Doré-Graslin, *Loire-Infér.*, Douay, *Pas-de-Calais*, le comte de Douhet, *Puy-de-Dôme*, Dréo, *Var*, Drouin, *Seine*, Du Bodan, *Morbihan*, Dubois, *Côte-d'Or*, le général Duboys-Fresnay, *Mayenne*, Ducarre, *Rhône*, Duchaffaut, *Basses-Alpes*, le comte Duchâtel, *Charente-Inférieure*, Duclerc, *Basses-Pyrénées*, le g[al] Ducrot, *Nièvre*, Ducuing, *Hautes-Pyrénées*, Dufaur (Xavier), *Basses-Pyrénées*, Dufaure (Jules), *Charente-Inf.*, Dufay, *Lot-et-Garonne*, Dufour, *Indre*, Dufournel, *Haute-Saône*, Dumarnay, *Finistère*, Dumon, *Gers*, M[gr] Dupanloup, évêque d'Orléans, *Loiret*, Duparc, *H[te]-Savoie*, Dupin (Félix), *Hérault*, Dupont (Alfred), *Nord*, Duportail, *Orne*, Dupouy, *Gironde*, Duprat (Pascal), *Landes*, Dupuy, *Drôme*, Duréault, *Saône-et-Loire*, le comte Durfort de Civrac, *Maine-et-Loire*, Duricu, *Cantal*, Dussaussoy, *Pas-de-Calais*, Duval (Raoul), *Seine-Inférieure*, Duvergier de Hauranne, *Cher*.

Ernoul, *Vienne*, Escarguel, *Pyrénées-Orientales*, le baron Eschasseriaux, *Charente-Infér.*, Esquiros, *Bouches-du-Rhône*, Eymard-Duvernay, *Isère*.

Farey, lieutenant de vaisseau, *Seine*, Favre (Jules), *Rhône*, Faye, *Lot-et-Garonne*, De Féligonde, *Puy-de-Dôme*, Feray, *Seine-et-O.*, Fernier, *Doubs*, Ferrouillat, *Var*, Ferry (J.), *Vosges*, le baron de Flaghac, *Haute-Loire*, Flaud, *Côtes-du-Nord*, D[r] Fleuriot, *Loire-Inférieure*, Flotard, *Rhône*, Folliet, *Haute-Savoie*, De Fontaine, *Vendée*, De Forsanz, *Finistère*, Foubert, *Manche*, le c[te] Fouler de Relingue, *Pas-de-Calais*, Fouquet, *Aisne*, Fourcand, *Gironde*, l'amiral Fourichon, *Dordogne*, Fournier (Henri), *Cher*, De Fourtou, *Dordogne*, Fraissinet, *Bouches-du-Rhône*, le marquis de Franclieu, *Hautes-Pyrénées*, le général Frébault, *Seine*, Fresneau, *Morbihan*.

Gagneur, *Jura*, Gailly, *Ardennes*, Gallicher, *Cher*, Galloni d'Istria, *Corse*, Gambetta, *Seine*, Ganault, *Aisne*, Ganivet (Alban), *Charente*, Gaslonde, *Manche*, Gasselin de Fresnay, *Sarthe*, Gatien-Arnoult, *H[te]-Garonne*, Gaudy, *Doubs*, Gauthier de Rumilly, *Somme*, Gaulthier de Vaucenay, *Mayenne*, De Gavardie, *Landes*, Gavini, *Corse*, Gayot (Amédée), *Aube*, Gent, *Vaucluse*, George, *Vosges*, Gérard, *Oise*, Germain, *Ain*, Germonière, *Manche*, Gévelot, *Orne*, Gillon (Paulin), *Meuse*, Ginoux de Fermond, *Loire-Inférieure*, Giraud (Alfred), *Vendée*, Girerd (Cypr.), *Nièvre*, Glas, *Rhône*, Goblet, *Somme*, Godet de la Riboullerie (Louis), *Vendée*, Godin, *Aisne*, le vicomte de Gontaut-Biron, *Basses-Pyrénées*, Gouin, *Indre-et-*

Loire, De Goulard, *Hautes-Pyrénées*, le marquis de Gouvello, *Morbihan*, le marquis de Gouvion St-Cyr, *Eure-et-Loir*, le marquis de Grammont, *Hte-Saône*, Grandpierre, *Meuse*, Grange, *Savoie*, De Grasse *Hérault*, Greppo, *Seine*, Grévy (Jules), *Jura*, Grévy (Albert), *Doubs*, Grivart, *Ille-et.Vil.*, Grollier, *Orne*, Gucidan, *Isère*, Guibal, *Tarn*, Guichard, *Yonne*, le général Guillemaut, *Saône-et-L.* Guinard, *Savoie*, Guinot, *Indre-et-Loire*, Guiter, *Pyrénées-Orient*, Guyot, *Rhône*.

Haentjens, *Sarthe*, Hamille (Victor), *Pas-de-Calais*, le duc d'Harcourt, *Calvados*, le comte d'Harcourt, *Loiret*, le vicomte Othenin d'Haussonville, *Seine-et-Marne*, le comte d'Hespel, *Nord*, Hèvre, *Seine-et-Oise*, Houssard, *Indre-et-Loire*, Hulin, *Indre-et-Loire*, Humbert, *H.-Garonne*, Huon de Pennanster, *Côtes-du-Nord*.

Jacques, *Oran*, l'abbé Jaffré, *Morbihan*. Jamme, *Tarn*, le bon de Janzé, *Côtes-du-Nord*, le comte Jaubert, *Cher*, l'amiral Jaurès, *Tarn*, Jocteur-Montrosier, *Isère*; Johnston, *Gironde*, Joigneaux, *Côte-d'Or*, le prince de Joinville, *Haute-Marne*, Jordan, *Saône-et-Loire*, Joubert (Ambroise), *Maine-et-Loire*, Jouin, *Ille-et-Vilaine*, Jourdan, *Isère*, Journault, *Seine-et-Oise*, le baron de Jouvenel, *Corrèze*, Jozon, *Seine-et-Marne*, le comte de Juigné, *Loire-Inférieure*, le marquis de Juigné, *Sarthe*, Julien, *Loire*.

Keller, *Belfort*, le comte de Kergariou, *Ille-et-Vil.*, comte de Kergorlay, *Oise*, De Kéridec, *Morbihan*, De Kermenguy, *Finistère*, Kolb-Bernard, *Nord*, Krantz, *Seine*.

De Labassetière, *Vendée*, Labélonye, *Seine-et-Oise*, Labitte, *Oise*, De la Borderie, *Ille-et-Vilaine*, De la Bouillerie, *Maine-et-Loire*, Laboulaye-Lefebvre, *Seine*, Lacave-Laplagne, *Gers*, La Caze, *Basses-Pyrénées*, de Lacombe (Charles), *Puy-de-Dôme*, De Lacretelle, *Saône-et-Loire*, de Lafayette (Oscar), *Seine-et-Marne*, Laflize, *Meurthe*, Lafon de Fongaufier, *Sénégal*, Laget, *Gard*, le baron A. de Lagrange, *Nord*, le marquis de La Guiche, *Saône-et-Loire*, Lallié, *Loire-Inférieure*, Lambert, *Oran*, Lambert de Sainte-Croix, *Aude*, De Lamberterie, *Lot* Lamy, *Jura*, Lanel, *Seine-Inférieure*, Lanfrey, *Bouches-du-Rhône*, Langlois, *Seine*, le baron de Larey, *Gard*, De Largentaye, *Côtes-du-Nord*, le marquis de La Roche-Aimon, *Creuze*, le duc de La Rochefoucauld-Bisaccia, *Sarthe*, le marquis de La-roche-Jacquelein, *Deux-Sèvres*, le marqnis de La Rochethulon, *Vienne*, De la Rochette, *Loire-Inférieure*, l'amiral La Roncière le Noury, *Eure*, Larrieu, *Gironde*, de La Serve, *Ile de la Réunion*, De la Sicotière, *Orne*, le baron de Lassus, *Haute-Garonne*, De Lasteyrie, *Seine-et-Marne*, Latrade *Corrèze*, Laurent-Pichat, *Seine*, Laurier, *Var*, De Lavergne, *Creuze*, Lebas, *Nièvre*, Leblond, *Marne*,

Lebourgeois, *Seine-Inférieure*, L'Ebraly, *Corrèze*, Lebreton, *Finistère*, Le Camus, Tarn, Lechatelain, *Mayenne*, Lefébure, *Seine*, Lefèvre, *Alpes-Maritimes*, Lefèvre-Pontalis (Amédée), *Eure-et-Loir*, Lefèvre-Pontalis (Antonin), *Seine-et-Oise*, le général Le Flô, *Finistère*, Lefranc (Pierre), *Pyrénées-Orientales*, Lefranc (Victor), *Landes*, Le Gall-Lassalle, *Côtes-du-Nord*, le c^te^ de Legge, *Finistère*, Legrand (Arthur), *Manche*, Le Lasseux, *Mayenne*, Lenoel (Emile), *Manche*, Lepère, *Yonne*, Lepouzé, *Eure*, Leroux (Aimé), *Aisne*, Le Royer, *Rhône*, Lesguillon, *Loir-et-Cher*, le baron Lesperut, *Haute-Marne*, Lespinasse, *Tarn-et-Garonne*, De Lestapis, *Basses-Pyrénées*, Lestourgie, *Corrèze*, général Letellier-Valaze, Leurent, *Nord*, Levêque, *Côte-d'Or*, Levert, *Pas-de-Calais*, Lherminier, *Orne*, De Limayrac, *Tarn-et-Garonne*, Limayrac (Léopold), *Lot*, Limpérani, *Corse*, Littré, *Seine*, Lockroy, *Bouches-du-Rhône*, le vicomte de Lorgeril, *Côtes-du-Nord*, Lortal, *Aveyron*, Loustalot, *Landes*, Louvet, *Seine*, le général Loysel, *Ille-et-Vilaine*, Lucet, *Constantine*, Luro, *Gers*, le marquis de Lur-Saluces, *Gironde*.

Magne, *Dordogne*, Magniez, *Somme*, Magnin, *Côte-d'Or*, De Mahy, *Ile de la Réunion*, le comte de Maillé, *Maine-et-Loire*, Malartre, *Haute-Loire*, Malens, *Drôme*, le marquis de Maleville, *Dordogne*, de Maleville (Léon), *Tarn-et-Garonne*, Malézieux, *Aisne*, Mallevergne, *Haute-Vienne*, Mangini, *Rhône*, Marc-Dufraisse, *Seine*, De Marcère, *Nord*, Marchand, *Charente*, Marck *Guyane*, Margaine, *Marne*, le duc de Marmier, *Haute-Saône*, Martel, *Pas-de-Calais*, Martell, *Charente*, Martenot, *Allier*, Martin (Ch^les^), *Nièvre*, Martin (H^ri^), *Seine*, Martin d'Auray, *Morbihan*, le g^ral^ Martin des Pallières, *Gironde*, Mathieu (Ferdinand), *Saône-et-Loire*, Mathieu-Bodet, *Charente*, le comte Mathieu de la Redorte, *Aude*, Maure, *Alpes-Maritimes*, Maurice, *Nord*, Max Richard, *Maine-et-Loire*, Mayaud (Paul), *Maine-et-Loire*, Mazeau, *Côte-d'Or*, Mazerat, *Dordogne*, le général Mazure, *Deux-Sèvres*, le vicomte de Meaux, *Loire*, Meline, *Vosges*, le comte de Melun, *Nord*, Méplain, *Allier*, Mercier, *Ain*, De Mérode, *Nord*, Merveilleux du Vignaux, *Vienne*, Mestreau, *Charente-Inférieure*, Mettetal, *Doubs*, Michal-Ladichère, *Isère*, Michel, *Basses-Alpes*, Millaud, *Rhône*, Monjaret de Kerjégu, *Finistère*, le comte de la Monneraye, *Morbihan*, Monnet, *Deux-Sèvres*, Monnot-Arbilleur, *Doubs*, l'amiral de Montaignac, *Allier*, Monteil, *Dordogne*, Montgolfier, *Loire*, le marquis de Montlaur, *Allier*, Montrieux, *Maine-et-Loire*, Moreau, *Côte-d'Or*, Moreau (Ferdinaud), *Seine*, Morin (Paul), *Seine*, le marquis de Mornay, *Oise*, le marquis de Mortemart, *Rhône*, Morvan, *Finistère*, le comte Murat (Joachim), *Lot*, Murat-Sistrière, *Cantal*.

Naquet, *Vaucluse*, Nètien, *Seine-Inférieure*, Nioche, *Indre-et-Loire*, Noel-Parfait, *Eure-et-Loir*, le comte de Nouailhan, *Ariége*.

Ordinaire, *Rhône*, D'Osmoy, *Eure*.

Pagès-Duport, *Lot*, Pajot, *Nord*, Palotte (Jacques), *Creuse*, Parent, *Savoie*, Parigot, *Aube*, Paris, *Pas-de-Calais*, Paris, *Calvados*, le marquis de Partz, *Pas-de-Calais*, Passy (Louis), *Eure*, Patissier (Sosthène), *Allier*, Pelletan, *Bouches-du-Rhône*, le général Pellissier (Victor), *Saône-et-Loire*, Peltereau-Villeneuve, *Haute-Marne*, Périn, *Haute-Vienne*, Pernolet, *Seine*, Perret, *Rhône*, Perrier Eugène), *Marne*, Perrot (Ulric), *Oise*, de la Pervanchère, *Loire-Inférieure*, Petau, *Loiret*, Peulvé, *Seine-Inférieure*, De Peyramont, *Haute-Vienne*, Peyrat, *Seine*, Philippoteaux, *Ardennes*, Picard (Ernest), *Meuse*, Picart (Alphonse), *Marne*, Piccon, *Alpes-Maritimes*, Pin, *Vaucluse*, De Pioger, *Morbihan*, Piou, *Haute-Garonne*, Plichon, *Nord*, le marquis de Plœuc, *Seine*, De Pompéry, *Finistère*, le marquis de Pontoi Pontcarré, *Eure-et-Loir*, Pory-Papy, *Martinique*, l'amiral Pothuau, *Seine*, le comte de Pourtalès, *Seine-et-Oise*, Pouyer-Quertier, *Seine-Inférieure*, Pradié, *Aveyron*, Prax-Paris, *Tarn-et-Garonne*, De Pressensé, *Seine*, Prétavoine, *Eure*, Princeteau, *Gironde*, De Puiberneau, *Vendée*.

Quinet (Edgard), *Seine*, le marquis de Quinsonas, *Isère*.

De Rainneville, *Somme*, de Rambures, *Somme*, Rameau, *Seine-et-Oise*, le comte de Rampon, *Ardèche*, Rampont, *Yonne*, Ranc, *Rhône*, Rathier, *Yonne*, Raudot, *Yonne*, de Ravinel, *Vosges*, de Rémusat (Paul), *Haute-Garonne*, Renaud (Félix), *Saône-et-Loire*, Renaud (Michel), *Basses-Pyrénées*, le comte de Rességuier, *Gers*, Reymond (Ferdinand), *Isère*, Riant (Léon), *Allier*, Ricard, *Deux-Sèvres*, Ricot, *Haute-Saône*, Riondel, *Isère*, Rivaille (Arthur), *Charente-Infér.*, Rive (Francisque), *Ain*, le général Robert, *Seine-Inférieure*, Robert de Massy, *Loiret*, Robert (Léon), *Ardennes*, le vicomte de Rodez-Bénavent, *Hérault*, Roger-Marvaise, *Ille-et-Vilaine*, le comte Roger du Nord, *Nord*, Rolland, *Lot*, Rolland (Charles), *Saône-et-L.*, de Roquemaurel, *Ariége*, des Rotours, *Nord*, Rouher, *Corse*, Rousseau, *Finistère*, Roussel, *Lozère*, Rouveure, *Ardèche*, Rouvier, *Bouches-du-Rhône*, Roux (Honoré), *Puy-de-Dôme*, Roy de Loulay, *Charente-Inférieure*, le marquis des Roys, *Seine-Inférieure*.

Sacase, *Haute-Garonne*, de Sainctborent, *Creuse*, le vicomte de Saintenac, *Ariége*, de Saint-Germain, *Manche*, de Saint-Malo, *Pas-de-Calais*, de Saint-Pierre, *Calvados*, de Saint-Pierre (Louis), *Manche*, de Saint-Victor, *Rhône*, le vice-amiral Saisset, *Seine*, de Saisy (Hervé), *Côtes-du-Nord*, Salneuve, *Puy-de-Dôme*, de Salvandy, *Eure*, Salvy, *Cantal*,

Sansas, *Gironde*, Sarrette, *Lot-et-Garonne*, général de Saussier, *Aube*, Savary, *Manche*, Savoye, *Seine-Inférieure*, Say (Léon), *Seine*, Schérer, *Seine-et-Oise*, Scheurer-Kestner, *Seine*, Schœlcher, *Martinique*, Sébert, *Seine*, le comte de Ségur (Louis), *Seine-et-Marne*, Seignobos, *Ardèche*, Serph (Gusman), *Vienne*, le marquis de Sers, *Loir-et-Cher*, Silva (Clément), *Haute-Savoie*, Simiot, *Gironde*, Simon (Fidèle), *Loire-Inférieure*, Simon (Jules), *Marne*, le baron de Soubeyran, *Vienne*, Soury-Lavergne, *Haute-Vienne*, Soye, *Aisne*, de Staplande, *Nord*, de Sugny, *Loire*.

Taberlet, *H.-Savoie*, Tailhand, *Ardèche*, Taillefert, *Deux-Sèvres*, le marquis de Talhouët, *Sarthe*, Tallon, *Puy-de-Dôme*, Tamisier, *Jura*, Tardieu, *Bouches-du-Rhône*, Target, *Calvados*, de Tarteron, *Gard*, Tassin, *Loir-et-C.*, Teisserenc de Bort, *Haute-Vienne*, le général du Temple, *Ille-et-Vil.*, Testelin, *Nord*, Théry, *Nord*, Thiers, *Seine*, le Dr Thomas, *Marne*, Thurel, *Jura*, Tiersot, *Ain*, de Tillancourt, *Aisne*, Tirard, *Seine*, de Tocqueville, *Manche*, Tolain, *Seine*, Toupet des Vignes, *Ardennes*, le vicomte de Treveneuc, *Finistère*, le comte de Tréville, *Aude*, Tribert, *Deux-Sèvres*, Turquet, *Aisne*, Turigny, *Nièvre*.

Vacherot, *Seine*, de Valady, *Aveyron*, le marquis de Valfons, *Gard*, de Valon, *Lot*, Vandier, *Vendée*, Varroy, *Meurthe*, le baron Vast-Vimeux, *Charente-Inférieure*, de Vaulchier, *Doubs*, Vautrain, *Seine*, de Ventavon, *Hautes-Alpes*, Vente, *Nord*, Vetillart, *Sarthe*, Vidal (Saturnin), *Ariége*, Viennet, *Hérault*, Vilfeu, *Mayenne*, Villain, *Aisne*, Vimal-Dessaignes, *Puy-de-D.*, Vinay (Henri), *Haute-Loire*, Vingtain (Léon), *Eure-et-Loir*, le baron de Vinols, *Haute-Loire*, Viox, *Meurthe*, Vitalis, *Hérault*, le marquis de Vogué, *Cher*, Voisin, *Seine-et-Marne*.

Waddington, *Aisne*, Wallon, *Nord*, Warnier, *Marne*, Warnier, *Alger*, Wartelle de Retz, *Pas-de-Calais*, Wilson, *Indre-et-Loire*, de Witt (Cornélis), *Calvados*, Wolowski, *Seine*.

Nous croyons devoir donner, en outre, les noms de MM. les Représentants par département.

Ain. — Germain, Francisque Rivé, Cottin, Ch. Bernard, Lucien Brun, Mercier, Tiersot.

Aisne. — Malézieux, Waddington, Aimé Leroux, Henri Martin, de Tillancourt, Turquet, Villain, Soye, Godin, Fouquet, Ganault.

Allier. — Martenot, Méplain, l'amiral de Montaignac, le général d'Aurelles de Paladines, Léon Riant, Patissier, le marquis de Montlaur.

Basses-Alpes. — Michel, du Chaffault, Allemand.

Hautes-Alpes. — De Ventavon, Césanne.

Alpes-Maritimes. — Bergondi,

Piccon, Maure, Henri Lefèvre.

ARDÈCHE.—Le comte Rampon, Broët, Combier, Rouveure, Tailland, baron Chaurand, Destremx, Seignobos.

ARDENNES. — Toupet des Vignes, le général Chanzy, Gustave Gailly, Philippoteaux, Robert, le comte de Béthune.

ARIÉGE. — De Saintenac, de Roquemaurel, de Noailhan, Vidal, Aclocque.

AUBE.—Gayot, Casimir Périer, Parigot, Blavoyer.

AUDE. — Buisson, le comte de Tréville, Lambert de Sainte-Croix, le comte Mathieu de la Redorte, général de Saussier.

AVEYRON.— Barascud, Boisse, le vicomte de Bonald, de Valady, Delsol, Desseligny, Lortal, Pradié.

BOUCHES-DU-RHÔNE. — Pelletan, Esquiros, Lanfrey, Amat, Tardieu, Challemel, Fraissinet. Clapier, Bouchet, Rouvier, Lokroy.

CALVADOS, Bocher, le duc d'Harcourt, Delacour, de Saint-Pierre, Cornélis de Witt, Berthault, Achille Delorme, Target, Paris.

CANTAL — Raymond Bastid, le marquis de Castellane, Salvy, Murat-Sistrière, Durieu.

CHARENTE.— Martell, Boreau-Lajanadie, Mathieu Bodet, de Champvallier, Alban Ganivet, Marchand, André.

CHARENTE-INFÉRIEURE. — Dufaure, Bethmont, le comte Duchatel, le baron Eschassériaux, le baron Vast-Vimeux, Roy de Loulay, Rivaille, Mestreau, le colonel Denfert, Boffinton.

CHER.—Le marquis de Vogué, le comte Jaubert, Henri Fournier, Gallicher, Amy, Arthur de Chabaud-la-Tour, Duvergier de Hauranne.

CORRÈZE. — Lestourgie, l'Ebraly, le général Billot, le baron de Jouvenel, Arfeuillères, Latrade.

CORSE.—Gavini, Rouher, Galloni d'Istria, Limperani, Abattucci

CÔTE-D'OR.—Dubois, Magnin, Carnot fils, Joigneaux, Moreau, Carrion, Levêque, Mazeau.

CÔTES-DU-NORD. — Depasse, Hervé de Saisy, le vicomte de Champagny; Carré-Kérisouet, Flaud, Allenou, le vicomte de Lorgeril, de l'Argentaye, le comte de Bois Boissel, Le Gall-Lassalle, Huon de Pennanster, le baron de Janzé.

CREUSE. — Delille, de Sainctoront, le marquis de la Roche-Aymon, Léonce de Lavergne, Palotte.

DORDOGNE. — Le colonel de Chadois, Mazerat, Daussel, de Fourtou, de Carbonnier de Marzac, Monteil, le marquis de Maleville. Delpit, l'amiral Fourichon, Magne.

DOUBS.— Albert Grévy, Monnot-Arbilleur, de Vaulchier, Mettetal, Fernier, Gaudy.

DRÔME.—Bérenger, le général Chareton, Malens, Chevandier, Clerc, Dupuy.

Eure.— L'amiral La Roncière le Noury, Passy, le comte d'Osmoy, le duc de Broglie, Prétavoine, de Salvandy, Besnard, Lepouzé.

EURE-ET-LOIRE. — Delacroix, Vingtain, Amédée Lefebvre-Pon-

talis, le marquis de Gouvion-St-Cyr, le marquis de Pontoi-Pontcarré, Noël-Parfait.

FINISTÈRE.—Le général Leflô, Bienvenu, de Chamaillard, Dumarnay, de Kermenguy, le vicomte de Tréveneuc, Monjaret de Kergégu, de Forsanz, le comte de Legge, Morvan, Rousseau, Lebreton, de Pompéry.

GARD. — Le général baron de Chabaud la Tour, le marquis de Valfons, le duc de Crussol, de Tarteron, Boyer, le baron de Larcy, Baragnon, Cazot, Laget.

HAUTE-GARONNE. — Gatien-Arnould, Paul de Rémusat, Humbert, Piou, le baron de Lassus, Sacase, le comte de Brettes-Thurin, Depeyre, de Belcastel.

GERS. — Batbie, Dumon, Lacave-Laplagne, le comte d'Abbadie de Barrau, Luro, le comte de Rességuier.

GIRONDE. — De Carayon-Latour, le duc de Cazes, le marquis de Lur-Saluces, le général Martin des Pallières, Princeteau, Adrien Bonnet, Johnston, Fourcand, Larrieu, Simiot, Sansas, Caduc, Dupouy.

HÉRAULT. — Bouisson, Vitalis, Félix Dupin, de Grasset, Viennet, le vicomte de Rodez-Bénavent, Arrazat, Castelnau.

ILLE-ET-VILAINE. — Brice, le général Loysel, Bidard, le colonel Carron, le général Du Temple, Grivart, de la Borderie, le comte de Cintré, le comte de Kergariou, le général de Cissey, Jouin, Roger-Marvaise.

INDRE. — Balsan, le comte de Bondy, Dufour, Léon Clément, Bottard.

INDRE-ET-LOIRE. — Houssard, Eugène Gouin, Hulin, Wilson, Guinot, Nioche.

ISÈRE. — Riondel, Michal-Ladichère, Eymard-Duvernay, Paul Breton, Ferdinand Raymond, le marquis de Quinsonas, de Combarieu, Jocteur-Montrosier, Jourdan, Gueidan, Chaper.

JURA. — Jules Grévy, Paul Besson, Tamisier, Thurel, Lamy, Gagneur.

LANDES. — Victor Lefranc, le marquis de Dampierre, de Gavardie, Albert Boucau, Pascal Duprat, Loustalot.

LOIR-ET-CHER. — Bozérian, le marquis de Sers, Tassin, Dufay, Lesguillon.

LOIRE. — Montgolfier, Alex. Jullieu, Bouiller, de Sugny, le vicomte de Meaux, Cunit, Arbel, Callet, Chavassieu, Cherpin.

HAUTE-LOIRE. — Henri Vinay, le baron de Flaghac, Malartre, Calemard de Lafayette, le baron de Vinols, le gén. de Chabron.

LOIRE-INFÉRIEURE. — Babin-Chevaye, Cheguillaume, Doré-Graslin, de la Pervanchère, le cte de Juigné, de la Rochette, le comte de Cornulier-Lucinière, Lallié, Dezanneau, de Fleuriot, Ginoux-de Fermon, Fidèle Simon.

LOIRET. — Cochery, Robert de Massy, Peteau, Crespin, D'Aboville, Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, le comte d'Harcourt.

LOT. — Limayrac, Pagès-Duport, De Lamberterie, De Vallon, Rolland, le cte Joachim Murat.

LOT-ET-GARONNE. — Le comte

De Chaudordy, Baze, Sarrette, De Cazenove de Pradines, le comte Octave de Bastard, Faye.

LOZÈRE. — De Colombet, le comte de Chambrun, Roussel.

MAINE-ET-LOIRE. — Beulé, Ambroise Joubert, Delaveau, Montrieux, Chatelin, Max-Richard, le comte de Maillé, le comte de Durfort de Civrac, de la Bouillerie, Mayaud, le victe Arthur de Cumont.

MANCHE. — Le comte Daru, Louis de Saint-Pierre, Arthur Legrand, d'Auxais, de Saint-Germain, Germonière, Gaslonde, Savary, Le Noël, Foubert, le comte de Tocqueville.

MARNE. — Margaine, Leblond, Warnier, Jules Simon, le docteur Thomas, Eug. Perrier, Dauphinot, Picart.

HAUTE-MARNE. — Le prince de Joinville, le baron Lespérut, le comte de Beurges, Peltereau-Villeneuve, du Breuil de Saint-Germain.

MAYENNE. — Vilfeu, Le Chatelain, Le Lasseux, Bigot, Gaulthier de Vaucenay, Boullier de Branche, le général Dubois-Fresnay.

MEURTHE. — Varroy, Viox, Brice, Laflize, Claude, Ancelon, Berlet.

MEUSE. — Bompart, Benoît, Billy, Grandpierre, Ernest Picard, Paulin Gillon.

MORBIHAN. — Audren de Kerdrel, comte de la Monneraye, Dahirel, de Kéridec, de Pioger, l'abbé Jaffré, Fresnau, le marquis De Gouvello, Du Bodan, Martin d'Auray.

MOSELLE. — Deschange, Bamberger.

NIÈVRE. — Le général Ducrot, Lebas, Girerd, Martin, le comte de Bouillé, le comte Benoist-d'Azy, Thurigny.

NORD. — Corne, J. Brame, Boduin, comte Roger (du Nord), Descat, Brabant, Bottieau, Leurent, Maurice, Kolb-Bernard, le baron de Lagrange, de Corcelles, le comte d'Hespel, de Staplande, le comte de Melun, de Marcère, de Brigode, Beaucarne-Leroux, le comte de Mérode, Plichon, Pajot, Théry-Vente, Wallon, des Rotours, Testelin, Dupont, Deregnaucourt.

OISE. — Le duc d'Aumale, Desjardins, le marquis de Mornay, Perrot, le comte de l'Aigle, le comte de Kergolay, Labitte, Gérard.

ORNE. — le duc D'Audiffret-Pasquier, de la Sicottière, Gévelot, Grollier, Christophle, Amédée Beau, Duportail, Lherminier.

PAS-DE-CALAIS. — Martel, Adam, Wartelle de Retz, le comte de Bryas, Douay, le comte de Fouler de Relingue, le comte de Diesbach, de Clercq, Paris, Victor Hamille, Dussaussoy, le marquis de Partz, de Saint-Malo, Levert, N...

PUY-DE-DÔME. — Bardoux, Roux, le baron de Barante, De Lacombe, Tallon, de Féligonde, de Chabrol, le comte de Douhet, Vimal-Dessaigne, Salneuve.

BASSES-PYRÉNÉES. — Lacaze, Barthe, de Lestapie, Renaud, Duclerc, Chenesloug, le vicomte

de Gontaut-Biron, Dufaure, Daguenet.

HAUTES-PYRÉNÉES. — De Goulard, Eugène Adnet, Desbons, le marquis de Franclieu, Ducuing.

PYRÉNÉES-ORIENTALES. — Emmanuel Arago, Guitter, Pierre Lefranc, Escarguel.

HAUT-RHIN. (*Belfort.*) — Keller.

RHÔNE. — Ducarre, Le Royer, Jules Favre, Glas, Flotard, Mangini, Perret, le marquis de Mortemart, de Saint-Victor, Millaud, Ordidinaire, Guyot, Ranc.

HAUTE-SAÔNE. — Dufournel, le marquis d'Andelarre, le marquis de Gramont, le duc de Marmier, Ricot, Courcelle.

SAÔNE-ET-LOIRE. — Rolland, Renaud, Durréault, le général Victor Pellissier, Alexandre, Mathieu, Jordan, le marquis de la Guiche, Daron, de Lacretelle, le général Guillemaut, Boysset.

SARTHE. — Vétillard, Gasselin, lè marquis de Talhouët, Bernard-Dutreil, Busson-Duvivier, Haentjens, le marquis de Juigné, le duc de la Rochefoucauld-Bisaccia, Caillaux.

SAVOIE. — Carquet, Parent, Guinard, le marquis Costa de Beauregard, Grange.

HAUTE-SAVOIE. — Chardon, Duparc, Silva, Taberlet, Folliet.

SEINE. — Louis Blanc, Edgar Quinet, l'amiral Saisset, l'amiral Pothuau, Brisson, Thiers, Martin Bernard, Marc Dufraisse, Greppo, Langlois, le général Frébault, Vachèrot, Jean Brunet, Tolain, Littré, Arnaud (de l'Ariége), Léon Say, Tirard, Edmond Adam, Peyrat, Farcy, Wolowski, Alfred André, Pernolet, Louvet, Dietz-Monin, De Préssensé, Gambetta, Corbon, Paul Morin, Denormandie, Vautrain, Krantz, le marquis de Plœuc, Scheurer-Kestner, Laboulaye-Lefebvre, Lefébure, Laurent-Pichat, Sébert, Brelay, Drouin, Ferdinand Moreau, Barodet.

SEINE-INFÉRIEURE. — Buisson, Pouyer-Quertier, Cordier, Lanel, Buet, Savoye, Anisson-Duperon, le comte de Bagneux, le marquis des Royes, Peulvé, Ancel, Nétien, Lebourgeois, le général Robert, Raoul Duval.

SEINE-ET-MARNE. — Horace de Choiseul, Oscar de Lafayette, de Lasteyrie, Voisin, le vicomte d'Haussonville, Jozon, le comte Louis de Ségur.

SEINE-ET-OISE. — Barthélemy Saint-Hilaire, Rameau, Antonin Lefebvre-Pontalis, Ferry, Carnot père, Journault, le comte de Pourtalès, Labélonye, Hèvre, Scherer.

DEUX-SÈVRES. — Monnet, Aymé de la Chevrelière, Taillefer, Tribert, le marquis de la Rochejacquelein, le général Mazure, Ricard.

SOMME. — L'amiral de Dompierre d'Hornoy, le général Changarnier, Blin de Bourdon, Magnier, de Rainneville, Courbet-Poulard, de Beauvillé, Gauthier de Rumilly, de Rambures, Barni, Goblet.

TARN. — Daguilhon-Lasselve, Alexandre Lecamus, Jamme,

Guibal, le baron Decazes, de Bermond, le général Jaurès.

TARN-ET-GARONNE. — Léon de Malleville, Prax-Paris, de Limairac, Lespinasse.

VAR. — Brun, Dréo, Laurier, Ferrouillat, Cotte, Daumas.

VAUCLUSE. — Elzéar Pin, Taxile Delord, Gent, Naquet.

VENDÉE. — Godet de la Riboullerie, Vandier, de Puyberneau, Bourgeois, de la Bassetière, Giraud, de Fontaine, Beaussire.

VIENNE. — Le marquis de la Rochethulon, Serph, Merveilleux du Vignaux, Ernoul, le baron de Soubeyran.

HAUTE-VIENNE. — Mallevergne, de Peyramont, Teysserenc de Bort, Benoit du Buis, Soury-Laverne, Charreyron, Périn.

VOSGES.—Buffet, de Ravinel, Claude, Aubry, Jules Ferry, Contaut, Emile Georges, Steinheil, Méline.

YONNE. — Charton, Javal, Rampont, Raier, Lepère, Guichard, Raudot, Bert.

ALGER. — Warnier, Crémieux.

CONSTANTINE. — Lucet, Colas.

ORAN. — Jacques, Lambert.

MARTINIQUE. — Schœlcher, Pory-Papy.

GUADELOUPE. — Bloncourt.

GUYANE. — Marck.

SÉNÉGAL. — Lafon de Fongaufier.

RÉUNION. — De la Serve, De Mahy.

INDE FRANÇAISE. — le comte Des Bassayns de Richemont.

Conseil d'État

Constitué par la loi du 24 mai 1872.

Conformément à l'article 10, paragraphe 4, de la loi précitée, un décret en date du 21 août 1872 a déterminé l'ordre intérieur des travaux du Conseil, la répartition des affaires entre les sections, la nature des affaires qui devront être portées à l'Assemblée générale, le mode de roulement des membres entre les sections et les mesures d'exécution non prévues par la loi,

COMPOSITION DU CONSEIL D'ÉTAT.

Président, M. DEPEYRE, député Garde-des-Sceaux, ministre de la Justice.
Vice-Président, N... , présidant la section du contentieux.

Présidents de section.

MM. GROUALLE (Intérieur, Justice, Instruction publique, Cultes et Beaux-Arts).
AUCOC (L), (Travaux publics, Agriculture, Commerce et Affaires étrangères).
GOUSSARD, (Finances, Guerre, Marine, Colonies et Algérie).

Conseillers d'État en service ordinaire.

MM.	Vicomte du Martroy.	*Contentieux.*
	Collignon.	*Travaux publics.*
	Tourret (lieutenant-colonel).	*Finances.*
	Saglio.	*Travaux publics.*
	Tranchant.	*Contentieux.*
	Andral.	*Intérieur.*
	Marquis de Chateaurenard.	*Travaux publics.*
	Marbeau.	*Intérieur.*
	Comte de Segur.	*Intérieur.*
	Le Trésor de la Rocque.	*Finanees.*
	Vicomte de Montesquiou.	*Contentieux.*
	Pascalis.	*Contentieux.*
	Silvy.	*Intérieur.*
	De Bellomayre.	*Contentieux.*
	Comte de Circourt.	*Finances.*
	Bourgeois (contre-amiral).	*Finances.*
	De Gaillard.	*Travaux publics.*
	Weis.	*Contentieux.*

Conseillers d'État en service extraordinaire.

MM. Aimé, directeur général des douanes. — *Finances.*

De Boureuille, secrétaire général du ministère des travaux publics. — *Travaux publics.*

Delarbre, directeur de la comptabilité générale au ministère de la marine et des colonie. — *Finances, etc.*

Desprez, directeur des affaires politiques au ministère des affaires étrangères. — *Travaux publics, etc.*

Dufrayer, directeur général de la Caisse des dépôts et consignations. — *Finances.*

Durangel, directeur de l'administration departementale et communale, au ministère de l'intérieur. — *Intérieur.*

De Franqueville, directeur général des ponts-et-chaussées et des chemins de fer. — *Travaux publics.*

Grimprel, directeur général des contributions directes. — *Finances.*

Guillot, directeur général du contrôle et de la comptabilité au ministère de la guerre. — *Finances.*

Ozenne, secrétaire général du ministère de l'agriculture et du commerce. — *Travaux publics.*

MM. PROVENSAL, directeur général des contributions indirectes. — *Finances.*
ROY, directeur général de l'enregistrement et des domaines. — *Finances.*
TARDIF, chef de la première division des cultes. — *Intérieur.*
RENAUT, préfet de police. — *Intérieur.*

Maîtres de requêtes.

MM.	De BAULNY.	*Contentieux.*
	BÉRENGER.	*Travaux publics.*
	BRAUN.	*Contentieux.*
	CHAUCHAT.	*Travaux publics.*
	COMPAIGNON DE MARCHEVILLE.	*Intérieur.*
	CORNUDET (Michel).	*Intérieur.*
	DAVID.	*Commiss du Gouvernement.*
	DEMONGEOT.	*Travaux publics.*
	Baron DE LACOSTE DU VIVIER.	*Travaux publics.*
	FABAS.	*Finances.*
	FLOURENS (Emile).	*Contentieux.*
	FOULD (Paul).	*Contentieux.*
	DE FRANQUEVILLE.	*Intérieur.*
	GRIOLET.	*Travaux publics.*
	HÉLY D'OISSEL.	*Finances.*
	JACQUEMINOT, comte de HAM.	*Intérieur.*
	Baron de LACOSTE DU VIVIER.	*Intérieur.*
	LAFERRIÈRE (Edouard).	*Commiss. du Gouvernement.*
	LEBLANC.	*Finances.*
	PERRET.	*Commiss. du Gouvernement.*
	DE RICHEMONT.	*Finanecs.*
	TÉTRAUT.	*Contentieux.*
	VACHEROT.	*Finances.*
	DE SALVERTE.	*Travaux publies.*
	GOMEL.	*Contentieux.*

Auditeurs de 1re classe.

MM.	BILLARD DE SAINT-LAUMER.	*Contentieux.*
	LE VAVASSEUR DE PRÉCOURT.	*Contentieux.*
	CHABROL.	*Travaux publics.*
	MAYNIEL.	*Contentieux.*
	MATHÉUS.	*Contentieux.*
	MARGUERIE.	*Intérieur.*
	BLIN DE VARLEMONT.	*Intérieur.*
	MARQUES DI BRAGA.	*Finances.*
	VERGNIAUD.	*Finances.*

M. Fouquier, secrétaire général du Conseil d'Etat, ayant rang et titre de maître des requêtes.

Auditeurs de 2e classe.

MM. Chauffard, Hebrard de Villeneuve, Caillard d'Allières, Bailleux de Marisy, De la Porte, Tirel de la Martinière, Vergé, Etignard de la Faulotte, de Kergolay, Henri, Vallon, Gauwain, Peyrot, De Beaumont, Marbeau, Gervais de Rouville, Milcent, Morel, Arnous, Sassère.

MINISTÈRES.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

M. Depeyre, député, *garde des sceaux, ministre.*
M. Vente, *Sous-Secrétaire d'État.*

Cabinet du ministre. — M. N..., *chef*, à Versailles ; M N..., *sous-chef.*

Secrétariat général. — M. E. Durier, *secrétaire-général*, à Paris. —*Surveillance générale de tout le travail du ministère de la justice, direction spéciale du personnel, discipline de la magistrature, Légion-d'Honneur, préséances, titres nobiliaires, droits de sceau, archives, etc.*

Division du personnel.—M. Mausat-Laroche, ✻, *chef de division.* — 1er bureau. *Personnel des cours, tribunaux, etc.* — 2e bureau. *Comptabilité et pensions.* — Bureau des archives et du service intérieur.

Direction des affaires civiles. — M. Duvergier, *directeur*, à Paris.

Bureau d'administration et de législation. — 1re section ; — 2e section ;—Bureau du notariat.—Bureau des officiers ministériels.

Division du sceau — M. Gaulthier de Biauzat, ✻, *chef de division*, à Paris.— 1re section. Naturalisation, autorisation de servir à l'étranger, dispense d'âge ; — 2e section. Changements et additions de noms, titres nobiliaires, etc.

Direction des affaires criminelles et des graces.— M. Petit, ✻, *directeur*, à Versailles. — 1er bureau. Affaires criminelles. — 2e bureau. Grâces. — 3e Bureau. Statistique. — 4e bureau. Frais de justice.

Imprimerie nationale. — M. Haureau, ✻, de l'Institut, *directeur.* — M. Picamilh, ✻, *sous-directeur.*

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

M. le duc De Cazes, ✻, *ministre.*

CABINET DU MINISTRE ET SECRÉTARIAT. — M. N..., *chef.* — M. N..., *sous-chef.*

PROTOCOLE. — M. Feuillet de Conches (C. ✻), *directeur-chef.*

DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES ET DU CONTENTIEUX. — M. Desprez (G. O. ✻), *directeur.* — Sous-direction du Nord. — Sous-direction du Midi et de l'Orient — Sous-direction de l'Amérique et de l'Indo-Chine. — Sous-direction du contentieux.

DIRECTION DES CONSULATS ET AFFAIRES COMMERCIALES. — M. Meurant (C. ✻), *directeur.* — Sous-direction du Nord, — de l'Orient et de l'Indo-Chine, — du Midi et de l'Amérique.

DIRECTION DES ARCHIVES ET DE LA CHANCELLERIE. — M. Faugère (C. ✻), *directeur.* — M. Viennot (O ✻), *sous-directeur.* — Bureau de la chancellerie.

DIRECTION DES FONDS ET DE LA COMPTABILITÉ. — M. Billing (C. ✻), *directeur.* — M. Guéroult (O. ✻), *sous-directeur.*

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

M. le duc de Broglie, *ministre.*

M. Baragnon, *sous-Secrétaire d'État.*

CABINET DU MINISTRE. — M. N..., chef du cabinet. — M. N..., sous-chef. — *Correspondance générale.* — *Personnel administratif.* — *Secours généraux.* — *Presse.* — *Service de l'imprimerie et de la publicité.*

1° DIRECTION DU SECRÉTARIAT ET DE LA COMPTABILITÉ. — M. Normand (O. ✻), *directeur.* — 1er bureau : *secrétariat.* — 2e bureau : *archives départementales, communales et hospitalières.* — 3e bureau : *établissements généraux de bienfaisance.* — 4e bureau : *sociétés de secours mutuels.*

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE. — M. Hébert, ✻, *Chef de division.* — 1er bureau : *opérations et écritures centrales.* — 2e bureau : *ordonnancements.* — 3e bureau : *comptabilité départementale.*

2° DIRECTION DE L'ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE. — M. Durangel (O. ✻), *directeur.* — *Administration générale, élections, pensions.* — *Administration départementale.* — *Enfants assistés.* — *Mendicité.* — *Administration et comptabilité des communes*, M. Wion-d'Onzy (O. ✻), *chef de division.* — *Contentieux des communes.* — *Voirie urbaine et vicinale.* — *Construction et*

comptabilité des chemins vicinaux.—Hospices communaux, bureaux de bienfaisance, monts-de-piété.

Inspecteurs généraux des établissements de bienfaisance. — MM. P. Bucquet (O. ✻), Claveau (O. ✻), Piras, ✻, Le Roux de Bretagne, *inspecteurs généraux.*

3° Direction des prisons et des établissements pénitentiaires. — M. Jaillaut (O. ✻), *inspecteur général honoraire, directeur.* — 1[er] bureau: *administration générale des prisons, personnel, etc.* — 2[e] bureau: *maisons centrales et établissements de jeunes détenus.* — 3[e] bureau: *maisons d'arrêt, de justice et de correction, statistique, etc.* — 4[e] bureau: *transfèrements.*—5[e] bureau: *contrôle central des dépenses.*

4° Direction générale de la sureté générale.—M. Léon Renaut, *préfet de police,* M. de Nervaux, *directeur de la sûreté générale.* — 1[er] bureau: *Correspondance politique.*— 2[e] bureau: *Police spéciale.* — 3[e] bureau: *Police administrative.*

5° Direction générale des lignes télégraphiques. — M. Pierret (O. ✻), *directeur général.*

6° Direction annexe des affaires civiles de l'Algérie. — M. Brosselard, *directeur.*

MINISTÈRE DES FINANCES.

M. Magne (G. ✻), député, *ministre.*
M. Lefebure, ✻, *sous-secrétaire d'État.*

Cabinet du ministre. — M. Thirion-Montauban, *chef.*

Administration centrale du Ministère.

Direction du personnel. — M. Alfred Magne, ✻, *directeur.* — M. Lemoine, ✻, Brouta, *chefs de bureaux.*

Secrétariat-général. — M. Audibert, ✻, *sous-directeur.* — M. Favrot (O. ✻), *sous-directeur.*

Inspection générale des finances. — MM. Baudry de Soucy (O. ✻), Bailly (O. ✻), de Maisonneuve (O. ✻), de Cerval (O. ✻), de Matharel (O. ✻), Coppens d'Hondschoote, ✻, de la Bouillerie (O. ✻), Harmand (O. ✻), de Maintenant (O. ✻), Hulot (O. ✻), Tronson de Coudray, ✻, Villet.

Division de l'inspection générale des finances, du contrôle des administrations financières, etc. — M. Audibert (O. ✻), *sous-directeur.* — 1[er] bureau: *inspection générale.* — 2[e] bureau: *enregistrement, domaines, forêts.* — 3[e] bureau: *douanes, contributions*

indirectes, manufactures de l'Etat. — 4e bureau : *postes, contributions directes, monnaies, dépêches et contre-seing.*

DIRECTION DE L'ORDONNANCEMENT, DE LA COMPTABILITÉ, DES ARCHIVES ET DU MATÉRIEL. — MM. Favrot (O. ✻), *sous-dir.;* de Colmont, ✻, *chef* — 1er bureau : *ordonnancement et comptabilité.* — 2e bureau : *matériel et service intérieur.* — 3e bureau : *impressions.* — 4e bureau : *service des bâtiments et conservation du mobilier.* — 5e bureau : *service militaire de l'hôtel.*

DIVISION DU CONTENTIEUX DES FINANCES. — M. Labeyrie (O ✻), *directeur, agent judiciaire du trésor.* — 1er bureau : *instruction des affaires contentieuses, règlement des frais dus aux officiers ministériels, prêts à l'industrie.* — 2e bureau : *actions judiciaires intentées ou défendues par le Trésor.* — 3e bureau : *examen et conservation des oppositions.*

DIRECTION DU MOUVEMENT GÉNÉRAL DES FONDS. — M. Collard-Dutilleul (C. ✻), *directeur,* M. Courcier, ✻, *sous-directeur.* — Bureau central. — Bureau du service extérieur. — Bureau des écritures.

DIRECTION DE LA DETTE INSCRITE. — M. de Gouttes (O. ✻), *directeur,* M. N..., *sous-directeur.* — Bureau central, 1re section, contentieux et correspondance, 2e section, contrôle administratif et comptabilité centrale, 3e section, double du Grand-Livre. — Bureau du Grand-Livre. — Bureau des transferts et mutations. — Bureau des pensions. — Bureau des cautionnements.

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE. — M. de Roussy (C. ✻), *directeur général* — 1re *sous-direction :* bureau central, M. Thiboust (O. ✻), *sous-directeur.* — 2e *sous-direction :* bureau de la comptabilité des receveurs des finances, M. Couder, ✻, *sous-directeur-adjoint.* — Bureau central. journal et grand-livre de la comptabilité générale des finances. — Budget général de l'État et affaires générales. — Bureau de la comptabilité des trésoriers-payeurs généraux. — Bureau de la perception des contributions directes et de la comptabilité des percepteurs et receveurs des communes et établissements publics. — Bureau de la comptabilité des trésoriers-payeurs de l'Algérie. des colonies et des corps d'armée. — Bureau de la comptabilité des régies et administrations financières.

CAISSE CENTRALE DU TRÉSOR PUBLIC — MM. Fourtier (O. ✻), *caissier-payeur-central;* de Marcillac, ✻, *sous-caissier-payeur-central.* Bureau central. — Comptabilité. — Contrôle des dépenses. — Dépenses en numéraire. — Recettes en numéraire. — Portefeuille du trésor.

DIVISION DU CONTRÔLE CENTRAL. — M. Tournus (O. ✻), *contrôleur*

central du trésor. — 1er bureau : contrôle des recettes et dépenses journalières de la caisse du trésor. — 2e bureau : contrôle et visa des effets publics, des certificats de pensions et de secours, des cautionnements, etc.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

M. le général du Barail (G. ✻), député, *ministre.*

ETAT-MAJOR GÉNÉRAL ET CABINET DU MINISTRE.— M. Hartung, (C. ✻), général de brigade, *chef d'état-major général et chef du cabinet.*

CABINET DU MINISTRE. — M. N..., *chef de service.* — 1er bureau : *correspondance générale, mouvements de troupes, décorations, décrets collectifs.* — 2e bureau : *Dépôt de la guerre.*

DIRECTION GÉNÉRALE DU PERSONNEL. — M. Renson, (C. ✻), général de division, *directeur-général du personnel.* — 1er bureau : *états-majors, personnels administratifs, écoles militaires, recrutement.* — 2e bureau : *infanterie.* — 3e bureau : *cavalerie.* — 4e bureau : *personnel de l'artillerie et des équipages militaires et remontes* — 5e bureau : *personnel du génie.* — 6e bureau : *justice militaire, gendarmerie.*

DIRECTION GÉNÉRALE DU CONTRÔLE ET DE LA COMPTABILITÉ. — M. Guillot, (C. ✻), intendant-général, inspecteur, *directeur-général.* — 1er bureau : *contrôles des dépenses, contentieux, budgets généraux, etc.* — 2e bureau : *fonds, ordonnances, comptes-matières.* — 3e bureau : *pensions et secours.* — 4e bureau : *service intérieur, archives.* — 5e bureau : *solde, revues de comptabilité.* — 6e bureau : *liquidation des dépenses de l'armée,*

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.

M. le vice-amiral de Dompierre d'Hornoy (G. ✻), *ministre.*

CABINET DU MINISTRE. — M. N..., chef d'état-major et *chef du cabinet.* — 1er bureau : *cabinet.* — 2e bureau : *mouvements de la flotte et opérations militaires.*

1re DIRECTION. — PERSONNEL. — M. Martineau-Deschenets, (C. ✻), contre-amiral, *directeur.* — 1er bureau : *état-major de la flotte.* — — 2e bureau : *corps entretenus et agents divers.* — 3e bureau : *équipages de la flotte et justice maritime.* — 4e bureau : *troupes de la marine.*

2e DIRECTION. — MATÉRIEL. — M. Sabatier, (C. ✻), directeur des constructions navales, *directeur.* — 1er bureau : *constructions na-*

vales et travaux hydrauliques. — 2e bureau : *artillerie.* — 3e bureau : *approvisionnements généraux.*

3e DIRECTION. — SERVICES ADMINISTRATIFS. — M. Chabrié, (C. ✵), commissaire général de la marine, *directeur.* — 1er bureau : *inscription maritime, pêche et domanialité maritimes.* — 2e bureau : *solde, habillements et revues.* — 3e bureau : *subsistances, hôpitaux et chiourmes.*

4e DIRECTION. — COLONIES. — M. le Bon Benoist d'Azy, *directeur.* — 1er bureau : *administration générale et municipale.* — 2e bureau : *législation, colonisation et affaires militaires.* — 3e bureau : *fonds, hôpitaux, vivres.*

5e DIRECTION. — COMPTABILITÉ GÉNÉRALE. M. Delarbre, (C. ✵), *directeur.* — 1er bureau : *Fonds et ordonnances.* — 2e bureau : *Dépenses d'outre-mer.* — 3e bureau : *comptabilité centrale des fonds.* — 4e bureau : *comptabilité des matières.* — 5e bureau : *service intérieur, archives et bibliothèques.* — 6e bureau : *conservation des archives.*

INVALIDES DE LA MARINE. — M. Calvé, (C. ✵), commissaire-général de la marine, *directeur.* — Bureau central des invalides et des pensions.— Bureau des prises, bris et naufrages, et du service des *gens de mer.*

CONTRÔLE CENTRAL des finances de la marine.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DES CULTES ET DES BEAUX-ARTS.

M. de Fourtou (O. ✵, député, *ministre.*
M. Desjardins, ✵, *sous-secrétaire d'État.*

CABINET DU MINISTRE. — M. Manuel, ✵, *chef.*

Bureau du secrétariat-général.— Bureau des travaux historiques et des sociétés savantes. — Bureau des bibliothèques et des souscriptions. — Bureau du dépôt des livres.

1re DIRECTION. — ADMINISTRATION ACADÉMIQUE ET INSTRUCTION SUPÉRIEURE. — M. Du Mesnil, (O. ✵), *directeur.* — 1er bureau : *administration académique, facultés et écoles.* — 2e bureau : *établissements scientifiques et littéraires.* — 3e bureau : *matériel et comptabilité.*

2e DIRECTION. — INSTRUCTION SECONDAIRE. — M. Mourier, (O. ✵), *directeur.* — 1er bureau : *enseignement classique et enseignement*

spécial. — 2e bureau : *personnel.* — 3e bureau : *matériel et comptabilité.*

3e DIRECTON. — INSTRUCTION PRIMAIRE. — 1er bureau : *personnel de l'enseignement primaire.* — 2e bureau : *contentieux et discipline de l'enseignement primaire.* — 3e bureau : *administration et matériel de l'enseignement primaire.* — 4e bureau : *comptabilité de l'enseignement primaire.*

PERSONNEL. — *Nomination des membres du Conseil de l'instruction publique et du conseil supérieur de l'enseignement spécial, personnel de l'administration centrale, de l'instruction publique, etc.; légion-d'honneur ; distinctions honorifiques.*

— *Administration académique, établissements scientifiques, instruction supérieure; inspection générale, administration académique, facultés et écoles; établissements scientifiques et littéraires; matériel et comptabilité.*

DIVISION DE COMPTABILITE. — M. Bouin, ✵, *chef de division.* — 1er bureau : *comptabilité générale.* — 2e bureau : *pensions de retraite.*

Cultes.

1re DIVISION. — M. Tardif (O. ✵), *chef de division.* — 1er bureau : *personnel du clergé*; *pensions et secours; organisation et régime des chapitres, séminaires et fabriques*; *contentieux.* — 2e bureau : *biens des fabriques, cures et succursales; congrégations*; *dons et legs; contentieux administratif.*

2e DIVISION. — M. de Lamotte (O. ✵), *chef de la division.* — 1er bureau : *administration temporelle des intérêts diocésains.* — 2e bureau : *travaux diocésains.*

3e DIVISION. — M. G. Guizot, *chef de la division.* — Bureau : *cultes non catholiques.*

Beaux-Arts.

4e DIVISION. — M. de Boissieu, ✵, *chef de la division.* — Bureau des beaux-arts. — Bureau des monuments historiques. — Bureau des théâtres. — Bureau des manufactures nationales. — Bureau de la comptabilité.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE

M. Deseilligny, ✵, député, *ministre.*

M. Ozenne, (C. ✵), *secrétaire-général.*

CABINET PARTICULIER. — M. Delarbre, ✻, *chef.*

SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL. — Bureau du *secrétariat et du personnel général.* — Bureau de la *statistique générale et de l'inspection du travail des enfants dans les manufactures.*

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ CENTRALE. — M. Deloche (O. ✻), *directeur.* — Bureau des *ordonnancements, comptes et budgets, et des écritures centrales.*

DIRECTION DE L'AGRICULTURE. — M. Lefebvre de Ste-Marie, (O. ✻), *directeur,* M. Porlier, ✻, *sous-directeur.* — 1er bureau : *enseignement agricole et vétérinaire.* — 2e bureau : *encouragements à l'agriculture, secours.* — 3e bureau : *subsistances.*

COMMERCE INTÉRIEUR. — M. Dumoutier de Frédilly, (O. ✻), *directeur,* M. Girard, *sous-directeur.* — 1er bureau : *Commerce.* — 2e bureau : *industrie.* — 3e bureau : *police sanitaire et industrielle.*

COMMERCE EXTÉRIEUR. — M. Marie, ✻, *sous-directeur.* — 1er bureau : *Législation et tarifs de douanes en France.* — 2e bureau : *législation commerciale et tarifs des douanes à l'étranger.* — 3e bureau : *mouvement général du commerce et de la navigation.*

CONSEIL SUPÉRIEUR DU COMMERCE, DE L'AGRICULTURE ET DE L'INDUSTRIE.

Parmi les membres de ce conseil sont : MM. Kolb-Bernard et Leurent, députés du Nord.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

M. de Larcy, député, *ministre.*

M. de Boureuille, (C. ✻), *secrétaire-général.*

CABINET DU MINISTRE. — N...., *chef de cabinet.*

DIVISION DU SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL. — 1er bureau : *enregistrement et distribution des dépêches à l'arrivée.* — 2e bureau : *secrétariat général et matériel.* — 3e bureau : *service central d'expéditions et d'autographies.*

DIVISION DU PERSONNEL. — M. Porée (O. ✻), *chef de division.* — 1er bureau : *nominations, promotions et mouvements.* — 2e bureau : *frais et indemnités, secours, pensions, contentieux.*

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — M. Dillé (O. ✻), *chef de la division.* — 1er bureau . *opérations centrales et ordonnancements.* — 2e bureau : *comptabilité des ponts-et-chaussées et des mines.*

PONTS ET CHAUSSÉES ET CHEMINS DE FER.

M. de Franqueville, (G. O. ✵), *inspecteur général des Ponts-et-chaussées, directeur-général.*

DIVISION DES ROUTES ET PONTS. — M. Challot, (O. ✵), *chef de division.* — 1[er] bureau : *routes nationales.* — 2[e] bureau : *routes départementales et police du roulage.*

DIVISION DE LA NAVIGATION. — M. Caulet de Longchamps (O. ✵), *chef de division.* — 1[er] bureau : *ports maritimes, canaux de navigation.* — 2[e] bureau : *rivières navigables et flottables, irrigations, dessèchements, usines et services divers.*

Chemins de fer. — DIVISION DES ÉTUDES ET TRAVAUX. — M. de Neuville (C. ✵), *chef de division.* — 1[er] bureau : *études et concessions.* — 2[e] bureau : *travaux*

DIVISION DE L'EXPLOITATION. — M. Gilly, ✵, *chef de division.* — 1[er] bureau : *exploitation commerciale.* — 2[e] bureau : *exploitation technique.* — Bureau de la *statistique des chemins de fer.*

Mines. — DIVISION DES MINES ET USINES. — M. Foubert, *chef de division.* — 1[er] bureau : *mines, appareils à vapeur.* — 2[e] bureau : *usines métallurgiques, eaux minérales, cartes géologiques et agronomiques.* — Service de la *statistique de l'industrie minérale.*

Administrations et services financiers.

DIRECTION GÉNÉRALE DES CONTRIBUTIONS DIRECTES. — M. Grimpel (O. ✵), *directeur général.*

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES. — M. Roy, (C. ✵), *directeur général.*

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES. — M. Amé (O. ✵), *directeur général.*

DIRECTION GÉNÉRALE DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES. — M. Provensal, (O. ✵), *directeur général.*

DIRECTION GÉNÉRALE DES MANUFACTURES DE L'ÉTAT. — M. Rolland, (C. ✵), *directeur général.*

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES. — M. Le Libon, *directeur général.*

ADMINISTRATION DES FORÊTS. — M. Faré (O. ✵), *directeur général.*

TABLEAU DES PRÉFECTURES ET ÉVÊCHÉS DE FRANCE.

Départements.	Chefs-lieux.	PRÉFETS.	ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES.	DIOCÈSES.
		MM.	NN. SS.	
Ain.	Bourg.	Raffier-Dufour.	Richard.	Belley.
Aisne.	Laon.	Bon de Crisenoy, (O. ✻)	Dours. (O. ✻)	Soissons.
Allier.	Moulins.	Letendre de Tourville.	De Dreux-Brézé.	Moulins.
Alpes (B.).	Digne.	Picquet-Damesme.	Meirieu, ✻.	Digne.
Alpes (H.)	Gap.	Delagneau, ✻	Guilbert.	Gap.
Alpes-Marit.	Nice.	Mis de Villeneuve-Bargemont	Sola (O. ✻).	Nice.
Ardèche.	Privas.	Du Chevalard.	Delcuzy, ✻.	Viviers.
Ardennes.	Mézières	Buchot, ✻.	Landriot (C. ✻).	Reims (Marne).
Ariège.	Foix.	Sauvage.	Bélaval, (O. ✻).	Pamiers.
Aube.	Troyes.	Servois, ✻	Ravinet (O. ✻).	Troyes.
Aude.	Carcassonne	Baile.	Leuilleux.	Carcassonne.
Aveyron.	Rhodez.	De Serres, (O. ✻.)	Rourret.	Rodez.
Bouches-du-Rhône.	Marseille.	J. de Tracy.	CHALANDON (O. ✻). Place.	AIX, Arles et Embrun. Marseille.
Calvados.	Caen.	Ferrand, (O. ✻)	Hugonin, ✻.	Bayeux.
Cantal.	Aurillac.	De Chazelles.	De Pompignac, ✻.	Saint-Flour.
Charente.	Angoulême.	De Vaudichon.	Sebaux.	Angoulême.
Charente-Inf.	La Rochelle.	De Blignières.	Thomas.	La Rochelle.
Cher.	Bourges.	Lauras.	La Tour-d'Auverg. ✻	BOURGES.
Corrèze.	Tulle.	Bure.	Berteaud, ✻.	Tulle.
Corse.	Ajaccio.	Souvestre.	De Gaffori.	Ajaccio.
Côte-d'Or.	Dijon.	Daunassans, ✻	Rivet (O. ✻).	Dijon.
Côtes-du-N.	Saint-Brieuc	Comte de Rochefort, ✻	David, (O. ✻).	Saint-Brieuc.
Creuze.	Guéret.	Founier-Sarloveze, ✻	Duquesnay, ✻.	Limoges (Vienne-Haute.)
Dordogne.	Périgueux.	Lorois,	Dabert, ✻.	Périgueux.
Doubs.	Besançon.	A. Gigot.	S. E. LE CARDINAL MATTHIEU (C. ✻)	BESANÇON et Haute-Saone.
Drôme.	Valence.	Amiel-Darbaux.	Gueullette, ✻.	Valence.
Eure	Évreux.	Baron Sers.	Grotteau.	Évreux.
Eure-et-Loir.	Chartres.	De Perthuis.	Regnault (O. ✻)	Chartres.
Finistère.	Quimper.	Pihoret, (O. ✻)	Nouvel.	Quimper.
Gard.	Nîmes.	Guigue de Champvans.	Plantier, ✻.	Nîmes.
Garonne (H.)	Toulouse.	Welche.	DESPREZ (O. ✻). Gérault de Langalerie	TOULOUSE et Narbonne.
Gers.	Auch.	Du Gabé.	DELAMARE (O. ✻).	AUCH.
Gironde.	Bordeaux.	Pascal.	S. E. LE CARDINAL DONNET (G.O. ✻).	BORDEAUX.
Hérault.	Montpellier.	De Vallavielle.	Le Courtier (O. ✻).	Montpellier.
Ille-et-Villain.	Rennes.	Delpon.	BROSSAYS (O. ✻).	RENNES.
Indre.	Châteauroux	De Cazes.	De la Tour d'Auv. ✻.	Bourges (Cher).
Indre-et-Loir.	Tours.	Decrais.	FRUCHAUD, (O. ✻).	TOURS.
Isère.	Grenoble.	André.	Paulinier.	Grenoble.
Jura.	Lons-le-Saul	De Reinach-Werth.	Nogret (O. ✻).	Saint-Claude.
Landes.	Mont-de-Mar	Ch. Sers., ✻	Epivent, ✻.	Aire.
Loir-et-Cher.	Blois.	P. Diard.	Pallu du Parc, ✻.	Blois.
Loire.	St.-Etienne.	Bon Cardon de Sandrans, ✻	....	Lyon (Rhône).
Loire (Haute)	Le Puy.	Comte Revel du Perron, ✻	Lebreton, ✻.	Le Puy.
Loire-Infér.	Nantes.		Fournier.	Nantes
Loiret.	Orléans.	Bon de Behr.	Dupanloup (O. ✻).	Orléans.
Lot.	Cahors.	Reynal, ✻	Grimardias, ✻.	Cahors
Lot-et-Garon.	Agen.	L. Mahon.	D'Outremont.	Agen
Lozère.	Mende.	Vivaux.	Sevet.	Mende.
Maine et Loir	Angers.	Merlet.	Freppel.	Angers.
Manche.	Saint-Lô.	Pétiniaux de Champagnas.	Bravard, ✻.	Coutances.
Marne.	Châlons.	Baron de Jouvenel, ✻	LANDRIOT (O. ✻).	REIMS (Arr. de

Départements.	Chefs-lieux.	PRÉFETS.	ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES.	DIOCÈSES.
		MM.	NN. SS.	
Marne (H)	Chaumont.	Degron.	Guerrin.	Langres.
Mayenne.	Laval.	De Bassoncourt, ✲	Wicart (O. ✲).	Laval:
Meurthe et Mosel.	Nancy.	Mis de Chambon, ✲	Foulon.	Nancy.
Meuse.	Bar-le-Duc.	Mis d'Auray de St-Pois, ✲	Hacquard, ✲	Verdun.
Morbihan.	Vannes.	Vte de Rorthays.	Becel, ✲.	Vannes.
Nièvre.	Nevers.	Sazerac de Forge.	De Ladoue.	Nevers.
Nord.	Lille.	Baron Le Guay. (O. ✲.)	S. E. le cardinal RÉGNIER (O. ✲).	CAMBRAI.
Oise.	Beauvais.	Choppin.	Gignoux, (O. ✲).	Beauvais.
Orne.	Alençon.	Béchard.	Rousselet (O. ✲).	Séez.
Pas-de-Calais	Arras.	Comte de Rambuteau, ✲	Lequette, ✲	Arras.
Puy-de-Dôme	Clermont-F.	Delmas, (Alb.) ✲	Féron (O. ✲).	Clermont.
Pyrénées (B).	Pau.	Marquis de Nadaillac.	Lacroix (O. ✲).	Bayonne.
Pyrénées (H).	Tarbes.	Feraud, (Th.)	Langénieux.	Tarbes.
Pyrénées-Or.	Perpignan.	Gisolme.	Ramadié, ✲.	Perpignan.
Rhin (Haut).	Belfort.	Lebleu, administrateur, faisant fonctions de Préfet.	Rœss, ✲.	Strasbourg.
Rhône.	Lyon.	Ducros (C. ✲).	DE GINOUILHAC, O. ✲	LYON et VIENNE
Saône (H.)	Vesoul.	Burin du Buisson, ✲	....	Besançon (Doubs
Saône-et-Loir	Mâcon.	Vte Malher ✲	Lescleuc de Kéronda	Autun
Sarthe.	Le Mans.	Ch. de Tassin.	Fillion, ✲.	Le Mans.
Savoie	Chambéry.	de Fournès.	PICHENOT.	CHAMBERY.
			Vibert (O. ✲).	Maurienne.
			Turinaz.	Tarentaise.
Savoie (H).	Annecy.	Peloux.	Magnin (O. ✲).	Annecy.
Seine.	PARIS.	Ferd. Duval.	S. E. le cardinal GUIBERT, (O. ✲).	PARIS.
		Renault, préfet de police.		
Seine-Infér.	Rouen.	Lizot, (G. ✲)	DE BONNECHOSE (O. ✲	ROUEN.
Sein.-et-Marn	Melun.	Guyot de Villeneuve.	Allou (O. ✲).	Meaux.
Seine-et-Oise.	Versailles.	Limbourg.	Mabile, (O. ✲).	Versailles.
Sèvres (Deux)	Niort.	De Ravinel.	Pie.	Poitiers (Vienne et Deux-Sèvr.)
Somme.	Amiens.	E. Pougny.	Boudinet, (O. ✲).	Amiens.
Tarn.	Alby.	Comte de Masin, ✲	LYONNET (O. ✲)	ALBY.
Tarn-et-Gar.	Montauban.	Després.	Legain.	Montauban.
Var.	Draguignan.	Lemercier, ✲	Jordany, ✲.	Fréjus et Toulon
Vaucluse.	Avignon.	Doncieux.	Dubreuil (O. ✲).	AVIGNON.
Vendée.	La Roche-s-Yon	Duphémieux.	Colet, ✲.	Luçon.
Vienne.	Poitiers.	Léon Lavedan.	Pie.	Poitiers (Vienne et Deux-Sèvr).
Vienne (H).	Limoges.	Le Mire de Villers (O. ✲)	Duquesnay.	Limoges.
Vosges.	Épinal.	Darcy, ✲	Caverot (O. ✲).	Saint-Dié.
Yonne.	Auxerre.	Ducrest de Villeneuve.	BERNADOU (O. ✲).	SENS et AUXER

Administration départementale de l'Algérie.

Province d'Alger, M. Brunel, préfet; — Province d'Oran, M. Nouvion, préfet; — Provincede Constantine, M. Desclozeaux, préfet.

Évêchés des Colonies, suffragants de l'archevêché de Bordeaux

Saint-Denis. (Ile de la Réunion Afrique.) Mgr. Delannoy.

Basse-Terre. (Guadeloupe, Antilles.) N....

St-Pierre et Port-de-France. (Martinique, Antilles.) J. Mounicq.

Évêchés d'Algérie, suffragants de l'archevêché d'Alger.

Archevêque d'Alger, Mgr. LAVIGERIE (O.. ✲).

Évêque d'Oran, Mgr. Callot, ✲. | Évêque de Constantine, Mgr. de La Cases.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE.

DÉPARTEMENT DU NORD.

Le département du Nord, dont le chef-lieu est Lille, est divisé en sept arrondissements de sous-préfecture ayant pour chefs-lieux Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes.

ANCIENS PRÉFETS.

Le département a eu successivement pour Préfets :

M. JOUBERT, ex-constituant, nommé à la création, et, depuis, commissaire-général des relations commerciales en Hollande

M. DIEUDONNÉ, officier de la Légion-d'Honneur, membre du tribunat, nommé le 3 pluviose an IX, décédé à Saint-Saulve, le 27 vendémiaire an XIV.

M. DE POMMEREUL, général de division, baron de l'Empire, membre de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet d'Indre-et-Loire, nommé le 16 frimaire an XIV, et, depuis, Conseiller d'Etat, directeur-général de l'imprimerie et de la librairie.

M. DUPLANTIER, baron de l'Empire, officier de la Légion d'Honneur, auparavant préfet des Landes, nommé le 30 avril 1805, décédé à Paris le 6 février 1814.

M.. le comte BEUGNOT a administré le département pendant le premier trimestre de 1814, comme conseiller d'Etat en mission.

M. le baron SIMÉON, grand officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre royal de Saint-Hubert de Bavière, nommé le 2 mai 1814, et depuis pair de France et ministre d'État.

M. DUPONT-DELEPORTE, maître des requêtes au Conseil d'État, nommé le 22 mars 1815.

M. DUPLEIX DE MÉZY, commandeur de la Légion-d'Honneur, nommé le 12 juillet 1815, depuis conseiller d'Etat, directeur-général des postes.

M. le comte DE RÉMUSAT, grand'croix de l'ordre de Saint-Hubert de Bavière, chevalier de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet de la Haute-Garonne, nommé le 5 février 1817.

M. le comte H. DE MURAT, conseiller d'État, commandeur de Légion d'Honneur, nommé le 3 janvier 1822, depuis pair de France.

M. le vicomte Alban DE VILLENEUVE-BARGEMONT, conseiller d'État, officier de la Légion d'Honneur et chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, auparavant préfet de la Loire-Inférieure, nommé le 3 mars 1828 ; depuis, député du Nord.

M. le vicomte DE VILLERS DU TERRAGE, ancien préfet, officier de la Légion-d'Honneur, nommé le 19 août 1830 ; depuis, pair de France.

M. le baron MÉCHIN, conseiller-d'État, membre de la Chambre des députés, ancien prefet, grand-officier de la Légion-d'Honneur, officier de l'ordre de Léopold, nommé le 17 novembre 1830.

M. le vicomte DE SAINT-AIGNAN, conseiller-d'État. officier de la Légion-d'Honneur et de l'ordre de Léopold, nommé le 30 janvier 1839; depuis, conseiller-d'État en service ordinaire et député du Nord.

M. le baron Maurice DUVAL, pair de France, conseiller-d'État, grand-officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre de la Couronne de Fer, nommé le 15 mai 1845.

M. Em. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ, officier de la Légion-d'Honneur et de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, auparavant préfet des départements de l'Aisne et du Pas-de-Calais, nommé le 4 janvier 1847.

M. ANTHONY-THOURET, commissaire du Gouvernement, préfet provisoire, arrivé à Lille le 26 février 1848.

MM. Ch. DELESCLUSE et D. PILLETTE ont administré le département, le premièr comme commissaire général de la République, le second comme commissaire adjoint, depuis le 10 mars 1848 jusqu'au 18 mai suivant.

M. DURANT-ST.-AMAND, auparavant maire du 7e arrondissement de Paris, nommé le 29 mai 1848, ensuite préfet de la Creuse, de l'Hérault et de Vaucluse, décédé en 1864.

M. DAVID, ancien sous-préfet de Douai, nommé le 24 janvier 1849.

M. VAÏSSE, commandeur de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet du Doubs, nommé le 20 novembre 1849; ensuite, ministre de l'Intérieur, conseiller-d'État et sénateur, décédé en 1864.

M. BESSON, grand-officier des ordres de la Légion-d'Honneur et de Léopold de Belgique, commandeur de l'ordre de Charles III d'Espagne, nommé le 17 mars 1851, auparavant préfet des départements du Jura, de Maine-et-Loire et de la Haute-Garonne; depuis, préfet des Bouches-du-Rhône et conseiller-d'État.

M. COLLET-MEYGRET, commandeur des ordres de la Légion-d'Honneur et de Léopold de Belgique, grand'croix de l'ordre d'Isabelle la Catholique, nommé le 30 juin 1857; auparavant préfet et directeur général de la sûreté publique.

M. VALLON (Paul-Louis-Marie-Athanase-Léonnar), grand-officier de la Légion-d'Honneur, commandeur de l'ordre de Léopold de Belgique, officier de l'Instruction publique; auparavant préfet de Maine-et-Loire, nommé le 20 octobre 1857; décédé en fonctions le 5 novembre 1865.

M. PIÉTRI, commandeur de la Légion-d'Honneur, nommé le 12 novembre 1865; auparavant préfet de l'Hérault; depuis, préfet de police.

M. L. Sencier, grand officier de la Légion-d'Honneur, nommé le 19 février 1866; auparavant préfet de la Loire, depuis conseiller d'État, directeur général du personnel et du cabinet au Ministère de l'Intérieur, puis conseiller d'État chargé de l'administration du département du Rhône.

M. de Saint-Paul, grand-officier de la Légion-d'Honneur, officier de l'Instruction publique, grand'croix de divers ordres, etc., nommé le 23 décembre 1868, Sénateur, chargé de l'Administration du département du Nord, auparavant Directeur général du personnel et du cabinet, au Ministère de l'Intérieur.

M. Léon Masson, chevalier de la Légion-d'Honneur, nommé le 30 janvier 1870.

M. A. Testelin, membre du conseil-général, nommé le 6 septembre 1870; depuis, Commissaire de la Défense des départements de l'Aisne, du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme.

M. Pierre Legrand, avocat, nommé le 19 septembre 1870.

M. Paul Bert, nommé le 22 janvier 1871.

M. Ernest Hendlé, nommé le 7 février 1871.

M. Baron, avocat, *Préfet par intérim*, nommé le 7 mars 1871.

M. le baron Séguier, officier de la Légion-d'Honneur, nommé le 20 mars 1871.

M. Limbourg, nommé le 19 décembre 1873. N'a pas été installé.

PRÉFECTURE.

M. le baron Léon Le Guay, (O. ✻), Conseiller-d'Etat, *Préfet*, nommé le 21 décembre 1873.

Le Préfet est seul chargé de l'administration : il fait exécuter les lois et arrêtés du Gouvernement; il surveille toutes les parties de l'administration publique.

Il donne ses audiences tous les jours, de une heure à trois heures.

Toutes les lettres doivent être affranchies.

SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL.

Aux termes de la loi du 28 pluviôse, an VIII, le secrétaire-général est chargé de la signature des expéditions et de la garde des papiers. Le décret du 29 décembre 1854 dispose que le secrétaire-général pourra, indépendamment des fonctions qui lui sont conférées par les lois et règlements, être chargé d'une partie de l'administration départementale, par delégation et sous la direction du Préfet.

M. de Riencourt, *secrétaire général*.

CONSEIL DE PRÉFECTURE.

MM. le Préfet, *président;* Cleenewerck de Crayencour, ✻, *vice-président*; Derbigny; Forestier, ✻; De Beffroy de la Grève.

Ministère public : M le Secrétaire-général de la Préfecture, commissaire du Gouvernement.

GREFFE. M. Lacoste, *secrétaire greffier du conseil de préfecture;* M. Broutin, *surnuméraire.*

Le Conseil de Préfecture prononce sur les demandes à fin de décharge ou de réduction des contributions directes, sur les difficultés entre les entrepreneurs de travaux publics et l'administration concernant le sens et l'exécution de leurs marchés, sur les demandes en dommages et intérêts procédant du fait des entrepreneurs et non de l'administration, sur les demandes et contestations concernant les indemnités dues à raison de terrains pris ou fouillés pour la confection des ouvrages publics, sur les difficultés en matière de grande voirie, sur les autorisations de plaider, demandées par les communes, sur le contentieux des domaines nationaux, sur certaines difficultés en matière d'élections. En général, les Conseils de Préfecture sont les tribunaux de première instance de la justice administrative. Lorsque le Préfet assiste au Conseil, il préside; en cas de partage, sa voix est prépondérante.

Le Conseil tient ses séances les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine, à une heure.

Toutes les requêtes, soit en demandant, soit en défendant, doivent être sur papier timbré et adressées ou déposées au Greffe du Conseil.

Un décret du 30 décembre 1862 dispose : qu'à l'avenir les audiences des Conseils de Préfecture, statuant sur les affaires contentieuses, seront publiques. — Après le rapport fait sur chaque affaire par un des conseillers, les parties pourront présenter leurs observations, soit en personne, soit par mandataire. — Le secrétaire-général remplira les fonctions de commissaire du Gouvernement. — Il y aura, auprès de chaque Conseil, un secrétaire-greffier, nommé par le Préfet et choisi parmi les employés de la Préfecture. — Les comptes des receveurs des communes et des établissements de bienfaisance ne seront pas jugés en séance publique.

Circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur du 21 juillet 1865.

EXTRAIT.

C'est le caractère essentiel de la procédure contentieuse que l'instruction y soit écrite; les observations orales n'y tiennent qu'une place accessoire et doivent toujours se restreindre aux points qui ont été développés dans les mémoires.

Du moment, en effet, où les parties ne sont pas astreintes à se présenter à la barre et que souvent l'une des deux y vient seule, il n'est pas bon qu'il s'y produise des moyens nouveaux qui ne pourraient pas être contredits par l'adversaire.

CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT.

Le *Conseil général* a chaque année deux sessions ordinaires qui s'ouvrent, l'une le premier lundi qui suit le 15 août, l'autre au jour fixé par le Conseil dans sa session d'août. La première ne peut durer plus d'un mois; la seconde plus de quinze jours.

Le Conseil général nomme parmi ses membres le président, les vice-présidents et les secrétaires.

Il exerce les attributions qui lui sont déférées par la loi du 10 août 1871.

Le nombre des membres du Conseil général est de 61, un par canton, et répartis comme suit entre les sept arrondissements, savoir : Dunkerque, 7 ; Hazebrouck, 7 ; Lille, 17 ; Cambrai, 7 ; Avesnes, 10 ; Douai, 6 ; Valenciennes, 7.

Conformément à la loi du 10 août 1871, il a été procédé, le 16 septembre suivant, à l'élection des membres du Conseil général et des Conseils d'arrondissement.

Le Conseil général est composé comme suit :

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Arrondissement d'Avesnes.

Avesnes-Nord,	GUILLEMIN, avocat à Avesnes.
Avesnes-Sud,	MAILLIET (✻), banquier, président de la Société d'Agriculture d'Avesnes.
Bavai.	LEVENT, maître de forges et maire à Bavai.
Berlaimont,	EMOND, notaire et maire à Berlaimont.
Landrecies.	MARIE-SOUFFLET, propriét. et maire à Landrecies.
Le Quesnoy-Est,	BOULANGÉ,, cultivateur et maire à Salesches.
Le Quesnoy-O.,	Baron DE L'EPINE, propriét. à Wargnies-le-Petit.
Maubeuge,	DE CARNIÈRES (C. ✻), conseiller à la Cour de Cassation.
Solre-le-Château	ROUEZ (✻), fabricant de tissus et maire à Solre-le-Château.
Trélon,	Louis CLAVON, maître de verreries et maire à Trélon

Arrondissement de Cambrai.

Cambrai-Est,	STIÉVENART-BÉTHUNE (✻), propriét. et maire à Etrun
Cambrai-Ouest,	LELEU (✻), cultivateur et maire à Tilloy.
Carnières,	TELLIEZ (✻), propriétaire à Carnières.
Clary,	DUTEMPLE, notaire à Walincourt.
Le Câteau,	Charles SEYDOUX, ✻, manufacturier au Câteau.
Marcoing,	CREPIN (✻), propr., cultivat. et maire à Noyelles.
Solesmes,	MACAREZ, negociant à Saint-Python.

Arrondissement de Douai.

Arleux,	BILLET, fabricant de sucre à Cantin.
Douai-Nord,	MAURICE (✻), député à l'Assemblée nation. à Douai
Douai-Ouest,	GIROUD, industriel, à Douai.
Douai-sud,	FIÉVET (O. ✻), fabric. de sucre et maire à Masny.
Marchiennes,	BOTTIN, (✻), conseiller à la Cour de Douai.

Orchies,	DES ROTOURS, propriétaire, maire et député à l'assemblée nationale à Avelin.

Arrondissement de Dunkerque.

Bergues,	Joos (✻), propriétaire à Bergues.
Bourbourg,	DE COUSSEMAKER (✻), juge au Tribunal civil de Lille.
Dunkerque-Est,	Gustave LEMAIRE, propr. et adjoint à Dunkerque.
Dunkerque-O.,	TRYSTRAM, négociant et membre de la Chambre de commerce à Dunkerque.
Gravelines,	GOUSSARD (O. ✻), conseiller d'Etat, à Watten.
Hondschoote,	GOUDAERT, ancien notaire, maire à Hondschoote.
Wormhoudt,	BERGEROT, propriétaire et maire à Esquelbecq.

Arrondissement d'Hazebrouck.

Bailleul-N.-E.,	LOTTHÉ, notaire et maire à Bailleul.
Bailleul-Sud-O.,	PLICHON (O. ✻), avocat et député à l'Assemblée nationale à Bailleul.
Cassel,	DESMYTTÈRE (✻), propriétaire et maire à Cassel.
Hazebrouck-N.,	JOETS DE METERSHOF, propriétaire à Hazebrouck.
Hazebrouck-S.,	MASSIET DU BIEST, propriétaire à Hazebrouck.
Merville	DUQUENNE, négociant à La Gorgue.
Steenvoorde,	BECK, propriétaire à Steenvoorde.

Arrondissement de Lille.

Armentières,	POUCHAIN, propriétaire et maire à Armentières.
Cysoing,	Jules BRAME, propriétaire et député à l'Assemblée nationale, à Hem.
Haubourdin,	Comte D'HESPEL, propriétaire, maire et député à l'Assemblée nationale, à Wavrin.
La Bassée,	Édouard CHOMBART, maire à Herlies.
Lannoy,	C. DESCAT (✻), apprêteur de tissus, député à l'Assemblée nationale, à Roubaix.
Lille-Centre,	Général FAIDHERBE (G. O. ✻), à Lille.
Lille-Nord-Est,	Jules DUTILLEUL, brasseur à Lille.
Lille-Ouest,	Henri BERNARD (✻), raffineur de sucre, président de la Chambre de commerce de Lille.
Lille-Sud-Est,	MORISSON, docteur en médecine à Lille.
Lille-Sud-Ouest,	TESTELIN, docteur en médecine, député à l'Assemblée nationale, à Lille.
Pont-à-Marcq,	DESMOUTIER (✻), cult. et propr. à Mons-en-Pévèle.
Quesnoy-sur-D.,	Louis DESROUSSEAUX (✻), propriétaire à Lille.
Roubaix-Est,	DERREGNAUCOURT, constr. de mach., maire et député à l'Assemblée nationale à Roubaix.
Roubaix-Ouest,	DELEPORTE-BAYART, propriét. et adjoint à Roubaix.
Seclin,	VAN DER STRAETEN, propriét. et maire à Vendeville.

Tourcoing-Nord, Roussel-Defontaine (✻), négociant et maire à Tourcoing.
Tourcoing-Sud, J. Leurent (✻), fabricant et député à l'Assemblée nationale, à Tourcoing.

Arrondissement de Valenciennes.

Bouchain, Caullet, propriétaire à Haspres.
Condé, Renard (✻), maître de verreries et maire à Fresnes.
St.-Amand (r.d.), Emile Delerue, propriétaire et maire à Raismes.
St.-Amand (r.g.), L. Legrand, avocat à Douai.
Valenciennes-E., Hamoir (O. ✻), propr. et maire à Saint-Saulve.
Valenciennes-N., de Marsilly (✻), directeur général de la Compagnie des mines d'Anzin.
Valenciennes-S., Louis Legrand, avocat, docteur en droit, docteur ès-lettres, à Valenciennes.

COMMISSION DÉPARTEMENTALE

Instituée par la loi du 10 *août* 1871.

La Commission départementale exerce les pouvoirs qui lui sont attribués par le titre VI de la loi du 10 août 1871. Les membres qui la composent, élus dans le sein du Conseil, sont au nombre de sept, savoir :

MM. le baron de l'Épine, Telliez, Desmyttère, Roussel-Defontaine, ✻, Joos, (✻), L. Legrand, de Lecelles. — *Président*, M. Joos; *secrétaire*, M. Roussel-Defontaine, ✻.

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Aux termes de l'article 21 de la loi du 10 août 1871, les Conseils généraux doivent être renouvelés par moitié tous les trois ans.

Par délibération du 6 novembre 1871, le Conseil général a divisé les cantons du département représentés par ses membres, en deux séries, ansi composées :

1re Série (30 cantons).— Avesnes-Sud, Berlaimont, Maubeuge, Le Quesnoy-Ouest, Trélon, Cambrai-Ouest, Clary, Marcoing, Douai-Nord, Marchiennes, Orchies, Bourbourg, Dunkerque-Ouest, Hondschoote, Bailleul-Sud-Ouest, Hazebrouck-Sud, Merville, Steenvoorde, La Bassée, Haubourdin, Lille-Centre, Lille-Ouest, Lille-Sud-Ouest, Quesnoy-sur-Deûle, Roubaix-Ouest, Tourcoing-Nord, St.-Amand (rive gauche), Condé, Valenciennes-Nord, Valenciennes-Sud.

2e Série (31 cantons). — Avesnes-Nord, Bavai, Landrecies, Le Quesnoy-Est, Solre-le-Château, Cambrai-Est, Carnières, Le Câteau, Solesmes, Arleux, Douai-Ouest, Douai-Sud, Bergues, Dunkerque-Est, Gravelines, Wormhoudt, Bailleul-Nord-Est,

Cassel, Hazebrouck-Nord, Armentières, Cysoing, Launoy, Lille, Nord-Est, Lille-Sud-Est, Pont-à-Marcq, Roubaix-Est, Seclin, Tourcoing-Sud, St.-Amand (rive droite), Bouchain, Valenciennes-Est.

Par suite d'un tirage au sort auquel il a été procédé dans la même séance pour déterminer celle des deux séries qui devra être renouvelée dans trois ans, la 1er série, celle qui compte 30 cantons, sort la première.

En conséquence, les pouvoirs des membres du Conseil appartenant aux cantons de cette série, expireront en 1874.

BUREAUX DE LA PRÉFECTURE.

Les bureaux de la Préfecture sont ouverts au public tous les jours, de neuf heures à onze heures et demie du matin, et de une heure à cinq heures de l'après-midi.

Toutes les lettres ou pièces doivent être déposées sous bandes ou sous enveloppe chez les concierges de l'hôtel ou des bureaux de la Préfecture. Sont exceptés de cette mesure les récépissés, visas, légalisations ou demandes de passe-ports qui peuvent être remis aux garçons de bureaux pour être portés aux bureaux respectifs.

CABINET DU PRÉFET. M. Ernest DU MOULIN, *chef du cabinet;* M. V. BOUILLIER, *secrétaire particulier du Préfet;* M. Guinois, *employé.*

ATTRIBUTIONS. — Ouverture et classement de la correspondance. — Audiences du Préfet. — Correspondances confidentielle et réservée. — Service télégraphique. — Personnel administratif, personnel des commissaires de police. — Surveillance de la frontière. — Rapports avec l'autorité militaire et ecclésiastique. — Légion-d'honneur. — Belles actions. — Distinctions honorifiques. — Secours individuels. — Bureaux de tabac. — Cérémonies publiques.

Organisation des bureaux.

Chefs de division honoraires: MM. A. Deblock ✱ et A. Druez ✱.

Première division. — M. Ch. Vincent (O. ✱.), *chef de division.*

1er BUREAU. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL. — MM. Charrier, *chef de bureau;* Plumecoeq, *sous-chef;* Plouvier, *idem;* Forret, *commis de 3e classe;* Colas, *idem;* Lemal, *idem;* Bury, *surnuméraire.*

ATTRIBUTIONS. — Enregistrement et distribution des bulletins des lois et des Actes administratifs de la Préfecture. — Visas et légalisations. — Organisation administrative. — Police de l'imprimerie et de la librairie, gravures et lithographies, journaux et écrits périodiques. —

Bibliothèques publiques. — Théâtres. — Brevets d'invention. — Mouvement de la population. — Naturalisation et autorisation de domicile en France. — Exécution des lois sur les élections et sur le jury ; convocation des jurés. — Mercuriales, subsistances, police de la boulangerie. — Agriculture. — Amélioration des chevaux. — Foires, marchés. — — Sociétés savantes. — Beaux-arts. — Monuments historiques. — Archives. — Commerce, industrie. — Travail des enfants dans les manufactures. — Ecole des arts et métiers. — Écoles polytechnique et militaire. — École navale. — École des mineurs. — Tribunaux de commerce. — Chambres de commerce. — Chambres consultatives des arts et manufactures. — Conseils de Prud'hommes. — Instruction publique. — Lycées et colléges communaux ; collation de bourses ; — Écoles normales. — Écoles primaires. — Salles d'asile. — Institutions des sourds-muets et des aveugles. — Cultes, congrégations religieuses. — Art de guérir. — Écoles de médecine. — Réception des officiers de santé, pharmaciens, herboristes et sages-femmes. — Vaccine. — Épidémies. — Eaux thermales. — Médecine vétérinaire. — École vétérinaire d'Alfort. — Recrutement de l'armée. — Affaires militaires. — Inscription maritime. — Garde nationale. — Pompiers. — Rapports avec la Commission permanente du Conseil général.

2e Bureau. — Police. MM. Breton, père, *chef de bureau;* Breton (Émile), *sous-chef;* Torck, *commis de* 3e *classe;* Corman, *commis de* 3e *classe.*

Attributions. — Police générale, municipale et rurale. — Gardes-champêtres, gardes-messiers, gardes particuliers. — Prisons. — Maison centrale de force et de correction. — Maisons de justice, d'arrêt et de correction. — Dépôts de sûreté. — Colonies agricoles penitentiaires. — Règlements de police. — Crimes, délits, événements, incendies. — Surveillance des forçats et condamnés libérés, des mendiants, vagabonds et des filles publiques. — Asiles d'aliénés. — Commissions sanitaires des ports de Gravelines et de Dunkerque. — Débits de boissons. — Surveillance des voyageurs et des réfugiés étrangers. — Passeports à l'étranger. — Passeports gratuits. — Passeports avec secours de route. — Permis de chasse. — Louveterie. — Echenillage. — Départs d'ouvriers pour l'Afrique. — Transports d'armes et de poudre.

Deuxième division. — M. Devaux, ✻, *chef de division.*

1er Bureau. — Finances de l'État et du département. MM. Laurent, *chef de bureau;* Breton (Hippolyte), *sous-chef;* Defrenne, *commis de* 1re *classe;* Ducro, *commis de* 2e *classe.*

Attributions. — Administration du domaine public et du domaine de l'État. — Service du Trésor public, délivrance des mandats pour le paiement des fonctionnaires rétribués par l'État. — Frais de justice ; comptes annuels afférents à l'État. — Contributions directes et indi-

rectes. — Douanes. — Enregistrement. — Contentieux. — Personnel. — Confection du budget départemental ; mandatement des dépenses imputées sur le budget.

2e BUREAU — TRAVAUX PUBLICS. — MM. Lecocq, *chef de bureau;* Mallebrancq, *sous-chef;* Pruvost, *commis de 2e classe*; Bourelle, *commis de 3e classe;* Barbotin, *id.*

ATTRIBUTIONS. Routes nationales et départementales. — Chemins de fer. — Chemins de grande communication. — Navigation. — Ports maritimes. — Marais — Usines. — Police de la grande voirie. Établissements insalubres. — Mines et minerais. — Servitudes militaires. — Voitures publiques. — Construction et entretien des édifices départementaux.

Troisième division. — M. Baillœuil, *chef de division.*

1er BUREAU. — FINANCES DES COMMUNES. MM. Demade, *chef de bureau;* Coupey, *sous-chef;* Crépin, *commis de 3e classe;* Petit Edmond, *idem.*

ATTRIBUTIONS. — Finances des communes. — Administration et comptabilité communale. — Octrois. — Règlement des budgets communaux. — Administration et comptabilité des hospices, bureaux de bienfaisance, fabriques et consistoires. — Monts-de-piété. — Caisses d'épargne. — Service des enfants assistés.

2e BUREAU. TRAVAUX COMMUNAUX. — MM. Haydet, *chef de bureau;* Cocquillier, *sous-chef;* Petit, Eugène, *commis de 3e classe, chargé du service vicinal*; Romon, Victor, *surnuméraire.*

ATTRIBUTIONS. — Travaux communaux. — Examen des projets de travaux des communes et des établissements hospitaliers ; surveillance, règlement et contentieux de ces travaux. — Voirie urbaine. — Chemins non classés.

Division de l'instruction primaire. — MM. Prestat (O. I.), commis de l'inspection académique, *chef de la division;* Bouchez, *chef de bureau;* Hermant, *commis;* Peltier, *idem.*

ATTRIBUTIONS. — Instruction primaire. — Administration et comptabilité.

ARCHIVES DU DÉPARTEMENT.

MM. l'abbé Debaisne, (O. ✿.), *archiviste;* Masurel, *chef de bureau;* Losfeld, Decleene, *employés;* M. Fournet, *dessinateur.*

ARCHIVES COMMUNALES.

Par arrêté de M. le Préfet du Nord, en date du 22 janvier 1849, la commission chargée de la régularisation et de la bonne tenue des archives des communes et des établissements de bienfaisance du département du Nord a été réorganisée.

Elle est composée ainsi qu'il suit:

MM. le secrétaire-général, *président;* de Coussemaker, ✻, juge au tribunal civil de Lille; Houdoy, propriétaire à Lille; Casati, juge au tribunal civil; l'abbé Dehaisne, archiviste, *secrétaire.*

Imprimeur de la Préfecture, M. L. Danel, ✻, à Lille, rue Nationale.

Conservateur régisseur, M. Hinet, ✻.

Huissier du cabinet du Préfet, M. Delesalle. — *Huissier du cabinet du secrétaire-généaal.* M. Benazet. — *Huissier du Conseil de Préfecture*, M. Delannoy. — *Concierge de l'hôtel*, place de la République, M. Godard.—*Concierges des bureaux*, rue Beauharnais, MM. Delesalle, et Garin.

Garçons de bureau, MM. Delannoy, *brigadier;* Delattre, Georges, Garin, Barbet.

SOUS-PRÉFECTURES ET CONSEILS D'ARRONDISSEMENT.

Les Conseils d'arrondissement s'assemblent deux fois par an aux époques fixées par le Gouvernement. Les présidents et secrétaires sont nommés, pour chaque année, par les Préfets; ces conseils délibèrent sur les réclamations auxquelles donnent lieu la fixation du contingent de l'arrondissement dans les contributions directes et sur les demandes en réduction formées par les communes. Ils répartissent entre elles les contributions et donnent leur avis sur les divers objets d'intérêt local.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Sous-Préfet, M. d'Etchegoyen.
Secrétaire, M. Deckmyn.

Conseil d'arrondissement.

Bergues,	MM. Hilst, médccin et maire à Armbouts-Cappel.
Bourbourg,	Demeunyck, ✻, doct.-méd. à Bourbourg.
Dunkerque-Est,	Beck, propriétaire à Dunkerque.
—	Delelis, ✻, ancien maire à Dunkerque.
Dunkerque-O.,	Mahieu, maire de Capelle.
Gravelines,	Thouvenin, maire à Gravelines.
Hondschoote,	Boudeweel, à Hondschoote.
Wormhoudt,	Dehaene, maire à Wormhoudt.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Sous-Préfet, M. Monestier
Secrétaire, M. Verheylewegen

Conseil d'arrondissement.

Bailleul-N.-E,	MM. H. Bieswal, propriétaire à Bialleul
—	Plouvier, notaire à Steenwerck.

Bailleul Sud-O.,	H. de Coussemacker, propriétaire à Bailleul.
Cassel,	Bosquillon de Jenlis, propriétaire à Cassel.
Hazebrouck-N.,	Lespagnol, président du tribunal civil.
Hazebrouck-S.,	Claudorez, cultivateur à Morbecque.
Merville,	Verhaeghe, ✻, propriétaire à Merville.
—	Hennion, notaire à Estaires.
Steenvoorde,	Heem, (O. ✠), maire à Steenvoordc.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Conseil d'arrondissement.

Armentières,	MM. N....
Cysoing,	le baron de La Grange, ✻, propriétaire et maire à Cobrieux.
Haubourdin,	Billon, ✻, docteur en médecine à Loos.
La Bassée,	Leroy-Dubois, cultivateur et maire à Illies
Lannoy,	Le Hardy du Marais, propriétaire à Chéreng.
Lille-Centre,	Schneider-Bouchez, négociant à Lille.
Lille-Nord-Est,	Géry Legrand, homme de lettres à Lille.
Lille-Ouest,	Soins, industriel à Lille.
Lille-Sud-Est.,	Beny-Delcourt, marchand à Lille.
Lille-Sud-O.,	Perot, banquier à Lille.
Pont-à-Marcq.,	Et. Vallois, maire à Wahagnies.
Quesnoy-sur-D.,	Lambin, notaire et maire à Comines.
Roubaix-Est,	P. Flipo, à Roubaix.
Roubaix-Ouest,	Dupont, Em., homme de lettres à Roubaix.
Seclin,	Desmazières, Louis, négociant à Seclin.
Tourcoing-N.,	Dhalluin, notaire et maire à Linselles.
Tourcoing-S.,	Ducrocq, not. et maire à Marcq-en-Barœul.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Sous-Préfet, M. le baron de Nervo.
Secrétaire, M. Devaux.

Conseil d'arrondissement.

Cambrai-Est,	MM. Bertrand-Milcent, à Cambrai.
Cambrai-Ouest,	Ledoux, id.
Carnières,	Bricout-Ledieu, à Carnières.
Clary,	Ch. Sauvez, à Clary.
—	Fontaine-Ducornet, à Caudry.
Le Câteau,	Hallette, Jules, au Cateau.
—	Mairesse-Niay, à Basuel.
Marcoing,	Millet-Bricout, cultivateur à Bantouzelle.
Solesmes,	Vallez, à Briastre.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Sous-Préfet, M. Vayssié.
Secrétaire, M. Vincent.

Conseil d'arrondissement.

Avesnes-N.,	MM. Victor Hazard, à Beugnies.
Avesnes-Sud,	Contesse, à Larouillies.
Bavai,	Ern. Gravis, à Bavai.
Berlaimont,	Eliez, ancien notaire à Berlaimont.
Landrecies,	Bonnière-Goffart, à Landrecies.
Le Quesnoy-Est,	Lenglez-Nestor, à Englefontaine.
Le Quesnoy-O.,	Manesse, cultivateur à Frasnoy.
Maubeuge,	Ouverlaux, notaire à Maubeuge.
Solre-le-Château,	Lhomme, Charles, à Liessies.
Trélon,	Réal, à Wignehies.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Sous-Préfet, M. Mention.
Secrétaire, M. Parsy.

Conseil d'arrondissement.

Arleux,	MM. Pennequin, Pierre, à Abscon.
Douai-Nord,	Desmarets, à Douai.
—	Coulmont, à Flines.
Douai-Ouest,	le comte de Guerne, ✻, président à la Cour de Douai.
—	Luce, maire à Courchelettes.
Douai-Sud,	Ducret, Charles, à Aniche.
Marchiennes,	Couplez, à Marchiennes.
—	Mottez, à Wandignies.
Orchies,	Josson-Delange, à Douai.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Sous-Préfet, M. Assénat.
Secrétaire, M. Ségard.

Conseil d'arrondissement.

Bouchain,	MM. N...
—	N...
Condé,	Renard, à Fresnes.
St-Amand r. d.,	Sirot, Jules, à Saint-Amand.
— rive g.,	Barbieux, notaire à Saint-Amand.
Valenciennes-E.,	Dècle, Julien, à Marly.
Valenciennes-N.,	Ch. Courtin, à Valenciennes.
—	Taza.
Valenciennes-S.,	Theillier, à Hérin.

SERVICES PUBLICS ET DÉPARTEMENTAUX.

CORPS DES PONTS-ET-CHAUSSÉES.

Personnel.

Le service des Ponts-et-Chaussées est divisé en 16 arrond. d'inspection.

Le 2e arrondissement comprend le service ordinaire du département du Nord, de la Somme, du Pas-de-Calais, de l'Oise et de l'Aisne et les services spéciaux de la navigation de la Belgique sur Paris, des ports de Dunkerque, de Gravelines, de Calais et de Boulogne, du Chemin de fer du Nord et de ses embranchements.

Inspecteur général du 2e arrondissement, M. Duverger (O. ✱).

SERVICE DES ROUTES ET DES IRRIGATIONS ET DESSÈCHEMENTS.

M. Raillard, ✱ ✠, *ingénieur en chef du département*, à Lille.

Ingénieurs ordinaires. — MM. Mallez, ✱, à Lille; Carlier, ✱, à Dunkerque; Piéron, ✱, à Cambrai; Gruson, à Douai; Drouets, ✱, à Avesnes; Staincq, à Valenciennes.

Conducteur principal. — M. Bonneau, à Avesnes.

Conducteurs embrigadés. — *Conducteurs de 1re classe*, MM. Flament, à Lille; Herment, ✱, à Hazebrouck; Daigremont, à Dunkerque; Pingel, à Valenciennes; Chantraine, à Orchies.

Conducteurs de 2e classe. — MM. Hacard, à Valenciennes; Mary, à Avesnes; Legendre, à Lille; Delhaye, à Cambrai; Annoot, à Cassel; Petit, à Bourbourg; Passage, à Avesnes; Foucart, à Douai.

Conducteurs de 3e classe. — MM. Drouets, Prosper, à Avesnes; Heughebart à Lille; Caroulle, à Dunkerque; Weber, à Bailleul; Coupey, à Lille; Macaigne, J., à Cambrai.

Conducteurs de 4e classe. MM. — Hennet, à Douai; Tortrad, à Avesnes; Vallez, à Douai; Falecker, à Avesnes; Groniez, à Dunkerque; Wardavoir, à Lille; Fever, à Lille; Mallet, au Câteau: Roussel, à Valenciennes; Godin, à Lille.

Conducteurs auxiliaires : MM. Robin, à Lille; Plichard, à Maubeuge, Annibert, à Dunkerque; Brassart, à Cambrai; Belin, Dagalier, à Valenciennes; Fiévet, à Lille; Vandevelde, à Dunkerque; Dargent, à Valenciennes; Haeuw, à Douai; Ostroski, à Douai.

Employés secondaires : 1re *classe*, MM. Robin, à Lille; Dayez, Denis, à Valenciennes; Decisy, à Cambrai; Lejeune, Tanchon, à

Lille ; Bouvelle, à Cambrai ; Caullery, à Avesnes ; Lathouver, à Dunkerque ; Martinés, à Avesnes ; Lecat, Delsaux, à Lille.

Employes secondaires : 2ᵉ *classe* MM. Gamez, à Cambrai ; Ingelrans, Victor ; Verdonck ; Caquant, à Lille.

SERVICE SPÉCIAL DES VOIES NAVIGABLES DES DÉPARTEMENTS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS.

M. Bertin, ✻, *ingénieur en chef*, à Douai.

Ingénieurs ordinaires : MM. Flamant, à Lille ; Carlier, ✻, à Dunkerque ; Gruson, à Douai.

Conducteurs embrigadés de 2ᵉ *classe :* MM. Cuvelier, à Dunkerque ; Macaigne, à Armentières ; Pons, à Douai. — *De* 3ᵉ *classe* : M. Arduin, à Douai ; Vanriscotte, Coyaux, à Lille ; Bauthereau et Duhayon, à Douai. — *De* 4ᵉ *classe :* M. Truck, à Douai.

Conducteur auxiliaire : M. Cardeillac, à Dunkerque.

Employés secondaires : MM. Devrez, Pingel, Roussel, à Douai ; Lejonne, Spilliaert, Bataille à Dunkerque.

CONSTRUCTION DU CANAL DE ROUBAIX.

MM. Bertin, ✻, *ingénieur en chef;* Flamant, *ingénieur ordinaire*, à Lille.

Conducteur embrigadé de 3ᵉ *classe* : M. Diruit, à Lille.

Conducteurs auxiliaires : MM. Vitrant et Mallet, Leroy, à Lille.

Employé secondaire: M. Pezard, à Lille.

SERVICE SPÉCIAL DE LA NAVIGATION DE LA BELGIQUE VERS PARIS.

Direction du service : M. Lermoyez, ✻, *ingénieur en chef*, à St.-Quentin ; MM. Lardé, *conducteur principal;* Boutigny, *conducteur embrigadé de* 1ʳᵉ *classe;* Evrard, *employé secondaire de* 1ʳᵉ *classe;* George, *idem de* 1ʳᵉ *classe.*

Première section du canal de St.-Quentin, entre Cambrai et l'écluse de Lesdins, Escaut et canal de Mons à Condé : 1ʳᵉ partie, canal de Mons à Condé et Escaut, M. Staincq, *ingénieur ordinaire,* à Valenciennes ; 2ᵉ partie, Escaut et canal de St.-Quentin, M. Piéron, ✻, *ingénieur ordinaire*, à Cambrai ; MM. Daudré, *conducteur embrigadé de* 1ʳᵉ *classe* à Riqueval ; Hérouard, *idem de* 1ʳᵉ *classe,* à Cambrai ; Huriez, *idem de* 2ᵉ *classe*, à Valenciennes ; Cavel, *conducteur auxiliaire,* à Condé ; Bastien, *conducteur auxiliaire*, à Cambrai. — *Employés secondaires de* 1ʳᵉ *classe :* M. Bertheloot, a Cambrai ; Mangin, à Valenciennes ; Rose, à Cambrai. — *De* 2ᵉ *classe :* M. Carion, à Valenciennes ; Cany, à Cambrai.

Sambre française canalisée et canal de jonction de la Sambre à l'Oise (service du contrôle) : MM. Drouets, *ingénieur ordinaire*, à Avesnes ; Peslin, *idem*, à St-Quentin ; Malézieux père, *conducteur embrigadé de 1re classe*, à Nauroy (Aisne) ; Mary, *idem de 2e classe*, à Avesnes ; Goursault, *employé secondaire de 1re classe*, à Avesnes.

SERVICE DES PORTS MARITIMES DE COMMERCE.

M. Plocq, ✻, ✠, *ingénieur en chef*, à Dunkerque.

Ingénieurs ordinaires : MM. Guillain, à Dunkerque ; Crépin, à Gravelines.

Conducteur principal : M. Maréchal, ✻, à Dunkerque.

Conducteurs embrigadés de 2e classe : MM. Haeuw, Gauthier, Leduc, Em. Debacker, à Dunkerque.

Conducteurs embrigadés de 4e classe : MM. Ed. Debacker et Dieuset, à Dunkerque ; Lacoure, à Gravelines.

Conducteurs auxiliaires : MM. E. Haeuw, Liébaert, Verlinde et Baelen, à Dunkerque ; Verva et Decreus, à Gravelines.

Employés secondaires de 1re classe : MM. Darnet et Leclère, à Dunkerque ; Desroche, à Gravelines.

Employés secondaires de 2e classe : MM. Balsen, Bryenaert, Pagnerre, Codron, Winnaert, Meurs, Magné et Denquin, à Dunkerque ; Delbouve et Michelin, à Gravelines.

Officiers de port : MM. Petyt, *capitaine de port de 1re classe, chef de service ;* Christiaens, Devries, *lieutenants de 2e classe*, à Dunkerque ; Tresca et Decreus, *maîtres de port de 1re classe*, à Dunkerque ; Merlen, *maître de port de 2e classe*, à Gravelines ; Cantyn, *de 3e classe ;* Damman et Claeyssen, *maîtres de port de 3e classe*, à Dunkerque.

Officiers et équipages des feux flottants de la rade de Dunkerque : MM. Guilleman, *capitaine d'armements ;* Messemacker et Damman, *capitaines en premier ;* Guillesser, Couvreur, Fay, Bruegghe, *capitaines en second ;* Doncker, Janssen, Dhont, *maîtres d'équipage ;* plus 34 hommes d'équipage, dont un mécanicien et un chauffeur, 13 matelots de 1re classe et 19 de 2e classe.

NAVIGATION A VAPEUR.

La Commission de surveillance des bateaux à vapeur qui naviguent sur les fleuves et rivières et sur mer, établie à Dunkerque, conformément aux ordonnances royales des 23 mai 1843 et 17 janvier 1846, est composée comme suit :

MM. Plocq, ✻, ✠, ingénieur en chef des ports de Dunkerque et de Gravelines, *président ;* Guillain, ingénieur du port de Dun-

kerque, *secrétaire;* Carlier, ✱, ingénieur ordinaire de l'arrondissement de Dunkerque; Bertcloot, ✱, lieutenant de vaisseau, chef des mouvements de la marine, Matrot, ✱, ingénieur des mines, Honoré, ✱, commissaire de l'inscription maritime; Terquem, ✱, professeur d'hydrographie; Petyt, capitaine de port, Rouillé, chef à terre des pilotes.

NAVIGATION INTÉRIEURE.

SYNDICAT DE LA MARINE DU NORD A CONDÉ, autorisé par arrêté de M. le Préfet du Nord, du 20 septembre 1861. Il a pour objet de défendre et de soutenir l'industrie des transports par eau dans le nord de la France et en Belgique. — Aux termes des statuts de l'association, peuvent faire partie du syndicat, les gérants ou délégués des sociétés d'assurances contre les risques de la navigation, les constructeurs de bateaux, les entrepreneurs de transports par eau, et de traction des bateaux, les compagnies houillères et les principaux industriels intéressés à la prospérité de la navigation intérieure dans le Nord de la France et en Belgique.

BUREAU : MM. Raverdy, *président*; Wattiaux, Myrtil, constructeur de bateaux, à Condé, *secrétaire-trésorier*.

DIRECTION DES TRAVAUX DU SERVICE MUNICIPAL A LILLE.

M. Masquelez (O. ✱), ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, *directeur du service.*

M. Mongy, conducteur des ponts-et-chaussées, *inspecteur principal, chef du service des études;*

M. Detrois, conducteur des ponts-et-chaussées, *inspecteur principal, chef du service des bâtiments;*

M. Parsy, Achille, conducteur des ponts-et-chaussées. *inspecteur principal, chef du service des eaux;*

M. Midard, conducteur des ponts-et-chaussées, *inspecteur principal, chef du service de la voirie.*

Chemins de fer.

SERVICE DE CONTRÔLE DE L'EXPLOITATION DES CHEMINS DE FER DU NORD.

MM. Diday, (O ✱), inspecteur général des mines, *chef du service.*

Ingénieurs ordinaires des ponts-et-chaussées : MM. Daniel, à Paris; chemin de Creil à la frontière vers Erquelinnes;

M. Mancel, à Arras, chemins d'Arras à Douai, d'Arras à Hazebrouck et embranchement de Lens sur Ostricourt, de Lille à Béthune et Bully-Grenay, embranchements houillers.

M. Flamant, à Lille; lignes de Lille à Calais et Dunkerque, de Lille à la frontière par Tourcoing et par Baisieux, de Lille à Douai, de Douai à la frontière, par Valenciennes, de Busigny à Somain; embranchement de Denain à Lourches; de Dunkerque à Furnes, de Lille à Valenciennes, de Valenciennes à Aulnoye. d'Hazebrouck à Poperinghe, et d'Armentières à Ostende.

MM. Debray, conducteur embrigadé à Lille; Vitrant, conducteur à Lille.

Ingénieurs des mines : MM. Clérault, à Paris; Duporcq, à Arras; Matrot, ✻, à Lille. — M. Soyez, garde-mines à Lille.

Lignes d'Anzin à Somain et d'Aniche à Somain. — MM. De Clerck, ✻, ingénieur en chef des mines à Valenciennes; Olry, ingénieur ordinaire des mines, idem; Staincq, ingénieur ordinaire des ponts-et-chaussées, idem; Lafont, garde-mines, idem.

Inspecteurs de l'exploitation commerciale : MM. de Meynard, inspectenr principal; Petit, inspecteur particulier; Harel, inspecteur particulier, à Paris.

SERVICE DU CONTRÔLE DES TRAVAUX DES CHEMINS DE FER DU NORD, DES LIGNES DE LA COMPAGNIE DU NORD-EST ET DES EMBRANCHEMENTS DIVERS.

M. Mahyer, ✻, ingénieur en chef à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 102.

Lignes de Valenciennes à Aulnoye, de Lille à Valenciennes, de St.-Amand à Blanc-Misseron, de St.-Amand à Tournai, d'Anzin à Péruwelz. — MM. Staincq, ingénieur ordinaire, à Valenciennes; Roussel, conducteur embrigadé, idem.

Lignes d'Aulnoye à Anor, de Soissons à la frontière de Belgique, d'Erquelinnes à Fourmies ou à Anor. — MM. Drouets, ✻, ingénieur ordinaire, à Avesnes; Drouets (Prosper), conducteur embrigadé, idem; Bonneau, conducteur principal, idem; Passage, conducteur embrigadé, idem.

Lignes d'Hazebrouck à la frontière, d'Armentières à la frontière, de Lille à Comines, de Tourcoing à Menin, de Berguette à Armentières. — MM. Mallez, ✻, ingénieur ordinaire à Lille; N..., conducteur, idem; Macaigne, conducteur embrigadé, à Armentières.

Lignes de Dunkerque à la frontière vers Furnes, de Gravelines à Watten, de Calais à Dunkerque. — MM. Carlier, ✻, ingénieur ordinaire, à Dunkerque; Daigremont, conducteur embrigadé, idem.

Lignes de Lille à Valenciennes, de Somain à Roubaix et à Tourcoing. — MM. Gruson, ingénieur ordinaire à Douai; Chantraine, conducteur embrigadé, à Orchies; Vallez, idem, à Douai.

Ligne de Cambrai à Dour. — MM. Piéron, ✻, ingénieur ordinaire, à Cambrai; Brassart, conducteur embrigadé, idem.

Lignes de St.-Omer à Berguette et embranchements houillers de Bruay et de Dourges. — MM. Vainet, ingénieur ordinaire, à Béthune; Marcourt, conducteur auxiliaire, idem.

SERVICE DU CONTRÔLE DES CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL.

M. Raillard, ✻ ✠, ingénieur en chef du service ordinaire du département, à Lille, — MM. Mallet, ✻, ingénieur ordinaire, à Lille; Carlier, ✻, idem, à Dunkerque; Piéron, ✻, idem, à Cambrai; Gruson, idem, à Douai; Drouets, ✻, idem, à Avesnes; Staincq, idem, à Valenciennes.

SURVEILLANCE ADMINISTRATIVE.

Commissaires de surveillance administrative près les chemins de fer dans la traversée du département du Nord.

CHEMINS DE FER DU NORD. — MM. Thévenin, commissaire de 1re classe, à Lille; Gourdin, ✻, idem de 2e classe, idem, Bernard, idem de 2e classe, idem; Gagnebin, ✻, de 2e classe, à Valenciennes; d'Astaing d'Estampes, ✻, idem de 4e classe, à Douai; de la Perrotière, idem de 2e classe, à Dunkerque; Gravelle, ✻, idem de 4e classe, à Maubeuge; Bouffe, idem de 2e classe, à Hazebrouck; Stevenin, ✻, idem de 4e classe, à Cambrai.

CHEMIN DE FER D'ANZIN A SOMAIN. M. de Saint-Albin, commisssaire de 4e classe, à Anzin.

CHEMIN DE FER DU NORD.

Fonctionnaires et Agents de la Compagnie.

COMITÉ DE DIRECTION. — M. le baron Alph. de Rothschild (O. ✻), *président;* Delebecque (C. ✻). *vice-président;* Marc Caillard, ✻; le baron de Saint-Didier; Léon Say (O. ✻); le baron Nau de Champlouis, ✻; le baron James de Rothschild, (Mle Mre). — *Secrétaire de la Compagnie*, M. Castel. ✻.

EXPLOITATION. — MM. Félix Mathias, ✻, *Ingénieur-Chef de l'exploitation*; Lagarde, *Inspecteur principal*, à Lille.

MATÉRIEL. — M. Delebecque, ✻, *Ingénieur-Chef du matériel et de la traction.*

TRAVAUX ET SURVEILLANCE. — MM. Couche (O. ✻), Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, chargé des travaux et de la surveillance; Boucher, (O. ✻), Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, chargé de l'entretien et de la surveillance; Alquié, ✻, ingénieur du matériel de la voie; Touron, Ingénieur de la voie (Paris à Noyon); Lebargy, id. de Creil à Boulogne; Pouëll, ✻, id. d'Amiens aux frontières de Belgique; Morice, id. de Lille au littoral; Lancel, idem, de Noyon à Erquelines.

TRAVAUX NEUFS. — MM. Couche (O. ✻), Ingénieur en chef; de la Frémoire, ✻, Ingénieur des ponts-et-chaussées, à Paris; Salle, idem, idem.

CHEMINS DE FER DU NORD-EST.

Comité de Direction de la Compagnie, à Paris, 2, rue Blanche.

MM. le comte Anatole de Melun, ✻, ✠, député, *président;* Wulfran Mollet, manufacturier à Amiens, *vice-président;* Cucheval-Clarigny, propriétaire à Boulogne-s-Mer; de Coussemaker (Florimond), propriétaire à Dunkerque; Masurel (Ernest), propriétaire à Tourcoing; Wattine (Gustave), propriét^re^ à Roubaix; le comte d'Hespel, député; le baron Alexis de la Grange, député; le vicomte de Villermont, propriétaire à Paris; Simon Philippart, président de la société des bassins houillers du Hainaut, à Bruxelles; Félix Gendebien, inspecteur général des chemins de fer de l'État belge, à Bruxelles; Ruenon, administrateur délégué de la compagnie du chemin de fer d'Orléans à Rouen, à Paris; Gustave Joris, avocat à la cour d'appel de Bruxelles, *administrateurs.*

Directeur de la Compagnie. — M. Tourneux, inspecteur général des chemins de fer, à Paris.

Ingénieur en chef. — M. Lemasson, (O. ✻).

Ingénieur du service des travaux, M. Zens, à Lille, place de la République.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE LILLE A VALENCIENNES ET EXTENSIONS.

Conseil d'administration, à Paris, 51, rue de la Chaussée d'Antin.

MM. Philippart, président de la compagnie des bassins houillers du Hainaut; Gendebien, inspecteur général honoraire de l'État belge; Schotsmans, industriel; Armieux, ingénieur; Joris, avocat à la cour d'appel de Bruxelles.

Direction. — M. V. Despret, *directeur général.*

Exploitation. — MM. Philippe, ingénieur, chef de l'exploitation; Ducobu, chef du service central; Devos, chef de la comptabilité et du contrôle.

Cnnstruction. — MM. Lemasson (O. ✻), ingénieur conseil; Zens, ingénieur en chef.

DESSÉCHEMENTS. — ASSOCIATIONS SYNDICALES.

MOERES. — *Commission administrative.* — MM. Delaroïere, ancien maire de Bergues, *président*; Bosquillon de Genlis, Thélu, Hovelt Ém., Colette, Louis. — *Conducteur*, M. Beelkens, aux Moëres; *percepteur*, M. Mahieu, à Dunkerque.

WAETERINGUES. Les terres dites waeteringues sont divisées en quatre sections dont chacune est réglée par une administration particulière.

Première section. — Elle comprend toutes les terres bornées par les dunes de Dunkerque à Gravelines, par la rivière de l'Aa et le canal de Bourbourg à Dunkerque Sa superficie est de 9,186 hectares

1re *section.* — *Commission administrative.* — MM. Caron-Couvreur, *président*; Demarle-Catrice, Vandenbavière, Hamerel, Geersen-Picquart. — *Conducteur*, M. Fréd. Vercoustre, à Bourbourg; *percepteur*, M. V. Vercoustre, à Bourbourg; *secrétaire*, M. Mine, à Dunkerque.

Deuxième section. — Elle comprend toutes les terres situées entre le canal de Bourbourg, celui de la Colme et le canal de Bergues à Dunkerque. Sa superficie est de 10,135 hectares.

2e *section.* — *Commission administrative.* — MM. le docteur Hilst, *président*; Belle, *vice-président*; Mahieu, *secrétaire*; A. Meezemacker, Geersen. *Conducteur*, M. Vercoustre fils, à Bourbourg; *percepteur*, M. Dufossé, à Bourbourg; *aide-secrétaire*, M. Vercoustre fils.

Troisième section. — Elle comprend toutes les terres basses situées sur la rive droite du canal de la Colme jusqu'au wattergand de Hondergracht. Sa superficie est de 8,468 hectares.

3e *section.* — *Commission administrative.* — MM. A. Carlier (O. ✻), *président*; Decroocq, Bellenger, Dantu, ✻, Outters. *Conducteur*, M. H. Hagron, à Bergues; *percepteur*, M. Dehaese, à Bergues; *secrétaire*, M. Dehaese.

Quatrième section. — Cette section ne comprend pas le bassin

des Moëres, qui en occupe le centre et qui a son administration particulière. Son étendue, tant en France qu'en Belgique, est de 10,727 hectares. La partie française comprend 2,129 hectares.

4e *section.* — *Commission administrative.* — MM. Le Bleu (Ezéchiel), *président;* Deblock, Goudaert, Lebecque, Daullé. — *Conducteur*, M. Smagghe, ✠; *percepteur*, M. Debaeque, à Bergues; *secrétaire*, M. Mine, à Dunkerque.

MARAIS DE LA HAUTE-DEULE. — *Agence administrative.* — MM. Léon Lefort, propriétaire à Bauvin, *directeur;* le comte d'Hespel, propriétaire et maire à Wavrin, *directeur-adjoint;* Bonte, propriétaire à Haubourdin; Ange Descamps, propriétaire à Sequedin; Duverdyn, propriétaire à Haubourdin, *membres;* Schotsmans, propriétaire à Don; E. d'Hespel, maire d'Haubourdin, *membres suppléants.*

Percepteur, M. Lefèvre, à Haubourdin.

Syndicat d'entretien institué par décret impérial du 17 *février* 1866.

MM. Lefort, propriétaire à Bauvin, *directeur;* le comte d'Hespel, député, maire de Wavrin; Ange Descamps, propriétaire à Lille; Auguste Lenglart, idem, à Lomme; Delannoy, maire d'Annœullin, *syndics*; E. d'Hespel, maire d'Haubourdin; Legrain, maire de Provin; N..., *syndics suppléants.*

Percepteur, M Lefebvre, à Haubourdin.

PRÉS DUHEM. — *Syndicat d'entretien.* — Autorisé par décret du 9 avril 1856, constitué par arrêté préfectoral du 23 août 1856. — MM. N..., *directeur;* Rogeau-Planque, *directeur-adjoint;* Ramery-Loire, *syndic;* Ch. Deleplanque et P. Lelong, *syndics suppléants.*

VALLÉE DE LA SCARPE. — Cette association est administrée par une commission syndicale unique composée de sept membres et nommée par une assemblée composée des trente propriétaires les plus imposés au rôle de desséchement. — *Commission administrative.* M. le baron de Bouteville, *président-directeur;* Lenclud, à Hasnon; Sion, à Pecquencourt; André, à Nivelle; Bertaux, à Wallers; Denisse, à Raches; Renard, à Sin. — *Percepteurs.* Le service est confié à MM. les percepteurs des contributions directes des communes de la vallée; *receveur-payeur*, M. Rennuit, percepteur à Somain; *conducteurs*, M. Lefèvre, à Douai, Degravier, à Marchiennes.

VALLÉE DE LA HAYNE ET DE L'ESCAUT. — *Commission administrative.* — MM. Renard, ✲, conseiller général, à Fresnes, *président;* Pureur, brasseur, à Condé; Defernez, à Hergnies; Pisson, à Vicq; Saintenois, à St.-Aybert. — *Conducteur,* M. Brunelat; *percepteur,* M. Mayeur; *secrétaire*, M. Guiot, A.

MARAIS DE L'ÉPAIX ET DE BRUAY. — *Commission administrative.* — MM. Merlin de Beaugrenier, *président ;* Hautcœur, Dubois-Jénard, Ruffin, Miroux. — *Conducteur*, M. Hette. — *Percepteur,* M. Cauvez, à Bruay.

PRAIRIES DE CHATEAU-L'ABBAYE ET DE MORTAGNE. — La Société est administrée par une commission composée de cinq membres élus par les treize plus forts propriétaires de l'association. — *Commission administrative.* — MM. Leroux de Bretagne, *président ;* Robart-Canipel, Pringal François, Depret J.-B., Dewez-Baligand. — *Percepteur,* M. Lemaire, à Saint-Amand.

PRAIRIES DE FLINES-LEZ-MORTAGNE. — Le syndicat est composé de cinq membres élus par les intéressés. — *Syndicat*, MM. N..., *directeur;* Deveaux, Louis, à Flines-lez-Mortagne; Defernez aîné, à Flines; Dufrénoy, idem; Poutre, Louis, *syndics;* Lemer, à Bruille; Hornez, à Maulde; Roseau, à Lecelles, *syndics-suppléants.*

Commission spéciale instituée par décret du 9 *octobre* 1854. — MM. N..., *président ;* Desprez, maire de Château-l'Abbaye, *secrétaire;* André, adjoint au maire de Bruille; Decobecq, cultivateur, Courouble, idem; Donnez, idem; Loiseau, notaire à Mortagne.

VALLÉE DE LA NAVILLE. — Un décret impérial du 6 mai 1854 a concédé à une réunion de propriétaires le desséchement des terres marécageuses situées dans la vallée de la Naville, entre Denain et Bouchain.

L'association est régie par un syndicat d'entretien institué par décret du 16 août 1859 et composé comme suit :

MM. Mathieu, Charles, représentant de la Compagnie des mines de Douchy, à Lourches, *directeur;* de Marsilly, ✲, directeur général des mines d'Anzin, *directeur-adjoint;* — Fauville, Célestin, à Neuville; Risbourg Édouard, à Rœulx, Coquelle Jules, à Mastaing, *syndics;* Landrieu Ildephonse, à Bouvignies; de Maingoval, à Douchy, *syndics suppléants.* — *Receveur,* M. Minne, percepteur à Bouchain.

VALLÉE DE LA VERGNE. — L'association syndicale du desséchement de cette vallée a été autorisée par décret du 7 juillet 1856.

Agence administrative. — MM. Lemer, Capillon, Defernez C.

Commission spéciale instituée par décret du 6 *juin* 1857, — MM. Prudhomme, Defernez J.-B., Dupriez, Blicquy, Lemer-Dupriez.

MARAIS DE BOURLAIN ET DE TRITH-SAINT-LEGER. — Ce desséchement a été institué par arrêté de M. le Préfet, du 3 février 1864. — *Syndicat*, MM. Dufont, *directeur;* Thellier de Poncheville, *directeur-adjoint;* Deslinsel, Bury, Cuvelier, Douchy (Jules), Danniau, *syndics;* Allard-Girard, Peniaux, *syndics suppléants;* M. Chol, *receveur.*

VALLÉE DE LA HAUTE-SAMBRE. — Deux syndicats sont établis, l'un pour les territoires situés sur la rive droite de la Sambre, l'autre pour les terrains situés sur la rive gauche. Ils sont administrés chacun par une commission composée de cinq membres élus par l'assemblée des vingt propriétaires du syndicat les plus imposés.

Commission administrative du syndicat de la rive droite. MM. Boulenger, *président;* le baron F. de l'Épine, Manesse, Cauderlier, Mary, Évrard, Noquet, *syndics titulaires;* Azambre, *syndic adjoint.* — *Conducteur*, M. Mary (Hector).

Commission administrative du syndicat de la rive gauche. MM Deulin, Gouttière; Boutteaux, Sury, *membres.*

VALLÉE DE LA BASSE-SAMBRE. — Deux syndicats sont établis : l'un siégeant à Berlaimont pour les terrains situés jusqu'à l'aval de l'écluse d'Hautmont, dans les communes de Sassegnies, Laval, Berlaimont, Aulnoye, Aimeries, Pont-sur-Sambre, Bachant, Boussières, Saint-Remy-Mal-Bâti et Hautmont; l'autre dont le siége est à Maubeugo, pour les terrains existants de l'aval de l'église d'Hautmont jusqu'à la frontière, dans les communes de Louvroil, Neuf-Mesnil, Maubeuge, Rousies, Assevant, Boussois, Rocq, Marpent et Jeumont. Ces syndicats sont administrés chacun par une commission composée de trois membres et de cinq suppléants élus par les propriétaires.

Syndicat de Berlaimont. MM. N..., *directeur;* Mercier, propriétaire à Berlaimont, *directeur-adjoint;* Lucq, négociant à Pont-sur-Sambre; Toussaint, propriétaire à Douai; Witrant, propriétaire à Leval, *syndics;* Grard (Pierre), propriétaire à Pont sur-Sambre, N..., N..., *syndics-suppléants.*

Syndicat de Maubeuge. MM. Horrie H., ancien juge-de-paix, *directeur;* Deharveng-Colson, *directeur-adjoint*; Walrand, notaire; Labbé, propriétaire à Maubeuge; N..., *syndics*; Poulet, de Jeumont, Huvenoit, de Rousies; Fissiau, d'Assevent, *syndics-suppléants.*

COURS D'EAU NON NAVIGABLES NI FLOTTABLES

SOLRE ET CANAL DE BOURGOGNE. — Par arrêté du 19 février 1855, un syndicat a été organisé pour l'entretien et le curage de ces cours d'eau. Sont membres du syndicat :

MM. Bever, *directeur;* le Maire de Solre; Sohier, Preux, Cowez, *membres*

RIVIÈRE DES LAIES ET COURANT DES BREUX. — Syndicat mixte institué par décret du 12 juillet 1865, pour l'entretien et l'amélioration de la rivière des Laies, mitoyenne entre les départements du Nord et du Pas-de-Calais, et du courant des Breux, son affluent.

Syndics nommés dans le département du Nord. MM. Lallemant, propriétaire à Fromelles; Capelle (P.-A.), cultivateur à Radinghem; Messéan, maire de Bois-Grenier; Leroy, propriétaire à Aubers.

Syndics nommés dans le Pas-de-Calais. MM. Cavrois, ancien agent-voyer en chef à Arras; Lebleu, maire de Sailly; Cuvelier, maire de Neuve-Chapelle; Pollet, maire de Fleurbaix.

Suppléant du Nord. M. Delannoy, propriétaire à La Chapelle-d'Armentières.

Suppléant du Pas-de-Calais. M. Brame Thomas, cultivateur à Fleurbaix.

Bureau du syndicat. MM. Cavrois, ancien agent-voyer en chef du Pas-de-Calais, *président;* Messéan, maire de Bois-Grenier, *secrétaire.*

MINES.

Inspecteur général des mines chargé de la division minéralogique du Nord-Ouest. M. Du Souick.

Ingénieur en chef chargé du service des mines dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, M. De Clercq, ☼, ingénieur en chef, à Valenciennes.—*Ingénieurs ordinaires des mines,* MM. Matrot, à Lille, ☼; Olry, à Valenciennes. — *Gardes-mines,* MM. Lafont, à Valenciennes; Soyez, à Lille.

AGENTS-VOYERS

Chargés du service des chemins vicinaux d'intérêt commun et ordinaires.

Agent-voyer en chef du département, M. Romain, ☼, à Lille. — — *Agent-voyer en chef honoraire,* M. Dubois.

MM. Rolez, agent-voyer de 3e classe attaché au bureau de M.

l'agent-voyer en chef; Bodvin, agent-voyer de 4e classe, idem; Codron, agent-voyer de 5e classe, idem; Nory, commis; N.., id.

Arrondissement de Lille. MM. Soudant, agent-voyer principal; Bar, agent-voyer de 1re classe, à Haubourdin; Cadet de Beaupré, idem de 2e classe, à Lille; Collart, idem de 3e classe, à Tourcoing; Dubois, idem de 4e classe, à Seclin; Deschodt, idem, de 4e classe, à La Bassée; Maranjon, idem, de 5e classe, à Cysoing; Langelé, idem, idem, à Quesnny-sur-Deûle; Vancoillies, commis de 2e classe; Coquelle, idem, de 3e classe.

Arrondissement de Dunkerque. MM. Ternant, agent-voyer principal à Dunkerque; Neckebaert, agent-voyer ordinaire de 3e classe, à Dunkerque; Guilbert, idem de 5e classe, à Bourbourg; Wantiez, idem, de 4e classe, à Wormhoudt; Lemort, idem, à Bergues; Nissen, commis de 2e classe.

Arrondissement d'Hazebrouck. MM. Boncorps, agent-voyer principal, à Hazebrouck; Meurant, agent-voyer ordinaire de 1e classe, à Bailleul; Decoopman, idem de 3e classe, à Hazebrouck; Quarré, idem de 5e classe, à Merville; Petit, idem de 4e classe, à Cassel; Masse, idem de 3e classe, à Stenvoorde; Leroy, commis de 3e classe.

Arrondissement de Cambrai. MM. Bruyelle, agent-voyer principal, à Cambrai; Delhaye, agent-voyer ordinaire de 1e classe, au Câteau; Vasseur, idem de 2e classe, à Solesmes; Carbonel, idem de 2e classe, à Cambrai; Bouvier, idem de 1re classe, à Cambrai; Saguez, idem de 5e classe, à Clary; Gillot, idem, idem, à Carnières; Coplo, commis de 3e classe et Pruvost, idem.

Arrondissement d'Avesnes. MM. Dagalier, agent-voyer principal, à Avesnes; Delasalle, agent-voyer ordinaire de 1re. classe, au Quesnoy; Ringuet, idem de 1re classe, à Avesnes; Jeanjean, idem de 3e classe, à Landrecies; Ansieaux, idem, de 5e classe à Maubeuge; Guilmain, idem, de 4e classe, à Solre-le-Château; Siron, idem de 3e cl. à Trélon; Devred, idem de 4e classe, à Bavai; Ringuet, commis de 1re classe à Avesnes.

Arrondissement de Douai. MM. Baelde, agent-voyer principal, à Douai; Lefèvre-Malet, agent-voyer ordinaire de 1re classe, à Douai; Degravier, idem de 2e classe, à Marchiennes; Pilate, idem de 4e classe, à Arleux; Fiévet, commis de 3e classe.

Arrondissement de Valenciennes. MM. Ségard, agent-voyer principal, à Valenciennes; Fruleux, agent-voyer ordinaire de 1re classe, à Saint-Amand; Garbe, idem de 4e classe, à Valenciennes; Fruleux (César), idem de 5e classe, à Condé; Delion, idem de 4e classe, à Denain; Fourquez, idem de 4e classe, à Bouchain; Parent, commis de 3e classe.

Commission départementale des bâtiments civils.

Par arrêté du 6 janvier 1853, M. le Préfet a organisé la Commission départementale des bâtiments civils. Cette Commission est chargée de l'examen des projets de travaux présentés dans l'intérêt du département, des communes ou des établissements publics, ainsi que des plans dressés pour l'alignement des rues des villes. Elle donne son avis sur la convenance des travaux au point de vue de la destination des édifices à construire ou à approprier, sur la composition des projets sous le double rapport de l'art et du goût et en ce qui concerne la solidité des constructions, le choix des matériaux, la bonne et exacte rédaction des devis et détails. Elle donne également son avis sur les plans d'alignement renvoyés à son examen.

Membres de la Commission. MM. le Préfet, *président ;* de Melun, ✻ ✠, député, *vice-président ;* Masquelez (O ✻), ingénieur en chef des travaux municipaux de Lille, 2e *vice-président ;* Marteau, architecte du département, *secrétre ;* Kuhlmann (C. ✻), ancien membre du Conseil général : Leconte, ✻, doyen-curé de St-Maurice, à Lille; Benvignat, architecte à Lille ; Ch. Leroy, architecte à Lille, Vandenberg, idem idem ; Mourcou, idem idem ; Bernot, ancien directeur de l'école des arts industriels et des mines, à Lille ; Devaux, ✻, chef de la division des travaux publics de la préfecture; J.-B. Leroy, architecte ; Romain, ✻, agent-voyer en chef du département ; Druez, ✻, chef de division honoraire de la Préfecture ; Develle, architecte départemental à Dunkerque ; Lecocq, idem à Hazebrouck ; de Baralle, architecte départemental et diocésain à Cambrai ; Dubrulle, architecte du département et de la cour d'appel, à Douai ; Fiévet, architecte départemental à Avesnes.

ARCHITECTES DÉPARTEMENTAUX D'ARRONDISSEMENT.

Arrondissement de Lille, M. Marteau; — *de Dunkerque*, M. Develle ; — *d'Hazebrouck*, M. Lecocq ; — *de Cambrai*, M. De Baralle fils ; — *d'Avesnes*, M. Fiévet ; — *de Douai*, M. Dubrulle ; — *de Valenciennes*, M. Delegrange.

SERVICES DE SANTÉ.

Épidémies.

Des médecins nommés par le Ministre sont chargés du traitement des indigents, en cas de maladies épidémiques; ce sont:

MM. Lemaire, à Dunkerque; Prévost, à Hazebrouck; Pilat, ✻, à Lille; Chantreuil, à Cambrai; Contesse, à Etrœungt; Bagneris fils, à Douai; Manouvriez, ✻, à Valenciennes.

Conseils d'hygiène publique et de salubrité.

Les conseils d'hygiène du département ont été organisés par un arrêté du préfet du 13 juin 1849, conformément aux dispositions de l'arrêté du Président du Conseil des ministres, chargé du pouvoir exécutif, en date du 18 décembre 1848. Ces comités remplacent les conseils de salubrité précédemment établis.

CONSEIL CENTRAL D'HYGIÈNE PUBLIQUE ET DE SALUBRITÉ DU DÉPARTEMENT

MM. le préfet, *président;* Meurein, pharmacien, *vice-président;* Pilat, ✻, dr en médecine, *secrétaire*; Kuhlmann, (C. ✻), chimiste; G. Delezenne, pharmacien; Cazeneuve, (O. ✻), directeur de l'école de médecine; Joire, docteur en médecine; Garreau, ✻, docteur en médecine; Chrestien docteur en médecine; Raillard, ✻, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées; Matrot, ✻, ingénieur des mines, Crépelle, vétérinaire et industriel à La Madeleine; Charles, médecin-vétérinaire; Wintrebert, docteur en médecine; Pollet, médecin vétérinaire.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE DUNKERQUE.

MM. le sous-préfet, *président;* Faucon, médecin, *secrétaire;* Duriau, idem; Lemaire, idem; Zandyck, idem; Leroy, ancien pharmacien; Dessurne, ancien élève de l'École polytechnique; Develle, architecte; Thélu fils, pharmacien; Plocq, ✻, ingénieur en chef des ports; Thurin, docteur en médecine; Coolen, médecin-vétérinaire; Deswarte, médecin.

CONSEIL D'HYGIÈNE D'HAZEBROUCK.

MM. le sous-préfet, *président;* Thibaut, docteur en médecine, à Hazebrouck, *vice-président;* Debaecker, pharmacien, idem,

secrétaire; le docteur B naut, à Merville; Prévost fils, doct. en médecine, à Hazebrouck; Deblock, idem, idem; Debaecker, pharmacien, à Hazebrouck; Baelde, vétérinaire, à Cassel; Smagghe, docteur en médecine, à Hazebrouck; Decool, docteur en médecine, idem; Thibaut, idem; Salomé, vétérinaire, Hurtrez, idem, Maeght, pharmacien, à Estaires; Lecocq, architecte départemental.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE CAMBRAI.

MM. le sous-préfet, *président;* Hardy, docteur en médecine, à Cambrai; Chantreuil, médecin des épidémies; Ronnelle, idem; Brunelle, docteur en médecine; Boileux, pharmacien; Poreaux, idem; le maire de Cambrai; Monier, ingénieur civil; Obled, vétérinaire; Piéron, ingénieur des ponts-et-chaussées; Christian, ingénieur civil; Wiart, idem; de Baralle, architecte.

CONSEIL D'HYGIÈNE D'AVESNES.

MM. le sous-préfet, *président;* Eliet, docteur en médecine, à Avesnes, *vice-président;* Caverne, pharmacien à Avesnes, *secrétaire*; Fosset, professeur au Collége; Desmazure, docteur en médecine, à Dourlers; Mariscal, pharmacien, à Avesnes; Lemoyne, pharmacien, à Avesnes; Bachy, idem, à Maroilles; Boulay, vétérinaire, à Avesnes; Herbecq, officier de santé, à Avesnes; Fiévet, architecte, à Avesnes; Lubin, docteur en médecine, à Avesnes; De Colnet, ancien conseiller général, à Dompierre.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE DOUAI.

MM. le sous-préfet, *président;* Watelle, *vice-président;* Bagnéris fils, ✻, docteur en médecine; Vasse aîné, ancien professeur de sciences, au lycée; Léonardi, docteur en médecine; Delplanque, vétérinaire, Faucheux, docteur en médecine; Lemaire, propriétaire; Frey, pharmacien; Gruson, ingénieur des ponts-et-chaussées; Farez, chimiste; Ed. Fiévet, fabricant de sucre, à Sin; Maugin, docteur en médecine.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE VALENCIENNES.

MM. le sous-préfet, *président;* Marbotin, ✻, *vice-président;* Pesier, ✻, chimiste, *secrétaire;* Huart, vétérinaire; Manouvriez, ✻, docteur en médec.; Boca, fabricant d'huile; Boudousquié, (O. ✻), ex-ingénieur en chef des mines; Dutouquet, architecte; Dutemple, fabricant de sucre; Lejeal, docteur en médecine, idem; Cocheteux, idem; Margerin, docteur en médecine; Pitat, pharmacien.

Commissions cantonales d'hygiène publique.

Un arrêté de M. le Préfet, du 25 novembre 1850, porte que les comités cantonaux de salubrité institués par l'arrêté préfectoral du 23 décembre 1848 formeront à l'avenir les commissions cantonales d'hygiène publique.

Inspection de la Salubrité.

Par arrêté du 6 juin 1859, M. le Préfet a établi un service spécial d'inspection de la salubrité publique dans le département. Ce service, créé comme moyen de conseil, de surveillance et de contrôle, a pour principal but d'assurer l'exécution des conditions imposées aux propriétaires des établissements industriels classés comme dangereux, incommodes ou insalubres, et soumis à l'autorisation de l'administration; de veiller au maintien des dispositions prises pour l'accomplissement de ces conditions et, surtout d'éclairer les industriels sur la marche qu'ils ont à suivre pour l'exécution des mesures qui leur sont prescrites.

Inspecteur de la salubrité. M. Meurein, chimiste, membre du conseil central d'hygiène du département, à Lille.

Police de la pharmacie.

Un décret du 23 mars 1859 a réglé le mode à suivre à l'avenir pour l'inspection des officines des pharmaciens et des magasins des droguistes et épiciers, en exécution de la loi du 21 germinal an XI.

Les membres ci-après désignés des conseils d'hygiène et de salubrité, sont chargés de ce service.

Arrondissement de Lille. MM. Joire, ✠, docteur en médecine; Garreau, ✠, docteur en médecine, professeur de pharmacie et de toxicologie à la même école; Meurein, pharmacien à Lille.

Arrondissement de Dunkerque. MM. Faucon, docteur en médecine, à Dunkerque; Leroy, pharmacien, idem; Thélu, idem, idem.

Arrondissement d'Hazebrouck MM. Prévost, Emile, docteur en médecine, à Hazebrouck; Deblock, idem; Debaecker, Louis, pharmacien, idem.

Arrondissement de Cambrai. MM. Brunelle, docteur en médecine à Cambrai; Boileux, ex-pharmacien, idem; Poreaux, pharmacien, idem.

Arrondissement d'Avesnes. MM. Lubin, docteur en médecine à Avesnes; Caverne, pharmacien à Avesnes; Lemoyne, idem, idem.

Arrondissement de Douai. MM. Frey, docteur en médecine, à Douai; Vasse, chimiste, idem; Lemaire, pharmacien, id.;

Arrondissement de Valenciennes. MM. Cocheteux, docteur en médecine, Pesier, chimiste; Pilat, pharmacien.

Police sanitaire des ports.

Un décret du 24 décembre 1850 a réglé sur de nouvelles bases les dispositions relatives à la police sanitaire des ports. Par suite de ce décret, les deux commissions qui existaient à Dunkerque et à Gravelines ont été supprimées, et il a été créé une commission unique composée comme suit :

COMMISSION SANITAIRE DE DUNKERQUE.

MM. le sous-préfet, *président;* le maire de Dunkerque, *vice-président;* le commandant de la place; le directeur des douanes: le commissaire chargé du service maritime; Beck, conseiller municipal; Meneboo, ✻, membre du Conseil d'hygiène; Lemaire, idem; Desoriez, capitaine des douanes; Choquet, membre de la Chambre de commerce, *secrétaire.*

Agents sanitaires institués en vertu du décret du 24 décembre 1850: MM. Desoriez, capitaine des douanes, *agent principal*, à Dunkerque; Poucholle, Duval fils; Pouchotte, Lamotte, Mignonay.

Vaccine.

COMITÉ CENTRAL DU DÉPARTEMENT.

MM. le Préfet, *président;* Cleenewerck de Crayencour, ✻, vice-président du Conseil de Préfecture, *vice-président;* le maire de Lille; le vice-président de la Commission administrative des hospices de Lille; Ollier, pasteur protestant; l'abbé Duriez, doyen-curé de Sainte-Catherine; le vice-président du bureau de bienfaisance; Joire, docteur en médecine; Pucelle, ✻, docteur en médecine; Cazeneuve (O. ✻), idem; Chrestien, idem; Rey, idem, *secrétaire* et conservateur du dépôt de vaccin.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

MM. le sous-préfet, *président;* Beck, membre du Conseil d'arrondissement; le maire de Dunkerque; le vice-président du bureau de bienfaisance de Dunkerque; Meneboo, ✻, docteur en médecine, à Dunkerque; Lemaire, médecin des épidémies, *secrétaire du Comité.*

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

MM. le sous-préfet, *président;* Lespagnol, membre du Conseil d'arrondissement; le maire d'Hazebrouck; le vice-président du bureau de bienfaisance d'Hazebrouck; Salomé, doyen-curé d'Ha-

zebrouck; Decool, docteur en médecine à Hazebrouck; Prévost fils, médecin des épidémies, *secrétaire du Comité.*

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

MM. le sous-préfet, *président;* le maire de Cambrai; le plus ancien curé; le vice-président du bureau de bienfaisance de Cambrai; Hannois, docteur en médecine; Lorquin, idem; Chantreuil, médecin des épidémies, *secrétaire du Comité.*

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

MM. le sous-préfet, *président;* le maire d'Avesnes; le plus ancien curé, Lubin, médecin des épidémies, *secrétaire du Comité*, à Avesnes.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

MM. le sous-préfet, *président;* Josson, conseiller d'arrondissement; le maire de Douai; le plus ancien curé; le vice-président du bureau de bienfaisance de Douai: Faucheux, docteur en médecine; l'abbé Dayez, doyen de Saint-Pierre; Wattelle fils, docteur en médecine; Léonardi, médecin des épidémies, *secrétaire du Comité.*

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

MM. le sous-préfet, *président;* le maire de Valenciennes; le plus ancien curé; le vice-président du bureau de bienfaisance; Marbotin, ✻, docteur en médecine, à Valenciennes; Manouvriez, ✻, médecin des épidémies, *secrétaire du Comité.*

Eaux et boues de Saint-Amand.

L'établissement des eaux et boues de Saint-Amand est situe à l'extrémité du hameau de la Croisette et à environ 3 kilomètres à l'est de la ville dont il porte le nom, 10 de Valenciennes et 16 de Tournai.

Cet établissement possède quatre sources: La Fontaine-Bouillon, le Pavillon-Ruiné, la Petite Fontaine et la Fontaine de l'Evêque d'Arras. La température des eaux et des boues est de 20 à 24 degrés Réaumur.

Les thermes de Saint-Amand sont concédés à M. Prévost, et ont reçu des améliorations notables, tant au point de vue matériel que sous le rapport de l'application des moyens de traitement.

Inspecteur de l'établissement, M. Marbotin, ✻, docteur en médecine à Valenciennes.

PRISONS.

Les prisons civiles existant dans le département du Nord sont au nombre de neuf, savoir : une maison de justice à Douai, près la Cour d'assises ; six maisons d'arrêt : à Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes et Valenciennes, près les tribunaux de police correctionnelle, une maison centrale de détention à Loos (voyez ci-après) pour les individus condamnés à la réclusion et à plus d'un an d'emprisonnement, et une maison correctionnelle départementale aussi à Loos.

Par les soins de l'administration, des Frères de l'Institut de Saint Joseph ont été placés dans chacune des prisons de Lille et de Douai.

Prisons départementales.

Directeur, M. Guilmot, directeur de la maison centrale de Loos

Commissions des Prisons.

Aux termes de l'ordonnance du 9 avril 1819, le premier président et le procureur-général dans les villes où siége une Cour d'appel, et, dans les autres villes, le président du tribunal et le procureur de la République sont de droit membres des commissions des prisons.

Nous donnons ci-après les noms des membres électifs de ces commissions.

DUNKERQUE. MM. Dessurne, *vice-président ;* Eulard de Guemy, juge d'instruction ; Zandyck, docteur en médecine ; Willems, avocat ; Lucas, juge ; Decarpentry, propriétaire ; Lefebvre, avocat, *secrétaire.*

HAZEBROUCK. MM. Lespagnol, *vice-président ;* le Maire d'Hazebrouck ; Ruyssen, Bloeme, Salomé, doyen-curé ; Massiet du Biest, juge-de-paix ; Quenson, juge ; le Procureur de la République.

LILLE. MM. le comte de Melun, ✠, *vice-président ;* E. Reynart (O. ✵) ; Durieux - Forret ; Robbe (O. ✵), commandant de gendarmerie en retraite ; L. Rouzé, licencié en droit ; A^te Scrive ; l'abbé Dennel.

CAMBRAI. MM. Bonnel, juge d'instruction ; Renard, juge-suppléant ; Vallée, vicaire-général, Lestoquoy, juge-de-paix ; de Liénard, propriétaire, Wallerand, ✵.

AVESNES. MM. Flament-Fleury ; Mailliet, ✵, Guillemin, Pasqual, Caverne, Devienne.

DOUAI. MM. Rossignol, conseiller honoraire à la Cour d'appel, *vice-président;* Desmarets, propriétaire, *trésorier;* Waternau, propriétaire, *secrétaire;* Bottin, ✱, président de Chambre à la cour d'appel; Legentil, propriétaire, Hanotte, adjoint au maire; Delannoy-Amblard.

VALENCIENNES. MM. le sous-préfet, *président;* Tamboise, *vice-président;* Giart, président du Tribunal de Commerce, Bultot, juge d'instruction; Girard, avocat; Courtin, juge suppléant.

Médecins des Prisons.

Douai (maison de justice), MM. Maugin, médecin, et Watelle, médecin; Dunkerque, M. Lemaire; Hazebrouck, Decool; Lille (maison d'arrêt et de correction), M. Folet; Cambrai, M. Hardy; Avesnes, M. Herbecq, Valenciennes, M. Manouvriez, ✱.

Aumôniers des Prisons.

Douai, M. Bott; Dunkerque, M. Jourdin; Hazebrouck, M. Pelyser; Lille, M. Sterkeman; Cambrai, M. Wallard; Avesnes, M. Lobet; Valenciennes, M. Basquin.

Maison centrale de détention de Loos.

COMMISSION DE SURVEILLANCE DE LA MAISON CENTRALE.

Conformément aux dispositions d'une ordonnance en date du 5 novembre 1847, une commission de surveillance est établie près de la maison centrale. Elle est composée du Préfet, président, du premier président de la Cour d'appel, du procureur-général, du président du Tribunal civil de Lille, du procureur de la République, de deux membres du Conseil général, de deux membres du Conseil d'arrondissement et du maire de Loos.

Cette commission, qui s'assemble au moins une fois par mois, donne son avis sur l'instruction morale, religieuse et élémentaire des détenus, au nombre de 1,600, dont 1,350 adultes et 250 enfants, sur l'état sanitaire de la maison, sur l'exercice de la justice disciplinaire, sur les clauses des cahiers des charges des entreprises en cas de renouvellement, sur les tarifs de la main d'œuvre, enfin sur les améliorations dont le régime et la police de la maison paraissent susceptibles.

Les membres amovibles de la commission, nommés par M. le Ministre de l'intérieur, sont :

MM. Kuhlmann (C. ✱), Billon, ✱, maire de Loos.

Administrateurs. MM. Guilmot *directeur;* Merchez, 1er *inspecteur ;* Vigneron, 2e *inspecteur ;* Agnius, *agent comptable;* Naudinat, *greffier ;* Simoens, Pelabon, *aumôniers ;* Billon, ✻, docteur en médecine, médecin chirurgien ; Turbelin, *pharmacien;* Souriaux, *instituteur;* Bordier, Moreau, Bastier, *commis aux écritures ;* Lemaire, *gardien-chef.*

M. Marteau, *architecte de la maison centrale.*

Colonie agricole de St.-Bernard, à Sequedin

Cet établissement reçoit pour leur donner une éducation morale et professionnelle les jeunes détenus ayant à subir un emprisonnement de plus d'un an.

Administrateurs. MM. Delaunay, *directeur;* Gramaccini, *économe;* Bondy, *inspecteur;* Roussel, *greffier-comptable;* Naret et de la Prevostaye, *teneurs de livres*, Wuillin, *instituteur.*

Commission de surveillance. MM. N...., *président;* Desrousseaux, ✻, ✠, ✠, conseiller général; H. Bernard, ✻, idem; Derbigny, conseiller de Préfecture; Ed. Reynart (O. ✻), propriétaire; de Valroger, juge au tribunal civil de Lille.

Monastère du Bon-Pasteur.

Etablissement d'éducation correctionnelle pour les filles

Cette œuvre a pour but l'amélioration morale et religieuse des femmes et des filles qui veulent quitter le désordre et passer avec avantage les années de surveillance qu'elles ont à subir.

Le nombre de détenues est d'environ 200 par an.

Société de patronage des jeunes libérés.

Comité central de Lille. Mgr. le Cardinal Archevêque de Cambrai, (O. ✻), *président;* M. Ed. Reynart, (O. ✻), propriétaire, *vice-président;* MM. Derbigny, conseiller de Préfecture, *secrétaire ;* Ch. Vincent, chef de division à la Préfecture, *trésorier;* le Premier Président de la Cour d'appel de Douai, le Procureur général, le Préfet du département, le Président du Tribunal civil de Lille, le Procureur de la République, le Maire de Lille, le Président du Comice agricole, le comte d'Hespel, maire de Wavrin; L. Desrousseaux, ✻, E. Desmoutiers, ✻, Leroy-Dubois, maire à Illies ; Beaucarne-Leroux, ✻, maire à Croix; Messéan, cultivateur et maire à Bois-Grenier ; Fauvarque, cultivateur à Quesnoy-sur-Deûle, Renard, (O. ✻), ancien directeur decontributions directes; Aug. Scrive, propriétaire à Lille; Delaunay, directeur de la colonie agricole de Saint-Bernard; Lecocq, doyen-curé de Saint-Sauveur, à Lille ; Evrard, doyen-curé à Roubaix; Simon, doyen-curé à Tourcoing ; Direz, curé à Croix.

ORGANISATION MUNICIPALE.

Aux termes de l'article 6 de la loi du 5 mai 1855, le nombre des membres du Conseil municipal est déterminé par l'importance de la population. Il est de :

De 10 membres	dans les communes de :	500	habitants,
12	—	501 à	1,500,
16	—	1,501 à	2,500,
21	—	2,501 à	3,500,
23	—	3.501 à	10,000,
27	—	10,001 à	30,000,
30	—	30,001 à	40,000,
32	—	40,001 à	50,000,
34	—	50,001 à	60,000,
36	—	60,001	et au-dessus.

Les Conseils municipaux se réunissent quatre fois par an, au commencement des mois de février, mai, août et novembre. Chaque session peut durer 10 jours. Le Maire préside le Conseil municipal ; en cas d'absence ou d'empêchement, l'adjoint le remplace. Un Conseil municipal ne peut valablement délibérer, s'il n'y a au moins la moitié des membres présents.

La loi du 20 janvier 1874 contient les dispositions suivantes :

Article 1er. Jusqu'au vote de la loi organique municipale, les maires et adjoints seront nommés par le Président de la République dans les chefs-lieux de département, d'arrondissement et de canton ; dans les autres communes, ils seront nommés par le Préfet.

Art. 2. Dès la promulgation de la présente loi et sans qu'il y ait lieu de pourvoir aux vacances qui existeraient dans les Conseils municipaux, il sera procédé à la nomination des maires et adjoints; ils seront pris soit dans le Conseil municipal, soit en dehors ; mais dans ce dernier cas, la nomination sera faite suivant les distinctions énoncées en l'art. 1er par décret délibéré en Conseil d'État ou par arrêté du Ministre de l'Intérieur.

Les maires et adjoints devront être âgés de 25 ans accomplis, membres du Conseil municipal ou électeurs dans la commune.

Art. 3 Dans toutes les communes où l'organisation de la police n'est pas réglée par la loi du 24 juillet 1867 ou par des lois spéciales, le

Maire nomme les inspecteurs de police, les brigadiers, sous-brigadiers et agents de police. Ils doivent être agréés par le Préfet.

Ils peuvent être suspendus par le Maire, mais le Préfet seul peut les révoquer.

Art 4. Dans les deux mois qui suivront la promulgation de la présente loi, l'Assemblée nationale sera saisie par le Gouvernement d'un projet d'organisation communale, si elle ne l'a été précédemmeut par l'une de ses Commissions.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

DUNKERQUE. *Maire*, M. D'Arras. — *Adjoints*, MM. Lemaire, Dayneau, Deman. — *Conseil municipal*, MM. Collet, Fichaux, Didier, Petyt, Deman, Coquelin, Lemaire, Gaspard, Lebleu, Vancosten, G. Beck. Marchand, Dessurne, P. Beck, Willems, Duriau, Delelis, Zandvck, Bourdon, Hamoir, Lefebvre, Sapelier, Debaeque, Berthelis-Derode, Dumcnt, Leroy, Dayneau, Bouly de Lesdain — *Secrétaire de la mairie*, M. Gauthier. — *Receveur municipal*, M. Nosten.

BERGUES. *Maire*, M. A. Guilbert. — *Adjoints*, MM. Dequecker, Claeys. — *Conseil municipal*, MM. Dejumné, de Staplande, Michiels, Vandenbrouck, Demeezemaker, Demeunynck, Bollaert, Dehaese, Delegher, Dequeker, Vandroy, Cieren, Carpentier, Meneboo, Debaecker, Vermullen, Beirnaert, Dekeister. — *Secrétaire de la mairie*, M. Braets. — *Receveur municipal*, M. Deschamps.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

HAZEBROUCK. *Maire*, M. Houvenaghel. — *Adjoints*, MM. Bogaert, Prévost. — *Conseil municipal*, MM. Lespagnol, Prévost, Massiet du Biest, Smagghe, Degrendel, Delbecq, Bloeme, Donckele, Morice, ✻, Bogaert, Houvenaghel, Claudorez, Omaere, Quenson, Schmit, Dausse, Joets de Metershof, Deblock, Plancke, Vandewalle, Vandamme. — *Secrétaire de la mairie*, M. Corsin. — *Receveur municipal*, M. Vanhoucke.

BAILLEUL. *Maire*, M. L. Lotthé. — *Adjoints*, MM. Venière, Van Merris. — *Conseil municipal*, MM. Van Merris, Delleleau, Venière, de Coussemaker, J.; Lebleu, Becue, P. Béhaghel, Van Merris, B., M. de Coussemaker, Flahault, Hopsomer, Devos, Leblond, Delcour, L. Lotthé, Perrier, Bieswal, H. de Coussemaker, Hié-Vandermech, Ch. Flahault, Vanuxem, Salomé, Gourmez, Pruvost, V. Béhaghel. — *Secrétaire de la mairie*, N. Hopsomer. — *Receveur municipal*, M. Caulier.

CASSEL. *Maire,* M. Desmyttère, ✠. — *Adjoints,* MM. Dehandschoewerker., Vantroyen ✠.—*Conseil municipal*, MM. Desmyttère, Dehandschoewercker, Martin, Vantroyen, Malot, Marant, Vanbever, Annoot, Bécuwe, Vernimmen, Windriff, Paresys, Bosquillon de Jenlis, Delabaere, Leroy, Quarez, Losson, Ryckewaert, Busschaert, Chevalier, Dequidt.— *Secrétaire de la mairie*, M. Pastoors. — *Reecveur municipal*, N...

ESTAIRES. *Maire,* M. Courdent-Duflos. — *Adjoints*, MM. Taffin-Peuvion, Blanquart-Leconte, Singer. — *Conseil municipal*, MM. Courdent-Duflos, Delbecq, Hernu, Deroullers, Blanquart-Leconte, Fenart, Gruson, Dupont, Ledieu, Duprez, Werquin, Durez, Degruson, Salomé; *Doulieu*, Singer, Tancré, Patinier, Loger, Gruson. — *Secrétaire de la Mairie*, M. Pastoors. — *Receveur municipal*, M. Bossu.

MERVILLE. *Maire,* M. E. Bouillez, ✠.— *Adjoints,* MM. Legrand, Grillet. — *Conseil municipal*, MM. Delcambre, Lefebvre, Bouilliez, ✠; Delebarre, Cappoen, Legrand, Pruvost, Duhamel, ✠, Luttun, Dambrine, Ducatez, Degruson, Ernoult, Lotte, Potié, Courty, Vanriscotte, Grillet, Deroo, Delebarre, Martin, Lesage, Patou. — *Secrétaire de la mairie*, M. Carrez. — *Receveur municipal*, M. Barizel.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

LILLE. *Maire,* M. Catel-Beghin, ✠. — *Adjoints,* MM. Brassart, Lemaître. — *Conseil municipal*, MM. Catel-Beghin, G. Testelin, P. Legrand, Meurein, Castelain, ✠, Bourdon, Bouchée, Morisson, Baron, Rigaut, Masure, J.-B. Desbonnets, Verly, Lemaître, Brassart, Ed. Desbonnets, Olivier, Soins, Dutilleul, Werquin, Courmont, Martel, Corenwinder, ✠, Stiévenart, Charles, Delmar, Mariage, Bonnier, Delecaille, Deblon, Meunier, N. N. — *Secrétaire en chef de la mairie*, M. A. Toffart. — *Receveur municipal*, M. Leclercq.

ARMENTIÈRES. *Maire,* M. Victor Pouchain. — *Adjoints,* MM. Loridan, N... — *Conseil municipal*, MM. Cary, Breuvart, Delattre, Desmazières, V. Pouchain, Loridan, Leuridan, Coisne, Lescornez, Bouchez, Léturgié, Fauquembergue, Salmon, Lebleu, Pouchain-Boutry, Woussen, Parent, Rogeau-Planque, Six, Carpentier, Willers, Daubresse, N..., N..., N... — *Secrétaire de la mairie,* M. C. Fremaux. — *Receveur municipal*, M. Derenoncourt.

COMINES. *Maire,* M. Lambin. — *Adjoints.*, MM. L. Capelle, Hassebroucq, L. — *Conseil municipal*, MM. L. Capelle, Roussel,

Catteau, Ch. Lecomte, Hassebroucq, L., F. Desbonnets, D. Grimonpont, Ch. Bourlet, F. Lesaffre, L. Desprez, Cardon, H., Meurillon, Ghesquière-Herbaux, L. Lambin, L. Goudrexon, Cl. Desprez, L. Goeman, de Wulf, J. Messéan, C. Hassebroucq, H. Lauwick, Lambin, J., N. — *Secrétaire de la mairie*, M. Paul Desprez. — *Receveur municipal*, M. Durand.

ROUBAIX. *Maire*, M. C. Descat, ✱. — *Adjoints*, MM. Watine-Wattinne, Screpel-Roussel, Motte-Bossut, Toulemonde-Nollet. — *Conseil municipal*, MM. J. Deregnaucourt, Deleporte, A. Famechon, A. Scrépel, Ed. Delattre, Wattine, Quint, Junker, Labbe-Copin, Daudet, Sival, Hindré, Castel, Descat, ✱, Dellebecq, Desfontaines, Parent, Flipo, L. Barbotin, Scrépel-Roussel. Scrépel, Rogié, Richard, Delecourt-Tiers, Godefroy, Talon, Carrette-Pennel, Morel, Roussel, Delplanque, Toulemonde-Nollet, Motte-Bossut, ✱, Barbaux, Foveau, Willem, Coulogne. — *Secrétaire en chef de la mairie*, M. Brun-Lavainne. — *Secrétaire-suppléant*, M. H. Dupont. *Receveur municipal*, M. Salembier.

SECLIN. *Maire*, M. A. Collette. — *Adjoints*, MM. Guillemot, Delahaye. — *Conseil municipal*, MM. Fournier, Dujardin, Houzé, F. Mollet, Gruson, Claeys, Demeestère, Delattre, Guillemaud, Delahaye, Cormorant, Pinte, Carpentier, Dujardin, Winglet, Chevalier, Bourgeois, Mouchy, Dujardin, S. Mollet. — *Secrétaire de la mairie*, M. Delacourt. — *Receveur municipal*, M.

TOURCOING. *Maire*, M. Roussel-Defontaine, ✱, ✠. — *Adjoints*, MM J. Leblan, Debuchy, Dervaux. — *Conseil municipal*, MM. Debuchy, Vandebeulque, Dervaux-Wetzel, Varrasse, Flipo-Desurmont, Destombes, Aristide, Meurillon, Destombes, Louis, Flipo-Bouchart, Scalabre-Delcour, Dubar, Monnier, ✱, Hassebroucq, Taffin-Binault, Roussel-Defontaine, ✱, ✠, Desmarets, Leurent, ✱, Leblan, Pollet-Delobel, Roussel-Leroux, Tribouillet, Duhamel, Leserre, Desurmont, Darras-Lemaire, Seynave, Jourdain-Defontaine, ✱, N. ., N. . ., N. . . — *Secrétaire en chef de la mairie*, M. O. Devaux. — *Receveur municipal*, M. Debuigne.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

CAMBRAI. *Maire*, N. . . . — *Adjoints*, N. . ., N. . . — *Conseil municipal*, MM. Lallier, ✱, Cirier, Danquigny, Wiart, Bricout, Dazin, Delambre, Maréchal, de Liénard, Bonnel, Brunel, Pagnier, Renard, ✱, Wallerand, ✱, Danquigny-Mallet, Boileux, Dubois, Mollet, Chantreuil, Boone, Galland. — *Secrétaire en chef de la mairie*, M. Ronneaux. — *Receveur municipal*, M. Delattre,

Le Cateau. *Maire,* M. Truffot — *Adjoints,* MM. Mouton, Basquin. — *Conseil municipal,* MM. Lozé, Hallette, Deveau, Ponsin, Collery, Delruyser, Flament, Lefebvre, Delvallée, Lefebvre-Mairesse, Maréchal, Harel, Soufflet, Fiévet, Grozo, Crinon. — *Secrétaire de la mairie,* M. Collart. — *Receveur municipal,* M. Vitasse.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Maubeuge. *Maire,* M. Autier. — *Adjoint,* MM. Ouverlaux. N.... — *Conseil municipal,* MM. Deharveng, Pesant, de Mauraige, Meurice, Ph. Jean, Halgrin, Lucq, Quivy, Hamoir, Rousseau, Autier, Wautier, Deharveng-Derkenne, Neulliès, N... — *Secrétaire de la mairie,* M. Cobert. — *Receveur municipal,* M. Levecque.

Avesnes. *Maire,* M. Herbecq. — *Adjoints,* MM. Gauchet, Manesse, — *Conseil municipal,* MM. Herbecq, Renotte, Aubry, Guillemin, Mariscal, Cartignies, Lecohier, Dineux, Manesse, Pillion, Druart, Legrand, Clavon, Lemoine, Bronchard, Liézard, Piérart, Dubois, Gauchet. — *Secrétaire de la mairie,* M. Lemire. — *Receveur municipal,* M. Pinchart.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Douai. *Maire,* N.... — *Adjoints,* N..., N.... — *Conseil municipal,* MM. Merlin, Vasse, Hanotte, Maurice, ✱, Dupont, Hayez, de Bailliencourt, Legrand, Cavrois, Coppin, Bommart, Lebarneur, Bilbaut, de Guerne, Desmarets, Demont, Mangin, Paix, Boulé, Caullet, Cailliau Legentil, Fleurquin, Rossignol. — *Secrétaire de la mairie,* M. Montée. — *Receveur municipal,* M. Parsy.

Orchies. *Maire,* M. Leper. — *Adjoint,* MM. Piérart, Henno — *Conseil municipal,* MM. Henno, Lubrez, Chantraine, Josson, Deletombe, Regnier, Leper, Trehout, Piérart, Dufossé, Dhainaut, Lemaire, Dedeuxville, Caby, Naveau, Delemer, Bricquet, Broutin, Couplet — *Secrétaire de la mairie,* M. Delegrange. — *Receveur municipal,* M. Delegrange

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Valenciennes. *Maire,* M. Bultot. — *Adjoints par intérim,* MM. Claisse, N.. . — *Conseil municipal,* MM. Rousseau,

Dupont, Lecat, Mabille, Fontaine, Lefebvre, Persignat, Lejeal, Leduc, Girard, Didiez, Dumont, Delame, Cacheux, Hollande, Pitat, Baudrain, Devillers, Stiévenard, Thellier de Poncherville, Legrand, Collet, Podevin.— *Secrétaire de la mairie,* M. Lamy père. — *Receveur municipal*, M. Caffiaux.

CONDÉ. *Maire,* M. Carlier. — *Adjoints,* MM. Miroir, Raverdy.— *Conseil municipal,* MM. Pureur, Lefebvre, Martel, Bracq, Decrouez, Dapsence, Maquet, Mention, Caudron, Touillez, Crunelle, Petit, Verchain, Fournier, Ruffin, Cousin, Delcourt, Dubreucq, Castiau, Abrassart. — *Secrétaire de la mairie,* M. Caille. — *Receveur municipal*, M. Petit.

SAINT-AMAND. *Maire*, M. André. — *Adjoints*, MM. Lecœuvre, Basiez — *Conseil municipal*, MM. Sirot, Davaine, Prevost, Fassiaux, Beaury, Basiez, Mauroy, Carlier, Delcroix, Basiez, Beauboutique, Robert, Campel, Mathon, Notre-Dame, Talmant, de Bettignies, Coqueriaux, Lesage, Mouy, J. Beaury, , Beaury, Mouy-Becq, Coudoux, C. Beaury. — *Secrétaire de la mairie*, M. Portez. — *Receveur municipal*, M. Duwez.

Les noms des maires et adjoints de toutes les communes du département sont inscrits dans le tableau ci-après :

NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrond.t	NOMS du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	NOMS DES Adjoints.	NOMS DES Ministres du culte
Abancourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Lesne.	Cormont.	Bourdon.
Abscon.	V.	Bouchain.	Lourches.	Scribe.	Boulanger.	Lespagnol.
Aibes.	A.	Solre-le-Chât.	Cousolre.	Hersoy.	Désir.	Jonet
Aix.	D.	Orchies	Orchies.	Quique.	Bouly	Ghesquier.
Allennes-les-Mar	L.	Seclin.	Seclin.	Cuvelier.	Lhomme.	Dechy.
Alnes.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Potiez.	Joly.	Wattelier.
Amfroipret.	A.	Bavai.	Bavai.	Legat.	Pauquet.	Cailliez.
Anhiers.	D.	Douai-N.	Raches.	Caby, F.	Cuisinier.	N.....
Aniche.	D.	Douai-S.	Bureau.	Patoux, Ad ✠	Ducret, Colau.	Lecocq.
Annappes.	L.	Lannoy.	Lille	Dutronquoy	Meurisse.	Delcroix.
Anneux.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Lavallard.	Leveque.	Wallez.
Annœullin.	L.	Seclin:	Carvin	Delannoy.	Mauroy, Denoullet.	Laurent, Ridez.
Anor.	A.	Trélon.	Trélon.	Rousseau.	Delloue, Lecoyer	Crouzet.
Anstaing.	L.	Lannoy.	Ascq.	Delaoutre.	Dufay.	Valet.
Anzin.	V.	Valenciennes.-N.	Bureau.	Jenart.	Vilain, Gidoin.	Delattre
Arleux.	D.	Arleux.	Bureau.	Lepeuple.	Herbo.	Quiquempoix.
Armbouts-Cappel	Dk	Bergues	Bergues.	Hilst.	Ponchelle.	Thorez.
Armentières.	L.	Armentières.	Bureau.	Pouchain.	Loridan.	Moreau,
Arnêke.	H.	Cassel.	Cassel.	Vandenbussche.	Becquart.	Beck.
Artres.	V.	Valenciennes.-S.	Valenciennes.	D'haussy.	Leduc.	Poulet.
Ascq.	L.	Lannoy.	Distribution.	Lamblin.	Chretien.	Dillies.
Assevent.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Fissiau.	Mousain	Wastin.
Attiches.	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	Corman.	Lefebvre.	Demarescaux.
Aubencheul-au-B	C.	Cambrai-O	Cambrai.	Fontaine.	Dhenin.	Legrand.
Auberchicourt.	D.	Douai-S.	Aniche.	Buisset.	Wagon.	Samain.
Aubers.	L.	La Bassée	Fournes.	Leroy.	Dassonville.	Macheraut.
Aubigny-au-Bac	D.	Arleux.	Arleux.	Tellier.	Dumont	Pihen.
Aubry.	V.	Valenciennés.-N.	Anzin.	Maillard.	Lemolne.	Collet.
Auby.	D.	Douai-O	Douai.	Delaunay.	Dupuis.	Marcotte.
Auchy.	D.	Orchies.	Orchies.	Simon.	Régnier.	Apourcheaux
Audencourt.	C.	Clary.	Clary.	Nicolas, C.	Marlin.	V. Inchy.
Audignies.	A.	Bavai.	Bavai	Hennet.	Jonart.	V. Bavai.
Aulnoy.	V.	Valenciennes.-S.	Valenciennes.	Duronsoy.	Bara.	Dervaux.
Aulnoye.	A.	Berlaimont.	Barlaimont.	Durieux.	Leclercq	V. Aymeries.
Avelin.	L.	Pont-à-Marcq	Pont-à-Marcq	Des Rotours.	Lecouffe.	Barbieux Broutin
Avesnelles.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Flament.	N....	Deloffre.
Avesnes.	A.	Avesnes.	Bureau.	Herbecq.	Gauchet, Manesse.	Mortier.
Avesnes-le-Sec.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Bricout.	Lanthiez.	Leinglin.
Avesnes-lez-Aub.	C.	Carnières.	Iwuy.	Canonne.	Lemaire, Wallez	Joly.
Awoingt.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Lesage.	Laude.	Deligne.
Aymeries.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Petoux.	Lapostolle.	Oblin.
Bachant.	A.	Berlaimont	Berlaimont.	Ternant.	Dujardin.	Portier.
Bachy	L.	Cysoing.	Cysoing	Deroubaix.	Delehaye.	Boitiau.
Baìlleul.	H.	Bailleul.	Bureau.	Lotthé	Venière; Van Merris	Hamez; Bacquart; Danoot, Revel. Plaëtevoët.

(1) Ce tableau, dressé par ordre alphabétique des communes, peut servir de table pour les recherches dans le tableau statistique par cantons, inséré ci-après, dans la seconde partie de l'Annuaire.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondiss.	NOMS du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints	Ministres du culte
Baisieux.	L.	Lannoy.	Cysoing	Carrez.	Dubar.	Deberckem
Baives.	A.	Trélon.	Trélon.	Hancart.	Rombouts.	Imbert.
Bambecque.	Dk	Hondschoote.	Wormhoudt.	Vanbockstaele.	Yvoz.	Puppinck.
Banteux.	C.	Marcoing.	Masnières.	Potelle	Sorlin.	Malvoisin.
Bantigny.	C.	Cambrai-O	Cambrai	Balique.	Ruchon.	Ployart.
Bantouzelle.	C.	Marcoing.	Masnières.	Millet-Bricout	Bricout.	Duboquet.
Bas-Lieu.	A.	Avesnes-N	Avesnes.	Mercier.	Siron.	V. Avesnes.
Baudegnies.	A.	LeQuesnoy-E	Le Quesnoy.	Caffiau.	Freman.	Trannois.
Bauvin.	L.	Seclin.	Carvin.	Delecourt.	Lefort.	Decottigneis
Bavai.	A.	Bavai.	Bureau.	Levent.	Ravaux.	Boddaert.
Bavinckhove	H.	Cassel.	Cassel.	Vandenbilke.	Pierens.	Boddaert.
Bazuel.	C	Le Câteau	Le Câteau.	Meresse.	Besse.	Desilve.
Beaucamps	L	Haubourdin.	Fournes.	Prémesque.	Caignet.	Delfortrie.
Beaufort.	A.	Maubeuge	Hautmont.	Courtin.	Couvreur	Marchand.
Beaumont.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Mériaux.	Thiculeux.	V. Inchy.
Beaurain.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Hotquet.	Delsarte.	Lamour.
Beaurepaire.	A.	Avesnes-S.	Landrecies.	Gaillard.	Contesse.	Mutte.
Beaurieux	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Plancq.	Carpentier.	Dubois
Beauvois.	C.	Carnières.	Caudry.	Wattremez.	Bastien.	Remy
Bellaing.	V.	Valencienn-N	Valenciennes.	Horin	Dupont.	Delannoy.
Bellignies.	A.	Bavai.	Bavai.	Lequipart	Lemaire.	Jourdain.
Berelles.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le Chât.	bar.deMolembaix	Collart.	Saffroy.
Bergues.	Dk	Bergues	Bureau	L. Guilbert.	Dequeker, L.Claeys	Delautre.
Berlaimont.	A.	Berlaimont	Bureau.	Emond	Savoye, Friart.	Dubois.
Bermerain.	C.	Solesmes.	Solesmes	Poulain.	Druesnes.	Griffon.
Bermeries	A.	Bavai.	Bavai.	Jacquart.	Carlier.	V. Amfroipret
Bersée.	L.	Pont-à-Marcq	Pont-à-Marcq	Hovine.	Desprez.	Moreau.
Bersillies	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Moreau.	Loiseau.	V. Villers-sire-N.
Berthen.	H.	Bailleul-S-O	Bailleul.	Vandewalle.	Piérens.	Vermesch.
Bertry.	C	Clary.	Clary.	Lansiaux.	Herbet, Griffart.	Druesnes.
Béthencourt.	C.	Carnières.	Caudry	Dubois.	Boucly.	Bourgois.
Bettignies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Moreau F.	Moreau V.	V.Cognie Ch.
Bettrechies.	A.	Bavai	Bavai.	Carlier.	Jupin.	Joly.
Beugnies.	A.	Avesnes-N	Distribution.	Hazard	Dony.	Brassart
Beuvrages.	V.	Valencienn.-N.	Anzin	Landrieu.	Castiau.	Ghyselinck.
Beuvry.	D.	Orchies	Orchies.	Roger.	Drumetz.	Wallez.
Bévillers.	C.	Carnières.	Carnières.	Morcrette-Lemaire	Prévost.	Vandermersch.
Bierne.	Dk	Bergues.	Bergues.	Bastaert.	Maesemacker.	Depecker.
Bissezeele.	Dk	Bergues	Bergues.	Caenens.	Vaesken.	Labbe.
Blaringhem.	H.	Hazebrouck -N.	Hazebrouck.	Legrand.	Lefort.	Champeaux,
Blécourt	C.	Cambrai.-O.	Cambrai.	Normand.	Richard.	Rigaux.
Boeschepe.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Ryckewaert	Delfly.	Duverlie.
Boeseghem.	H.	Hazebrouck.-S.	Hazebrouck.	Montreuil.	Foine.	Dumoulin.
Bois-Grenier.	L.	Armentières.	Armentières.	Messéan.	Desplanque.	Beau.
Bollezele.	Dk	Wormhoudt	Esquelbecq.	Decorte.	Peenaert.	Leturgie
Bondues.	L.	Tourcoing-S	Tourcoing	Lambelin.	Dumont, Delefortrie.	Delemer.

NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrondiss.	NOMS du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	NOMS DES Adjoints.	NOMS DES Ministres du culte.
Borre.	H.	Hazebrouck.-S.	Hazebrouck.	Soots.	Rooses.	Cappelaere.
Bouchain.	V.	Bouchain.	Bureau.	Canonne.	Savareux.	Becquart.
Boulogne.	A.	Avesnes-Sud	Bavai.	Lemoine.	Monfroid.	Coquelet.
Bourbourg-Camp	Dk	Bourbourg.	Bourbourg	Belle.	Fonteyne.	V. Bourbourg. v.
Bourbourg-Ville.	Dk	Bourbourg.	Bureau.	Demeunynck.	Vandenbrouque.	Hooft.
Bourghelles.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Foutry.	Descamps.	Lothé.
Boursies.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Baclet	Hombert.	Roget.
Bousbecque.	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	Dalle.	Courouble.	Duez
Bousies.	A.	Landrecies.	Landrecies	Richez.	Manouvrier.	Lemaire
Bousignies.	A.	Solre-le-Chât.	Cousolre.	Farineau.	Bouset.	Lerche.
Bousignies.	V.	St.-Amand r. g.	Saint-Amand.	Hennocq.	Dubois.	V Brillon.
Boussières.	A	Berlaimont.	Hautmont.	Brasseur.	Colmant.	Lallemant.
Boussières.	C.	Carnières.	Carnières.	Senez.	Ledieu.	Léveillé.
Boussois.	A.	Mabeuge.	Jeumont.	Dujardin.	Leblan.	Fiévet.
Bouvignies.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Fontenier.	Lubrez.	Leconte.
Bouvines.	L.	Cysoing.	Cysoing	Dehau.	Desfontaine.	Honoré.
Briastre.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Vallez.	Laforge.	Questroy.
Brillon.	V.	St.-Amand r. g.	Saint-Amand.	Remy.	Lecœuvre.	Béraud.
Brouckerque.	Dk	Bourbourg	Bourbourg.	Debavelaere	Devos .	Capèle
Broxeele.	Dk	Wormhoudt	Watten.	Dehaene.	Cloet	Snyders.
Bruay	V.	Valencien.-N.	Anzin.	Hautcœur.	Deltombe, E.	Dauchy
Bruille les-March.	D.	Marchiennes.	Somain.	Pol.	Herbage, J.-B.	Quéva.
Brulle-St-Amand	V.	St.-Amand r. d.	Saint-Amand	André.	Lemer.	Villiers
Brunémont.	D.	Arleux.	Arleux.	Bodvin.	Candelier	Decrouez.
Bry.	A.	Le Quesnoy.-O.	Le Quesnoy.	Ladrière.	Wattier.	Sergent.
Bugnicourt.	D.	Arleux.	Arleux.	Taté.	Peugniez.	Viseur.
Busigny.	C.	Clary.	Bureau.	Chalenton.	Cattet, Villette.	Lécuyer.
Buysscheure.	H.	Cassel	Cassel.	Devulder.	Drieux.	Cavry.
Caëstre.	H.	Hazebr.-Nord	Hazebrouck.	Toursel.	Vanneufville.	Staeten.
Cagnoncle	C.	Cambrai-Est.	Cambrai.	Lefebvre.	Mériaux	Mascaux
Cambrai	C.	Cambrai.	Bureau.	N...	N..., N...	Desrousseaux Piquet, Démaret.
Camphin-en-Car.	L.	Seclin.	Carvin	Grauwin	Babeur.	Ducatillon.
Camphin-en-Pév.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Cte de Brig. K. ✠	Cretin.	Lasselin.
Cantaing.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Raux.	Dailliez.	Rousseaux
Cantin.	D.	Arleux.	Arleux.	Her	Brissez.	Douay.
Cappel	Dk	Dunkerque-O	Bergues.	Mahieu.	Demerseman.	V Armb. C
Capelle.	C.	Solesmes	Solesmes.	Macarez.	Mériaux.	V. Escarmain
Capinghem.	L.	Armentières.	Lille.	Baratte.	Delepierre.	V. Lomme
Cappelle.	L	Cysoing.	Templeuve.	Poutrain.	Dufossez.	Galand.
Cappellebrouck.	Dk	Bourbourg.	Bourbourg.	Wissocq	Govart.	Vanneufville.
Carnières.	C.	Carnières.	Bureau.	Dejardin.	Lemahieu.	Brunet.
Carnin.	L.	Seclin.	Seclin.	Ledoux	Demay.	Dorchies.
Cartignies	A.	Avesnes-Sud.	Avesnes	Huet.	Bonnaire.	Duhem.
Cassel.	H.	Cassel.	Bureau.	Desmyttère	Dehandschcewercker Vantroyen.	Lovigny.
Câtillon.	C.	Le Câteau.	Bureau.	Lombois.	Thomas. Lanciaux.	Bécar.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondiss.	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
Cattenières.	C.	Carnières.	Carnières.	Dumont.	Leduc, Fontaine.	Vassart.
Caudry.	C.	Clary.	Bureau.	Fontaine	Tofflin, Lemaire.	Vandenbrouck
Caullery.	C.	Clary.	Clary.	Dolez.	Estevez.	Dayez.
Cauroir.	C.	Cambrai-Est.	Carnières.	Bricout, P.	Bricout H	Denimal.
Cerfontaine	A,	Maubeuge	Maubeuge	Mabille.	Hermant.	V. Rousies
Chappelle-d'Arm.	L.	Armentières	Armentières.	Vigneron.	Béhaghe, Coustenoble	Serleys
Château-l'Abbaye	V.	St.-Amand r. d.	Saint-Amand.	Camberlin.	Jouveneaux.	Vaillant
Chemy.	L.	Seclin.	Seclin.	Planque.	Cordonnier.	Defief.
Chéreng.	L.	Lannoy.	Cysoing.	Duquennoy.	Castel.	Leroy.
Choisies.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Suin.	Legrand.	V. Obrechies.
Clary	C.	Clary.	Bureau.	Sauvez.	Bourlet; Decupère..	Bouchart.
Clerfayts.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât	Fosset.	Bever.	Cauliez.
Cobrieux.	L.	Cysoing.	Cysoing.	B. de La Grange.	Grulois.	Laurent
Colleret.	A.	Maubeuge.	Cousolre.	Ouverlaux.	Badart	Lécuyer.
Comines.	L.	Quesnoy-s-D.	Bureau.	Lambin.	Capelle, Hassebrouck	Duburcq; Dervaux
Condé	V	Condé.	Bureau.	Carlier.	Miroir, Ravoidy	Croquez.
Coudekerque.	Dk	Dunkerque-E	Bergues.	Lebecque.	Dupont.	Labey.
Coudekerque-Br.	Dk	Dunkerque-E	Dunkerque.	Gomel.	Saint-Quentin.	V. Dunkerque
Courchelettes	D.	Douai-Ouest.	Douai.	Luce, ✻	Fournier.	V. Lambres
Cousolre.	A.	Solre-le-Chât.	Bureau.	Henaul.	Godart.	Genain
Coutiches.	D.	Orchies.	Orchies.	Bar.	Deregnaucourt.	Galtier de Calmayrac.
Craywick.	Dk	Gravelines	Gravelines.	Geersen	Delattre.	Dedrye.
Crespin.	V.	Condé.	Bureau.	Tassin.	Laurent.	Margerin.
Crèvecœur.	C.	Marcoing.	Masnières.	Bouly de Lesdain	Drain.	Cailliez.
Crochte.	Dk	Bergues	Bergues.	Blankaert.	Vanhaecke.	Declerck
Croix.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Lacomblez.	Delaporte	Bottiaux
Croix.	L.	Roubaix.	Lille.	Beaucarne.	Brûlois, Houzé.	Direz
Cuincy.	D.	Douai-Ouest.	Douai.	Marq. d'Aoust ✻	Godin.	Lamorisse.
Curgies.	V.	Valenc.-Est.	Valenciennes.	Durdeux.	N ...	Herbet
Cuvillers	C.	Cambrai.-O.	Cambrai	Germe.	Dupas	V. Bantigny.
Cysoing.	L.	Cysoing.	Bureau.	Parent.	Delval. Deboulonne.	Herrengt
Damousies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Durant.	Leroy.	Dauchy
Dechy.	D.	Douai-Sud.	Douai.	Sébille.	Tassart	Vaast.
Dehéries.	C.	Clary.	Walincourt.	Huart.	Blondiaux.	V. Malincourt
Denain	V.	Bouchain.	Bureau.	Crespin.	Laurette, Douay	Cudot.
Deûlémont.	L.	Quesnoy-s-D.	Quesnoy-s-D	Vandermersch, A.	Vanelslande.	Lavechin.
Dimechaux.	A.	Solre-le Chât.	Solre-le-Chât.	Lefrancq.	Buguin.	V. Dimont
Dimont	A.	Solre-la Chât.	Solre-le Chât.	Goblet.	Huftier.	Dardennes.
Doignies.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Hary.	Caudriller.	Duvillier.
Dompierre.	A	Avesnes-Nord	Avesnes.	De Colnet.	Chartier.	Dupont
Douai.	D.	Douai.	Bureau.	N...	N..., N...	Voir au chapitre des cultes.
Douchy	V.	Bouchain.	Bouchain	B. de Maingoval.	Tison.	Decottignies
Dourlers	A.	Avesnes Nord	Avesnes.	Debruge.	Lecompte.	Denis.
Dringham.	Dk	Bourbourg	Bourbourg	Janssen.	Teuf	Impe.

NOMS			BUREAU	NOMS DES		
des COMMUNES.	de l'arrondis.t	du CANTON.	de poste duquel chaque commune dépend	Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
Dunkerque.	Dk	Dunkerque.	Bureau	Darras.	Lemaire, Danyau, Deman.	Vitre, Loetgiter et Duvillers,
Ebblinghem.	H.	Hazebrouck N	Hazebrouck	Dumont.	Brisbart	Gantois.
Écaillon	D.	Douai-Sud.	Douai.	N....	N...	Muguez.
Eccles.	A.	Solre le-Chât.	Solre-le-Chât.	Brogné	Desort.	V. Solrinnes.
Eclaibes	A.	Maubeuge.	Hautmont.	Cuisset.	François.	Lenclud.
Ecuelin	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Fiévet.	Delforges.	V. St.-Remi-Ch.
Eecke.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Desmaresceaux.	Houvenaghel,	Maes.
Elincourt.	C.	Clary.	Walincourt.	Claisse.	Leveaux.	Villette.
Elesmes.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Parée.	Hongue.	Michel.
Emerchicourt	V	Bouchain.	Aniche.	Rémy, Ph.	Chevalier.	V. Aniche.
Emmerin	L	Haubourdin.	Haubourdin.	Cazier.	Castel.	Desplanques.
Englefontaine	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy	Vaille.	Douay.	Pierchon.
Englos.	L.	Haubourdin.	Haubourdin	Delangre.	Lesieu.	Laumondays.
Ennetières-en-W.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Lelong.	Descamps	Houcke.
Ennevelin.	L.	Pont-à-Marcq	Pont-à-Marcq	Lambelin.	Mouveaux.	Colliot.
Eppe-Sauvage.	A.	Trélon.	Trélon.	Culhiat-Du Fresne	Wattiez.	Testelin.
Erchin.	D.	Arleux.	Douai	Verrier.	Fiévet.	Castier.
Eringhem	Dk	Bergues.	Esquelbecq.	Missiaen.	Jansen.	Leturgie.
Erquinghem-le-S.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Six.	Caignet	V. Hallennes.
Erquinghem-Lys.	L.	Armentières.	Armentières.	Fauquenoy.	Wattelle	Delbecque.
Erre.	D	Marchiennes.	Somain.	Dervaux.	Delacombre.	Locquet.
Escarmain.	C.	Solesmes	Solesmes.	Devaux.	Basuyau.	Roland.
Escaudain.	V	Bouchain.	Denain.	Cartigny.	Copin Cauliez J.	Tison.
Escaudœuvres.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Basselet.	Ramette.	Sevrez.
Escaupont.	V.	Condé.	Fresnes.	Wagret.	Drumont.	Noclercq.
Escobecques.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Delefortrie	Fortrie.	V. Radinghem
Esnes.	C.	Clary.	Walincourt	Lefebvre	Décaudin	Minez
Esquelbecq.	Dk	Wormhoudt.	Bureau.	Bergerot.	Champeaux.	Paëile.
Esquerchin.	D.	Douai-O.	Douai.	Tarlier.	Sébert.	Charlet.
Estaires.	H.	Merville.	Bureau.	Courdent	Taffin, Blanquart, Singer	Ducroquet; Carpentier.
Estourmel.	C.	Carnières.	Carnières.	Leduc.	Roland.	Hutin.
Estrées.	D.	Arleux.	Arleux.	Dilly.	Drancourt,	Montaigne.
Eth.	A.	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy.	Gravelle.	Valin.	Sergent.
Etrœungt.	A.	Avesnes-S.	Bureau	Maton.	Delaroque, Malarme.	Laurent.
Etrœux.	V.	Valencien.-E.	Valenciennes.	Hunet.	Carlier.	Baligand.
Etrun.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Stiévenard.	Boulet.	Gralle.
Ewars.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Deneubourg.	Salez.	Dassonville.
Faches	L.	Lille-S.-E.	Lille.	Meurisse.	Bocquet	Quenot; Gahide.
Famars.	V.	Valencien.-S.	Valenciennes.	Delobel.	Harpignies	Dekerchicter.
Faumont.	D.	Orchies.	Raches.	Desmoutiers.	Benoit	Cochet.
Favril	A.	Landrecies.	Landrecies	Manesse	Heutecœur.	Leclercq
Féchain.	D	Arleux.	Aniche.	Bruneau.	Tétar.	Chalant.
Feignies	A	Bavai.	Maubeuge.	Derquenne.	Lebon.	Delannoy.

NOMS. des COMMUNES	de l'arrondiss.	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte
Felleries	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Trempont.	Sirot.	Becar.
Fenain	D.	Marchiennes	Somain.	Boulangé.	Bourlet	Dupont
Férin.	D.	Douai-S.	Douai.	Couppé	Bertrand.	Delbove.
Féron.	A.	Trélon.	Wignehies.	Fernelle.	Claux.	Denis.
Ferrière-la-Grande	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Dumont.	Herbecq.	Legrand
Ferrière-la-Petite.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Huftier.	Jenot.	Leroy.
Flaumont et Waud	A.	Avesnes-N	Avesnes.	Dehore.	Flacon	Hénin.
Flers.	L.	Lannoy.	Lille.	Descat,	Liénard; Spriet.	Lefebvre.
Flers.	D.	Douai-O.	Douai.	Carlier.	Denis.	Cailliez,
Flesquières.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Crapez.	Goubet.	Dervaux.
Flêtre.	H.	Bailleul-S-O.	Bailleul.	Vanuxein.	Huyghe.	Réant.
Flines-lez-Mortag.	V.	St.-Amand. r. d.	Mortagne.	Defernez.	Cateaux.	Dhérin
Flines-lez-Raches.	D.	Douai-N.	Raches.	Coulmont.	Larose; Mouchon.	Jacquart.
Floursies	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Stordreaux.	Thiroux.	V Semousies
Floyon	A.	Avesnes-S.	Etrœungt.	Maton.	Buquin.	Delahouttre.
Fontaine-au-Bois.	A.	Landrecies.	Busigny.	Gille, Am.	Gille, Ant	Faidherbe.
Fontaine-au-Pire	C.	Carnières.	Caudry.	Demaël.	Lenotte, Franç.	Richard.
Fontaine-Not-D.	C.	Cambrai-O	Cambrai	Lavalard, Jh.	Bocquet.	Dhinant.
Forenville.	C	Cambrai-E.	Cambrai	Banse, L.	Banse, Dominique.	VSéranvillers
Forest.	L.	Lannoy.	Lille.	Roman, Louis	Prouvost.	Vandebeuque
Forest	A.	Landrecies.	Landrecies	Vitaux.	Dupont.	Catelin.
Fort-Mardyck.	Dk	Dunkerque-O	Dunkerque	A. Benard.	Turbot.	Lemière.
Fourmies.	A.	Trélon	Bureau.	Foucamprez.	Dervillé, Piette.	Soufflet, Honoré.
Fournes.	L.	La Bassée.	Bureau.	Desbonnets.	Waymel.	Bauduin.
Frasnoy.	A	LeQuesnoy-O	Le Quesnoy.	de l'Epine.	Duquesnoy.	Ployart
Frelinghien.	L.	Armentières.	Armentières.	Delannoy.	Duprez.	Daubresse.
Fresnes.	V.	Condé.	Distribution.	Renard, L. ✲	Guyot, Daniel.	Cappliez
Fressies.	C	Cambrai-O.	Cambrai.	Remy.	Delille.	Dernoncourt.
Fressin	D.	Arleux.	Aniche.	Lanvin.	Desprez.	Martinache.
Fretin.	L.	Pont-à-Marcq	Pont-à-Marcq	Wattellier du Parc	Chrétien.	Delannoy.
Fromelles.	L.	La Bassée	Fournes.	Leuridan.	Dumetz.	Delangre.
Genech.	L.	Cysoing.	Templeuve.	Delezenne.	Mortreux.	Dhalluin.
Ghissignies.	A.	LeQuesnoy-E	Le Quesnoy.	Douay.	Cobry.	Hannoire.
Ghyvelde.	Dk	Hondschoote.	Dunkerque.	Mormentyn.	Bayart	Herreman.
Glageon.	A.	Trélon.	Trélon.	Brihaye.	Hubinet.	Lacomblez.
Godewaersvelde.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Staes.	Vermersch.	Legrain.
Gœulzin	D.	Arleux	Douai.	D'Heursel.	Branque.	Garçon.
Gognies-Chaussée.	A.	Maubeuge.	Maubeuge	Derche.	Flamand.	Bart.
Gommegnies.	A.	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy.	Carpentier.	Payen; Basilaire	Thomas
Gondecourt.	L.	Seclin.	Seclin.	Marquant Couvr.	Cordonnier.	Jaclin.
Gonnelieu.	C.	Marcoing.	Gouzeaucourt.	Sonnet.	Capon.	Ducornetz
Gouzeaucourt	C	Marcoing.	Bureau.	Petit.	Farez, Devillers	Lecocq.
Grande-Synthe	Dk	Dunkerque-O	Dunkerque.	Macgherman.	Hamerel.	Deduystche.
Gravelines.	Dk	Gravelines.	Bureau	Thouvenin.	Demarle, Laureste.	Landsheere; Reuben.
Gruson	L.	Lannoy.	Cysoing.	Libert, A.	Coppenolle	Verdavaine.

NOMS.			BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES		
des COMMUNES.	de l'arrondiss.	du CANTON.		Maires	Adjoints.	Ministres du culte.
Guesnain.	D.	Douai-Sud.	Douai.	Jacquart	Poulet.	Reytier.
Gussignies.	A.	Bavai.	Bavai.	Sirjacq.	Godry	Despretz.
Hallennes-l-Haub.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Platel.	N ..	Pennequin.
Halluin	L.	Tourcoing-N	Bureau.	Lemaitre.	Lemaire; Phalempin	Blicq.
Hamel.	D.	Arleux.	Arleux.	Cambray	Varlet.	Forest.
Hantay.	L.	La Bassée.	La Bassée.	Parent.	Delemer.	Pionnié.
Hardifort.	H.	Cassel.	Cassel.	Deman.	Goetgheluck.	Dubreucq.
Hargnies.	A.	Berlaimont	Berlaimont.	Lasne.	Blareau.	Pouille.
Hasnon.	V.	St.-Amand. r. d.	Saint-Amand.	Vandendrisse	Dewez, Lesur.	Delesalle.
Haspres.	V	Bouchain.	Bouchain.	Caullet.	Cossiau, Mercier	Deswel.
Haubourdin.	L.	Haubourdin.	Bureau.	Ed. d'Hespel.	Rose, Bonte.	Ravaux.
Haucourt.	C.	Clary.	Clary.	Hnppe, D.	Huppe, A.	Paris.
Haulchin.	V.	Valencien.-S.	Denain.	Macarez.	Lefebvre	Bécar.
Haussy.	C.	Solesmes	Solesmes.	Richez.	Bisiau; Tondeur	Fatré.
Haut-Lieu.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Dupont.	Fostier.	V. Avesnes.
Hautmont	A.	Maubeuge.	Bureau.	Collet.	Gilet, L; Couture.	Blanchart.
Haveluy	V	Bouchain	Denain.	Caron.	Oliviez.	Pierchon.
Haverskerque	H.	Merville.	Hazebrouck.	Delassus	Mayolle.	Verbecque.
Haynecourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai	Cousin.	Truy.	Devred.
Hazebrouck.	H.	Hazebrouck.	Bureau.	Houvenaghel	Bogaert; Prevost.	Salomé
Hecq	A	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Guyot.	Vaille.	Dumont.
Hélesmes.	V.	Bouchain.	Denain	Cartigny.	Lecomte.	Lemay.
Hellemmes	L.	Lille-N.-E.	Lille.	Ghesquières.	Salembier.	Vanacker.
Hem	L.	Lannoy.	Lannoy	Leuridan, Hri	Franchomme; Braquavel.	Deltour.
Hem-Lenglet	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Tribou.	Caude	Fremaux.
Hergnies.	V.	Condé.	Condé.	Defernez, C.	Lemer; Dupas.	Becquet.
Herlies.	L.	La Bassée.	Fournes	Chombart	de Beaulincourt.	Canyn.
Hérin.	V.	Valencien.-S	Valenciennes	Sauvage.	Theillier.	Defrance.
Herrin.	L.	Seclin.	Seclin	Queva	Durot.	Dubois.
Herzeele.	Dk	Wormhoudt.	Wormhoudt.	Outters-Hilst.	Heem.	Decraemer.
Hestrud.	A.	Solre-le-Chât.	Soire le-Chât	Charlet, Cyp.	Binot.	Bohem.
Holque.	Dk	Bourbourg.	Watten	Ghys	Dereuddre.	Deruywe.
Hondeghem.	H.	Hazebrouck N	Hazebrouck.	Declerck.	Huyghe.	Blavoet
Hondschoote.	Dk	Hondschoote.	Bureau.	Goudaert	Bollengier. Bondewert.	Wykaert.
Hon-Hergies.	A.	Bavai.	Bavai.	François.	Hougue.	Lelong.
Honnechy.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Castiaux.	Lévêque.	Jaclin.
Honnecourt.	C.	Marcoing.	Masnières.	Coursier.	Francome.	Manet.
Hordain.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Caudemont.	Ollivier	Leclercq.
Hornaing	D.	Marchiennes.	Somain.	Copin	Bridoux.	Dessauvage.
Houdain.	A.	Bavai	Bavai.	Sohier.	Bourlart.	Dennetieres.
Houplin.	L.	Seclin.	Seclin.	Gruyelle.	Maillart.	Decottignies
Houplines.	L.	Armentières.	Armentières	Villers.	Roussel.	Vanbockstaël.
Houtkerque.	H	Steenvoorde.	Steenvoorde	Vantielcke.	Goussen.	Strobbel.
Hoymille.	Dk	Bergues	Bergues.	Vernaelde.	Dewulf.	V. Bergues

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondiss.	NOMS du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	NOMS DES Adjoints.	NOMS DES Ministres du culte.
Illies.	L.	La Bassée.	La Basséo	Leroy.	Rigaut	Bourgeois.
Inchy	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Gabet.	Preux.	Dransart
Iwuy.	C.	Cambrai-E.	Bureau.	Queulin.	Fiévet, Thieulet	Dehaisnes.
Jenlain.	A	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy.	Bassez,	Couvreur.	Mangé.
Jeumont.	A	Maubeuge.	Bureau.	Leclers.	Riche.	Montay.
Jolimetz.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Cte de Nédonchel	Bouttiaux	Lanselle.
Killem.	Dk	Hondschoots	Hondschoote.	Debreuw.	Cornette.	Martin.
La Bassée.	L.	La Bassée.	Bureau.	Cousin.	Dilly; Marsy.	Gérin.
La Flamengrie.	A.	Bavai	Bavai.	Crasquin.	Mirland.	Danel.
La Gorgue.	H.	Merville	Estaires.	Cattoir.	Lefer; Ridez.	Loviny.
La Groise.	C.	Le Câteau	Catillon.	Denise.	Largillière.	Menet.
Lallaing.	D.	Douai-N.	Raches.	Lallard.	Herbeaux.	Lefebvre.
La Longueville.	A.	Bavai.	Bavai.	Lotteau.	Prévot.	Delvallée.
Lambersart.	L.	Lille-O.	Lille.	Lelong.	Béharel.	Desplanques.
La Magdeleine.	L.	Lille-C.	Lille	Dupont.	Meurice; Desmazières	Blanquart; Vermelle
Lambres.	D.	Douai-O.	Douai	Tailier.	Silvain.	Ramon.
Landas	D.	Orchies.	Orchies.	Dupire.	Duhem	Debailleul.
Landrecies.	A.	Landrecies.	Bureau.	Marie.	Dequesnes; Durant.	Blondel.
La Neuville.	L.	Pont-à-Marcq	Carvin.	Bernard.	Denneulin	Pluchart.
Lannoy.	L.	Lannoy	Bureau	Cannissié.	Deffrenne.	Delahaye.
Larouillies.	A.	Avesnes-S.	Etrœungt.	Contesse.	Courbet.	Lobry.
Lauwin-Plancque	D	Douai-O	Douai.	Cauchy.	Deloffre.	Claisse.
Le Câteau.	C.	Le Câteau.	Bureau.	Truffat	Mouton; Basquin	Jaclin.
Lecelles.	V.	St.-Amand r. g.	Saint-Amand.	Bouchart.	Legrand.	Hanne
Lécluse.	D.	Arleux	Arleux.	Viltard.	Dujardin.	Richez.
Lederzeele.	Dk	Wormhoudt.	Watten.	Vanheeghe.	Devynck.	Francbois; Deseur
Ledringhem.	Dk	Wormhoudt	Esquelbecq.	Cailliau.	Castier.	Grysen.
Leers.	L.	Lannoy.	Lannoy	Salembier.	Ducatillon; Hespel.	Drubay
Leffrinckhouchke	Dk	Dunkerque-E	Dunkerque.	Wemaere.	Lenoir.	Monsterlet.
Le Maisnil	L.	Haubourdin.	Fournes.	Bartier.	Carlier.	Cornil.
Le Quesnoy.	A	Le Quesnoy.	Bureau.	Rogues.	Delalane.	Lotte.
Lesdain.	C.	Marcoing.	Masnières.	Delhal.	Fontaine.	Gonthier.
Le Grand-Fayt.	A.	Avesnes-S.	Maroilles.	Waigner.	Henry.	Finez.
Les Moëres.	Dk	Hondschoote.	Hondschoote.	Mallengier.	Regodt	Decherf
Le Petit-Fayt	A.	Avesnes-S.	Maroilles.	Maufroid.	Rousseau.	Richard.
Lesquin.	L.	Seclin.	Lille.	Descat.	Coursier.	Crépin.
Leval	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Witrant.	Bois.	Ketten.
Lewarde.	D.	Douai-S.	Douai.	Lasnes.	Simon.	Mascret.
Lezennes.	I.	Lille-S.-E.	Lille.	Lefebvre	Delemar.	Legrand
Lez Fontaines	A.	Solre-le-Chât	Solre-le-Chât.	Pagniez	Dubray.	Wastin.
Liessies	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât	Lhomme, Ch	Caniot.	Coppée.
Lieu St.-Amand.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Fauville.	Valengin.	Lécuyer.
Ligny.	C.	Clary.	Clary	Bauchard	Taisne	Wallez.
Ligny	L.	Haubourdin	Fournes	De Garsignies	Foucart.	V. Beaucamps

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondiss.	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints	Ministres du culte.
Lille.	L.	Lille.	Bureau.	Catel-Béghin ✲	Lemaitre ; Brassart.	Voir au chapitre des cultes.
Limont-Fontaine.	A.	Maubeuge	Hautmont.	Favarcq.	Willot.	Tellier.
Linselles.	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	Dhalluin.	Ducatteau ; Demarcq	Debrabant.
Locquignol.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Jouglet.	Douyet.	Lesnes
Loffre.	D.	Douai-S.	Douai.	Blanchard	Debève	V. Montigny.
Lomme.	L.	Haubourdin.	Lille.	Becquart	Bailleux.	Havez.
Lompret.	L.	Quesnoy-sur-D.	Lille.	Lesage.	Destombes.	Meurillon
Looberghe.	Dk	Bourbourg.	Bourbourg	Meezemaecker.	Bellanger.	Maes.
Loon.	Dk	Gravelines.	Gravelines.	Vendenbavière.	Cocquillier.	Mispelaere.
Loos.	L.	Haubourdin.	Distribution.	Billon ✲.	Bonte ; Denoyelle.	Dienne.
Lourches	V.	Bouchain.	Bureau.	Flament.	Lecoutte ; Dertelle.	Wallard.
Louvignies-Bavai	A.	Bavai.	Bavai.	Mandron	Peyron.	V. Bavai.
Louvignies-Ques.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Bruneau.	Wattremez.	Dewez.
Louvil.	L.	Cysoing	Cysoing.	Damide.	Olivier;	Delmer.
Louvroil.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Michaux, Fr.	Alvin.	Laurent.
Lynde.	H	Hazebrouck N	Hazebrouck	Wambergue.	Baey.	Verstavel
Lys lez-Lannoy.	L.	Lannoy.	Lannoy.	Delannoy.	Hespel.	Chrétien
Maing.	V.	Valeciennn-S.	Valenciennes.	Plichon,	Chérubin.	Rouez.
Mairieux.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Blavier.	Lefebvre.	Bégain.
Malincourt.	C.	Clary.	Walincourt.	Décaudin.	Desenne.	Hebert.
Marbaix.	A.	Avesnes-S	Avesnes.	Lahanier.	Pecqueur.	Clavier.
Marchiennes-Cam	D.	Marchiennes	Marchiennes.	Dussart.	Villain.	V. Rieulay
Marchiennes-Ville	D.	Marchiennes.	Bureau.	Maton.	Ceuly, Boulongne.	Roussel.
Marcoing.	C.	Marcoing.	Masnières.	Dron.	Bidaux.	Leriche.
Marcq.	D.	Arleux.	Aniche.	Wiart.	Bougemont.	Degruson
Marcq-en-Barœul	L.	Tourcoing-S.	Bureau.	Ducrocq.	Despature; Delesalle.	Guillemot ; Houwen
Mardyck.	Dk	Dunkerque-O	Dunkerque.	Longueval.	Mormentyn	Dekytspotter. (Debavelaere.
Maresches.	A.	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy.	Chuffart	Regnier.	Cambreleng.
Maretz.	C.	Clary.	Busigny.	Taisne.	Lefebvre-Drecq, Lefebvre C.	Mucherie.
Marly.	V.	Valencien-.E	Valenciennes.	Weil.	Druesne.	Dubus.
Maroilles.	A.	Landrecies.	Bureau.	Bachy.	Boulenger.	Desruelles
Marpent.	A.	Maubeuge.	Jeumont	Hennequart.	Tilmant.	Mortreux.
Marquette.	L.	Lille-O.	Lille.	Desprets.	Desreumeaux	Dethoor.
Marquette.	V	Bouchain	Bouchain.	Cachera J.	Cachera J B.	Comère.
Marquillies.	L.	La Bassée.	Fournes.	Coget.	Brunel	Millescamps.
Masnières	C	Marcoing.	Bureau.	Gautier.	Roux.	Pollet.
Masny.	D	Douai-S	Douai.	Fiévet, (O ✲)	Herbage	Labitte.
Mastaing.	V	Bouchain	Lourches.	Foulon	Gobert.	Detourmignies.
Maubeuge.	A	Maubeuge.	Bureau.	Autier.	Ouverlaux ; Houdart	N.....
Maulde.	V	St.-Amand r. g.	Mortagne	Hornez-Hornez.	Bont.	Gonez.
Maurois.	C.	Le Câteau.	Le Câteau	Taine.	Lemaire.	Batteur.
Mazinghien.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Hadinghe.	Gosset	Wyar.

NOMS des communes.	de l'arrondiss	NOMS du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	NOMS DES Adjoints.	NOMS DES Ministres du culte
Mecquignies.	A	Bavai.	Bavai	Martin.	Gerin.	Loyez
Mérignies.	L.	Pont-à-Marcq	Pont-à-Marcq	Leboucq.	Hanne.	Senneville.
Merkeghem.	Dk	Wormhoudt.	Esquelbecq.	Desmidt.	Missiaen.	Sapelier
Merris.	H.	Bailleul-S-O.	Bailleul.	Hennebel.	Delebecq	Debaudt
Merville.	H.	Merville.	Bureau.	Bouilliez.	Legrand, Grillet	Legrain
Meteren.	H	Bailleul-S-O.	Bailleul.	Leurs.	Becuwe; Becuwe.	Ruckebussch.
Millam.	Dk	Bourbourg.	Watten	Lecocq.	Dewevre.	Baillieu.
Millonfosse.	V.	St.Amand. r. g.	Saint-Amand.	Debrabant.	Loignon.	V. Hasnon.
Mœuvres.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Foulon, Ph.	Hébert.	Barbotin.
Monceau-St.-W.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Courtin.	Lescaillez.	Donce.
Monchaux.	V.	Valencien.-S.	Valenciennes.	Lanselle.	Bassez.	Cattelain.
Moncheaux.	L.	Pont-à-Marcq	Raches.	Macquart.	Montois	Demarescaux
Monchecourt.	D.	Arleux	Aniche.	Dartenay.	Dupas.	Dewitte.
Mons-en-Bar.	L.	Lille-N.-E.	Lille	Delemar.	Dewas.	Derode
Mons-en-Pév.	L.	Pont-à-Marcq	Pont-à-Marcq	Beutry	Carpentier.	Deregnaucourt.
Montay.	C.	Le Câteau	Le Câteau.	Wanaique.	Dupont.	Mériaux.
Montigny	C.	Clary.	Clary.	Tamboise.	Gave.	Lequin.
Montigny.	D.	Douai-S.	Douai	De Muyssart	Legrand.	Wantiez.
Montrécourt.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Marchand.	Tétar.	Defasque.
Morbecque.	H.	HazebrouckS	Hezebrouck.	Claudorez.	Huyghe; Béquart	Marckant; Facon.
Morenchies.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Bonnel.	Morchain.	V. Tilloy.
Mortagne.	V.	St.-Amand. r. d.	Distribution.	Morival.	Dufour	Dewatine.
Mouchin.	L.	Cysoing.	Orchies.	Varlet.	Dumoulin	Deleporte.
Moustiers.	A	Trélon.	Trélon	Berteau.	Fosset.	Menet.
Mouveaux.	L.	Tourcoing-S.	Tourcoing	Bourgois.	Desbourvri; Montaigne.	Deleruyelle
Naves.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Lemaire.	Grenet.	Mutel.
Neuf-Berquin.	H.	Merville	Estaires.	Petitprez.	Leroy.	Cousin.
Neuf-Mesnil	A.	Bavai.	Maubeuge.	Boez.	Prevot.	Canest.
Neuville.	A.	LeQuesnoy-E	Le Quesnoy	Jacquemart.	Cappelier	Wasez.
Neuville-en-Ferr.	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	Ghestem.	Cau-Carette,	Prince
Neuville-St.-Remy.	C.	Cambrai.-O.	Cambrai.	Ledoux.	Morchain.	Felmy.
Neuville-sur-l'Esc.	V	Bouchain.	Bouchain.	Fauville.	Félix.	Sapelier
Neuvilly	C.	Le Câteau.	Le Câteau	Robert.	Ledieu, Wanèque.	Dapvril.
Nieppe.	H	Bailleul-N-E	Armentières.	Lemaire.	Romon; Gokelaere.	Schancht.
Niergnies.	C	Cambrai-E.	Cambrai	Tellier	Masclet.	Feucherolles.
Nivelle.	V.	St.-Amand. r g.	Saint-Amand.	André.	Monnier.	Ficheux
Nomain	D.	Orchies	Orchies.	Delinselle.	Bazeck	Demarescaux
Noordpeene.	H.	Cassel.	Cassel	Duvet.	Marquis.	Devos.
Noyelles.	A.	Berlaimont	Maroilles.	Belot, Nicolas	Dherbecourt.	Ramon
Noyelles	C	Marcoing.	Cambrai.	Crépin, ✱.	Claviez.	Mazingue.
Noyelles.	L.	Seclin.	Seclin.	Debuchy.	Chivoret.	Billiau
Noyelles-sur-Selle	V	Bouchain.	Bouchain.	Flament.	Oudart.	Dubus.
Obies	A.	Bavai.	Bavai.	Fatrex.	Dupont.	Nacfer.
Obrechies.	A.	Maubeuge	Maubeuge.	Julien.	Boutée.	Denis.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondiss.	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte
Ochtezeele.	H.	Cassel	Cassel.	Outerleys.	Blondé.	Delautre.
Odomez.	V.	Condé.	Condé.	Bocquet, Hip.	Broutin.	Delahousse
Ohain.	A.	Trélon	Trélon	Bastien.	Hanoteau.	Desilve.
Oisy.	V.	Valencien.-S.	Valenciennes.	Miroux.	Legros.	V. Hérin.
Onnaing.	V.	Valencien -E.	Bureau.	Monard.	Leblanc ; Fréville.	Lobbedez.
Oost-Cappel.	Dk	Hondschoote.	Hondschoote.	Geeraert.	Vermesch.	Florisoone.
Orchies.	D.	Orchies.	Bureau.	Burisson.	Piérard ; Henno	Flament.
Ors	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Carpentier.	Lozé.	Mouque.
Orsinval.	A	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy.	Lucas.	Denimal.	Pruvost.
Ostricourt.	L.	Pont-à-Marcq	Carvin.	Dubois	Lefebvre.	Averlant.
Oudezeele.	H.	Steenvoorde.	Cassel.	Blaevoet, J-B	Decroock.	Spanneut.
Oxelaëre.	H.	Cassel.	Cassel.	Joos.	Faes.	Vandenabeele
Paillencourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Gamez.	Delmotte	Delagarde
Pecquencourt.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Sion.	Bernard.	Jaclin.
Pérenchies	L.	Quesnoy-s.-D	Lille	Pollet.	Decottignies.	Darras.
Péronne.	L.	Cysoing	Cysoing.	Durant.	Deffontaines.	Segon.
Petite-Forêt.	V.	St.-Amand. r. d.	Anzin.	Douchy.	Lobert.	V. Anbry
Petite-Synthe.	Dk	Dunkerque-O	Dunkerque.	Bayard.	Deschamps.	Delaeter; Desodt.
Phalempin.	L.	Pont-à-Marcq	Carvin.	Coget.	Mallet.	Duthoit.
Pitgam.	Dk	Bergues.	Bergues.	Decroocq.	Stevenoot.	Houvenaghel
Poix.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Dreumont	Joveniaux	Griffon.
Pommereuil.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Sellier.	Manesse.	Doby
Pont-à-Marcq.	L.	Pont-à-Marcq	Bureau.	Bulteau.	Hazard.	Dujardin
Pont-sur-Sambre.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Descamps.	Burier.	Wallez.
Potelles.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Cacheux.	Martin.	V. Villereau.
Pradelles	H.	Hazebr.-Sud.	Hazebrouck.	Legillon.	Deconynck.	Seuame.
Premesques.	L.	Armentières.	Lille.	Butin.	Lecat.	Boone.
Préseau.	V.	Valencien.-E.	Valenciennes.	Dassonville.	Chuffart.	Brasselet
Preux-au-Bois	A.	Landrecies.	Landrecies.	Boulmont.	Ternant.	Humez.
Preux-au-Sart	A.	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy.	Girard.	Dehove.	Malaquin.
Prisches.	A.	Landrecies.	Landrecies	Godfrin.	Largillière.	Carpentier.
Prouvy.	V.	Valenc.-Sud.	Denain.	Cachera.	Miroux.	Declerck.
Proville.	C.	Cambrai.-O.	Cambrai.	Crépin, Ch-P.	Dinoir.	Delefortrie.
Provin.	L.	Seclin.	Carvin	Defrance.	Legrain.	Wenis.
Quaëdypre.	Dk	Bergues.	Bergues.	Beyaert.	Monchicourt.	Debavelaere
Quarouble.	V.	Valenc.-Est.	Onnaing.	Alglave.	Dassonville; Maizière	Lambelin.
Querenaing.	V.	Valenc.-Sud.	Valenciennes.	Danhiez.	Danhiez.	Phalempin.
Quesnoy-s.-Deûle.	L.	Quesnoy-s-D	Bureau	Dhalluin.	Fauvarque; Lambelin	Plouy.
Quiévelon.	A.	Maubeuge.	Cousolre.	Hazard.	Mengal.	V. Aibes.
Quiévrechain	V.	Valenc.-Est	Crespin.	Boulangé.	Lemaire.	Sémoulins.
Quiévy.	C.	Carnières.	Caudry.	Villette.	Detadœuille ; Masson	Dauwerchain
Raches	D.	Douai-Ouest	Bureau.	Montagne.	Denisse.	Gadenne.
Radinghem.	L.	Haubourdin	Haubourdin.	Lernould.	Barbery.	Renard.
Raillencourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Dépret	Villette.	Lecu.
Raimbeaucourt.	D.	Douai-Ouest.	Raches.	Dupuis.	Deroubaix.	Deleplanque.
Rainsars	A.	Trélon.	Trélon.	Stincq.	Landouzy.	Anselot.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondiss	NOMS du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
Raismes.	V	St.-Amand. r d.	Bureau.	Delerue.	Monouvrier ; Guisgand.	Rogie.
Ramillies.	C.	Cambrai-Est.	Cambrai.	Vasseur.	Moreau.	Houssoy.
Ramousies.	A.	Avesnes-Nord	Sains.	Rousseau.	Naveau.	Locqueneux.
Recquignies.	A.	Maubeuge.	Jeumont.	Bernard.	Delforge.	Dubuisset.
Renescure.	H.	Hazebrouck.	Distribution.	Sockeel.	Stoven.	Kerkove.
Reumont.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Lenglet.	Passet.	Moine.
Rexpoëde.	Dk	Hondschoote.	Hondschoote.	Dewaele.	Masselis.	Delaughe.
Ribécourt.	C.	Marcoing.	Masnières.	Debus.	Dervaux.	Cailliez.
Rieulay.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Gambier.	Williatte.	Lubrez.
Rieux.	C.	Carnières	Iwuy.	Wilmot.	Mairesse.	Bresson.
Robersart	A.	Landrecies.	Landrecies.	Pauplaire.	Legrand.	Baligand.
Rœulx.	V.	Bouchain.	Lourches.	Risbourg, Ed	Risbourg, J.-B.	Delattre.
Rombies et March.	V.	Valenc.-Est	Valenciennes.	Debiève.	Roger.	Manouvrier
Romeries	C	Solesmes.	Solesmes.	Lesnes.	Douay.	Porez.
Ronchin.	L.	Lille-Sud-Est	Lille.	Cochez.	Dubuisset.	Delsart.
Roncq.	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	Hennion.	Delahousse; Bonduel	Delehaye, Villain
Roost-Warendin.	D	Douai-Ouest	Raches.	Bernard.	Caudrelier.	Gillis.
Rosendaël (Le)	Dk	Dunkerque-E	Dunkerque.	Schodduyn	Ponseel; Danes.	Bouden.
Rosult.	V.	St.-Amand r. g.	Saint-Amand	Detourmignies.	Petit.	Petit.
Roubaix.	L.	Roubaix.	Bureau.	Descat, ✻.	Watine-Wattinne ; Screpel - Roussel ; Motte-Bossut; Toulemonde-Nellet.	Bertaux, Gantois, Gonthier
Roucourt.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Guyot.	Caudrelier.	V. Englefontaine.
Roucourt.	D.	Douai-Sud.	Douai	Becquet de Mégile	Gourdin.	Wilmant.
Rousies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Hensell.	Lenglet.	Delcambre.
Rouvignies.	V	Valenc.-Sud.	Denain.	Landrieu.	Delille.	V, Prouvy.
Rubrouck.	H.	Cassel.	Cassel.	Bogaert.	Dufour.	Legrain.
Ruesnes.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Carpentier.	Tomballe.	Demont.
Rumegies	V,	St.-Amand. r. g.	Saint-Amand.	Liermain.	Lorthioir.	Delporte.
Rumilly.	C.	Marcoing	Cambrai.	Leriche.	Carré.	Ségard.
Sailly.	C	Cambrai-O.	Cambrai.	Lucas.	Laude.	Lecomte.
Sailly.	L.	Lannoy.	Lannoy.	Rouzé.	Bouchery.	Delvallée
Sainghin-en-Mél,	L	Cysoing.	Ascq.	Pollet.	Delebarre.	Deleporte.
Sainghin-en-Wep.	L.	La Bassée.	Fournes.	Romon.	N...	Brassart.
Sains.	A.	Avesnes-Sud.	Bureau.	Manfroid.	Stavaux	Echevin.
St.-Amand.	V.	St.-Amand.	Bureau.	André	Lecœuvre ; Basiez.	Duriez.
St.-André.	L.	Lille-Ouest.	Lille	Barbry.	Ghesquier.	Dezitter.
St.-Aubert.	C.	Carnières.	Iwuy.	Mascaux.	Canonne, Cowez.	Villain.
St -Aubin.	A	Avesnes-N	Avesnes.	Willot.	Lermusieau.	Denis.
St.-Aybert.	V	Condé.	Condé.	Joisse.	Thomas	Cerisier.
St.-Benin	C.	Le Câteau	Câteau	Déjardin.	Vatin.	Gosselet.
St -Georges	Dk	Gravelines.	Gravelines.	Louf, P.	Louf. D.	Fockenberghe (Revel
St.-Hilaire.	A	Avesnes-N.	Avesnes.	Bronchart.	Poulet.	Berthier.
St.-Hilaire	C.	Carnières.	Carnières.	Defaux-Méresse.	Wattremez	Becart.
St.-Jans-Cappel.	H	Cailleul-N-E	Bailleul.	Becue.	Naye.	Plaetevoet.
Ste -Marie Cappel.	H.	Bassel.	Cassel.	Dequydt	Beun.	Despicht.

NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrondiss.	NOMS du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend	NOMS DES Maires	NOMS DES Adjoints.	NOMS DES Ministres du culte.
St · Martin.	C.	Solesmes	Solesmes.	Douay.	Hégot.	Lecuppre.
St.-Momelin.	Dk	Bourbourg.	Watten.	Castier.	Degraeve.	Deblonde.
St.-Pierre-Brouck.	Dk	Bourbourg	Bourbourg.	Geersen.	Dereuddre.	Plouvier.
St -Python.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Robert-Bracq	Cannonne.	Jeanlebœuf.
St.-Remy-Chauss.	A.	Berlaimont.	Avesnes	Guilbert.	Lapostolle.	Carlier.
St.-Remy-m-bâti.	A	Maubeuge.	Hautmont.	Drapier.	Juste.	Brogniet
St.-Saulve.	V.	Valenc. -Nord	Valenciennes.	Lécuyer, ✲	Jacquemarcq.	Cateau
St -Souplet.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Monchecort.	Locqueneux ; Stiévez	Barbier.
St.-Sylvestre-Cap.	H.	Steenvoorde	Steenvoorde.	Gantois.	Balloy.	Pauwels.
St.-Vaast.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Michaux.	Manet	Loquet.
St.-Waast.	A.	Bavai.	Bavai.	Decroué.	Cauchie.	Defonteine.
Salesches.	D	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Boulangé.	Moguet.	Malaquin.
Salomé.	L.	La Bassée.	La Bassée.	Danel.	Dubrulle, H.	Degruson.
Saméon.	D	Orchies.	Orchies.	Delcroix.	Brohan.	Fleurquin.
Sancourt.	C	Cambrai-O.	Cambrai.	Rodriguez.	Delsaux.	V. Blécourt
Santes.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	N....	Coustenoble	Dewaele.
Sars et Rosières.	V.	St.-Amand. r. g.	Saint-Amand	Dubois-Martin.	Doby.	Cauderlier.
Sars-Poteries.	A.	Solre-le-Chât.	Beugnies.	Manfroid.	Maillard.	Bottiaux.
Sassegnies.	A	Berlaimont.	Berlaimont.	Delmarle..	Lenclud.	Lepers
Saultain	V.	Valencien.-E.	Valenciennes.	Hamoir ✲.	Carlier.	Quentin de Kercadio.
Saulzoir	C	Solesmes.	Solesmes.	Mascaux.	Boulogne.	Delrue.
Sebourg.	V	Valencien.-E.	Valenciennes.	Hiolle.	Descamps.	Plouvier.
Seclin.	L	Seclin.	Bureau.	A. Collette.	Guillemot, Delahaye	Plaëtevoët.
Selvigny.	C.	Clary	Walincourt.	Defontaine.	Basquin..	Delecambre.
Semeries.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Gérard.	Fossier.	Duquesne.
Semousies.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Dervilers.	Bassez.	Laurette.
Sepmeries.	A	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy	Dervillers.	Bassez.	Delebarre.
Sequedin.	L.	Haubourdin	Haubourdin.	Bailleux.	Leturcq.	Caruel.
Séranvillers.	C.	Carnières.	Cambrai.	Taisne.	Lenoir.	Harbonnier.
Sercus.	H.	Hazebrouck N	Hazebrouck	Justice.	Cousyn,	Cornette.
Sin.	D	Douai-N.	Douai	Renard.	Fiévet; Anache.	Delfie.
Socx.	Dk	Bergues.	Bergues.	Poublanc.	Dousselaere.	Looten.
Solesmes.	C.	Solesmes.	Bureau.	Carlier.	Menard ; Petit.	Roussel
Solre-le-Château.	A.	Solre-le-Chât	Bureau.	Rouez.	Bever; Bernard.	Agache
Solrinnes.	A.	Solre-le-Chât	Solre-le-Chât	Baudet.	Heuclin.	Dassonville.
Somain.	D.	Marchiennes.	Bureau.	Bourlet.	Mio ; Pagniez.	Buzin.
Sommaing	C.	Solesmes.	Solesmes.	Bruyère.	Delsart.	Coutelle.
Spycker	Dk	Bourbourg.	Bourbourg.	Decrocq.	Depoers.	Deschodt
Staple.	H.	Hazebrouck N	Hazebrouck.	Facqueur	Fovez.	Ruyssen.
Steenbecque	H.	Hazebrouck-S	Hazebrouck.	Deram.	Deroo.	Delattre.
Steene.	Dk	Bergues.	Bergues.	Dantu, ✲.	Woets.	Caulier.
Steenvoorde	H.	Steenvoorde.	Bureau	Heem.	Mortier, Verbecque.	Pauwels; (Vandevelde
Steenwerck	H.	Bailleul-N-E.	Distribution.	Plouvier.	Buns; Weillaert	Lefrançois, Leleu
Strazeele.	H.	Hazebrouck-S	Hazebrouck.	Deswarte	Traisnel.	Desmedt.
Taisnières-en-T.	A.	Avesnes N.	Avesnes.	Vittrant Isid.	Wittrant, L.	Boutrouille.
Taisnières-sur-H.	A.	Bavai.	Bavai.	Brasseur.	Auqnier.	Millot.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondiss.	NOMS du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
Templemars.	L.	Seclin.	Seclin.	Gossart.	Caby	Lefebvre.
Templeuve.	L.	Cysoing	Distribution.	Baratte	Crombez; Pollet.	Lancelle.
Terdeghem.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Boone.	Maerten.	Cieren.
Téteghem.	Dk	Dunkerque-E	Dunkerque.	Daullé.	Ponseel.	Deschildt
Thiant.	V.	Valencienn-S	Denain	Mariage.	Bertout.	Dutriex.
Thiennes.	H	Hazebrouck-S	Hazebrouck.	Cattoire.	Apourcheau.	Pruvot.
Thivencelles.	V.	Condé.	Condé.	Bourgeois.	Mayeur	Gravelaine.
Thumeries.	L.	Pont-à-Marcq	Carvin.	Coget.	Duquesne.	Dorlencourt
Thun.	V.	St.-Amand, r. g.	Mortagne.	Raviart.	Broquet.	Dubus.
Thun-l'Evêque	C.	Cambrai-E	Cambrai.	Charlet.	Mériaux.	Desmons
Thun-St.-Martin.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Andron.	Foulon.	Jacquart.
Tilloy.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Leleu.	Luce.	V. Neuville-s.-R.
Tilloy.	D.	Marchiennes.	Marchiennes	Briquet.	Leleu.	V. Brillon.
Toufflers.	L.	Lannoy.	Lannoy.	Cimetière.	Fin.	Dehuy.
Tourcoing.	L.	Tourcoing.	Bureau.	Roussel-Defontaine ✻	J. Leblan; Debuchy; Dervaux.	Simon, Deregnaucourt, Vestel.
Tourmignies.	L.	Pont-à-Marcq	Pont-à-Marcq	Moreaux.	Cambier.	Dumotier.
Trélon.	A.	Trélon.	Bureau.	Landouise.	Tricot.	Larsonneur.
Tressin.	L.	Lannoy.	Ascq.	Fourmestraux	Deschamps.	Scalbert.
Trith-S-Léger	V.	Valencienn -S	Distribution.	Fontaine.	Suabois, Hubert	Dhalluin-Wattel.
Troisvilles.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Cardon.	Rigaut.	Bruaux
Uxem.	Dk	Dunkerque-E	Dunkerque.	Daveron.	Sappen.	Massiet.
Valenciennes.	V.	Valenciennes.	Bureau.	Bultot.	Claisse	V. au chapitre des cultes.
Vendegies-au-Bois	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Pavot.	Meurant.	Corbier.
Vendegies-sur-Ec.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Bracq.	Lecompt.	Caullier
Vendeville.	L.	Seclin.	Lille.	Van der Straeten	Delattre.	Pionnié.
Verchain et Maug,.	V.	Valencienn-S	Valenciennes	Pillion.	Quarez.	Dhainaut.
Verlinghem.	L.	Quesnoy-s-D	Quesnoy-s-D	Ghestem.	Mélisse.	Gourdin.
Vertain.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Leclercq.	Malaquin.	Delcroix.
Vicq.	V.	Condé.	Roland.	Roland.	Richard.	Bisiaux.
Viesly.	C	Solesmes.	Solesmes.	Sommain.	Briatte; Canonne.	Dumoulin
Vieux-Berquin	H.	Bailleul-S-O.	Estaires.	Petitprez	Deswaerte, Loridan.	Dekeister.
Vieux-Condé.	V.	Condé.	Condé.	de Ribeauville.	Decout; Dupas.	Musin.
Vieux-Mesnil.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Minaire.	Forest.	V. Boussières
Vieux-Reng.	A.	Maubeuge.	Jeumont.	Henry.	André.	Dorlencourt.
Villereau.	A.	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy.	Déparis.	Dutrieux.	Huart.
Villers-au-Tertre.	D.	Arleux	Douai.	Grivillers.	Bazin.	V Monchecour
Villers-Campeau.	D.	Marchiennes.	Somain.	Remy de Campeau	Chevaillier,	V. Somain.
Villers-en-Cauch.	C.	Carnières.	Iwuy.	Cachera.	Lemaire.	Rousseaux.
Villers-Guislain.	C.	Marcoing.	Gouzeaucourt	Van Cappel de Premont.	Guffroy.	Broux,
Villers-Outréau.	C.	Clary.	Walincourt.	Simon,	Leroy; Estevez.	Quiquempoix.
Villers-Plouich	C.	Marcoing.	Gouzeaucourt	Lobry.	Bisiaux.	Rogie
Villers-Pol.	A.	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy.	Carpentier.	Monier.	Barbet.
Villers-sire-Nicole.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Tellier.	Pronier.	Bouchez.
Volkerinckhove.	Dk	Wormhoudt.	Watten.	Devinck.	Marquis.	Werkein.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondiss.	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
Vred.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Lenglin.	N...	Venreust.
Wahagnies	L.	Pont-à-Marcq	Carvin.	Vallois.	N.............	Dupire.
Walincourt	C.	Clary.	Bureau.	Proy.	Martin.	Morelle.
Wallers.	A.	Trélon.	Trélon.	Denis.	Beauvent.	Hannoteau.
Wallers.	V.	Valencienn-N	Valenciennes	Lavechin.	Mériaux, Briffaut.	Cambreleng.
Wallon-Cappel.	H.	Hazebrouck N	Hazebrouck.	Devos.	Deseure.	Salomé.
Wambaix.	C.	Carnières.	Cambrai.	Delacourt.	Lefebvre	Bulteau.
Wambrechies.	L.	Lille-O.	Lille.	Sénélar.	Béhague, Delos.	Destombes.
Wandignies et H.	D.	Marchiennes.	Marchiennes	Mottez.	Cauvez.	Vallez.
Wannehain.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Heddebault.	Descamps.	Durieux.
Wargnies-le-Gr.	A.	Le Quesnoy O	Le Quesnoy.	Dervaux.	Piery.	Carlier.
Wargnies-le-Petit.	A.	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy.	Colmant, Fer	Quinchon.	Dernoncourt.
Warhem.	Dk	Hondschoote.	Bergues.	Galle.	Devos.	Baudens.
Warnêton-Bas	L.	Quesnoy-s-D	Comines.	Vermès.	Parez.	V. Deûlémont
Warnêton-Sud	L.	Quesnoy-s-D	Comines.	Ghestem.	Spillard.	V. Deûlémont
Wasnes-au-Bac.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Steux.	Degremont.	Mullier.
Wasquehal.	L.	Roubaix.	Lille.	Droulers.	Brulois; Lugache	Boedts.
Watten.	Dk	Bourbourg.	Bureau.	Duriez.	Massemin.	Boedt.
Wattignies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Evrard.	Hubinet.	V. Damousies
Wattignies	L.	Seclin.	Seclin.	Hocedez.	Waymel, J.-B.	Vandenaldervelt.
Wattrelos.	L.	Roubaix.	Roubaix.	Pollet.	Béghin; Dhalluin	Seingier.
Wavrechain-s.-D.	V.	Bouchain.	Denain.	Delinsel.	Cheminais.	V. Denain.
Wavrechain-s.-F.	V.	Bouchain.	Bouchain	Lahure.	Dolet.	Lavechain.
Wavrin.	L.	Haubourdin.	Fournes.	Cte O d'Hespel	Conia, Liénard.	Dereu.
Waziers.	D.	Douai-N	Douai.	Béhague.	Leblanc	Leroy.
Wemaers-Cappel.	H.	Cassel	Cassel	Looten.	Barbier.	Coevoet.
Wervick-Sud.	L.	Quesnoy-s-D	Comines.	Saint-Leger.	Vaneslande; Flipo.	Roussel.
West-Cappel.	Dk	Bergues.	Bergues.	Delylle.	Hacke.	Vanbever.
Wicres	L.	La Bassée.	Fournes.	Chombart.	Leroy.	Bonduel.
Wignehies.	A.	Trélon.	Distribution.	Real.	Hannecart, N...	Lebon.
Willems.	L.	Lannoy.	Lannoy.	Truffaut.	Pottié.	Lejeune.
Willies.	A.	Trélon.	Trélon.	Cuisset, F.	Cuisset, B...	V. Liessies
Winnezeele.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Verriele.	Bocket.	Huyser.
Wormhoudt	Dk	Wormhoudt.	Bureau.	Dehaene.	Haelewyn; Lernould	Delanghe.
Wulverdinghe	Dk	Bourbourg.	Watten.	Drieux.	Beyaert.	Porreye.
Wylder.	Dk	Bergues.	Bergues.	Dousselaere.	Denys.	Cortyl.
Zeggers-Cappel.	Dk	Wormhoudt.	Esquelbecq.	Franchois.	Arnouts.	Serlooten
Zermezeele.	H.	Cassel.	Cassel.	Deschodt.	Cailleau	Vancostenoble.
Zuytcoote.	Dk	Dunkerque-E	Dunkesque.	Fonteyne.	Debreyne.	V. Ghyvelde.
Zuytpeene	H	Cassel.	Cassel.	Franchois.	Dequidt.	Salomé

OCTROIS.

État des communes où des octrois sont établis, et du personnel des employés (1).

Bergues, MM. Deconinck, p. ch.—Bourbourg-Ville, M. Brulley, r. c. — Bourbourg-Campagne, M. Cocquillier, r. c. — Coudekerque-Branche, M. Daix, r. c. — Dunkerque, MM. Dufau, p. ch., J. Dalinval, r. c. — Gravelines, M. Deblaecker, r. c.—Hondschoote, M. Debril, r. c. — Bailleul, MM. Freson, p. ch.; Deheere, r. c. — Cassel, M. Ballet, r. c — Estaires, MM. Dambrin, p. ch.; Fenard-Desmon, r. c. — Hazebrouck, MM. Legrand, p. ch.; Lamote, r. c. — La Gorgue, M. Marsy, r. c. — Merville, MM. Caudron, p. ch.; — Leroy, r. c. — Morbecque, M. Castrique, r. c. — Steenvoorde, M. Deneuville, r. c. — Vieux-Berquin, M. Ingelrans, r. c. — Annœullin, M. Panckouke, r. c. — Armentières, MM. Vanoye, p. ch; Joye, r. c. — La Bassée, M. Graffigne, r. c. — Comines, M. Plamont, r. c. — Halluin, M. Noyelle, r. c. — Haubourdin, M. Leclercq, r. c. — Lannoy, M. Page, r. c. — Lille, M. Desrousseaux, p. ch.—Fonteyne, r. c. — Loos, M. Bodou, r. — Quesnoy-sur-Deûle, M. Dutoit, r. c.— Roubaix, MM. Roche, p. ch.; Brédart, r. c.--Seclin, M. Olivier, r. c.--Tourcoing, MM. Lapersonne, p. ch.; Lemaire, r. c.- Cambrai, MM. Delplanque, p. ch.; Hardy, r. c. — Le Câteau, MM. Dubois, p. ch.; Boutelier, r. c. — Solesmes, M. Canonne, r. c. — Avesnes, MM. Dubois, p. ch.; Barbier et Wautier, r. c.—Bavai, MM. Lemaire, p. ch., Lambert, r. c.— Landrecies, MM. Sculfort; Degay, r. c. — Maubeuge, MM. Bierent, p. ch.; Perrin et Hardy, r. c. — Le Quesnoy, MM. Collot, p. ch.; Tessier, r. c. — Solre-le Château, M. Lafuite, r. c. — Aniche, M. Laloux, r. c. — Douai, MM. Mason, p. ch.; Taillez, r. c. — Orchies, M. Delegrange, r. c. — Anzin, M. Coderlier, r. c. — Saint-Amand, MM. Piquet, p. ch., Roquet, r. c. — Condé, MM. Sturne, p. ch., Verchain, r. c. — Fresnes, M. Guillemotot, r. c. — Lourches, M. Jonglet, r. c. — Valenciennes, MM. Vanhoestenberghe, p. ch.; Leclercq, r. c. — Vieux-Condé, M. Décout, r. c. — Denain, MM. Delhaye, p. ch.; Boilly, r. c.

Canonniers-Sédentaires.

LILLE. M. Carlos Dathis, ✻, *chef de bataillon.*

(1) Explication des abréviations contenues dans le présent article: p. ch. (préposé chef); r. c. (receveur central).

Sapeurs-Pompiers.

La ville de Lille possède un bataillon de sapeurs-pompiers municipaux soldés. — *Commandant*, M. Constant.

La ville de Douai a aussi un bataillon de cette arme. — *Commandant*, M. Leflon.

Beaucoup de communes possèdent des compagnies ou des subdivisions de sapeurs-pompiers municipaux. Nous donnons dans la deuxième partie de cet Annuaire le résumé de l'effectif de ces divers corps.

COMMISSARIATS DE POLICE.

LISTE DU PERSONNEL DES COMMISSARIATS DE POLICE.

Arrondissement de Dunkerque.

Bergues, MM. Lockert; Bourbourg, M. Desoutter; Dunkerque, Scelles, *commissaire central;* 1er arrond., Monvoisin, 2e arrond., Fargis; Gravelines, Simon.

Arrondissement d'Hazebrouck.

Cantons: Bailleul, MM. Bloëme; Hazebrouck, Palmart; Cordier, *à Merville;* Debuyser, *à Estaires.*

Arrondissement de Lille.

Ville de Lille. — M. Hacquin, *commissaire central;* 1er arrond., M. Mornave; 2e arrondiss., M. Correaux; 3e arrondiss., M. Thomain; 4 arrondiss., M. Dumarchey; 5e arrondiss., M. Richard; 6e arrondiss., M. Guéry; 7e arrondiss., M. Jagot; 8e arrondiss., M. Gasser. — Armentières, M. Cadot; — Comines, M. Defossez; — Halluin, M. Combe; — La Madeleine, M. Gombert; — Loos, M. Cordier; — Roubaix M. Gimat, *commissaire central;* MM. Broyer, Berthet, Guilluy, *commissaires d'arrondissement;* — Tourcoing, MM. Cor, *commissaire central,* Dona; Wattrelos, M. Miard.

Arrondissement de Cambrai.

Cantons: Cambrai, M. Mailliard, *commissaire central;* Le Câteau, M. Collet; Solesmes, M. Requière.

Arrondissement d'Avesnes.

Canton : Maubeuge, M. Dubois; Fourmies, M. Marchaux, Avesnes, M. Boursier.

Arrondissement de Douai.

Cantons : Douai, M. Lafon, *commissaire central*; Somain, M. Perraudin.

Arrondissement de Valenciennes.

Cantons : Saint-Amand, MM. Georges; Denain, Aumont; Valenciennes, M. Lachaise, *commissaire central ;* Condé, M. Lemaire; Anzin, M. Girard.

Commissaires et Inspecteurs spéciaux aux stations de chemin de fer et à la frontière.

Commissaires spéciaux · MM. Scelles, à Dunkerque; Mittelhauser, à Tourcoing; Denis, à Jeumont; Six, à Anor; Grégoire, à Valenciennes; Piard, à Baisieux; M. Ballet, à Lannoy; Terrene, à Feignies. — Les commissaires de police de Somaîn, Anzin, Clary et Armentières remplissent aussi les fonctions de commissaires spéciaux.

Inspecteurs spéciaux : MM. Cahen, à Dunkerque; Hauw, à Ghyvelde; Carrere, à Jeumont; Tisserand, à Feignies; Petin, à Baisieux; Barroyer, à Tourcoing; Vancke, à Godewaersvelde; Houzelles, à Valenciennes.

ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES DE BIENFAISANCE.

Hospices et Hôpitaux.

Le nombre des établissements hospitaliers existant dans le département du Nord est de cinquante-deux, savoir : cinq hospices généraux, huit hôpitaux de malades, deux hospices pour les malades, les vieillards et les orphelins; cinq hospices pour les malades et les vieillards; treize hospices pour les vieillards et les orphelins; treize hospices destinés spécialement aux vieillards, et six hospices pour les orphelins.

Bureaux de bienfaisance.

Il existe dans presque toutes les communes du département des bureaux de bienfaisance chargés de distribuer des secours à domicile aux indigents. La plupart de ces établissements possèdent des biens provenant d'anciennes fondations; les revenus sont employés en distribution d'argent, d'aliments, de vêtement et d'effets de couchage, et en honoraires des officiers de santé chargés de visiter les malades pauvres.

Personnel de l'Administration des Hospices et des Bureaux de Bienfaisance.[1]

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Dunkerque. — *Hospices*. MM. Mollet (O. ✻), Thélu, Beck, Féron, Deloince. — *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes. — MM. Vanthielt, *receveur*, *économe-comptable ;* J. Mine, *secrétaire.*

Bergues. — *Hospices*. MM. Delautre, ✻, Pluvier, Herwyn. Guilbert, Debaecque — *Bureau de bienfaisance.* MM. I. Guilbert, Delautre, ✻, Goutier, Meneboo, N....... — MM. Verknoke, *receveur et économe-comptable ;* Braets, *secrétaire de l'hospice ;* A. Guilbert, *secrétaire.*

Bourbourg. — *Hospice.* MM. Legaigneur, Vandenbroucque, Weens, Lesage, Bondu — *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes. — MM. Courdain, *receveur;* Dammarez, *secrétaire-économe.*

Gravelines. — *Hospice.* MM. Demarle, Thoris, Jannin, Lansheere, Salomé — *Bureau de bienfaisance.* MM. Legoulon-Lansheere, Legoulon-Butez, Lecointe, Leurette, Périlliat.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Hazebrouck. — *Hospices.* MM. C. Quenson, Ed. Lemettre, Morice, Deberdt, J. Houvenaghel, — *Bureau de bienfaisance.* MM. Salomé, Massiet du Biest, Decool, Taverne de Tersied, Delbecq. — MM. Halinck, *receveur;* Wenis, *secrétaire-économe-comptable des hospices ;* Paresys, *secrétaire du bureau de bienfaisance.*

Bailleul. — *Hospices.* MM. E. Cortyl, P. Behaghel, B. Vanmerris, Bieswal, Gourmez. — *Bureau de bienfaisance.* MM. de Coussemaker, Béhaghel, Perrier, Liefooghe, Salomé. — MM. Hopsomer, Ch., *receveur et secrétaire;* Bubbe, *économe-comptable*

Cassel. — *Hospices.* MM. Vantroyen, Dehandschoewerker, Morael, Martin, Busschaert. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Vanbever, Vanavandel, Busschaert, Leroy, Dehandschoewerker. — MM. Dekystpotter, *receveur et secrétaire ;* Pastoors, *économe-comptable.*

Estaires. — *Hospice.* MM. Taffin, Blanquart, Gosselin, Ledieu, N..... — *Bureau de bienfaisance.* MM. Kieken, Blanquart, Guesquière, Taffin, Renoncourt, ✻. — MM. Bossu, *receveur;* Beau, *secrétaire.*

(1) Nous ne pouvons donner ici toutes les administrations de bureaux de bienfaisance, dont le nombre s'élève à plus de 600, nous n'indiquons que celles des lieux où il existe en même temps des hospices.

La Gorgue. — *Hospice.* MM. Gailly, Marsy, Duflos, Carle, Ducroquet, — *Bureau de bienfaisance.* MM. Gailly, Baudel, Duquenne, .Vienne, Carle. — MM. Marsy, *secrétaire-économe;* Delecléve, *receveur.*

Merville. — *Hospice.* MM. Deroide, Degruson, Duhamel, Lefebvre-Deroide, Lefebvre, Delassus. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Legrand, Dambrine, Beesau, Delassus. — MM. Barizel, *receveur;* Duhamel, *secrétaire.*

Steenbecque. — *Hospice.* MM. Beudaert, Bart, Looten, Cadet, Gambien. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Devalkenaere, Defoort, Lesage, Deschodt, Gantois. — MM. Iserby, *receveur;* Cadet, *économe.*

Steenvoorde. — *Hospice.* MM. Bariscel, Dejonghe, Beck, Brustaert, Ronscré. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Parmentier, Dejonghe, Ternynck, Wattez. — M. Baillieul, *receveur-économe-comptable* et *secrétaire.*

Steenwerck. — *Hospice.* MM. Lefrançois, Charlet, Touquet, Wattelle, Chieus. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Leys, Mazingarbe, Costenoble, Desvignes, Bourel. — MM. Bevenot, *receveur;* Chieus, *secrétaire-économe.*

Vieux-Berquin. — *Hospice.* MM. Deswaerte, Senellart, Petiprez, Loridan, Bouquet. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Traisnel, Hernu, Veriez, Ch. Lemire, Dethoor. — MM. Midy, *receveur;* Ingelrans, *secrétaire.*

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Lille. — *Hospices.* MM. Renard (O. ✻), Béghin-Debrabant, Bernard Paul, Brassart, Cresson, Dujardin-Verkinder, Durieux-Forret, Houzé de l'Aulnoit, Lecomte, ✻, doyen, Ollier, pasteur, Oury-Cahen, Robbe (O, ✻), Rouzé-Huet, Scrive-Wallaert. — *Bureau de Bienfaisance.* Les mêmes.

MM. Rigal, *receveur;* Dupire, *secrétaire de la commission des hospices;* Labbé, *économe-comptable de l'Hospice-Général;* Dumoutier, *économe-comptable de l'hôpital Saint-Sauveur;* M. Bon, *économe-comptable des hospices Gantois, des Vieux-Hommes et de Stappaert;* Mallet, *secrétaire du bureau de bienfaisance.*

Armentières. — *Hospices.* MM. Woussen, Breuwart, Charvet, Dufour, Coisne. N.... — *Bureau de bienfaisance.* — Les mêmes. — M. Marcotte, *receveur;* M. Leroy, *secrétaire et économe-comptable.*

Bondues. — *Hospices.* MM. Deleforterie, Delemer, R. D'hespel,

Lecreux, Florin, Despatures. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Delemer, Lebrun, Delecourt, Lefebvre, Delefortrie, Dupire.

La Bassée.— *Hospice.* MM. Tizon, Largent, Bouquet, Goudin, Béghin, Leblon. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Denis, Caron, Duchatel, Grafligne, Lefebvre, Leblon. — M. Barrault, *receveur, économe-comptable et secrétaire.*

Chapelle d'Armentières. *Hospice.* MM. Sévin, Deron, Delannoy, Ramery, Nory. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Ch. Nory, Boidin, Rogez, Lecat, Allard. — M. Cerf, *receveur.*

Comines. *Hospices.* MM. Duburcq, Hassebroucq, Baron Pagès, Goeman, Lauwick, Catteau. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Coutelle, Cardon, Herbeaux, Messean, Lemay. — MM. Durand, *receveur de l'hospice et du bureau de bienfaisance;* Capelle, *économe de l'hospice et secrétaire de l'hospice et du bureau de bienfaisance.*

Halluin. *Hospice.* MM. Phalempin, P. Demeestere, Lemaire, P. Lemaître, Wattel. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Dhalluin, Vandierdonck, Dumortier, Leduc, Delannoy.

Haubourdin. *Hospice.* MM. Bigo, Bonte, Schouther, Fichaux, N.... —*Bureau de bienfaisance.* MM. Wanoverbecq, Buisine, Fichaux, Butin, N.... — M. Lefevre, *receveur.*

Linselles. *Hospice.* MM. Ducatteau, Debrabant, Delannoy, Chombart, Destombes. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Delobel, Dumortier, Catteau, Six, Chombart.M. Graeff, *receveur.*

Quesnoy-sur-Deûle. *Hospice.* MM. Ghesquier, Berthe, Lesaffre, Poullier, Lambelin, Plouy, curé. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Pouillier, Lambelin, Gadenne, Ghesquier, Delannoy, Plouy, curé.

Roncq. *Hospice.* MM. Haquette, Cuinniez, Desrumaux, Dupont, Piat. — *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes.

Roubaix. *Hospices.* MM. Berteaux, doyen; Lebrat, p steur; Watine-Wattinne, H. Bossut, Scrépel-Chrétien, Grimonprez-Cavrois, F. Ernoult. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Réquillart, J. Lagache, ✻, Dellebecq-Desfontaines, Lebrat, Mulliez-Delmasure. — MM. Leconte fils, *receveur;* Vincre, *économe-comptable de l'hôpital et de l'hospice;* N...., *secrétaire des hospices;* Crombé, *secrétaire du bureau de bienfaisance.*

Seclin. *Hospice.* MM. Grandel-Parvilliez, Guillemaud, Garez, Claeys, Gruson. —*Bureau de bienfaisance.* MM. Dubois, Herbaux, Olivier, Constant-Pionnié, Facq. — M. Delacourt, *secrétaire du*

bureau de bienfaisance et de l'hospice, M. Mullier, *receveur-économe*.

Tourcoing. *Hospices*. MM. Duvillier-Motte, F. Debuchy, J. Delepoulle, Jombart-Cospain, N.... — *Bureau de bienfaisance*. MM. Lorthiois-Desplanque, Jombard, F. Herbaux, Motte-Dewavrin, J. Delepoulle, MM. Debuigne, *receveur et secrétaire;* Ch. Duhamel, *économe-comptable*.

Wambrechies. *Hospice*. MM. Destombes, Butin, Clayes, Ledoux, Delebecq, Béhague. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Duthoit, Destombes, Dhalluin, Cardon, Mullié, Delebecq-Six. — M. Bonnet, *receveur de l'hospice;* M. Butin, *secrétaire de l'hospice et du bureau de bienfaisance*.

Wattrelos. *Hospice*. MM. Béghin-Thiers, Dhalluin, Meurisse, Dupire, Delcroix. — *Bureau de bienfaisance* MM. Grimonprez, Delmarre, Vanhoutte, Delrue, Lemay. — MM. Lezaire, *économe-secrétaire;* Bataille, *receveur*.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cambrai. *Hospice*. MM. Wallerand, A. Crinon, Dutemple, Lallier, Piquet. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Renard, Crépin, Tabary, Grimbert, Déjardin, Wàcquez, Piquet. — Bruyelle, *receveur*; Maniez, *économe-comptable*; Wilbert, *secrétaire*.

Le Câteau. *Hôpital-Paturle,* MM. le Maire, *président;* Sartiaux, Ponsin, Basquin, A. Seydoux. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Décaudin, Gard, Flayelle, Charlet. — M. Delhay, *receveur et secrétaire*.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Avesnes. *Hospices*. MM. G. Paul; Evrard, Beaumont, Manesse, N... — Lemire, *économe-comptable et secrétaire*. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Renotte, Collinet, Liézard, Girod, Jeanjean.— MM. Pinchart, *receveur;* Menu, *économe-comptable et secrétaire de l'hospice;* Dubois, *secrétaire du bureau de bienfaisance*.

Landrecies. *Hospices*. MM. Bonnaire, Vendois, Béthune, Désicy, Gabet. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Lemaire, Duchâteau, Manesse, Bonnaire, Deloffre. — MM. Merlin, *receveur;* Frison, *économe-comptable;* Martin, *secrétaire*.

Maubeuge. *Hospices*. MM. Halgrin, de Carnières, Ouverlaux. Deharveng, Dubois,— *Bureau de bienfaisance*. MM. Quivy, Scul-fort, Fockedey, Brasseur, Rousseau. — MM. Lucq, *receveur;*

Delarroqua, *secrétaire de l'hospice;* Fabre, *secrétaire du bureau de bienfaisance;* Deligne, *économe-comptable.*

Le Quesnoy. *Hospices.* MM. Delalène, Hubert, Baudier, Delfosse, Dubois, Lotte, curé. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Dubois, Cardon, Bautreuil, Parmentier, Largillière, Lotte, curé. — MM. Vallet, *receveur;* Féron, *secrétaire;* Collot, *économe.*

Solre-le-Château. *Hospice.* MM. C. Bernard, Lamelin, H. Bernard, P. Michaud, J. Bever, Agache, curé. —*Bureau de bienfaisance.* MM. Bever, Lamelin, Pourpoint, Preux, Bernard, Agache, curé. — M. Eneaux, *receveur.*

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Douai. *Hospices.* MM. Duhem, le comte d'Esclaibes, avocat, Demeyer, ✻, président de chambre, L. Dupont, banquier. — *Bureau de bienfaisance.* MM. le comte de Guerne, ✻, président à la Cour d'appel, Hayez, propriétaire, Drouart de Lezey, conseiller à la Cour d'appel, Allard, propriétaire, Danniaux, conseiller honoraire. — MM. Vasse, *receveur;* — Dubois, *économe-comptable;* Dubray, *secrétaire.*

Lallaing. *Hospice.* MM. Herbaux, Lefebvre, Morel, Wacquez-Noël, Willate. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Herbaux, Wacquez, Boulant, Déregnaucourt, M. Wacquez.

Orchies. *Hospice.* MM. Leper, Lemaire-Lemaire, Labaussois, Brouin. — *Bureau de bienfaisance.* Warocquier, Deletrez, Dennetière, Lemaire, Hego-Bulteau, Deletombe. — M. Guilbert, J., *receveur-secrétaire et économe-comptable.*

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Valenciennes. *Hospices.* MM. Dupont, ✻, Pesier, ✻, Tamboise, Girard, Rousseau, Defontaine, doyen. — *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes. — MM. Bouton, *receveur;* Fromentin, *secrétaire des hospices;* Crespel, *secrétaire du bureau de bienfaisance;* Vassart, *économe des hospices.*

St-Amand. *Hospices.* MM. Bouchart, Waché, Plichon, Basiez, Barbieux. — *Bureau de bienfaisance*, MM. Méreaux, Plichon. Verez, Waché, Basiez, Duriez, curé. — MM. Dambrin, *secrétaire et économe;* Duwez, *receveur.*

Condé. *Hospice.* MM. Waterneau, Housez, Haubourdin, Pureur, Miroir.—*Bureau de bienfaisance.* MM. Delcourt, Miroir, Waternau, Marchand, Dubreucq. — MM. Petit, *receveur;* Wettge, *économe.*

Asiles publics d'aliénés.

Ces établissements sont régis par la loi du 30 juin 1838 et l'ordonnance réglementaire du 18 décembre 1839.

ARMENTIÈRES.

L'asile d'Armentières est destiné au traitement des hommes en démence.

Commission de surveillance. MM. Pouchain, maire d'Armentières, Cary, propriétaire, Jeanson père, F. Duhot, N.... — *Directeur*, M. Delàir; *aumônier*, M. Bèle; *médecin en chef*, M. le docteur Manet; *médecin-adjoint*, M. le docteur Dufour; *receveur-économe*, M. Laleu.

BAILLEUL.

L'asile de Bailleul est affecté au service des femmes atteintes de folie.

Commission de surveillance. MM. Bacquaert, doyen-curé de St-Vaast; Lotthé, maire de Bailleul; Bieswal, conseiller d'arrondissement, Périer, propriétaire; Plichon, (O. ✻), député. — *Directeur*, M. Leblond; *médecin en chef*, M. le docteur Espiau de Lamaestre; *aumônier*, M. Cheroutre; *receveur*, M. Flahault; *économe*, M. Hourier.

LOMMELET.

Indépendamment des deux asiles publics d'Armentières et de Bailleul, il existe au hameau de Lommelet, commune de Marquette, près Lille, un asile privé destiné aux aliénés-hommes, desservi par les frères Hospitaliers de Saint-Jean-de-Dieu.

Commission de surveillance. MM. Dethoor, curé de Marquette; Houzé de l'Aulnoit, docteur en médecine, G. Delesalle, propriétaire, à Lille; Lebleu, propriétaire, conseiller général du Pas-de-Calais, à Sailly-sur-la-Lys, Van der Straeten-Descat (O. A), conseiller général du Nord.

Directeur, M. Anselme Cordial; *médecin en chef*, M. le docteur Planque; *médecin-adjoint*, M. Soyer; *médecin consultant*, M. Pilat, ✻, docteur en médecine; *aumônier*, M. Sabouret.

Monts-de-Piété.

Il existe dans le département six monts-de-piété placés à Lille, Dunkerque, Cambrai, Douai, Valenciennes et Roubaix.

Le droit perçu pour intérêts et frais est de 9 p. °/₀ à Lille, 14 à Dunkerque et Roubaix, 12 à Cambrai, 10 à Douai et 7 1/2 p. °/₀ à Valenciennes.

PERSONNEL.

LILLE. *Commission administrative*, MM. Meurein, Cresson, Deblock, Paul Bernard, Jules Lefebvre. — *Directeur*, M. Mille, ✻, *contrôleur*, M. Martel.

Le mont-de-piété de Lille a remis en exercice la fondation Masurel, anciennement instituée pour le prêt gratuit. Tous les prêts jusqu'à concurrence de 150 fr. sont faits sans intérêt, lorsque les emprunteurs s'adressent directement au mont-de-piété.

DUNKERQUE. *Commission administrative*, MM. le maire, *président*; Hamoir, *vice-président;* Dessurne, Thélu, Delval, Decarpentry. — *Directeur*, M. Hovelt.

ROUBAIX. *Commission administrative,* MM. L. Wattinne-Watine, *président;* Henri Screpel, Grimonprez-Cavrois, Mulliez-Delmasure, Eloi Toulemonde, J. Lagache fils, *secrétaire.*

Les autres monts-de-piété sont régis par les commissions des hospices.

CAMBRAI. *Directeur*, M. Marché, *contrôleur*, M. Wilbert

DOUAI. *Agent responsable*, M. Houssin.

VALENCIENNES. *Directeur,* M. Caudron; *contr.* M. Crespel.

COMITÉS CONSULTATIFS.

Ces comités, dont les membres sont choisis parmi les jurisconsultes les plus éclairés de chaque arrondissement, sont établis en vertu du règlement du 7 messidor an IX, pour donner leur avis sur toutes les affaires contentieuses qui intéressent les administrations de bienfaisance.

Liste nominative des membres des Comités consultatifs.

A Dunkerque, MM. Willems fils, Schadet, Lemaire. — A Hazebrouck, MM. Ruyssen, Kien, Bloeme — A Lille, MM. Théry, Ovigneur, Bayard. — A Cambrai, MM. Cirier, Déjardin, Delattre. — A Avesnes, MM. Guillemin, Manesse, Pillion. — A Douai, MM. Dupont, Pellieux, Talon. — A Valenciennes, MM. Girard, Didier, Collet.

Caisses d'Épargne.

Il existe dans le département du Nord vingt-sept caisses d'épargne. Leur nomenclature et les détails de leur service sont insérés dans la seconde partie de l'annuaire.

Les succursales des caisses d'épargne sont au nombre de trente-trois.

NOMS DES MEMBRES DES CONSEILS DE DIRECTION DES CAISSES D'ÉPARGNE.

DUNKERQUE. MM Petyt, ✻, *président;* Dessurne, *vice-président;* A. Dessurne, *secrétaire;* E. D'Arras, *secrétaire-adjoint;* Lefebvre, avocat; G. Lemaire, avocat; G. Féron, négociant; Gaspard, avocat; Collet, fils, armateur; E. Lemaire; Alf. Petyt; Didier, Delval, Bonpain, *directeurs;* Carpentier, banquier; H. Sapelier;

J. de Lesdain; P. Collet; A. Sergent; E. Hamoir, *directeurs adjoints;* M. Lefebure, *trésorier.*

BERGUES. MM. le Maire, *président;* Herwyn, *vice-président;* Dehaese, Meneboo, Hagron, Dekester, J. Guilbert, L. Guilbert, Demeunynck; Vaudroy; Claeys, Vernocke, Chocqueel, Deschamps, Vandenbroucke, Goutier; *trésorier,* Gilent.

BOURBOURG. MM. Demeunynck, ✻, maire, *président;* Verschaeve, *vice-président;* Decarpentry, Vandenbrouque, *secrétaire;* Lesage, O. Belle, Legaigneur, Bourgois, Courdain, ✻, Bondu, Schallier, Waguet, Geerssen, F. Vercoustre, Simonis de Dudezeele, Belle, Ed.; *trésorier,* M. Joos.

GRAVELINES. MM. le maire, *président;* Salomé, *vice-président;* Demarle, Wable, Demarle-Fetel, Gellé, Legoulon, Merlen, Carru, Noël, Hautefeuille, Legoulon-Butez, Leurette, Jannin, Weens, N...., *trésorier,* M. Gresset-Payen.

HAZEBROUCK. MM. le Maire, *président,* Schmit, *vice-président;* Donckele, *secrétaire;* Vanhoucke, Bloeme, Depape, Leleu, Vandewalle, Smagghe, E. Vandewalle, Decol, Massiet du Biest, Huyssen, Bogaert, Quenson, N...., *trésorier,* M. Deroo.

BAILLEUL. MM. le maire, *président;* Behaghel, M. de Coussemaker, Bieswal, Perrier, Flahaut, Liefooghe, Vandewalle, E. de Coussemaker, V. Flahault, Heuseele, Dewynter, Dumez, Monecaye, Dehaisnes, Baelde, *caissier.*

CASSEL. MM. le Maire, *président;* N..., *vice-président;* Windrif, *secrétaire;* Dehandschoewercker, A., Chevalier, Leroy, Vantroyen, Quarez, Deswartes, Morael, Delebaere, Dekytspotter, Martin; *trésorier,* M. Pastoors.

ESTAIRES. MM. le Maire, *président;* Minche (Théodore), Bossu-Revel, Hennion-Duflos, Taffin-Peuvion, Degruson, Taffin, A.; Duflos, Roche, Werquin-Nottelle, Hennion-Delbecque, Gamelin, Auguste, Delbecq, Ledieu, Fenart, *trésorier,* M. Beau.

MERVILLE. MM. le Maire, *président;* Bridelance, ✻, *secrétaire;* Delassus, Barizel, receveur municipal; Delassus, brasseur; Courty Verhaeghe-Duquenne, notaire; Arnould, Pruvost-Smague, P. Degruson Dambrine, Grillet-Desante, Deroo-Lustre, Lancelle-Decourchelle, Bouillez; *trésorier,* M. Leroy.

STEENVOORDE. MM. le Maire, *président;* Beck, conseiller-général *vice-président;* Dewitte, *secrétaire;* Verbeke, négociant; Parmentier, brasseur; Legrand, greffier de justice de paix; Vanheegher, pharmacien, Merchier, propriétaire; Samsoen, rentier; Mortier,

Alexander, Vasseur, brasseur; Muylle, propriétaire ; Serlooten, tanneur; *trésorier*, M. Baillieul.

LILLE. MM. le maire de Lille, *président;* Durieux-Forret, *secrétaire*; Cresson, Remy-Meurice, Tripier-Durieux, E. Desrousseaux, A. Quecq, Cresson, A. Samin, Herlin. — M. Dartois, *trésorier*

ARMENTIÈRES. MM. le maire d'Armentières, *président;* Woussen, *vice-président;* Demazières, Fauquemberghe, Bouchez, Marcotte, Clarisse-Béghin, Jeanson, Brasme-Quennelle, Cerf, Dufour, Morival, Léturgie, Delattre; *trésorier*, M. Hallot.

COMINES. MM. le maire de Comines, *président;* Goeman, *vice-président;* Hassebroucq-Liévin, Hassebroucq-Lambin, le baron Pagès, Parent, Salembié, Lauwick, Vandewynkele, Catteau (Ch.), E. Gaudron, Goeman, Lamblin, Ignace, Bourlet, de Wiolf, Lecomte, *secrétaire;* Plamont, *trésorier*.

LA BASSÉE. MM. le maire, *président;* Deleplanque, Cordier père, Cousin, Hennebelle, Dilly, Renard, Prévost, Crespel; Graffigne, *trésorier*.

ROUBAIX. MM. le maire de Roubaix, *président;* Delefosse, ✻, *vice-président:* Réquillart-Screpel, L. Watine, Réquillart-Désaint, Wibaux, Ach. Bourbier, Ach. Delattre, Alf. Motte, H. Mathon, J. Toulemonde, Fr. Ernoult, J. Lagache fils, Ch. Pollet, Et. Motte; *trésorier*, M. Laignel.

TOURCOING. MM. le maire, *président;* Hassebroucq, *vice-président;* J. Delepoulle, *secrétaire*; Leurent, ✻, Lorthiois-Peenaert, Desurmont-Motte, C. Meurillon, Ph. Motte, fils, D. Debuchy, Desurmont-Desurmont, ✻, Flipo-Desurmont, Ant. Dewavrin, D. Flipo, Leplat-Tacquet, Leroux-Bériot, Ch. Leplat, Delepoulle; *trésorier*, M. Deherripon.

CAMBRAI. MM. le maire de Cambrai, *président;* Bernard-Guéry, négociant; Brunelle, docteur-médecin; Flavigny-Vallez, négociant; Delannoy, négociant; Hattu, libraire; *trésorier*, M. Delattre.

LE CATEAU MM. le Maire, *président;* Boudart, Flayelle, Lozé, Deveau, Ponsin, Cottery, Debuyser, Flament, Lefebvre-Delvallée, Lefebvre-Mairesse, Maréchal, Harel, Soufflet, Fiévet, Grozo; *trésorier*, M. Vitasse.

AVESNES. MM. le maire, *président;* Evrard, juge-de-paix, *vice-président;* George, juge-de-paix; Beaumont, banquier; Bevière-Fleury, propriétaire; Flobert, Henri; Fosset, professeur; Lecohier, négociant; Davoine, propriétaire; G. Paul; Gossart,

Collinet, Canquelain, Liézard, Dujardin, Mutiaux. *Trésorier*, M. Leloup, *trésorier-adjoint*, M. Dubois.

MAUBEUGE. MM. le maire, *président;* Quivy, *vice-président;* Deharveng, Rousseau, Sculfort, de Lagorce, Riche, Philippe; Février, Monnier, Dubois, Houzé, Houdart, Brasseur; — *trésorier*, M. Couture.

DOUAI. MM. Preux (O ✻), premier président honoraire, *président;* Danniaux, conseiller, *vice-président;* Bommart, avocat, *secrétaire;* Cartier, ✻, contrôleur d'artillerie, *secrétaire-adjoint;* Allard, propriétaire; Antoine (O. ✻), officier supérieur en retraite; Devinck, ✻, conseiller; Delannoy, docteur en médecine; de Marcère, conseiller, député; Destickar, conseiller; Guérin (C. ✻), colonel d'artillerie en retraite; Landry, propriétaire; Galland, ancien notaire; Grimbert, avocat; de Guemy, propriétaire; le baron de Guerne, propriétaire; Landry, propriétaire; Lagarde, ✻, conseiller honoraire; Legentil, prop.; Leboucq de Ternas, propriétaire; Waternau, idem; Hardoin, conseiller; Leroy, propriétaire; Parmentier, conseiller; Tailliar, idem; *trésorier*, M. Vadot.

VALENCIENNES. MM. Didiez, *président;* Tamboise, *vice-président*, Desfontaines-de-Preux, *vice-président honoraire;* Devillers, avocat, *secrétaire;* Viel, Boulan, Ern.; Guillemart, Paillot, Wargny, Prignet, Bultot, Giart, Theillier, Dècle, Rousseau, Dubois; *trésorier*, M. Verchain.

Caisse de retraites pour la vieillesse.

La loi du 18 juin 1850 a ordonné qu'il serait créé, sous la garantie de l'État, une caisse de retraites pour la vieillesse. Elle a été ouverte dans le département le 31 juin 1851. Les versements sont reçus par le Trésorier général, à Lille, et par les receveurs particuliers des finances dans les arrondissements.

Sociétés de secours mutuels.

Inspecteur-général dans le département, M. Ducrocq, maire de Marcq-en-Barœul, membre du Conseil d'arrondissement de Lille.

Les sociétés de secours mutuels sont régies par la loi du 15 juillet 1850 et par décret du 14 juin 1851.

Par décision du Gouvernement du 22 septembre 1870, les presidents des Sociétés de secours mutuels seront à l'avenir nommés par les Societés elles-mêmes.

La deuxième partie de l'Annuaire contient quelques renseignements statistiques sur la situation des sociétés existantes dans le département.

Les sociétés instituées comme établissements publics dans le département sont les suivantes :

COMMUNES.	DATES des autorisations.
Arrondissement de Lille.	MM.
Allennes-l.-Mar. (St-Alis)	23 mars 1869.
Annappes (Ste-Anne)	31 décembre 1853.
Annappes (St-V.-de-P.)	24 décembre 1853
Annappes (Saint-Roch)	24 septembre 1863.
Annappes (St-Joseph)	21 novembre 1866.
Annappes (St-Pierre)	24 novembre 1866
St André (St-André)	30 avril 1860.
Annœulin (St-Martin)	21 décembre 1859.
Annœulin	5 septembre 1868.
Armentières (St-Hubert)	10 février 1853.
Armentières (Employés)	9 avril 1866.
Ascq (Bon-Pasteur)	2 décembre 1853.
Aubers (St-Vaast)	23 novembre 1855
Avelin	31 décembre 1852.
Avelin (St-Vincent)	24 février 1855.
Baisieux (St-Martin)	8 juin 1866.
Baisieux (St.-Eloi)	17 août 1866.
Bois-Grenier (St.J.-Bte.)	20 juin 1859.
Bondues (St-Waast)	2 juin 1853.
Bousbecques (St-Martin)	1 septembre 1855.
Bouvines (St-Pierre)	9 janvier 1855.
Chemy	14 juillet 1864.
Chéreng	29 juin 1863.
Comines	30 juillet 1853.
Croix (St-Martin)	29 octobre 1858.
Cysoing (St-Calixte)	14 juin 1854.
Deulémont	10 janvier 1855.
Emmerin (St-Barthél.)	6 février 1861
Ennetières-en-Weppes	9 mars 1864.
Ennetières-en-Weppes (St-Martin. — Ancien militaire)	3 mars 1869.
Ennevelin (St-Quentin)	17 août 1855.
Erquinghem-Lys (St-M.)	1 juillet 1858.
Escobecques	12 septembre 1863.
Faches (la Prévoyante)	3 mars 1856.
Fâches (la Clairvoyante)	6 juin 1871.
Forest (St-Jean-Bapt.)	20 janvier 1853.
Frelinghien (le Funquer)	7 décembre 1852
Frelinghien (le Bourg)	9 août 1853.
Gondecourt (St-Roch)	11 mars 1857.
Gondecourt (Ste. Barbe)	17 mai 1859.
Gondecourt (la Probité)	7 février 1863.
Gruson	7 mars 1864,
Halluin (la Prévoyance)	28 octobre 1853.
Haubourdin (St-Jean-B.)	16 avril 1853.
Hellemmes (St-Ghislain)	30 avril 1855.
Hellemmes (St.-Pierre)	24 septembre 1867.
Herrin (St-Quentin)	1er avril 1867.
Houplin	6 mars 1863.
Houplines (St-Roch)	13 avril 1866.
Illies	4 décembre 1864.
La Bassée	14 juin 1855.
La Chapelle d'Arment	12 juin 1855.
La Madeleine. (Ste-M.-M.)	21 juin 1859.

COMMUNES.	DATES des autorisations.
Lambersart (St. Nicolas)	5 septembre 1852.
Lambersart (Canteleu)	15 octobre 1855.
Lannoy (St-Philippe)	14 octobre 1854.
Le Maisnil.	31 décembre 1863.
Leers (Saint-Waast)	1 octobre 1871.
Lesquin	21 mars 1864.
Lezennes (Ste-Barbe)	14 février 1861.
Lezennes (St.-Joseph)	23 janvier 1864.
Lille (Socciété des artistes)	5 février 1855.
Lille (Société protest.)	15 décembre 1854.
Lille (N.-D. de Lille)	25 janvier 1855.
Lille.—Fives (St.-Luc)	18 juillet 1857.
Lille. M.-Lille. (St-Roch)	24 février 1854.
Lille.—Wazemmes (la Prévoyance)	10 février 1853.
Lille (Association des Médecins du Nord)	21 juin 1859.
Lille (Société typographique)	22 août 1861.
Lille (Société de prévoyance des pharmaciens du Nord)	4 septembre 1862.
Lille (Association des Comptables)	12 mai 1863.
Lille (Cercle des Voyageurs)	24 novembre 1863.
Lille (Instituteurs et institutrices du département du Nord.)	8 mars 1864.
Lille (Sculpteurs)	19 mars 1866.
Lille (Employés du chemin de fer)	24 mai 1866.
Lille (Saint-Joseph)	13 décembre 1866.
Lille-Fives (St.-Pierre)	26 juin 1867.
Lille (St.-Maurice)	4 juillet 1868.
Linselles (St-Médard)	13 janvier 1858.
Lomme (St-Hubert)	20 septembre 1855.
Lomme (Saint-Martin)	10 juillet 1858.
Lompret (St-Joseph)	29 avril 1859.
Loos (St.-Lucien)	1 octobre 1853.
Marcq-en-B. (St-Jean.)	3 mars 1856.
Marquette (St.-Louis)	29 avril 1857.
Mons-en-B. (St.-Joseph)	20 juillet 1857.
Neuville-en-F. (S-Quirin)	6 juillet 1857.
Neuville-en-Férain	2 août 1867.
Pérenchies (St-Mathias)	30 août 1858.
PhalemRhin (St.-Martin)	3 février 1855.
Prémesq. (St-Laurent)	25 mai 1856.
Quesnoy-sur-Deûle	6 novembre 1852.
Quesnoy-sur-D. (S-V.)	25 juillet 1861.
Quesnoy-s.-Deûle (Anciens Militaires)	12 juillet 1870.
Radinghem (St-Joseph)	12 juin 1855.
Roncq (Saint-Piat)	6 février 1855.
Roubaix (Ste.-Famille)	13 août 1864.
Roubaix (Cercle des Employés de Commerce)	18 mai 1869.
Sainghin-en-M. (St-Roch)	1859
Salomé	24 février 1855.
Seclin (St-Hubert)	5 juillet 1855.
Seclin (Anciens militaires)	31 décembre 1861.
Seclin (Saint-Joseph)	13 mars 1862.
Seclin (St.-Valentin)	2 août 1864.
Seclin (Anciens et jeunes Militaires)	20 octobre 1864.
Sequedin	23 février 1865.
Templeuve (Société Fraternelle)	20 février 1862.

COMMUNES.	DATES des autorisations.
Toufflers (St-Pierre)	29 février 1859.
Tourcoing.	25 mai 1856.
Tourcoing (Saint-Vincent-de-Paul)	15 février 1858.
Tourcoing (St-Nicolas)	15 mai 1861.
Tourcoing (St-Martin)	15 mai 1861.
Tourcoing (St-Barthél.)	16 octobre 1861.
Tourcoing (Fidèles-Amis)	24 mai 1862.
Tourcoing (Saint-Vincent-de-Paul)	22 juillet 1863.
Tourcoing (l'Union laborieuse)	25 juillet 1863.
Tourcoing (St-Jules)	21 octobre 1864
Tourcoing (St-Honoré)	5 avril 1866.
Tourcoing (St-Ignace)	12 avril 1866.
Tourcoing (St-Eloi)	10 septembre 1866.
Tourcoing (St-Benjamin)	21 novembre 1866.
Tourcoing (St.-Henri)	1867
Tourcoing (St.-Antoine)	19 septembre 1867.
Tourcoing (St.-Leon)	4 janvier 1869.
Tourcoing (St-Philippe)	26 mars 1869.
Tourcoing (St.-Joseph)	13 juin 1869.
Tourcoing (St-Christop.)	1871.
Tressin (St-Pierre)	8 mai 1855.
Vendeville (St-Joseph)	23 juin 1858
Verlinghem (St-Chrys.)	1 mai 1854.
Wambrec. (Saint-Vincent-de-Paul)	6 février 1854.
Wattrelos (St-Vital)	9 septembre 1853.
Wavrin (St.-Éloi)	5 novembre 1869.
Willems (Saint-Vincent-de-Paul	25 mai 1855.

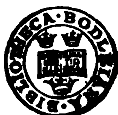
Arrondissement de Dunkerque.

Dunkerque (St-Michel)	18 février 1854.
Dunkerque. (N.-D. des Dunes)	2 juin 1854.
Dunkerque (Ville de Dunkerque)	28 septembre 1855.
Dunkerque (St-Eloi)	29 janvier 1864.
Esquelbecq	29 janvier 1856.

Arrondissement d'Hazebrouck.

Bailleul (anciens militaires)	24 novembre 1854.
Bailleul (les vrais amis)	14 mai 1857.
Cassel	23 septembre 1854.
Estaires (Saint-Vincent-de-Paul)	6 décembre 1854.
Estaires (Anciens militaires)	16 septembre 1859.
La Gorgue	30 août 1854.
Hazebrouck	7 mars 1853.
Hazebrouck (anciens militaires)	10 août 1858.
Merville	16 avril 1853.
Merville (Anciens militaires)	24 mars 1859.
Merville (St-Jean.)	19 décembre 1864.
Merville (St.-Pierre)	30 septembre 1869.
Morbecque (anciens militaires)	24 mars 1859.
Nieppe	18 avril 1855.
Nieppe (anciens militaires)	28 mars 1863.
Neuf-Berquin	11 juillet 1863.

COMMUNES.	DATES des autorisations.
St-Jans-Cappel (anciens militaires)........	»
S-Jans-Cappel(S-Vincent....	11 décembre 1869.
Steenvoorde........................ .	29 décembre 1855.
Steenwerck (St.-Roch)...................	14 avril 1854.
Steenwerck (anciens militaires)...........	11 janvier 1865.
Vieux-Berquin...	24 février 1855.
Arrondissement de Douai.	
Douai (société générale)................	7 mars 1853.
Féchain (St-Waast)......................	16 février 1861.
Flines-lez-Raches.......................	8 octobre 1854.
Gœulzin........	31 mars 1868.
Lécluse.	3 janvier 1855.
Marchiennes (St.-Eloi).................	25 avril 1855.
Pecquencourt...............	7 février 1865.
Raimbeaucourt.	8 janvier 1855.
Sin............	10 janvier 1859.
Sin (l'Union)...........................	»
Waziers	4 mars 1870.
Arrondissement de Valenciennes.	
Abscon (ouvriers mineurs)...............	30 avril 1867.
Anzin................................	19 juillet 1858.
Anzin (ouvriers min.)..................	7 février 1866.
Denain (ouvriers min.)...................	24 janvier 1866.
Condé...............................	26 juin 1854.
Hérin (ouvr. mineurs).....................	27 juillet 1870.
Raismes.............................	9 septembre 1853.
Saint-Amand..........	19 mai 1855.
Valenciennes. (Union valenciennoise).....	8 septembre 1853.
Valenciennes. (Société gén. de prévoyance).	8 septembre 1853.
Valenciennes (St-Eloi)..	6 avril 1857.
Valenciennes. (L'Union fraternelle.).......	9 juin 1857.
Valenciennes (Tailleurs d'habits).	18 juin 1859.
Valenciennes (ouv. mineurs de St.-Waast)..	1er février 1868.
Valenciennes (empl. de l'arrondissement)..	2 juin 1871.
Vieux-Condé (St-Eloi)..................	14 août 1854.
Vieux-Condé (ouv. mineurs de Fresnes)....	1859
Arrondissement de Cambrai.	
Cambrai. (Ass. des ouvriers malades).....	7 mars 1857.
Cambrai (voyageurs et employés de commerce de l'arrondissement)............	9 décembre 1864.
Le Câteau............................	22 avril 1864.
Maretz..........	1er août 1865.
Trois-Villes.......	22 juin 1855.
Arrondissement d'Avesnes.	
Cousolre (société mutuelle)..............	25 juillet 1860.
Fourmies............................	28 octobre 1865.
Le Quesnoy (secours mutuels)...........	21 novembre 1861.
Wargnies-le-Grand......................	10 avril 1861.



ASSOCIATIONS CHARITABLES.

Société de secours aux blessés militaires des armées de terre et de mer, siégeant à Paris.

Cette association a pour but de concourir au soulagement des militaires blessés ou malades sur les champs de batailles, dans les ambulances ou dans les hôpitaux.

Un comité central a été formé à Lille pour les départements du Nord de la France; il est composé comme suit:

MM. Aug. Longhaye, ✻, *président;* le docteur Houzé de l'Aulnoit, ✻, *vice-président;* Ed. Longhaye, *secrétaire;* Léonard Danel, ✻, *trésorier.*

Œuvre départementale des orphelins de la guerre.

Cette œuvre a été organisée à Lille en septembre 1871; elle est administrée par un comité central ainsi composé:

Mgr Régnier, cardinal-archevêque de Cambrai, *président-d'honneur;* Mme N....., *présidente;* Mmes Ve Clayessens et Aug. Scrive, *vice-présidentes;* Mlle Elisabeth de Montigny, *secrétaire;* M. Édouard Longhaye, *trésorier.*

Les dames patronesses se sont imposé des cotisations annuelles formant un total de 7,000 fr., des quêtes ont été organisées dans les divers quartiers de la ville par des dames charitables; Le Conseil général dans sa session de 1871 a voté un subside annuel de 1,000 fr. pendant 10 ans; de plus les cotisations personnelles des dames patronesses forment un total annel de 7,000 fr.

Le Comité central des dames s'est en outre adjoint un comité d'hommes chargé d'organiser des fêtes et concerts au profit de l'œuvre. Ce Comité composé de MM. Edouard Longhaye, Duburcq, Ch de Franciosi, André, Alph. Vanduicq s'est acquitté avec soin de sa mission; des concerts et une fête nautique ont été données en 1872 et ont produit une recette de plus de 10,000 fr. L'œuvre jouit maintenant des intérêts d'une somme d'environ 150,000 fr.

Au moyen de ses ressources, le Comité central a adopté 183 enfants fils ou filles de soldats morts pendant la guerre et appartenant aux divers arrondissements du département. Des sous-comités institués dans les chefs-lieux d'arrondissement sont chargés de la distribution des secours aux orphelins. Ces secours sont au minimum de 15 fr. et au maximum

40 fr. par mois. Les sommes distribuées en 1872 se sont élevées a 25,000 fr.

Le Comité central de Lille s'étant engagé à secourir les orphelins adoptés jusqu'à l'âge de leur majorité, l'œuvre ne pourra terminer sa mission qu'en 1890.

Société du prêt au travail.

Cette société a pour but de faire des prêts destinés à faciliter l'achat des instruments, outils, ustensiles et autres objets ou matières premières nécessaires au travail, ou de venir en aide pour des besoins accidentels et temporaires à des familles nécessiteuses. Le maximum des prêts est de 500 fr.

COMITÉ DE LILLE.

Président, M. Lechat; *vice-président,* M. Derode-Corman; *membres,* MM. Artaud, ✻, Baffaleur doyen curé, Bonte, nég., Crepy, Deblock, Dubois, Faure, Houzé de l'Aulnoit, ✻, Gadenne, curé, Joire, médecin, Leroy, ✻, président, Lepan, Meurisse, Millescamps, Potier.

Œuvre des invalides du travail, instituée dans la ville de Lille par décret du 24 juin 1870.

Cette œuvre a pour but :

1° De servir des secours viagers aux ouvriers de tout âge et des deux sexes qui, par suite de blessures reçues dans l'exercice de leur profession et comme conséquence de cette profession, ou qui, en s'exposant pour secourir d'autres travailleurs en danger, ont perdu l'usage d'un membre ou d'un organe;

2° De donner des secours temporaires aux veufs ou veuves des ouvriers qui auront succombé aux suites directes de leurs blessures.

Œuvre des vieillards indigents, à Lille.

Cette association s'est donné pour mission de secourir par des aumônes en nature et des visites à domicile les indigents des deux sexes âgés de plus de 60 ans.

Le Comité est ainsi constitué.

Président, M. Ch. Mas; *vice-président*. M. G. Scrive; *trésorier*, M. Fromont; *Secrétaires*, MM. J. Desrousseaux et J. Mas.

Sociétés de charité maternelle.

LILLE.

La société de charité maternelle, instituée à Lille, en 1817, a pour but de soulager les mères pauvres. Sont admises aux secours les femmes qui, ayant perdu leur mari pendant leur grossesse, ont au moins un enfant vivant, celles qui, ayant au moins un enfant, ont un mari tout-à-fait estropié ou affecté d'une maladie chronique ; celles qui, étant infirmes elles-mêmes, ont deux enfants vivants, toutes les grandes familles au moins de trois enfants vivants dont l'aîné est en bas âge.

Les secours administrés par les dames de la charité maternelle sont le produit de souscriptions volontaires.

Voici le tableau des dames de l'association :

Présidente, Mme Briansiaux-Bigo.

Vice-présidente honoraire, Mme Ch. Verley.

Vice-Présidentes, Mmes H. Scrive, Blondeau-Herlin.

Secrétaire, Mme Arthur Gentil.

Dame pour la confection des vêtements, la supérieure de la Miséricorde.

Trésorier, M. Dujardin, Notaire.

Dames administrantes.

Pour l'ancien Lille. Mmes Dehau-Deleruyelle, Théry-Dumon, Mlle. Dumon, Mmes Rouzé-Duthoit, Théry-Leclercq, Verley-Charvet, de Norguet, Mathon, Léonard Danel, Delannoy-Desnoulet, Carlos Mas, Mas-Daveluy, Viseur-Waymel, Mlle Huret, Mmes Henri Barrois, Longhaye, Desmedt-Faucheur, Alf. Labbe, Pauris-Defontaine, Fauchille-Prévost, Dubois-Charvet, Em. Wallaert, Emile Scrive, Houzé de l'Aulnoit, Leroy-Crépeaux, Gamont-Cuvelier, Fauchille-Blondeau, Ed. Crépy, Valdelièvre, Van der Straeten-Descat, Baillieu-d'Avrincourt, J. Verstraeten, Lehoucq-Deleruyelle, Courmont, Descamps-Crespel, H. Pajot, Pouiller-Robillon, Ch. Fauchille, Béhaghel, Humbert-Prévost, Mlle Trannin, Mmes L. Danset, Plaideau-Delbecq, Mlles Des Parcqs, Mmes Féron-Vrau, Tranneel, Ve Reumaux, Lepercq-Deldicque, Ovigneur, Rollez de Noë, Druez, A. Desrousseaux.

Pour la section de Wazemmes. — DAME DÉLÉGUÉE : Mme C. Faucheur. — DAMES ADMINISTRANTES : Mmes Faucheur-Deledicque, Mourmant, Loyer, Ch. Faucheur, Lepercq-Mourmant, C. Sarrazin, Dubreucq, Lefort, J. Leblan, Boisse, Tesse-Bailleux, Fontaine, E. Loyer, H. Faure.

Pour la section de Moulins-Lille. — DAME DÉLÉGUÉE : Mme Montaigne-Bériot. — DAMES ADMINISTRANTES : Mmes Montaigne-Bériot, V. Olivier, Mlle Cliquennois, Mme F. Bériot, Camille Bériot, Favre-Montaigne.

Pour la section d'Esquermes. — DAME DÉLÉGUÉE : Mme de Genevières.— DAMES ADMINISTRANTES : Mmes de Genevières, Bigo-Tilloy, Braquaval, Julien Thiriez.

Pour la section de Fives. — DAME DÉLÉGUÉE : Mme Alp. Bériot. DAMES ADMINISTRANTES : Mmes Alph. Bériot, Th. Barrois, Boutry-Droulers, Pérus-Bériot, Bouchery, Desquiens, Rose-Demerler, Descamps-Dutilleul, Dubois-Boutry, Viseux, Brabant-Delbarre, Casse.

Pour la section de Saint-Maurice — DAME DÉLÉGUÉE : Mme Lenglart-Barrois.— DAMES ADMINISTRANTES : Mmes Langlart-Barrois, Steverlynck-Delecroix, F. Cuvelier.

VALENCIENNES.

Un arrêté de M. le Ministre de l'Intérieur, en date du 15 novembre 1848, a autorisé l'établissement d'une société de charité maternelle à Valenciennes.

Présidente, Mme Ve Mabille ; *secrétaire*, Mme Ve Desse ; *conseillères*, Mmes Raguin, Miot ; *trésorière*, Mme Dubois.

DOUAI.

La Société de Charité maternelle de Douai a été autorisée par arrêté du Ministre de l'Intérieur du 6 octobre 1853.

Présidente, Mme Merlin.

Membres, MM. Preux, (O. ✻), 1er *président honoraire;* Henri Allard ; Tréca-Legentil, Ch. Waternau, *secrétaire-trésorier*.

Œuvre des Crèches, à Lille.

Plusieurs de ces établissements fonctionnent à Lille. On espère en fonder dans tous les quartiers de la ville.

Œuvre de la Crèche, à Dunkerque.

Présidente, Mme Delelis ; *vice-présidente*, Mme Rolland ; *trésorière-secrétaire*, Mme Zandyck.

Conseil d'administration. MM. G. Lemaire, *président*, le Doyen de St.-Jean-Baptiste, Dejaghere, Zandyck.

Société charitable de la Miséricorde, à Bergues.

Cette association a pour but de venir au secours des femmes en couches et des pauvres honteux. Elle est administrée par un Conseil de direction composée de la manière suivante, savoir :

Mmes de Staplande, *présidente et trésorière*; Mlle Lepreux, *vice-présidente;* Mlle Galloo, *secrétaire et lingère.*

Société charitable de St-François-Régis, à Lille.

Cette société, autorisée par arrêté du Préfet, du 18 octobre 1849, a pour but de faciliter le mariage des indigents de Lille et des environs, et la légitimation des enfants naturels, en leur procurant gratuitement les pièces qui leur sont nécessaires.

Elle est administrée par un conseil composée de dix membres.

Elle tient ses séances les deuxième et quatrième dimanches de chaque mois, dans le local de l'administration des hospices.

Elle reçoit les pauvres qui se présentent munis d'une lettre de recom mandation et des pièces qui se trouvent en leur possession.

Association pour la construction de maisons d'ouvriers, à Douai.

Cette société a pour but de construire des maisons et de les louer aux ouvriers aux plus bas prix possible.

Président, M. Maurice, ✻, ancien maire.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

La loi du 14 juin 1854 et le décret du 22 août suivant ont réorganisé les services de l'enseignement public.

La France est divisée en dix-huit circonscriptions académiques.

ACADEMIE DE DOUAI.

L'Académie de Douai comprend cinq départements, qui sont : l'Aisne, les Ardennes, le Nord, le Pas-de-Calais et la Somme.

ADMINISTRATION ACADÉMIQUE.

Recteur, M. Fleury (O. ✻) (✪ I.) ; ***inspecteurs***, MM. Bretignère, à Laon ; Anthoine (✪ A.), ✻, à Lille ; Taillefert (✪ I.), à Amiens ; Métivier, à Arras ; Carré (✪ I.), à Mézières ; ***secrétaire de l'académie***, M. Glochez (✪ I.).

CONSEIL ACADÉMIQUE.

Membres de droit. Le Recteur, ***président;*** les inspecteurs d'Académie de la circonscription, les doyens des Facultés, les directeurs des écoles préparatoires de médecine et de pharmacie du ressort.

Membres nommés. Mgr Régnier (O. ✻), archevêque de Cambrai ; Mgr Lequette, ✻, évêque d'Arras ; MM. Devismes, ✻, pasteur protestant, à St-Amand-les-Eaux ; Salmon ✻, premier président de la cour d'appel de Douai ; Desjardins, ✻, procureur-général près la cour de Douai ; Merlin, maire de Douai.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

FACULTÉ DE DROIT DE DOUAI.

La Faculté de droit de Douai a été créée par décret du 28 avril 1865. Ce nouvel établissement d'enseignement supérieur a été inauguré à Douai, le 16 novembre 1865, sous la présidence de M. Giraud, inspecteur-général de l'ordre du droit.

M. Blondel, ✻ (✪ I.), *doyen de la Faculté; professeurs*, MM. Blondel, *code civil* (1re chaire) ; Talon, (✪ A.), *droit commercial;*

Mabire, *code civil* (2ᵉ chaire); Lefebvre, *droit romain* (1ʳᵉ chaire), Terrat, *procédure civile ;* Alglave, *droit administratif;* de Folleville, *code civil* (3ᵉ chaire); Drumel, *droit romain* (2ᵉ chaire), *secrétaire agent-comptable*, M. Morel; *bibliothécaire*, M. Cousin.

FACULTÉ DES SCIENCES DE LILLE.

Tous les cours de la Faculté des sciences sont publics et gratuits, à l'exception de ceux de l'enseignement pratique. Chaque auditeur, en effet, moyennant une rétribution annuelle de 200 fr. environ, tous frais compris, peut être admis à répéter les expériences principales des cours publics. Il y a par semaine quatre manipulations en chimie, en physique, en histoire naturelle et en mécanique. Ces manipulations sont dirigées dans les laboratoires de la Faculté, par les professeurs qui les font accompagner de conférences spéciales et développées. — Les collections et les laboratoires de la Faculté sont très-remarquables; ses amphithéâtres peuvent contenir plus de 300 personnes.

MM. Viollette, ✻, doyen, *professeur de chimie;* Boussinesq, *professeur de mathématiques pures et appliquées;* Terquem, *professeur de physique ;* Giard, *professeur d'histoire naturelle;* M. Gosselet, *professeur de minéralogie ;* M. Dareste, *professeur de géologie.*

Cours publics annexés à la Faculté: = *hygiène*, M. le docteur Alfred Houzé de l'Aulnoit, ✻ ; = *droit commercial*, M. Aimé Houzé de l'Aulnoit, avocat; — *dessin*, M. Vandenbergh.

Cours annexes de la Faculté.

Histoire, M. Abel Desjardins, (O. ✻) (I.), doyen de la faculté des lettres de Douai; *littérature*, M. Colincamp, ✻, (I.), professeur à la Faculté des lettres de Douai; *secrétaire-agent comptable de la Faculté*, M. Roullier.

FACULTÉ DES LETTRES DE DOUAI

MM. Abel Desjardins, (O. ✻) (I.), doyen, *professeur d'histoire ;* Courdaveaux, (✻) (I.), *professeur de littérature ancienne*; Colincamp, ✻, (I.), *professeur de littérature française :* Tissandier, (I.), *professeur de philosophie;* Bossert, *professeur de littérature étrangère ;* Sauvage, *secrétaire de la Faculté.*

ÉCOLE PRÉPARATOIRE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE LILLE.

Directeur, M. Cazeneuve, (O. ✻) (I.), docteur en médecine.

Professeurs titulaires, Pharmacie et toxicologie. M. Garreau, ✻. — Matière médicale et thérapeutique, M. Joire. — Physiologie, M. Houzé de l'Aulnoit, ✻. — Anatomie, M. Paquet. — Pathologie médicale, M. Wannebroucq. — Pathologie chirurgicale et médecine

opératoire, M. Morisson.— Clinique médicale, M. Cazeneuve (O. ✻). M. Chrestien, *professeur-adjoint.* — Clinique chirurgicale, M. Parise, ✻. — M. Follet, *professeur-adjoint.* — Accouchements, maladies des femmes et des enfants, M. Pilat, ✻. — Histoire naturelle, M. Lotar. — *Professeurs suppléants*, MM. Wintrebert, Petit, Baggio.

Chef des travaux anatomiques, M. Castelain fils.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

LYCÉE DE DOUAI.

Bureau d'administration, MM. le Recteur de l'Académie, *président;* le Sous-Préfet; le Maire de Douai; Maurice, ✻, député et conseiller général; baron de Warenghien, ✻, président à la cour d'appel; le proviseur du Lycée; Vasse, chimiste; le comte de Guerne, président de chambre; Charles, proviseur.

Administration, MM. Charles (✪ A.), *proviseur;* Laigle, *censeur;* Fournet, ✻ (✪ I.), *aumônier;* Souriau, (✪ I.), *économe;* MM. Lenglin, Crosson, *commis d'économat.*

Professeurs. Philosophie, M. Dereux; rhétorique, M. Moy; mathématiques spéciales, M. Courcelle (✪ I.); physique, M. Offret, (✪ I.); histoire, M. Simonnot; mathématiques pures et appliquées, M. Petit-Jean (✪ I), M. Rousselin; *Professeur adjoint de physique*, M. Fiévet. *Seconde*, M. Nicolas, (✪ A.); *troisième*, M. Leys, (✪ A); *quatrième*, M. Lafoscade; *cinquième*, Carpentier, (✪ A.); *sixième*, M. Lamarre, ✻ (✪ I.); *septième*, M. Bercq, (✪ A.); *huitième*, M. Cousin; langue anglaise, M. Thumerel; langue allemande, M. Kotzustski (✪ A.) — *Surveillants généraux*, MM. Cantain (✪ A.) et Petain, (✪ A.).

Maître élémentaire pour l'enseignement primaire, M. Richez.

Maître des travaux graphiques, M. Guillet, ✻. — *Maître de chant*, M. Detrain. — *Maître de dessin*, M. Crepin. — *Maître d'écriture*, M. Flament. — *Médecin*, M. Maugin. — *Chirurgien*, M. Gelez père, (O. ✻). — *Maître de gymnastique*, M. Deleplace.

LYCÉE DE LILLE.

Bureau d'administration, MM. Anthoine, ✻, (✪ I), inspecteur d'académie, *président;* le Préfet du département du Nord, (✪ A); le maire de Lille. Kirsch, ✻, (✪ I.) proviseur du Lycée; Leroy, ✻, président du tribunal civil; Dufresne, (O. ✻), président honoraire; Desrousseaux, ✻ ✠ ✠, (✪ I.) conseiller général; Cazeneuve (O. ✻), (✪ I.), directeur de l'Ecole

de médecine; Leconte, ✻, doyen de Saint-Maurice, Van der Straeten, conseiller général.

Administration. MM. Kirch, ✻, *proviseur;* Lecointre (✪ A.), *censeur;* Bertrand, *aumônier;* Dupuy, *économe;* Dournes, *premier commis d'économat;* Mailhat, *deuxième commis.*

Professeurs. Profess[r] de mathématiques spéciales, M. Diguet, ✻ (✪ I.); philosophie, M. Colsenet; rhétorique, M. Chéron; physique, M. Humbert; histoire, M. Mamet; mathématiques pures et appliquées, MM. Duhaut et Bouvart (Camille); professeur adjoint de mathématiques, M. Dave (✪ A.); professeur adjoint de physique, M. Schmeltz. — *Seconde,* M. Lhomme, *troisième,* M. Magnié (chargé); *quatrième,* MM. Dubreuil, Doisy (✪ A.); *cinquième,* M. Bouvart (✪ A.); *sixième*, M. Renard (✪ A.); *septième,* M. Meunier; *huitième,* M. Buridant; *Cours préparatoires aux professions commerciales et industrielles.* Littérature et histoire, M. Wocquier; mathématiques, MM. Dave et Basselart; chimie, histoire naturelle, manipulations chimiques, M. Schmeltz. — *Cours préparatoire à la division élémentaire*, M. N..... ; *maîtres de langue anglaise,* MM. Guesnon, Leprince; *maîtres de langue allemande,* MM. Meyer, Muller. — *Surveillant général,* M. Gressier.

COLLÉGE COMMUNAL D'ARMENTIÈRES.

Bureau d'administration, MM. le Maire, *président;* Moreau, curé; Butin, ✻, médecin, Pouchain-Boutry, Dansette-Leblon, ✻, Cary, conseiller municipal; Dansette-Mahieu, Jeanson, Villers, Bouvart. — M. A. Bouvart (✪ I.), *principal.*

Professeurs : MM. Cesserat, *physique et chimie;* Maniez, *mathématiques;* L. Bouvart, *troisième et histoire;* Rémant, *quatrième et cinquième;* Martin, *sixième et septième;* Quarré, *huitième et maître d'études;* Berker, *maître de dessin.* — *Maîtres de français et d'études :* MM. Leleu, Duvivier et Gellé; *maître d'anglais,* M. Remant.

COLLÉGE DE TOURCOING.

Bureau d'administration, MM. Ph. Motte, ✻, Leurent, ✻, Simon, doyen de Notre-Dame; Ch. Flipo, conseiller municipal. — M. l'abbé Leblanc, *principal.*

Professeurs, MM. Fichaux, *philosophie;* l'abbé Joseph Deltour, *rhétorique;* Delplanque, *chargé de la seconde;* Playoust (✪ A.), *chargé de la troisième;* Ducoulombier, *quatrième;* Lesecq, *cinquième;* Deltour, *sixième;* Baratte, *septième et huitième;* — *phy-*

sique et chimie, Jaudeau (✪ A.); Salmon, *mathématiques supérieures;* Tellier, *mathématiques élémentaires;* les abbés Fichaux, Leplat, Marécaux, Fauvergues, *chargés de l'enseignement de la langue anglaise.*

COLLÉGE COMMUNAL DE DUNKERQUE.

Bureau d'administration, MM. le sous-préfet, *président;* le maire de Dunkerque; Delelis, ✻, ancien maire; Decarpentry, G. Lemaire, de Clebsattel (O. ✻), J. Delelis, Lebleu, E. Carlier, ✻; M. Ribeire (✪ I.), *principal.*

Professeurs : MM. Boone, *philosophie;* Metzger, *histoire et géographie;* Poutrin, *rhétorique;* Gambiez, *mathématiques supérieures;* Charlier et Boudringhin, *mathématiques;* Berlemont, *seconde;* Déjardin, *troisième;* Le Feyer, *quatrième;* Devos, *cinquième;* Cullory, *sixième;* Moschenross, *septième;* Sébire, *huitième;* Bois, *professeur d'anglais.*

Directeur de l'école professionnelle annexée, M. Courcy.

COLLÉGE COMMUNAL D'HAZEBROUCK.

Bureau d'administration, MM. le Sous-Préfet, *président;* le Maire, Thibaut, Bogaert, Massiet du Biest; Monnier, *principal et professeur de mathématiques.*

Aumônier, M. l'abbé Reumaux; *Professeurs*, *littérature* (1re chaire), M. Debierre; *mathématiques* (2e chaire), M. Hugoo, *littérature* (2e chaire), M. Schurando.

COLLÉGE COMMUNAL DE BAILLEUL.

Bureau d'administration, MM. le maire, *présid.;* Plichon (O. ✻), député; Bacquaert, *curé;* Dumez, Liefooghe, P. Behaghel, — l'abbé Pruvost, *principal.*

Professeurs : MM. le principal, *de rhétorique et de seconde;* Berquin, *de mathématiques;* Dorédonville *de troisième et de quatrième*, *et chargé des mathématiques;* Lefebvre, *de cinquième*, *de sixième;* Collet, *de septième;* Sion, *de huitième;* Chatilliez, *chargé de la classe élémentaire;* Pladys, *chargé de la classe préparatoire;* Debacke, Gauman, Boitelle, *maîtres d'études;* Chéroutre, *chargé du cours d'anglais et d'allemand;* Swynghedauw, *chargé du cours de dessin et d'architecture.*

COLLÉGE COMMUNAL DE CASSEL.

Bureau d'administration, MM. Desmyttère, ✻, maire, *président;* Dehandschoewercker, Aimé; Chevalier, Morael, Malot.

M. Tirlemont, *principal.*

Professeurs : MM. le principal, *de quatrième et de cinquième et du cours supérieur de français ;* Carton, *de sixième et de septième ;* Lach, *professeur des deuxième et troisième cours de français.*

COLLÉGE COMMUNAL D'ESTAIRES.

Bureau d'administration, MM. le maire, *président ;* Blanquart, adjoint; Gamelin, fabricant. — M. Louvet, *principal, chargé de la quatrième.*

Professeurs, MM. Lecaudey, *de cinquième et sixième ;* Legros, *de mathématiques ;* Lefebvre, *du cours de français ;* Chobeau, *chargé de la classe des commençants.*

COLLÉGE COMMUNAL DE CAMBRAI.

Bureau d'administration, MM. le Sous-Préfet, *présid.;* Parsy, maire de la ville; Dutemple, adjoint; Mallet, id.; Maréchal père, de Liénard, Tabary, président du tribunal civil; Boittelle, ✻, banquier; Cirier, conseiller municipal. — M. Bleunard (O. I.), *principal ;* M. Decorne, *aumônier.*

Professeurs, MM. Capelle (✿ I.), *de philosophie et d'histoire ;* Fournaud, *de mathématiques supérieures ;* Vermeille, *de physique ;* Lemaire, *de mathématiques élémentaires ;* Dumoutier, *de rhétorique ;* Barberet, *de seconde*, Pruvost, *de troisième ;* Ausécache, *de quatrième*, Buridant, *de cinquième ;* Bouchendomme, *de sixième ;* Vrau, *de septième :* Marrot, *de huitième ;* Blanchart, *maître de langue française pour l'enseignement communal ;* Bartier, Drugbert, Gillet, *maîtres élémentaires de français ;* Humbert, *professeur d'allemand ;* de Lauwereyns, *professeur d'anglais.*

COLLÉGE COMMUNAL D'AVESNES.

Bureau d'administration, MM. le Maire, *président ;* Pasqual, A., Malfait, Mutiaux, Manesse. — M. Lesage (✿. A.), *principal ;* M. Lobet, *aumônier.*

Professeurs, MM. Pointelin, *de mathématiques ;* Vandepitte (✿ A), *de troisième et de quatrième ;* Vignon, *de cinquième et de sixième ;* Hervotte, *de septième et de huitième.*

MM. Fosset, *directeur de l'école primaire supérieure annexée ;* Dumoulin, *professeur-adjoint ;* N..., *maître primaire.*

COLLÉGE COMMUNAL DE MAUBEUGE.

Bureau d'administration, MM. le maire, *président ;* Ouverlaux, Hamoir; Meurice. — M. Thooris, *principal ;* M. l'abbé Butin, *aumônier.*

Professeurs, MM. Thooris, *mathématiques supérieures;* Villox, *physique;* Lemaire, *troisième et quatrième;* André, *cinquième et sixième;* Hanns, *septième et huitième;* Chevalier, *mathématiques;* Brunswick, *maître de langues vivantes.*

Surveillant général, M. N... ; *Professeurs de dessin*, M. Neulies; *d'écriture*, M. Godey.

COLLÉGE COMMUNAL DU QUESNOY.

Bureau d'administration, MM. Jan, ✻, maire, *président;* Piette, juge-de-paix ; Lefranc, notaire ; Beauvais ; Mesange, juge-de-paix ; Duchemin (O. ✻), commandant du génie en retraite. — M. Delplanque, *principal*; M. l'abbé Samain, *aumônier.*

Professeurs, MM. Tournoux, *de rhétorique et de seconde;* Labaëre, *de troisième et de quatrième*; Laurent, *de cinquième et de sixième;* Lays, *de septième et de huitième*; Deneuche, *de mathématiques et de sciences physiques.*

Ecole professionnelle, M. Leclercq.— *Ecole primaire*, M. Leveau.

Ecole élémentaire, M. Leneutre.

Professeurs : *de langue anglaise*, M. Laurent; *de dessin*, M. Leclercq ; *de musique*, M. Despagne; *de gymnastique*, N....

COLLÉGE COMMUNAL DE VALENCIENNES.

Bureau d'administration, MM. le maire, *président*; Dupont ✻, (✿ I.); Defontaine, doyen-curé; Girard père.— M. Vasticar, *principal.* — M. Lehoucq, *aumônier.*

Professeurs, MM. Ledien, *de philosophie;* Ledien, *de morale;* Nicolet (O. A.), *de physique et de chimie;* Farez, *professeur d'histoire naturelle,* Magnien, Cannac et Girot, *de mathématiques;* Pottier, *de rhétorique;* Petit, *de seconde;* Beugnon, *de troisième;* Quesvin, *d'histoire;* Duburcq, *de quatrième*; Caillole, *de cinquième;* Lebeau, *de sixième;* Bréniquet, *de septième;* Bouthors, *chargé de la huitième;* Szumowski, *maître de langue anglaise;* Paillier, *maître élémentaire*; Fridérici, *maître de langue allemande.*

Enseignement spécial, Maîtres, MM. Vignon, Delbove, Courtois.

Ecriture, M. Mélot; *chant*, M. Bataille; *gymnastique*, M. Desbonnet

COLLÉGE COMMUNAL DE SAINT-AMAND.

Bureau d'administration, MM. le maire, *président*; Davaine, Waché, Mottez, négociant, Barbieux. — M. Robitalle, *principal.*

Professeurs, MM. le principal, *de mathématiques et de physiqae;* Toulet, *de sixième et de septième*; Boë, *de huitième*.

MM. Eloy, *de français;* Delattre, *idem; maître de dessin*, M. Lombray.

COLLÉGE COMMUNAL DE CONDÉ.

Bureau d'administration, MM. le maire, *président;* Caudron, docteur en médecine; Martel, notaire; Petit, receveur municipal. — M. Locquette, *principal*.

Professeurs, MM. Watteau, *de physique et de chimie*; le principal, *chargé de la quatrième, de cinquième et de sixième*; Ramboux, *de septième et huitième;* N..., *professeur d'anglais*; Ramboux, *d'enseignement secondaire spécial*.

Professeur de dessin, M. Rossy. — *De mathématiques*, M. Lamy. — M. Clément, *directeur de l'école primaire*; *professeur de musique vocale*, M. Descamps.

COMMISSION CHARGÉE DE L'EXAMEN DES CANDIDATS AUX BOURSES DANS LES LYCÉES ET LES COLLÉGES ET AU PRYTANÉE IMPÉRIAL MILITAIRE.

MM. l'Inspecteur d'Académie, *président;* Kirch, ✻, proviseur du lycée de Lille; Chon ✻, ancien professeur, idem.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Les attributions de ce conseil s'appliquent aux établissements libres d'enseignement secondaire et aux établissements d'enseignement primaire.

MM. le Préfet, *président*, Mgr. le cardinal, archevêque de Cambrai; MM. Anthoine, inspecteur d'académie, *vice-président;* Vallée, ✻, vicaire-général; Ollier, pasteur protestant; de Cléry, procureur de la République; Telliez, juge au tribunal civil; Deschodt, ✻, conseiller à la cour d'appel; Grimon (✻ ✿ I.), inspecteur de l'instruction primaire, *secrétaire*; Desrousseaux, ✻ (✿ A.), Van der Straeten-Descat (✿ A.).

Inspection départementale de l'instruction publique.

Etablissements publics et libres d'enseignement secondaire, établissements d'instruction primaire.

M. Anthoine, ✻ (✿ I.), *inspecteur d'académie*. — MM. Prestat (✿ I.), chef de division à la préfecture, *secrétaire de l'inspection;* Bouchez, chef de bureau; Hermand, Peltier, *employés*.

ÉTABLISSEMENTS LIBRES D'INSTRUCTION SECONDAIRE.

Arrondissement de Lille. MM. Preys, à Lille, Foissey, id.; Van Eerdewegh, à Roubaix.

Arrondissement de Dunkerque. MM. Lépollart, à Dunkerque, Studler, à Gravelines.

Arrondissement de Cambrai. M. Honoré-Debuyser.

Arrondissement d'Avesnes. MM. Labbé à Bavai, N.... à Landrecies.

Arrondissement de Douai. MM. Faure, à Douai.

Arrondissement de Valenciennes. MM. Bachy, à Valenciennes; Bébin, id.; Beguin, à Denain.

COMMISSION D'EXAMEN DES ASPIRANTS AU BREVET DE CAPACITÉ POUR L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

MM. l'Inspecteur d'académie, *président;* Kirsch, ✻, proviseur du lycée de Lille; Chon ✻, ancien professeur, id.; l'abbé Dennel, doyen de Saint-André; l'abbé Guilmot, N..., N...

INSTITUT INDUSTRIEL, AGRONOMIQUE ET COMMERCIAL.

L'institut industriel, agronomique et commercial a éte fondé par délibérations du Cônseil général du département en date du 20 août 1872 et du Conseil municipal du 5 octobre suivant.

Il comprend trois écoles distinctes : Ecole industrielle, Ecole agronomique, Ecole de commerce.

L'enseignement de l'Ecole industrielle a pour but de former des chefs d'établissements et des directeurs ou chefs d'ateliers pour les principales industries de la région du Nord; il s'adresse spécialement aux jeunes gens appartenant aux familles industrielles et voués par leur naissance à la carrière de l'industrie; il est en outre destiné à ouvrir cette carrière à quelques sujets d'élite propres à devenir de précieux auxiliaires pour les chefs des grands établissements.

L'enseignement de l'Ecole agronomique a pour but de donner aux fils de propriétaires les connaissances scientifiques nécessaires pour appliquer à la culture les méthodes perfectionnées et y rattacher éventuellement les industries dites agricoles, telles que la fabrication du sucre, la distillerie, etc.

L'Ecole de commerce est destinée à former des négociants, des banquiers et des employés supérieurs de grandes maisons de commerce et d'établissements financiers.

L'enseignement industriel comporte deux degrés auxquels correspendent deux divisions distinctes : la première, dite de *technologie* (enseignement moyen), comprend deux années d'études; la seconde, dite du *génie civil* (enseignement supérieur), comprend trois années d'études.

L'enseignement agronomique et l'enseignement commercial comprennent l'un et l'autre deux années d'études.

La division de technologie se subdivise en deux sections ou spécialités: 1° Filature et tissage; 2° Industries chimiques.

La division du génie civil se subdivise en trois sections ou spécialités: 1° Construction des machines, des ouvrages métalliques, etc.; 2° Exploitation des mines; 3° Filature et tissage.

A ces cinq sections industrielles il faut ajouter la section d'agronomie et la section de commerce, ce qui porte à sept le nombre totàl des sections, dont chacune forme en réalité une école distincte.

L'enseignement est théorique et pratique : il comprend, outre les cours oraux et les leçons de dessin, des exercices de manipulations chimiques, des travaux d'ateliers et de nombreuses visites dans les établissements industriels, agricoles et commerciaux de Lille et des environs.

Pour être admis dans la division de technologie (1re année), il faut être âgé de 15 ans révolus et subir avec succès un examen portant sur les matières scientifiques comprises dans les programmes du baccalauréat ès-lettres. Les bacheliers ès-sciences et les élèves diplomés de l'enseignement secondaire spécial sont seuls dispensés de cette exmaen.

Pour être admis en première année de la division supérieure (dite du génie civil), il faut être âgé de 16 ans au moins et être pourvu de toutes les connaissances scientifiques comprises dans les programmes de l'enseignement secondaire spécial des lycées. Les bacheliers ès-sciences et les diplomés de l'enseignement secondaire spécial sont seuls admis sans examen.

Les admissibles à l'Ecole Polytechnique ou à l'Ecole normale supérieure entrent le droit en 2e année de la division du génie civil. Pourront de même être admis directement en 2e année de cette division, les candidats qui subiront avec succès un examen portant sur toutes les matières comprises dans les programmes de première année.

Les conditions d'admission à l'Ecole agronomique et à l'Ecole de commerce sont les mêmes que pour la division de technologie de l'Ecole industrielle.

A la fin de la dernière année d'études, ont lieu des examens de sortie, portant, pour chaque section, sur tout l'ensemble des matières comprises dans les programmes de cette section,

Des certificats de capacité sont délivrés aux élèves de la division de technologie et des écoles d'agronomie et de commerce qui ont subi les examens de sortie d'une manière satisfaisante.

Lee élèves de la division supérieure qui auront satisfait avec distinction aux examens de sortie recevront des diplômes d'ingénieurs civils. Des certificats de capacité seront délivrés aux élèves de cette division qui, bien qu'ayant satisfait convenablement aux examens de

sortie, n'auront pas atteint le nombre de points exigé pour l'obtention du diplôme d'ingénieur.

Le régime de l'établissement est l'externat. Les élèves doivent être présents de huit heures du matin à cinq heures du soir. Ils dînent à midi, dans un restaurant installé à l'intérieur de l'Institut. Le prix du dîner est fixé à 1 fr. 50 c.

Le montant annuel des frais d'études est de 300 fr. exigibles par tiers, savoir : 100 fr. à la rentrée, 100 fr. au 1er janvier et 100 fr. au 1er avril. En cas de départ pendant l'année, les frais d'études avancés par les élèves demeurent acquis à l'institut.

Divers chefs d'institution de Lille se sont déclarés prêts à recevoir les élèves de l'Institut aux prix annuels de 400 à 600 fr. pour le logement et les deux repas du matin et du soir.

La rentrée a lieu le 15 octobre. Les vacances commencent le premier samedi du mois d'août.

Administration. — *Directeur,* M. Masquelez (O. ✻), ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, directeur des travaux municipaux de Lille.

Inspecteur des études, M. Matrot, ✻, ingénieur au corps des mines.

Secrétaire agent-comptable, M. Cochez.

Surveillant-général, M. Lavigne, ✻, capitaine en retraite.

Professeurs. — *Mathématiques pures et appliquées*, MM. Boussinescq, professeur à la Faculté des sciences; Carême, ancien élève de l'École Polytechnique, ingénieur au chemin de fer de Lille à Valenciennes. — *Mécanique générale,* M. Matrot, ✻, ingénieur au corps des mines — *Mécanique appliquée,* MM. Du Bousquet, ancien élève de l'Ecole Centrale, inspecteur de la Traction au chemin de fer du Nord ; Poillon, ancien élève de l'Ecole Centrale, ingénieur-constructeur, à Lille. — *Construction des machines,* M. Keromnès, ancien élève de l'Ecole Centrale, sous-inspecteur de la Traction au chemin de fer du Nord. — *Architecture et constructions civiles*, M. Flamant, ingénieur des ponts-et-chaussées. — *Chemins de fer,* M. Despret, directeur-général de la Compagnie des chemins de fer de Lille à Valenciennes et extensions. — *Physique générale*, M. Terquem, professeur à la Faculté des Sciences. — *Physique industrielle*, M. Weil, ingénieur des manufactures de l'Etat. — *Chimie générale et chimie analytique*, M. Lacombe, ancien élève de l'Ecole Centrale des arts et manufactures.— *Chimie industrielle,* M. Meurein, inspecteur départemental de la salubrité, vice-président du Comice agricole, membre du Conseil municipal de Lille. — *Teinture et apprêts,* M. Viollette, doyen de la Faculté des sciences. — *Filature et tissage,* N ... — *Minéralogie et Géologie,* M. Gosselet, professeur à la Faculté des sciences. — *Exploitation des mines,* M. Ernotte, ancien élève de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole des Mines de Paris. — *Métallurgie*, M. Philippe, ancien

ingénieur de l'Etat-Belge, ancien élève de l'Ecole des Mines de Liége. — *Zoologie et botanique*, M. Giard, professeur à la Faculté des sciences ; — *Hygiène industrielle*, M. Houzé de l'Aulnoit, ✻, docteur en médecine, professeur à l'Ecole de médecine de Lille. — *Economie rurale, sucrerie et distillerie*, MM. Violette, doyen de la Faculté des Sciences de Lille, Meurein, inspecteur départemental de la salubrité, vice-président du Comice agricole, membre du Conseil municipal de Lille. — *Zootechnie*. M. Charles, vétérinaire, membre du Conseil municipal de Lille. — *Bureau commercial*, M. Herreng, docteur en droit, ancien élève de l'école supérieure de commerce de Mulhouse. — *Droit et Sciences économiques*, M. Henry, docteur en droit.

Le personnel de l'enseignement comprend en outre des professeurs de langues vivantes et de dessin, des chefs d'atelier et des contre-maîtres d'ajustage, de menuiserie, de filature et de tissage.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Commission d'examen des candidats aux fonctions d'inspecteur de l'instruction primaire.

MM. Anthoine (I. ✪), inspecteur d'académie; l'abbé Fournet, aumônier du lycée de Douai ; Descamps, inspecteur de l'instruction primaire de l'arrondissement de Valenciennes ; Hilaire, directeur de l'école normale primaire de Douai.

Commission d'examen des aspirants au brevet de capacité pour l'enseignement primaire.

MM. Bafaleur, archiprêtre, doyen-curé de la Madeleine, à Lille, *président ;* l'abbé Dennel, doyen de Saint-André ; Humbert, professeur au lycée; Magnié, id.; Duhot, id.; Bernot (O.A.), ancien directeur de l'école des Arts industriels ; Grimon ✻ (✪. A.), inspecteur primaire, *secrétaire*. MM. Ollier, pasteur protestant ; Danel ✻ (✪. A.), *membres-adjoints*. Mme. Wallaert-Crépy, Mlle. Gamonet, *dames-adjointes*

Commission d'examen chargée de constater l'aptitude des personnes qui aspirent à diriger les salles d'asiles.

MM. Jarry ✻ (✪ I.), inspecteur d'académie, *président ;* Bafaleur ; Mme Wallaert-Crépy, Mlle Gamonet, Mme A. Longhaye, M. Grimon ✻ (✪. A.), inspecteur primaire, *secrétaire;*

Inspecteurs de l'enseignement primaire.

MM. Mordacq (✪. A.), pour l'arrondissement de Dunkerque ; Maury (✪. A.), pour l'arrond. d'Hazebrouck ; Grimon ✻, (✪. A.), pour l'arrondissement de Lille ; Foucault (✪. I.), pour l'arrondissement de Cambrai ; Chevalier (✪. I.), pour l'arrondissement d'A-

vesnes; Tricottet (✪. A.), pour l'arrondissement de Douai; Descamps (✪. A.), pour l'arrondissement de Valenciennes.

École normale primaire du département,

Établie à Douai.

COMMISSION DE SURVEILLANCE.

MM. Maurice, ✻, ancien conseiller général, *président;* le comte de Guerne, ✻, conseiller à la cour d'appel; l'abbé Dayez, doyen, curé de St.-Pierre; Vasse aîné, ancien professeur; Drouart de Lezey, conseiller à la cour d'appel.

MM. Hilaire, *directeur;* l'abbé Leclercq, *aumônier;* Dupont, Eliet, Leclercq, *maîtres-adjoints;* Lamote, *directeur de l'école primaire annexée;* Gabriel, *maître de chant;* Vauban, *professeur d'orgue;* Boulanger, *maître d'horticulture;* Faucheux, *médecin;* Gelez fils, *chirurgien.*

Le nombre des élèves-maîtres est de 60 : 43 boursiers, 11 demi-boursiers du département et 6 pensionnaires libres.

École primaire supérieure de garçons, à Lille.

MM. Tilmant, *directeur;* Dubus, *sous-directeur;* Reiter, Lerat, *professeurs;* Cochez, *professeur de dessin;* Wacquez, *professeur d'anglais;* Helluy, *professeur d'allemand;* Verdier, Victor, *professeur de chant;* N..., *aumônier.*

Ecole primaire supérieure de filles, à Lille.

Mlle Lambret, *directrice;* Mlle Lebecq, *sous directrice;* Mlle Coulbaux, *professeur;* Mlle Meriman, *professeur d'anglais;* M. Colas, *professeur de dessin;* M. Boulangé, *professeur de musique.*

Institution de Sourds-Muets et de jeunes Aveugles à Lille.

Cet établissement forme deux maisons : l'une pour les garçons, à Ronchin; l'autre, pour les filles, à Lille. Des classes spéciales y sont ouvertes pour les jeunes aveugles.

Comité de surveillance: MM. Catel-Béghin ✻, maire, *président;* Leconte, ✻, doyen-curé de Saint-Maurice, *trésorier;* Oscar de Brigode; Théodore Aronio; F. Dehau, N. ..; N...; N...

Directeurs des Sourds-Muets, les Frères de Saint-Gabriel.

Directrices des Sourdes-Muettes, les Sœurs de la Sagesse.

Le Conseil général, dans sa dernière session, a voté en faveur de ces écoles une somme de 49,550 fr. pour l'entretien de 65 bourses de sourds-muets, et 21 bourses et demie de jeunes aveugles, divisées en bourses et demi-bourses.

CULTES.

La population du département du Nord est presque exclusivement catholique. Il existe, dans quelques communes des arrondissements de Lille, Cambrai, Douai et Valenciennes, un certain nombre de familles de la communion protestante, et quelques israélites dans les grandes villes.

RELIGION CATHOLIQUE. — DIOCESE DE CAMBRAI.

Les provinces qui forment le département du Nord étaient autrefois partagées entre l'archevêché de Cambrai et les évêchés d'Arras, ds Tournai, de Saint-Omer, d'Ypres et de Liége.

Le département du Nord forme aujourd'hui, avec cinq communes belges qui en faisaient partie en 1802, un diocèse dont le siége est à Cambrai.

Le siége de Cambrai, établi au commencement du VI[e] siècle, fut érigé en archevêché en 1559.

En 1802, lors du Concordat, le siége de Cambrai fut rétabli, mais comme évêché seulement.

L'église de Cambrai a été rendue à son ancienne dignité de métropole par bulle apostolique du pape Grégoire XVI, avec l'évêché d'Arras pour suffragant.

Cardinal-Archevêque, Mgr. René-François Régnier (O. ✻), né à Saint-Quentin (Maine-et-Loire), le 17 juillet 1794, précédemment évêque d'Angoulême, sacré le 25 septembre 1842, institué archevêque de Cambrai, le 30 septembre 1850.

Vicaires-généraux, Mgr. Henri Monnier, évêque de Lydda; MM. Bernard, Charles; Vallée, Adrien, *agréés par le gouvernement;* Bonce, Benoît-Félicien; Sudre, Augustin, *vicaires-généraux honoraires.*

SECRÉTARIAT DE L'ARCHEVÊCHÉ.

Le secrétariat de l'archevêché est ouvert tous les jours, excepté les dimanches et fêtes et les trois derniers jours de la semaine-sainte, depuis neuf heures du matin jusqu'à midi, et depuis trois heures jusqu'à six heures

MM. Duprez, Jean-Louis-Joseph, *secrétaire-général;* Delefortrie, Joseph-Séraphin, *secrétaire;* Marchaisse, *secrétaire particulier.*

OFFICIALITÉ DIOCÉSAINE.

MM. Vallée, ✻, vicaire-général, *official;* Bury, chanoine, *promoteur;* Delefortrie, chanoine honoraire, *greffier.*

CHAPITRE MÉTROPOLITAIN.

Chanoines d'honneur, Mgr. Wicart, évêque de Laval, précédemment vicaire-général de Cambrai; S. E. le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen; Mgr. Desprez, archevêque de Toulouse, ancien doyen-curé de Notre-Dame, à Roubaix; Mgr. Fruchaud, archevêque de Tours, ancien vicaire-général honoraire de Cambrai.

Chanoines titulaires, MM. Bonce, Duprez, Piquet, Bury, Cailliau, Delefortrie, Cudot, Marchaisse, Destombes, Bouillon.

Chanoines honoraires. MM. Delautre, ancien vicaire-général; Giraud, idem; Desrousseaux; Martin, Denis, Wicart, Deregnaucourt, Defontaine, Bafaleur, Larsonneur, Simon, Lotte, Ravaux, Honoré, Leconte, ✻, Dehaene, Babeur, Legrand, Dayez, Destombes, Hautcœur, Decottignies; Prouvost; Bataille, Dennel.

Diacre du chapitre, M. Masse; *sous-diacre*, N...

SÉMINAIRE DIOCÉSAIN. — BUREAU ADMINISTRATIF.

Président, Mgr. l'archevêque.

Vice-président, l'un de MM. les vicaires-généraux.

Membres, MM. Cudot, chanoine, *trésorier;* Duprez, chanoine, *secrétaire;* Sudre, supérieur du grand séminaire; Meurisse. supérieur du petit séminaire; Rousselin, économe du grand séminaire; Massart, économe du petit séminaire.

GRAND SÉMINAIRE.

Supérieur, M. Sudre.

Professeurs, MM. Antier, Dumay, Siguier, Bignon.

Econome, M. Rousselin.

PETIT SÉMINAIRE.

Supérieur, M. Meurisse.

Économe et Directeur de la petite division, M. Massart.

Professeurs, MM. Lecœuvre, Toupet, Cliquennois, Plet, Delnatte, Margerin, Poulet, Baratte, Couvreur, Ferlot.

Surveillants. — Grande division. MM. Ducarne, Derbecourt.— *Petite division.* MM. Delobelle, Dumont

Architecte des édifices diocésains, M. de Baralle, à Cambrai

DIVISION DU DIOCÈSE.

Le diocèse est partagé en quatre archidiaconés qui sont :

L'archidiaconé de Cambrai, divisé en deux archiprêtrés, dont l'un comprend l'arrondissement de Cambrai, l'autre celui de Douai.

L'archidiaconé de Lille, divisé en deux archiprêtrés, comprenant chacun une section de l'arrondissement de Lille.

L'archidiaconé de Dunkerque, divisé en deux archiprêtrés, dont un pour l'arrondissement de Dunkerque et l'autre pour l'arrondissement d'Hazebrouck.

L'archidiaconé de Valenciennes, qui comprend trois archiprêtrés, un pour l'arrondissement de Valenciennes et deux pour l'arrondissement d'Avesnes.

Les archiprêtrés sont subdivisés en autant de décanats qu'il y a de cantons ou de justices de paix, à l'exception des cantons de Dunkerque-Ouest, de Lille-Ouest, de Quesnoy-sur-Deûle et de Roubaix, qui ont chacun deux décanats.

Les décanats ont pour chefs-lieux ceux des cantons, excepté les six suivants :

Canton	d'Hazebrouck-Sud,	chef-lieu de cure, à	Morbecque.
»	de Cysoing,	»	Templeuve.
»	de Pont-à-Marcq,	»	Mons-en-Pévèle.
»	de Saint Amand, (rive gauche)	»	Lecelles.
»	d'Avesnes-Sud,	»	Etrœungt
»	de Quesnoy-Ouest,	»	Gommegniès.

Ces soixante-quatre décanats sont eux-mêmes divisés en cinq cent quatre-vingt-neuf succursales dont cinq sont situées en Belgique.

ARCHIDIACONÉ DE CAMBRAI.

M. Vallée, vicaire-général, *archidiacre*

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

M. Piquet, *archiprêtre.*

Décanats. — Cambrai-Est (Notre-Dame), M. Piquet, *doyen;* Dehaisnes, curé d'Iwuy, *vice-doyen.* — Cambrai-Ouest (St-Géry), MM. Desrousseaux, *doyen;* N..., *vice-doyen.* — Le Câteau, MM. Wallez, *doyen;* Dapvril, curé de Neuvilly, *vice doyen.* — Carnières, MM. F-unet, *doyen;* Bresson, curé de Rieux, *doyen honoraire;* Bécai, curé de Saint-Hilaire, *vice-doyen.* — Clary, MM. Bouchart, *doyen;* Quiquenpois, curé de Villers-Outréaux, *vice-doyen.* — Marcoing, MM. Leriche, *doyen;* Lecocq, curé de Gouzeaucourt, *vice-doyen.* — Solesmes, MM. Rousselle, *doyen;* N..., *vice-doyen.*

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

M. Dayez, *archiprêtre.*

Décanats.— Douai-Sud (Notre-Dame), MM. Deroubaix, *doyen;* Lecocq, curé d'Aniches, *vice-doyen.* — Douai-Nord (Saint-Pierre), MM. Dayez, *doyen;* Lefebvre, curé de Lallaing, *vice-doyen.* — Douai-Ouest (Saint-Jacques), MM. Jaspar, *doyen;* Lamorisse,

curé de Cuincy, *vice-doyen.*— Arleux, MM. Quiquempois, *doyen ;* N..., *vice-doyen.* —Orchies, MM. Flament, *doyen;* Desmarescaux, curé de Nomain, *vice-doyen.* — Marchiennes, MM. Rousselle, *doyen ;* N..., *vice-doyen.*

ARCHIDIACONÉ DE LILLE.

M. Bernard, vicaire-général, *archidiacre.*

ARCHIPRÊTRÉ DE LA 1re SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

M. Decottignies, *archiprêtre.*

DÉCANATS. — Armentières, MM. Moreau, *doyen ;* N... *vice-doyen.* — La Bassée, MM. Leblon, *doyen ;* N..., *vice-doyen.* — Haubourdin, MM. Ravaux, *doyen;* Dereu, curé de Wavrin, *vice-doyen.* — Lille-Ouest (Sainte-Catherine), Duriez, *doyen.* — Lille-Ouest (Saint-André), M. Dennel, *doyen.* — Lille-Sud-Ouest (Saint-Etienne), Decottignies, *doyen.* — Pont-à-Marcq (Mons-en-Pévèle), MM. Deregnaucourt, *doyen;* Dujardin, curé de Pont-à-Marcq, *vice-doyen.* — Seclin, MM. Plaetvoet, *doyen ;* Jaclin, curé de Gondecourt, *vice-doyen.* — Cysoing (Templeuve), MM. Lancelle, *doyen;* N..., *vice-doyen.*

ARCHIPRÊTRÉ DE LA 2e SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

M. Bafaleur, *archiprêtre.*

DÉCANATS.—Comines, M. Duburcq, *doyen.*—Lannoy, MM. Delahaye, *doyen ;* Deltour, curé d'Hem, *vice-doyen.* — Lille-Nord-Est (Saint-Maurice), M. Leconte, ✠, *doyen.* — Lille-Centre (La Madeleine), M. Bafaleur, *doyen.* — Lille-Sud-Est (Saint-Sauveur), M. Lecocq, *doyen.* — Quesnoy-sur-Deûle, M. Plouy, *doyen.* — Roubaix (Saint-Martin), MM. Berteaux, *doyen ;* Direz, curé de Croix, *vice-doyen.* — Roubaix (Notre-Dame), M. Evrard, *doyen.* – Tourcoing-Sud (St Christophe), MM. Deregnaucourt, ✠, *doyen ;* Guillemot, curé de Marcq, *vice-doyen.* — Tourcoing-Nord (Notre-Dame), MM. Simon, *doyen ;* Bliecq, curé d'Halluin, *vice-doyen*

ARCHIDIACONÉ DE DUNKERQUE.

M. N..., *archidiacre.*

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

M. Delautre, *archiprêtre.*

DÉCANATS. — Dunkerque-Est (Saint-Éloi), M. Vitse, *doyen.* — Dunkerque-Ouest (Saint-Jean-Baptiste), M. Duvillier, *doyen.*—

Dunkerque (Saint-Martin), M. Lootgieter, *doyen.* — Bergues, MM. Delautre ☼, *doyen ;* Vanbever, curé de West-Cappel, *vice-doyen.*— Gravelines, M. Landsheere, *doyen.* — Hondschoote, MM. Wyckaert *doyen;* Herreman, curé de Ghyvelde, *vice doyen.* — Wormhoudt, MM. Delanghe, *doyen ;* Léturgie, curé de Bollezeele, *vice-doyen.* — Bourbourg, MM. Hooft, *doyen;* Boedt, curé de Watten, *vice-doyen.*

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

M. Legrand, Alexandre, *archiprêtre.*

DÉCANATS. — Hazebrouck-Nord (Hazebrouck), MM. Salomé, *doyen ;* Verstavel, curé de Lynde, *vice-doyen.* — Hazebrouck-Sud (Morbecque), MM. Markant, *doyen ;* Delattre, curé de Steenbecque, *vice-doyen.* — Bailleul-Nord-Est (Saint-Vaast), MM. Bacquaert, *doyen ;* Plaetvoet, curé de Saint Jans Cappel, *vice-doyen.* — Bailleul-Sud-Ouest (Saint Amand), MM. Hamez, *doyen ;* Deboudt, curé de Merris, *vice-doyen.* — Cassel, MM. Loving, *doyen;* Devos, curé de Noordpeene, *vice-doyen.* — Steenvoorde, MM. Pauwels, *doyen;* Maës, curé d'Eecke, *vice-doyen.* — Merville, MM. Legrand, *doyen ;* Ducroquet, curé d'Estaires, *vice-doyen.*

ARCHIDIACONÉ DE VALENCIENNES.

M. Monnier, vicaire-général, *archidiacre.*

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

M. Prouvost, Gaspard-Aimé, *archiprêtre.*

DÉCANATS. — Bouchain, MM. Becquart, *doyen ;* Cudot, curé de Denain *vice-doyen.* — Valenciennes-Sud (Saint-Nicolas), MM. Defontaine, *doyen;* N..... *vice-doyen.* — Valenciennes-Est (Notre-Dame), MM. Prouvost, *doyen ;* This, curé d'Onnaing, *vice-doyen.* — Valenciennes-Nord (Saint-Géry), MM. Lasnes, *doyen ;* Delattre, curé d'Anzin, *vice-doyen.* — Condé, MM. Lecomte, *doyen ;* Cappliez, curé de Fresnes, *vice-doyen.* — Saint-Amand, rive droite (Saint-Amand), MM. Duriez, *doyen*; Rogie, curé de Raismes, *vice-doyen.* — Saint-Amand, rive gauche (Lecelles), MM. Hanne, *doyen ;* Petit, curé de Rosult, *vice-doyen.*

ARCHIPRÊTRÉ DE LA 1re SECTION DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

M. Mortier, Henri-Abel, *archiprêtre.*

DÉCANATS.—Avesnes-Nord (Avesnes), MM. Mortier, *doyen;* Denis, curé de Dourlers, *vice-doyen.* — Avesnes-Sud (Etrœungt), MM. Laurent, *doyen ;* N....., *vice-doyen.* — Landrecies, MM. Blondel, *doyen ;* Desruelles, curé de Maroilles, *vice-doyen.* — Solre-

le-Château MM. Agache, *doyen;* Genain, curé de Cousolre, *vice-doyen.* — Trélon, MM. Larsonneur, *doyen;* Soufflet, curé de Fourmies, *vice-doyen.*

ARCHIPRÊTRÉ DE LA 2e SECTION DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

M. Babeur, Charles-François, *archiprêtre.*

DÉCANATS. — Bavai, MM. Libert, *doyen;* N..., *vice-doyen.* — Berlaimont, MM. Dubois, *doyen;* Wallez, curé de Pont-sur-Sambre, *vice-doyen.* — Maubeuge, MM. Babeur, *doyen;* Michel, curé d'Elesmes, *vice-doyen.* — Le Quesnoy-Est (Le Quesnoy), MM. Lotte, *doyen;* Pierchon, curé d'Englefontaine, *vice-doyen.* — Le Quesnoy-Ouest (Gommegnies), MM. Thomas, *doyen;* N... *vice-doyen.*

CONGREGATIONS ET COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES DE FEMMES.

1re SECTION. — *Communautés à supérieure locale non dépendantes d'une supérieure générale.*

COMMUNES où sont situées les communautés.	NOM de CHAQUE COMMUNAUTÉ.	OBJET de L'INSTITUTION.
Bergues	Sœurs noires	Soin des malades à domicile
Bourbourg	Pénitentes capucines	Instruction des jeunes filles
Gravelines	Sœurs ursulines	Idem.
Bailleul	Sœurs noires	Soin des malades à domicile
Estaires	Sœurs bénédictines	Instr. des jeunes filles pauvr.
Lille	Filles de l'Enfant-Jésus	Instr. des jeunes filles pauvr.
Lille	Religieuses franciscaines	Idem.
Lille	Dames du Sacré-Cœur	Pensionnat de demoiselles.
Lille	Sœurs de N.-D. de la Treille.	Soin à domicile des malades de la classe ouvrière.
Lille (Esquermes)	Dames bernardines	Pensionnat de demoiselles.
Roubaix	Carmelites	Instruction des jeunes filles.
Tourcoing	Sœurs de N.-D. des Anges	Instruction des jeunes filles.
Cambrai	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soin des malades. — Noviciat et maison mère.
Cambrai	Sœurs de Sainte-Claire	Instr. grat. des jeunes filles
Le Câteau	Sœurs de la congr. de N.-D.	Enseignem. des jeunes filles.
Avesnes	Sœurs de la Pr. de S.te-Th.	Soin des malades et Instruction des jeunes filles.
Douai	Sœurs de la Pr. du Bon-Past.	Idem.
Douai	Dames de Flines	Idem.
Douai	Dames de la Sainte-Union	Idem.
Douai	Sœurs carmélites	Idem.
Douai	Sœurs de Sainte-Marie	Soin des malades en vill.
Saint-Saulve	Sœurs ursulines	Instruction des jeunes filles.
Valenciennes	Sœurs de St.-Joseph	Instruction des jeunes filles soin des malades.

2 ° SECTION. — *Communautés dépendantes d'un chef-lieu et d'une supérieure générale.*

Chef-lieu de la congrég.ᵒⁿ	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Cambrai..	Cambrai, hôp. St.-Julien	Sœurs de l'O. de S-Aug	Soin des malades.
Paris....	Cambrai (Hosp. Gén.).	Filles de la Charité...	Soin des vieill. et enf.
Paris....	Cambr.(h. Vanderburch)	Idem..............	Soin, inst. des j. filles.
St.-Laurent (Vendée).	Cambrai............	Filles de la Sageese..	Salle d'asile.
Esquermes	Cambrai....... ...	Dames Bernardines...	Pensionnat de demois.
Angers ..	Cambrai (St-Druon)....	S. de la Char. de Ste-M.	Instr. des jennes filles.
St-Sauv.-l. V	Abancourt.	Sœurs des écoles chr.	Idem.
Douai. ..	Avesnes-lez-Aubert....	Dames de la Ste-Union	Idem.
St-Sauveur	Banteux.............	Sœurs des écoles chrét.	Idem.
St-Sauveur	Bantouzelle	Sœurs des écoles chrét.	Idem.
Amiens. .	Beauvois	Sœurs de la Ste-Fam.	Idem
Amiens. .	Boursies.............	Idem.....	Idem.
Amiens ..	Boussières	Idem..............	Idem.
Paris....	Briastre	Fille de la Charité .	Idem.
St-Sauveur.	Cagnoncles...........	Sœurs des écoles chrét.	Idem.
Amiens..	Cantaing.	Sœurs de la Ste-Famill.	Idem.
Amiens..	Carnières............	Idem..............	Idem.
St-Sauveur le Vic...	Caudry.	Sœurs des écoles chrét.	Idem.
St-Sauveur le Vic...	Caullery.............	Idem........... ..	Idem
Cambrai..	Crèvecœur......... .	Sœurs de St-Augustin	Idem.
Amiens. .	Doignies.............	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Amiens..	Escaudœuvres	Idem..............	Idem.
Rennes ..	Escaudœuvres.........	Petites-Sœurs des pauv.	Soin des vieillards.
Douai...	Etrun	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Amiens..	Fontaine-Notre-Dame..	Sœurs de la Ste-Fam.	Idem.
St-Sauveur	Fontaine-au-Pire	Sœurs des écoles chrét	Idem.
Amiens..	Gouzeaucourt.........	Sœurs de la Ste-Famil.	Idem.
Douai...	Haussy..............	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Angers...	Hem-Lenglet	S. de la Char. de Ste-M.	Idem
Douai...	Hornechy...........	Dames de la Ste-Union	Idem
Amiens..	Honnecourt..........	Sœurs de la Ste.-Fam	Idem.
Douai.. .	Iwuy...............	Dames de la Ste.Union	Idem.
St-Laurent	Le Câteau...........	Filles de la Sagesse..	Salles d'asile.
Cambrai.	Le Câteau...........	Augustines	Soin des malades.
Amiens..	Marcoing	Sœurs de la Ste.-Fam.	Instr. des jeunes filles.
Paris ...	Maretz.........	Filles de la Charité..	Idem.
Amiens..	Masnières....... ...	Sœurs de la Ste-Fam.	Idem.
Douai ...	Maurois..	Dames de la Ste-Union	Idem.
Amiens..	Mœuvres............	Sœurs de la Ste-Fam..	Idem.
St-Laurent	Neuville-St-Remy	Filles de la Sagesse .	Idem.
Anglet...	Ors	Servantes de Marie.	Idem.
St-Laurent	Paillencourt.	Filles de la Sagesse...	Idem.
Amiens, .	Quiévy.............	Sœurs de la Providence	Idem.
St-Sauveur	Romeries	Sœurs des écoles chrét.	Idem.
Douai	Saint-Aubert	Dames de la Ste-Union	Idem.
St-Sauveur	Saint-Hilaire	Sœurs des écoles chrét.	Idem.

Chef-lieu de la congrég.ons	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Avesnes..	Saint-Souplet.........	Dames de la Ste.-Union	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Saint-Waast.........	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai...	Saulzoir.............	Dames de la Ste.-Union	Idem.
St-Sauveur	Séranvillers..........	Sœurs de la Miséricorde	Idem
Le Câteau.	Solesmes............	Congrégation de N.-D.	Idem.
Amiens..	Troisvilles...........	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai...	Vendegies...........	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Viesly..............	Idem..............	Idem.
Angers..	Villers-Outreaux	S. de la Char. de Ste-M.	Idem.
Paris....	Douai(Hospice-Général)	Filles de la Charité...	Soin des vieil. et enf.
Paris....	Douai...............	Idem..............	Secours à domicile.
Lille....	Aix:...	Religieuses francisc..	Secours à Domicile.
Paris....	Aniche............ .	Filles de la Charité.	Pensionnat, asile, soins des malades.
Amiens..	Auby...............	Sœurs de la Ste-Famille	Instr. des jeunes filles
Amiens..	Auchy..............	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai...	Bouvignies...........	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Angers...	Cantin.	S. de la ch. de Ste-M.	Idem.
Douai....	Cuincy..............	Idem...............	Idem.
Douai...	Dechy..............	Idem...............	Idem.
Douai...	Ecaillon............	Idem..	Idem.
Angers...	Erchin..	S. de la ch. de Ste-M.	Idem.
Amiens..	Erre................	Sœurs de la Ste-Fam.	Idem.
Paris...	Esquerchin..........	Filles de la Charité..	Idem.
Cambrai..	Fenain.......	Augustines.........	Idem.
Douai...	Flers	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai...	Flines lez-Raches	Dames de Flines.....	Idem.
Anglet...	Fressain.............	Servantes de Marie...	Idem.
Paris....	Gœulzin.............	Filles de la Charité...	Idem.
Poitiers .	Hornaing...........	Sœurs de St-André..	Idem.
Angers...	Lallaing...	S. de la ch. de Ste-M.	Idem.
Douai...	Lambres............	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Lauwin-Planque......	Idem.............	Idem.
Amiens..	Lécluse.............	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai...	Marchiennes........	Dames de la Ste.-Union	Idem
Portieux.	Nomain............	Sœurs de la Providence	Idem.
Portieux.	Orchies.....	Idem..............	Idem.
Lille....	Orchies (hospice)......	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des mal. et vieill.
Douai...	Pecquencourt.........	Dames de la Ste-Union	Instr des jeunes filles.
Arras....	Raimbeaucourt........	Augustines..........	Idem.
Portieux.	Rieulay...	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai...	Roost-Warendin......	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai...	Sin...............	Idem...............	Idem..
Paris....	Somain.............	Filles de la Charité..	Instruction des jeunes filles et s. des malades
Portieux.	Somain..............	Sœurs de la Providence	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Vred	Dames de la Ste-Union	Idem.
S-Laurent (Vendée).	Warlaing	Filles de la Sagesse. .	Instruction des jeunes filles et s. des malades
Paris....	Lille (h. des V.-H. et B.)	Filles de la Charité...	Soin des vieill. et enf.
Paris....	Lille (h. de Stappaert)	Idem...............	Soin des enfants.
Paris....	Lille (secours à domic.).	Idem...............	Secours aux ind. mal.
Paris....	Lille...............	Sœurs de Bon-Secours	Soin d. malades en ville

Chef-lieu de la congrég.°	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'Institution.
Lille. . . .	Lille (Hospice Général)	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieill. et enf.
Cambrai.	Lille (hôp. St.-Sauveur)	Augustines.	Soin des malades.
Cambrai..	Lille (hosp Ganthois).	Idem.	Soin des vieilles femm.
Angers . .	Lille.	Dames du Bon-Pasteur	Pens. de filles repenties
St-Laurent	Lille.	Filles de la Sagesse. . .	Inst. de sourdes-muett.
S-Laurent	Lille.	Idem.	Salles d'asiles.
S-Laurent	Lille (Hôpital-Militaire).	Filles de la Sagesse . .	Soin des malades.
Paris . . .	Lille	Dames de St-Maur . .	Inst. des jeunes filles.
Rennes .	Lille.	Petites Sœurs des pauv.	Soin des vieillards.
Paris. . . .	Annappes.	Filles de la Charité. . .	Soin des vieillards.
Paris. . . .	Armentières.	Filles de la Charité. .	Soin des vieillards et Instr. des jeunes filles.
Paris . . .	Armentières	Dames de St-Maur. .	Instr. des jeunes filles.
Lille	Armentières Campagne .	Filles de l'Enf.-Jésus .	Idem.
Amiens. .	Aubers.	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai. . .	Avelin	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai. . .	Baisieux.	Dames de la Ste-Union	Idem.
Lille	Beaucamps.	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai. . . .	Bersée.	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai . . .	Bondues.	Idem.	Idem.
Lille. . . .	Bondues (Hospice) . . .	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Douai . . .	Bousbecques.	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles
Douai. . .	Camphin.	Idem	Idem.
Portieux .	Canteleu.	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai. . .	Capelle.	Dames de la Ste-Union	Idem.
Lille. . . .	Comines.	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Cambrai..	Comines (Hopital).	Augustines.	Soin des malades.
Douai . . .	Croix.	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles
Douai. . .	Cysoing.	Idem.	Idem.
Lille. . . .	Deûlémont.	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai. . .	Ennetières.	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai . . .	Erquinghem.	Idem.	Idem.
Douai	Faches.	Idem.	Idem.
Douai. . . .	Fives.	Idem.	Idem.
Douai. . .	Flers.	Dames de la Ste-Union	Idem.
Argentan.	Fournes.	Dames de l'éduc. chr.	Idem.
Lille . . .	Frelinghien.	Filles de l'Enf.-Jésus .	Idem.
Douai. . .	Fretin	Dames de la Ste-Union	Idem.
Lille	Genech.	Dames Franciscaines .	Idem.
St-Laurent	Hallum	Filles de la Sagesse.	Idem.
St Laurent	Haubourdin.	Filles de la Sagesse.	Idem.
Amiens . .	Hellemmes.	Sœurs de la Ste-Fam. .	Idem.
Douai. . .	Hem.	Dames de la Ste-Union	Idem.
Lille. . . .	Herlies.	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai . . .	La Bassée	Dames de la Ste-Union	Idem.
Lille. . . .	La Bassée (Hospice). . .	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Poitiers. .	La Madeleine	Sœurs de St-André. . .	Instr. des jeunes filles
Lille	Lambersart.	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Paris. . . .	Lambersart.	Congrég. de la M. de D	Idem.
Douai. . .	Lannoy.	Dames de la Ste-Union.	Idem.
Douai. .	Leers.	Idem.	Idem
Lille. . . .	Lesquin.	Dames Franciscaines. .	Idem.
Lille. . . .	Linselles.	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Amiens. .	Lomme.	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'Institution.
Amiens..	Lompret............	Sœurs de la Ste-Fma.	Instr des jeunes filles
Argentan	Loos...............	Dames de l'éduc. chrét.	Idem.
Angers ..	Loos...............	Dames du Bon-Pasteur.	Soin des orphelins.
Paris....	Loos............ ..	Filles de la Charité. .	Soin des malades.
Lille	Lys	Dames Franciscaines .	Idem.
Douai. ..	Marcq-en-Barœul......	Dames de la Ste.-Union	Instr. des jeunes filles.
Amiens ..	Marquette	Sœurs de la Ste-Famill.	Idem.
Angers ..	Mérignies...........	S. de la Char. de Ste-M	Idem.
Lille.....	Mons-en-Barœul.	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Douai...	Mons-en-Pévèle.......	Dames de la Ste-Union	Idem.
Anglet...	Mouchin	Servantes de Marie...	Idem.
Lille....	Moulins-Lille........	Dames Franciscaines.	Idem.
Douai ..	Mouveaux	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Neuville-en-Ferrain ...	Dames de la Ste-Union	Idem.
Angers ..	Pérenchies	S. de la Char. de Ste-M.	Idem.
Douai. ..	Pont-à-Marcq.	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Angers ..	Prémesques..........	S. de la Char. de Ste-M.	Idem.
Paris....	Quesnoy-sur-Deûle.....	Filles de la Charité...	Idem.
Avesnes..	Roncq..............	Sœurs de la Providence	Idem.
Lille	Roubaix (Hospice)....	Filles de l'Enf.-Jésus	Soin des vieillards.
Lille .	Roubaix (Hôpital)	Filles de l'Enf. Jésus.	Soin des malades.
Douai ..	Roubaix...	Dames de la Ste Union	Instr. des jeunes filles.
St-Laurent	Roubaix............	Filles de la Sagesse ..	Salles d'asile.
Paris....	Roubaix........ ...	Sœurs de Bonsecours.	Soin des malades.
Paris....	Roubaix...........	Filles de la Charité. .	Maison de Secours.
Rennes. .	Roubaix...........	Petites Sœurs des pauv.	Soins des vieillards.
Lille....	Sailly	Filles de l'Enf-Jésus..	Instr. des Jeunes filles.
Douai ...	Sainghin-en-Mélantois .	Dames de la Ste-Union	Idem.
Portieux .	Saint-André.........	Sœurs de la Providence	Idem.
St-Laurent	Santes.	Filles de la Sagesse. .	Salles d'asile.
Cambrai.	Seclin (hospice)......	Augustines..	Soin des malades.
Rouen. ..	Seclin	Sœurs de la Providence	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Toufflers...........	Dames de la Ste-Union	Idem.
Lille. ...	Templeuve	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem
Paris. ...	Tourcoing...........	Filles de la Charité . .	Secours à domicile
Avesnes..	Tourcoing	Sœurs de la Providence	Instruction des jeunes filles et soins des vieill.
Douai...	Tourcoing	Dames de la Ste-Union	Soin des vieillards ...
Lille	Tourcoing (hospice)...	Filles de l'Enf.-Jésus.	Instr. des jeunes filles
Rennes ..	Tourcoing.	Petites Sœurs des pauv.	Soin des vieillards.
Douai. ..	Tourmignies.........	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Lille....	Verlinghem..........	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Lille....	Wambrechies.........	Idem............	Idem.
Rouen...	Wambrechies.........	Sœurs de la Providence	Soin des vieillards.
Lille.....	Wasquehal..........	Filles de l'Enf.-Jésus.	Inst. des jeunes filles.
Lille ...	Wattrelos	Idem..	Idem.
Douai ...	Wavrin	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Portieux .	Lille (Wazemmes).....	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai ..	Lille (Wazemmes)	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles
Lille. ...	Lille (Wazemmes) ...	Sœurs de N. D. de la T.	Idem.
Lille	Wervicq	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des malades.
Lille	Dunkerque (Hospice).	Filles de l'Enf.-Jésus.	Instr. et visite des m.
Lille....	Dunkerque (m.on de ch.)	Idem.............	Soin des vieill. et enf.

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Amiens. .	Dunkerque...........	Dames de Louvencourt	Secours à domicile.
Rouen. .	Dunkerque.	Sœurs de la Providence	Inst. des jeunes filles.
Douai...	Dunkerque	Dames de la Ste-Union	Soin des malades.
Rennes. .	Dunkerque...	Petites Sœurs des Pauv.	Soin des vieillards.
Paris....	Bergues (hospice).....	Filles de la Charité...	Soin des malades.
Douai ...	Bergues	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Lille. ...	Bollezeele...	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem ....
Lille. ...	Bourbourg (hospice). .	Filles de l'Enf.-Jésus	Soin des vieillards, etc.
Douai....	Bourbourg...........	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Douai ...	Brouckerque........ .	Idem.............	Idem.
Lille....	Gravelines.	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai ...	Esquelbecq.	Dames de la Ste.-Union	Hospice et asile.
Lille ...	Hondschoote	Filles de l'Enf-Jésus..	Instr. des jeunes filles.
Douai. ..	Lederzeele...	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai...	Le Rosendaël	Idem..	Idem.
Douai. ..	Looberghe........ ..	Idem.	Idem.
Douai. ..	Petite-Synthe	Idem.............	Idem.
Douai. ..	Téteghem.	Idem	Idem.
Cambrai.	Rexpoëde...	Augustines	Idem.
Amiens .	Watten	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Cambrai .	Wormhoudt....... ..	Augustines	Idem.
Douai. ..	Hazebrouck..........	Sœurs de S-Vinc. de P.	Idem.
Paris. ...	Hazebrouck (Hospice). .	Dames de la Ste-Union	Soin des vieillards.
Douai ...	Arnèke	Sœurs de la Ste-Famille	Inst. des jeunes filles.
Lille. ...	Bailleul (hospice).....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Lille	Bailleul	Filles de l'Enf.-Jésus .	Inst. des jeunes filles
Paris....	Bailleul.............	Dames de St.-Maur. .	Idem.
Douai. ..	Caëstre	Dames de la Ste.-Union.	Idem.
Lille. ...	Cassel.	Filles de l'Enf.-Jésus.	Instr. des jeunes filles.
Lille	Cassel (Hospice).......	Idem	Soin des vieill. et enf.
Paris....	Cassel...............	Dames de St-Maur....	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Doulieu.............	Dames de la Ste-Union	Idem.
Paris....	Estaires.............	Filles de la Charité...	Soin des orphelins.
Douai...	Estaires.............	Dames de la Ste.-Union	Instr. des jeunes filles.
Lille....	Godewaersvelde	Filles de l'Enfant-J. .	Idem.
Douai...	Hondeghem.........	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai . .	Houtkerque..........	Idem.............	Idem.
Douai....	La Gorgue	Idem.............	Idem.
Lille....	Merville	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Lille....	Merville.............	Idem.............	Instr. des jeunes filles.
Lille....	Morbecque	Filles de l'Enfant-J. .	Idem
Amiens. .	Morbecq.(la-Motte-au-B.)	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Douai ...	Neuf-Berquin.........	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai. ..	Nieppe	Idem.............	Idem.
Douai ...	Oudezeele	Idem	Idem.
Douai. ..	Renescure.	Idem...	Idem
Douai...	St-Sylvestre-Cappel....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai. .	Ste-Marie-Cappel	Idem.............	Idem.
Lille	Steenbecque..........	Filles de l'Enf.-Jésus .	Idem.
Lille....	Steenvoorde (hospice)...	Idem.............	Soin des vieill. et malad.
Lille....	Steenvoorde.	Idem..	Instr. des jeunes filles.
Lille....	Steenwerck	Idem............	Idem.
Lille	Steenwerck..........	Idem.............	Soin des vieillards.

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES. où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Angers...	Thiennes..........	Sœurs de la C. de Ste-M	Instr. des jeunes filles.
Amiens..	Vieux-Berquin.......	Sœurs de la Ste-Famille	Soin des vieillards.
Lille....	Vieux-Berquin......	Filles de l'Enf.-Jésus..	Idem.
Avesnes..	Valenciennes.........	Sœurs de la Providence	Instr. des jeunes filles.
Paris...	Valenciennes.........	Filles de la Charité..	Sec. à dom. idem.
St-Laurent	Valenciennes.........	Filles de la Sagesse..	Salles d'asile.
Lille....	Valenciennes.........	S. N.-D. de la Treille.	Soin des malades...
Rennes..	Valenciennes.........	Petites Sœurs des pauv.	Soin des vieillards...
Lille....	Abscon..........	Filles de l'Enf.-Jésus.	Instr. des jeunes filles
Douai...	Anzin..........	Dames de la Ste-Union	Idem.
Paris....	Anzin..............	Filles de la Charité..	Soins des malades.
Paris....	Aubry..............	Idem..............	Inst. des jeunes filles.
Amiens..	Aulnoy..........	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Amiens..	Avesnes le-Sec........	Idem..........	Idem.
Amiens..	Bellaing.............	Idem..............	Idem.
Amiens..	Beuvrages..........	Idem..............	Idem.
Douai...	Bouchain.............	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Brillon..............	Idem..............	Idem.
Douai...	Bruay..............	Idem..........	Idem.
Lille....	Condé..............	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai...	Denain..............	Dames de la Ste-Union	Idem.
Paris...	Denain..............	Filles de la Charité..	Soin des malades.
Douai...	Douchy..............	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Famars..............	Idem............	Idem.
Douai...	Flines..............	Idem............	Idem.
Lille....	Fresnes..............	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Amiens..	Haveluy.............	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai...	Hergnies...........	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai...	Hérin............	Idem..............	Idem
Paris....	La Sentinelle.........	Sœurs de la Charité.	Idem.
Douai..	Lecelles.........	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Mastaing............	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Maing..........	Idem..........	Idem.
Portieux.	Maulde..........	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai..	Moncheaux........	Dames de la Ste-Union	Idem.
Portieux.	Mortagne............	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Portieux.	Neuville-sur-l'Escaut...	Sœurs de la Providence	Idem.
Amiens.	Nivelles..........	Idem..............	Idem.
Lille....	N.-D.-au-Bois.......	Filles de l'Enfant-Jésus	Idem.
Douai...	Noyelles sur Selles.....	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Lille....	Onnaing..........	Filles de l'Enfant.-Jés	Idem.
Lille....	Quaroube.........	Idem..............	Idem.
Amiens..	Raismes..........	Sœurs de la Ste-Famill.	Idem.
Paris....	Raismes.............	Filles de la Charité..	Idem.
Poitiers..	Rumegies............	Filles de la Croix....	Idem.
Avesnes..	Saint-Amand........	Sœurs de la Providence	Idem.
Paris....	Saint-Amand.......	Filles de la Charité...	Soin des malades....
Douai...	Sars-et-Rosières......	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Amiens..	Saultain...........	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Douai...	Sebourg............	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Thiant............	Idem............	Idem.
Douai...	Thivencelles........	Idem.............	Idem
Lille....	Vieux-Condé........	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.

Chef-lieu de la congrégon	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque-communauté.	OBJET de l'institution.
Anglet..	Wavrechain........	Servantes de Marie.	Instr. des jeunes fill.
Cambrai.	Aymeries...	Augustines........	Idem.
Avesnes.	Anor..............	Sœurs de la Provid..	Idem.
Avesnes.	Avesnelles	Idem.............	Idem.
Avesnes.	Bavai	Idem	Idem.
Lille....	Bavai	S. de N.-D. de la Tr.	Soin des vieillards.
Douai ..	Baudegnies.........	Dames de la Ste-Un.	Instr. des jeunes fill
Avesnes.	Bellignies...........	Sœurs de la Provid.	Idem.
Angers .	Berlaimont..........	S. de la Ch. de Ste-M.	Idem.
Lille....	Bousies..	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Avesnes.	Cartignies..........	Sœurs de la Provid..	Idem.
Douai ..	Cousolre	Dames de la Ste-Un.	Idem.
Douai ..	Engle-Fontaine... ..	Idem.............	Idem.
Douai ..	Eppe-Sauvage.......	Idem........... ..	Idem.
Avesnes.	Etrœungt...........	Sœurs de la Provid .	Idem.
Avesnes.	Floyon	Idem	Idem.
Lille....	Forest..............	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Avesnes.	Fourmies	Sœurs de la Provid .	Idem.
Douai ..	Frasnoy	Dames de la Ste-Un.	Idem.
Avesnes.	Glageon........	Sœurs de la Provid.	Idem.
Douai ..	Gommegnies.	Dames de la Ste-Un.	Idem.
Douai ..	Hargnies	Idem.............	Idem.
Avesnes.	Hautmont...........	Sœurs de la Provid.	Idem.
Angers..	Jeumont............	S. de la Ch. de Ste-M.	Idem.
Avesnes.	Landrecies..........	Sœurs de la Provid.	Idem.
Avesnes.	Le Quesnoy.........	Idem.............	Idem.
Paris ...	Le Quesnoy.........	Filles de la Charité	Soin des malades.
Lille....	Le Quesnoy (hospice).	Filles de l'Enf.-Jésus	S. des vieill. et orph.
Avesnes.	Leval	Sœurs de la Provid..	Instr. des jeunes fill.
Avesnes.	Marbaix	Idem	Idem.
Lille....	Maresches	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Avesnes.	Maubeuge	Sœurs de la Provid.	Idem.
Rennes .	Maubeuge.	Pet. Sœurs des pauv.	S. des vieill. et instr.
St-Sauv.	Moustiers	Sœurs des écoles chr.	Instr. des jeunes fill.
Angers..	Maubeuge(sous le B.).	S. de la Ch. de Ste-M.	Idem.
Avesnes.	Ohain..............	Sœurs de la Provid.	Idem.
Douai ...	Pont-sur-Sambre.....	Dames de la Ste-Un.	Idem.
Lille....	Preux-au-Bois	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Angers..	Recquignies.........	Sœurs de la Charité.	Idem.
Lille....	Robersart...........	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Douai ..	Ruesnes............	Dames de la Ste-Un.	Idem.
Avesnes.	Sains...............	Sœurs de la Provid.	Idem.
Douai ...	Solre-le-Château.....	Dames de la Ste-Un.	Idem
Portieux.	Trélon.............	Sœurs de la Provid..	Idem.
Lille....	Vendegies-au-Bois...	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Douai....	Wargnies-le-Petit....	Dames de la Ste-Un.	Idem.
Avesnes.	Wignehies..........	Sœurs de la Provid.	Idem.

CULTE PROTESTANT.

Le nombre des personnes qui professent la religion protestante est peu considérable dans le département.

Il existe une église consistoriale à Lille, et cinq oratoires à Lille, Quiévy, Walincourt, Inchy et Saint-Amand.

Pasteurs: MM. Ollier, à Lille; Lebrat, à Roubaix; Vesson, à Dunkerque; Lequeux, à Quiévy; Vivien, à Walincourt; Daigremont, à Inchy; Devisme, Casimir, à Saint-Amand.

ORATOIRE ANGLICAN, A LILLE.

Pasteur, M. Inkeldon.

CULTE HÉBRAIQUE.

Les israélites existant dans le département sont peu nombreux. La plupart résident à Lille, à Dunkerque et à Valenciennes. Leur culte est célébré publiquement à Lille.

Grand rabbin du consistoire de Lille, M. Lippmann.
Ministre officiant, M. Heymar.

ORGANISATION JUDICIAIRE.

COUR D'APPEL DE DOUAI.

Les audiences ordinaires de la Cour s'ouvrent à onze heures du matin et sont de trois heures au moins.

La première chambre civile tient ses audiences les lundi, mardi et mercredi de chaque semaine, et la deuxième chambre civile, les jeudi, vendredi et samedi

La chambre des mises en accusation siége ordinairement le jeudi de chaque semaine, et, en outre, sur la convocation de son président, toutes les fois que les affaires sont en état.

La chambre des appels de police correctionnelle tient ses audiences les lundis et jours suivants, tant pour le jugement des affaires dont elle a l'attribution que pour celui des affaires civiles qui lui sont renvoyées par le premier président.

La cour d'assises siége au moins une fois par trimestre, pendant les mois de février, mai, août et novembre.

Le greffe est ouvert tous les jours, excepté les dimanches et fêtes, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir, sans interruption.

COMPOSITION DE LA COUR D'APPEL.

Premier Président, M. Salmon, ✻. — *Premier Président honoraire*, M. Preux (O. ✻). — *Présidents*, MM. Demeyer, ✻, comte De Guerne, ✻, De Caudaveine, ✻, Bottin, ✻. — *Présidents honoraires*, MM. Petit, ✻, Tailliar, ✻, Binet, ✻, N....

Conseillers, MM. Fiévet, ✻; Drouart de Lezey, Duhem, Hazard, Gautier, ✻; Pagart, Parmentier, Bottieau, Dehayes de Marcère, Jorel, Honoré, Hardouin, Sauvage; Lefebvre du Prey, Hibon, David Deschodt, Dubrulle, Desticker; Daunoy, Martinet, Behaghel, Poulmaire, Lemaire, Leroy — *Conseillers honoraires*, MM. Dubrulle, ✻; Minart, ✻; Lagarde, ✻; Lenglet, ✻; Courtin, ✻; Daman, ✻; Vanderwallen, ✻; Tournier, Devinck, Danniaux, ✻; Rossignol, ✻.

PARQUET. — *Procureur général*, M. Desjardins, ✻. — *Premier avocat général*, M. Carpentier, ✻. — MM. Preux, ✻, et Bagneris, *avocats généraux*. — *Substituts pour le service du parquet*, MM. Maurice, Mascaux.

GREFFE. — *Greffier en chef*, M. Briquet. — *Commis-greffiers assermentés*, MM. Debonte, Dupuis, Lenglin, Broutin et Bourriot.

Liste de service et composition des chambres pendant l'année judiciaire commencée le 1er novembre 1873.

PREMIÈRE CHAMBRE CIVILE.

Premier Président, M. Salmon, ✻; *président*, M. Demeyer, ✻, *Conseillers*, MM. Fiévet, Drouart de Lezey, Hazard, Gautier, Pagart, Honoré, Hardouin, Deschodt.

DEUXIÈME CHAMBRE CIVILE.

Président, M. Bottin, ✻; *Conseillers*, MM. Parmentier, Bottieau, Jorel, Sauvage, Hibon, David, Dubrulle, Desticker, Lemaire.

CHAMBRE DES MISES EN ACCUSATION.

Président, M. Decaudaveine, ✻; *Conseillers*, MM. Duhem, Hazard, Deschodt, Martinet, Leroy.

CHAMBRE DES APPELS EN POLICE CORRECTIONNELLE.

Président, M. De Guerne, ✻; *Conseillers*, MM. Duhem, De Marcère, Lefebvre du Prey, Daunoy, Martinet, Behaghel, Poulmaire, Leroy.

Avocats à la cour d'appel, MM. Tallon, Pellieux, Dupont père, d'Esclaibes, Coquelin, Clavon, Merlin, Legrand (Louis), Demarquette, de Beaulieu, Rossignol, Dubois (Jules), Hattu, Dupont fils, Dubois (Emile), Blondel, De Folleville, Théry, Allaert, Dauphin, Taisne, Vincent, Delloye, Demanest, Clabaut, Druelle, Crombet, Grimbert, Lemercier-Moussaux, de Chataux, Legrand (Edouard), Desmyttère, ✻; Lillers, Moguez, d'Hooghe, Desjardins, Maillard, Boissonnet, Delgrange.

Avocats admis au stage, MM. Legentil, Dubus (Emile), Dubus (Paul), Lemercier, Cossart, Daquin, Desjardins, Boutet (A.), de Warenghien, Bercq, Boca, Lereuil, Renié, Mabille, Davaine, Panet, Duvet, Degroote, Lebon, Lesur, Allard, Decarpentry, Dubus (Louis), Deleporte, Deblock, Talon, Cabail, Escoffier, Rombaut, Fliniaux, Durieux, Moraux, Vamwormhoudt, Dumont, Boutet (Georges), Vitrant, Bilbocq, Tilloy, Dutruel, Delsart, Bremar, Lavoix, Piolet, de Coussemaker.

Avoués près la cour, MM. Villette, Poncelet, Dussolian, Gennevoise, Wimet, Faglin, Jude, Druelle, Picquet.

Huissiers audienciers, MM. Pinsart, Colart, Lecq, Salvy, Parent, Marouzé.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à onze heures. Les jeudis et les vendredis sont consacrés aux affaires civiles et aux criées; et les samedis aux affaires correctionnelles. Les référés ont lieu devant le président, les mercredis à midi.

Président, M. Doë de Maindreville. — *Président honoraire*, M. de Lesdain. - *Juges*, MM. Enlart de Guémy, juge d'instruction; Lucas et Vandelet. — *Juges suppléants*, MM. Hovelt et Boutillier du Rétail. — *Procureur de la République*, M. Pelletreau. — *Substitut*, M. Gronnier. — *Greffier*, M. Dejaeghère. — *Commis-Greffier*, M. Ghys.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

Avocats, MM. Lefebvre, *bâtonnier*; Willems, G. Lemaire, de Lesdain, Schadet, Alf. Dumont; *Stagiaires*, MM. Gaston de Lesdain, G. Dumont.

Avoués, MM. Liem, Dumont, David, Montenuis, Desfontaines, Verley.

Huissiers, MM. Vollaeys, Delahaye, Vianne, Lion, Suyweus, à Dunkerque; Zeghers, Sterkeman, à Bergues; Coddeville, à Bourbourg; Macquet, à Gravelines; Deturck, à Hondschoote; Casella, à Watten; Dedryver, à Wormhoudt.

JUSTICES DE PAIX.

1er CANTON — DUNKERQUE-EST. — Il est composé de six communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. N..., *Suppléants*, MM. Lefebvre et de Lesdain. *Greffier*, M. Rooryck. *Huissier-audiencier*, M. Delahaye.

Les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

2e CANTON. — DUNKERQUE-OUEST. — Il réunit quatre communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Choussy. *Suppléants*, MM. de Clebsattel (O. ✻), et Willems. *Greffier*, M. Depaepe. *Huissier-audiencier*, M. Vianne.

Les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Dunkerque, MM. Hovelt, Montigny, De Baëcque, Delval, Deman, Lebleu.

Commissaires-priseurs, MM. Demilleville et Ruyssen.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences les mardis, à 10 heures; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire central de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Palynck.

3e CANTON. — BERGUES. — Il est composé de treize communes *Juge-de-paix*, M. Vandeper. *Suppléants*, MM. Leceuche et Guilbert. *Greffier*, M. Isoré. *Huissier-audiencier*, M. Sterckman.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et vendredis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Dequeker, Dupuy et Chocqueel, à Bergues.

Commissaire-priseur, M. Kieken.

4e CANTON. — BOURBOURG. — Il réunit treize communes. *Juge-de-paix*, M. Decarpentry. *Suppléants*, MM. Bondu et Verschave, *Greffier*, M. Boin. *Huissier-audiencier*, M. Coddevylle.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Beirnaert, Schalier, à Bourbourg.

5e CANTON. — GRAVELINES. — Il réunit quatre communes. *Juge-de-paix*, M. Flajollet. *Suppléants*, MM. Demarle et Waguet. *Greffier*, M. Bellon. *Huissier-audiencier*, M. Macquet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Salomé et Voituriez, à Gravelines.

6e CANTON. — HONDSCHOOTE. — Il est composé de huit communes. *Juge-de-paix*, M. Vanuxem, *Suppléants*, MM. Goudaert et Vercamer. *Greffier*, M. Zoëte. *Huissier-audiencier*, M. Deturck.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et mercredis, à dix heures.

Notaires du canton. MM. Boudewel, Vanderheyde, à Honds choote; Déprez, à Rexpoëde.

7e CANTON. — WORMHOUDT. — Il est composé de dix communes. *Juge-de paix*, M. Vernimmen. *Suppléants*, MM. Dehaëne et Debreyne. *Greffier*, M. de Lylle, *Huissier-audiencier*, M. Dedryver.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Debreyne, à Wormhoudt; Cortyl, à Bollezeele; Devey, à Esquelbecq.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

de l'arrondissement d'Hazebrouck.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent a une heure. Les vendredis sont destinés aux affaires civiles, les samedis aux affaires civiles et commerciales. Les jeudis sont consacrés aux affaires correctionnelles, des douanes, des contributions indirectes et forestières. Les lundis sont réservés pour les criées, et les mercredis pour les délibérés en la chambre du conseil.

Président, M. Lespagnol.— *Juges*, MM. Quenson, Demazière, juge d'instruction. — *Juges suppléants*, MM. Kien et Trinquet (Emile). —*Procureur de la République*, M. Depoutre. —*Substitut*, M. Beck. — *Greffier*, M. Olivier. — *Commis-greffiers*, MM. Vanderputte et Boitel.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à midi, et depuis deux heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Kien, Oscar Grévin, Deblock, Vandenbussche et Deswarte.

Avoués, MM. Ruyssen, Leleu, Taverne.

Huissiers, MM. Tersen, Fryson, Debert, à Hazebrouck; Herry, à Bailleul; Lynde, à Cassel; Lassure, à Steenvoorde; Douvrin, à Merville.

JUSTICES DE PAIX.

1er CANTON. — HAZEBROUCK-NORD. — Il est composé de neuf communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Bieswal, *Suppléant*, M. Deberdt. *Greffier*, M. Legrand. *Huissiers-audienciers*, tous les huissiers d'Hazebrouck.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à dix heures.

2e CANTON. — HAZEBROUCK-SUD. — Il réunit sept communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Duvet. *Suppléant*, M. Leleu. *Greffier*, M. Ryssen. *Huissier-audiencier*, M. Tersen.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, à dix heures.

Notaires des deux cantons d'Hazebrouck, MM. Bogaert, Carlier, Warin, à Hazebrouck ; Roussel, à Renescure ; Devos, à Wallon-Cappel ; Lequien, à Caestre ; Deram, à Steenbecque.

Commissaire-priseur, M. Deroo.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, tenu alternativement par l'un des juges-de-paix, donne ses audiences les lundis, à deux heures après-midi. Le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Gobrecht.

3e CANTON. — BAILLEUL NORD-EST. — Il est composéde trois communes, plus d'une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Dehaine. *Suppléants*, MM. Declercq et Lotthé. *Greffier*, M. Sename. *Huissier-audiencier*, M. Herry.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures.

4e CANTON. — BAILLEUL SUD-OUEST. — Il réunit cinq communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge de-paix*, M. Moeneclaye. *Suppléants*, MM. Leurs et H. de Coussemaker. *Greffier*, M. Lovigny. *Huissier-audiencier*, M. Herry.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Bailleul, MM. Leroy, Lotthé, Declercq, à Bailleul ; Gokelaere, à Nieppe ; Plouvier, à Steenwerck ; Taffin, à Vieux-Berquin.

Commissaire-priseur, M. Becuwe.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal donne ses audiences les mardis, à dix heures ; il est pré-

sidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Debacker.

5e CANTON. — CASSEL. — Il est composé de treize communes. *Juge-de-paix*, M. Smagghe. *Suppléants*, MM. Dehandschoewerker et Desmyttère. *Greffier*, M. Paresys. *Huissier-audiencier*, M. Lynde.

Jours d'audience : Les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à dix heures; celles de simple police ont lieu les vendredis, à dix heures.

Notaires du canton de Cassel, MM. Dehandschoewerker, Morael et Singier, à Cassel; Bogaert, à Rubrouck.

6e CANTON. — MERVILLE. — Il est composé de cinq communes. *Juge-de-paix*, M. Arnould, à Merville. *Suppl.*, MM. Verhaeghe, ✻, Duquenne. *Greffier*, Lefebvre, *Huissier-audienc.*, M. Douvrin.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux mercredis, à dix heures.

Notaires du canton de Merville, MM. Verhaeghe fils, Legrand, à Merville; Hennion et Domarles, à Estaires.

Commissaires-priseurs, MM. Chassaing à Merville; Menche, à Estaires

7e CANTON. — STEENVOORDE. — Il réunit cinq communes. *Juge-de-paix*, M. Guermonprez; *Suppléants*, MM. Hem et Mortier; *Greffier*, M. Legrand; *Huissier-audiencier*, M. Lassure.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures.

Notaires du canton de Steenvoorde, MM. Heem, et Alexander à Steenvoode, Stoffaes, à Winnezeele.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

de l'arrondissement de Lille.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à onze heures du matin les lundis, mardis, mercredis et vendredis pour les affaires correctionnelles: à midi les mercredis, jeudis, vendredis et samedis pour les affaires civiles, à onze heures; les 1er et 3e mercredis de chaque mois pour les criées.

Président, M. Le Roy (✻).— *Président honoraire*, M. Dufresne (O ✻). — *Vice-président* M. Parenty.—*Juges*, MM. Telliez, Gentil, de Valroger, Casati. — *Juges d'instruction*, MM. Gand, Marion, Remy. —*Juges suppléants*, MM. Théry, Chantreuil, Loingeville. — *Procureur de la République*, M. Froissart. — *Substituts*, MM. Dupont, Calary, Devimeux. — *Juges honoraires*, MM. Boutry, Bourdon, Artaud, ✻, Desrousseaux, ✻, De Coussemaker, ✻✠✠.

Juge suppléant attaché au parquet, M. Chantreuil. — *Secrétaire du Parquet*, M. Laurent, ✻. — *Greffier*. M. Legrand. — *Commis-greffiers*, MM. Jourdain, Fiévet, Delplanque, Oyer et Vacant. — *Interprète judiciaire*, M. Conraets.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures.

Avocats, MM. Théry, Houzé de l'Aulnoit, Ovigneur, Labbe, Bayart, Grillet, Legrand (Pierre), Théry, Gustave, Werquin, Philippe, Desante, Coquelle, Vanlaer, Delemer, Pottier, Baron, Testelin, Reuflet, Salomé, Decroix, Vente, Bourdon, Dalbertenson, Basquin, Domarles, Jombart, Fischaux, Cousin et Dejardin.

Avocats stagiaires, MM. Boniface, Hector Lefebvre, Blondeau, Chon, Copin, Deledicque, Cazeneuve, Desrousseaux, Baggio, Verstaen, Decroix, Delale, Barbe, Ladureau, Cottignies, Crouan, Selosse, Liagre, Lebleu, Théry, Poissonnier.

Avoués, MM. Ed. Desrousseaux, Lefrancq, Gennevoise, Blondeau, Paquet, Pajot, Houzé, N....

Huissiers, MM. Doutreligne, Crapet, Broutin, Warlusel, Boutemy, Payen, Zète, Tiprez, Spriet, Ricouart, Dessaint, Vercoutere, Pollet, à Lille; Pinchon, à Lannoy; Fruchart, à Armentières; Lys, à Haubourdin; Létendart, à Pont-à-Marcq; Lemar, à Quesnoy; Lemaître, à La Bassée; Fontaine, Tiberghien, à Roubaix; Gille, à Seclin; Paccou, à Cysoing; Boutemy et Leclercq, à Tourcoing.

JUSTICES DE PAIX.

1er CANTON. — LILLE-NORD-EST. — Il est composé de deux communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Nœuvéglise. *Suppléants*, MM. Pajot, Blondeau. *Greffier*, M. Prouvost. *Huissier audiencier*, M. Ricouart.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, dix heures du matin.

2e CANTON. — LILLE-CENTRE. — Une seule commune rurale est réunie à une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Blondin, *Suppléants*, MM. Desrousseaux, Edouard-Victor et Gennevoise, avoués. *Greffier*, M. Morache. *Huissier-audiencier*, M. Desains.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures du matin et mardis, à onze heures.

3e CANTON. — LILLE-SUD-EST. — Il se compose de trois communes et d'une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Liechten-

berger. *Suppléants*, MM. Deledicque et Cresson. *Greffier*, M. Becquart. *Huissier-audiencier*, M. Zete.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, dix heures du matin.

4e CANTON. — LILLE-SUD-OUEST. — Il comprend trois communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Mertian, *Suppléants*, MM. Mas, Labbe. *Greffier*, M. Leborgne. *Huissier-audiencier*, M. Boutemy.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux lundi, 8 heures, audience publique ; lundi, 3 heures, conseils de famille ; mercredi, 9 heures, rue Colbert, 56, conciliations; vendredi, 3 heures, audience.

5e CANTON. — LILLE-OUEST. — Il réunit quatre communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Parel. *Suppléants*, MM. Courmont et Lefebvre. *Greffier*, M. Wannoschot. *Huissier-audiencier*, M. Payen.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, au domicile du juge, rue de la Préfecture, N° 15, à dix heures du matin pour les conciliations et mercredis à dix heures pour les audiences sur citation à la mairie, salle du Tribunal de simple police

Notaires des cinq cantons de Lille, MM. Mas, J. Danel, Courmont, Lebigre, Lefebvre, Herlin, Deledicque, Dujardin, Leclercq, J. Lefebvre, Piat, Boutemy, Em. Lefebvre, Herbout, Gennevoise, Pajot, Ducrocq, à Lille; Cochez, à Ronchin; Dujardin, à Wambrechies.

Commissaires-priseurs, MM. Drion, Pajot, Cottignies, Blondel, Desante, à Lille.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police, alternativement présidé par MM. les juges-de-paix, tient ses audiences les samedis, à dix heures. Un commissaire de police remplit auprès de ce tribunal les fonctions de ministère public.

Greffier, M. Spriet.

6e CANTON. — ARMENTIÈRES. — Il est composé de sept communes, *Juge-de-paix*, M. Ranson. *Suppléants*, MM. Butin ✻ et Desmazières; *Greffier*, M. Dewèvre. *Huissier-audiencier*, M. Fruchart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures du matin.

Notaires du canton d'Armentières, MM. Desmazières, Debruyn, à Armentières; Desuet, à Frelinghien.

Commissaire-priseur, M. Quintrel, à Armentières.

7e CANTON. — CYSOING. — Il réunit quatorze communes. *Juge-de-paix*, M. Lorthioir. *Suppléants*, M. Mulle, à Camphin, M. Bommart, à Templeuve. *Greffier*, M. Fourment. *Huissier-audiencier*, N. Loiseau.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à neuf heures du matin, mardi, civiles, vendredi, simple police.

Notaires du canton de Cysoing, MM. Brunel, à Cysoing, Bommart, à Templeuve.

8e CANTON. — HAUBOURDIN. — Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix*, M. Souquet. *Suppléant*, MM. Duverdyn et Rose. *Greffier*, M. Leclercq. *Huissier-audiencier*, M. Lis.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures du matin.

Notaires du canton d'Haubourdin, M M. Delehette. à Haubourdin, Josson ,à Lomme ; Galloo, à Radinghem ; N.... à Wavrin.

9e CANTON. — LA BASSÉE. — Il réunit onze communes. *Juge-de-paix*, M. N.... *Suppléants*, MM. Leroy-Dubois, maire d'Illies et Cousin. *Greffier*, M. Béghin. *Huissier-audiencier*, M. Lemaitre.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis et samedis, à dix heures.

Notaires du canton de La Bassée. MM. Cousin, Clainpanain, à La Bassée ; Deron, à Aubers ; Delassus, à Fournes.

10e CANTON. -- LANNOY. — Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix*, M. D'herbomez, à Lannoy. *Suppléants*, MM. Deffrennes et Delerue. *Greffier*, M. Marquette. *Huissier-audiencier*, M. Pinson.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à dix heures précises du matin.

Notaires du canton de Lannoy, MM. Valenducq, à Lannoy ; Reuflet, à Ascq.

11e CANTON. — PONT-A-MARCQ. — Il est composé de quinze communes. *Juge-de-paix*, M. Delecluse. *Suppléants*, MM. Bruneau et Le Vaillant de Jollain. *Greffier*, M. Desmazières. *Huissier-audiencier*, M. Létendart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton de Pont-à-Marcq, MM. Theys, à Pont-à-Marcq ; Cousin, à Phalempin.

12e CANTON. — QUESNOY-SUR-DEULE. — Il se compose de neuf communes. *Juge-de-paix*, M. Samyn. *Suppléants*, MM. Fauvarque et Pouillier. *Greffier*, M. Wauquier. *Huissier-audiencier*, M. Lemar.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures

Notaires du canton de Quesnoy-sur-Deûle, MM. D'Halluin, à Quesnoy; Lambin, Meurillon, à Comines.

13e CANTON. — ROUBAIX-EST. — Il se compose de deux communes. *Juge-de-paix*, M. Tierce (O A). *Suppléants*, MM. A. Delaoutre et A. Motte. *Greffier*, M. Delerue. *Huissier-audiencier*, M. Fontaine et Tiberghien.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux mardi et mercredi de chaque semaine.

14e CANTON. — ROUBAIX-OUEST. — Il est composé de trois communes. *Juge-de-paix*, M. Bonnier (O I). *Suppléants*, MM. Cottigny et Watine-Wattinne. *Greffier*, M. Legay. *Huissier-audiencier*, M. Fontaine et Tiberghien.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux vendredis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Roubaix, MM. Duchange, Duthoit, Tacquet, Vaché, à Roubaix.

Commissaire priseur, M. Roussel.

15e CANTON. — SECLIN. — Il réunit seize communes. *Juge-de-paix*, M. Caplet. *Suppléants*, MM. Louis Collette et Louis Desmazières. *Greffier*, M. Cornillot. *Huissier-audiencier*, M. Dupont.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures pour la simple police et vendredis à neuf heures, pour les affaires civiles.

Notaires du canton de Seclin, MM. Collette, Fontaine, à Seclin.

16e CANTON. — TOURCOING-NORD. — Il est composé de cinq communes, plus une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Legrand. *Suppléants*, MM. Deroubaix et Hassebroucq. *Greffier*, M. Vanaverbeck. *Huissier-audiencier*, M. Boutemy.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis, à dix heures.

17e CANTON. — TOURCOING-SUD. — Il réunit trois communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Duchochois. *Suppléants*, MM. Rousselle-Caulliez et Jourdain-Defontaine, ✻. *Greffier*, M. Farvacque. *Huissier-audiencier*, M. Leclercq.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à neuf heures.

Notaires des deux cantons de Tourcoing, MM. Debœuf, Delahaye, Roussel, à Tourcoing; D'Halluin, à Linselles; Labbe, à Roncq; Ducrocq, à Marcq-en-Barœul.

Commissaire-priseur, M. Leuridan.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences les premier et troisième jeudis de chaque mois, à neuf heures ; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire central de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Dujardin.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE.

de l'arrondissement de Cambrai.

Les audiences civiles de ce tribunal ont lieu le mercredi, le jeudi et le vendredi de chaque semaine, à dix heures.

Les audiences correctionnelles se tiennent le samedi; à dix heures.

Les audiences en référé ordinaire ont lieu le vendredi, à trois heures de relevée.

Président honoraire, M. Pley.

Président, M. Tabary. *Juge d'instruction*, M. Bonnel. *Juges*, MM. Deberdt, Barbier. *Juges suppléants*, MM. Renard, Dutemple, Prioux. *Procureur de la République*, M. Boucly. *Substitut*, M. Bottin, *Greffier*, Dourlez, *Commis-greffiers*, MM. Rivière et Petit.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de huit heures du matin, jusqu'à une heure, et depuis trois heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Dutemple, Cirier, Lefranc, Quentin, Louis Delattre, Delattre, Léonce; Lancelle, Pagniez, Louis; Germe.

Avoués, MM. Glinel, Berna, Doyen, Lecat, Duez, Christian, Truy.

Huissiers, MM. Doucedame, Lefebvre, Bommier fils, Cousin, Leboucq, Muguet, Charpentier, Gressier, Boudry fils, à Cambrai ; Dumont, à Carnières ; Hautecœur, Danjou, au Câteau ; Lesne et Béra, à Clary ; Gonthier, à Marcoing ; Blanchard, à Solesmes.

JUSTICES DE PAIX.

1er CANTON. — CAMBRAI-EST. — Il réunit treize communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. N.... *Suppléants*, MM. Cirier et Fliniaux, *Greffier*, M. Fliniaux. *Huissiers-audienciers*, M. Boudry, Muguet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à deux heures.

2e CANTON. — CAMBRAI-OUEST. — Il comprend dix-sept communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Lancelle. *Suppléants*, MM. Déjardin et Delattre. *Greffier*, M. Bouchez. *Huissiers-audienciers*, MM. Cousin, Leboucq.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à neuf heures à l'Hôtel-de-Ville, salle du Prétoire.

Notaires des deux cantons de Cambrai, MM. Brulley de la Brunière, Lemaire, Savary, Wacquez, Basquin, Ledoux, Cattelin, Lantiez, Millot, à Cambrai.

Commissaires-priseurs, MM. Théry et Castelain, à Cambrai.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal alternativement présidé par MM. les juges-de-paix, tient ses audiences tous les mercredis, à dix heures du matin. Le commissaire de police remplit auprès de ce tribunal les fonctions de ministère public.

Greffier, M. Laleu.

3e CANTON. — CARNIÈRES. — Il comprend seize communes. *Juge-de-paix*, M. N.... *Suppléants*, MM. Tellier et Bricout. *Greffier*, M. Lansiaux. *Huissier-audiencier*, M. Dumont, à Carnières.

Jours d'audience : les audiences sont fixées au jeudi de chaque semaine, à neuf heures : elles ont lieu à Carnières.

Notaires du canton de Carnières, MM. Bisiaux, à Avesnes-lez-Aubert, Delcroix, à Quiévy.

4e CANTON. — LE CATEAU. — Il comprend la ville du Câteau, le bourg de Câtillon et quinze communes. *Juge-de-paix*, M. Tisseraad. *Suppléants*, MM. Sartiaux et Cardon *Greffier*. M. Godard. *Huissiers-audienciers*, MM. Hautecœur et Danjou.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis à 10 heures. — Les Conseils de famillles les samedis à onze heures.

Notaires du canton du Câteau, MM. Alliot, Basquin, Contesse, Hibou, au Câteau ; Basquin, à Câtillon.

5e CANTON. — CLARY. — Il contient dix-sept communes. *Juge-de-paix*, Leroux. *Suppléants*, MM. Dolez et Decupère. *Greffier*, M. Bricout. *Huissiers-audienciers*. MM. Lesne et Béra.

Jours d'audience : l'audience se tient tous les mardis, à dix heures du matin.

Notaires du canton de Clary, MM. Dutemple, à Walincourt ; Décupère, à Clary ; Taisne, à Caudry.

6e CANTON. — MARCOING. — Il comprend vingt communes. *Juge-de-paix*, M. Savary. *Suppléant*, M. Rubin. *Greffier*, M. Duhen. *Huissier-audiencier*, M. Gonthier.

Jours d'audience : tous les mardis à neuf heures.

Notaires du canton de Marcoing. MM. Soualle, à Flesquières : Dupuich, à Gouzeaucourt.

7e CANTON. — SOLESMES. — Il contient la ville de ce nom et seize communes. *Juge-de-paix*, M. Petit. *Suppléants*, MM. Ratte et Mesnard-Payen. *Greffier*, M. Decaux. *Huissier-audiencier*, M. Blanchard.

Jours d'audience : l'audience se tient tous les lundis, à neuf heures.

Notaires du canton de Solesmes, MM. Brisset et Mallet, à Solesmes.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

de l'arrondissement d'Avesnes.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à cinq heures. Les lundis sont destinés aux affaires de la régie, de l'enregistrement et des domaines, en bureau ouvert ; les mardis et mercredis, aux affaires correctionnelles ; les jeudis, aux affaires commerciales, expropriations, interdictions, déclarations d'absence, partages, licitations, etc. ; les vendredis et samedis, aux affaires civiles.

Président, M. Deberdt. — *Juges*, MM. Ponticourt, de Vienne. *Juge d'instruction*, M. Guillemart. *Juges suppléants*, MM. Masure, Paul. — *Procureur de la République*, M. Hedde. — *Substitut*, M. Harduin. — *Greffier*, M. Carniaux. — *Commis-greffiers*, MM. Roques et Dubois.

Le greffe est ouvert, pendant toute l'année, depuis huit heures du matin jusqu'à midi ; et depuis deux heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Delaville, Pillion, Lebeau, Guillemin, Manesse, Pasqual, Canquelain, Evrard, Legrand, Champeaux, Baudez, Mutiaux.

Avoués, MM. Caffiery, Couronne, Gauchet, Pecart (Henri), Chevreux, C. Paul, Couppey.

Huissiers, MM. Boulanger, Lequime, Bernard, Normand et Taquet, à Avesnes, Friard, à Berlaimont ; Ringuet, Lobry, à Landrecies ; Ansiaux, Fournez, Chevallier, à Maubeuge ; Duchâ-

teaux, Lenclud, Bocquet, Peyron, au Quesnoy; Baudson, à Solre-le-Château; Passage, Mercier, à Trélon; Marchand et Quillot, à Bavai.

JUSTICES DE PAIX.

1er CANTON. — AVESNES-NORD. — Il est composé de treize communes et d'une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Georges. *Suppléants*, MM. Gauchet et Pasqual. *Greffier*, M. Farce.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis à dix heures.

2e CANTON. — AVESNES-SUD. — Il est composé de onze communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Evrard. *Suppléant*, MM. Couronne, Manesse. *Greffier*, M. Lefebvre.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons d'Avesnes, MM. Baudry, Caplain, Dupont, De Clerfayt et Carnoye, à Avesnes; Lecompte, à Dourlers, Leclercq, à Étrœungt; Boutrouille, à Cartignies.

Commissaire-priseur, M. Passage.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, alternativement présidé par MM. les Juges-de-paix, tient ses audiences les samedis, à deux heures.

Le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier, M. Pillion.

3e CANTON. — BAVAI. — Il est composé de vingt communes. *Juge-de-paix*, M. Sponi. *Suppléants*, M. Gravis. *Greffier*, M. Erouart fils. *Huissiers-audienciers*, MM. Marchand et Quillot.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Gravis, Payen, Richard.

4e CANTON. — BERLAIMONT. — Il est composé de quatorze communes. *Juge-de-paix*, M. Van Remoorteere. *Suppléants*, MM. Mercier et Emond. *Greffier*, M. Taulet. *Huissier-audiencier*, M. Friard.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Eliez et Emond, à Berlaimont.

5e CANTON. — LANDRECIES. — Il est composé de dix communes. *Juge-de-paix*, M. Delame. *Suppléants*, MM. Bonnaire, Desquesnes. *Greffier*, M. Lenain. *Huissiers-audienciers*, MM. Ringuet et Lobry.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et aux vendredis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Stiévez, Legrain, Caniot, à Landrecies, Azambre, à Maroilles.

6e CANTON. — LE QUESNOY-EST. — Il est composé de quatorze communes et d'une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Piette. *Suppléants*, MM. Lustremant et de Lalène Laprade. *Greffier*, M. Carion, *Huissiers-audienciers*, MM. Duchâteau, Bocquet, Lenclud, Peyron.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à dix heures.

7e CANTON. — LE QUESNOY-OUEST. — Ce canton réunit treize communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Mésange. *Suppléants*, MM. Rigolet et Lefranc. *Greffier*, M. Loiseau. *Huissiers-audienciers*, MM. Bocquet, Duchâteau, Peyron, Lenclud.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures.

Notaires des deux cantons du Quesnoy, MM. Gorisse, Lustremant et Legrain, au Quesnoy ; Lustremant, à Jenlain ; Desenfant, à Gommegnies.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal tient ses audiences tous les samedis, à dix heures, il est présidé alternativement pendant un trimestre par l'un des juges-de-paix.

Le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier, M. Prevost.

8e CANTON. — MAUBEUGE. — Il est composé de vingt-huit communes. *Juge-de-paix*, M. Ledoux. *Suppléants*, MM. Ouverlaux et Deharveng. *Greffier*, M. Lesné. *Huissiers-audienciers*, MM. Deghaye, Fournez et Mehaux.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Werbaeghe, Ouverlaux, Bottieau et Herbecq, à Maubeuge.

Commissaire-priseur, M. Bayart.

9e CANTON. — SOLRE-LE-CHATEAU. — Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix*, M. Emond. *Suppléants*, MM. Rouez et Martin. *Greffier*, M. Baligant. *Huissier-audiencier*, M. Baudson.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à dix heures du matin.

Notaires du canton, MM. Déclemy, Lecomte, à Solre-le-Château.

10e CANTON. — TRÉLON. — Il est composé de treize communes.

Juge-de-paix, M. Bourgeois. *Suppléants*, MM. Hanoteau et N... *Greffier*, M. Loones. *Huissiers-audienciers*, MM. Passage et Mercier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Azambre, à Fourmies; Devouge, à Wignehies; Lemaire, à Trélon.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

de l'arrondissement de Douai.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à onze heures du matin. Les mercredis, jeudis et vendredis sont consacrés aux affaires civiles et commerciales; les samedis aux affaires de police correctionnelle.

Président, M. Delaby. — *Juges*, MM. Boucher, Cadart; *juges d'instruction*, MM. Bommart, Choque. — *Juges suppléants*, MM. Hallo et L'Eleu. — *Procureur de la République*, M. de la Gorce. — *Substitut*, M. Savary. — *Greffier*, M. Coppin. — *Commis greffiers*, MM. Vallée, Avrez.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

Avocats, les mêmes que ceux de la Cour d'appel.

Avoués, MM. Boniface, Desplanque, Deltombe et Fabre.

Huissiers, MM. Campion, Montaigne, Pinsart, Marouzé, Colart, Parent, Leureele, Saillard, Lecq, Salvy à Douai; Vasseur, à Arleux; Meunier et Brayelle, à Marchiennes; Lemaire, à Orchies.

JUSTICES DE PAIX.

1er CANTON. — DOUAI-NORD. — Ce canton est composé de cinq communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Théry. *Suppléants*, MM. Duclerfays et Largent. *Greffier*, M. Duhem. *Huissier-audiencier*, M. Paccou.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, à onze heures.

2e CANTON. — DOUAI-SUD. — Il est composé de onze communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Déprès. *Suppléants*, MM. Lagache et Proyart. *Greffier*, M. Wantiez. *Huissier-audiencier*, M. Colart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à dix heures.

3e CANTON.—DOUAI-OUEST. Il réunit dix communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Nutly. *Suppléants*, MM. Desplanque, et Rousseau. *Greffier*, M. Jovenet. *Huissier-audiencier*, M. Delgrange

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à onze 11 heures.

Notaires des trois cantons de Douai, MM. Provart, Dubus, Regnault, Lenain, de Bailliencourt dit Courcol, Waché, Cardon, Monier, Trinquet, Daix, Druon.

Commissaires-priseurs, MM. Hulot, Ducatelle, Parenty, à Douait

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences tous les jeudis, à dix heures; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix.

Greffier du tribunal, M. Lebrun, Eugène, à Douai.

4e CANTON.—ARLEUX.—Il est composé de quinze communes. *Juge-de-paix*, M. Potier, à Arleux. *Suppléants*, MM. Pennequin et N.... *Greffier*, M. Peugniez, à Arleux. *Huissier-audiencier*, M. Vasseur

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Dutilleul, Pennequin, à Arleux.

5e CANTON. — MARCHIENNES. — Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix*, M. Havez. *Suppléants*, MM. Théry et Deprez. *Greffier*, M. Fourot. *Huissier-audiencier*, M. Meunier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Théry et Desprez, à Marchiennes.

6e CANTON. — ORCHIES. — Il réunit neuf communes. *Juge-de-paix*, M. Tillement. *Suppléants*, MM. Warocquier et Piérart. *Greffier*, M. Dépret. *Huissier-audiencier*, M Lemaire-Deroubaix.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Warocquier, Piérart, Bernard, à Orchies.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

de l'arrondissement de Valenciennes.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à une

heure. Les mercredis et jeudis sont destinés aux affaires civiles, et après celles-ci le tribunal s'occupe des affaires de nature à être jugées à bureaux ouverts et des ventes judiciaires, les vendredis et samedis aux affaires correctionnelles; néanmoins, l'audience des vendredis est plus spécialement affectée aux affaires des douanes, des contributions indirectes et des eaux et forêts.

Les affaires civiles de nature à être jugées sur requêtes sont vidées au commencement ou à la fin de toutes les audiences indifféremment.

Président, M. Maniez. — *Juges*, MM. Bultot (juge d'instruction), Flamen; Danniaux; — *Juges suppléants*, MM. Courtin, Verdavaine, Doutriaux. — *Procureur de la République*, M. Francoville; — *Substitut*, M. Blocaille: — *Greffier*, M. Malicorne; — *Commis-greffier*, MM. Lejay, Hétiez et de La Fontaine.

Présidents honoraires, MM. Lécuyer, ✻, ✠. Boulanger, ✻. — *Juge honoraire*, M. Dupont, ✻.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir sans interruption

Avocats, MM. Girard, Alfred, *Bâtonnier;* Regnard, Girard, père; Foucart, Collet, Didiez, Henri Theillier, Alfred Girard, Doutriaux, Ch. Thellier de Poncheville, Legrand, Pillion, Deladerrière, Bossaut, Sauteau, Leroy, Armand; *stagiaires*, MM. Désorbaix, Delecourt, Dubiez

Avoués, MM. Devillers, Libert, Le Barbier, Wintrebert, Lestoille, Delhaye.

Huissiers, MM. Leflan, syndic; Cochinart, Léchelle, Bourse, Chartier, N....., Vasseur, Delgrange, Bulté, Duvert, à Valenciennes; Bouland, Ghienne, à Bouchain; Marchand, à Condé; Desmons, Bouriez, à Saint-Amand.

JUSTICES DE PAIX.

1er. CANTON. — VALENCIENNES-NORD. — Il est composé de huit communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Ollivier. *Suppléants*, MM. Gamblon et Devillers. *Greffier*, M. Baboma. *Huissier-audiencier*, M. Delgrange.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, jeudis et vendredis, à neuf heures du matin.

2e CANTON. — VALENCIENNES-EST. — Il comprend dix communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Sabès. *Suppléants*, MM. Podevin et Dcromby. *Greffier*, M. Godon *Huissier-audiencier*, M. Cochinart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis et samedis, à neuf heures du matin.

3e CANTON. — VALENCIENNES-SUD. — Il réunit quatorze communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Tamboise. *Suppléants*, MM. Girard et Collet. *Greffier*, M. Trelcat. *Huissier-audiencier*, N....

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis à neuf heures du matin.

Notaires des trois cantons de Valenciennes, MM. Beauvois, Gamblon, Lefebvre (Auguste), Paillard, Bultot, Baudrain, Deltombe, Herbert, Delcourt, Mabille, Julien, à Valenciennes

Commissaires-priseurs, MM. Pillion (Jules), Hannoire, Gostieau à Valenciennes.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police de Valenciennes tient ses audiences tous les mercredis, à dix heures du matin. Il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Lemoine.

4e CANTON. — BOUCHAIN. — Il est composé de vingt-et-une communes. *Juge-de-paix*, M. Cogé, ✻, à Bouchain. *Suppléants*, MM. Canonne et Lefebvre. *Greffier*, M. Ghienne (Elie), à Bouchain. *Huissiers-audienciers*, MM. Bouland et Ghienne (Augustin).

Notaires du canton, MM. Bouchez fils, Canonne, G. Lefebvre, à Bouchain.

5e CANTON. — CONDÉ. — Il réunit neuf communes. *Juge-de-paix*, M. Gambart. *Suppléants*, MM. Waterneau, Martel, à Condé. *Greffier*, M. Richard. *Huissier-audiencier*, M. Marchand.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis à dix heures du matin.

Notaires du canton, MM. Longatte, Carlier, Mention, à Condé.

Commissaire-priseur, M. Mention-Lenglé fils, à Condé.

6e CANTON. — SAINT-AMAND (rive droite de la Scarpe). — Il est composé de six communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Lesens. *Suppléants*, MM. N..., Barbieux Hippolyte, *Greffier*, M. Copin. *Huissiers-audienciers*, MM. Desmons et Bourriez.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, a dix heures.

7e CANTON. — SAINT-AMAND (rive gauche de la Scarpe). — Il réunit dix communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Waché. *Suppléants*, MM. Davainne et Barbieux Louis. *Greffier*, M. Joly. *Huissiers-audienciers*, MM. Desmons et Bourriez.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Saint-Amand, MM. Mascaux, à Mortagne ; Herbert, N...., Biller, Barbieux, Vérez, à Saint-Amand.

Commissaire-priseur, M. Bouillaux, à Saint-Amand.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE

Le tribunal de simple police de Saint-Amand tient ses audiences tous les vendredis, a deux heures, pendant les premier et troisième trimestres, et tous les mardis, à deux heures, pendant les deuxième et quatrième trimestres.

Il est alternativement présidé par MM. les juges-de-paix, le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Lemaire. *Commis-Greffier*, M. Dupire.

ASSISTANCE JUDICIAIRE.

Aux termes de la loi du 22 janvier 1851, l'admission à l'assistance judiciaire est prononcée par un bureau spécial établi au chef-lieu judiciaire de chaque arrondissement.

Les bureaux d'assistance judiciaire sont composés comme suit :

COUR D'APPEL DE DOUAI.

MM. Petit, ✻, président honoraire à la Cour d'appel ; de Warenghien, idem ; Rossignol, conseiller honoraire ; Talon, avocat ; Coquelin, idem ; Poncet, avoué.

TRIBUNAL DE DOUAI.

MM. De Beaulieu, avocat, *président ;* Allard, ancien notaire ; Maurice père, ✻, député ; Reboussin, receveur de l'enregistrement ; Deltombe, avoué ; Coppin, *greffier-secrétaire*.

TRIBUNAL DE DUNKERQUE.

MM. De Lesdain, avocat, *président ;* Dézon, vérificateur de l'enregistrement ; Beck, ancien notaire ; Dumont, avoué ; Lefebvre, avocat.

TRIBUNAL CIVIL D'HAZEBROUCK.

MM. Behaghel, vérificateur de l'enregistrement; Bloeme, notaire; Bogaert, notaire; Decool, ancien notaire.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE.

MM. Théry père, avocat, *président;* Cleenewerck de Crayencour ✻, vice-président du conseil de préfecture; Desmaretz, vérificateur de l'enregistrement; Labbe, avocat; Gennevoise, avoué; Legrand, *secrétaire.*

TRIBUNAL CIVIL DE CAMBRAI.

MM. Renard, *président;* Moniez, conseiller d'arrondissement; Dutemple, avocat; Declercq, vérificateur de l'enregistrement; Hourie, avoué; Rivière, *secrétaire.*

TRIBUNAL CIVIL D'AVESNES.

MM. Paul, juge suppléant, *président;* Lebeau, avocat; Caffieri, avoué; Davoine, ancien notaire; Flamant, conservateur des hypothèques; Carniaux, *greffier-secrétaire.*

TRIBUNAL CIVIL DE VALENCIENNES.

MM. Thellier de Poncheville, *président*; ; Boca, ancien magistrat; Libert, avoué; Favière, vérificateur de l'enregistrement; Malicorne, greffier, *secrétaire.*

TRIBUNAUX DE COMMERCE.

Un décret du 2 mars 1852 a abrogé celui du 22 août 1848 relatif à l'organisation des tribunaux de commerce. Conformément aux articles 618, 619, 620, 621 et 629 du Code de commerce, au décret du 6 octobre 1809 et à la loi du 3 mars 1840, les membres de ces tribunaux sont élus par une assemblée composée de citoyens français, commerçants patentés depuis cinq ans, des capitaines au long cours et des maîtres au cabotage ayant commandé des bâtiments depuis cinq ans et domiciliés depuis deux ans dans le ressort du tribunal.

Les tribunaux de commerce existant dans le département sont placés dans les villes de Dunkerque, Lille, Roubaix, Tourcoing, Cambrai et Valenciennes; ils sont composés ainsi qu'il suit :

TRIBUNAL DE DUNKERQUE.

Président, M. Coquelin. — *Juges*, MM. Hamoir, Didier, Dessurne, Dewulf-Cailleret. — *Juges suppléants*, MM. Lavergne, Coquelle-Gourdin, Chaveron, Sapelier, Collet-Legros. — *Greffier*, M. Pre Michel. — *Commis-greffier*, M. Dodanthun.

TRIBUNAL DE LILLE.

Président, M. P. Derode. — *Juges*, MM. H. Labbe, Charles Verley, Ch. Mas, J. Leblan, Th. Bernard, Delecourt, A. Wallaert, Descamps-Crespel. — *Juges suppléants*, MM. Schoutetten, Ch. Huet, Ozenfant-Scrive, P. Giraud. — *Greffier*, M. Blondeau. — *Commis-greffier*, M. L. Capon.

TRIBUNAL DE ROUBAIX.

Président, M. Bossut. — *Juges*, MM. Delattre fils; J.-B. Defrennes, A. Vernier. — *Juges suppléants*, MM. Ed. Ferrier, J.-B. Pennel. — *Greffier*, M. Lequenne.

TRIBUNAL DE TOURCOING.

Président, M. H. Leurent. — *Juges*, MM. Desurmont, Motte, Jourdain-Defontaine, Leroux, Bériot. — *Juges suppléants*, MM. Dansel-Demeestere, L. Vienne. — *Greffier*, M. Pannier.

TRIBUNAL DE CAMBRAI.

Président, M. Wiart-Pinquet. — *Juges*, MM. Chappellier, Parsy, Cambay, Fontaine. — *Juges-suppléants*, MM. Bautista, Delesalle-Parent. — *Greffier*, M. Pellereau.

TRIBUNAL DE VALENCIENNES.

Président, M. Giard. — *Juges*, MM. Dutemple, Delame, J. Lecat. — *Juges suppléants*, MM. Leduc, Harpignies, Sirot-Wagret, Vincent, Barbet-Serret, — *Greffier*, M. Leroy.

CONSEILS DE PRUD'HOMMES.

LILLE. — *Président*, M. Descat-Leleux, ✻; *vice-président*, M. Faucheur-Deledicque. — *Patrons*, MM. Dautremer, Crépy, Meurisse, O. Baudon, Laurenge. — *Ouvriers* MM. Lemaire,

Becquart, Deflandre, Dussautoy, Forestier, Chivorez, Schneider. *Secrétaire*, M. Madelin.

ROUBAIX. — *Président*, M. L. Watine. — *Patrons*, MM. Duhamel, Dillies, Beuscart, J.-B. Screpel, Toulemonde-Chombart, Eloi Toulemonde. — *Ouvriers*, MM. J.-B. Lerouge, Mesplont, J.-B. Franchomme, Ch. Boune, Chevalier.

TOURCOING. — *Président*, M. Bernard, Louis; *vice-président*, M. Delmasure. — *Patrons*, MM. L. Duprez, L. Duhamel, F. Lehoucq, Lorthiois-Peenaert, A. Leserre, Darras-Lemaire, F. Sealabre. — *Ouvriers*, MM. A. Bolin, L. Delannoy, J.-B. Nollet, Ach. Corvoisie, H. Jouvenel, H. Corman, H. Catteau.

ARMENTIERES. — *Président*, M. Fauquembergue; *vice-président*, M. Salmon. — *Patrons*, MM. Léturgié, Delécaille, Leuridan, Dufour, Ruyant, Hallot, Gruson, Liébart, Breuvart. — *Ouvriers*, MM. Bague, Bourck, Longeville, Lalau, Lemaire, Lombart, Pouille, Fournier, Dupont.

VALENCIENNES. — *Président*, M. Marquis; *vice-président*, M. Meurs. — *Patrons*, MM. Cliche, Babonaux, Mineur, Vernus, Motte. — *Ouvriers*, MM. Coutelier, Villard, Heyl, Schoenheiz, Capon, Cordier.

DOUAI. — *Président*, M. C. Hayez; *vice-président*, M. Lesurque-Leborgne. — *Patrons*, MM. de Baillencourt, Dubourg-Broux, Hanotte, Jupin, Dechristé, Chartier, Lesurque, Cavroy. — *Ouvriers*, MM. Offret, Barre, Cochon, Dassonville, Dargaud, Gouy, Lucas, Danel, Duterque.

CAMBRAI. — *Président*, M. Hattu; *vice-président*, M. Delannoy. *Patrons*, MM. Belami, Goubet, Gransart, Catté, Paris, Tilmant. — *Ouvriers*, MM. Bourgeois, Dubois, Hennino, Legrand, Vallet, N....

LE CATEAU. — *Président*, M. Robert Ledieu; *vice-président*, M. Picard. — *Patrons*, MM. Hélie, Ferret, Collart, Pecqueux, N... — *Ouvriers*, MM. Herlemont, Pruvot, Bracar, Bara, Basuyau, Mouton.

HALLUIN. — *Président*, M. Dupont-Bonduel; *vice-président*, M. Odou. — *Patrons*, MM. Leduc-Danset, C. Castelain, Dumortier. — *Ouvriers*, MM. Beuque, D. Castelain, Nollet.

ORGANISATION MILITAIRE.

3e DIVISION MILITAIRE.

L'article 1er de la loi du 24 juillet 1873 porte que le territoire de la France sera, pour toutes les parties de son organisation militaire, divisé en 18 régions : celles-ci seront partagées ultérieurement en subdivisions de régions par un règlement d'administration publique.

Un décret du 28 septembre suivant a créé 18 corps d'armée destinés à occuper les 18 régions entre lesquelles le territoire français est divisé, conformément à la loi précitée.

Lille est le chef-lieu du 1er corps d'armée et de la 3e division militaire qui comprend les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

1er CORPS D'ARMÉE.

M. Clinchant (C. ✱), général de division, *commandant le 1er corps d'armée et la 3e division militaire.*

MM. Fayet (O. ✱), capitaine d'état-major de 2e classe, *aide-de-camp;* Bazin, lieutenant au 130e de ligne, *officier d'ordonnance.*

État-major du 1er corps d'armee, à Lille.

MM. Bonneau du Martray (C. ✱), général de brigade, *chef d'état-major général;* Campenon (C. ✱), colonel d'état-major, *sous-chef d'état-major général;* Schnell, chef d'escadron d'état-major; Noiret, ✱, capitaine d'état-major de 1re classe; de Germiny, ✱.

État-major de la 3e division militaire, à Lille.

MM. Thil (O. ✱), chef d'escadron d'état-major; Emmery, capitaine d'état-major de 2e classe; Le Bozec du Quilio, *capitaine-archiviste.*

1re division d'infanterie, à Lille.

M. Lecointe (O. ✱), général de division, *commandant.*

État-major de la 1re division.

MM. Taffin (O. ✱), lieutenant-colonel d'état-major, *chef d'état-major;* Thiroux, ✱, capitaine d'état-major de 1re classe; de Masin, ✱.

1re brigade d'infanterie, à Lille.

MM. Cornat (C. ✱), général de brigade, *commandant;* Carles, lieutenant au 84e de ligne, *officier d'ordonnance.*

2e brigade d'infanterie, à Cambrai.

M. Nicolas (C. ✻), général de brigade, *commandant.*

2e division d'infanterie, à Arras

MM. Véron, dit Bellecourt (C. ✻), général de division, *commandant.*

État-major de la 2e division.

MM. de Villermont (O. ✻), lieutenant-colonel d'état-major, *chef d'état-major ;* de Pouvourvelle, ✻, capitaine d'état-major de 1re classe; Delamarre, idem de 2e classe.

3e brigade d'infanterie, à Arras.

MM. Théologue (C. ✻), général de brigade, *commandant;* Rizoul, lieutenant au 33e de ligne, *officier d'ordonnance.*

4e brigade d'infanterie, à Calais.

M. Ferri-Pisani (C. ✻), général de brigade, *commandant.*

1re brigade de cavalerie, à Lille.

M. du Val de Dampierre (O. ✻), général de brigade, *commandant.*

3e brigade de dragons, à Cambrai.

M. de Maubranches (C. ✻), général de brigade, *commandant.*

1re brigade d'artillerie, à Douai.

MM. Renault d'Ubexi (C. ✻), général de brigade, *commandant;* de Contencin, ✻, capitaine au 1er d'artillerie, *aide-de-camp;* Bosquillon de Frescheville (O. ✻), lieutenant-colonel d'artillerie, *chef d'état-major.*

ÉTAT-MAJOR DES PLACES DU DÉPARTEMENT DU NORD.

LILLE. — M. Guillot de la Poterie (O. ✻), colonel, *commandant la place;* MM. Nauroy ✻, Varros ✻, capitaines, *adjudants de place*; Dieterich, lieutenant, *secrétaire-archiviste.*

PLACE DE DOUAI ET FORT-DE-SCARPE. — M. Briaut (C. ✻), colonel d'artillerie, directeur de l'arsenal de Douai, *commandant* d'armes; MM. Diriais ✻, lieutenant, *adjudant de place;* Lavirotte, ✻, sous-lieutenant, *secrétaire-archiviste.*

PLACE DE CAMBRAI. — M. Bourboulon, (O. ✻), colonel, *com-*

mandant la place; MM. Poindrelle, ✻, capitaine, *adjudant de place.*

Place de Valenciennes.—M. Deslandes (O. ✻), colonel, *commandant la place;* M. Larzillière, lieutenant, *secrétaire-Archiviste.*

Place de Dunkerque et Fort-Louis — M. Boutet de Mazug (C. ✻), colonel, *commandant la place;* M. Payart, lieutenant, *adjudant de place.*

Place de Maubeuge. — M. Taillant, (C. ✻), lieutenant-colonel, *commandant de place.*

Place de Bouchain.— M. Peuvrel, ✻, capitaine, *comm. la place.*

Place de Condé. — M. Buisson (O. ✻), chef de bataillon, *commandant la place.*

Place de Landrecies.—M. de Bonnefoux (O. ✻), chef d'escad. *id.*

Place de Bergues et Fort-Français.—M. Leclercq, ✻, capit., *id.*

Place de Gravelines. — M. N..., *idem.*

CONSEILS DE GUERRE DE LA 3e DIVISION.

1er *Conseil.* — MM. Richard, ✻, capitaine en retraite, *commissaire du Gouvernement;* Serpette, lieutenant au 1er de ligne, *substitut du commissaire du Gouvernement;* Lansé, ✻, capitaine en retraite, *rapporteur;* Robin, capitaine au 43e de ligne, *substitut du rapporteur;* Neuveux, M.M., officier d'administration, *greffier.*

2e *Conseil.* — MM. Malin, (O ✻), chef de bataillon en retraite, *commissaire du Gouvernement;* Lemaréchal, ✻, capitaine en retraite, *rapporteur;* Rocourt, ✻, capitaine au 43e de ligne, *substitut du rapporteur;* Renaud, ✻, officier d'administration, *greffier;* Luc, M.M., adjudant sous-officier, *greffier.*

RECRUTEMENT ET RÉSERVE.

M. Amiot (O. ✻), chef de bataillon, *commandant du recrutement.*

M. Desmares, ✻, *capitaine du recrutement.*

ARTILLERIE.

M. Renault d'Ubexi (C. ✻), général de brigade, *commandant l'artillerie de la* 3 *division militaire.*

Ecole d'artillerie de Douai. — MM. Bosquillon de Frescheville (O. ✻), lieutenant-colonel, chef d'état-major; Plichon, ✻, garde de 1re classe; Dewailly, id. de 2e cl.

Direction d'artillerie de Douai. — MM. Briant (C. ✻), colonel,

directeur, à Douai; Hoff (O. ✻), lieutenant-colonel, *sous-directeur*; Louchard, ✻, chef d'escadron, *adjoint au sous-directeur*;

Douai. — Sarrat, ✻, *capitaine en* 1er; Villard, *capitaine en second*, *idem*; Josset, *idem*, *idem*; Perrin, *lieutenant en* 1er *idem*; Cantineau, ✻, *garde principal*: Aporta, *idem*; Lachaume, Renaud, Hardy, ✻, Page, ✻, Pennetot, Marcade, Julien, Souplet, ✻, *gardes de* 1re *classe*; Vriser, Colson, Limousin, Gillot, *gardes de* 2e *classe*; Desrameaux, Fontaine, *ouvriers d'état de* 1re *classe*; Klein, Goebb, Lelarge, Danjou, Bois, *ouvriers d'état de* 2e *classe*.

Lille. — MM. Thillaye (O. ✻), *chef d'escadron*; Spy (O. ✻), *capitaines en* 1er; Soublis, *capitaine en* 2e; Dusseaut, *garde de* 1re *classe*; Lecompte, ✻, *garde de* 2e *classe*; Roland, Jund, *ouvriers d'État*.

Cambrai. — MM. Blet, ✻, *chef d'escadron*; Leblond, *garde de* 1re *classe*.

Dunkerque. — MM. Clairm (O. ✻), chef d'escadron; Hameux, Chanteur, ✻, *gardes de* 2e *classe*; Maronne, *gardien de batterie de* 2e *classe*.

Valenciennes. — MM. Charton, (O. ✻), *chef d'escadron*; Desséré, *garde de* 1re *classe*.

Bouchain. — M. Humbert, *garde de* 1re *classe*.

Maubeuge. — M. Canoville, *garde de* 1re *classe*.

Condé. — M. Coulon, *idem*.

Landrecies. — M. Pierrart, *garde de* 1re *classe*.

Gravelines. — MM. Delporte, ✻, *garde*; Mathieu, *gardien de batterie*.

Bergues. — M. Gunther, *garde de* 1re *classe*.

GÉNIE.

5e DIRECTION. — LILLE.

M. Hallier (O. ✻), colonel, *directeur des fortifications*; M. Boulenger, ✻, *garde principal*, au fort Saint-Sauveur.

Place de Lille. MM. Merlin (O. ✻), lieutenant-colonel, *commandant du génie*; Montchablon, ✻, Allard, ✻, chefs de bataillon, Dorp, ✻, *capitaine de* 1re *classe*; Rogez, ✻, Mangard, Bertrand, *capitaines de* 2e *cl.*; Abraham, ✻, Pironneau, ✻, Chrétien, ✻, Mervant, ✻, Rigault, Mathis, Girard, Maillot, *gardes*.

Place de Douai. MM. Demont (O. ✻), chef de bataillon, *commandant du génie*; Drouin, ✻, *capitaine de* 1re *classe*; MM. Malard, ✻, Joly, Flambert, *gardes*.

Place de Valenciennes. MM. Bernard, ✻, chef de bataillon;

commandant du génie; Quantin, *capitaine de 2e classe;* MM. Vahé, Loiseau (Auguste), Stenne, Loiseau (Joseph), *gardes.*

Place de Bouchain. M. Normand, *garde.*

Place de Condé. M. Levin, *garde.*

Place de Cambrai. M. Saint-Quentin, ✵, chef de bataillon, *commandant du génie;* MM. Richard, ✵, Pasquier, Dhédin, *gardes.*

Place de Maubeuge. MM. Demoulin (O. ✵), chef de bataillon, *commandant du génie;* Périaux, *capitaine de 2e classe;* MM. Rhumeau, ✵, Houard, *gardes.*

Place de Landrecies. M. Albrech, *garde.*

Place d'Avesnes. M. Gaigne, ✵, *garde-principal.*

DIRECTION DE SAINT-OMER.

MM. Barrabé (O. ✵), colonel, *directeur des fortifications*, à Saint-Omer; Saligot, ✵, *garde de 1re classe,* attaché à la direction.

Place de Dunkerque. MM. Fleury, (O. ✵), chef de bataillon, *commandant du génie;* Cossart, ✵, *capitaine de 1re classe;* Peter, ✵, *capitaine de 1re classe,* Arvengas, Jugelet, *captiaines de 2e classe;* MM. Berlemont, *garde de 1re classe;* Volbondt, *idem;* Schlouppe, *idem;* Bailly, *idem;* Carton, *garde de 2e claese.*

Place de Bergues. M. Renoncourt, ✵, *garde de 1re classe.*

Place de Gravelines. M. Chassang, *garde* ✵, *principal.*

ADMINISTRATION MILITAIRE.

INTENDANCE.

MM. Largillier (O. ✵), *intendant militaire dn 1er corps d'armée*, à Lille; Milson (O. ✵), *sous-intendant de 1re classe*, à Lille; Delannoy, ✵, *sous-intendant de 2e classe*, à Lille; Padovani, *adjoint de 2e classe.*, à Lille; Saunier, ✵, *sous-intendant de 2e classe*, à Valenciennes; Lanqaille de Lachèse (O. ✵), *idem*, à Dunkerque; Vergne (O. ✵), *sous-intendant de 2e classe*, à Cambrai; Macquin, ✵, *adjoint de 1re classe,* à Douai; Gatineau, *idem de 1re classe*, à Maubeuge; Bichet, *officier d'administration de 1re classe,* à Lille; Doffe, *officier d'administration de 1re classe*, *chef des bureaux de l'intendance divisionnaire*, à Lille; *Adjudants d'administration en 1er*, MM. Rey, Gallet, à Lille; Galet, à Maubeuge; Guenardeau, à Douai; *Adjudants d'administration en 2e*, MM. Seitz, Dugot, Douhaint, Chambet, à Lille; Tissier, à Cambrai; Bertrand, à Valenciennes; Fillieux, à Dunkerque

PLACE DE LILLE. — HOPITAL MILITAIRE.

MM. Gueury (O. ✻), *médecin principal de 1re classe;* Cuignet, ✻, *id. de 2e classe;* Leroux (O. ✻), *médecin major de 1re classe;* Raoult, (O. ✻), *médecin-major de 1re classe;* Coustan, ✻, *médecin aide-major de 2e classe;* Fetsch, ✻, *pharmacien-major de 1re classe;* Whal, ✻, *pharmacien-aide-major de 2e classe;* Décobert, *pharmacien aide-major de 1re classe;* Clarisse, *aumônier de 2e classe;* Mallaret, ✻, *officier d'administration comptable de 1re classe;* Bauxis, *adjudant d'administration en 1er;* Blary, Brossard, Leseigneur, Blanc, *idem en 2e.*

PLACE DE VALENCIENNES. — HOPITAL MILITAIRE.

MM. Chartier, ✻, *médecin principal de 1re classe;* Grosjean, *médecin aide-major de 2e classe;* Boisland, *idem, idem;* Lecerf, *pharmacien-major de 2e classe;* Clarisse, *aumônier de 4e classe;* Géerebaert, *officier d'administration comptable de 2e classe;* Lécart, *adjudant d'admistration en 1er;* de Bigault de Casanove, *adjudant d'administration en second.*

PLACE DE CAMBRAI. — HOPITAL MILITAIRE.

MM. Malaval, ✻, *médecin major de 1re classe;* Wargnier, ✻, *pharmacien aide-major de 1re classe;* Desmidt, *aumônier de 4e classe;* Jourdeuil, *officier comptable de 1re classe.*

PLACE DE DUNKERQUE. — HOPITAL MILITAIRE.

MM. Vézien (O. ✻), *médecin-major de 1re classe;* Adam, *pharmacien-major de 1re classe;* Campagnie, *aumônier de 4e classe;* Remy, ✻, *officier comptable de 1re classe;* Piéron, Freschard, *adjudants d'administration en second.*

PLACE DE MAUBEUGE. — HOPITAL MILITAIRE.

MM. Sculfort, *médecin-major de 2e classe;* Alban, ✻, *médecin aide-major de 2e classe;* Mullet, ✻, *pharmacien-major de 2e classe;* Cornil, *aumônier de 4e classe;* Mourier-Lalande, ✻, *officier comptable de 2e classe;* Fredouille, *adjudant d'administration en second.*

HABILLEMENT ET CAMPEMENT.

MM. Richard, ✻, *officier d'administration comptable de 1re classe;* Jacquel, *adjudant d'administration en 1er;* Trouvot, Depardoux, *id., en 2e,* à Lille,

SUBSISTANCES MILITAIRES.

MM. Bourcier, ✱, *officier d'administon comptable de 1re classe, commandant la 5e section d'ouvriers militaires d'administ.. à Lille*; Chotel, ✱, *idem de 1re classe*, à Cambrai; Carret, *idem, de 1re classe*, à Valenciennes; Peyrafort, *idem, de 2e classe*, à Dunkerque; Bucan, ✱, *idem*, à Douai; Guillemot, Nimesgern, Béranger, *adjudants d'administration en 1er*, à Lille; Duquesnoy, *idem*, à Maubeuge; Magnan de Bellevue, Decalonne, *adjudants en 2e*, à Lille.

Service du chauffage. M. Laloy, *entrepreneur de la 3e division*, à Lille.

Service des lits militaires. MM. Pierron, *agent du service pour la 3e division*, à Lille; Patouillot, *préposé*, à Lille; Delécluse, *idem*, à Dunkerque; Monard, *idem*, à Cambrai; Clareton, *idem*, à Valenciennes; Flament, *idem*, à Douai; Delecluse, *idem*, à Maubeuge.

Service des tranports de la guerre. M. Delgutte, *agent principal préposé*, à Lille.

GENDARMERIE NATIONALE.

La compagnie du département du Nord fait partie de la 3e légion, dont le chef-lieu a été transféré à Lille, le 1er janvier 1870.

M. Blondel, (O. ✱), colonel, commandant la légion, à Lille.

M. Vasseur, *brigadier, secrétaire du colonel.*

Les officiers de gendarmerie employés dans le département sont :

M. Dupleix (O. ✱), *chef d'escadron commandant*, à Lille; MM. Duphil, ✱, *capitaine*, à Lille; Lebée, ✱, *capitaine-trésorier*, à Lille; Dupont, ✱, *capitaine*, à Douai; Drouel, *capitaine*, à Dunkerque; Carli, *sous-lieutenant*, à Hazebrouck; Pol, *capitaine*, à Cambrai; Dubois, *sous-lieutenant*, à Avesnes; Romgruel, ✱, *capitaine*, à Valenciennes; Paul, ✱, *lieutenant, commandant la 2e section de l'arrondissement de Lille*, à Roubaix; De launay, *maréchal-des-logis, adjoint au trésorier*, à Lille; Bride, *adjudant-sous-officier*, commandant les brigades de Lille.

La compagnie du département du Nord est composée de 63 brigades, dont 33 à cheval et 30 à pied. Ces brigades, fortes de cinq à six hommes, sont placées dans les localités ci-après désignées :

COMMANDANTS.

Une à cheval à Dunkerque.. MM. Folton, *maréchal-des-logis.*
Une à pied, id...... Leclercq, *brigadier.*

Une à cheval à Bergues....	MM. Deblock, *brigadier.*
Une à pied à Bourbourg.....	Moreau, *idem.*
Une à cheval à Gravelines..	Bellembert, *maréchal-des-logis.*
Une à pied à Watten.......	Descamps, *brigadier.*
Une à pied à Hondschoote..	Crépelle, *idem.*
Une à pied à Wormhoudt...	Mercier, *brigadier.*
Une à cheval à Hazebrouck.	Bertein, *maréchal-des-logis.*
Une id. à Cassel......	Guyot, *brigadier*
Une id. à Bailleul....	Humbert, *idem.*
Une à pied à Merville......	Poiriez, *maréchal-des-logis*
Une id. à Steenvoode ..	Guelfacci, *brigadier*
Trois à cheval à Lille......	Bride, *adjudant-sous-officier.*
	Darsonville, *brigadier.*
	Parisot, *id.*
Trois à pied à Lille.......	N..., *maréchal-des-logis.*
	Varin, *idem.*
	Back, *idem.*
Une à cheval à Lannoy.....	N..., *brigadier.*
Une id. à Seclin......	Séguin, *idem.*
Une id. à Roubaix....	Boquillon, *maréchal-des-logis.*
Une à pied id.	Pomme, *brigadier.*
Une à cheval à Pont-à-Marcq.	Lasserre, *brigadier.*
Une id. à Armentières..	Fauvet, *brigadier.*
Une id. à La Bassée...	N..., *idem.*
Une à pied à Haubourdin...	Frederich, *idem.*
Une id. à Cysoing.....	Hénin, *idem.*
Une à cheval à Tourcoing..	Ancelin, ✻, *maréchal-des-logis.*
Une à pied à Quesnoy-s-D...	Terrien, *idem.*
Deux à cheval à Cambrai....	Seillier, *maréchal-des-logis.*
	Dupont, *brigadier.*
Une à pied à Carnières....	Crouet, *idem.*
Une à cheval au Câteau.....	Carpentier, *maréchal-des-logis.*
Une id. à Clary.......	Boitte, *brigadier.*
Une id. à Solesmes....	Boucly, *maréchal-des-logis,*
Une id. à Masnières...	Ditte, *brigadier.*
Poste provisoire à Busigny..	Fiévet, *idem.*
Une id. à Avesnes.....	Taxil, *maréchal-des-logis.*
Une à pied, id.	Baussart, *brigadier.*
Une id. à Berlaimont...	Jacquemin, *brigadier.*
Une à cheval à Maubeuge...	Blanquart, *maréchal-des-logis.*
Une à pied à Trélon.......	Fraillon, *brigadier.*
Une à cheval à Landrecies ..	Pauwels, *idem, médaillé.*
Une id. au Quesnoy...	Delplanque, *maréchal-des-logis*
Une id. à Bavai.......	Hus, *brigadier.*
Une à pied à Solre-le-Chât..	Vuilbert, *maréchal-des-logis.*

Une à pied à Hautmont. ...	MM. Blondé, *brigadier.*
Une id. à Fourmies....	Bacquet, *idem.*
Deux à cheval à Douai.....	N..., *maréchal-des-logis.* Buchmann, *brigadier.*
Une à pied à Douai......	Hubert, *idem.*
Une à cheval à Orchies. ...	Miquet, *idem.*
Une à pied à Marchiennes..	Lehmann, *idem.*
Une à cheval à Aubigny-au-B.	Dureigne, *idem.*
Une id. à Valenciennes.	Godard, ✻, *mar.-d-logis, méd.*
Une à pied à Valenciennes..	Fiévé, *brigadier.*
Une id. à Denain.......	Faches, *maréchal-des-logis.*
Une à cheval à Bouchain....	Aydapus, *brigadier.*
Une à cheval à Condé....	Kreichgauer, *brigadier.*
Une id. à St.-Amand..	Deflandre, ✻, *maréc.-des-logis.*
Une à pied à Anzin........	Topin, *brigadier.*
Une à pied à Blanc-Misseron.	Martel, *idem.*
Une à pied à Aniches......	Paillard, *brigadier.*

MARINE ET COLONIES.

PREMIER ARRONDISSEMENT MARITIME

SOUS-ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Le littoral du sous-arrondissement de Dunkerque est limité au nord par la frontière belge, et au sud par la ligne du Haut-But. — Il comprend quatre quartiers, savoir : Dunkerque, Calais, Boulogne, Saint-Valery-sur-Somme.

Le littoral du quartier de Dunkerque est limité au nord par la frontiere belge, et au sud par l'extrémité ouest de la commune d'Oye (Pas-de-Calais).

Etat nominatif des officiers militaires et civils de l'administration de la Marine, employés dans les ports de Dunkerque et de Gravelines.

ADMINISTRATION DU PORT DE DUNKERQUE.

MM. Stéphan, (O. ✻), commissaire de la marine, *chef du service de la marine au port de Dunkerque*; Honoré, commissaire ad

joint, *chargé de l'inscription maritime*, à Dunkerque; Canale, ✻, sous-commissaire de la marine, *chargé des détails administratifs du port de Dunkerque;* Berteloot, ✻, lieutenant de vaisseau, *directeur des mouvements du port*, Terquem, ✻, *professeur d'hydrographie*; Wood, commis du commissariat de 1re classe, *chargé du bureau central des invalides*; Quiquet, commis du commissariat de 1re classe; Cattoën, idem de 2e classe; Ribreu, ✻, idem de 3e classe; Plancassagne, idem de 4e classe; Hemery, idem, idem; Lenglet, id., id.; Laurence, id., id. — Duhamel, *trésorier des invalides de la marine*; Desgardin, *syndic des gens de mer de 1re cl.*

ADMINISTRATION DU SOUS-QUARTIER DE GRAVELINES.

M. Salomez, *commis du commissariat de 1re classe, administrateur du sous-quartier de Gravelines*; M. Gossart, *syndic des gens de mer.*

ORGANISATION FINANCIÈRE.

TRÉSOR PUBLIC.

SERVICE DES RECETTES.

Trésorier-payeur général du département du Nord, M. Akermann (O. ✻), à Lille. *Fondé de pouvoirs*, M. V. Crouan.

Receveurs particuliers dans les arrondissements, MM. Chomel, ✻, à Dunkerque; Guillebon, à Hazebrouck; Gobillard, à Cambrai; de Taillevis, à Avesnes; Remacle, à Douai; Bellier de Villentroy, à Valenciennes.

DIRECTION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES ET DU CADASTRE.

La direction des contributions directes du Nord est une direction de première classe. — Elle est chargée de la conservation des plans cadastraux et des matrices cadastrales de toutes les communes du département, dont les minutes sont déposées dans ses bureaux — Sur la demande qui en est faite au Directeur par les intéressés, elle délivre des copies ou extraits certifiés de ces plans et matrices aux propriétaires,

officiers ministériels et chefs de service ou d'administration qui en ont besoin. — Son personnel est composé ainsi qu'il suit :

Directeur, M. Gimel, ✻, 28, rue du Pont-Neuf, à Lille.

Premier commis de la direction, M. Moullin, à Lille.

Inspecteurs, MM. Floucaud et O'Hanly, à Lille.

Contrôleurs : (1)

M. Duchastelet, à Dunkerque, la ville et les cantons de Dunkerque et de Gravelines.

M. Provansal, à Dunkerque, cantons de Bergues, de Bourbourg, d'Hondschoote et de Wormhoudt.

M. Plagnol, à Hazebrouck, cantons d'Hazebrouck, de Cassel et de Steenwoorde, perception de Merville.

M. Lessens, à Armentières, cantons d'Armentières et de Bailleul, perception d'Estaires.

M. Vermersch, à Lille, perception de Saint-André, cantons de Quesnoy-sur-Deûle et d'Haubourdin.

M. Schneider, à Tourcoing, ville de Tourcoing, communes d'Halluin, Neuville-en-Ferain et Roncq.

M. Baucheton, à Roubaix, ville de Roubaix.

M. Arnaud, à Lille, cantons de Cysoing et de Lannoy, perceptions de Wattignies et la Madelaine.

M. François, à Lille, perceptions de Marcq-en-Barœul, Croix, Lannoy, communes de Bousbecques et Linselles.

M. Bezard, à Lille, 2e perception de Lille, Fives-Lille et Esquermes.

M. Lasaulce, à Lille, 1re et 3e perception de Lille.

M. Cornée, à Lille, 4e perception de Lille, (Wazemmes, les Moulins).

M. Platel, à Lille, cantons de La Bassée, de Seclin et de Pont-à-Marcq.

M. Fournier, à Douai, ville de Douai, perception d'Arleux, les trois cantons de Douai, moins la perception de Lewarde

M. Deletombe, à Douai, cantons de Marchiennes et d'Orchies, perceptions de Bugnicourt et de Lewarde.

M. André, à Valenciennes, cantons de Saint-Amand et de Condé.

M. Gaultier de la Hulinière, à Valenciennes, ville de Valenciennes, perceptions d'Anzin et de Rouvignies.

M. Dhé, à Valenciennes, canton de Bouchain, perceptions de Marly, de Famars et d'Onnaing.

M. Charles, à Cambrai, canton de Marcoing, ville et canton Ouest de Cambrai.

(1) Nous indiquons à la suite du nom des contrôleurs la circonscription du contrôle.

M. Catteau, à Cambrai, canton Est de Cambrai, cantons de Carnières, perception de Ligny.

M. Petyt, au Cateau, cantons du Cateau et de Clary.

M. Delignière, au Quesnoy, cantons du Quesnoy et de Solesmes.

M. Bertrand, à Maubeuge, cantons de Bavai et de Maubeuge, perception de La Longueville.

Martin de Mierry, à Avesnes, cantons de Landrecies, de Berlaimont, de Solre-le-Château, et perceptions de Dourlers et Beaufort.

M. Viatte, à Avesnes, cantons d'Avesnes et de Trélon.

Surnuméraires, à la Direction, MM. Bricout, Mareschal.

CADASTRE.

M. J. Ponsot, *géomètre en chef*, à Lille.

Géomètres de 1re *classe.* MM. Durand, Leblanc aîné, Desroches, Taquet, Raviard, Mathieu, Ingelrans, Couteaux.

PERCEPTEURS.

Tableau des circonscriptions de perception

DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Constituées conformément à la décision ministérielle du 23 mai 1850.

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms. (1)	NOMS des titulaires.	COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	NOMS des titulaires.
	ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.				
4	BERGUES. (2) Armbouts-Cappel Bierne Hoymille	Behagle.	4	BOURBOURG-VILLE Bourbourg-camp. Brouckerque Spycker	Cornez.
			1	DUNKERQUE	Chomel, ✻, Receveur des Finances.
5	BOLLEZEELE Broxeele Lederzeele Merckeghem Volckerinckove	Looten.	4	GRAVELINES Craywick St.-Georges Loon	Dhaines Jules.

(1) Le montant des contributions de chaque commune est porté au tableau statistique qui se trouve au commencement de la deuxième partie de l'Annuaire.

(2) La commune qui se trouve en tête de chaque groupe est celle du chef-lieu de perception.

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	NOMS des titulaires.
3	Hondschoote Killem Moëres (les)	Dabbadie, Jean.
4	Looberghe Capellebroucq Dringham S.-Pierrebroucq	Cornez.
4	Petite-Synthe Armbouts-Cappel.-Cappel ou seulemnet Cappel. Mardyck Grande Synthe	Hovelt, Hippolyte.
5	Pitgam Bissezeele Crochte Eringhem Steene	Bécart.
4	Quaedypre Socx West-Cappel Wylder	Deeool.
4	Rexpoede Bambecque Oost-Cappel Warhem	Filhol de Lamas.
7	Teteghem Coudekerque-Br. Coudekerque-Vil. Ghyvelde Leffrinckoucke Uxem Rosendael. Zuydcoote	Dubus, Célestin.
5	Watten Holque Millam St.-Momelin Wulverdinghe	Petit
5	Wormhoudt Esquelbecq Herzeele Ledringhem Zeggers-Cappel	Dissard.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	NOMS des titulaires.
6	Arnèke Buysscheure Noordpeene Ochtezeele Rubrouck Zermezeele	A. Wyts.
2	Bailleul Saint Jans-Cappel.	Pierre Béhaghel.
7	Cassel Bavinchove Hardifort Ste.-Marie Cappel Oxelaëre Wemaers-Cappel Zuytpeene	Rolland, Louis.
7	Ebblinghem Blaringhem Lynde Renescure Sercus Staple Wallon-Cappel	Delerue.
2	Estaires La Gorgue	Deleclève.
5	Eecke Boeschêpe Godewaersvelde St.-Sylvestre-Capp Terdeghem	Veil.

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	NOMS des titulaires.	COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	NOMS des titulaires.
6	HAZEBROUCK Borre Caëstre Hondeghem Pradelles Strazeele	Viellescazes, Jean.	3	MERVILLE Haverskerque Neuf-Berquin	Behaghel, Émile.
			4	MORBECQUE Boeseghem Steenbecque Thiennes	Bécart.
5	MÉTEREN Berthen Flêtre Merris Vieux-Berquin	Vanhoucke	2	NIEPPE Steenwerck	Bommart, Em.
			4	STEENVOORDE Houtkerque Oudezeele Winnezeele	Damiens, Jean-B.
		ARRONDISSEMENT DE LILLE.			
4	ANNAPPES Ascq Flers Forest	Dupuich	5	BASSÉE (LA) Hantay Illies Marquillies Salomé	Barault dit Roullon
8	ANNŒULLIN Allennes-lez-Marais Bauvin Camphin-en-Carembault Carnin Chemy Herrin Provin	Panckoucke, Léon.	5	COMINES Deûlémont Warnêton-Bas Warnêton Sud Wervick-Sud	Durand, Eugène
3	ARMENTIÈRES Chapelle-d'Ar. (la) Erquinghem-Lys Bois-Grenier.	Cerf, Jules.	3	CROIX Wasquehal Wattrelos	Bataille, Jacques.
6	BAISIEUX Anstaing Chéreng Gruson Tressin Willems	Cumont.	7	CYSOING Bourghelles Bouvines Camphin-en-Pévèle Péronne Sainghin-en-Mélantois Wannehain	Foutry, (O. ✱)

Nombre	COMMUNES composant chaque réunion. Noms	NOMS des titulaires.
6	Ennetières-en-Weppes	Theys.
	Englos	
	Erquinghem-le-Sec	
	Escobecques	
	Maisnil (le)	
	Radinghem	
6	FOURNES	Audic.
	Aubers	
	Fromelles	
	Herlies	
	Sainghin-en Weppes	
	Wicres	
5	HALLUIN	Graeff.
	Bousbecques	
	Roncq	
	Linselles	
	Neuville-en-Ferrain	
5	HAUBOURDIN	Lefevre, Bernard.
	Hallennes-lez-Haubourdin	
	Lomme	
	Loos	
	Sequedin	
4	HOUPLINES	Lhermitte.
	Capinghem	
	Frelinghien	
	Prémesque	
6	LANNOY	Guary, André.
	Hem	
	Leers	
	Lys	
	Sailly	
	Toufflers	
	LILLE 1.er division	De St.-Marceau.
	LILLE 2e division	Beaumé.
	LILLE 3e division	Manguier
	LILLE 4e division	Badin.
	Lille ext.-muros :	
7	LILLE (Fgs de Fives et de St-Maurice)	Dibos, Ar. (O. ✱.)
	Faches	
	Hellemmes	
	Lezennes	
	Madeleine (la)	
	Mons-en-Barœul	
	Ronchin	
3	MARCQ-EN-BARŒUL	Tacquet, Henri
	Bondues	
	Mouveaux	
8	MONS-EN-PÉVÈLE	Chardot, L.-E.
	Bersée	
	La Neuville	
	Moncheaux	
	Ostricourt	
	Phalempin	
	Thumeries	
	Wahagnies	
7	PONT-A-MARCQ	Mantoulet, Hipp.
	Attiches	
	Avelin	
	Ennevelin	
	Fretin	
	Mérignies	
	Tourmignies	
4	QUESNOY SUR-D.	Cavelier, Pierre.
	Lompret	
	Pérenchies	
	Verlinghem	
1	ROUBAIX	Galloni d'Istria.
4	SAINT-ANDRÉ	J.-B. Bonnet.
	Lambersart	
	Marquette	
	Wambrechies	
5	SANTES	Deman
	Beaucamps	
	Emmerin.	
	Ligny	
	Wavrin	

Nombre	COMMUNES composant chaque réunion. — Noms.	NOMS des titulaires.
3	SECLIN, Gondecourt, Houplin	Delannoy.
7	TEMPLEUVE, Bachy, Cappelle, Cobrieux, Genech, Louvil, Mouchin	Renon, Célest.
1	TOURCOING	Devemy, Théod.
5	WATTIGNIES, Lesquin, Noyelles, Templemars, Vendeville	Dubois, Ad.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Nombre	COMMUNES composant chaque réunion. — Noms.	NOMS des titulaires.
9	ABANCOURT, Blécourt, Aubencheul-au-Bac, Cuvillers, Bantigny, Fressies, Hem-Lenglet, Paillencourt, Sancourt	Planchenault
6	AVESNES-LEZ-AUB., Quiévy, Rieux, Saint-Aubert, Saint-Hilaire, Villers-en-Cauchies	Struch
5	BEAUVOIS, Bethencourt, Bevillers, Boussières, Fontaine-au-Pire	Cornuau
1	CAMBRAI	Delesalle, Antoine.
5	ESTOURMEL, Cattenières, Carnières, Seranvillers, Wambaix	Demeyer
5	CATEAU (LE), Montay, Saint Benin, Saint-Souplet, Pommereuil	Génédor, Pierre.
5	CATILLON, Basuel, La Groise, Mazinghien, Ors	Liegey, Charles.
6	CAUROIR, Awoingt, Cagnoncles, Forenville, Naves, Niergnies	Bourgois.
5	CLARY, Bertry, Busigny, Marest, Montigny	Barbare.
7	GOUZEAUCOURT, Banteux, Bantouzelle, Gonnelieu, Honnecourt, Villers-Guislain, Villers Plouich	Fleuryn k, Jean.

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	NOMS des titulaires.	COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	NOMS des titulaires.
5	Haussy Montrecourt Saulzoir Saint-Waast Vertain	Delpature, Hector.	8	Neuville-St.-Remy Fontaine-N.-D. Haynecourt Morenchies Proville Raillencourt Sailly Tilloy.	Vasseur, Th
7	Iwuy Escaudœuvres Estrun Eswars Ramillies Thun-Lévêque Thun-St.-Martin	Mallet de Chauny.	6	Solesmes. Beaurain Briastre Saint-Python. Romeries Viesly	Perret, Edmond ✻
6	Ligny Audencourt Caudry Caullery Esnes Haucourt	Reignier	7	Inchy Beaumont Honnechy Troisvilles Maurois Neuvilly Reumont	Delannoy, Victor.
7	Masnières Crevecœur Flesquières Lesdain Marcoing Ribecourt Rumilly	Dumotiez, Th. fils.	6	Vendegies-sur-Ecaillon Bermerain Capelle Escarmain Saint-Martin Sommaing	Baude.
6	Mœuvres Anneux Boursies Cantaing Doignies Noyelles-sur-l'Escaut	Foulon, Benjamin.	6	Walincourt Deheries Elincourt Malincourt Selvigny Villers-Outréaux	Rennuit, Victor

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Nombre	COMMUNES composant chaque réunion. — Noms.	NOMS des titulaires.
7	AVESNES	L. Dujardin.
	Avesnelles	
	Bas-Lieu	
	Dompierre	
	Flaumont-Waudrechies	
	Haut-Lieu	
	Saint-Hilaire	
7	BAVAI	Alavoine, Hector.
	Audignies	
	Houdain	
	Honhergies	
	Louvignies-Bavai	
	Mecquignies	
	Obies	
8	BEAUFORT	Dewalle.
	Damousies	
	Eclaibes	
	Ferrière-la-Petite	
	Limont-Fontaine	
	Obrechies	
	Saint-Remy-Mal-Bâti	
	Wattignies	
8	BERLAIMONT	Dupont.
	Aulnoye	
	Aymeries	
	Leval	
	Monceau-S.-Waast	
	Noyelles	
	St Remy-Chaussée	
	Sassegnies	
6	CARTIGNIES	Carré.
	Beaurepaire	
	Boulogne	
	Fayt le-Grand	
	Fayt le-Petit	
	Marbaix	
7	COLLERET	Remise
	Cerfontane	
	Jeumont	
	Marpent	
	Quiévelon	
	Recquignies	
	Rousies	
5	COUSOLRE	Barbier.
	Aibes	
	Berelles	
	Bousignies	
	Estrud	
5	DOURLERS	Demasur
	Beugnies	
	Floursies	
	Saint-Aubin	
	Semousies	
8	ENGLEFONTAINE	Royaux, Aug.
	Hecq	
	Locquignol	
	Neuville	
	Poix	
	Raucourt	
	Salesches	
	Vendegies-au-Bois	
6	EPPE-SAUVAGE	Jeanjean
	Baives	
	Liessies	
	Moustier	
	Wallers	
	Willies	
3	ETRŒUNGT	Coppens, Gustave
	Floyon	
	Larouillies	

Nombre	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.
4	FOURMIES Anor Féron Wignehies	Hdas, François
7	GOMMEGNIES Bry Eth Frasnoy Preux-au-Sart Wargnies-le-Grand Wargnies-le Petit	Druart, Alphonse
4	LA LONGUEVILLE Feignies Neuf-Mesnil Taisnières-sur-Hon	Hanotte.
7	LANDRECIES Bousies Croix Fontaine-au-Bois Forest Preux-au-Bois Robersart	Thomas.
7	LE QUESNOY Baudegnies Ghissignies Jolimetz Louvignies-Quesnoy Potelle Villereau	Stocquelet.
4	MAROILLES Favril Prisches Taisnières-en-Thierache	Passage, Charles-H.
6	MAUBEUGE Assevent Boussois Ferrière-la-Grande Hautmont Louvroil	Vesco.
6	PONT-SUR-SAMBRE Bachant Boussières Ecuelin Hargnies Vieux-Mesnil	Lebleu.
5	SAINS Felleries Ramousies Semeries Rainsars	Devise.
7	SAINT-WAAST Amfroipret Bellignies Bermeries Bettrechies Flamengrie (la) Gussignies	Vasse.
10	SOLRE-LE-CHATEAU Beaurieux Choisies Clerfayts Dimechaux Dimont Eccles Lez-Fontaines Sars-Poteries Solrinnes	Enaux.
3	TRÉLON Glageon Ohain	Bourgois, René.
6	VILLERS POL Jenlain Maresches Orsinval Ruesnes Sepmeries	Trentesaux.
7	VILLERS-SIRE-NIC. Bersillies Bettignies Elesmes Gognies-Chaussée Mairieux Vieux-Rengt	Varlet.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

COMMUNES composant chaque réunion. — Nombre.	Noms.	NOMS des titulaires.
7	ARLEUX, Gœulzin, Cantin, Estrées, Lécluse, Hamel, Brunémont	D. François.
8	BUGNICOURT, Erchin, Villers-au-Tertre, Monchecourt, Fressin, Marcq, Aubigny-au-Bac, Féchain	Deroubaix, Ed.
7	CUINCY, Auby, Flers, Lauwin-Planque, Esquerchin, Courchelettes, Lambres	Cantel.
	DOUAI	Giraud.
5	LANDAS, Aix, Beuvry, Nomain, Saméon	Renau, François.
7	LEWARDE, Aniche, Auberchicourt, Ecaillon, Loffre, Masny, Montigny	Roussel, Henri.
5	MARCHIENNES-VILLE, Alnes, Bouvignies, Tilloy, Wandignies	Vanamandel.
4	ORCHIES, Auchy, Coutiches, Faumont.	Guilbert, Jules.
5	PECQUENCOURT, Bruille, Marchiennes-Campagne, Rieulay, Vred	Mantoulet.
6	RACHES, Anhiers, Flines, Lallaing, Raimbeaucourt, Roost-Warendin	Libert.
6	SIN, Dechy, Férin, Guesnain, Roucourt, Waziers	Ch. Colin
5	SOMAIN, Erre, Fenain, Hornaing, Villers-Campeau	Rennuit, Charle

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.
7	Anzin Aubry Bellaing Beuvrages Bruay Saint-Saulve Wallers	Lemaire
7	Bouchain Emerchicourt Hordain Marquette Mastaing Wasnes-au-Bac Wavrechain-sous-Faulx	Dupan.
5	Condé Hergnies Saint-Aybret Thivencelles Vieux-Condé	Famery, Nicolas.
7	Denain Abscon Escaudain Haveluy Hélesmes Rœulx Wavrechain-sous-Denain	Vte de Jessaint
7	Douchy Avesnes-le-Sec Haspres Lieu-Saint-Amand Lourches Neuville Noyelles	Lambert, Henri.
7	Famars Artres Aulnoy Maing Monchaux Querenaing Verchain-Maugré	Dumelz, Louis.
5	Fresnes Crespin Escaupont Odomez Vicq	Grérard.
6	Lecelles Maulde Nivelles Rumegies Rosult Thun	Behague.
5	Marly Curgies Préseau Saultug Seboainr	Carton.
5	Onnaing Etrœux Quaroube Quiévrechain Rombies	Bris, Eugène.
7	Raismes Bruille St-Amand Château-l'Abbaye Flines-lez-Mortagne Hasnon Mortagne Petite forêt de Raismes	Lemaire, Steph.
7	Rouvignies Haulchin Hérin Oisy Prouvy Thiant Trith-Saint-Léger	Chalenton, Gabriel.
5	Saint-Amand Bousignies. Brillon Millonfosse. Sars-et-Rosières.	Dehorter
1	Valenciennes	Sarrazin, Louis.

PERCEPTEURS SURNUMÉRAIRES. MM. Barbier; Milcamps; Marchant; Giovanelli; Baude; Bildstein; Cantel; Decroocq; Chalanton.

ENREGISTREMENT, DOMAINES ET TIMBRE.

L'Administration de l'enregistrement et des domaines est la plus ancienne des régies financières. Son origine remonte à plusieurs siècles. Elle est importante non pas seulement par l'abondance de ses produits, mais encore par les nombreux services qu'elle rend à la société. Elle fut reconstituée sur de nouvelles bases par la loi du 27 mai 1791.

La direction des domaines de ce département est une des douze directions de première classe : elle produit annuellement près de 20 millions, son personnel est composé ainsi qu'il suit :

Directeur. M. Dorlan, ✻, à Lille. — *Premier commis de la direction*, M. Grays de Keravenant. — *Inspecteur*, M. Barret, à Lille. — *Vérificateurs*, MM. Taillet, à Avesnes; Declercq, à Cambrai; Parlange, à Douai; Dezon, à Dunkerque; Béhaghel, à Hazebrouck; Desmarest, à Lille; Ducroquet, à Lille; Jeannot, à Roubaix; Favière, à Valenciennes. — *Receveurs-contrôleurs*, MM. Pisié et Bulté, à Lille. — *Receveur du timbre extraordinaire*, M. Grépinet, à la Direction. — *Garde-magasin*, *Contrôleurs du timbre*, M. Boyeldieu.

Nota. Chaque receveur est chargé de toutes les parties dans les bureaux où la division du service n'est pas indiquée.

Il existe, à Lille, indépendamment des six bureaux d'enregistrement et de successions chargés de vendre du papier timbré, douze débits spéciaux de timbre, ouverts à toute heure, savoir : Grand'Place, N° 58, rue de Paris, N° 89, rue des Tanneurs, 1, rue Royale, N° 45; rue de la Barre, N° 108; rue du Faubourg-Notre-Dame, N° 198; boulevard Montebello; rue des Chats-Bossus, N° 19; place des Reigneaux, N° 18; place des Quatre-Chemins, N° 1.

Nota. Il y a en outre maintenant dans le département 73 débitants de tabacs chargés de la vente du papier timbré.

BUREAUX DES RECEVEURS DU DÉPARTEMENT.

Arrondissement de Dunkerque. — Bergues, M. Simon, Bourbourg, M. Martin; Dunkerque, enregistrement, M. Perret; domaines et actes judiciaires, M. Moizan; hypothèques, M. Mirambeau; Gravelines, M. Le Gay; Hondschoote, M. Ackein, Wormhoudt, N.....

Arrondissement d'Hazebrouck. — Bailleul, M. Montbrun; Cassel, M. Malot; Hazebrouck, enregistrement et domaines, M. Corbin; hypothèques, M. Lambert; Merville, M. Brou; Steenvoorde, M. Gandar.

Arrondissement de Lille. — Armentières, M. Lelièvre; Cysoing, M. Bethouart; Haubourdin, M. Morel; La Bassée, M. Joly; Lannoy, M. Ravisé; Lille, enregistrement et timbre, M. Fourdinier; successions, baux et locations verbales: 1er bureau, M. Deschamps; 2e bureau, M. Brasseur; 3e bureau, M. Bertrand; domaines, actes judiciaires et timbre, M. Bonnière; actes d'huissiers et timbre, M. Sugier; hypothèques, M. Dovalle; Pont-à-Marcq, M. Charvilhat; Quesnoy-sur-Deûle, M. Vermelle; Roubaix, actes civils, M. Sof; actes judiciaires, M. Grimpret; Seclin, M. Meline; Tourcoing (pour les deux cantons), M. Boisleux.

Arrondissement de Cambrai. — Cambrai, enregistrement et timbre, M. Pontois; actes judiciaires, domaines et timbre, M. Robert, hypothèques, M. Chauchat; Carnières, M. Arsac; Clary, M. Picard; Le Câteau, M. Capuron; Marcoing, M. Langlois; Solesmes, M. Désir.

Arrondissement d'Avesnes. — Avesnes, enregistrement, M. Néaume; domaines et timbre, M. Calvel; hypothèques, M. Flamand; Bavai, M. Pasquet, Berlaimont, M. Piérart; Landrecies, M. Fouraud, Le Quesnoy, M. Goulliart; Maubeuge, M. Mahieu; Solre-le-Château, M. Berthollet; Trélon, M. Lenglet.

Arrondissement de Douai. — Arleux, M. Maure; Douai, enregistrement et timbre, M. Théry; domaines, actes judiciaires et timbre, M. Reboussin; hypothèques, M. Barrière; Marchiennes, M. Mesmin; Orchies, M. Stenaux.

Arrondissement de Valenciennes. — Bouchain, M. Fauville; Condé, M. Heurteux; Saint-Amand (pour les deux cantons), M. Rovel; Valenciennes, enregistrement et timbre, M. Messin; domaine, timbre et actes judiciaires, M. Duboscq; hypothèques, M. Catusse.

SERVICE DES DOUANES.

Le département du Nord est divisé en trois directions; la direction de Lille comprend l'inspection d'Armentières, celle de Lille et celle d'Orchies; la direction de Dunkerque comprend la côte depuis Gravelines jusqu'à Zuydcoote, et la ligne de terre depuis ce dernier endroit jusqu'à Berthof; la direction de Valenciennes occupe les arrondissements de Valenciennes et d'Avesnes (1), et une partie de celui de Douai. Elle touche, sur une étendue de 18 myriamètres, aux frontières de la Belgique, et se trouve bornée d'un côté par la direction de Lille, et de l'autre par celle de Charleville.

(1) Sauf les communes d'Anor, Fourmies et Wignehies, qui appartiennent à la direction de Charleville.

La direction de Lille comprend trois inspections de ligne, trois principalités et neuf capitaineries.

La direction de Dunkerque est divisée en deux inspections de ligne, deux principalités et six capitaineries.

La direction de Valenciennes se compose de trois inspections de ligne, d'une sous-inspection, de cinq principalités et de douze capitaineries.

DIRECTION DES DOUANES DE LILLE.

M. Cabanes, ✻, *directeur*, à Lille.

Bureaux de la direction. — MM. Leroy, 1er *commis*; Lecoutre de Beauvais, 2e *commis*; Caille, 3e *commis*; Vautier et Tancrez, *commis attachés;* M. Dervaux, *commis expéditionnaire;* N. et N., *surnuméraires.*

INSPECTION D'ARMENTIÈRES.

M. Faucheur, *inspecteur.*

Service des bureaux. — MM. Sapin, *receveur principal*; Billiet et Carez, *vérificateurs de 1re classe*; *commis principal de 1re classe*, M. Laude; *commis principal de 2e classe*, M, Charreyron,

Bureaux particuliers de la principalité d'Armentières. — Seau. M. Salomé, *receveur.* — Pont-de-Nieppe, MM. Derudder, *receveur.* — Houplines, M. Vieillard, *receveur.* — Houplines (gare), M. Ruel, *receveur.* — Bizet, M. Buissart, *receveur.* — Pont-Rouge, MM. Baranger, *receveur*; Grandjean, *commis.* — Deûlémont, MM. André; *receveur*, N..., *commis.* — Pont-de-Warnêton, M.Raverdy, *receveur.* — Comines, MM. Lelong, *receveur*; Briez, *commis.* — Werwicq, MM. Champagne; *receveur*; Lavallard, *commis.*— Steenwerck, M. Hennebelle, *receveur.* — Rue de la Lys, M. Martinache, *receveur.* — Larmée, M. Brocart, *receveur.* — Wez-Macquart, M. Guilain, *receveur.* — Quesnoy-sur-Deûle, M. Couty, *receveur.*

Service actif. — CAPITAINERIE D'ARMENTIÈRES. MM. Valette, *capitaine*, à Armentières; Choffat, *lieutenant*, à Nieppe; Eissendeck *idem*. à Houplines.

Cette capitainerie comprend les brigades de Seau, Nieppe, Pont-de-Nieppe, Steenwerck, Armentières, Houplines, Chapelle d'Armentières.

CAPITAINERIE DE COMINES. — M. Delobel, *capitaine*, à Comines; Artique, *lieutenant*, à Werwicq; Vernez, *idem*, à Deûlémont.

Cette capitainerie comprend les brigades de Frelinghien, Pont-Rouge, Deûlémont, Pont-de-Warnêton, Comines, Werwicq, Bousbecques et Linselles.

CAPITAINERIE DE RUE DE LA LYS. — MM. Caffier, *capitaine*, Rue de la Lys; Lecomte, *lieutenant*, à Wez-Macquart; Lemoine, *idem*. à Sailly.

Cette capitainerie comprend les brigades de Verriers, Croix-de-Boc, Rue de la Lys, Estaires, Sailly, Chapelle-Grenier, l'Armée, Wez-Macquart et Pérenchies.

INSPECTION DE LILLE.

MM. Astier, ✻, *inspecteur principal*; Dumolin, *inspecteur sédentaire*.

Service des bureaux. — PRINCIPALITÉ DE LILLE. MM. Daustel, *receveur principal*; Gontier et Demanl, *contrôleurs*. — *Vérificateurs*, MM. Sinsoilliez, Guéricy, Clazer, de Bonnay de Breuille, Huet et Cousso — *Commis principaux de 1re classe*, MM. Minon, Dugard, Doyelle, Chellonneix, Lecomte, Basset, Platelle et Demasur. — *Commis principaux de 2e classe*, MM. Courège, et Gourdin. — *Commis de 1re classe*, M. Tribalet. — *Garde-magasin*, M. Defives. — *Surnuméraire*, N...

Entrepôt réel de Lille. — M. Duhem, *contrôleur.* — M. Paulinier, *vérificateur de 1re classe.* — M. De Braecque, *commis de 1re classe.* — M. Cordier, *garde-magasin.*

Bureaux particuliers de la principalité de Lille. — Halluin, MM. Leleu, *receveur*; Framezelle, *vérificateur de 2e classe;* Delhaye, *commis de 2e classe.* — Riscontout. MM. Capelier, *receveur;* Laurent, *commis de 2e classe.* — La Marlière. M. N..., *receveur.* — Le Touquet. M. Bilouet, *receveur.* — Tourcoing. M. Hervieu, *sous-inspecteur*; Vanderpol, *receveur*; Le François, Leblanc et Desmazières, *vérificateurs;* Sérouge et Lefebvre, *commis principaux.* — Roubaix, MM. Vandaele, *receveur;* Huguenet et Dru, *vérificateurs*; Vincent, *commis principal*; Bourdon, *commis.* — Wattrelos. MM. Blondel, *receveur;* Pharisien, *commis.* Leers, MM. Dequeker, *receveur*; Thomas, *commis.* — Toufflers. MM. Arné, *receveur*; Membot, *commis.* — Baisieux (station). MM. Proromant, *sous-inspecteur sédentaire;* Morin Delapillière, *receveur*; Bellon, *vérificateur de 1re classe*; Magnien, *idem*, *de 1e classe*; Pollet, *commis de 2e classe.* — Baisieux (route). MM. Henrion, *receveur*; Derambure, *commis.* — Marcq-en-Barœul. M. Paillard, *receveur.* — Mons-en-Barœul, M. Mahy, *receveur*, Fives, M. Dernaucourt, *receveur.* — Saint-André, M. Roussel *receveur.* — *Entrepôt réel de Douai.* MM. Dorigny, *contrôleur-receveur*; Lacour et Hibon, *vérificateurs*, Quéva, *garde-magasin.* Loos (fabrique de soude). MM. Recht; *commis principal*; Colas, *commis de 1re classe;* Ricquier et Werquin, *commis de 2e classe.*

La Madeleine (fabrique de soude). M. Verny, *commis principal;* MM. Derégnaucourt, Baudelet et Lebreton, *commis.*

Service actif.— CAPITAINERIE DE TOURCOING. MM. Dardenne, *capitaine*, à Tourcoing; Fourcy, *lieutenant*, à Tourcoing (ville); Pion, *lieutenant*, à Tourcoing (station); Ogée, *lieutenant*, à Roncq; Corsin, *lieutenant*, à Roubaix.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Halluin, Neuville, Roncq, Riscontout, La Marlière, Touquet, Tourcoing (ville), Tourcoing (station), Lamartinoire, Wattrelos, Grimonpont, Roubaix (ville) et Roubaix (station).

CAPITAINERIE DE CHÉRENG. MM. Coquelet, *capitaine*, à Chéreng; Courtois, *lieutenant*, à Lannoy; Philippe, *lieutenant*, à Baisieux (route).

Cette capitainerie comprend les brigades de Leers, Toufflers, Lannoy, Sailly, Chéreng, Willems, Camphin, Baisieux (route) et Baisieux (station).

CAPITAINERIE DE LILLE. MM. Leroy, *capitaine*, à Lille; Fontaine, *lieutenant*, à Marcq-en-Barœul; Magnies, *lieutenant*, à Mons-en-Barœul.

Cette capitainerie comprend les brigades du Corbeau, de Marcq-en-Barœul, Saint-André, Lille, Mons-en-Barœul, Fives et Lezennes.

INSPECTION D'ORCHIES.

M. Challot, *inspecteur.*

Service des bureaux. — PRINCIPALITÉ D'ORCHIES MM. Dalverny, *receveur principal;* Delemotte, *commis principal de 2e classe;* Guilbert, *commis;* M. Carret, *surnumeraire.*

Bureaux particuliers de la principalité d'Orchies : Wannehain, M. Dalenne, *receveur.* — Mouchin, M. Guilbert, *receveur;* Gosselin, *commis.* — Pont-à-Marcq, M. Jacob, *receveur.* — Cysoing, M. Baron, *receveur.* — Aniches (fabrique de soude), M. Roux-Fouillet, *commis principal*; M. Nortier, *commis de 1re classe*; MM. Henne et Bacquart, *commis de 2e classe.*

Service actif. — CAPITAINERIE DE FRETIN. — M. Lory, *capitaine*; à Fretin; Hapiot, *lieutenant* à Peronne.

Cette capitainerie comprend les brigades de Sainghin, Péronne, Lesquin, Templeuve, Pont-à-Marcq et Fretin.

CAPITAINERIE DE GENECH. — MM. Delemotte, *capitaine*, à Genech; Tap, *lieutenant*, à Cysoing; Sevestre, *lieutenant*, à Mouchin.

Cette capitainerie comprend les brigades de Wannehain, Bachy, Cysoing, Genech, Mouchin, Nomain et Aix.

CAPITAINERIE D'ORCHIES. — MM. Legris, *capitaine*, à Orchies, Poignet, *lieutenant*, à Auchy; Keilling, *lieutenant*, à rue Jacques Varlet.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Auchy, Le Bar, Hautefois, Orchies, Beuvry, Coutiches et rue Jacques Varlet.

DIRECTION DES DOUANES DE DUNKERQUE

M. Barrallier, ✻, *directeur*.

Bureaux de la direction. — DOUANES. — MM. Kellermann, *premier commis*, Deman, *second idem*; de Lannoy, 3e *commis;* Mariage et Goislard de Monsabert, *commis attachés*.

INSPECTION DE DUNKERQUE.

MM. Descaq (✻ O. ✠), *inspecteur principal*; Billot, *inspecteur sédentaire*.

Service des bureaux. — PRINCIPALITÉ DE DUNKERQUE. — M. Giovanelli, (✠), *receveur principal*.

M. Bouly de Lesdain, *sous-inspecteur*.

M. Déborde, *idem*.

Contrôleurs, MM. Mathorez, Paris, Evrard et Leclercq. — *Vérificateurs*, MM. Blanc, Courtois, Hyart, Maillard, Ferec, Tortel (Henri), Tortel (Edouard), Cardock, Angois, Piérens, Sauguet, Lemerle. — *Commis principaux*, MM. Doué, Rincheval, Caron, Herbart, Salemon, Collet (Er.), Muotz, Barbara, Degouves de Nuncques, Wanderwallen, Debaecque. — *Commis*, MM. Pinchinat, Jumel, Lemattre, Degraeve. — *Gardes-magasins*, MM. Hyver et Demersseman.

Receveurs particuliers de la principalité de Dunkerque. — Gravelines, MM. Malingre, *receveur;* N......, *vérificateur;* Ghyvelde, (route) M. Danctoville, *receveur;* Ghyvelde, (station) MM. Vanheeger, *receveur;* Leroy, *commis*. — Labrouskstraete, M. Watbled, *receveur*. — Oost-Cappel, M. Choquet, *receveur*. — Hondschoote, M. Mouchery, *receveur*. — Bergues, M. Tesmoingt, *receveur*. — Wormhoudt, M. Duval, *receveur*.

Service actif. — CAPITAINERIE DE DUNKERQUE. MM. Désoriez, *capitaine*, à Dunkerque; Duval, Pocholle et Lamotte, *lieutenants* à Dunkerque; Mignonnet, *idem*, à Fort-Philippe.

Cette capitainerie comprend les brigades de Gravelines, Fort-Philippe, Mardyck, Dunkerque et Tente-Verte.

CAPITAINERIE D'HONDSCHOOTE. MM. Morin, *capitaine*, à Honds-

choote; Bimon, *lieutenant*, à Ghyvelde; Coulombel, *idem*, à l'Etoile; Darras, *idem*, à Rexpoëde.

Cette capitainerie comprend les brigades de Ghyvelde, Moerkerque, Labroukstraete, l'Etoile, Killemlinde, Oost-Capel, la Crustraete, Rexpoede.

CAPITAINERIE DE BERGUES.—MM. Réveillon, *capitaine*, à Bergues, Degiganon, *lieutenant*, à Warhem; Guéricy, *idem*, à Wormhoudt.

Cette capitainerie comprend les brigades de Téteghem, Warhem, Bergues, Bissaort, Wormhoudt, Rosendael et Esquelbecq.

INSPECTION D'HAZEBROUCK.

M. Gréterin, *inspecteur*.

Service des bureaux. — PRINCIPALITÉ D'HAZEBROUCK. MM. Aliauret, *receveur principal*, Pierrot, *commis principal*, Caillot, *commis*.

Bureaux particuliers de la principalité d'Hazebrouck. — Houtkerque. M. Hubrecht (S.), *receveur*. — Steenvoorde, MM. Milani, *receveur;* Hubrects (Ch.), *commis*.— Godewaersvelde, MM. Maniez, *receveur*, Longueval, *commis*. — Boeschèpe, M. Derycke, *receveur*. — Bailleul, M. Gorsas, *receveur;* Winckel, Dessinguez, *commis*. — La Cornette (Cassel), M. Damatte, *receveur*. — L'Hazewinde (Saint-Sylvestre-Cappel), M. Pruvot, *receveur*. — Outtersteene, M. Pétel, *receveur*. — Schaexhen, M. Vermeulen, *receveur*.

Service actif. — CAPITAINERIE DE STEENVOORDE. MM. Lory, *capitaine*, à Steenvoorde; Barbier, *lieutenant*, à Houtkerque; Fichaux, *idem*, à Godewaersvelde.

Cette capitainerie comprend les brigades d'H utkerque, Winnezèele, Herzeele, Terdeghem, Steenvoorde, Godewaersvelde et Eecke.

CAPITAINERIE DE MÉTEREN. MM. Cuirot, *capitaine*, à Méteren; Leys, *lieutenant*, à Flêtre; Hibon, *idem*, à Bailleul.

Cette capitainerie comprend les brigades de Mont-des-Cats, Berthen, Schaexhen, Flêtre, Méteren, Bailleul et Nouveau-Monde.

CAPITAINERIE D'HAZEBROUCK. — MM. Sauvage, *capitaine*, à Hazebrouck; Lenoir, *lieutenant*, à Strazeele; Bordret, *idem*, à La Cornette.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Hardifort, la Cornette, l'Hazewinde, Bavinchove, Hazebrouck, Caestre, Strazeele, Outtersteene et Vieux-Berquin.

DIRECTION DES DOUANES DE VALENCIENNES.

M. Van Cassel, ✻, *directeur*.

Bureaux de la direction. — MM. Bartenschlag, *premier commis*

de direction; Plancke, *deuxième idem*, Fontaine, *troisième idem*. MM. Ravaux (Nicolas), Auffray, Ravaux (Alfred) et Moucheront, *commis attachés*. M. Froissard, *commis-expéditionnaire*.

INSPECTION DE SAINT-AMAND.

Cette inspection comprend une principalité dont le chef-lieu est a Condé.

Inspecteur, M. Collet.

PRINCIPALITÉ DE CONDÉ. — MM. Fournier, *receveur principal*, à Condé; Rogier, *sous-inspecteur*, idem; Lebrun, Doste, *vérificateurs de 1re classe*, Mélot, *idem de 2e classe*; Girard, *commis principal de 1re classe*; Ruffin et Meurisse, *commis principaux de 2e classe;*

Mortagne, M. Bocquillet, *receveur*; Dremaux, *vérificateur de 2e classe*; Marchand, *commis*. — Hergnies, M. Ekelsbeke, *receveur*. —Vieux-Condé (ligne), M. Gripon, *receveur*. — Vieux-Condé (gare), MM. Ponchau, *contrôleur-receveur;* Pirolle, *vérificateur de 1re classe*. — Le Coq, MM. Paravicini, *receveur;* Doué, *commis*,

Rumegies, MM. Desmidt, *receveur*. — Maulde, MM. Cordon, *receveur;* Hourdain, *commis*.

St.-Amand, M. Planson, *receveur*. — Nouveau-Jeu, M. Dubar, *receveur*. — Raismes, M. Gérard, *receveur*.

INSPECTION DE VALENCIENNES.

Cette inspection comprend une principalité dont le chef-lieu est à Valenciennes.

Inspecteur, M. Guilouzic.

PRINCIPALITÉ DE VALENCIENNES. MM. N..., *receveur principal;* Margaine, *sous-inspecteur*; Paris, *contrôleur;* Nortier, Lefebvre et Adnesse, *vérificateurs de 1re classe*; Vautier, *id. de 2e classe;* Jaugeon et Honoré, *commis principaux de 1re classe*: Poulaine et Ravel, *commis principaux de 2e classe;* Jaugeon, *commis de 1re classe*.

MM. Busignies et Legat, *gardes-magasins*.

Blanc-Misseron, MM. Hencart, *contrôleur-receveur;* Quès, *vérificateur de 1re classe*; Demarbaix, *vérificateur de 2e classe;* Tournier, *commis principal de 1re classe*, et Derolin, *commis principal de 2e classe;* Arnal, *surnuméraire*. —

M. Delcourt, *garde-magasin*.

Marchipont, M. Thiébaux, *receveur*. — Sebourg, M. Aubert, *receveur*. — Crespin, M. Huart, *receveur*. — St.-Waast, M. Dra-

pier, *receveur.* — Bry, *receveur*, M. Valin. — Eth, *receveur*, M. Margerin.

Bruay (route), M. Fontaine, *receveur.* — St-Saulve, M. Becquet, *receveur.* — Marly, M. Beuzard, *receveur.*

INSPECTION DE MAUBEUGE.

Cette inspection comprend deux principalités dont les chefs-lieux sont à Feignies et à Jeumont.

M. Sacaze, *inspecteur*, à Maubeuge.

PRINCIPALITÉ DE FEIGNIES: MM. Mundtveiller, *receveur principal*, à Feignies; Gès, ✻, *sous-inspecteur;* L'Hôte, Guiomar et Sbarbaro, *vérificateurs de 1re classe;* de Varènes, et Despas, *commis principaux de 2e classe*; Meurant, *commis de 2e classe*, Lancelle, *garde-magasin.*

Bellignies, MM. Laplace, *receveur.* — Hergies, M. Lepée, *receveur.* — Hon, M. Hamel, *receveur.* — Malplaquet, M. Perriot, *receveur.* — Gognies-Chaussée, M. Venet, *receveur.*

Le Quesnoy, M. Avis, *receveur.*—Pont-sur-Sambre, M. Grandais, *receveur.* — Bavay, M. Sindely, *receveur.*

PRINCIPALITÉ DE JEUMONT. MM. Perret, *receveur principal;* Guillet, *sous-inspecteur*; de St-Martin-Beyrie, *contrôleur*; Pichoir, Deligny, Schillinger et Goubaut, *vérificateurs de 1re classe*; Pavèse et Bégué, *vérificateurs de 2e classe;* Dumont, *commis principal de 1re classe;* Darrieux-Juson, Choffez, Loth, Herbecq et Gérard, *commis principaux de 2e classe;* Lefebvre, *commis de 1re classe;* M. Bisiaux, *garde-magasin.*

Bettignies, MM Rolier, *receveur*; Villers-sire-Nicole, M. Lemoine, *receveur.* — Vieux-Rengt, M. Deschamps, *receveur.* — Hautmont (soudes), MM. Mineur, *commis principal de 1re cl.*; Pierquet, *commis de 1re classe;* Vagogne et Champagne, *commis de 2e classe.*

Maubeuge, MM. Serval, *receveur;* — Hautmont, M. Lengrand, *receveur.*

INSPECTION D'AVESNES.

Cette inspection comprend une principalité dont le chef-lieu est à Avesnes.

MM. Giovanelli, ✻, *inspecteur.*

PRINCIPALITÉ D'AVESNES. MM. Lavacine, *receveur principal;* Lécuyer, *vérificateur de 1re classe;* Thiry, *commis de 2e classe.*

Cousolre, MM. Defontaine, *receveur.* —Hestrud, M. Fauconnier, *receveur.* — Beaurieux, MM. Rognion, *receveur.* — Eppe-Sau-

vage, M. Lecerf, *receveur*. — Trélon, M. Beaudet, *receveur*. — Ohain, MM. Fosset, *receveur*; Despouy, *commis de 2e classe*.
Etrœungt, M. Cordelier, *receveur*. — Beugnies, M. Dumesnil, *receveur*.

Service actif.

INSPECTION DE SAINT-AMAND.

CAPITAINERIE DE LECELLES. — MM. Landon, *capitaine*, à Lecelles, Mathieu, *lieutenant*, à Saméon; Dineur, *lieutenant*, à Saint-Amand.

Cette capitainerie comprend les brigades de Planard, Rumegies, Saméon, Lecelles, Maulde, St-Amand, Landas et Rue-de-Chorette.

CAPITAINERIE D'HASNON. MM. Petit, *capitaine*, à Hasnon, Sant, *lieutenant*, à Tilloy; Guilbart, *lieutenant*, à Vicoigne.

Cette capitainerie comprend les brigades de Brillon, Hasnon, Tilloy, Grand-Bray, Vicoigne et Raismes.

CAPITAINERIE DE NOTRE-DAME-AU-BOIS. MM. Germain, *capitaine*, à Notre-Dame-au-Bois; Poncin, *lieutenant*, à Bruille; Brimont, *lieutenant*, à Condé.

Cette capitainerie comprend les brigades de Mortagne, Bruille, Hergnies, Notre-Dame-aux-Bois, Vieux-Condé, Condé, Fresnes, Château-l'Abbaye et du Coq.

INSPECTION DE VALENCIENNES.

CAPITAINERIE D'ONNAING. MM. Courtois, *capitaine*, à Onnaing, Grivillers, *lieutenant*, à Blanc-Misseron; Pécheux, *lieutenant*, à Curgies.

Cette capitainerie comprend les brigades de Crespin, Blanc-Misseron, Marchipont, Onnaing, Sebourquiaux, Sebourg, Curgies et Thivencelles.

CAPITAINERIE DE VALENCIENNES. MM. Lomenil, *capitaine*, à Valenciennes; Gaillard, *lieutenant*, à Valenciennes (ville); Jourdan. *lieutenant*, à Valenciennes (station); Lernould, *lieutenant*, à Vendegies-sur-Ecaillon.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bruay, Saint-Saulve, Anzin, Marly, Sepmeries, Vendegies-sur-Ecaillon, Valenciennes (station), Famars.

CAPITAINERIE DE WARGNIES-LE-PETIT. MM. Jacquart, *capitaine*, à Wargnies-le-Petit; Glin, *lieutenant*, à St.-Vaast. Duboscq, *lieutenant*, à Wargnies-le-Petit.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bry, la Bocrette, Jenlain, Saint-Waast, Bettrechies, Amfroipret et Wargnies-le-Petit.

INSPECTION DE MAUBEUGE.

CAPITAINERIE DE LA LONGUEVILLE. MM. Gréterin, *capitaine*, à La Longueville; Rile, *lieutenant*, à Bavai; Mercier, *lieutenant*, à Feignies (station); Raviart, *lieutenant*, à Feignies (village).

Cette capitainerie comprend les brigades de Bellignies, Hon-Hergies, Bavai, Malplaquet, Gognies-Chaussée, Feignies (station), Feignies (village) et Lalongueville.

CAPITAINERIE DE JOLIMETZ. MM. Landousie, *capitaine*, à Jolimetz; Bourdon, *lieutenant*, à Berlaimont; Tillier, *lieutenant*, au Quesnoy.

Cette capitainerie comprend les brigades de Ruesnes, le Quesnoy, Baudignies, Jolimetz, Locquignol, Berlaimont et Pont-sur-Sambre.

CAPITAINERIE DE MAUBEUGE. MM. Blutel, *capitaine*, à Maubeuge; Robert, *lieutenant*, à Elesmes; Johannès, *lieutenant*, à Cerfontaine; Desbordes, *lieutenant*, à Jeumont (station).

Cette capitainerie comprend les brigades de Bettignies, Elesmes, Vieux-Rengt, Jeumont (ligne), Colleret, Maubeuge, Cerfontaine, Jeumont (station), Hautmont (station).

INSPECTION D'AVESNES.

CAPITAINERIE DE SOLRE-LE-CHATEAU. MM. Louvel, *capitaine*, à Solre-le-Château; Lecouvey, *lieutenant*, à Hestrud; Chassaing, *lieutenant*, à Dimechaux.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Hestrud, Beaurieux, Clerfayts, Dimechaux, Solre-le-Château, Cousolre, Damousies et Fellories et Beugnies.

CAPITAINERIE DE GLAGEON. MM. Sant, *capitaine*, à Glageon; Brosse, *lieutenant*, à Trélon; Mathieu, *lieutenant*, à Liessies.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Ohain, Trélon, Liessies, Sains, Glageon, Beaumont et Féron.

CAPITAINERIE D'AVESNELLES. MM. Collart, *capitaine*, à Avesnelles; Moucheront, *lieutenant*, à Dompierre; Masson, *lieutenant*, Étrœungt.

Cette capitainerie comprend les brigades de Saint-Remy-Chaussée, Dompierre, Avesnelles, Haut-Lieu, Étrœungt, Larouillies et Saint-Hilaire.

DIRECTION DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES DU DÉPARTEMENT DU NORD.

M. Deaubonneau, ✻, *Directeur*, rue des Fossés, 30, à Lille.
Inspecteur, 1er commis de direction : M. Merchez.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Inspecteurs : MM. Biard, Maton, Troupeau, Didelot, Haeghens, Degrave, Verlynde *(service des sucres)*, à Lille.

Receveur principal : M. Cantaloube, rue Basse, 45.

Entreposeur des tabacs et des poudres à feu : M. Lefebvre, rue Solférino.

Contrôleurs: MM. Duvivier, à Lille, rue de la Petite Allée, 13; Lemmens, rue Nicolas Leblanc, 10; Ducourthial, rue Palikao, 7; Como, *(service des sucres)*, rue du Chaufour, 13; Boullet *(entrepôt des sucres)*, à Lille; Baudoux, à Armentières; Petyst de Morcourt, à Roubaix; De Geslin, à Tourcoing; Deny *(service des sucres)*, à Fournes; Galland, idem, à Pont-à-Marcq; Le Days, idem., à Seclin; Ferrey *(service de la garantie)*, à Lille, rue Masséna.

Receveurs particuliers sédentaires : MM. Dethoor, à Lille, rue des Urbanistes; Soulier, idem. rue d'Antin; Germain, idem, rue Fontenoy (section des Moulins); Croin *(service de la navigation)*, rue Colbert; Willermoz, à Armentières; Raoult, à Roubaix; Talleux, à La Bassée; Vacher, à Seclin, Dethoor, à Tourcoing.

Receveurs buralistes : Martin, à Lille, rue du Metz; Plancke, idem, rue des Sarrazins; Salmon, idem, boulevard de la Liberté.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Sous-directeur : M. Sérendat, à Avesnes.
Receveur principal : M. Seigne, à Avesnes.
Contrôleurs : M. Caillouet, à Maubeuge; M. Taviaux, au Quesnoy *(service des sucres)*; M. Legrand, à Jenlain.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Sous-directeur : M. Darce, à Cambrai.
Inspecteur : N...., à Cambrai *(service des sucres)*.
Receveur principal : M. Démasur, à Cambrai.
Contrôleurs : MM. Larminat, à Cambrai; Gastellier, idem, *(service des sucres)*; Joubin, à Solesmes; Vouriot, à Masnières; Agasse, à Iwuy.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Sous-directeur : M. Ramecourt, à Douai.
Receveur principal : M. Plonquet, idem.
Contrôleurs : MM. Dusan, à Douai; Rigollet, à Douai; Libessart, à Cantin; Willox, à Marchiennes.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Sous-directeur : M. Deberckem, à Dunkerque.
Receveur principal : M. Durand, idem.
Contrôleurs : MM. Ledieu et Lajoie, à Dunkerque; Bisserié, idem *(service de la garantie);* Verneuil, à Bergues.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Sous-directeur : M. Flamant, à Hazebrouck.
Receveur principal : M. Charbonnier, à Hazebrouck.
Contrôleurs : MM. Maury, à Hazebrouck; Coppens, à Bailleul.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Sous-directeur : M. Boursy, à Valenciennes.
Inspecteur : M. de Lestang *(service des sucres).*
Receveur principal : M. N..., à Valenciennes.
Contrôleurs : MM. Hulin, à Valenciennes; Hellein, idem; Leneveu, à Anzin; Rossert, à Condé; Mahè, à Denain; Duval, à Saint-Amand; Ducatez, à Valenciennes *(service des sucres);* de Villereau, idem, idem; Beaujeu, à Valenciennes, idem; Fallague, à Onnaing, idem; Ferrière, à Denain, idem; Chardenal, à Saint-Amand, idem.

DIRECTION GÉNÉRALE DES TABACS.

Un décret du 12 mars 1860 a séparé l'administration des tabacs qu'un arrêté du Gouvernement, en 1848, avait réunie à celle des contributions indirectes et a institué une direction générale des tabacs et des directeurs départementaux.

A partir du 1er janvier 1874, la fabrication des poudres de chasse, de mine et de commerce, ainsi que le raffinage des salpêtres, sont rattachés au ministère de la guerre, et la Direction générale des manufactures de l'État reprend la dénomination de Direction générale des Tabacs.

DIRECTION DES TABACS DU NORD.

La Direction dont Lille est le chef lieu comprend la manufacture des

Tabacs de Lille, le magasin de transit de Dunkerque, la culture et les magasins de tabacs en feuilles du Nord.

Le département du Nord est autorisé, pour 1874, à planter en tabac, pour l'approvisionnement des manufactures nationales 900 hectares de terre, non compris le cinquième en excédant toléré par l'article 193 de la loi du 28 avril 1816.

Ces 900 hectares devront procurer une quantité de 2,500,000 kilogrammes de tabac

Directeur des tabacs, M. Gerbet, à la manufacture.

MANUFACTURE DES TABACS DE LILLE.

Ingénieur, M. Weil. — *Sous-ingénieur*, M. Morel. — *Contrôleur*, M. Rocaz. — *Garde-magasin*, M. Lesueur. — *Premier commis*, M. Kling. — *Second commis*, M. Petin. — *Commis aux écritures*, MM. Eudes, Lemasson, Coly et Crattelet.

MAGASINS DE TRANSIT DE DUNKERQUE.

Entreposeur, M. Boursy. — *Contrôleur de magasin*, M. Massé

CULTURE ET MAGASINS DE TABACS EN FEUILLES DU NORD.

Inspecteur, M. Rousselot, à Lille; *commis de l'inspection*, M. Hodée. — *Contrôleurs de culture*, M. Gentot, à Lille et M. Decourchelle, à Merville. — *Vérificateurs de culture*, MM. Durigneux, Dupuis, David, Robin, Auzanet, Houzé, Peckel, Rupied, Coymés et Duhamel. — *Commis de culture*, MM. Robin, Placet, Chassani, Bertin.

MAGASINS DE LILLE.

Entreposeur, M. Robillard. — *Contrôleur de magasin*, M. Legrand. — *Commis de magasin*, M. Bon.

MAGASIN DE MERVILLE.

Entreposeur, M. N.... — *Contrôleur de magasin*, M. Lefebvre.

ADMINISTRATION DES FORÊTS.

Le département du Nord contient 49,019 hectares 68 ares 70 centiares de bois et forêts, dont 28,442 hectares dans l'arrondissement d'Avesnes seulement, et 8,430 dans celui de Valenciennes. L'arrondissement de Dunkerque est celui qui en possède le moins, il n'en a que 901 hectares

Sur ces 49,019 hectares de bois, 19,524 hectares appartiennent à l'État, 2,000 hectares aux communes et aux établissements publics, le reste aux particuliers.

Les forêts les plus considérables par leurs masses sont : la belle forêt de Mormal, de la contenance de 9,200 hectares ; la forêt de Nieppe, de 2,500 hectares ; la forêt de Saint-Amand, de 3,274 hectares ; la forêt de Phalempin, de 900 hectares ; le grand bois l'Évêque, de 900 hectares ; la forêt de Fourmies, de 900 hectares ; la forêt du bois l'Abbé, de 1,100 hectares ; la forêt de Marchiennes, de 800 hectares ; la forêt de Trélon, propriété particulière, de 3,300 hectares ; la forêt de Wallers, aussi propriété particulière, de 800 hectares.

ORGANISATION ET PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION DES FORÊTS.

La France est divisée en trente-cinq conservations forestières.

La septième conservation est celle d'Amiens, composée des départements du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne et de la Somme.

Conservateur, M. Beaussire, ✻, à Amiens.

MM. Chouffe, *garde-général sédentaire ;* Roisin, *brigadier sédentaire* ; Pingret, *brigadier sédentaire ;* Roisin fils, *commis temporaire.*

Il existe dans le département deux inspections forestières qui ont pour chefs-lieux Lille et le Quesnoy.

INSPECTION DE LILLE.

Cette inspection comprend les arrondissements de Lille, Valenciennes, Douai, Hazebrouck et Dunkerque.

MM. Cayet, *inspecteur, chef de service*, à Lille ; Ouzelle, *brigadier-sédentaire*, *attaché à l'inspection* ; d'Arbois de Jubainville, *sous-inspecteur*, à Valenciennes ; de Frohart de Lamette, *garde général*, à Hazebrouck.

INSPECTION DU QUESNOY.

Cette inspection comprend les arrondiss. d'Avesnes et de Cambrai.

MM. Bouvart, *inspecteur, chef de service*, au Quesnoy ; Pintiau, *commis temporaire*, *attaché à l'inspection* ; Bécourt, *sous-inspecteur*, au Quesnoy ; Badre, ✻, *garde général*, à Landrecies ; Cromback, *garde général*, à Avesnes ; Cotte, *garde général adjoint*, à Locquignol.

LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES.

Des lignes télégraphiques électriques relient à Paris tous les chefs-lieux de département et d'arrondissement et un grand nombre d'autres villes importantes.

L'inspection de Lille comprend tous les bureaux et toutes les lignes situés dans le département du Nord. (*Siége de l'Inspection ; rue de l'Hôpital-Militaire, N° 10*).

Inspecteur du département du Nord, M. Caël, ✻, rue Nationale, 116. — *Sous-inspecteur*, M. Gaillard, 17, rue Nationale, 80. — *Directeur des transmissions*, *à Lille* (*station centrale*), M. Boutmy, rue de l'Hôpital-Militaire, 41. — *Commis principaux*, MM. Spetz et Brocart. — *Contrôleurs*, MM. Wacheux et Lheureux. — *Employé d'inspection*, M. Margerie. — *Chef surveillant*, M. Barthélemy.

SUCCURSALES DU BUREAU CENTRAL, A LILLE.

1° Rue de Tournai, 21 (à la gare), M. Louchez, *commis principal, chef;*

2° Rue de Voltaire, 3, M. Hocquet, *employé de 1re classe*, *chef;*

3° Rue St-Pierre-St-Paul, 4, M. Ansart, *employé de 2e classe*, *chef;*

4° Rue d'Arras, 61, M. Leclercq, *employé de 4e classe*, *chef*.

STATIONS DU DÉPARTEMENT : *Dunkerque*, M. Fournier, *chef de station; Gravelines*, M. Thirion, *employé chargé du service; Roubaix*, M. Crépin, *chef de station ; Tourcoing*, M. Canuel, *idem ; Hazebrouck*, M. Brodin, *employé chargé du service; Douai*, M. Berthelot, *chef de station; Cambrai*, M. Legon, *idem ; Valenciennes*, M. Degond, *idem; Maubeuge*, M. Boudon, *idem ; Avesnes*, M. Gruson, *employé chargé du service; Fourmies*, M. Rousseau, *idem ; Armentières*, M. Leblanc, *idem ; Bergues*, Mlle Barré, id.

BUREAUX MUNICIPAUX.

Aniche, Anor, Anzin, Ascq, Bailleul, La Bassée, Bavai, Bergues, Bourbourg, Carnières, Carvin, Cassel, Condé, Croix, Denain, Don, Dorignies, Estaires, Etrœungt, Ferrière-la-Grande, Fives, Fresnes, Lannoy, Le Cateau, Halluin, Haubourdin, Hautmont, Hondschoote, Linselles, Loos, Le Quesnoy, Marchiennes, Marcoing, Masnières, Merville, Moëres (les), Noyelles-sur-Escaut, Orchies, Renescure, Saint-Amand-les-Eaux, St-André-lès-Lille, Seclin, Solesmes, Solre-le-Château, Stéene, Steenvoorde, Templeuve, Trélon, Wignehies, Quesnoy-sur-Deûle, Marcq-en-Barœul, Marquette.

BUREAUX SÉMAPHORIQUES.

Dunkerque (Sém.), Gravelines (Sém.), et Uxem (Sém.-Zuydcoote).
Bureaux d'écluse : Le Guindal, Lynck et Wattendam.

GARES DE CHEMINS DE FER OUVERTES A LA TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE.

Bouchain, Busigny, Caudry, Don, Somain, Iwuy, Jeumont, Landrecies, Lourches, Feignies. — Les gares d'Armentières, de Cambrai, Douai, Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Maubeuge, Roubaix, Tourcoing et Valenciennes sont également ouvertes à la télégraphie privée pour les voyageurs munis de billets.

Les bureaux de Lille sont ouverts tous les jours sans exception, depuis sept heures du matin, en été, et depuis huit heures en hiver, jusqu'à neuf heures du soir. Le bureau central ne ferme qu'à minuit

Il est permis à toutes personnes de correspondre au moyen du télégraphe, par l'entremise des fonctionnaires de l'Administration des lignes télégraphiques ou des agents délégués par elle.

L'Administration peut toujours exiger que l'expéditeur d'une dépêche établisse son identité.

La transmission de la correspondance télégraphique privée est toujours subordonnée aux besoins du service de l'Etat; les dépêches officielles ont donc la priorité sur celles des particuliers.

Les dépêches doivent être écrites lisiblement et signées par l'expéditeur. Tout interligne, renvoi, rature ou surcharge doit être approuvé par lui ou par son représentant.

L'adresse doit être rédigée de manière à ne laisser aucun doute; il est donc important qu'elle comprenne le nom et le numéro de la rue ou d'autres indications de nature à assurer la remise.

L'emploi des chiffres ou des lettres secrètes est autorisé dans la correspondance privée; mais les dépêches de cette nature sont soumises à la formalité de la recommandation. Sera considérée comme dépêche secrète et soumise à la double taxe, toute dépêche qui ne sera pas composée en langage ordinaire et intelligible.

COMPTE DES MOTS. — Tout ce que l'expéditeur a inscrit sur la minute pour être transmis entre dans le compte des mots. Toutefois, le nom du bureau de départ, la date, l'heure et la minute du dépôt, sont transmis d'office et inscrits sur la copie remise au destinataire.

Ces indications ne sont pas taxées, à moins que l'expéditeur ne les fasse figurer dans le corps de la dépêche.

Dans les dépêches intérieures, les mots composés formant à ce titre, un article séparé du dictionnaire de l'Académie, comme aujourd'hui, après-demain, contre-ordre, ne sont comptés que pour un mot.

Les noms géographiques, les noms de rue, de commune, de dépar-

tement et l'indication du numéro des habitations, quel que soit d'ailleurs le nombre de termes qui les exprime, ne sont comptés que pour un mot dans le corps de la dépêche comme dans l'adresse. Les noms de familles formés de plusieurs mots sont comptés pour le nombre de mots employés à les exprimer.

Les nombres écrits en chiffres sont comptés pour autant de mots qu'ils contiennent de fois cinq chiffres, plus un mot pour l'excédant. Il en est de même pour les lettres groupées qui forment une marque de colis ou quelque indication de commerce. Le point, la virgule et la barre de division sont comptés pour un chiffre ou une lettre lorsqu'ils entrent dans la formation d'un nombre ou d'une marque de commerce.

Le souligné est compté pour un mot.

L'expéditeur d'une dépêche intérieure à envoyer par la poste peut la faire expédier avec ou sans chargement. Les mots *poste* ou *chargement* sont reproduits dans le texte taxé. Dans le premier cas, il n'est rien perçu, et le télégramme est jeté à la boîte avec affranchissement simple; dans le deuxième cas, il est perçu une taxe fixe de 50 centimes. Pour l'exprès, on perçoit 50 centimes par kilomètre.

DÉPÊCHES RECOMMANDÉES. — Dans le service intérieur lorsqu'une dépêche est recommandée, le bureau de destination transmet par la voie télégraphique, à l'expéditeur même la reproduction intégrale de la copie envoyée au destinataire, suivie de la double indication de l'heure précise de la remise et de la personne entre les mains de laquelle cette remise a eu lieu. Si la remise n'a pu être effectuée, ce double avis est remplacé par l'indication des circonstances qui s'y sont opposées; et par les renseignements nécessaires pour que l'expéditeur puisse faire suivre sa dépêche s'il y a lieu.

La taxe de recommandation est égale à celle de la dépêche.

La recommandation est obligatoire pour les dépêches composées en chiffres ou en lettres secrètes.

Dans le service international, la recommandation n'est plus admise. mais l'expéditeur de toute dépêche à la faculté d'en demander le collationnement. La taxe du collationnement est égale à la moitié de celle de la dépêche, toute fraction de quart de franc étant comptée comme un quart de franc.

Par suite de la suppression de la recommandation, les dépêches secrètes sont affranchies de cette formalité et n'acquittent plus que la taxe simple.

Dans la correspondance intérieure et internationale l'expéditeur peut demander l'accusé de réception de sa dépêche. La taxe en est fixée au prix d'une dépêche simple.

DÉPÊCHES A FAIRE SUIVRE. — Le public et l'administration sont autorisés à faire suivre les dépêches.

Lorsqu'une dépêche porte la mention : *faire suivre*, sans autre indi-

cation, le bureau de destination, après l'avoir présentée à l'adresse indiquée, la réexpédie immédiatement s'il y a lieu à la nouvelle adresse désignée au domicile du destinataire. Cette réexpédition ne peut se faire que dans les limites de l'Etat auquel le bureau d'arrivée appartient. Si aucune indication n'est fournie à l'adresse indiquée, la dépêche est gardée en dépôt.

Si la mention *faire suivre* est accompagnée d'adresses successives, la dépêche est successivement transmise à chacune des destinations indiquées jusqu'à la dernière s'il y a lieu.

L'expéditeur acquitte la taxe de la dépêche jusqu'au premier bureau, mais toutes les taxes auxquelles ont donné lieu les réexpéditions sont recouvrées sur le destinataire.

Quand une dépêche a plusieurs destinataires, il est perçu 50 cent. par chaque destinataire en sus du premier.

PORT AU-DELA DES LIGNES. — Les dépêches adressées à domicile ou poste restante hors de la localité desservie par le bureau télégraphique sont, suivant la demande de l'expéditeur, envoyées immédiatement a leur destination par la poste ou par un moyen plus rapide si l'administration du bureau destinataire en dispose.

Les dispositions pénales relatives au transport des lettres en contravention ne sont pas applicables à ceux qui transportent les télégrammes que *les expéditeurs envoient aux bureaux télégraphiques*, et les télégrammes que ces bureaux font remettre aux destinataires.

Les dépêches internationales à envoyer par la poste au-delà du bureau d'arrivée, sont envoyées comme lettres chargées Les frais d'exprès auxquels ont donné lieu les dépêches non recommandées sont recouvrés sur le destinataire, aucune taxe complémentaire n'étant perçue par le bureau d'origine.

RECTIFICATIONS. — Le destinataire d'une dépêche ordinaire ou recommandée peut demander la rectification des passages qui lui paraissent douteux et il acquitte alors: 1° le prix d'une dépêche simple pour la demande; 2° le prix d'une dépêche calculé suivant la longueur du passage à répéter. Ces taxes sont remboursées si la répétition montre que le service télégraphique avait dénaturé le sens de la dépêche; dans ce cas, le bureau d'arrivée opère le remboursement d'office.

Lorsque l'expéditeur désire que la remise n'ait lieu qu'entre les mains du destinataire, il doit le mentionner dans l'adresse.

RÉPONSES PAYÉES DANS LA CORRESPONDANCE INTÉRIEURE.— La personne qui se présente pour expédier une réponse payée doit exhiber la copie authentique de la dépêche qui en fait mention. Toute réponse présentée dprès le délai de huit jours est considérée et traitée comme une nouvelle aépêche.

COPIES PAYÉES. — Dans la correspondance internationale, la dépêche portant réponse payée impose au bureau d'arrivée l'obligation de re-

mettre au destinataire, en même temps que le télégramme qui lui est adressé, la somme versée au bureau d'origine qui lui est nécessaire pour effectuer sa réponse.

Le destinataire est dès-lors libre de déposer cette réponse à son gré et elle est considérée et taxée comme une dépêche nouvelle.

Les expéditeurs ou destinataires d'une dépêche peuvent seuls en demander copie ; ils paient en ce cas un droit de 50 cent. pour lequel il est délivré une quittance à souche.

REMBOURSEMENTS. — La taxe de toute dépêche dont la transmission n'a pu être effectuée est remboursée à l'expéditeur. Dans le service international et dans le service intérieur les remboursements de taxe pour cause d'erreur ou de retards peuvent être effectués pour toute espèce de dépêches. La demande doit en être faite à l'Administration dans le délai de trois mois.

Les remboursements se rapportant à des réponses payées d'avance ou à des accusés de réception qui n'auraient pas été transmis dans un délai de dix jours, ainsi que ceux relatifs à des excédants d'arrhes, peuvent être effectués d'office.

DÉPÊCHES MARITIMES. — Depuis le 15 novembre 1866 des dépêches privées peuvent être échangées entre les navires en mer et les postes électro-sémaphoriques ou électriques de la France ou de l'Algérie.

La taxe d'une dépêche à destination de navires en mer est payée par l'expéditeur au départ.

La taxe due pour une dépêche provenant d'un navire en mer est acquittée par le destinataire contre la remise de la dépêche. En cas de refus l'Administration a son recours contre l'expéditeur.

Est réduite à 20 cent. par kilomètre la taxe à percevoir du public pour les frais d'exprès afférents aux dépêches reçues de navires en mer, et qui sont envoyées directement à destination par les sémaphores sans emprunter la voie télégraphique.

MANDATS TÉLÉGRAPHIQUES. — En exécution de l'art. 4 de la loi du 4 juillet 1868 le public est admis à transmettre télégraphiquement des mandats d'argent dans l'intérieur de la France.

Cette opération consiste dans le dépôt préalable dans un bureau de poste de la somme dont l'intéressé veut effectuer l'envoi. Ce dépôt est reçu contre le paiement des frais ordinaires des envois d'argent et le déposant reçoit en échange un mandat de poste.

Ce mandat sur lequel rien ne doit être ajouté est présenté au guichet du bureau télégraphique où il est admis, moyennant la taxe d'une dépêche ordinaire augmentée d'un supplément de 50 cent. pour les frais de l'avis-dépêche que le bureau télégraphique d'arrivée doit faire parvenir au destinataire de la dépêche-mandat.

Muni de cet avis, celui-ci peut, pendant six jours francs, se présenter au bureau de poste indiqué pour recevoir la somme qui lui a été adressée.

L'État n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance privée par la voie télégraphique. (Loi du 29 novembre 1850.)

Le chef d'un bureau télégraphique peut, dans l'intérêt de l'ordre public et des bonnes mœurs, refuser de transmettre les dépêches, ou arrêter toute dépêche qui lui paraîtrait de nature à entraîner de semblables conséquences.

TARIFS.

DÉPÊCHE SIMPLE DE UN A VINGT MOTS,

Adresse et signature comprises :

Entre deux bureaux du même département, 60 c	Loi du 4 avril 1872.
Pour le reste de la France, 1 fr. 40 c.	
Pour l'Algérie ou la Tunisie, 4 fr. 40 c.	

Les dépêches à destination d'un bureau de gare sont passibles d'une surtaxe minima de 50 centimes pour port à domicile.

ETRANGER.

Alsace-Lorraine	2 fr. »	Portugal	5 fr. »
Luxembourg (grand duché de)	2 50	Autriche-Hongrie; Grande-Bretagne (Londres excepté)	6 »
Grand duché de Bade; Bavière; Belgique (1); Prusse occidentale; Suisse; Wurtemborg et Hohenzollern	3 »	Danemark	6 50
		Suède	8 »
		Grèce; Turquie d'Europe	10 »
		Norwège	8 50
Espagne; Italie; Pays-Bas; Prusse orientale; Londres	4 »	Russie d'Europe	11 »
		Russie (région du Caucase)	14 »
		Russie d'Asie (1re région)	19 »
		Id. (2e région)	27 »
		Amérique	Taxes diverses

Moitié en sus des taxes ci-dessus pour chaque dizaine de mots, ou fraction de dizaine, au-dessus de vingt.

Il y a pour l'Amérique des tarifs spéciaux. Le prix d'une dépêche de Lille à New-York, pour 10 mots, est de 37 fr. 50 cent.

(1) Pour la Flandre occidentale, le Hainaut, le Luxembourg, la province de Namur, la taxe est réduite à 2 francs.

ADMINISTRATION DES POSTES.

DIRECTION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL. M. Cairel, *directeur des postes du département*, à Lille.

Contrôleurs, MM. Coutard, Minot.

MM. N..., *commis de direction*; de la Villeglé, *commis*, *idem*; Huguenin, *surnuméraire*.

Brigadiers-facteurs. MM. Dutoit et Fournier.

Il y a dans le département du Nord cent trois bureaux de postes aux lettres: dix bureaux composés, soixante-dix-sept bureaux simples et seize distributions. L'état suivant indique les communes où ils sont placés et présente le nom du receveur de chaque bureau.

BUREAUX COMPOSÉS. Lille. MM. Tiquet, *receveur principal*, Maruéjouls, Lescaux, *commis principaux*;—*receveurs des bureaux supplémentaires :* M. Picard, quartier de Moulins-Lille; Mme Asbroucq, quartier de Wazemmes; M. Husson, section de Fives. — M. Lannelet, place St.-Martin. — Avesnes, M. Lequette, *receveur*. — Cambrai, MM. Lorentz, *idem;* Dhoudain, *commis principal*. — Douai, MM. Labrune ✻, *receveur;* Gresy, *commis principal*. — Dunkerque, MM. Noël, *receveur*; Fourie, *commis principal*. — Maubeuge, M. Wauthier, *receveur*. — Roubaix, M. Beauvalot, *receveur*. — Tourcoing, M. Noël, *receveur*. — Valenciennes, M. Louf, *idem*; M. Boys, *commis principal*.

BUREAUX SIMPLES. Aniche, Mme Eloy; Annœullin, Dˡˡᵉ Bertoux; Anor, Mlle Despret; Anzin, Mlle Aubertin; Arleux, Mme Tison; Armentières, M. Houde; Arnêke, Mlle Darles; Artres, Mme Wallard; Ascq, Mme Chappe; Aubigny-au-Bac, Mlle Objoie; Bailleul, M. Dehaisnes; Baisieux, Mme Pollet; La Bassée, Mlle Tancrez; Bavai, Mme Dumay; Bergues, Mme François; Berlaimont, Mlle Poullard; Beugnies, M. Lelong; Bollezeele, Mlle Devys; Bouchain, M. Lobbé; Bourbourg, Melle Schneller; Busigny, Mme Belin; Carnières, Mme Boubay; Cartignies, Mlle Leroy; Cassel, Mlle Felhoen; Le Cateau, Mme Neser; Catillon, Mlle Hotton; Caudry, Mlle Molinier; Clary, Mlle Cowez; Comines, Mlle Dubuisson; Condé, Mlle de Sède; Crespin, Mlle Delaporte; Cousolre, Mlle Lemoisne; Cysoing, Mlle Fourment; Englefontaine, Dlle Biary; Denain, M. Dufour; Esquelbecq, Dame Delaye; Estaires, Mlle Cornillot; Etrœungt, Mlle Godbille; Flines, Mlle Leclercq; Fourmies, Mlle Sévené; Fournes, Mme Reboux; Fresnes, Mlle François; Gouzeaucourt, Mlle Devaux; Gravelines, Mme Pottier; Halluin, Mme Wallard; Hasnon, Mlle Butor; Haubourdin, Mme veuve Lamour; Hautmont, Mme Ryembault; Haze-

brouck, M. Piettre; Hondschoote, Mlle Chassaing; Iwuy, Mlle Taillefer; Jenlain, M. Deltête; Jeumont, M. Disneur, ✱; Landrecies, Mlle Richez; Lannoy, Mlle Cartier; Linselles, M. Gomet; Loos, Mlle Estagerie; Lourches, Mlle Nicolet; Marchiennes, Mme Baillet; Marcoing, M. Landé; Marcq-en-Barœul, Mlle Vasseur; Maroilles, Dme Vivien; Masnières, Madame veuve Mollien; Merville, Mme Barthès; Mortagne, M. Ellenberger; Onnaing; Mlle Greterin; Orchies, Mlle Helle; Pont à-Marcq, Mlle Huguier; Quesnoy-sur-Deûle, Mlle Guillaume; Le Quesnoy, M. Cat; Quiévy, Mlle Maréchal; Raches, Mme Favreux; Raismes, Mme Legrand; Renescure, M. Cohet; Roncq, Mlle Gras; Sains, Mlle Lebrun; St.-Amand, Mlle Suin; Seclin, Mme Poillot; Solre-le-Château, Mme veuve Lenglé; Solesmes, Mlle Marlierre; Somain, M. Mio; Steenvoorde, Mme Longepierre; Steenwerck, Mme Soyez; Templeuve, Mlle Caplet; Trélon, Mme Balasse; Trith-St. Léger, Mlle Dubrulle; Vieux-Berquin, Mlle Rigaut; Villers-Sire-Nicole, Mme Mathieu; Walincourt, Mme Castelli; Wambrechies, Mlle Coulongne; Watten, Mlle Quaintenne; Wignehies, Mlle Bertholet; Wormhoudt, Mme Cabotse.

Préposés dans les gares des chemins de fer. MM. Jesson, à Lille; Lermitte, à Cambrai; Cendro, à Douai; Thiroux, à Hazebrouck; Moreau, à Somain; Lejeune; à Valenciennes. Laruelle; à Busigny.

FRANCHISES POSTALES.

Le président de l'Assemblée Nationale, le Président de la République, les ministres secrétaires d'Etat à départements ministériels, le président du Conseil d'Etat, le vice-président du Conseil d'Etat, le président du contentieux du Conseil d'Etat, le premier président et le procureur-général de la Cour de cassation; le premier président et le procureur-général de la Cour des comptes, le commandant de la 1re division militaire, le commandant de Paris et du département de la Seine, le préfet de police, le directeur de l'administration de l'enregistrement et des domaines, le directeur du personnel au ministère de la guerre, le directeur de l'administration des forêts, le directeur de l'administration des douanes et des contributions indirectes, le directeur de l'administration des manufactures de l'Etat, le directeur de l'administration des postes, le directeur de l'administration de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations, le directeur général des cultes, le secrétaire général du Conseil d'Etat, le président de la commission d'enquête des tabacs, le commissaire du Gouvernement, près la commission d'indemnité des colons de Saint-Domingue, le secrétaire général de la même commission, le directeur général des lignes télégraphiques et des postes.

TARIFS DE LA TAXE DES LETTRES ORDINAIRES.

(*Loi du 24 août 1871, exécutoire à partir du 1er septembre suivant.*)

TAXE DES LETTRES DE BUREAU DE POSTE A BUREAU DE POSTE y compris les bureaux situés en Corse et en Algérie. (Art. 1er de la loi du 24 août 1871).			TAXE DES LETTRES NÉES ET DISTRIBUABLES DANS LA CIRCONSCRIPTION POSTALE DU MÊME BUREAU (Paris excepté) (Art. 2 de la loi du 24 août 1871.)		
Indication du poids.	Lettres. affranchies.	Lettres. non-affranchies.	Indication du poids.	Lettres. affranchies.	Lettres. non-affranchies.
	fr. c.	fr. c.		fr. c.	fr. c
Au-dessous de 10 gr. jusqu'à 10 grammes inclusivement......	0 25	0 40	Au-dessous de 10 gr. jusqu'à 10 grammes inclusivement......	0 15	0 25
Au-dessus de 10 gr. jusqu'à 20 gr. inclusivement..........	0 40	0 60	Au-dessus de 10 gr. jusqu'à 20 gr. inclusivement	0 25	0 40
Au-dessus de 20 gr. jusqu'à 50 gr. inclusivement	0 70	1 00	Au-dessus de 20 gr. jusqu'à 50 gr. inclusivement...... ..	0 40	0 60
Au-dessus de 50 gr. jusqu'à 100 gr. inclusivement.	1 20	1 75	Au-dessus de 50 gr. jusqu'à 100 gr. inclusivement......	0 65	1 00
Et ainsi de suite, en ajoutant, par chaque 50 grammes ou fraction de 50 grammes excédant, 50 centimes en cas d'affranchissement, et 75 centimes en cas de non-affranchissement.			Et ainsi de suite, en ajoutant, par chaque 50 grammes ou fraction de 50 grammes excédant, 25 centimes en cas d'affranchissement, et 40 centimes en cas de non-affranchissement.		

En cas d'insuffisance d'affranchissement, la taxe est calculée comme si la lettre n'avait pas été affranchie; mais il est fait déduction de la valeur des timbres-poste employés. (Art. 4 de la loi du 24 août 1871.)

Comme suite aux indications précédentes, nous croyons devoir donner ci-après les dernières instructions de l'Administration des postes sur les timbres-postes et les valeurs cotées et déclarées.

Valeurs déclarées.

L'expéditeur qui veut s'assurer en cas de perte, sauf le cas de force majeure, le remboursement des valeurs payables au porteur insérées dans une lettre, doit faire la déclaration du montant des valeurs que cette lettre contient.

La déclaration ne doit pas excéder 10,000 francs; elle est portée en toutes lettres à la partie supérieure de la suscription de l'enveloppe et énonce en francs et centimes le montant des valeurs insérées. Elle doit être écrite d'avance par l'expéditeur lui-même sans rature ni surcharge.

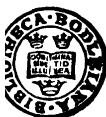
Une lettre, contenant des valeurs déclarées, est passible, outre le

port de la lettre et le droit fixe de 50 centimes, d'un droit de 20 centimes par 100 francs ou fraction de 100 francs déclarés. Ces divers droits ou taxes sont représentés par timbres-postes apposés sur les lettres.

Les BIJOUX OU OBJETS PRÉCIEUX circulant jusqu'à présent par la poste sous le titre de *valeurs cotées*, sont assimilés anx lettres renfermant des valeurs declarées, quant aux formalîtés relatives au dépôt, à la déclaration, à la remise au destinataire, à la responsabilité de l'Administration et circulent maintenant sous le titre de *valeurs déclarées.*

Ces objets acquittent le droit fixe de chargement de 50 centimes et une taxe de 1 p. % de leur valeur jusqu'à 100 francs et de 50 cenitmes par chaque 100 francs ou fraction de 100 francs en plus, jusqu'à 10,000 francs, suivant la déclaration faite par l'expéditeur. Cette valeur ne peut être inférieure à 50 francs.

Ils sont déposés à la poste dans des boîtes closes d'avance, dont les parois doivent avoir une épaisseur d'au moins 8 millimètres et dont les dimensions ne peuvent excéder 5 centimètres de hauteur, 8 centimètres de largeur et 10 centimètres de longueur.



En cas de perte ou de détérioration résnltant de la fracture des boîtes ne réunissant pas ces conditions, la poste n'est tenue à aucune indemnité.

TARIFS de la taxe des journaux, imprimés, épreuves d'imprimerie corrigées, échantillons, papiers de commerce ou d'affaires, avis de naissance, mariage ou décès, prospectus, prix courants, avis imprimés divers et cartes de visite, circulant à l'intérieur (Lois du 25 juin 1856 et du 24 août 1871).

TARIF N° 1.

Journaux et ouvrages périodiques traitant de matières politiques ou d'économie sociale expédiés sous bandes et paraissant au moins une fois par trimestre.
(Art 1er et 3 de la loi du 25 juin 1856).

INDICATION DU POIDS.	PRIX par chaque exemplaire circulant — Hors du département ou des départements limitrophes (1).		PRIX par chaque exemplaire circulant — Dans l'intérieur du département ou dans les départements limitrophes (1).	
	fr.	c.	fr.	c.
à 40 grammes et au-dessous	0	04	0	02
au-dessus de 40 gr. jusqu'à 50 inclus.	0	05	0	03
au-dessus de 50 gr. jusqu'à 60 inclus.	0	06	0	03
au-dessus de 60 gr. jusqu'à 70 inclus.	0	07	0	04
au-dessus de 70 gr. jusqu'à 80 inclus.	0	08	0	04
au-dessus de 80 gr. jusqu'à 90 inclus.	0	09	0	05
au-dessus de 90 gr. jusqu'à 100 incl.(2)	0	10	0	05

TARIF N° 2.

Journaux, recueils, annales, mémoires et bulletins périodiques uniquement consacrés aux lettres, aux sciences, aux arts à l'agriculture et à l'industrie, expédiés sons bandes et paraissant au moins une fois par trimestre.
(Art. 2 et 3 de la loi du 25 juin 1856).

ILDICATION DU POIDS.	PRIX par chaque exemplaire circulant — Hors du département ou des départements limitrophes (1).		PRIX par chaque exemplaire circulant — Dans l'intérieur du département ou dans les départements limitrophes (1).	
	fr.	c.	fr.	c.
à 20 grammes et au-dessous	0	02	0	01
au-dessus de 20 gr. jusqu'à 30 inclus .	0	03	0	02
au-dessus de 30 gr. jusqu'à 40 inclus .	0	04	0	02
au-dessus de 40 gr. jusqu'à 50 inclus	0	05	0	03
au-dessus de 50 gr. jusqu'à 60 inclus	0	06	0	03
au-dessus de 60 gr. jusqu'à 70 inclus .	0	07	0	04
au-dessus de 70 gr. jusqu'à 80 inclus .	0	08	0	04
au-dessus de 80 gr. jusqu'à 90 inclus .	0	09	0	05
au-dessus de 90 gr. jusqu'à 100 incl.(2)	0	10	0	05

(1) Par exception (2e paragraphe de l'article 3 de la loi du 25 juin 1856), les journaux publiés dans les départements de la Seine et de Seine-et-Oise ne jouissent pas de la réduction de prix pour les départements limitrophes.

(2) Et ainsi de suite, en ajoutant un centime par chaque 10 grammes ou fraction de 10 grammes excédant, jusqu'à concurrence du poids de 3 kilogrammes, poids maximum, et en prenant moitié de ces prix pour les journaux circulant dans l'intérieur du département ou dans les départements limitrophes, sous cette réserve, toutefois, que les fractions de centime doivent être considérées comme des centimes entiers.

TARIF N° 3.

Echantillons de marchandises, épreuves d'imprimerie corrigées, papiers de commerce ou d'affaires, placés soit sous bandes mobiles, soit dans des enveloppes non fermées, soit dans des boîtes ou sacs faciles à ouvrir.
(Art. 7 de la loi du 24 août 1871).

INDICATION DU POIDS.	PRIX par paquet.
	fr. c.
jusqu'à 50 grammes	0 30
au-dessus de 50 gr. jusqu'à 100 inclusivement.	0 40
au-dessus de 100 gr. jusqu'à 150 inclusivement.	0 50
au-dessus de 150 gr. jusqu'à 200 inclusivement.	0 60
au-dessus de 200 gr. jusqu'à 250 inclusivement.	0 70
au-dessus de 250 gr. jusqu'à 300 inclusiv. (1).	0 80
au-dessus de 300 gr. jusqu'à 350 inclusivement.	0 90
au-dessus de 350 gr. jusqu'à 400 inclusiv. (2).	1 00

TARIF N° 4.

Circulaires, prospectus, catalogues, avis divers et prix courants, livres, gravures, lithographies, en feuilles, brochés ou reliés, et, en général, tous les imprimés, autres que les journaux et ouvrages périodiques, expédiés sous bandes.
(Art. 9 de la loi du 24 août 1871.

INDICATION DU POIDS.	PRIX par exemplaire ou par paquet.
	fr. c.
de 5 grammes et au-dessous	0 02
au-dessus de 5 gr. jusqu'à 10 inclusivement.	0 03
au-dessus de 10 gr. jusqu'à 15 inclusivement.	0 04
au-dessus de 15 gr. jusqu'à 20 inclusivement.	0 05
au-dessus de 20 gr. jusqu'à 25 inclusivement.	0 06
au-dessus de 25 gr. jusqu'à 30 inclusivement.	0 07
au-dessus de 30 gr. jusqu'à 35 inclusivement.	0 08
au-dessus de 35 gr. jusqu'à 40 inclusivement.	0 09
au-dessus de 40 gr. jusqu'à 45 inclusivement.	0 10
au-dessus de 45 gr. jusqu'à 50 inclusivement.	0 11
au-dessus de 50 gr. jusqu'à 60 inclusivement.	0 12
au-dessus de 60 gr. jusqu'à 70 inclusivement.	0 13
au-dessus de 70 gr. jusqu'à 80 inclusiv. (3)	0 14

(1) Limite du poids des échantillons.
(2) Et ainsi de suite, en augmentant de 10 centimes par 50 grammes ou fraction de 50 grammes.
(3) Et ainsi de suite, en augmentant de 1 centime par 10 grammes ou fraction de 10 grammes.

TARIF N° 5.

Avis de naissance, mariage ou décès, prospectus, catalogues, circulaires, prix courants et avis divers expédiés sous forme de lettres ou sous enveloppes ouvertes d'un côté.
(Un port est perçu par chaque avis, prospectus, circulaire, etc, lors même que plusieurs avis, prospectus, circulaires, etc. seraient imprimés sur la même feuille).
Cartes de visite et portraits cartes de visite photographiés sous enveloppe non fermée.
(La même enveloppe peut contenir deux cartes sans augmentation de port). (Art. 7 de la loi du 25 juin 1856).

INDICATION DU POIDS.	OBJETS CIRCULANT hors de l'arrondissement du bureau.	OBJETS CIRCULANT dans l'arrondissement du bureau.
	fr. c.	fr. c.
à 10 grammes et au-dessous	0 10	0 05
au-dessus de 10 gr. jusqu'à 20 inclus.	0 20	0 10
au-dessus de 20 gr. jusqu'à 30 inclus.	0 30	0 15
au-dessus de 30 gr. jusqu'à 40 inclus.	0 40	0 20
au-dessus de 40 gr. jusqu'à 50 inclus.	0 50	0 25
au-dessus de 50 gr. jusqu'à 60 inclus.	0 60	0 30
au-dessus de 60 gr. jusqu'à 70 inclus.	0 70	0 35
au-dessus de 70 gr. jusqu'à 80 inclus (4)	0 80	0 40

(4) Et ainsi de suite, en augmentant de 10 ou de 5 centimes suivant le cas, par 10 grammes ou fractions de 10 grammes.

Timbres-poste. — De leur valeur. — De leur emploi.

Les timbres-poste sont de treize valeurs différentes : 1 centime, 2 centimes, 4 centimes, 5 centimes, 10 centimes, 15 centimes, 20 centimes, 25 centimes, 30 centimes, 40 centimes, 50 centimes, 80 centimes et 5 francs. Ces divers timbres-postes sont différenciés entre eux par leur couleur. Ils sont vendus dans les bureaux de poste, dans les débits de tabac et par les facteurs et les boitiers des postes.

Toute lettre pour l'intérieur revêtue d'un timbre-poste insuffisant est considérée comme non affranchie et taxée comme telle, sauf déduction du prix du timbre. Ainsi, par exemple, lorsqu'une lettre pesant plus de 10 grammes et moins de 20 grammes est affranchie avec un timbre de 25 centimes, elle est considérée comme non affranchie; elle doit 60 centimes; en déduisant 25 centimes que représente le timbre, il reste à payer 35 centimes

Le poids des timbres-postes est compris dans le poids des lettres sur lesquelles ils sont apposés

Les lettres affranchies, ordinaires ou chargées, à destination de l'intérieur, doivent toujours être affranchies en timbres-poste soit d'avance, soit au guichet.

Les lettres à destination de l'étranger, journaux, imprimés, épreuves d'imprimerie corrigées, échantillons et papiers d'affaires s'affranchissent en timbres-poste ou en numéraire, à la volonté des expéditeurs, et suivant les convenances du service, si cette volonté n'est pas formulée.

Demande d'avis de réception de chargements formée par l'expéditeur.

L'expéditeur d'une lettre chargée, contenant des valeurs déclarées ou d'un chargement de valeurs cotées à destination de l'intérieur ou de l'Algérie, peut demander, au moment du dépôt, moyennant le paiement d'un droit d'affranchissement de 20 centimes, qu'il lui soit donné avis de la réception par le destinataire. La même faculté existe pour l'expéditeur d'une lettre chargée à destination du grand-duché de Bade, de la Bavière, des États ou villes directement desservis par les offices des postes de la Prusse et de la Tour-et-Taxis, des États d'Allemagne auxquels les offices de Bade, de Prusse et de la Tour-et-Taxis servent d'intermédiaires, du grand-duché de Luxembourg, des Pays-Bas, de la Suisse, de la Belgique et du royaume d'Italie, ainsi que pour l'expéditeur d'une lettre chargée contenant des valeurs déclarées à destination des mêmes pays, moins les Pays-Bas et l'Italie.

Articles d'argent.

La poste se charge, moyennant un droit de 1 p. % (loi du 20 décembre 1872), du transport des sommes d'argent déposées à découvert dans ses

bureaux. En échange, il est remis aux déposants des mandats qui peuvent être payés aux ayants droit dans tous les bureaux de l'intérieur et de l'Algérie. Les envois d'argent sont encore reçus : 1° à destination des armées françaises à l'étranger, des colonies et des pays étrangers où la France entretient des bureaux de poste, exclusivement au profit des militaires et marins ; 2° à destination de Cayenne et de la Nouvelle-Calédonie, au profit des transportés, mais pour des sommes de 300 francs et au-dessous seulement. Les mandats sont payés aux caisses des payeurs des armées, des trésoriers coloniaux et des receveurs des postes à l'étranger.

Des envois d'argent peuvent également être reçus à destination de la Belgique, de l'Italie, de la Suisse et du grand-duché de Luxembourg, jusqu'à concurrence de 200 francs, et à destinatiov de l'Angleterre, jusqu'à concurrence de 252 francs, soit 10 liv. sterl., dans certains bureaux de France et d'Algérie et moyennant un droit de 20 centimes par 10 francs, ou fraction de 10 francs. Les dépôts à destination de l'Angleterre ne penvent, quant à présent, être reçus qu'à Paris-caisse. Il en est de même pour le payement des mandats venant d'Angleterre. Les mandats, dits internationaux, sont transmissibles par voie d'endossement. La nomenclature des bureaux français et étrangers autorisés à émettre et à payer des mandats internationaux existe dans toutes les recettes et distributions. Il n'est pas reçu de dépôt d'argent au-dessous de 50 centimes. Au-dessus de 10 francs, les mandats français supportent, outre le droit de 1 p. %, un droit de timbre de 25 centimes (lois des 23 août 1871 et 20 décembre 1872.) Les mandats internationaux ne sont pas soumis à la formalité du timbre. Tous les distributeurs en France sont autorisés à émettre et à payer des mandats d'articles d'argent pour des sommes de 50 francs et au-dessous. Les bénéficiaires des mandats, en France, peuvent en faire toucher le montant dans un bureau de poste choisi par eux, sur acquit préalable et sans être obligés de s'y présenter eux-mêmes en faisant attester la sincérité de l'acquit, par l'apposition d'un timbre de mairie, de justice-de-paix ou de toute autre autorité civile ou judiciaire. L'empreinte d'une griffe professionnelle relatant le nom du destinataire, sert également à valider l'acquit préalablement apposé. Enfin, à défaut de timbre ou de griffe professionnelle, les destinataires peuvent faire toucher leurs mandats par une tierce personne, à la condition que cette personne représente au receveur des Postes une pièce authentique, telle que passe-port, permis de chasse, carte d'électeur ou autre acte public quelconque, attestant l'identité des destinataires et portant leur signature. (Décision ministérielle du 2 juillet 1867.)

Mandats télégraphiques.

Depuis le 1er août 1872, le public est admis à employer la voie télégraphique pour faire payer à destination, jusqu'à concurrence de

5,000 francs au maximum, les sommes déposées dans les bureaux de poste. (Décret impérial du 25 mai 1870). Des mandats sont délivrés, transmis et payés dans les bureaux spécialement désigués à cet effet. Ils sont établis par les receveurs des postes et signés par le déposant, qui ne peut y apporter aucune modification. Ils sont ensuite remis au déposant, qui est chargé d'en requérir lui-même la transmission télégraphique dans les postes télégraphiques des localités mêmes où les mandats ont été délivrés.

Les taxes sont perçues — pour le dépôt des fonds, d'après le tarif de l'Administration des postes concernant les articles d'argent; — pour la transmission télégraphique, d'après le tarif des dépêches ordinaires. L'expéditeur doit payer, en outre, le coût de l'avis donné par le bureau télégraphique de destination au titulaire du mandat-dépêche, lequel coût est de 50 centimes, plus, s'il y a lieu, les frais d'exprès.

Le payement du mandat doit être réclamé par le destinataire dans les *cinq* jours qui suivent l'arrivée du mandat. Passé ce délai, le mandat est renvoyé à l'Administration des postes, qui le rembourse comme mandat ordinaire

Le montant des mandats d'articles d'argent non réclamés par les ayants-droit, dans un délai de huit années à partir du jour du versement des fonds, est définitivement acquis à l'État. (Loi du 31 janvier janvier 1833.)

Il en est de même, après le même délai : 1° des espèces monnayées, métaux précieux, bijoux, billets de banque et autres valeurs au porteur, trouvés après ouverture, dans les lettres et paquets ordinaires ou chargés tombés en rebut; 2° des valeurs et objets précieux recueillis dans les boîtes ou aux guichets des bureaux de poste dont les propriétaires n'ont pu être trouvés ou ne se sont pas fait connaître. (Loi du 5 mai 1855.)

Les receveurs des Postes reçoivent pour le compte de la caisse des dépôts et consignations des souscriptions aux deux caisses d'assurance créées en exécution de la loi du 11 juillet 1868 : l'une en cas de décès et l'autre en cas d'accidents résultant de travaux agricoles et industriels.

Lettres pour les colonies et l'étranger.

La taxe et les conditions d'envoi *des lettres et des imprimés pour les colonies françaises et l'étranger* sont réglées par des décrets spéciaux. Tous les renseignements utiles à ce sujet sont fournis au public dans les bureaux de poste; ils se trouvent aussi dans l'*Annuaire des Postes* et dans un tarif dont la vente au public est autorisée.

Les lettres pour l'étranger sont affranchies, soit au moyen de timbres-poste, soit en numéraire. Revêtues de timbres insuffisants, elles sont considérées comme non-affranchies, et ne peuvent recevoir cours, si elles sont à destination des pays pour lesquels l'affranchissement est obligatoire.

Lettres et mandats d'articles d'argent de et pour les armées en campagne.

(Loi du 30 mai 1871.)

En temps de guerre, les lettres à destination des militaires faisant partie des corps d'armée de terre et de mer en campagne leur parviennent en franchise.

Les lettres envoyées des corps d'armée jouissent du même avantage.

Cette franchise est maintenue, même après la fin de la campagne, pour les lettres à destination des militaires ou marins blessés ou malades pendant tout le temps qu'ils demeurent dans les hôpitaux ou ambulances.

Les lettres envoyées de ces hôpitaux ou ambulances jouissent du même avantage.

Les mandats envoyés par l'intermédiaire de la poste aux militaires et marins dans les cas prévus ci-dessus sont exemptés des frais de timbre et de poste jusqu'à la somme de 50 francs.

Il n'est pas reçu de lettres chargées contenant des valeurs déclarées ni de valeurs cotées à destination des armées à l'extérieur.

Chiffres-taxes.

Les *chiffres-taxes* sont de petites étiquettes imprimées qui sont apposées par les soins des agents des postes sur les lettres *non-affranchies*, nées et distribuables dans la circonscription postale d'un même bureau; ils sont au nombre de trois et représentent les valeurs de 25, 40 et 60 centimes. La personne à laquelle serait présentée une lettre de la catégorie sus-désignée non revêtue du signe de taxe prescrit, doit refuser d'en acquitter le port et signaler le fait à l'Administration.

Imprimés, Échantillons, Epreuves d'imprimerie corrigées, Papiers de commerce ou d'affaires.

Ces objets doivent toujours être affranchies d'avance; leur taxe est réglée à prix réduits, conformément aux tarifs ci-contre.

Le poids des imprimés, épreuves d'imprimerie corrigées et papiers d'affaires ne doit pas dépasser 3 kilogrammes, celui des échantillons 300 grammes.

La dimension des imprimés, épreuves d'imprimerie corrigées, papiers d'affaires et échantillons d'étoffes sur carte, ne doit pas excéder 45 centimètres, celle des autres échantillons, 25 centimètres.

Les imprimés sont expédiés sous bandes mobiles couvrant au plus le tiers de la surface du paquet et maintenues, au besoin, par un lien facile à dénouer.

Les épreuves d'imprimerie corrigées, les papiers de commerce ou d'affaires et les échantillons sont expédiés soit sous bandes mobiles,

soit dans des enveloppes non fermées ou insérés dans des sacs en toile ou en papier, ou dans des boîtes ou étuis fermés avec des ficelles faciles à dénouer.

Les échantillons doivent porter sur la suscription une marque imprimée du fabricant ou du marchand expéditeur.

Sont exclus du service les échantillons soumis aux droits de douane ou d'octroi et ceux qui sont susceptibles de salir les correspondances ou d'en compromettre la sûreté.

Les imprimés, épreuves d'imprimerie corrigées, échantillons et papiers de commerce ou d'affaires, affranchis à prix réduit, ne doivent contenir aucune lettre ni porter aucune note pouvant tenir lieu de correspondance. Une marque de fabrique, des numéros d'ordre et des prix, le tout en caractères connus, sont autorisés sur les échantillons. (Voir, le § PÉNALITÉS.)

Non-affranchissement ou insuffisance d'affranchissement.

Lorsqu'ils n'ont pas été affranchis, les objets mentionnés dans le tableau et dans l'article ci-dessus, sont taxés comme lettres; s'ils ont été affranchis et que l'affranchissement soit insuffisant, ils sont frappés, en sus de cet affranchissement, d'une taxe égale au triple de l'insuffisance. Dans ces circonstances, le port en est acquitté, à défaut du destinataire, par l'expéditeur, contre lequel des poursuites sont exercées en cas de refus de payement. (Lois du 20 mai 1854, du 25 juin 1856 et du 24 août 1871.)

Les avis de mariage, lorsqu'ils sont doubles, c'est-à-dire lorsque deux avis sont imprimés sur la même feuille ou sur deux feuilles différentes, doivent acquitter une double taxe d'affranchissement, ainsi que tous les autres avis, circulaires, etc.; sous peine d'être taxés au triple de l'insuffisance de leur affranchissement.

SCIENCES ET ARTS.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

Commission historique du département du Nord.

Cette Commission, instituée par arrêté de M. le Préfet, du 14 novembre 1839, est chargée de veiller à la conservation des monuments et édifices historiques du département, et de se livrer à toutes les recherches qui peuvent intéresser les diverses branches de l'archéologie nationale.

Elle est composée de vingt-deux membres et a des correspondants dans chaque arrondissement du département.

Membres honoraires.

M. de Saint-Aignan (O. ✻), ancien préfet du Nord, à Paris, fondateur de la Commission ; De Saulcy (C. ✻), membre de l'Institut; Paillard (C. ✻), ancien préfet du Pas-de-Calais ; l'abbé Cochet, (I. ✪), correspondant de l'Institut, à Dieppe ; Tailliar, président de chambre honoraire à la Cour d'appel de Douai.

Bureau: MM. De Coussemaker, ✻, ✻, ✠, correspondant de l'Institut, *président;* le comte de Melun, ✻, ✻, *vice-président*; Chon ✻, ancien profess. d'histoire à la Faculté des sciences, *secrét.-général;* Ch. Vincent (✪ A), chef de division à la préfecture, *secrét.-archiv.*

Membres résidants.

MM. Benvignat, architecte ; Casati, ✻, juge d'instruction ; Colas, professeur à l'école de peinture ; David, ancien magistrat ; le comte de Caulaincourt, propr.; Deligne, Jules, professeur ; l'abbé Dehaisnes (✪ A.), archiviste du département, de la Phalecque, propriétaire ; de Norguet, propriétaire ; de Smyttère, docteur en médecine (O. ✪) ; Gosselet, (✪ A.), prof. à la faculté des sciences; Marteau, architecte du département ; Grimon, ✻, inspecteur de l'instruction primaire ; Houdoy, membre de la société des sciences ; Paeile, ✠, bibliothécaire et archiviste de la ville de Lille ; Rigaut, propriétaire ; Van der Straeten (✪ A. ✻), conseiller général ; Van Hende, (✪ A.). chef d'institution.

Membres titulaires non résidants.

MM. Brun-Lavainne, secrétaire en chef de la mairie de Roubaix, ancien membre résidant ; l'abbé Carnel, curé à Sequedin ; l'abbé Dervaux, curé à Comines ; Th, Leuridant, bibliothécaire de la ville de Roubaix, Roussel-Defontaine, ✻, maire de Tourcoing, l'abbé Dancoisne, à Beaucamps.

Sous-Comité de l'arrondissement d'Avesnes.

MM. Caverne, à Avesnes, président, Fiévet, architecte, à Avesnes ; Michaux, ancien secrétaire de la sous-préfecture d'Avesnes ; Baron de la Torre, ancien membre du Conseil général, à St Waast.

Sous-Comité de l'arrondissement de Cambrai.

MM. Wilbert, (✪ A.) président de la société d'émulation, à Cambrai, président ; A. Durieu, professeur de dessin, secrétaire ; De Baralle, architecte à Cambrai ; Bruyelle, propriétaire à Cambrai ; Delattre, receveur municipal, à Cambrai ; Lefebvre, dit Faber, (✪ A.) professeur.

Sous-Comité de l'arrondissement de Douai.

Preux, ✱, avocat général à la Cour d'appel de Douai, président; MM. Tailliar, ✱, président de chambre honoraire à la Cour d'appel; Brassart, Félix, avocat, secrétaire; Asselin, ✱, ancien maire de Douai; Deschodt, ✱, conseiller à la cour d'appel; Favier, propriétaire; de baron le Bouteville, ancien conseiller-général à Hornaing; Leboucq de Ternas, propriétaire à Douai; Lepreux, archiviste, sous-bibliothécaire.

Sous-Comité de l'arrondissement de Dunkerque.

MM. Bonvarlet, négociant à Dunkerque, président; Bergerot, membre du conseil général à Esquelbecq, secrétaire; Delaroiere, ancien maire de Bergues; Demeunynk, ✱, docteur en médecine, à Bourbourg; Develle, architecte, à Dunkerque; Vercoustre, conducteur de waeteringues, à Bourbourg; Mordacq, inspect. de l'instr. prim., à Dunkerque; Outters, architecte à Bergues; Ternant, agent-voyer principal, à Duukerque.

Sous-Comité de l'arrondissement d'Hazebrouck.

MM. Bonrdon, ancien magistrat, président; Deswarte, licencié en droit, secrétaire; Debaecker, ✱, ancien juge-de-paix, propriétaire à Noordpeene; Arnould Detournai, à Estaires; Desmyttère, ✱, maire à Cassel; Verheylewegen, secrétaire de la sous-préfecture; De Coussemaker, Ignace, à Bailleul; Cortyl, docteur en droit, à Bailleul.

Sous-Comité de l'arrondissement de Valenciennes.

MM. Grar, Edouard, ✱, président de la Société d'agriculture, à Valenciennes, président; Martin, Adolphe, secrétaire-général de la société des sciences, secrétaire; Cellier, membre de la commission des archives; Grimault, architecte à Valenciennes; Lelièvre, ✱, ancien capitaine du génie, à Valenciennes; Caffiaux, architecte de la ville, idem; Lejael, docteur en médecine, idem.

Correspondants hors du département.

MM. Beaussire, (✪ I), profess. à la Faculté des lettres de Poitiers, ancien membre résidant; Boca, Louis, archiviste à Amiens; Bollaert, ✱, ingénieur en chef à Lens (Pas-de-Calais); de Ste-Suzanne, ✱, ancien préfet de l'Aube; Bouly, Eugène, homme de lettres, à Paris; Carlier, à Paris; Dausse, ✱, ancien secrétaire-général de la préfecture du Nord; Dancoisne, ✱, notaire honoraire à Hénin-Liétard; De Courmaceul, ancien juge-de-paix, à Nantes; de

Fontenay, président de la société Eduenne, à Autun; de Fontaine de Resbecq, (✻, ✪ A), sous-directeur au Ministère de l'Instruction publique, à Paris; de Girardot, (le baron) O. ✻, ancien secrétaire-général de la Préfecture de la Loire-Inférieure; de Godefroy Menilglaise, ✻, propr. à Paris; de La Frémoire, ✻, ingénieur des ponts et-chaussées à Paris; de Linas, ✻, propriétaire, à Arras; Gutlin, professeur à la faculté des lettres, à Caen; Robert (C. ✻), intend. général mil., à Paris; Le Glay, Edw., ✻, ancien sous-préfet, à Paris; l'abbé Loth, à Rouen; Lhote, inspect. princ. des douanes, à Cette; Vandrival, chanoine, à Arras.

Correspondants à l'étranger.

MM. de Roisin (le baron) propriétaire à Tournai (Belgique), ancien membre résidant; Don Castellanos de Losada, président de l'Institut historique de Madrid; Devillers, président du Cercle archéologique, à Mons; l'abbé Pruvost, à Arlon (Belgique).

Société centrale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord, établie à Douai.

La société d'agriculture a été formée le 19 avril 1799; le 22 mars 1805, elle s'est réunie à celle des sciences et des arts, établie le 22 février 1800; elle a été maintenue dans ses droits et prérogatives par arrêté du 1er octobre 1819 et reconnue par le Gouvernement le 11 juillet 1829; les séances ordinaires de la société se tiennent les deuxième et quatrième vendredis de chaque mois; ses officiers sont renouvelés tous les ans, dans la seconde séance de décembre.

Membres honoraires de droit.

Mgr. l'archevêque de Cambrai; MM. le premier président de la Cour d'appel; le procureur-général; le préfet du département du Nord; le sous-préfet de l'arrondissement de Douai; le maire de la ville de Douai; le général commandant la division; le général commandant le département; le général commandant l'école d'artillerie; le colonel commandant la place de Douai; le président du tribunal de première instance; le procureur de la République; le recteur de l'Académie de Douai; les doyens des Facultés.

Membres honoraires nommés par la Société.

MM. Daix-Deshayes, propriétaire; Quenson, ✻, président honoraire du Tribunal de St.-Omer; Preux (O. ✻), premier président honoraire de la cour d'appel; Bagneris père, docteur en médecine; Lagarde, ✻, conseiller honoraire à la Cour d'appel; Tailliar, ✻, président honoraire à la Cour d'appel; Dubois, ✻, sous-inten-

dant militaire ; Corne , député ; Foucques de Wagnonville, propriétaire ; Vasse, ancien professeur de physique au lycée ; Bagneris fils, docteur en médecine ; Courtin, conseiller honoraire ; Talon, avocat, Petit, ✻, président honoraire ; Leroy , propriétaire.

Fonctionnaires de la Société pour **1874.**

MM. Asselin, ✻, ancien maire, *président ;* Hardouin, conseiller, *premier vice-président* ; Vasse aîné , chimiste, *deuxième vice-président ;* Montée, *secrétaire général ;* Fiévet, *premier secrétaire-adjoint*, Faviez, *deuxième secrétaire-adjoint ;* Paix, *trésorier* ; Brassart, *conservateur des jardins et archiviste.*

Membres résidants.

MM. Minart, ✻, conseiller honoraire à la Cour d'appel ; Delplanque, médecin vétérinaire ; Paix, négociant ; comte de Guerne, ✻, président à la Cour d'appel ; Dupont, avocat ; baron Fréd. de Guerne, propriétaire ; Asselin, ✻, propriétaire ; Delannoy, docteur en médecine ; Offret, professeur de physique au lycée ; Tarlier, propriétaire ; Preux, ✻, avocat général ; Luce, propriétaire ; Maurice, Léon, substitut ; Maugin, docteur en médecine ; Maurice père, ✻, député ; Moy, professeur au lycée ; Farez, ingénieur civil ; Brassart, idem ; Frey, pharmacien ; Montée, docteur ès lettres ; de Ternas, propr. ; Vuillemin, ✻, directeur des mines d'Aniche ; Fiévet (O. ✻), agriculteur ; Pilat, idem ; Varlet, idem ; Cambier, fabricant de sucre ; Hardouin, conseiller ; Fabre, avoué ; Picot, fabricant de sucre ; de Boisset, directeur des mines de l'Escarpelle ; Mille, négociant ; Gruson, ingénieur des ponts-et-chaussées ; Tissandier, professeur à la Faculté des lettres ; Giroud, raffineur ; Taillar, propr. ; de Marcère, conseiller, député ; Boulanger, propr. ; De Mot, raffineur de sucre ; Dubrulle, architecte ; Asselin de Williencourt, industriel, Grimbert, avocat ; L. Delcourt, id. ; Gosselin, ingénieur civil ; Watelle père, docteur en médecine, Lericque de Mouchy, propriétaire ; Ch. Waternau, idem ; A. Charles, proviseur du lycée ; A. Billiet, industriel.

Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille.

Cette société a été organisée en l'an XI (1803) et a tenu sa première séance publique le 30 novembre 1811.

BUREAU : MM. Chon ✻ (I. ✿), *président ;* Viollette (I. ✿), *vice-président* ; Gosselet, (✿ A.), *secrétaire-général* ; Van Hende, (✿ A.), *secrétaire de correspondance* ; Bachy, *trésorier* ; de Norguet, *bibliothécaire*

Membres honoraires.

MM. le général commandant le 1er corps d'armée ; le Préfet du département du Nord ; le Maire de Lille ; Moulas, propriétaire.

Membres de droit.

MM. le Recteur de l'Académie; l'Inspecteur d'Académie, à Lille.

Membres résidants.

MM. Kulhmann (C. ✵), chimiste, correspondant de l'Institut; Danel, ✵, (✪ A.), propriétaire ; Benvignat, architecte ; Testelin, docteur en médec.; Cazeneuve (O. ✵), docteur en méd.; Bachy, propriétaire ; Chon, ✵, ancien professeur d'histoire ; Chrestien, docteur en médecine ; Corenwinder, ✵, chimiste-agronome ; Lavainne, ✵ ✠, professeur de musique ; Parise, ✵, professeur à l'école de médecine; Deligne, homme de lettres ; Colas, peintre ; Garreau, ✵, prof. à l'école de médecine ; Meurein, inspecteur de salubrité ; Cox, ✵, manufacturier ; Paeile, ✵, bibliothécaire de la ville ; Viollette, Ch. (✪. A.), professeur à la Faculté ; Mathias (✵, ✠), ingénieur de la traction au chemin de fer du Nord ; de Melun, ✵, ✠, propriétaire ; Hoüzé de l'Aulnoit, ✵, docteur en médecine ; Van Hende (✪. A.), chef d'institution ; Cannissié, homme de lettres ; De Coussemaker (✵, ✵, ✠), juge ; Dareste, professeur à la Faculté des sciences ; Houzé de l'Aulnoit, avocat ; De Norguet, propriétaire ; Lethierry, entomologiste ; Vandenbergh, architecte ; Leuridan, bibliothécaire à Roubaix ; Kuhlmann fils, ✵, chimiste ; Reynart (O. ✵), conservateur du musée ; Gosselet, (✪ A.), professeur à la Faculté ; Roussel-Defontaine, ✵, ✠, maire de Tourcoing ; Raillard, ✵, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées ; Telliez, juge ; Boire, ingénieur civil ; Dutilleul, Jules, industriel ; Scrive, A., propriétaire ; Casati, ✠, juge d'instruction ; Houdoy, littérateur ; l'abbé Dehaisnes, archiviste du département ; Dépret, homme de lettres ; Kolb ; Jules, chimiste ; Terquem, professeur de physique ; Boussinescq professeur de mathématiques ; Giard, professeur d'histoire naturelle ; Hallez, docteur en médecine.

Société centrale de Médecine du département, à Lille.

Cette société a été établie en vertu d'une autorisation du Ministre de l'Intérieur, en date du 24 mai 1846.

Elle a pour but : 1° de favoriser l'étude des sciences médicales et de concourir à leurs progrès ; 2° de veiller au maintien de la dignité de la profession ; 3° de faciliter la formation et le développement d'associa-

tions médicales dans le département, et de leur servir de lien commun. — Elle pourvoit à ses dépenses à l'aide d'une cotisation que s'imposent ses membres. — Elle publie un bulletin, à la collaboration duquel sont appelés tous les praticiens du Nord. — Elle donne des consultations gra tuites en faveur de la classe ouvrière de la ville et des campagnes, le mercredi de chaque semaine, de trois à quatre heures de l'après-midi.

BUREAU : MM. Guerry (O. ✲), docteur en médecine, *président ;* Chrestien, idem, *vice-président ;* Folet, *secrétaire-général ;* Castiaux, *secrétaire des consultations gratuites ;* Demon, *bibliothécaire ;* Lotar, *trésorier.*

Membres honoraires.

MM. Lestiboudois (C. ✲), ancien conseiller d'état; Despinoy, pharmacien; Feron, docteur en médecine.

Membres titulaires résidants.

MM. Baggio, Castelain, ✲, Castelain, fils, Castiaux, Cazeneuve (O. ✲), Chrestien, Cuignet, ✲, Daubresse, Delage, Demon, Dujardin, Folet, Guerry (O. ✲), Hallez, Houzé de l'Aulnoit, ✲, Huidiez, Joire, Lotar, Masurel, Meurein, Morisson, Olivier, fils, Paquet, Parise ✲, Petit, Pilat, ✲, Pucelle ✲, Rey, Six, Testelin, Vanverts, Vanpeteghem, Wannebroucq et Wintrebert.

Membres titulaires non résidants.

MM. Planques, à Saint-André; Windriff, à Cassel; Prévost père, ✲, à Hazebrouck; Bourgeois, à Wambrechies; Couvreur, à Seclin; Vincent, à Armentières.

Société médicale de Douai.

Cette association, fondée en 1804, est régie par un règlement approuvé le 18 septembre 1820. Elle est composée de médecins, chirurgiens et pharmaciens. Elle tient ses séances le premier lundi de chaque mois.

BUREAU : MM. Wattelle, père, docteur en médecine, *président ; Membres :* MM. Faucheux, docteur en médecine; Bagneris, fils, ✲, idem; Maugin, idem; Sockeel, idem; Deleplanque, vétérinaire; Léonardi, docteur en médecine; Ouradou, idem; Dronsart, idem; Faucheux fils, idem. — *Membres honoraires :* MM. Duhem, docteur en médecine; Bagnéris, père, idem.

Société d'émulation de Cambrai.

Cette société, formée le 16 novembre 1805, et autorisée par décision de M. le Ministre de l'Intérieur, transmise par M. le Préfet le 8 nivôse

an XIII, a pour objet la culture des lettres, des sciences et des arts, considérés dans l'intérêt de la ville et de l'arrondissement.

BUREAU : MM. Wilbert, *président;* Renard, *vice-président* ; Durieux, *secrétaire-général*; Bruyelle, *bibliothécaire-archiviste*; Roth, Ch., *trésorier.*

Membres honoraires.

Mgr l'archevêque de Cambrai, MM. le préfet, le sous-préfet de Cambrai; le recteur de l'Académie; le maire de Cambrai; Petit-Courtin, ✻, ancien maire; J. Brabant, id.

Membres résidants.

MM. Abel Berger, directeur de l'école de dessin; Blin, conservateur adjoint de la bibliothèque; Ed. Boulanger, agriculteur; Bruyelle, receveur des hospices; l'abbé Bulteau, curé de Wambaix; Crépin, ✻, agriculteur; Devred, organiste; Dumont, chimiste; Durieux, professeur de dessin; Dutemple, avocat; Germe, avocat; Hardy, docteur-médecin; Hattu, avocat; Leleu, ✻, agriculteur, Lestoquoy, juge-de paix; Renard, avocat, juge suppléant; Richard, géomètre, Roth, Charles, banquier; Tingry, directeur de l'école de musique; comte Charles de Vendegies, propriétaire; Wilbert, secrétaire des hospices et du bureau de bienfaisance.

Société des Amis des Arts, à Douai.

Cette société, fondée en 1821, a pour but d'exciter l'émulation d'encourager les talents et de répandre plus généralement le goût des arts.

MM. Asselin, ✻, *président*; Wattelle, Billet, *vice-présidents*; Dutilleul, *secrétaire*; Cellier, *secrétaire-adjoint*; E. Houssin, *trésorier;* Demont, *conservateur.* — MM. Houdouart, de la Phalecque, A. de la Grange; Meurant, *administrateurs.* — MM. A. Dumont, à Cambrai; Crépin, professeur au lycée, *membres honoraires.*

Société d'agriculture, des sciences et des arts de Valenciennes.

Cette société a été organisée au commencement de 1831 et a été installée le 3 mars de la même année; son règlement actuel a été approuvé par M. le Préfet, le 27 décembre 1851, conformément au décret qui la reconnaît comme établissement d'utilité publique.

Bureau. MM. Grar, Ed., ✻, *président;* V. Bultot, *premier vice-président* ; Cromback, *deuxième idem ;* Martin, Ad., *secrétaire-général*; Cellier, *archiviste* ; Lecat, *trésorier* et *bibliothécaire* ; Serot-Wagner, *conservateur*.

Membres honoraires résidants.

MM. le sous-préfet de l'arrondissement, le maire de Valenciennes, Leroy, ✻, homme de lettres ; Boulanger, ✻. président honoraire au tribunal civil ; Deffaux, ex-receveur municipal à Valenciennes ; Pesier, chimiste ; Boudousquié (O. ✻), ancien ingén. en chef des mines ; Huart, médecin-vétérinaire.

Membres titulaires composant la section centrale.

MM. Grar, Ed., ✻, à Valenciennes ; Martin, Ad., homme de lettres à Valenciennes ; Stiévenart, Abel, président du comité des fabricants de sucre, Bouton, receveur de l'hospice ; Defontaine, doyen-curé de Saint-Nicolas, à Valenciennes ; Cromback, ex-principal du collége, idem ; Cellier, rédacteur du *Courrier du Nord*, idem ; Bultot, juge d'instruction à Valenciennes, Mariage, fabricant de sucre, à Thiant ; Lecat, négociant, à Valenciennes : Renard, ✻, conseiller général à Fresnes; Dumont, homme de lettres à Valenciennes; de Clercq, ✻, ingénieur en chef des mines, idem ; Quillacq, ✻, industriel, à Anzin ; Hunet, fabricant de sucre à Estreux ; Dassonville, agriculteur à Préseau ; Serot-Wagner, propriétaire à Valenciennes.

Société dunkerquoise

pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.

Cette société, fondée en février 1861, a été autorisée par M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, le 19 août suivant.

Bureau. MM. Bonvarlet, *président* ; Zandyck, *vice-président ;* Mordacq, *secrétaire-général ;* Alart, négociant, *trésorier* ; Neudin, *archiviste*.

M. d'Arras, maire de Dunkerque, *président honoraire*.

LISTE DES MEMBRES COMPOSANT LA SOCIÉTÉ.

Membres titulaires résidants. MM. Alard, ancien banquier. Bernaert, négociant ; Blanckaert, docteur en médecine ; Bonvarlet fils, négociant ; Danglebert, docteur en médecine ; Delelis, ✻, ancien maire ; Desmit, professeur de peinture ; Dodanthun, professeur ; Doé de Madreville, président du tribunal ; Everhaert, avocat ; Habar, journaliste ; Hovelt, notaire ; Ingelet, capitaine du génie ; Landron, pharmacien ; Plocq, ✻, ingénieur en chef

des ponts-et-chaussées ; Ribeire, principal du collége ; Terquem, professeur d'hydrographie ; Vandercolme, vice-président de la Société d'Agriculture ; Vandercolme ; Vitse, doyen-curé de St-Eloi.

Comité flamand de France.

Le Comité flamand de France, fondé à Dunkerque le 10 avril 1855, a pour but principal la recherche, la conservation et l'étude des documents en langue flamande relatifs à l'histoire et à la littérature des Flamands de France. Par arrêté en date du 24 août 1853, M. le Ministre de l'instruction publique a autorisé le Comité a se constituer définitivement et a approuvé ses statuts.

Bureau. MM. de Coussemaker (✱, ✱, ✱), *président* ; C. de Laroière, *vice-président ;* A. Bonvarlet et Paeile, *secrétaires ;* R. Flahault, *trésorier* ; Vandercolme, *archiviste.*

Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes.

Bureau. MM. Tordeux, *président ;* Caverne, *vice-président* ; Mutiaux, *secrétaire* ; Pauquet, *trésorier* ; Gossart, *bibliothécaire-archiviste.*

Membres résidants, MM. Bevière, propriétaire ; Caverne, pharmacien ; Champeau, avocat ; Chevalier, inspecteur primaire ; Colinet (E.) ; de Colnet, propriétaire ; Dagalier, agent-voyer principal ; Fosset, principal du collége ; Gossart, négociant ; Guillemin, architecte ; le comte de Mérode, propriétaire ; Mutiaux, ancien notaire ; Pauquet propriétaire ; Em. Tordeux. filateur ; Eug. Tordeux, idem.

Société des Architectes du département du Nord, à Lille.

Cette société, dont le siége est à Lille, rue d'Angleterre, N° 67, a été constituée par suite d'un arrêté préfectoral du 3 novembre 1868.

Son but est ainsi défini par ses statuts :

« La profession d'architecte, honorablement exercée, a toujours été
» entourée d'une juste considération ; différentes causes tendent aujour-
» d'hui à l'amoindrir. La mission que la société s'impose est de chercher,
» avec sollicitude et persévérance, à augmenter la dignité de la profes-
» sion et à donner des garanties à la confiance du public. »

Bureau pour l'exercice 1873-1874. — MM. Cannissié, *président honoraire* ; Vandenbergh, *président* ; Sauvage, *vice-président ;* Meurillon, *secrétaire* ; Mourcou, *archiviste* ; Sproit, *trésorier*

Membres titulaires : MM. Cockenpot, à Lille ; Contamine, idem ; Cordonnier, à Haubourdin ; De Baralle fils, à Cambrai ; Develle, à Dunkerque ; Dubrulle, à Douai ; Duthilleul, à Lille ; Dutouquet, à Valenciennes ; Flament, à Dunkerque ; Gilquin, à Lille ; Mahieu, idem ; Maillard, à Tourcoing ; Marteau, à Lille ; Meurant, à Douai ; Meurillon, à Lille ; Mourcou, idem ; Newnham, idem ; Outters, à Bergues, Pennel, à Lille ; Sauvage, idem ; Sproit, idem ; Vandenbergh, idem.

Cercle horticole du Nord.

Cette société, fondée en 1868, a pour but l'encouragement de la culture des plantes indigènes les plus remarquables par leur utilité ou leur agrément, de favoriser l'introduction et la naturalisation des plantes exotiques, et de répandre le goût de la botanique.

La société est administrée par un bureau et un conseil d'administration qui tient ses séances le premier mardi de chaque mois.

BUREAU. — MM. Schlaechter, *président* ; Grolez et Mortelet, *vice-présidents* ; Peucelle, *secrétaire-général ;* Aldebert, *secrétaire-adjoint* ; Delesalle, *trésorier* ; Boutemans, *bibliothécaire.*

Conseil d'administration. MM. Stroobant, Leroy, Valin, Devos, Vandamme, Legrand, Albant, Lepers, Bauduin, Dericq.

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES.

Leur nombre est de quatorze dans le département.

BIBLIOTHÈQUE DE LILLE.

Ce dépôt est riche d'environ 53,000 volumes imprimés et de 515 volumes manuscrits. Il est placé dans un vaste et beau local ; un cabinet particulier renferme les manuscrits, les éditions du quinzième siècle ; les Alde, les Plantin, les Elzevir et les gravures les plus précieuses ; cette collection a été formée, peu de temps après la révolution, des livres provenant de la collégiale de Saint-Pierre et des abbayes de Loos, de Phalempin, de Marquette et de Cysoing. — On y a transféré la collection des partitions anciennes des opéras, opéras-comiques, vaudevilles du théâtre et de l'Académie de musique.

La bibliothèque est ouverte tous les jours de la semaine sans exception et pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures de l'après-midi ; les dimanches, jusqu'à une heure seulement.

Elle est également ouverte de sept à neuf heures du soir, excepté les dimanches et fêtes, et pendant le mois d'août.

C'est la bibliothèque du département la plus fréquentée ; plus de 50 lecteurs y vont journellement compulser ses nombreux ouvrages.

MM. Paeile, ✠, *bibliothécaire*; Magot, *sous-bibliothécaire*; Gaillez, *sous-bibliothécaire-adjoint*; Touvenot, *garçon de salle*.

Commission de surveillance. MM. Corenwinder, ✻, *président*; P. Legrand, Houdoy, Contamine, Testelin, de Prins, Viollette, Verly, Kirsch ✻ (O. I.), le docteur Joire, Van der Straeten, ✠ (✪ A.), Chon, ✻ (✪ I.), ancien professeur d'histoire; Gosselet (✪ A.), professeur de géologie; Paeile, ✠, *secrétaire*.

BIBLIOTHÈQUE DE ROUBAIX.

Cette bibliothèque, instituée le 1er février 1856, est ouverte au public tous les jours, excepté le vendredi, de neuf heures à midi et de trois à huit heures du soir; les dimanches et fêtes, de onze heures à une heure.

Elle contient environ 6,500 volumes imprimés et 31 manuscrits, dont 3 livres d'heures du XVe siècle, d'une richesse remarquable. Le nombre quotidien des lecteurs est de 30.

Bibliothécaire, M. Th. Leuridan, ✠.

BIBLIOTHÈQUE DE CAMBRAI.

C'est aujourd'hui, après celles de Douai et de Lille, la plus riche du département. Le nombre des volumes imprimés est de 33,767; les manuscrits forment un total de 1,230 volumes. Le bâtiment dans lequel elle est placée a été restauré ou plutôt réédifié par M. l'architecte De Baralle. —Cette bibliothèque a été formée, à l'époque de la révolution, au moyen des collections des couvents supprimés, et s'est enrichie depuis des dons du gouvernement et des acquisitions faites par la ville.

Commission de surveillance. MM. Maréchal père, *président*; de Liénard, de Vendegies, Mallet, Cirier, Wiart-Hardy.

Bibliothécaire, M. Blin.

Ouverture : tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, de dix heures à midi, de deux à quatre heures et de six à huit heures du soir. Ce dépôt est peu fréquenté; douze à quinze lecteurs s'y rendent journellement.

BIBLIOTHÈQUE DE DOUAI.

Établie dans un magnifique local dépendant du Muséum, cette bibliothèque renferme environ 45,000 volumes, dont 1100 manuscrits; parmi ces derniers il en est de fort précieux; au nombre des imprimés on remarque quelques éditions très-anciennes. Elle a été fondée en 1767.

Elle est ouverte tous les jours, sauf le lundi et le samedi de chaque semaine, de onze heures à cinq en été, et de onze heures à quatre en hiver; 10 lecteurs environ la fréquentent par jour.

Bibliothécaire, M. Estabel-Luce; *bibliothécaire-adj.*, M. Lepreux;

BIBLIOTHÈQUE DE VALENCIENNES.

Cette bibliothèque, fondée par les Jésuites, enrichie par des dons particuliers et par les débris des communautés religieuses supprimées par la révolution de 1789, est établie dans les bâtiments du collége communal, elle est ouverte tous les jours, le matin, de dix heures à une heure, et le soir, de cinq à huit heures, les dimanches et fêtes exceptés; elle renferme 22,139 volumes et 660 manuscrits formant 981 volumes. Elle est fréquentée journellement, en moyenne, par 15 lecteurs.

Pour que cette bibliothèque, déjà si riche en ouvrages précieux, ne reste pas au-dessous des connaissances actuelles, la ville vote chaque année une somme fixe pour achat de livres nouveaux.

Bibliothécaire, M. Gambart; *inspecteur,* M. Caffiaux; *sous-bibliothécaire*, M. Wattecamps.

Bibliothèque et musée Benezech annexés à la bibliothèque communale.

Cette collection, qui contient 3,990 volumes, dont plusieurs d'une grande valeur, plus de 100 tableaux et un grand nombre d'objets d'histoire naturelle et d'antiquité, est à la disposition du public, selon les intentions du donateur.

Les jours d'ouverture sont les mêmes que ceux fixés pour la bibliothèque publique.

BIBLIOTHÈQUE DE DUNKERQUE.

Ce dépôt, placé dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, contient environ 9,000 volumes et 34 manuscrits. Il a été fondé, en 1740, par l'historien Faulconnier, qui légua à la ville sa bibliothèque comprenant 3,000 volumes.

Il est ouvert les lundis, mercredis et vendredis, de six à neuf heures du soir.

Commission de surveillance. MM. le maire, *président;* Gaspard, Duriau et Bouly de Lesdain, conseillers municipaux.

Bibliothécaire, M. Ruant; *bibliothécaire honoraire*, M. L. Caux.

BIBLIOTHÈQUE DU CATEAU.

La bibliothèque du Cateau n'existe que depuis 1835. Elle a été formée à l'aide d'un petit fonds de livres qui étaient abandonnés dans les greniers du collége, et au moyen d'acquisitions, de dons du Gouvernement et d'offrandes de particuliers. Le nombre actuel des volumes est de 2,097.

Commission de surveillance. MM. Fiévet, Lefebvre, Maréchal, Honoré. — *Conservateur,* N...

BIBLIOTHÈQUE DE MAUBEUGE.

Une petite bibliothèque, composée de 1,178 volumes, a été établie dans cette ville, en 1843, par les soins de l'autorité municipale. Elle est ouverte les mardis et jeudis, de deux à cinq heures du soir.

Conservateur, M. Cobert, secrétaire de la mairie.

BIBLIOTHÈQUE D'AVESNES.

Le zèle éclairé de l'autorité municipale a créé, en 1832, ce dépôt, qui s'élève, suivant les derniers renseignements, à 4,464 volumes. La bibliothèque d'Avesnes est ouverte les mardi et jeudi de chaque semaine, de cinq à huit heures du soir; elle est fréquentée en moyenne par 12 lecteurs.

Bibliothécaire, M. Fosset.

BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-AMAND.

1,658 volumes imprimés et 10 manuscrits, provenant pour la plupart de l'ancienne abbaye de Saint-Amand, forment le fonds actuel de cette petite bibliothèque, qui ne peut manquer de s'accroître. Elle est ouverte tous les jours non fériés, de neuf heures à midi et de deux à quatre en hiver, et à cinq heures en été.

Bibliothécaire, M. Portel.

BIBLIOTHÈQUE DE BERGUES.

Il existe en cette ville un dépôt de 5,293 volumes, dont 36 manuscrits, provenant de l'ancienne abbaye de Saint-Winoc.

Il est ouvert à ceux qui en font la demande à la mairie.

BIBLIOTHÈQUE DE BAILLEUL.

Un très-petit nombre d'ouvrages modernes existe à l'Hôtel-de-Ville de Bailleul et forme le noyau d'une bibliothèque que l'autorité pourra établir plus tard.

BIBLIOTHÈQUE DE BOURBOURG.

Cette bibliothèque, établie dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, a été créée en 1845. Elle contient 4,549 volumes dont 10 manuscrits. Ouverte tous les jours, de dix heures à midi et de deux à quatre heures (les dimanches et fêtes exceptés), elle reçoit environ 11 lecteurs par jour; des ouvrages sont donnés en ville pour un temps déterminé. Un médailler a été ajouté, en 1859, à cette bibliothèque.

Conservateur, M. Joos, Parfait.

BIBLIOTHÈQUES DE PRÊT.

Indépendamment de ces bibliothèques publiques, il existe à Lille, à Cambrai, à Valenciennes et dans d'autres localités du département, des bibliothèques formées au moyen de souscriptions particulières et ayant pour but d'offrir gratuitement des lectures instructives, amusantes et surtout morales, aux personnes de la classe moyenne et ouvrière. Les ouvrages dont se composent ces dépôts sont des romans religieux, des voyages, des histoires générales et particulières, des biographies, des livres de sciences telles que physique, chimie, etc., mises à la portée des ouvriers, littérature classique, etc, etc. Les livres sont prêtés à domicile sous la garantie de personnes connues; on en prête aussi aux hospices, aux hôpitaux, aux prisons, aux curés et aux maires des communes voisines. Ces institutions rendent d'éminents services à la société en occupant utilement les loisirs d'un grand nombre de personnes et en inspirant à celles-ci, par de bonnes lectures, des idées d'ordre et de moralité.

MUSÉES.

Il en existe dans les villes de Lille, Roubaix, Dunkerque, Bergues, Douai, Bailleul et Valenciennes.

LILLE. — MUSÉE DE PEINTURE.

Ce musée, établi en l'année 1795, contient plusieurs morceaux d'un grand prix. Il a été formé des tableaux que la ville possédait et de ceux qu'elle a reçus, à plusieurs époques, de la munificence du Gouvernement.

Les tableaux que renferme ce musée sont soigneusement classés par école, dans six grandes salles, à la Mairie, et forment une collection digne de tout l'intérêt des connaisseurs.

Conservateur, M. Ed. Reynard (O. ✻).

Commission de surveillance. MM. Reynard (O. ✻), *président*; Benvignat, *vice-président;* Herlin, Auguste; Colas, professeur de peinture; Houdoy; L. Sauvaige, G. Testelin; Herlin; Lenglart; Pluchart.

MUSÉE LELEUX.

M. Alexandre Leleux, décédé en 1873, a légué à la ville de Lille la nombreuse et riche collection de tableaux qu'il possédait. Cette collection est placée dans une salle spéciale de l'hôtel-de-ville.

MUSÉE WICAR.

Une riche collection d'objets d'art a été léguée à la vilie de Lille par le chevalier Wicar, peintre, natif de Lille, décédé à Rome. L'administration de ces objets a été confiée à une Commission prise dans le sein de la société des sciences et dont voici la composition.

MM. Benvignat, architecte, *président* ; Colas, professeur à l'Académie ; A. Herlin, J. Houdoy, Houzé de l'Aulnoit, Aimé, Ed. Reynart (O. ✻), L. Sauvaige.

MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE.

Le musée d'histoire naturelle de Lille est un établissement qui date de l'année 1822. Il s'est formé et continue de s'accroître par les dons des amateurs. Les collections qui le composent comprennent toutes les parties de l'histoire naturelle. Les plus importantes sont celles des oiseaux, des poissons, des insectes et des minéraux. On y remarque trois momies humaines provenant des ruines de Thèbes.

Ce musée a été transféré, en 1856, dans les vastes locaux de la Faculté des sciences.

Commission de surveillance. MM. G. Testelin, *président* ; le président de la Société des sciences ; Chrestien ; de Norguet.

MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE.

Ce musée s'est formé de dons successifs. Il possède une belle suite de monnaies romaines.

A cette collection sont annexées des copies de camées, des armes antiques et divers débris des monuments anciens.

La société des sciences, chargée de la surveillance de ce musée, a délégué à cet effet :

MM. de Coussemaker, ✻, ✻, ✠, *président*, Benvignat, Van Hende, de Melun ✠, ✻; H. Bernard, L. Sauvaige, Planquart, Rigaux.

MUSÉE MOILLET.

Ce musée se compose d'armes, de costumes, de meubles et d'ustensiles recueillis par M. Moillet, dans ses voyages, et légués à la ville de Lille. Il est surveillé par une Commission spéciale, composée comme suit:

MM. Ch. Bachy, *président;* Chrestien, docteur en médecine; de Norguet, propriétaire.

MUSÉE TECHNOLOGIQUE.

Ce musée, dont on doit rapporter la première idée à M. le docteur Gosselet, a été organisé par la société des sciences qui en a fait l'ouverture le 3 août 1856. Il présente de précieux et nombreux spécimens à l'aide desquels on peut suivre les différentes phases par lesquelles doivent passer, avant d'être livrés à la consommation, les produits des diverses industries qu'il renferme.

Commission chargée de la surveillance et du classement. MM. N......., *président;* Ch. Viollette, doyen de la Faculté des sciences ; le docteur Chrestien, Gosselet, professeur de géologie à

la faculté des sciences ; Bachy, membre de la Société des sciences ; Bernot, ex-directeur de l'École des Arts industriels.

MUSÉE CÉRAMIQUE.

Commission d'organisation et de surveillance. MM. J. Houdoy, *président* ; de Vicq ; Ed. Reynart (O. ✻); Van der Straeten, (✪ A.), Sauvaige, N...

DUNKERQUE.

Le musée de Dunkerque renferme des objets d'art et d'histoire naturelle Les efforts tentés pour le créer remontent à l'année 1829 ; mais sa formation a surtout été déterminée en 1835, par un don considérable de M. Benoît Gernart, consul de France à Canton, auquel sont venues s'ajouter les offrandes des habitants et les acquisitions de la mairie. On remarque dans cet établissement près de 80 tableaux, la plupart de l'école flamande, dont quelques-uns ont une grande valeur. Le musée de Dunkerque a été inaugurée le 27 juin 1841 ; il est ouvert les dimanches et fêtes, de midi à quatre heures de relevée, et les jeudis, de deux à cinq heures.

Commission du musée. MM. le maire, *président de droit;* Gaspard fils, *secrétaire*; Hubert, *secrétaire-adjoint*; Bonvarlet, Bourdon, Caux, Coffyn, Dagneau, Deman, Derode fils, Desmit, Develle, Duriau, Pruvost, Ponchez, Terquem. *Conservateur :* E. de Forcade.

BERGUES.

Le musée de Bergues est formée d'une belle collection de peintures, échappées à la révolution et provenant en grande partie des anciens couvents et abbayes de la chatellenie. Il est placé à l'Hôtel-de-Ville dans une salle bien appropriée à sa destination. Beaucoup de tableaux appartiennent à l'école flamande ; un petit nombre à l'école italienne, quelques-uns ont une assez grande valeur. On remarque surtout *le Mendiant*, par Ribeira, de l'école espagnole.

Le Musée est ouvert au public le premier dimanche de chaque mois, ainsi que les jours de fête communale, de onze heures à midi et de deux à quatre heures.

Conservateur : M. Outters.

Commission de surveillance : MM. Léonce Guilbert, *président* ; Bollaert, Demeezemacker, Déjumné, Vandenbrouque.— *Secrétaire,* M. Braets.

BAILLEUL.

Il existe à Bailleul une intéressante collection due à M. Benoît-Armand de Puydt, qui a légué à sa ville natale, outre sa fortune, un nombre assez notable d'objets d'art, tableaux et antiquités, à la condition de fonder un musée et une académie de dessin, de peinture et d'architecture.

Cette collection est confiée aux soins d'une commission de surveillance ainsi composée :

MM. le Maire, *président* ; B. Van Merris ; Alloo ; Croes ; Bacquart ; P. Behaghel.

Conservateur, M. Ch. Alloo.

DOUAI.

Le musée de Douai est un des plus riches établissements de ce genre. Il se compose en grande partie d'objets d'histoire naturelle. On y remarque de très-belles collections de mammifères, d'oiseaux, de reptiles, de poissons, d'insectes, etc., etc., toutes classées méthodiquement dans l'ordre adopté au Jardin-des-plantes de Paris. Il existe, en outre, une grande quantité de minéraux et de végétaux, des objets d'antiquité et de curiosité, une nombreuse collection de médailles et une galerie de tableaux, la plupart appartenant à l'école flamande.

Commission générale. — MM. le maire de Douai, *président ;* Asselin, *vice-président* ; Dutilleul, *secrétaire-général*..

Section de la bibliothèque et des médailles, MM. le comte de Guerne, *président ;* Boucher, juge, *secrétaire ;* Corne, propriétaire, Parmentier, conseiller à la cour ; Minart, conseiller-honoraire ; Tailliar, ✻, président de chambre honoraire ; le comte de Guerne, ✻, conseiller ; Rossignol, idem ; Carpentier, ✻, premier avocat-général, Estabel, avocat, *bibliothécaire ;* Lepreux, *bibliothécaire-adjoint*.

Section d'archéologie et des médailles. MM. de Warenghien, ✻, *président ;* Preux. fils, *secrétaire ;* Delannoy, propriétaire; Dubrulle fils, architecte ; Courtin, ✻, Th. Bilbaut, banquier ; Favier, propriétaire ; *conservateur*, M. Delplanque.

Section des beaux-arts. MM. Asselin, ✻, *président ;* Dutilleul, *secrétaire ;* de la Phalecque ; Galland, notaire honoraire ; Poncelet, avoué ; Billet, propriétaire ; *conservateur*, M. Lepollart.

Section d'histoire naturelle. MM. le baron F. de Guerne, *président ;* L. Maurice, *secrétaire* ; Desmarets, Emile, avocat ; Demont, propriétaire ; Vasse, chimiste ; Gosselin ; J. de Guerne ; *conservateur*, M. Deleplanque.

Commission d'ethnographie MM. Parez, *président ;* Alph. André, *secrétaire ;* Asselin, ✻, ancien maire ; Mille- Corbitt, négociant ; Rousselin, professeur.

Conservateur : M. Desplanque.

CAMBRAI.

Cette ville possède un musée, inauguré le 14 octobre 1846. Il a été formé alors des tableaux et autres objets trouvés dans les greniers de

Saint-Lazare. Depuis cette époque, ce dépôt s'enrichit de quelques statues, de quelques tableaux dûs à la munificence du gouvernement et d'une fort jolie collection d'objets d'histoire naturelle due à la générosité d'un ancien conseiller municipal. Il renferme aujourd'hui environ cent tableaux de diverses écoles, de beaux bustes en marbre ainsi que des statues et des bas-reliefs, des médailles anciennes et modernes, des fragments d'objets d'antiquité, des vases étrusques et des collections d'oiseaux et de coquillages.

Le musée est ouvert au public tous les dimanches, de dix heures à quatre heures en été, et de dix à trois en hiver.

Commission de surveillance. MM. Maréchal père, *vice-président ;* Berger, professeur de dessin ; Bruyelle, receveur des hospices ; le comte de Vendegies ; Ed. Flayelle-Motte ; Durieux.

VALENCIENNES. — MUSÉE DE PEINTURE.

Ce musée renferme plus de 400 tableaux parmi lesquels plusieurs fort remarquables, entre autres un tryptique représentant la lapidation de saint Etienne, par Rubens ; une descente de croix, du même auteur ; des Velasquez, Perida, Coello, Van Dyck, Jordaens, Crayer, Porbus, Fouquières, etc., etc., et une tapisserie d'Arras ; 35 miniatures ou dessins, et des salles de sculpture.

Cet établissement est placé sous la direction d'une Commission. Les membres de cette Commission sont les mêmes que pour l'académie de peinture.

MM. Charles Courtin, naturaliste ; de St.-Ouen ; Dutouquet, Cellier ; Décles ; Courtin ; Collet ; Lejeal.

Conservateur, M. Courtin, Albert.

MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE.

Il y existe de nombreuses collections de minéralogie, de conchyliologie et d'ornithologie.

Commission administrative. MM. Pesier, ✻, *vice président ;* De Clercq, ✻, Ingénieur en chef des mines ; Delgrange, naturaliste ; A. Lelièvre, idem.

Conservateur, M. Farez, (✿ A).

ROUBAIX. — MUSÉE D'ÉCHANTILLONS.

Cet établissement, organisé en février 1856, est destiné à conserver tout ce qui intéresse l'industrie locale.

Il contient actuellement, entr'autres curiosités spéciales : 1.° treize carnets ou sont placés chronologiquement les échantillons de tissus déposés, depuis 1835, aux archives du conseil des prud'hommes, par les

fabricants de Roubaix, pour se réserver la propriété exclusive des dessins de leur invention; 2° des éléments pour former d'autres collections de tissus antérieurs à 1835; 3° cinquante-six carnets d'échantillons de nouveautés pour robes, pantalons et gilets provenant des diverses fabriques de France, que le musée se procure par voie d'abonnement; 4° un carnet d'échantillons de tissus étrangers.

Conservateur, M. Th. Leuridan (✠ St.-Grég.)

MUSÉE ARTISTIQUE (CRÉÉ EN NOVEMBRE 1860.)

Cette collection naissante renferme 16 tableaux, des bustes, des bas-reliefs, 2500 pièces de monnaie, médaillons et jetons, quelques restes archéologiques des anciens établissements religieux et charitables de la ville, enfin des groupes d'oiseaux, de minéraux et autres objets d'intérêt local.

Conservateur. M. Th. Leuridan (✠ St.-Grég.)

JARDINS BOTANIQUES.

LILLE.

La ville de Lille possède un jardin botanique qui renferme un nombre de plantes assez considérable.

DOUAI.

Le jardin botanique de cette ville est dans le meilleur état, et les leçons, données par un professeur instruit, sont suivies par un grand nombre d'élèves.

Un autre établissement du même genre, mais bien plus considérable, est à la disposition de la société d'agriculture, sciences et arts, qui y fait des essais d'agronomie. Ce jardin renferme des pépinières de toutes espèces, une collection complète de plantes classées comme celles du Jardin-des-Plantes à Paris, une vaste orangerie et une serre chaude où sont renfermées plus de 5,000 plantes indigènes ou exotiques.

Conservateur, M. Brassart.

THÉATRES.

Il en existe dans six grandes villes du département et dans quelques villes secondaires.

Lille a deux théâtres desservis, l'un par une troupe sédentaire qui joue l'opéra, l'opéra-comique, le vaudeville, la comédie et le drame, le second par une troupe sédentaire qui joue la comédie, le vaudeville et les opérettes.

Depuis le mois de juillet 1864 il n'y a plus de directeurs privilégiés, un décret de 1863, faisant de la direction des théâtres une industrie libre.

16

Douai et Roubaix ont leurs théâtres desservis par des troupes sédentaires.

Les théâtres secondaires de Dunkerque, Cambrai, Valenciennes, Avesnes et Maubeuge, donnent des représentations à l'aide de troupes ambulantes.

ÉCOLES SPÉCIALES COMMUNALES.

Lille.

ACADÉMIE DE MUSIQUE, SUCCURSALE DE L'ÉCOLE DE CHANT ET DE DÉCLAMATION DE PARIS.

Origine de l'École. En 1733, un cercle d'amateurs de musique s'établit à Lille et prit le titre de *Société du grand Concert,* sous les auspices du maréchal de Boufflers. Quarante-quatre ans après, en 1777, une réorganisation fut reconnue nécessaire et une réunion d'abonnés plaça la société sous le patronage du Prince de Soubise. C'est à cette époque qu'il fut arrêté que douze demoiselles recevraient gratuitement l'instruction musicale donnée par des professeurs rétribués au compte de la société. Les succès obtenus à diverses époques firent naître, en 1801, la pensée d'annexer une école académique à la société du Concert. Le nombre des élèves fut fixé à douze; ils reçurent un uniforme et durent s'engager à chanter dans les réunions de l'association. Une gratification de 24 francs était décernée à l'élève qui avait chanté le mieux et fait le plus de progrès pendant l'année. En 1802 et en 1810, l'Ecole fit de pressantes instances auprès du gouvernement pour obtenir l'autorisation de prendre le titre de *Conservatoire secondaire de Paris.* Ce vœu ne fut pas exaucé alors, mais, en 1816, l'école fut réorganisée comme établissement communal, en vertu d'une autorisation du Ministre de l'intérieur, et, en 1820, elle obtint de faire porter la livrée du roi aux gens attachés à son service; enfin, en 1827, une ordonnance royale nomma l'École de Lille succursale du Conservatoire de Paris. En 1852, l'administration de l'établissement, qui avait été exercée depuis 1816 par une Commission formée sous la présidence du maire, fut confiée, par décision ministérielle, à un directeur spécial, et la commission administrative de l'école fut convertie en commission de patronage et de surveillance.

L'Académie impériale de Lille donne l'instruction gratuite de la musique à cent élèves des deux sexes et a produit un grand nombre de sujets distingués.

Tous les ans, la distribution solennelle des prix est précédée d'un concert dans lequel les élèves exécutent des morceaux de musique vocale et instrumentale. Les chœurs, surtout, sont ordinairement chantés avec une précision et un ensemble dont on ne peut faire trop d'éloges.

Commission de patronage et de surveillance, MM. le maire, *président;* Danel, ✻, (✪ A.), *vice-président*; F. Crespel, E. Des-

rousseaux, Théry, Th. Herlin, Jarry ✻, Crespel-Tilloy ✻, Brassart, Pérot, Ch de Prins, Pannier-Lamblin.

ADMINISTRATION. *Directeur*, M. Magnien, ✻ ; *secrétaire-archiviste*, M. Winter.

ENSEIGNEMENT. *Professeurs.* — Chant. Classe de chant et de vocalisation (demoiselles), Mme Fonrobert-Beauclair. Classe de chant (hommes), M. Boulanger. — Solfége. Pour les demoiselles: 1re classe. M. L. Delannoy; 2e classe, M. Bar. Pour les garçons : 1re classe. M. L. Delannoy; 2e classe, M. Dienne. Classe d'harmonie, M. V. Delannoy. Classe de solfége et d'ensemble pour adultes, M. Larsonneur. Piano, 1re classe, M. Lavainne, ✻ ; 2e classe, Mlles. Bulteau, Schouttetten et Sannier. Violon, M. Paul Martin. Violoncelle, M. Darcq. Clarinette, M. Gaubert. Basson, M. Bar. Flûte et hautbois, M. Herman. Cor, M. Wybo, Cornet à pistons et trompette, M. Sinsoilliez.

Classes communales annexées. Classe élémentaire. (Demoiselles), Mlle. Marie Magnien ; (garçons), M. Lecocq.

ÉCOLES ACADÉMIQUES.

Lille.

Commission administrative. MM. le maire, *président*; Benvignat, architecte; Herlin, négociant; Marteau, architecte; comte de Melun, ✻ ✠, propriétaire ; Raillard, ✻, ingénieur en chef du département; Reynart, (O. ✻), administrateur des musées ; Biebuyck, sculpteur ; Sauvage, architecte; Salomé, artiste peintre.

Peinture, M. Colas, *directeur*.

Dessin de la figure et modèle. MM. Colas, *professeur* ; Rondeau, *professeur en second.*

Plastique. M. Rondeau, *professeur.*

Ecole d'architecture. M. Contamine, *professeur.*

Cours de perspective linéaire. M. Vanriscotte, *professeur.*

Anatomie appliquée aux arts du dessin, M. le docteur Houzé de l'Aulnoit, *professeur.*

Géométrie et mécanique appliquées aux arts, M. Vanriscotte, *professeur.*

Dessin linéaire, M. Dubuisson, *professeur.*

Roubaix.

ECOLE DE DESSIN (fondée en 1833).

L'enseignement comprend : le dessin de la figure, le dessin d'ornement et le dessin de fabrique de tissus, le dessin linéaire et des cours d'architecture.

Commission de surveillance, MM. le maire, *président;* C. Delattre, Ed. Dupire, H. Verlais, Harinckouck, Vinchon.

Professeurs, MM. Mils, *cours de peinture*; Letombe, *dessin de tête et de mise en carte*; Loseleur, *dessin*; Jouvin, *dessin linéaire, architecture*; Faidherbe, *professeur de mathématiques*.

ÉCOLE DE MUSIQUE. *Commission de surveillance*. MM. J. Lagache, ✻, *président*, Brun-Lavainne, P. Parent Louis Voreux.

Directeur, M. V. Delannoy.

Professeurs. Solfége (hommes), M. Victor Delannoy; solfége (demoiselles), Mme. Seynaeve; chant d'ensemble, M. Julien Catteau; clarinette, M. Lebacqz; flûte, hautbois et basson, M. Knor; violon, M. Julien Catteau; instruments de cuivre, M. D. Catteau et Sjamar; petits instruments de cuivre, M. Boulcourt.

Tourcoing.

ÉCOLES ACADÉMIQUES. *Commission administrative*. MM. le maire, *président*, J. Leblan, *vice-présid.*; V. Dervaux; conseiller municipal; J. Mathon, Cadeau, docteur en médecine; Sioen, docteur en médecine (✠ B.); O. Devaux, secrétaire en chef de la mairie.

Dessin et peinture, M. Saint-Quentin, *professeur*.

Architecture. M. Maillard, *professeur*.

Musique vocale et instrumentale, M. Stappen, *professeur-directeur*. *Professeurs-adj.*, MM. Nauwelaers, de Prins, N..., N....

Dunkerque.

ÉCOLE D'HYDROGRAPHIE ÉTABLIE DANS LES BATIMENTS DU COLLÉGE ET ENTRETENUE PAR LA MARINE.

M. Terquem, *professeur*.

ÉCOLES ACADÉMIQUES. *Commission de surveillance des écoles d'architecture et de dessin*, MM. Dagneau, *président*; E. Helley, Delbeck, Vuene, Dubuisson, Zandyck.

Professeurs. Architecture, M. Develle; *professeur-adjoint*, M. Delannoy.

Dessin et peinture, M. Desmet.

ÉCOLE DE MUSIQUE. *Commission de surveillance*. MM. Deman, *président*; Bouly de Lesdain, Decarpentry, Herpreek fils, Demilleville, Bertheloot, Sapelier, A. Dumont.

Professeurs. MM. Neerman père et fils.

Bailleul.

ÉCOLES ACADÉMIQUES.

Cet établissement a été fondé par M. de Puydt, en son vivant greffier de la justice de paix du canton de Bailleul-Nord-Est. L'enseignement comprend le dessin de la figure, de l'ornement, le dessin linéaire, la peinture et l'architecture.

Commission d'administration, MM. le maire, *président;* Van Merris, Alloo, Croes, Bacquart, P. Behaghel.

Directeur, M. Swynghedauw; *professeur*, M. Croes.

Cambrai.

ÉCOLE DE MUSIQUE. *Administrateurs :* MM. Dutemple, adjoint, *vice-président;* Ch. Petit, Tingry, *directeur.*

Professeurs, MM. Tingry, professeur de violon; Duez, professeur de violoncelle; Crême, professeur de clarinette; Mascret, professeur de flûte, hautbois et basson; Briffault, professeur d'instruments de cuivre; Dienne, idem; Briffaut, professeur de solfége, cours supérieur; Lourdault idem, cours élémentaire.

ACADÉMIE DE DESSIN, DE PEINTURE ET DE SCULPTURE. *Commission de surveillance*, MM. le maire, *président*; Maréchal, *vice-président*; Flayelle, négociant; le comte de Vendegies, Delannoy; *directeur*, M. Berger fils; *professeur*, M. Durieux.

COURS DE DESSIN INDUSTRIEL. *Commission de surveillance*, MM. Cornaille fils; de Baralle fils; Bertrand; Deslaunc de Bernis; Devilder; *directeur*, M. Christiaens; *professeur*, M. Desicy.

Maubeuge.

COURS DE DESSIN. M. Neulliés, *directeur*.

Douai.

Commission des écoles académiques, M. le maire, *président.*

SECTION DES BEAUX-ARTS. MM. Briant, colonel d'artillerie, *vice-président*; Demont, commandant d'artillerie, *secrétaire*; Meurant, architecte; Robaut Félix, propriétaire; Giroud, raffineur; Asselin, ✻, propriétaire; Watelle, docteur en médecine; de la Phalecque, propriétaire; Vasse, jeune, receveur des hospices; Théry, ✻, professeur au lycée, Preux, avocat général; Farez, ingénieur civil.

SECTION DE MUSIQUE. MM. Nutly, *vice-président*; E. Desmarets, avocat, *secrétaire*; Campion; V. Hurtrez.

ÉCOLES ACADÉMIQUES.

Géométrie et mécanique appliquées aux arts, M. Guillet, *professeur.*

Architecture, M. Guillet, *profes.*; M. Neveux, *profess.-adj.*

Dessin : FIGURE, M. Petit, *professeur;* ORNEMENT, M. Cellier, *idem.*

Modelure, M. Houssin.

MUSIQUE. MM. François, professeur de violoncelle; Hochet, professeur de solfége (garçons); MM. Bernard, professeur de flûte;

Dubus aîné, professeur de hautbois; Petit, professeur de violon; Hochet, professeur-adjoint de violon; Decarpentries, professeur de clarinette; Demoulier, professeur de basson et d'ophicléide; Boulcourt, professeur de cornet à pistons et trompette.

Cours de demoiselles. Mlle. Sarazin, professeur de piano; Mme March, profess. de solfege; M. Delahaye, idem, cours supérieur.

Valenciennes.

ACADÉMIE DE PEINTURE ET DE SCULPTURE, AFFILIÉE A L'ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS DE PARIS.

Membres administrateurs, MM. le maire, *président*; Ed. Hamoir (✻, C. ✠), *vice-président*; Ewbanck (✠ B.), *secrétaire*; Ch. Courtin, de Saint-Ouen, Dutouquet, Cellier, Dècle, Courtin, Alb., Ch. Collet, Lejeal.

L'académie est surveillée alternativement par tous les membres. Chaque mois l'administration tient une séance dans laquelle on délibère sur les besoins de l'école, d'après les rapports des membres surveillants.

Professeurs, MM. Housez, professeur de dessin et de peinture; Fache, professeur de sculpture, modelure et ornements; Dussart, professeur d'architecture; Petiaux, Auguste, professeur-adjoint de peinture et sculpture.

ÉCOLE DE PHYSIQUE ET DE CHIMIE. MM. Nicolet, *professeur de physique*; Pesier, ✻, *professeur de chimie*.

ACADÉMIE DE MUSIQUE. *Membres administrateurs*, MM. le maire, *président*; Girard, *vice-président*; N...., *secrétaire*; Lefebvre fils, Perriquet, Durieux, Denoyelle, Teinturier, Brunet, ✻.

Professeurs, MM. de Cornillon, solfége et violon; A. Lerouge, clarinette; Longuevalle, flûte et hautbois; Duez, violoncelle; Lagrange, cor et cornet à pistons; de Cornillon, vocalisation et classe d'ensemble; Mangin, piano.

LISTE DES IMPRIMEURS ET LIBRAIRES

BREVETÉS, DANS LE DÉPARTEMENT.

Imprimeurs A Lille, MM. Danel-Bigo, ✻ (✠ A.), Lefort, Léonard Danel, ✻, Lefebvre, Six, Leleux, Béhague, Wilmot, Mme Castiaux, Petit, Ve Castiaux, Degans, Bayart, Boutteau, Lagache, Delesalle, Ghémar, Six, Quarré, Bureau, Robbe, Mme. Bayart, Dufour, Potié, Ruffet, Mériaux, Barrez, Lemaire-Doisy, Ducoulombier, G. Barrez, Castiaux, Eugène. — A Armentières, M. Cado. — A Comines, M. Butin. — A Haubourdin, Schoutter. — A La Bassée, M. Boilly. — A Roubaix, M. Reboux, Ve Béghin, Lesguillon,

Florin, Leveugle. — A Tourcoing, MM. Mathon, Vanaverbecq. — A Dunkerque, MMmes Ve Kien, Ve Lorenzo, D'Anglebert, MM. Vandewynckèle, Bichain. — A Bergues, MM. Le Roy, Barbez. — A Hazebrouck, MM. David, veuve Barbez, Degraeve. — A Estaires, M. Leroy. — A Bailleul, M. Vanneufville. — A Cambrai, MM. Simon, Régnier, Deligne, veuve Carion. — Au Câteau, MM. Lempereur, Piette. — A Solesmes, M. Lebrun — A Avesnes, MM. Cormont, Dubois. — A Bavai, M. Jouglet. — A Fourmies, MM. Bachy, Carreaux. — A Maubeuge, MM. Beugnies, Ve Levecque, Adriensence, Boutée. — A Douai. Ve Ceret-Carpentier, MM. Six, Dechristé, Crépin, Duthillœul, Dutilleux, Legros, Laigle. — A Orchies, M. Dubois. — A Valenciennes, Mme veuve Prignet, MM. Henry, Giard, Chuffart. — A Saint-Amand, M. Legru — A Denain, M. Palandre. — A Anzin, M. Dugout. — A Condé, M. Descamps.

Imprimeurs-Lithographes. A Lille, MM. Danel-Bigo, Leterme, Leclercq, Lefebvre, Choquet, Six, Danel (Léonard), ✲, Mme. Bayart, MM. Dubois, Boldoduc, Hutin, Delahaye, Schœller, Wannebrouck, Tribout, Ghemar, Petit, Bayard, Jules; Choquet, Paul; Bauchet, J. Lefort, Ve. Blocquel, Laloux, Potié, Prat, Bossus, Bureau, Degans, Barrez, Dupont, Kockenpoo, Fiévez, Mériaux, Lemaire-Doisy, A. Barrez, E. Castiaux, Montaigne. — A Roubaix, MM. Reboux, Ve Béghin, Florin, Lesguillon, Leveugle, Lang. — A Tourcoing, MM. Mathon, Vanaverbecq. — A Armentières, M. Cado. — A Comines, M. Butin. — A Haubourdin, M. Schoutter. — A La Bassée, M Sévin. — A Dunkerque, MM. Brasseur, Bichain. — A Hazebrouck, MM. Leroy, David. — A Cambrai, Ve Déont, MM. Simon, Baladiez, Deligne, dame Bécourt, Régnier. — Au Câteau, MM. Parent, Lempereur, Piette. — A Solesmes, M. Lebrun. — A Avesnes, MM. Dubois, Riez, Cormont. — A Anor, M. Reiblé. — A Bavai, M. Jouglez. — A Fourmies, MM. Cazeaux, Bachy. — A Maubeuge, M. Beugnies. — A Douai, MM. Mortreux, Robaut, Legros, Crépin, Dutilleux, Duthillœul, Six. — A Saint-Amand, M. Legru. — A Anzin, M. Dugout. — A Denain, M. Palandre. — A Valenciennes, MM. Giart, Torrez, Ve Prignet, Henry.

Imprimeurs en taille-douce. A Lille, MM. Hutin, Leterme, Schœller, Tribout, Bureau, Montaigne.

Libraires. A Lille, Dlle Fremaux, MM. Laurent fils, Danel, ✲, Dezwarte, Béghin, Leleu, Dufour, Billaux, Dubois, Boldoduc, Quarré, Guillot, Caron (Dame), Culay, Béhague, Cambray, Hutin, Bureau, Martin (Dlle), Ducatteau (Dame), Arnold (Dlle), Robbe, Fourment, Bauchet (René), Couttenier, Ghémar, Blocquel (Ve), Garemin, Petit, Devriendt, Dehen, Choquet, Bergès, Potié, Le-

fort fils, H. Cufay, Decottignies, Martin, Schmidt, Six, Renaudin, Ed. Dufour. Caron (Dlle), Duriez, Dassonneville, Kockenpoo, Leulliette, Ruffet, E. Castiaux, Leyeugle. — Annœullin, MM. Couvreur, Beghin. — A Armentières, MM. Cado, Petro (Dlle), Petro J.-B., Balloy — A La Bassée, M. Boilly. — A Comines, M. Butin. — A Haubourdin, Mme Schoutheer. — A Roubaix, Mme Béghin, MM. Reboux, Catteau, Lesguillon, Florin, Plouvier, Gripon, dame Voreux. — A Seclin, M. Delacourt. — A Tourcoing, MM. Mathon, Lepers, Vanaverbecq. — A Dunkerque, Mme. veuve Vancauwerghe, Gillet (Dlle), Lalou (Dlle), MM. Lecocq, Théry (Dame), André. Brasseur, Bacquet, Marteel (Dlle), Vandenbussche, Demaret (Dame), MM. Ricquer, Liénard, Duhan, Mme Ve Gauwin, Mlle. Decourtray. — A Bergues, M. Barbez. — A Bollezeele, MM. Devulder, Paccou. — A Bourbourg, M. Vandenbroucq. — A Gravelines, MM. Dauchel, Lebon Parisis. — A Hondschoote, M. Hennegraeve. — A Rexpoëde, M. Marchand. — A Bailleul, MM. Schercousse, Ve Vanneufville, Fihay. — A Cassel, M. Lion, Dominicus (Ve), Vandamme (Dlle). — A Estaires, MM. Roussel, Dufour, Leroy. — A Hazebrouck, MMmes. Ve Réant, Gobrecht, MM. Barbez, David.— A Merville, MM. Wantier, Ve Delepierre, Bouwe. — A Steenwerck, M. Plouvier. — A Cambrai, MM. Simon, dame Lecocq, Deligne, Baladier, Ve Carion, Flanneau, Dame Bécourt, M. Béal, Lécluselle, Regnier. — Au Câteau, MM. Lempereur, Piette. — A Solesmes, M. Ferruyt. — A Walincourt, M. François, dame Proy. — A Avesnes, MM. Eliet, Piérard (Dlle.), Cormont. — A Anor, Dlle Beaudoin, Dame Reiblé. — A Bavai, M. Jouglez, Bouchez (Ve), — A Berlaimont, Mme. Bruno. — A Etrœungt, M. Bertrand. — A Fourmies, MM. Michaux, Bachy, Legrand, Depauw, — A Gommegnies, Dlle Jouglez. — A Hautmont, M. Leblanc. — A Landrecies, M. Deloffre. — A Maroilles, Ve Bévenot, Dehorter. — A Maubeuge, MM. Beugnies, Ve Levecque, Adriensence, Dame Drucbert. — Au Quesnoy, MM. Dauverchain, Brasselet. — A Solre-le-Château, M. Delattre. — A Trélon, MM. Rousseau, Tricot. — A Douai, MM. Foucart, Lafoscade, Céret-Carpentier (Ve), Dutilleux, Crépin, Dame Cuelenaere, Bonnart, Marlière, Bressolle, Dubourg, Tilloy, Laigle, Duthillœul, dame Vinois, Lucas, Legros, Foudrignier, Faure. — A Marchiennes, M. Gontier.—A Orchies, M. Dubois. — A S-Amand, MM. Legru, Druon. — A Anzin, M. Dugour. — A Bouchain, Dame Dupont. — A Condé, MM. Descamps, Debruxelles, Dlle Belval. — A Denain, MM. Dandin, Cambay. — A Valenciennes, MM. Giard, Désert, Vinois, Dame Blary, Ve Prignet, Henry, Ch., Lemaître, Marlière.

JOURNAUX ET ÉCRITS PÉRIODIQUES

Publiés dans le département du Nord.

Journaux politiques.

VILLES où paraissent les JOURNAUX	TITRES ET SOUS-TITRES des JOURNAUX.	Périodicité.	NOMS du Gérant.	NOMS de l'Imprimeur.
	ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.			
Dunkerque.	L'Autorité	quotidien	Habar	Ve. Kien.
Idem	Le Messager du Nord	id.	Canonne	Canonne.
Idem	Le Journal de Dunkerque.	id.	D'Anglebert	D'Anglebert.
Idem	Le Phare de Dunkerque.	id.	Vandewynckel	Vandewynckel.
Bergues	Journal de Bergues, bulletin commercial et indust	hebdomadaire	Gontier	Gontier
	ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.			
Hazebrouck.	L'Indicateur d'Hazebrouck	2 fois par sem.	David	David
Bailleul	La Bailleuloise	hebdomadaire	Vanneufville	Vanneufville.
Hazebrouck.	L'Echo de la Flandre	id.	Barbez	Barbez
	ARRONDISSEMENT DE LILLE.			
Lille	Journal de Lille, affiches et annonces du département du Nord	quotidien	De Franciosi.	L. Danel, ✡
Idem	L'Echo du Nord	id.	Verly	N.
Idem	Le Mémorial de Lille et du Nord de la France.	id.	Esparbié	Chieux.
Idem	Le Propagateur du Nord et du Pas de-Calais	id	H. Lefebvre	Lefebvre-Ducrocq
Idem	Le Progrès du Nord	id.	Masure	Lagache.
Idem	Le Courrier populaire	id.	Petit	Petit.
Idem	La Vraie France	id.	Ducoulombier.	Ducoulombier
Idem	La Feuille des Campagnes.	hebdomadaire	G. Legrand	Lagache
Roubaix	Le Journal de Roubaix	quotidien	Reboux	Reboux.
Tourcoing	L'Indicateur de Tourcoing et de Roubaix	hebdomadaire	Mathon	Mathon
	ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.			
Cambrai	L'Émancipateur	3 fois par sem.	Herlin	Ve Carion.
Idem	La Gazette de Cambrai	id.	Regnier	Regnier
Idem	Le Libéral de Cambrai	id.	Cuvelier	Cuvelier
Le Câteau	Le Cambrésis-Câteau	2 fois par sem.	Lempereur	Lempereur.
	ARRONDISSEMENT D'AVESNES.			
Avesnes	L'Observateur des arrondissements d'Avesnes, Cambrai et Valenciennes	3 fois par sem.	Dubois	Dubois.
Idem	Le Hainaut français	id.	Cormont	Cormont.

VILLES où paraissent les JOURNAUX.	TITRES ET SOUS-TITRES des JOURNAUX.	Périodicité.	NOMS. du Gérant.	de l'Imprimeur.
		ARRONDISSEMENT DE DOUAI.		
Douai. . .	L'Indépendant.	3 fois par sem.	Duthillœul. .	Duthillœul .
Idem. . .	Le Courrier Douaisien . .	id.	Carrez. . . .	Vve. Céret.
Idem . . .	L'Ami du Peuple	id.	Crépin. . . .	Crépin. . .
		ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.		
Valenciennes	Le Courrier du Nord. . .	3 fois par sem.	Henry. . . .	Henry.
Idem. . . .	L'Écho de la Frontière. .	id.	Lemaire. . .	Prignet
Idem. . . .	L'Impartial du Nord. . .	id.	Prignet . . .	Idem.
		Journaux non politiques.		
Lille. . . .	La Publicité du Nord . . .	hebdomadaire	Degans . . .	Degans. . .
Idem. . . .	Le Carillon	id.	H Dupont. .	Degans. . .
Idem . . .	Le Journal circulaire du marché linier de Lille. .	id.	J Petit . . .	J. Petit. . .
Idem. . . .	La Semaine religieuse . .	id.	Béhague . . .	Béhague . .
Idem. . . .	Journal des brasseurs . .	id.	Puvrez. . . .	Lefebvre-Ducrocq
Idem. . . .	Idem (édition de quinzaine)	tous les 15 jrs.	Idem	Idem. . . .
Idem. . . .	Journal agricole et commercial.	hebdomadaire	Théry	Chieux. . .
Idem. . . .	Journal industriel du Nord.	id.	Idem	Idem. . . .
Idem. . . .	Journal populaire de musique et de chant . . .	mensuel . . .	Francolin . .	Danel . . .
Idem. . . .	La Lanterne lilloise . . .	bi-mensuel. .	Bauduin . . .	Lemaire . .
Roubaix . .	Feuille d'annonces. . . .	hebdomadaire	Lesguillon. .	Lesguillon. .
Cambrai. .	Revue hebdomadaire ommerciale et agricole. . .	id.	Briatte. . . .	Regnier . . .
Maubeuge .	Feuille d'annonces du canton de Maubeuge . . .	id.	Adriensence. .	Adriensence.

ANNONCES JUDICIAIRES.

Un décret du 28 décembre 1870 porte que les annonces judiciaires et légales pourront être insérées dans l'un des journaux publiés en langue française dans le département et que néanmoins toutes les annonces judiciaires relatives à une même procédure de vente seront insérées dans le même journal.

Par arrêté préfectoral du 15 janvier 1874, le tarif du prix d'insertion est fixé à 15 centimes par ligne de 34 lettres, caractère gaillarde, l'*n* pris pour type de justification.

Le coût d'un exemplaire légalisé est réglé, non compris le droit de l'enregistrement, à 50 centimes.

AGRICULTURE.

CHAMBRES CONSULTATIVES.

La loi du 20 mars 1851 sur l'organisation des chambres d'agriculture a été modifiée par un décret du 25 mars 1852, portant qu'il sera établi, dans chaque arrondissement, une chambre consultative d'agriculture, dont les membres seront nommés par le Préfet.

Les chambres consultatives d'agriculture sont composées d'un nombre de membres égal à celui des cantons de l'arrondissement. Elles sont présidées dans l'arrondissement chef-lieu du département par le Préfet, et dans les autres arrondissements par le sous-préfet. Elles nomment au scrutin un vice-président et un secrétaire.

Conformément aux dispositions du décret précité, M. le Préfet a, par un arrêté du 19 février 1862, procédé à la réorganisation des chambres consultatives du département.

Voici la composition de ces chambres :

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE. MM. Mahieu, maire de Cappel, *vice-président ;* Vandercolme, ✻,, propriétaire et agriculteur, à Dunkerque, *secrétaire ;* Danlu, agronome, à Steene ; Belle, propriétaire, à Bourbourg, Vandenbavière, maire, à Loon ; Fichaux, négociant à Dunkerque ; Dehaene, maire, à Wormhoudt.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK. MM. Claudorez, *vice-président ;* Margerin du Metz, propriétaire, *secrétaire ;* Dequidt, cultivateur et propriétaire à Sainte-Marie-Cappel ; Seigier-Legris, agriculteur à Steenwerck ; Claudorez, idem, à Hazebrouck ; Beck, conseiller général, à Steenvoorde ; Joye, agriculteur à La Gorgue ; Loridan-Hullebert, entrepreneur à Vieux-Berquin.

ARRONDISSEMENT DE LILLE. MM. Meurein, chimiste, *vice-président ;* Heddebault, propriétaire, à Houplin, *secrétaire ;* Beague, cultivateur à La Chapelle-d'Armentières ; L. Desurmont, fabricant de sucre à Marquillies ; Florimond Desprez, cultivateur à Capelle, Potié, cultivateur à Haubourdin ; Bouchery, agriculteur à Sailly-lez-Lannoy ; Meurein, pharmacien, à Lille, Desbonnets, négociant à Lille ; Herbin, maire à Saint-André ; Catel-Béghin, maire de Lille ; F. Béghin, fabricant de sucre à Thumeries ; docteur

Dubuisset, à Quesnoy-sur-Deûle; Deleporte-Bayart, adjoint à Roubaix; Chieus, vétérinaire, idem; Heddebault, propriétaire à Houplin; Ghestem-Leroux, distillateur à Neuville-en-Ferrain; Vandebeulque, cultivateur à Tourcoing.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI. MM. Stiévenart, propriétaire à Etrun, *vice-président;* Leleu, agriculteur à Tilloy; Déjardin, propriétaire à Carnières; Sauvez, id. à Clary; Menard, id. à Montay; Boulanger, id. à Doignies; Vallez, id. à Briastre.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES. MM. Manesse, propriétaire à Frasnoy, *vice-président;* Mariscal, pharmacien à Avesnes; Renotte, propriétaire, idem; Levent, maître de forges, à Bavai; Carpentier, brasseur à Aulnoye; Arambre, notaire à Maroilles; Drapier, cultivateur à Saint-Remi-Mal-Bâti; Williot, propriétaire à Poix; Bever, agriculteur à Solre-le-Château; Réal, conseiller d'arrondissement, à Wignehies.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI. MM. N..., *vice-président*; Lanvin, fabricant de sucre à Fressain; Vasse, chimiste, *secrétaire*; Bernard fils, cultivateur à Roost-Warendin; Fiévet, (O. ✻), cultivateur et maire à Masny; Couplet-Josson, fabricant de sucre, à Marchiennes; Ch. Desmoutier, idem, à Faumont.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES. M. Caullet, maire à Haspres, *vice-président;* Petit, agriculteur à Condé; Bouchart, maire, à Lecelles; Brabant, agriculteur à Onnaing; Hautcœur, maire à Bruai; Leduc, agriculteur, à Artres; André, idem à St-Amand; *secrétaire*, M. Ségard.

SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE. (1)

DUNKERQUE.

La société d'agriculture de Dunkerque comprend les cinq cantons de Dunkerque Est et Ouest, de Bergues, de Wormhoudt et d'Hondschoote. Elle se compose de 93 membres.

BUREAU. MM. Mahieu, Henri, *président*; Dubus, *trésorier*; Coolen, *secrétaire*.

Membres résidants. — Canton de Dunkerque-Est. MM. Vandercolme, ✻, *vice-président*.

Canton de Dunkerque-Ouest. M. Dantu, *vice-président*.

Canton de Bergues. M. Joos, ✻, *vice-prés.*; vingt-trois membres.

(1) Les sociétés savantes qui s'occupent en même temps d'agriculture sont inscrites au chapitre *Sciences et Arts*.

Canton de Wormhoudt. M. Dehaene, *vice-président*, à Wormhoudt.

Canton d'Hondschoote. M. Mullengier, *vice-président*, aux Moëres.

BOURBOURG.

La société de Bourbourg comprend les cantons de Bourbourg et de Gravelines.

Bureau. MM. Demeunynck, ✻, maire de Bourbourg, *président*; Belle et Vandenbavière, cultivateurs à Loon, *vice-présidents*; Vercoustre, conducteur de la 2e. section des Waeteringues, *secrétaire*; Nanquette, vétérinaire à Bourbourg, *secrétaire-adjoint*; Louf, cultivateur à St-Georges, *trésorier-bibliothécaire*.

Membres titulaires. — Ils sont au nombre de 29 pour le canton de Bourbourg, et de 14 pour le canton de Gravelines; ensemble : 43.

HAZEBROUCK.

Bureau. MM. Claudorez, *président*; Houvenaghel, *vice-président*; Margerin du Metz, *secrétaire*; Quenson, *trésorier*. — M. le sous-préfet, M. Deschodt, ✻, conseiller à la Cour d'appel à Douai, *présidents honoraires*.

Les autres membres de la Société sont au nombre de 154.

BAILLEUL.

Bailleul. MM. Lotthé, maire, *président*; Bieswal, Flahaut Ev., *vice-présidents*; Salomé, *secrétaire*; Hopsomer, *secrétaire-trésorier*.

Les autres membres de la Société sont au nombre de 141.

LILLE. — COMICE AGRICOLE DE L'ARRONDISSEMENT.

Créé par arrêté du Préfet du 22 *août* 1853.

Ce comice est composé de 4 membres honoraires, de 402 membres.

Membres honoraires. MM. le Préfet du Nord, *président d'honneur*; le secrétaire-général de la Préfecture; le maire de Lille; le général commandant la division.

Bureau. MM. L. Heddebault, cultivateur, *président*; Ernest Desmoutiers, Meurein, *vice-présidents*; de Norguet, *secrétaire-général*; Demesmay, *secrétaire-adjoint*; Fromont, père, propriétaire, *bibliothécaire-archiviste*; Fromont, fils, *bibliothécaire-adjoint*; Tripier-Durieux, idem, *trésorier*

AVESNES.

Bureau. MM. Mailliet aîné, *président*; Darche, E, *vice-président*; Caverne fils, *secrétaire*; Gir, *secrétaire-adjoint*; Boulay, *trésorier*; Fosset, *bibliothécaire;* Tordeux, *biblioth.-adjoint.*

Les membres de la Société sont au nombre de 131.

La Société de Maubeuge a fusionné avec celle d'Avesnes.

VALENCIENNES.

Comices agricoles de l'arrondissement.

VALENCIENNES. — *Agriculture*, M. Bultot, ✻, *président;* Hunet, *vice-président*; — *horticulture*, M. Royer, *vice-président;* M Huart, *secrétaire.*

CONDÉ. — M. Cousin, *président*; M. Deleflie *vice-président*; M. Cayrol, *secrétaire;* Caille, *trésorier.*

SAINT-AMAND. — M. Davaine, Nicole, *président*; M. J. Davaine, *vice-président*; M. Waché, Séraphin, *secrétaire*, Hédon, *trésorier.*

DENAIN. — M. Crépin-Deslinsel, *président*; M. Delcambre, *vice-président*; M. Gouvion, J., *secrétaire*; Jénart, *trésorier.*

CAMBRAI

Bureau. MM. Boulanger, maire de Doignies, *président*; Desmoutiers, cultivateur à Viesly; Tribon, maire à Hem-Lenglet, *vice-présidents*; E. Le Roy, cultivateur à Crèvecœur, *secrétaire-général*; Blin, archiviste à Cambrai, *secrétaire-rédacteur;* Richard, *secrétaire-archiviste;* Millot, notaire, *trésorier.*

Nombre des membres, 250.

Haras.

Le département compte 59 étalons concourant à la reproduction d'une manière utile, savoir : 25 approuvés et 13 autorisés, dont 27 achetés et vendus au compte du département, à charge de les consacrer au service de la monte et 21 primés par le département.

Cette organisation paraît répondre convenablement aux besoins locaux et aux convenances des éleveurs.

Art vétérinaire.

Le nombre des vétérinaires brevetés exerçant dans le département est de 67, qui se répartissent par arrondissement, savoir :

Dunkerque, 4 ; Hazebrouck, 5 ; Lille, 9 ; Cambrai, 17; Avesnes, 17 ; Douai, 3; Valenciennes, 12.

ASSOCIATION VÉTÉRINAIRE DES DÉPARTEMENTS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS.

Autorisée par décision ministérielle du 14 octobre 1844.

Président, M. N....

Secrétaire, M. Delplanque, à Arras.

Drainage.

Le service du drainage est placé, depuis le 1er janvier 1859, dans les attributions de MM. les Ingénieurs des ponts-et-chaussées.

La loi du 17 juillet 1856, sur le drainage, dispose qu'une somme de cent millions est affectée à des prêts destinés à faciliter les operations du drainage. Ces prêts sont remboursables en 25 ans, par annuités comprenant l'amortissement du capital et l'intérêt calculé à 4 p. °/₀ — Un décret du 21 septembre 1858 a déterminé la forme et l'instruction des demandes de prêts, et les conditions de ces prêts.

INDUSTRIE. — COMMERCE.

CHAMBRES DE COMMERCE

Trois nouvelles chambres de commerce ont été instituées dans le département, à Roubaix, à Tourcoing et Douai, par décret du 13 mars 1872.

Les six chambres existant dans le département sont composées ains qu'il suit :

LILLE. MM. le Préfet, *président d'honneur*; Kuhlman (C. ✻), *président honoraire;* H. Bernard, *président*; E. Delesalle, ✻, *vice-président;* Decroix, A. Masquelier, E. Agache, A. Bonte, Th. Barrois, A. Longhaye, ✻, A. Descamps, P. Derode, ✻, Deren, Scrive-Bigo, ✻, Bertrand-Milcent, A. Delesalle, P. Legavrian, Bonduelle, E. Schotsmans, H. Labbe.

Membres correspondants. MM. Béghin, à Armentières; Wallerand, ✻, Chapellier, *dans l'arrondissement de Cambrai;* Giroud, Vuillemin, Patoux ✻, *dans l'arrondissement de Douai.* — *Secrétaire de la Chambre,* M. Blondeau.

DUNKERQUE. — MM. A Petyt, ✻, *président*; Trystram, *vice-président;* Choquet, *trésorier*; P. Marchand, Bourdon, Durin-Bayaert, Brichet, Pollet, Lecomte-Dupont, Lavergne, Vancauwemberghe; *secrétaire*, E. Deblock.

VALENCIENNES. MM. Durieux, Wagret, Durel, Lamour, Bracq, Beauvois, Delame, Harpignies, Jeronnez. — *Secrétaire de la Chambre,* M. E. Bouton.

Membres correspondants dans l'arrondissement d'Avesnes. MM. René Hamoir, à Maubeuge; Clavon, à Fourmies; Dumont, à Ferrière-la-Grande; Crapez, à Bavai.

ROUBAIX. — MM. A. Delfosse, ✻, *président;* Screpel-Roussel, *vice-président;* G. Wattinne, *secrétaire;* H. Mathon, *trésorier*; F. Roussel, J. Delattre, A. Vinchon, Th. Funck, Toulemonde-Nollet, Motte-Bossut, ✻, L. Voreux, L. Lefebvre, ✻.

TOURCOING. — MM. Desurmont-Desurmont, ✻, *président;* Ch. Jonglez, *vice-président;* Ch. Flipo, *secrétaire;* Scalabre-Delcour, *trésosier-archiviste;* F. Masurel, P. Lemaitre, D. Lenrent, Jourdain-Defontaine, ✻, F. Debuchy, Lorthiois-Desplanque, Herbaux-Tibeauts, N....

Douai. — MM. Giroud, *président;* V. Hanotte, *vice-président;* Mille-Corbitt, *secrétaire-trésorier;* Bane, à Raches; Billet, à Cantin; Butruille, à Douai; Fiévet, à Masny; Lefebvre, à Douai; E. Paix, id.; Patoux, à Aniche; Picot, à Somain; Wibault, à Douai.

CHAMBRES CONSULTATIVES DES MANUFACTURES, FABRIQUES, ARTS ET MÉTIERS.

Trois chambres consultatives sont établies dans ce département, à Armentières, à Cambrai, à Avesues. Voici la nomenclature des membres qui les composent :

Armentières MM. A Béghin, *président*; V. Vagnair, *secrétaire*; D. Delecaille; Coisne; P. Woussen; Fauquenoy; A. Breuvart, Salmon, Morival, Dufour, Deren, Villard.

Cambrai. MM. Wallerand, ✻, *président*; Ch. Petit-Dupont, Brabant, A. Lallier, ✻, Bertrand, Cornaille, Chappellier, Pierson, Seydoux fils, Wiart-Pinquet, Menard-Réal, Hallette; *secrétaire*, M. Cornaille-Leroy.

Avesnes MM. G. Sculfort, *président*; Aubry, *vice-président;* Horrie, *secrétaire*; Boussus, Domengies, Dubois, Georges, Levent, Pecqueriaux, Pigé, Clavon, Carlier.

BUREAUX DE CONDITIONNEMENT DES SOIES ET LAINES, DE PESAGE DES MATIÈRES TEXTILES, DE TITRAGE ET DE NUMÉROTAGE DES FILS.

Roubaix. Un décret du 31 août 1858 a autorisé la ville de Roubaix a ouvrir un bureau de conditionnement de soies et laines.

Commission de surveillance. MM. A. Morel, A. Barbaux, conseillers municipaux; Delfosse, ✻, N....., membres de la chambre de commerce.

Directeur-comptable, M. A. Musin; *receveur*, M. Salmon.

Tourcoing. Le bureau de Tourcoing a été autorisé par décret du 11 février 1863, et a été inauguré le 5 novembre de la même année.

Commission de sarveillance. MM. Desurmont-Desurmont, ✻, H. Deroubaix, Lorthiois-Desplanques, Fr. Masurel, L. Bernard.

Directeur, M. Desmettre.

SERVICE MUNICIPAL DES EAUX, COMMUN AUX DEUX VILLES DE TOURCOING ET DE ROUBAIX.

Une distribution d'eau commune aux deux villes de Tourcoing et de Roubaix fonctionne depuis le 23 août 1863.

Les eaux distribuées, qui sont uniquement pour l'usage industriel, sont prises à la rivière de la Lys, en la commune de Bousbecques, où les deux cités précédemment indiquées ont élevé une usine contenant deux machines élévatoires.

La quantité d'eau consommée en 1871 par les deux centres industriels s'est élevée à 2,469,684 mètres cubes, qui se répartissent de la manière suivante par chacun des 300 jours industriels de la période annuelle, savoir :

Roubaix..........	5,973 m. c.
Tourcoing..........	2,259
Ou ensemble......	8,232 m. c.

La direction de cet important service a son siége à Tourcoing.

Voici la numenclature de son personnel :

Directeur : M. Rymkiewiez; *Inspecteur :* M. Louchet (à Roubaix), *Régisseur-comptable :* M. Descamps; *Piqueur :* M. Rifflard, ✻; *Teneur de livres :* MM. Aubier et De Prins.

Inspection du travail des enfants dans les manufactures.

Aux termes d'un décret du 7 décembre 1868, ce service est confié aux soins de MM. les Ingénieurs des mines.

Inspecteurs départementaux : MM. Nadeau, à Lille; Pastour, à Valenciennes.

BANQUE DE FRANCE. — SUCCURSALE DE LILLE.

Un décret du Gouvernement provisoire, en date du 27 avril 1848, a réuni la banque de Lille à la banque de France.

SUCCURSALE DE LILLE. *Directeur*, M. Hartung; *administrateurs*, MM. Bernard, Henri, ✻; Bernard, Théodore; J. Decroix, G. Delesalle; A. Descamps; A. Scalbert; E. Verstraete; A. Longhaye ✻; A. Wallaert; *censeurs*, MM. Scrive-Bigo, ✻; Descamps-Crespel; C. Mas.

SUCCURSALE DE VALENCIENNES. *Directeur*, M. Honoré; *administrateurs*, MM. Bracq, ✻; Dècle; Piérard, Quillacq, Dupont. *Censeurs*, MM. de Marsilly, ✻; Boca ✻; *caissier*, M. Fournier.

SUCCURSALE DE DUNKERQUE. *Etablie par décret du* 13 *juin* 1855.— *Directeur*, M. Coffyn; *administrateurs*, MM. Vandercolme, Thierry; Vancauwemberghe; Bourdon; Z. Chocquet; Van Costen. *Censeurs*, MM. Carlier, A., ✻; de Cleebsattel (O. ✻); Carpentier; *caissier*, M. Declebsattel.

SUCCURSALE DE ROUBAIX-TOURCOING. *Autorisée par décret du* 31 *décembre* 1867. — *Directeur*, M. Véron.

BOURSES DE COMMERCE.

Quatre bourses de commerce existent dans le département du Nord, elles sont établies à Dunkerque, Lille, Douai et Valenciennes.

BOURSE DE DUNKERQUE. *Agents de change courtiers*. MM. David Spiers, *syndic*; Leroy, *premier adjoint;* Plaideau, *deuxième adjoint;* Vancauwenberghe, *troisième adjoint;* Debaecker, *quatrième adjoint;* Deman, Alibert, Birck, Sergent, Lemaire.

BOURSE DE LILLE. *Agents de change*. MM. Verbiest, Liagre, Fevez, Pajot, Bourdonnay du Clésio, Paquin.

BOURSE DE DOUAI. *Agents de change*. MM. Pouille, *syndic*; Maure, *secrétaire-trésorier*; Campion, Cambier, Pochet, Lefebvre, Riémain, Rouez.

BOURSE DE VALENCIENNES. Il doit y avoir six agents de change; aucun n'est encore pourvu d'une nomination régulière.

Agents consulaires étrangers en résidence dans le département.

DUNKERQUE. MM. Waguet, consul d'Allemagne; Numa Plaideau, consul d'Autriche-Hongrie; Dewulf-Cailleret, consul de Belgique; Féron, consul du Brésil; Debaeque, consul de Costa-Rica, Bonvarlet, consul de Danemarck; Foort, vice-consul d'Espagne; Lemathre, vice-consul des États-Unis; Wordhouse, vice-consul de la Grande-Bretagne; Withmoore, vice-consul, idem; D'Arras, vice-consul de Mecklembourg-Schwerin; G. Féron, vice-consul du Mexique; Feron, vice-consul de Grèce; Foort, vice-consul d'Italie; Ingelet père, consul des Pays-Bas; Jodocius, vice-consul de Portugal; Debaecke, vice-consul de Russie;

Thierry, consul de Suède et de Norwège; Declebsattel, consul de Turquie; Collet, consul de Vénézuela.

GRAVELINES. MM. Dewul, consul de Belgique; de Carpentry, vice-consul de Danemarck; Demarle, vice-consul de Suède et de Norwège.

LILLE. MM. Decock, consul de Belgique; Crépy, vice-consul: Van der Straeten, vice-consul d'Espagne; F. Favarcq, consul d'Italie; Dubois, Grégoire, agent consulaire des Etats-Unis; Rouvière, consul de Portugal; Méry de Montigny, vice-consul.

ROUBAIX. M. Allard, consul de Belgique; M. Wilson, vice-consul de la Grande-Bretagne.

TOURCOING. M. Sioen (✠.B.), consul de Belgique.

CAMBRAI. M. Ch. Roth, banquier, vice-consul d'Espagne.

VALENCIENNES. M. Edouard Ewbanck, consul de Belgique.

COMMISSIONS CANTONALES DE STATISTIQUE.

Un décret du 1er juillet 1852 a établi dans chaque canton une commission de statistique chargée de remplir et de tenir à jour pour les communes de la circonscription cantonale, deux tableaux de renseignements sur les faits statistiques dont il importe que le Gouvernement ait la connaissance annuelle et sur ceux qui, par leur nature, ne peuvent être utilement recueillis que tous les cinq ans. Les membres des commissions sont nommés par le Préfet. Dans les villes chefs-lieux de département ou d'arrondissement comprenant plusieurs cantons, il n'y a qu'une seule commission. Les Préfets et Sous-Préfets sont présidents de droit des commissions établies dans les chefs-lieux de département et d'arrondissement. Les autres commissions ont un président nommé par le Préfet. Chaque commission peut élire un ou plusieurs secrétaires-archivistes.

Les Commissions cantonales de statistique ont été réorganisées par un arrêté préfectoral du 5 décembre 1873.

DEUXIÈME PARTIE.

DOCUMENTS STATISTIQUES.

NOTICE TOPOGRAPHIQUE ET STATISTIQUE.

Topographie.

Le département du Nord, ainsi nommé à cause de sa position géographique, qui est la plus septentrionale de la France, est situé entre les 0° 13' à l'ouest, et 2° 3' à l'est du méridien de l'Observatoire de Paris, et entre les 49° 58' et 51° 5' de latitude.

Il est formé de la réunion des anciennes provinces ci-après, savoir : la Flandre française en entier : le Cambrésis, sauf quatre communes, et le Hainaut français presque en totalité. Il comprend en outre quelques communes de l'Artois, dans les arrondissements de Lille, Douai et Cambrai, et dans ce dernier, cinq communes du Vermandois.

Les limites du département sont : au nord-ouest, la Manche ; au nord-est, la Belgique ; au sud-est, le département de l'Aisne, et au sud-ouest, les départements de la Somme et du Pas-de-Calais.

Il s'étend du nord-ouest au sud-est, et sa longueur, prise de Dunkerque jusqu'à Baives, commune située au-delà du bourg de Trélon, à l'extremité de l'arrondissement d'Avesnes, est d'environ 200 kilomètres. Sa largeur est très-variable dans les diverses parties qui le composent ; prise à Gouzeaucourt jusqu'à Condé, elle est de 64 kilomètres, tandis que vers Armentières, où le territoire est très-resserré, elle est de 5 kilomètres seulement. Sa surface totale est de 568,087 hectares.

Aspect.

EMINENCES. Le département du Nord est un pays de plaine. Il y existe cependant quelques éminences, dont les plus remarquables sont dans l'arrondissement de Dunkerque : celle de Watten, coteau

peu élevé et dont le noyau est composé de sable et de gravier mêlé de terres glaiseuses; dans l'arrondissement d'Hazebrouck, les monts Cassel, des Récollets, des Cattes, de Boeschèpe. le Mont Noir, le Mont-de-Lille, qui ont tous un noyau de sable jaune tirant sur le rouge, mêlé d'une faible partie de grès fort tendre; dans l'arrondissement de Lille, le Mons-en-Pévèle, qui a pour noyau un sable mêlé de pierres meulières, le Mont-Ecouvé et le Mont-de-Werwicq; dans l'arrondissement de Cambrai, les coteaux de la Terrière, de Marcoing, du Bois de-Bourlon, du Camp-de-César et quelques autres créés par les rivières dont le cours a formé la vallée et la hauteur de Bonavis, toutes eminences dont la pente est peu sensible et qui sont cependant les points les plus élevés du département; la sommité de Bonavis est de 145 mètres au-dessus du niveau de la mer, 35 mètres de plus que le Mont-Cassel; dans l'arrondissement d'Avesnes, les nombreux coteaux des vallées dont le territoire est sillonné en tous sens, notamment ceux voisins de la Sambre et ceux qui avoisinent les deux Helpes; dans les arrondissements de Douai et de Valenciennes, quelques coteaux peu élevés, qui s'étendent entre ces deux villes, pénètrent dans l'arrondissement de C mbrai et dont la plupart renferment des carrières de grès.

Vallées. Il existe plusieurs vallées dans les arrondissements de Douai, Valenciennes, Cambrai et Avesnes, mais elles sont peu profondes et peu remarquables. Les principales sont :

La vallée de la Scarpe, qui s'étend depuis Douai jusqu'à Mortagne, dans l'arrondissement de Valenciennes, n'ayant que 7 mèt. 14 cent. de pente sur une largeur inégale.

La vallée de la Sensée ayant 4 mètres 79 centimètres de pente, sur une largeur moyenne de 400 mètres et un développement de 10,500.

La vallée de l'Escaut, depuis l'entrée de cette rivière dans le département jusqu'à sa sortie, d'une largeur qui s'accroît insensiblement de 200 à 400 et 500 mètres, avec 63 mètres de pente.

La vallée de l'Hogneau, d'une longueur de 26,000 mètres, sur une largeur de 1,200 et sur une pente de 55 mètres.

La vallée de la Selle, longue de 37,000 mètres sur 300 à 800 mètres de largeur, sa pente est de 55 mètres.

La vallée de la Rhonelle, ayant 26,000 mètres de longueur, 400 à 1,000 mètres de largeur et 30 mètres de pente.

La principale vallée de l'Ecaillon; longueur, 24,000 mètres, largeur, 400 à 1,000 mètres; pente 28 mètres.

La vallée de la Sambre, longue dans le département de 5 myriamètres, 5,176 mètres de largeur réduite, avec 30 mètres de pente.

La vallée de l'Helpe-Majeure, ayant 4 myriamètres environ de

ongueur, sur une largeur qui s'accroît de 400 à 2,000 mètres, avec pente de 50 mètres.

La vallée de l'Helpe-Mineure, longue de 4 myriamètres sur 500 à 1,200 mètres de largeur avec 70 mètres de pente.

Il existe dans le département quelques autres vallées de moindre importance; de ce nombre sont les trois petites vallées des sources de l'Hogneau, les trois vallées des sources de l'Écaillon, etc.

RIVIÈRES. Les rivières qui arrosent le département sont au nombre de vingt-sept (1).

L'Aa, qui prend sa source un peu au-dessus du village de Bourth, dans le département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à St.-Momelin, et se dirige en droite ligne sur Gravelines, où ses eaux vont se jeter dans la mer.

La Colme, branche de l'Aa, qui s'en sépare au-dessus de Watten et se porte sur Bergues, où elle se jette dans le canal de Dunkerque.

L'Yser, petite rivière qui prend sa source au territoire de Rubrouck, arrondissement d'Hazebrouck, et va grossir les eaux de l'Hyperlé, dans la province belge de la Flandre Orientale.

La Pèene, tres-petite rivière qui naît dans les coteaux de Cassel et va se jeter dans l'Yser, près de Wylder.

La Lys, dont la source est à Louisbourg (Pas-de-Calais), qui sépare les territoires des deux départements depuis Thiennes jusqu'à Erquinghem, qui traverse une partie de l'arrondissement de Lille, aux confins de l'arrondissement d'Hazebrouck, et depuis Armentières jusqu'à près de Menin sert de limite entre le département du Nord et la Belgique.

La Lawe, formée par trois petits ruisseaux dans le département du Pas-de-Calais, qui vont se jeter dans la Lys au-dessus de La Gorgue.

La Bourre, petite rivière qui naît à Borre, arrondissement d'Hazebrouck et se réunit au canal de Préavin, au Grand-Dam.

La Marque, petite rivière qui prend sa source dans la forêt de Phalempin, arrondissement de Lille, traverse plusieurs marais auxquels elle sert de décharge, et se jette dans la Deûle à Marquette.

La Deûle, dont la source est à Carency (Pas-de-Calais), entre dans le département du Nord, à environ 4 kilomètres au nord de la ville de Douai, et se jette dans la Lys à Deûlémont.

(1) Parmi ces rivières, celles qui sont navigables sont indiquées, ainsi que les canaux, dans la section des travaux publics.

La Scarpe, qui naît de plusieurs sources dans le département du Pas-de-Calais, vient d'Arras, traverse Douai, Marchiennes, Saint-Amand, et se jette dans l'Escaut à Mortagne.

La Sensée, qui prend sa source à Eaucourt, département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à L'Ecluse, parcourt les arrondissements de Douai, Cambrai et Valenciennes, et va se jeter dans l'Escaut, à Bouchain.

La Gache, petite rivière dont l'origine est à Norœuil (Pas-de-Calais), et qui vient se mêler à la Sensée au territoire d'Aubencheul-au-Bac.

L'Escaut, fleuve qui a sa source dans le département de l'Aisne, traverse Cambrai, Bouchain, Denain, Valenciennes, Condé, sort du département à Mortagne, parcourt plusieurs provinces de la Belgique et parvient à Anvers, où il se jette dans la mer.

La Hayne, qui naît à Binche (Hainaut), et se réunit à l'Escaut, à Condé.

La Trouille, qui a son origine dans l'arrondissement d'Avesnes, sort du département et va se jeter dans la Hayne, près de Mons.

L'Hogneau, dont la source est dans la forêt de Mormal, arrondissement d'Avesnes ; cette rivière quitte le département du Nord à Sebourg, le rejoint à Crespin, et se jette dans la Hayne, près Condé.

La Selle, qui prend sa source à Moulin, département de l'Aisne, entre dans celui du Nord par Saint-Souplet, passe au Câteau, à Haspres, à Douchy, et va se jeter dans l'Escaut, à Denain.

La Rhonelle, qui naît dans la forêt de Mormal, et se jette dans l'Escaut à Valenciennes.

L'Ecaillon, qui sort d'un étang, à l'entrée de la même forêt, et se jette aussi dans l'Escaut, au-dessus de Valenciennes.

La Sambre, qui a sa source dans le bois de Cartignies, sur la limite des départements du Nord et de l'Aisne, passe à Landrecies et à Maubeuge, en longeant la forêt de Mormal, sort du département à Jeumont, et va jusqu'à Namur, où elle se réunit à la Meuse.

Le Bassuyau, petite rivière qui doit son origine à des sources jaillissantes dans l'arrondissement de Cambrai, et qui se joint à la Selle, au-dessous du premier moulin de Montay.

L'Esdain, très-petite rivière venant de Lesdain, qui traverse le torrent d'Esnes dans une auge de bois et se précipite ensuite dans le torrent.

Le Bayart, petite rivière dont la naissance est au sud de Solesmes et qui se jette dans la Selle.

L'Herclain, petite rivière qui tire ses eaux de plusieurs petites sources à Iwuy, et se jette dans l'Escaut, à la hauteur du Camp-de-César.

La Solre, dont la source est près d'Aibes, arrondissement d'Avesnes, et qui se jette dans la Sambre, à Assevent.

L'Helpe-Majeure, qui prend sa source près de la commune d'Eppe-Sauvage, arrondissement d'Avesnes, et se réunit à la Sambre, à Noyelles.

La Petite-Helpe, qui prend son origine dans les étangs de Trélon, et se jette aussi dans la Sambre, près de Maroilles.

Ruisseaux. On compte dans le département plusieurs ruisseaux, dont les principaux sont :

La Becque de Vieux-Berquin, qui naît à Strazeele et se jette dans la Bourre, près de Merville.

La Metterbeck, qui a sa source au Mont-des-Cattes et se jette dans la Lys au-dessous du pont d'Estaires.

Le ruisseau de *Steenwerck*, becque dont les sources sont au mont de Boeschepe et au Mont-Noir ; il se jette dans la Lys au-dessous de Sailly, dans le département du Pas-de-Calais.

La becque de *Nieppe*. qui tire ses eaux du Mont-de-Lille, dans l'arrondissement d'Hazebrouck, et se réunit aussi à la Lys, au-dessus d'Erquinghem.

La Vieille-Rivière, qui naît dans les marais du Clair-Marais et se jette dans l'Aa, au-dessous de Saint-Omer.

Des ruisseaux, des fontaines, des courants, coulants et becques se jettent en assez grand nombre dans ces rivières et dans les canaux. Dans les arrondissements d'Avesnes et de Cambrai particulièrement, où le sol est entrecoupé de ravins, des torrents plus ou moins considérables selon la saison y portent également leurs eaux.

Marais. Le territoire du département du Nord est, comme nous l'avons dit, plat et peu élevé au-dessus du niveau de la mer, ce qui fait que les eaux tendent à rester stationnaires ; le nombre considérable de rivières, ruisseaux et canaux dont il est partout entrecoupé, contribuent, avec les pluies abondantes qui y tombent souvent en hiver, à en faire une région humide et à rendre marécageuses les terres les plus exposées à l'invasion des eaux. Il est à croire que les plaines de l'ancienne Flandre, aujourd'hui si bien cultivées et si productives, furent autrefois de vastes marais suc-

cessivement soustraits à l'empire des eaux par les travaux les plus opiniâtres ; cette observation s'applique plus particulièrement à l'arrondissement de Dunkerque, dont le sol ne se conserve en état de culture que par d'immenses travaux de desséchement, renouvelés et entretenus chaque année.

Les principaux marais existant dans le département sont :

Dans le grand bassin de l'arrondissement de Dunkerque, les Moëres, grande et petite, d'une contenance de 3,310 hectares et dont il a été parlé plus haut, à l'article des desséchements, section des travaux publics.

Sur les bords des canaux de Bergues à Dunkerque, de Furnes et de la Colme, aux environs de Watten, les terres avoisinantes, en grande partie marécageuses;

Entre Cassel, Hazebrouck et Saint-Omer, le Clair-Marais, de 58 hectares 33 ares d'étendue;

Les terres marécageuses des bords de la Lys et de la Nieppe,

Les marais des bords de la Deûle et de la Marque, et dont une grande partie est en eaux;

Les marais de la vallée de la Scarpe, de la rive gauche du vallon de la Sensée et de la rive droite de l'Escaut, depuis Cambrai jusqu'à Condé;

Enfin quelques parties marécageuses sur les points les plus bas de quelques vallées des arrondissements d'Avesnes et de Cambrai;

On rencontre aussi des flaques dans le Clair-Marais et dans une partie des arrondissements de Lille, de Douai et de Cambrai, d'où on extrait de la tourbe;

Et un assez grand nombre d'étangs, dont la plupart sont dans l'arrondissement d'Avesnes, et le reste dans ceux de Lille et de Cambrai.

Météorologie.

CLIMAT. Le climat du département du Nord est froid, ce qui est un effet de sa situation vers les 49° et 51° degrés de latitude septentrionale.

Le voisinage de la mer qui en fait la limite au nord-ouest, le peu d'élévation du sol, les marais, les rivières, les canaux et les ruisseaux nombreux qui le parcourent, entretiennent dans l'atmosphère une grande humidité. Les hivers, dont la durée est de plus de six mois, y sont souvent pluvieux, brumeux, et la neige y est moins abondante que dans les départements qui l'avoisinent au sud. Le printemps y est tardif, et par conséquent très-court; mais aussitôt

qu'il a fait sentir son influence, la terre commence à se couvrir des plus riches productions, et la végétation acquiert la plus grande vigueur. L'automne, dans ces contrées, est ordinairement belle et soutenue.

TEMPÉRATURE. D'après les observations faites, le terme moyen du froid dans le département est d'environ 8 degrés, et la moyenne de la chaleur est de 17 degrés.

L'époque du maximum du froid est en décembre et janvier, celle des plus grandes chaleurs en août.

MÉTÉORES. Les orages, sans être multipliés dans le département, y sont quelquefois assez fréquents au commencement de la belle saison. Les ouragans y sont rares. La moyenne annuelle du nombre de jours de pluie est d'environ 160.

VENTS DOMINANTS Les vents dominants sont : ouest, sud-ouest, nord-ouest, et amènent ordinairement des pluies.

Division du Territoire.

Le département se compose de 661 communes, réparties en sept arrondissements, dont les chefs-lieux sont : Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes.

Le tableau statistique de ces communes, par canton et par arrondissement, est ci-après :

Parmi les 661 communes du département, on compte 36 villes que nous désignons ci-après dans l'ordre de leur importance.

LILLE. Chef-lieu du département, du quartier-général du 2e corps d'armée, de la 3e division militaire et d'un tribunal de première instance ; place forte, avec citadelle ; faculté des sciences, ville d'industrie et de commerce.— Population : 158,113 habitants. — Distance de Paris : 236 kilomètres.

ROUBAIX. Chef-lieu de deux cantons, à 11 kil. de Lille ; ville de grande industrie.— Population, 75,987 âmes.

TOURCOING. Chef-lieu de deux cantons, à 13 kil. de Lille ; ville de grande industrie. — Population : 43,322 âmes.

DUNKERQUE. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance ; place fortifiée et port de mer ; ville de commerce, — Population : 34,350 habitants. — Distance de Lille . 78 kil.

VALENCIENNES. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de

première instance; place fortifiée avec citadelle. — Distance de Lille, 51 kil. — Population : 24,662 habitants.

DOUAI. Chef-lieu de sous-préfecture, siége de la cour impériale et d'une académie universitaire; faculté des lettres et faculté de droit; place fortifiée. — Population : 23,741 habitants. — Distance de Lille : 33 kilom.

CAMBRAI. Chef-lieu d'archevêché, de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance; place forte avec citadelle. — Distance de Lille : 59 kil. — Population : 22,887 habitants.

ARMENTIÈRES. Chef-lieu de canton, ville ouverte, industrielle, à 16 kil. de Lille. — Population : 19,055 habitants.

MAUBEUGE. Chef-lieu de canton; place fortifiée, avec camp retranché. — Population : 13,234 habitants.

BAILLEUL. Chef-lieu de deux cantons; ville ouverte. — Population : 12,828 habitants. — Distance de Lille ; 29 kil.

DENAIN. A 11 kil. de Valenciennes. — Population : 12,330 habitants.

SAINT-AMAND. Chef-lieu de deux cantons, à 38 kil. de Lille, ville ouverte. — Population : 10,574 habitants.

LE CATEAU. Chef-lieu de canton, ville ouverte, à 83 kil. de Lille. — Population : 9,500 habitants.

HAZEBROUCK. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance; ville ouverte, à 47 kil. de Lille. — Population : 9,435 habitants.

GRAVELINES. Chef lieu de canton; place fortifiée et port de mer. — Population : 7,733 âmes. — Distance de Lille : 97 kil.

ESTAIRES. Ville ouverte, à 30 kilomètres de Lille. — Population : 6,915 âmes.

MERVILLE. Ville ouverte; 6,844 habitants. — Distance de Lille. 36 kil.

COMINES. Ville ouverte, à 17 kil. de Lille. — Population : 6,353 âmes.

BERGUES. Chef-lieu de canton, à 69 kil. de Lille; place fortifiée. Population : 5,774 habitants.

SECLIN. Chef-lieu de canton, ville ouverte, de 5,055 habitants — A 11 kil. de Lille.

CONDÉ. Chef-lieu de canton, place fortifiée, à 50 kil. de Lille.— Population : 4,954 habitants.

HAUBOURDIN. Chef-lieu de canton, à 7 kil. de Lille.—Population : 4,434 habitants.

CASSEL. Chef-lieu de canton ; ville ouverte, de 4,258 habitants. — Distance de Lille : 49 kil.

LANDRECIES. Chef-lieu de canton, place fortifiée, à 84 kil. de Lille. — Population : 3,990 habitants.

ORCHIES. Chef-lieu de canton, à 26 kil. de Lille. — Population : 3,721 habitants.

AVESNES. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de pre mière instance — Population : 3,603 habitants. — Distance de Lille : 102 kil.

HONDSCHOOTE. Chef-lieu de canton, ville ouverte, à 82 kil. de Lille. — Population · 3,472 habitants.

LE QUESNOY. Chef-lieu de deux cantons. — Population : 3,603 habitants. — Distance de Lille, 68 kil.

LA GORGUE. Ville ouverte, à 31 kil. de Lille. — Population : 3,496 âmes.

MARCHIENNES. Ville ouverte, chef-lieu de canton, 33 kil. de Lille. — Population : 3,335 habitants.

LA BASSÉE. Chef-lieu de canton, ville ouverte. — Population : 3,246 habitants.

BOURBOURG. Chef-lieu de canton, ville ouverte. — Distance de Lille : 97 kil. — Population : 2,574 habitants.

LANNOY. Chef-lieu de canton, ville ouverte, à 12 kil. de Lille. — Population : 1,842 habitants.

BAVAI. Chef-lieu de canton, ville ouverte, à 70 kil. de Lille. — Population : 1,777 habitants.

BOUCHAIN. Place fortifiée, chef lieu de canton, de 1,607 âmes de population. — Distance de Lille : 49 kil.

MORTAGNE. Ville ouverte, à 45 kil. de Lille. — Population : 1,208 habitants.

Superficie.

La superficie totale du département est de 568.086 hectares 88 ares et se divise par cantons et par arrondissements, de la manière suivante :

DÉSIGNATION des arrondissements.	DÉSIGNATION des cantons.	Nombre de communes.	SUPERFICIE par canton. hect.	ares	SUPERFICIE par arrondissemt. hect.	ares
Dunkerque.	Bergues	13	11959	75	72160	32
	Bourbourg	13	14081	41		
	Dunkerque (Est)	8	6713	»		
	Dunkerque (Ouest)	5	4715	28		
	Gravelines	4	6942	93		
	Hondschoote	8	13638	58		
	Wormhoudt	10	14109	87		
Hazebrouck.	Bailleul (Nord-Est)	4	9595	75	69320	07
	Bailleul (Sud-Ouest)	5	6787	07		
	Cassel	13	11758	81		
	Hazebrouck (Nord)	10	12530	25		
	Hazebrouck (Sud)	7	8383	26		
	Merville	5	8272	95		
	Steenvoorde	9	11992	88		
Lille	Armentières	8	6277	76	87428	
	Bassée (La)	11	7009	86		
	Cysoing	14	9617	23		
	Haubourdin	16	8730	67		
	Lannoy	16	7878	85		
	Lille Nord-Est	2	1572	57		
	Lille Centre	2	285	12		
	Lille Sud-Est	3	1216	79		
	Lille Sud-Ouest	»	1151	35		
	Lille Ouest	4	2967	90		
	Pont-à-Marcq	15	11645	05		
	Quesnoy-sur-Deûle	9	6497	81		
	Roubaix Est	2	2361	»		
	Roubaix-Ouest	2	1398	»		
	Seclin	16	9487	21		
	Tourcoing-Nord	6	6222	67		
	Tourcoing-Sud	3	3097	15		
Cambrai	Cambrai-Est	14	8896	01	89260	33
	Cambrai-Ouest	17	7901	64		
	Carnières	16	10149	»		
	Câteau (Le)	17	15925	96		
	Clary	17	13672	02		
	Marcoing	20	19942	95		
	Solesmes	17	12772	64		

DÉSIGNATION des arrondissements.	DÉSIGNATION des cantons.	Nombre de communes.	SUPERFICIE par canton.	SUPERFICIE par arrondissem.
			hect. ares	hect. ares
AVESNES...	Avesnes (Nord)...........	14	12965 76	139723 24
	Avesnes (Sud)...	12	15119 07	
	Bavai.......	18	12725 15	
	Berlaimont.	14	8747 [illegible]	
	Landrecies.	10	11467 93	
	Maubeuge..............	15	20829 69	
	Quesnoy (Est)...........	14	18023 75	
	Quesnoy (Ouest)..........	27	7983 49	
	Solre-le-Château	16	13490 39	
	Trélon....	13	18370 35	
DOUAI....	Arleux.	15	8573 20	47205 85
	Douai Nord...........	6	5956 85	
	Douai Sud............	10	5787 66	
	Douai Ouest.	11	6345 55	
	Marchiennes.............	15	10279 81	
	Orchies................	9	10262 78	
VALENCIENN.	Amand Saint- (R.-G.).....	10	11246 04	62978 29
	Amand Saint- (R.-D.).....	8	5860 92	
	Bouchain....	21	14227 19	
	Condé.......	10	8346 21	
	Valenciennes Nord.... .	8	6735 36	
	Valenciennes Est.......	10	8002 29	
	Valenciennes Sud.	14	8560 28	
		664	568086 88	568086 88

ÉTAT DES DIVERS SOLS DU DÉPARTEMENT.

Pays de montagnes	» hect.
— de collines	158,087
— de plaines et de vallons	410,000
	568,087

Sol riche de terreau	77,000hect.
Pays de bruyères ou de landes	7,800
Sol de craie ou calcaire	84,136
— de gravier	1,550
— pierreux	55,600
— sablonneux	28,600
— argileux	299,120
— limoneux ou marécageux	34,281
— de différentes sortes	»
	568,087

Le territoire du département se divise, par nature de propriété, comme suit :

Terres à labour	349,793hect
Prés	95,833
Bois	35,827
Vergers, pépinières et jardins	16,355
Oseraies, aulnaies, saussaies	109
Etangs, abreuvoirs, mares et canaux d'irrigation	1,096
Landes, pâtis, bruyères	7,568
Canaux de navigation	361
Cultures diverses	3,731
Superficies des propriétés bâties	4,652
Routes, chemins, places publiques, rues, etc	15,832
Rivières, lacs, ruisseaux	3,084
Forêts domaniales, terrains improductifs appartenant à l'État	23,257
Cimetières, églises, presbytères, bâtiments publics	609
	568,087

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distance en kilomètres au chef-lieu du canton.	de la sous-Prefecture.	de la Préfecture.	POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1874.	NOMBRE des centimes communaux. annuels.	non annuels.	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7	8	9
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE : 7 cantons, 61 communes.								
Canton de Bergues.								
Armbouts-Cappel.	7	48	71	1052	8924	58 4	»	58 4
Bergues	»	9	66	5774	54572	8	8	16
Bierne.	2	10	68	481	8797	37 2	9	46 2
Bissezeele.	7	16	62	382	2729	76 5	14	90 5
Crochte	6	15	70	676	6128	43 5	»	43 5
Éringhem.	12	19	66	654	6645	74	»	74
Hoymille.	2	11	68	477	5596	69	»	69
Pitgam	9	15	68	1548	16778	29 3	»	29 3
Quaëdypre.	5	14	65	1566	16358	73	»	73
Socx.	4	13	64	697	7200	47 7	»	47 7
Steene.	6	13	100	1076	10742	49 3	»	49 3
West-Cappel.	8	16	62	848	6126	75 6	»	75 6
Wylder.	9	19	60	340	2220	144 2	»	144 2
Totaux...				15541	152811			
Canton de Bourbourg.								
Bourbourg-Ville.	»	19	74	2574	21833	8	20	28
Bourbourg-Camp.	»	19	74	2493	24422	24 6	»	24 6
Brouckerque.	7	13	74	935	7304	38 9	»	38 9
Cappelle-Brouck.	5	23	66	1206	11545	42 8	»	42 8
Dringham.	10	19	64	254	2667	104	»	104
Holque.	11	28	67	550	3348	46 5	»	46 5
Looberghe.	7	48	67	1524	12706	37 3	19 4	56 7
Millam.	12	26	66	896	9161	62 1	»	62 1
Momelin (St.-)	20	33	66	443	3956	37 1	»	37 1
Pierre-Bouck (St.-)	7	25	74	641	6216	33	20	53
Spycker.	10	10	75	694	5672	58 2	12 5	70 5
Watten.	14	29	67	1410	12439	52 9	»	52 9
Wulverdinghe.	18	29	70	363	2078	108 2	»	108 2
Totaux....				13983	123347			
Canton de Dunkerque-Est.								
Coudekerque.	6	6	73	600	7704	55 5	7 5	63
Coudekerque-Br.	2	2	72	1803	13820	8	»	8
Dunkerque Est.	»	»	76	15037	396869	3	16	19
Leffrinckoucke.	7	7	81	303	2561	84 8	»	84 8
Rosendael (Le).	3	3	79	3671	15279	17 6	20	37 6
Téteghem.	7	7	81	1383	14952	43 2	14	57 2
Uxem.	10	10	73	471	4538	19	»	19
Zuydtcoote.	10	10	81	318	1049	68 9	18	86 9
Totaux				23586	456742			

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distance en kilomètres au chef-lieu: du canton.	de la sous-Prefecture.	de la Préfecture.	POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1874.	NOMBRE des centimes communaux: annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Canton de Dunkerque-Ouest.								
Cappel.	6	6	77	461	4538	39 2	18	57 2
Dunkerque-Ouest.	»	»	78	19313	»	»	»	»
Fort-Mardyck	6	6	83	1070	1412	8	»	18
Mardyck.	11	11	87	425	3210	49 4	»	49 4
Grande-Synthe.	7	7	84	724	7475	59 2	»	59 2
Petite-Synthe.	4	4	82	3735	19670	49	»	49
Totaux....				25730	36305			
Canton de Gravelines.								
Craywick.	10	13	83	408	5702	76 6	»	76 6
Georges (St.-).	4	2	95	327	3828	76	11	87
Gravelines.	»	20	97	7733	39094	8	»	8
Loon.	7	12	89	2290	17515	49 4	»	49 4
Totaux....				10758	66139			
Canton d'Hondschoote.								
Bambecque.	10	21	67	953	9289	72	20	72
Ghyvelde.	10	12	84	2186	10648	36 6	20	56 6
Hondschoote.	»	20	82	3472	29032	12 8	20 6	33 4
Killem.	4	20	81	1152	9374	66	19	85
Moëres (Les).	6	17	75	881	8348	68 5	»	68 5
Oost-Cappel.	7	23	82	425	3459	51	»	51
Rexpoëde.	6	19	78	1811	13941	67 6	»	67 6
Warhem	9	14	74	2403	20346	49 7	»	49 7
Totaux....				13283	104437			
Canton de Wormhoudt.								
Bollezeele.	11	25	65	1811	14906	59 4	14 7	74 1
Broxeele.	15	27	65	376	3043	98	20	118
Esquelbecq.	3	20	63	1866	12903	103 6	»	103 6
Herzeele.	5	24	64	1665	13227	72 4	»	72 4
Lederzeele.	17	29	66	1632	11546	63	17	80
Ledringhem.	4	24	57	659	5568	75	»	75
Merckeghem.	14	27	68	850	5738	66 3	22	88 3
Volckerinckhove.	15	27	66	893	7959	57 7	»	57 7
Wormhoudt.	»	20	58	3701	29873	55 7	12 5	68 2
Zeggers-Cappel.	6	19	66	1762	13424	48 6	9 2	57 8
Totaux....				15215	118187			

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu du canton.	de la sous-Préfecture.	de la Préfecture.	POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1874.	NOMBRE des centimes communaux. an-nuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK, 7 cantons, 53 communes								
Canton de Bailleul Nord-Est								
Bailleul-Nord-Est.	»	17	28	7308	77411	15 2	15 5	30 7
Jans-Cappel (St.-).	30	17	31	1070	5920	94 2	»	94 2
Nieppe.	9	26	20	4525	24936	69 2	20	89 2
Steenwerck.	6	19	26	4465	26609	98	19 5	117 5
Totaux....				17368	134876			
Canton de Bailleul Sud-Ouest.								
Bailleul Sud-Ouest.	»	17	28	5520	Voir Bailleul Nord Est.			
Berthen.	6	16	35	590	3665	96	»	96
Flêtre.	7	10	35	1108	7446	78 2	14	92 2
Merris.	6	10	35	1197	7141	74 5	20	94 5
Meteren.	3	14	32	2620	16723	74 7	20	94 7
Vieux-Berquin.	8	12	37	3379	19113	59 7	27	86 7
Totaux...				14414	54088			
Canton de Cassel.								
Arnêke.	7	20	58	1478	11850	52	9	61
Bavinckhove.	3	10	55	880	6447	78 5	5	83 5
Buysscheure.	12	19	63	795	5701	69	»	69
Cassel.	»	13	51	4258	29478	15 5	16	31 5
Hardifort.	3	13	54	591	4386	54	»	54
Marie-Cappel (Ste.-)	3	7	50	716	6329	62	20	82
Noordpeene.	7	26	58	1486	10022	65	13	78
Ochtezeele.	7	20	57	498	4488	92	13	105
Oxelaëre.	2	10	52	532	3919	45	»	45
Rubrouck.	12	21	63	1390	13041	49	24 5	73 5
Wemaers-Cappel.	4	13	54	461	3210	85	»	85
Zermezeele.	4	14	55	373	3355	64 5	»	64 5
Zuydpeene.	7	13	56	784	7923	65 5	»	65 5
Totaux....				14242	110149			
Canton d'Hazebrouck-Nord.								
Blaringhem.	12	12	56	1885	12393	70 2	20	90 2
Caëstre.	7	7	38	1517	11173	68 7	»	68 7
Ebblinghem.	9	9	54	726	5729	61 2	25	86 2
Hazebrouck-Nord.	»	»	45	4988	75022	14 7	20	34 7
Hondeghem.	4	4	50	1352	10722	50 5	»	50 5
Lynde.	9	9	55	756	6566	55 5	»	55 5
Renescure	12	12	57	1944	12601	67 7	20	87 7
Sercus.	7	7	51	493	3995	76	»	76
Staple.	8	8	53	980	8065	74 5	»	74 5
Wallon-Cappel.	5	5	50	738	4965	60 5	»	60 5
Totaux....				15379	151231			

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu			POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1874.	NOMBRE des centimes communaux.		
	du canton.	de la sous-Préfecture.	de la Préfecture.			annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
				Canton d'Hazebrouck-Sud.				
Boeseghem.	11	11	56	1043	6265	73	20	93
Borre.	4	4	41	774	5118	77	»	77
Hazebrouck-Sud	»	»	55	4447	Voir Hazebrouck-Nord.			
Morbecque.	4	4	49	3836	30215	10 5	10	20 5
Pradelles.	5	5	4	314	2542	99 5	»	99 5
Steenbecque.	7	7	52	1971	11842	54 7	20	74 7
Strazeele.	8	8	38	607	4556	89	»	89
Thiennes.	10	10	51	1063	6492	98	20	118
Totaux....				14055	67030			
				Canton de Merville.				
Estaires.	7	20	30	6915	44033	13 5	20	33 5
Haverskerque.	7	10	45	1633	8016	99 2	»	99 2
La Gorgue.	5	17	32	3496	22536	107 2	20	127 2
Merville.	»	12	37	6844	43115	50	21 5	71 5
Neuf-Berquin.	4	15	34	1397	6088	124	12	136
Totaux ...				20285	123788			
				Canton de Steenvoorde.				
Boëschepe.	9	16	36	2201	10097	83 5	20	103 5
Eecke.	4	10	40	1200	9199	79 5	18	97 5
Godewaersvelde.	5	15	40	1695	9948	97 2	»	97 2
Houtkerque.	9	20	58	1323	9343	50 5	»	50 5
Oudezeele.	6	16	54	994	6139	68 7	15	83 7
Steenwoorde.	»	11	48	4002	28452	34 5	9	43
Sylvestre-Cap. (St.-)	5	7	46	1076	7286	64 5	19	84 5
Terdeghem.	4	10	53	615	6243	55	»	55
Winnezeele.	4	15	52	1434	9715	57 2	10	67 2
Totaux....				14540	96392			
				ARRONDISSEMENT DE LILLE, 17 cantons, 129 communes.				
				Canton d'Armentières.				
Armentières.	»	16	16	19035	155329	9	30	39
Bois-Grenier.	5	16	16	1186	7737	66	20	86
Capinghem.	8	8	8	270	2345	87	»	87
Chapelle-d'Arment.	3	13	13	3154	17043	59	20	79
Erquinghem-Lys.	3	19	19	1853	12599	66 5	30	96 5
Frelinghien.	5	13	13	2034	16903	75	10	85
Houplines.	3	16	16	4154	30978	42 5	20	62 5
Prémesques.	7	9	9	1115	5987	108	25	133
Totaux....				32821	248891			

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu — du canton.	de la sous-Préfecture.	de la Préfecture.	POPULATION.	Principal des contributions directes pour 1874.	NOMBRE des centimes communaux. — annuels.(1)	non annuels.(2)	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Canton de La Bassée								
Aubers.	10	23	23	1942	9688	64	26 2	90 2
La Bassée.	»	24	24	3246	28466	10 5	20	30 5
Fournes.	9	16	16	1506	12635	53	20	73
Fromelles	10	23	23	1317	6724	103	28 5	131 5
Hantay.	5	24	24	544	2743	139	27	166
Herlies.	7	20	20	988	6887	97 5	24	121 5
Illies.	4	24	24	1514	9858	140 5	32	172 5
Marquillies.	8	21	21	1185	6834	18	20	38
Sainghin-en-Weppes	10	20	20	2388	10738	60 5	12	72 5
Salomé.	3	24	24	1190	9631	37	»	37
Wicres.	6	19	19	254	2359	140	20	160
Totaux....				16074	106563			
Canton de Cysoing.								
Bachy.	4	18	18	1013	5388	61	25 5	86 5
Bourghelles.	2	16	16	1225	6751	76	20	96
Bouvines.	3	13	13	602	3695	63	»	63
Camphin-en-Pévèle	5	16	16	1359	7350	83	12	95
Cappelle.	8	18	18	1272	8793	52	3	55
Cobrieux.	4	17	17	412	2203	146	»	146
Cysoing.	»	14	14	2937	20053	61 5	20	81 5
Genech.	5	16	16	1119	5425	68	35	103
Louvil.	3	14	14	737	2943	78	20	98
Mouchin.	9	23	23	1464	9444	47	17	64 1
Péronne.	5	12	12	658	2335	95	»	95
Sainghin-en-Mélant.	5	10	10	1785	11370	43	4 2	47 2
Templeuve.	7	18	18	2966	22743	81	20	101
Wannehain.	4	18	18	612	2772	97	»	97
Totaux...				18161	111265			
Canton d'Haubourdin.								
Beaucamps.	6	13	13	1010	4981	80	»	80
Emmerin.	3	10	10	528	6221	47	18	65
Englos.	3	10	10	438	1848	110	»	110
Ennetières-en-Wep.	4	10	10	1650	11068	55	5 5	60 5
Erquinghem-le-Sec	5	12	12	225	1604	92	20	112
Escobecques.	5	12	12	255	1897	97	33 5	130 5
Hallennes-lez-Haub.	2	9	9	852	5666	98	»	98
Haubourdin.	»	7	7	4434	40766	45 7	29	74 7
Le Maisnil.	10	17	17	486	2791	133 5	44	177 5
Ligny.	6	13	13	122	913	32	»	32
Lomme.	7	6	6	3870	26600	57	10	67

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu — du canton.	de la sous-Préfecture.	de la Préfecture.	POPULATION.	Principal des contributions directes pour 1874.	NOMBRE des centimes communaux. — annuels.(1)	non annuels.(2)	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Loos.	3	5	5	6333	36561	23	19	42
Radinghem.	8	15	15	1138	7117	91	»	91
Santes.	3	10	10	1772	12419	63	20	83
Sequedin.	3	10	10	633	4361	83 5	»	83 5
Wavrin.	7	14	14	3070	16553	29	16	45
Totaux.. .				27811	181366			
Canton de Lannoy.								
Annappes.	7	6	6	2307	15231	57	20	77
Anstaing.	9	10	10	606	3498	92	»	92
Ascq.	8	8	8	2289	12806	43 5	13 5	57
Baisieux.	9	15	15	2020	12658	55	17	72
Chereng.	8	12	12	1442	7117	65 5	»	65 5
Flers.	8	6	6	2948	19839	52	3	55
Forest.	5	12	12	814	2639	67	25	92
Gruson.	10	12	12	400	2879	98	12 5	110 5
Hem.	3	13	12	2814	17928	44	18 2	62 2
Lannoy.	»	16	11	1842	13132	31 5	20	51 5
Leers.	4	14	13	3286	11966	85 9	23	108 9
Lys-lez-Lannoy.	1	14	16	2480	13655	40 5	16	56 5
Sailly.	3	14	14	918	5625	113	»	113
Toufflers.	2	14	14	1272	4600	72	19 5	91 5
Tressin.	7	10	10	502	2907	92	20	112
Willems.	5	15	15	2038	10534	79 2	12	91 2
Totaux....				27978	157014			
Canton de Lille Nord-Est.								
Hellemmes-Lille.	4	4	4	2368	12085	63	21	84
Lille Nord-Est.	»	»	»	35427	2383647	8	14	22
Mons-en-Barœul.	3	3	3	2168	11412	56	»	56
Totaux....				39963	2407144			
Canton de Lille-Centre.								
Lille-Centre.	»	»	»	16857		Lille Nord-Est.		
Madeleine (La).	2	2	2	6348	48639	41	35	76 5
Totaux...				23205	48639			
Canton de Lille Sud-Est								
Faches.	6	6	6	2851	14470	63 5	10	73 5
Lezennes.	6	6	6	1469	4231	93 5	24 5	124
Lille Sud-Est.	»	»	»	16227	Voir Lille Nord-Est.			
Ronchin.	5	5	5	2204	11434	63	26	89
Totaux...				22851	30135			

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu			POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1874.	NOMBRE des centimes communaux.		
	du canton.	de la sous-Préfecture.	de la Préfecture.			annuels.	non annuels	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Canton de Lille Sud-Ouest.								
Lille Sud-Ouest.	»	»	»	176335	Voir Lille Nord-Est			
Canton de Lille-Ouest.								
André (St.)	3	3	3	1761	21038	49	21 5	70 5
Lambersart.	3	3	3	2240	21042	58	»	58
Lille Ouest.	»	»	»	13271	Voir Lille Nord-Est.			
Marquette.	5	5	5	3069	22099	79	10	89 5
Wambrechies.	7	7	7	3714	29197	66 5	20	86
Totaux				24055	93376			
Canton de Pont-à-Marcq.								
Attiches.	4	14	14	895	7139	59 5	18	77 5
Avelin.	3	12	12	1687	14853	66	7	73
Bersée.	5	19	19	1812	12029	70	»	70
Ennevelin.	3	17	17	1592	10561	78	20	98
Fretin.	5	11	11	1992	13696	53	17 5	70 5
La Neuville.	7	17	17	385	3050	74	27	101
Mérignies.	2	16	16	920	7870	64	20	84
Moncheaux.	9	23	23	958	4907	83	20	103
Mons-en-Pévèle.	5	19	19	2090	14624	43	21	64
Ostricourt.	11	23	23	810	6067	34	»	34
Phalempin.	8	15	15	1463	12742	91	23	114
Pont-à-Marcq.	»	14	14	765	6196	76	20	96
Thumeries.	8	19	19	956	7263	51	10	61
Tourmignies.	3	16	16	577	2362	79	»	79
Wahagnies.	8	19	19	888	5414	57 5	18 5	76
Totaux....				17790	128770			
Canton de Quesnoy-sur-Deûle								
Comines.	8	13	18	6353	49296	24 2	»	24 2
Deûlémont.	5	16	16	1936	14135	74 5	»	74 5
Lompret.	7	8	8	657	4171	97	20	117
Pérenchies.	6	8	8	1554	10270	119	»	119
Quesnoy-sur-Deûle.	»	11	11	4660	38759	68 5	20	88 5
Verlinghem.	4	7	7	1584	11077	108	»	108
Warnéton-Bas.	6	16	16	279	2779	56	»	56
Warnéton-Sud.	5	15	15	127	1483	63	»	63
Wervick-Sud.	10	18	18	3038	14357	84	38	122
Totaux....				20188	146327			

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES. 1	Distances en kilomètres au chef-lieu — du canton. 2	de la sous-Préfecture. 3	de la Préfecture. 4	POPULATION. 5	Principal des quatre contributions. directes pour 1874. 6	NOMBRE des centimes communaux. — annuels. 7	non annuels 8	TOTAL. 9
Canton de Roubaix-Est.								
Roubaix.	»	11	11	44193	961511	9	24	33
Wattrelos.	4	15	15	14682	45717	71 5	31	102 5
Totaux...				58875	1007228			
Canton de Roubaix-Ouest.								
Croix.	3	8	8	4204	31682	47	11	58
Roubaix.	»	11	11	31794	Voir Roubaix-Est.			
Wasquehal.	4	7	7	2824	17878	48	15 2	63 2
Totaux...				38822	49500			
Canton de Seclin.								
Allennes-les-Marais.	7	17	17	1021	6675	70	24	94
Annœullin.	3	19	19	3980	22601	8	9	17
Bauvin.	13	24	24	1854	9183	26 5	»	26 5
Camphin-en-Carem.	6	17	17	940	8136	41 5	»	41 5
Carnin.	6	17	17	413	2962	79 5	»	79 5
Chemy.	4	15	15	373	3666	51	19	70
Gondecourt.	4	15	15	2054	11364	94 7	4 2	98 9
Herrin.	6	16	16	456	3124	73	»	73
Houplin.	3	14	14	1540	9904	57	16	73
Lesquin.	7	7	7	1329	10816	71	17 5	88 5
Noyelles.	7	9	9	289	3296	30	20	50
Provin.	11	20	20	1490	6714	72	20	92
Seclin.	»	11	11	5055	49303	38	27	65
Templemars.	4	8	8	932	5180	80	25	105
Vendeville.	6	8	8	498	2492	130	20	150
Wattignies.	5	7	7	2392	11547	53	18 5	71 5
Totaux....				24616	166963			
Canton de Tourcoing-Nord.								
Bousbecques.	8	16	16	2017	13252	75	»	75
Halluin.	9	17	17	12946	64058	62	17 5	79 5
Linselles.	7	13	13	4194	24922	90 5	13	103 5
Neuville-en-Ferrain	3	17	17	3927	13641	83	45 3	128 3
Roncq.	5	14	14	5490	27836	107 5	38 5	146
Tourcoing-Nord.	»	14	14	16761	445980	9 2	27	36 2
Totaux...				45335	589689			
Canton de Tourcoing-Sud.								
Bondues.	7	8	7	3294	20827	78 5	»	78 5
Marcq-en-Barœul.	8	5	8	7548	49264	55 7	9 5	65 2
Mouveaux.	3	10	10	2979	13861	73 5	11	84 5
Tourcoing-Sud.	»	14	14	26561	Voir Tourcoing-Nord.			
Totaux...				40382	83952			

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distance en kilomètres au chef-lieu — du canton.	de la sous-Préfecture.	de la Préfecture.	POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1874.	NOMBRE des centimes communaux. — annuels	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	(7)	8	9
ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI, 7 cantons, 118 communes.								
Canton de Cambrai-Est.								
Awoingt.	6	6	65	541	4777	70	»	70
Cagnoncles.	7	7	66	866	6112	58	»	58
Cambrai-Est.	»	»	59	9159	258852	6	19	25
Cauroir.	6	6	65	708	6487	53	17	70
Escaudœuvres.	3	3	62	1935	9057	43	14 5	57 5
Estrun.	11	11	58	636	2936	91	20	111
Eswars.	7	7	63	481	2842	112	20	132
Forenville.	7	7	63	90	2247	55	12	67
Iwuy.	9	9	62	3705	19589	8	20	28
Naves.	7	7	66	891	5363	57	19 5	76 5
Niergnies.	5	5	64	549	3403	107	20	127
Ramillies.	5	5	65	509	5398	59	15	74
Thun-Lévêque.	8	8	63	814	5277	79	24	103
Thun St.-Martin	8	8	66	864	6927	76	24	100
Totaux....				21748	339267			
Canton de Cambrai-Ouest.								
Abancourt.	7	7	54	602	5424	55	»	55
Aubencheul-au-Bac.	11	11	48	497	3795	16	»	8
Bantigny.	7	7	62	541	3109	85	19	104
Blécourt.	6	6	56	400	3484	81	»	81
Cambrai-Ouest	»	»	59	13738	Voir Cambrai-Est.			
Cuvillers.	6	6	56	352	2214	85	»	85
Fontaine-Notre-D.	6	6	66	1934	9759	51	»	51
Fressies	10	10	51	704	4041	24	9 5	33 5
Haynecourt.	7	7	54	367	5256	57	20	77
Hem-Lenglet.	10	10	54	782	4126	8	»	8
Morenchies.	3	3	59	114	1359	8	»	8
Neuville-St.-Rémy.	2	2	57	1087	6251	66	19	85
Paillencourt.	10	10	60	1230	6449	50	»	50
Proville.	3	3	62	705	6348	67	19	86
Raillencourt.	5	5	65	1057	8660	67	10	77
Sailly.	5	5	56	581	3312	82	30	112
Sancourt.	6	6	53	440	3857	69	12	81
Tilloy.	3	3	57	351	2904	58	»	58
Totaux				25482	80342			
Canton de Carnières.								
Aubert (St-)	8	15	74	2559	10557	50	33	123
Avesnes-lez-Aubert.	5	12	71	3682	10677	95	20	115
Beauvois.	5	12	71	1959	16330	61	25	86

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distance en kilomètres au chef-lieu			POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1874.	NOMBRE des centimes communaux.		
	du canton.	de la sous-Préfecture.	de la Préfecture.			annuels	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	(7)	8	9
Béthencourt.	9	16	74	1511	6533	111	30	141
Bévillers.	4	14	73	1190	4732	89	34	123
Boussières.	2	12	71	1002	4503	115	9	124
Carnières.	»	11	70	1883	10601	126	150	256
Catteniéres.	5	10	69	1210	4856	75	24	99
Estourmel.	4	8	67	713	3841	75	20	95
Fontaine-au-Pire.	6	13	72	1445	5744	144	»	144
Hilaire (St.-).	7	14	72	2351	8059	101	18	119
Quiévy.	6	18	76	3645	13819	105	»	105
Rieux.	5	11	69	2195	9996	42	15	57
Séranvillers.	8	9	66	552	3201	126	20	146
Villers-en-Cauchies.	10	14	77	1504	7146	76	20	96
Wambaix.	6	9	68	765	4812	107	24	131
Totaux....				28166	125417			
Canton du Câteau.								
Basuel.	4	28	87	1245	8350	103	20	123
Beaumont.	7	17	76	904	3446	87	»	87
Benin (St -).	4	28	87	673	3584	92	31	123
Câteau (Le).	»	24	83	9500	90960	11	40 7	517
Catillon.	8	31	90	2676	19845	68	21	89
Honnechy.	8	26	84	1494	4692	94	20	114
Inchy.	6	18	77	1712	7717	86	20	106
La Groise.	11	35	93	1022	8057	42	»	42
Maurois.	8	25	83	914	3905	67	56 5	67
Mazinghien.	9	33	80	1300	5375	120	20	176 5
Montay.	2	26	85	540	5247	50	20	70
Neuvilly.	5	25	84	2577	13743	131	23	154
Ors.	7	31	90	1024	8581	70	36	106
Pommereuil	4	28	87	1509	7371	99	26	125
Reumont.	6	25	82	1000	8148	102	»	102
Souplet (St.-).	6	30	89	2636	9263	82	36	118
Trois-Villes.	6	22	81	2045	9545	87	20	107
Totaux				32771	212833			
Canton de Clary.								
Audencourt.	6	17	76	323	1554	215	»	215
Bertry.	3	23	82	3010	10804	139	26	165
Busigny.	8	28	85	3540	18776	87	27 3	114 3
Caudry.	5	15	74	4365	21112	74	19 5	93 5
Caullery.	2	17	77	900	2992	157	»	157
Clary.	»	20	77	2783	10192	167	10	177
Deheries.	6	17	77	57	727	174	»	174
Elincourt.	5	20	78	1813	5744	154	26	180

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu du canton.	de la sous-Préfecture.	de la Préfecture.	POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1874.	NOMBRE des centimes communaux. annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Esnes.	8	11	69	1702	10528	68	»	68
Haucourt.	6	13	71	690	2629	153	24	177
Ligny.	4	16	74	2192	8492	101	27 6	128 6
Malincourt.	8	18	75	1031	4892	149	16	165
Maretz.	4	24	82	3022	16078	86	20	106
Montigny.	2	20	79	1200	4043	169	28	197
Selvigny.	4	17	75	839	3367	101	»	101
Villers-Outreau.	10	21	78	2977	8606	116	42	158
Walincourt.	5	15	74	2530	7770	169	25	194
Totaux ...				32994	138299			
Canton de Marcoing.								
Anneux.	6	9	68	531	4388	149	»	149
Banteux.	9	14	82	959	4896	85	18	103
Bantouzelle.	10	14	83	1084	5120	89	»	89
Boursies.	12	15	74	807	6646	66	53	119
Cantaing.	4	8	67	659	5884	73	»	73
Crèvecœur.	6	10	79	2378	20716	78	»	78
Doignies.	13	17	76	839	7270	56	20	76
Flesquières.	5	13	72	728	5143	94	20	114
Gonnelieu.	8	16	75	973	4280	122	42	164
Gouzaucourt.	9	18	77	2654	12947	60	7	67
Honnecourt.	10	17	76	1991	9825	76	32	108
Lesdain.	8	12	71	1145	5055	63	24	87
Marcoing.	»	8	66	1851	11816	35	»	35
Masnières.	3	7	66	1900	16938	75	12	87
Mœuvres.	12	14	73	869	5333	67	»	67
Noyelles.	2	6	64	667	5840	66	»	66
Ribecourt.	3	12	68	650	5598	67	44	111
Rumilly.	4	6	64	2005	8090	42	39 5	81 5
Villers-Ghislain.	10	18	77	2140	11393	119	20	139
Villers-Plouich.	6	16	75	976	6621	87	49	136
Totaux....				25806	163859			
Canton de Solesmes.								
Beaurain.	5	25	84	414	1319	261	«	261
Bermerain.	10	24	82	1259	6288	79	2	81
Briastre.	4	21	79	996	7647	113	20	133
Cappelle.	8	28	83	350	1137	19	33	52
Escarmain.	7	27	81	1051	5691	79	19	98
Haussy.	5	19	85	3540	16700	87	20	107
Martin (St -).	9	29	82	681	4491	60	»	66
Montrécourt.	8	19	89	307	2300	156	20	176
Python (St.-)	2	18	77	1889	9664	110	12 5	122 5

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES. 1	Distances en kilomètres au chef-lieu — du canton. 2	de la sous-Préfecture. 3	de la Préfecture. 4	POPULATION. 5	Principal des quatre contributions directes pour 1874. 6	NOMBRE des centimes communaux. — annuels. 7	non annuels. 8	TOTAL 9
Romeries.	3	23	82	911	6130	94	21	115
Saulzoir	9	20	80	2355	12138	78	»	78
Solesmes.	»	20	89	6202	48110	31	20	51
Sommaing.	10	30	79	599	3185	91	43	134
Vendegies-sur-Écail.	9	29	80	1310	7884	48	»	48
Vertain.	4	24	85	1311	5980	77	»	77
Viesly.	6	19	78	3117	12461	100	22 4	122 4
Vaast (St.-).	6	14	73	1932	7749	61	»	61
Totaux....				28224	161874			

ARRONDISSEMENT D'AVESNES, 10 cantons, 153 communes.

Canton d'Avesnes-Nord.

Aubin (St.-).	6	6	92	453	5809	38 5	»	38 5
Avesnes-Nord.	»	»	105	2554	38047	100	»	100
Bas-Lieu.	3	3	102	407	5467	45 7	»	45 7
Beugnies.	8	8	109	600	5553	68	20	88
Dompierre.	8	8	92	899	9315	53	»	53
Dourlers.	7	7	99	775	6659	38	»	38
Felleries.	8	8	114	1729	13793	46 5	24	70 5
Flaumont et Waud.	4	4	109	376	3343	74	»	74
Floursies.	8	8	100	203	2292	62	»	62
Hilaire (St -).	3	8	93	907	8130	34 2	»	34 2
Ramousies.	9	9	115	527	3542	101	20	121
Semeries.	6	9	111	850	7314	67	»	67
Semousies.	6	6	93	261	2087	62	»	62
Taisnières-en-Thiér.	10	10	100	768	7100	59	15	74
Totaux....				11309	118451			

Canton d'Avesnes-Sud.

Avesnelles.	2	2	107	1596	13580	30	»	30
Avesnes-Sud.	»	»	105	1049			Voir Avsnes-N.	
Beaurepaire.	14	14	93	492	3787	83	»	83
Boulogne.	7	7	101	467	5655	63 7	»	63 7
Cartignies.	8	8	96	1744	15528	75 5	8	83 5
Etrœungt.	7	7	113	2504	24124	39 5	»	39 5
Grand-Fayt.	11	11	93	572	6680	61	20	81
Petit-Fayt.	10	10	95	383	4494	64	14 5	78 5
Floyon	11	11	108	1147	10841	62 5	5	67 5
Haut-Lieu.	4	4	111	450	4430	81	»	81
La Roullies.	9	9	116	505	4229	57 5	25	82 5
Marbaix.	7	7	97	770	5955	40 5	»	40 5
Sains.	8	8	105	2644	20467	73 5	19	92 5
Totaux...				14323	119770			

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu du canton.	de la sous-Préfecture.	de la Préfecture.	POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1874.	NOMBRE des centimes communaux. annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
				Canton de Bavai.				
Amfroipret.	6	26	74	282	1592	63 5	»	67 5
Audignies.	2	23	75	188	1853	32 5	»	32 5
Bavai.	»	24	73	1777	15142	10 7	20	30 7
Bellignies.	4	28	77	878	6394	40	»	40
Bermeries.	5	26	62	395	3404	59	20	79
Bettrechies.	5	29	73	336	2674	106	»	106
Feignies.	9	21	85	2427	16186	27	»	27
Flamengrie (La	6	30	70	282	1623	91	»	91
Gussignies.	7	29	80	474	3360	60	»	60
Honhergies.	4	28	77	1125	11055	62	»	62
Houdain.	2	26	73	946	9741	77 5	»	77 5
Longueville (La)	5	21	77	1224	12492	24 7	»	24 7
Louvignies Bavai.	1	23	74	866	6881	38 7	»	38 7
Mecquignies.	3	22	73	924	4159	49	20	69
Neuf-Mesnil.	9	18	83	755	2051	73	20	93
Obies.	4	22	77	1069	5333	29	20	49
Taisnières-sur-Hon.	4	26	77	1383	14464	44	»	44
Waast(St.-)	3	27	70	696	7397	35 2	»	35 2
Totaux...				16047	125801			
				Canton de Berlaimont.				
Aulnoye.	1	14	83	644	7310	25	»	25
Aymeries.	2	14	84	233	2942	27 5	»	27 5
Bachant.	5	14	89	964	6667	53	»	53
Berlaimont.	»	14	82	2755	21530	32	»	32
Boussières.	11	16	85	297	2397	47	»	47
Ecuelin.	8	9	90	163	1544	103	15	118
Hargnies.	7	18	80	515	3720	25	20	45
Leval.	4	11	87	692	5476	51	19	70
Monceau-St.-Waast.	5	9	88	592	4594	51	»	51
Noyelles.	8	13	95	462	6577	34	12	46
Pont-sur-Sambre.	5	15	87	1518	11363	25	»	25
Rémy-Chaussée(St.-)	6	8	88	582	3962	61	12	73
Sassegnies.	3	17	85	397	3791	82	»	82
Vieux-Mesnil.	8	18	85	408	2997	64	20	84
Totaux.. .				10262	84867			
				Canton de Landrecies.				
Bousies.	6	25	79	2362	14683	52 5	10	62 5
Croix.	9	28	80	582	3166	99	20	119
Favril	4	19	85	609	6152	56 5	»	56 5
Fontaine-au-Bois.	4	23	83	1058	6849	50	»	50
Forest.	9	28	81	1649	7847	82	20	102

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu: du canton.	de la sous-Préfecture.	de la Préfecture.	POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1874.	NOMBRE des centimes communaux: annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Landrecies.	»	19	82	3990	38085	12	»	12
Maroilles	6	13	88	1927	27984	39	13	52
Preux-au-Bois.	6	24	76	1703	5292	86 5	»	86 5
Prisches.	8	13	90	1478	11961	66	12	78
Robersart.	5	24	77	270	1903	150	»	150
Totaux				15628	123922			
Canton de Maubeuge.								
Assevent.	4	21	89	158	1503	100	»	100
Beaufort.	8	11	96	1142	7723	43 5	19	62 5
Bersillies.	6	24	93	177	1712	79 5	»	79 5
Bettignies.	6	25	92	197	2372	84	»	84
Boussois.	5	23	92	519	4053	34	»	34
Cerfontaine.	5	19	91	432	2197	67	»	67
Colleret.	9	21	95	1181	9643	8	15	23
Damousies.	8	14	96	279	1744	59	»	59
Eclaibes.	10	10	97	316	2283	39	»	39
Elesmes.	4	23	91	550	4445	65	»	65
Ferrière-la-Grande.	4	18	90	2494	18467	29	»	29
Ferrière-la-Petite.	6	17	94	828	5141	34	20	54
Gognies-Chaussée.	8	27	95	830	5008	37	»	37
Hautmont.	5	15	86	4906	47265	13	25 7	38 7
Jeumont.	10	29	96	2142	22163	8	»	8
Limont-Fontaine.	9	10	97	571	3737	25	»	25
Louvroil.	2	17	89	2185	23296	26	»	26
Mairieux.	5	23	92	500	3951	37 5	20	57 5
Marpent.	8	25	94	851	4547	27	»	27
Maubeuge.	»	19	97	13234	99153	11 7	14	25 7
Obrechies.	9	14	87	251	1985	20	»	20
Quiévelon.	9	23	94	230	1216	119	»	119
Recquignies.	6	23	94	732	7457	13 5	»	13 5
Rémy-Mal-Bâti(St.-)	8	14	93	653	3319	61 5	»	61 5
Rousies.	4	20	91	744	6447	20 5	11	31 5
Vieux-Reng.	8	27	94	867	7371	15	20	35
Villers-Sire-Nicole.	8	27	95	1350	11265	36	20	56
Wattignies.	10	12	99	207	1611	68 5	»	68 5
Totaux....				38526	311044			
Canton du Quesnoy-Est.								
Beaudignies.	5	31	71	1213	6762	95 5	20	115 5
Engle-Fontaine.	7	26	74	1966	10791	70	10	80
Ghissignies.	4	29	70	567	4901	63	26 5	89 5
Hecq.	9	25	76	544	1985	96	20	116
Jolimetz.	4	26	71	942	6350	56	20	76

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distance en kilomètres au chef-lieu du canton.	de la sous-Préfecture.	de la Préfecture.	POPULATION.	Principal des contributions directes pour 1874.	NOMBRE des centimes communaux. annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Locquignol.	8	22	75	671	35926	50	6	56
Louvignies-Quesnoy.	4	27	70	1160	7404	45 5	»	45 5
Neuville.	8	31	75	580	2874	161	»	161
Poix.	8	28	74	1694	8812	97 7	16	113 7
Potelle.	3	27	70	247	2867	71	»	71
Quesnoy-Est.	8	8	67	1989	30762	31 2	16	47 2
Raucourt.	6	24	72	271	1317	93	»	93
Ruesnes.	4	33	70	473	4557	89 5	32	121 5
Salesches.	8	30	74	582	4095	200	20	220
Vendegies-au-Bois.	10	29	77	1006	6894	117 5	5	122 5
Totaux....				13905	136297			
Canton du Quesnoy-Ouest								
Bry.	9	31	63	405	2379	97	20	117
Eth.	10	32	62	320	3330	47	10	57
Frasnoy.	5	28	71	544	5957	13	5	18
Gommegnies.	6	25	68	3456	18742	49	16	65
Jenlain.	7	35	60	903	7405	37 5	20	57 5
Maresches.	7	35	58	913	7347	97 2	19	116 2
Orsinval.	3	31	64	521	3995	96 5	20	116 5
Preux-au Sart.	7	27	66	435	3826	71	»	71
Quesnoy-Ouest.	»	30	67	1580	Voir Quesnoy-Est.			
Sepmeries.	7	35	60	911	5123	86	53	139
Villereau.	3	27	68	982	6861	75	18	93
Villerspol.	5	32	61	1441	12811	53	10	63
Wargnies-le-Grand.	8	31	64	918	7040	63	20	83
Wargnies-le-Petit.	6	29	65	787	5373	77	»	77
Totaux....				14116	90189			
Canton de Solre-le-Château.								
Aibes.	8	19	100	349	2819	70	»	70
Beaurieux.	3	17	106	262	2146	146	20	166
Berelles.	5	19	101	189	1674	97	»	97
Bousignies.	15	29	105	763	5471	8	»	8
Choisies.	8	15	98	95	734	67	»	67
Clairfayt.	3	16	107	342	2807	87	»	87
Cousolre.	12	26	102	2500	17815	8	»	8
Dimechaux.	5	13	99	257	1747	19	»	19
Dimont.	11	11	101	448	3072	35	»	35
Eccles.	4	18	104	172	928	107	»	107
Fontaines (lez).	3	13	101	313	1820	25	»	25

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distance en kilomètres au chef-lieu			POPULATION.	Principal des contributions directes pour 1874.	NOMBRE des centimes communaux.		
	du canton.	de la sous-Préfecture.	de la Préfecture.			annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Hestrud.	6	20	119	483	2892	49	»	49
Liessies.	7	13	106	974	6967	47 5	9	56 5
Sars-Poteries.	5	10	103	2393	12304	52	»	52
Solre-le-Château.	»	14	103	2821	23785	8	20	28
Solrinnes.	4	16	102	155	1574	105	20	125
Totaux...				12516	88555			
Canton de Trélon.								
Anor.	9	22	121	3637	22383	58	»	58
Baives.	7	23	121	248	2300	8	»	8
Eppe-Sauvage.	10	25	124	664	7479	8	»	8
Féron.	8	12	117	601	6127	42	20	62
Fourmies.	9	17	115	9989	84780	10 7	29	39 7
Glageon.	2	14	112	1740	11196	8	»	8
Moustier.	10	20	124	169	2188	49	»	49
Ohain.	3	18	117	1156	6469	8	»	8
Rainsars.	12	18	114	275	2361	8	20	28
Trélon.	»	16	114	3000	26354	8	20	28
Wallers.	6	21	120	440	3025	36	»	36
Wignehies.	10	15	108	3519	22776	20	25	45
Willies.	9	10	111	335	2027	64	»	64
Totaux....				25763	199165			
ARRONDISSEMENT DE DOUAI, 6 cantons, 66 communes.								
Canton d'Arleux.								
Arleux.	»	14	47	1675	16057	8	»	8
Aubigny-au-Bac.	7	14	47	987	5573	17	»	17
Brunemont.	6	13	46	541	2483	29	»	29
Bugnicourt.	4	11	44	792	6675	30	8 3	38 3
Cantin.	5	8	41	1015	13891	36 8	»	36 8
Erchin.	8	10	44	505	5033	54 2	16	70 2
Estrées.	3	9	42	1019	6323	34 5	10	44 5
Fechain.	12	17	43	1336	5835	44	»	44
Fressain.	8	13	36	916	7080	8	»	8
Gœulzin.	6	6	39	888	6729	71	»	71
Hamel.	3	13	44	468	3522	33	»	33
Lécluse.	7	13	46	1764	8794	8	»	8
Marcq.	12	22	53	515	5676	31	20	51
Monchecourt.	10	15	50	997	9590	21 6	11 5	33 1
Villers-au-Tertre.	7	13	45	402	4094	36 4	20	56 4
Totaux....				13820	107355			

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distance en kilomètres au chef-lieu du canton.	de la sous-Préfecture.	de la Préfecture.	POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1874.	NOMBRE des centimes communaux annuels.	non annuels.	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Canton de Douai-Nord.								
Anhiers.	8	8	28	436	2362	8	»	8
Douai-Nord.	»	»	33	8834	322524	9	10	19
Flines-lez-Raches.	12	12	28	4165	25754	15	»	15
Lallaing.	8	8	38	2099	8206	8	»	8
Sin.	3	3	35	4919	25767	8	6	14
Waziers.	3	3	39	1656	9641	8	9	17
Totaux....				22059	394254			
Canton de Douai-Sud.								
Aniche.	14	14	45	4922	33328	14	20	34
Auberchicourt.	13	13	48	1946	12855	31	20	51
Dechy.	4	4	36	1888	10768	46	7 3	53 3
Douai-Sud.	»	»	33	5616	Voir Douai-Nord.			
Écaillon.	12	12	37	638	5102	64	»	64
Ferin.	6	6	39	828	9058	30	7	37
Guesnain.	6	6	43	531	5313	57 5	11	68 5
Lewarde.	7	7	40	1193	7989	39 4	15	54 4
Loffre.	7	7	40	204	2739	52	»	52
Masny.	10	10	44	1017	9233	28 1	15	43 1
Montigny.	10	10	46	840	6529	44 8	»	44 8
Roucourt.	7	7	42	278	3506			
Totaux....				19948	106420			
Canton de Douai-Ouest.								
Auby.	7	7	40	1385	12403	15	»	15
Courchelettes.	4	4	40	254	4732	39	»	39
Cuincy.	4	4	37	1017	10927	20	8	28
Douai-Ouest.	»	»	33	9391	Voir Douai-Nord.			
Esquerchin.	6	6	38	692	5859	49	5 3	54 3
Flers.	5	5	38	1145	9222	30	20	50
Lambres.	3	3	37	951	14924	29 2	»	29 2
Lauwin-Planque.	4	4	37	690	5755	18	»	18
Raches.	7	7	26	1602	10612	13	14	27
Raimbeaucourt.	9	9	28	2287	15285	8	»	8
Roost-Warendin.	7	7	28	1849	10365	8	»	8
Totaux...				24221	100084			
Canton de Marchiennes.								
Alnes.	4	23	37	686	3239	32	»	32
Bouvignies,	5	15	48	1723	10145	28	20	48
Bruille-lez-March.	6	14	47	973	4898	67	16	83
Erre.	9	18	43	1250	5961	42	»	42

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu du canton.	de la sous-Préfecture.	de la Préfecture.	POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1874.	NOMBRE des centimes communaux. annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Fenain.	8	17	42	2218	11535	39	16	55
Hornaing.	10	20	40	1159	8945	25	»	25
Marchiennes-Ville.	»	19	34	3335	27857	8	»	8
Marchiennes-Camp.	5	16	39	478	3383	59 5	20	79 5
Pecquencourt	8	12	47	1360	11108	8	»	8
Rieulay.	5	16	39	484	1866	87 5	20	107 5
Somain.	6	15	40	4221	27105	16 8	10	26 8
Tilloy.	4	24	38	494	3506	37	»	37
Villers-Campeau.	7	16	40	188	2818	31	»	31
Vred.	6	15	39	1624	4141	8	»	8
Wandignies et Ham.	4	24	38	1009	6829	14	20	34
Totaux.				21202	133336			

Canton d'Orchies.

Aix.	5	23	32	983	7126	60	»	60
Auchy.	3	19	23	1368	10261	46	»	46
Beuvry.	4	21	30	1871	15179	54	»	54
Coutiches.	5	13	28	2091	14778	16	20	36
Faumont.	10	12	21	1586	10990	33	20	53
Landas.	5	22	31	2253	15341	60 4	10	70 4
Nomain.	4	21	30	2421	20607	43	20	63
Orchies.	»	17	26	3721	37286	8	10	18
Saméon.	8	26	34	1634	10606	81 6	»	81 6
Totaux....				17930	142174			

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES, 7 cantons, 81 communes.

Canton de Saint Amand (rive droite).

Amand (St.-) rive dr.	»	13	37	5641	88009	8	10	18
Bruille-St.-Amand.	7	17	44	1774	12071	42 5	»	42 5
Chateau-L'Abbaye.	10	23	40	828	5195	44 7	»	44 7
Flines-lez-Mortagne.	10	23	40	1880	12371	17	»	17
Hasnon.	5	18	39	3505	18306	16	»	16
Mortagne	8	21	38	1208	8432	8	»	8
Raismes.	8	5	44	4519	38648	15	15	30
Totaux....				19355	183032			

Canton de Saint-Amand (rive gauche).

Amand (St.-) rive-g.	»	13	37	4933	Voir St.-Amand rive-droite.			
Bousignies.	7	20	34	342	2700	8	»	8
Brillon.	8	20	34	682	5136	33 5	10	43 5
Lecelles.	4	16	33	2136	19298	8	»	8

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu du canton.	de la sous-Préfecture.	de la Préfecture.	POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1874.	NOMBRE des centimes communaux. annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Maulde.	7	20	37	929	5763	8	»	8
Millonfosse	3	16	38	557	4384	8	»	8
Nivelle.	3	16	40	1112	7741	23	20	43
Rosult.	6	19	34	1358	11385	54	15	69
Rumegies.	8	20	29	1558	9944	54	»	54
Sars et Rosières.	7	20	31	571	3394	30	»	30
Thun.	4	17	43	600	3761	29	15	44
Totaux....				14778	73506			
Canton de Bouchain.								
Abscon.	8	19	42	2280	13440	14	16 7	30 7
Avesnes-le-Sec.	6	20	55	1641	10406	67	20	87
Bouchain.	»	19	49	1607	24462	12 5	7	19 5
Denain.	10	11	09	12330	76190	27	»	27
Douchy.	6	12	53	1967	11126	31	7	38
Émerchicourt.	7	26	49	329	4692	21	»	21
Escaudain.	8	15	44	3210	17418	40 5	20	60 5
Haspres.	11	17	57	2883	15861	8	»	8
Haveluy.	14	14	50	1308	5285	19 5	»	19 5
Hélesmes.	15	15	45	1226	6679	57	»	57
Hordain.	3	20	52	1407	7239	49	20	69
Lieu-St.-Amand.	2	18	54	935	5805	53 5	»	53 5
Lourches.	7	15	51	3573	13219	8	»	8
Marquette.	5	22	49	2257	11374	29	»	29
Mastaing.	4	19	47	855	6383	55 5	20	75 5
Neuville-sur-l'Esc.	6	15	54	1148	8253	22	20	42
Noyelles-sur-Selle.	6	13	53	673	5608	23	20	43
Rœulx.	6	16	49	1351	7058	8	15	23
Wasnes-au-Bac.	5	25	51	878	4827	36	20	56
Wavrechain-s.-Den.	11	12	50	364	3834	8	»	8
Wavrechain-s.-Faulx	3	22	51	621	3841	46	»	46
Totaux....				42843	265700			
Canton de Condé.								
Aybert (St.-)	6	18	57	340	4940	18	»	18
Condé.	»	14	51	4964	45473	8	10	18
Crespin.	2	14	58	1594	17842	11 5	»	11 5
Escaupont.	2	10	51	1218	9242	8	»	8
Fresnes.	2	10	49	5605	41975	8	»	8
Hergnies.	6	18	47	3155	14580	34	4	38
Odomez.	7	15	44	473	2773	65	»	65
Thivencelles.	4	16	55	557	5522	16	»	16
Vicq.	5	10	52	903	4740	8	»	8
Vieux-Condé.	2	16	49	5160	25790	8	»	8
Totaux....				23972	172877			

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distance en kilomètres au chef-lieu			POPULATION.	Principal des contributions directes pour 1874.	NOMBRE des centimes communaux.		
	du canton.	de la sous-Préfecture.	de la Préfecture.			annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Canton de Valenciennes-Est.								
Curgies.	6	6	66	1164	9544	62	»	62
Estreux.	7	7	57	626	6574	94 5	»	94 5
Marly.	2	2	51	1454	20293	81	21	102
Onnaing.	6	6	55	3763	26751	42	20	62
Préseau.	7	7	57	1960	10224	172	4	176
Quaroube.	8	8	55	2533	16514	23 5	14	37 5
Quiévrechain.	12	12	61	1076	8091	8	»	8
Rombies.	12	12	59	563	4919	63	»	63
Saultain.	4	4	54	1028	9306	83 5	20	103 5
Sebourg.	10	10	60	1770	15400	56 5	»	56 5
Valenciennes-Est.	»	»	50	7387	323752	8 8	5	13 8
Totaux.....				23324	451468			
Canton de Valenciennes-Nord								
Anzin.	2	2	48	7990	66886	9 8	»	9 8
Aubry.	5	5	53	1024	5460	100	»	100
Bellaing.	9	9	51	352	3330	65	»	65
Beuvrages.	4	4	48	1400	7074	65	»	65
Bruai.	5	5	52	3870	18750	47 5	»	67 5
Petite-Forêt.	1	4	4	1017	4569	102	20	122
Saulve (St.-)	2	2	2	2261	26180	38	»	38
Valenciennes-Nord.	50	»	»	8726	Voir Valenciennes-Est.			
Wallers.	48	12	12	3557	21378	8	»	8
Totaux....				30197	153627			
Canton de Valenciennes-Sud.								
Artres.	9	9	59	1005	8852	66 5	19	85 5
Aulnoy.	3	3	52	1826	10529	95	20	115
Famars.	5	5	55	782	7576	103 5	»	103 5
Haulchin.	9	9	53	853	9858	32	20	52
Hérin.	7	7	53	1895	8838	62	24	86
Maing.	8	8	57	1982	14894	44	»	44
Monchaux.	14	14	56	520	4410	103	»	103
Oisy.	8	8	52	260	2162	8	»	8
Prouvy.	8	8	53	729	5245	42 5	»	42 5
Quérenaing.	8	8	58	495	3980	43	»	43
Rouvignies.	8	8	53	261	2772	8	»	8
Thiant.	12	12	54	1356	10230	8	15	13
Trith-St.-Léger.	7	7	55	4019	27058	8	»	8
Valenciennes-Sud.	»	»	50	8549	Voir Valenciennes-Est.			
Verchain et Maugré.	14	18	59	1416	10195	62	12	74
Totaux. ..				25948	126599			

Récapitulation par canton.

NOMS des ARRONDISSEMENTS. 1	NOMS des CANTONS. 2	POPULATION. 3	PRINCIPAL des quatre contributions directes pour 1874. 4
	ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.		
DUNKERQUE.	Bergues.	15541	152815
	Bourbourg.	13983	123347
	Dunkerque-Est.	23586	456742
	Dunkerque-Ouest.	25730	36305
	Gravelines.	10758	66139
	Hondschoote.	13283	104437
	Wormhoudt.	15215	118587
	Totaux....	118096	1067972
	ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.		
HAZEBROUCK.	Bailleul Nord-Est.	17368	134876
	Bailleul Sud-Ouest	14414	54088
	Cassel.	14242	110449
	Hazebrouck Nord.	15379	151231
	Hazebrouck Sud.	14055	67030
	Merville.	20285	123788
	Steenvoorde.	14540	96392
	Totaux......	110283	737554
	ARRONDISSEMENT DE LILLE.		
LILLE	Armentières.	32821	248891
	Bassée (La).	16074	106563
	Cysoing.	18161	111265
	Haubourdin.	27811	181366
	Lannoy.	27978	157014
	Lille Nord-Est.	39963	2407144
	Lille Centre.	23205	48639
	Lille Sud-Est.	22851	30135
	Lille Sud-Ouest.	76335	"
	Lille Ouest.	24055	93376
	Pont-à-Marcq.	17790	128770
	Quesnoy-sur-Deûle.	20188	146327
	Roubaix Est.	58875	1007228
	Roubaix Ouest.	38822	49500
	Seclin.	24646	166963
	Tourcoing Nord.	45335	589089
	Tourcoing Sud.	40382	83952
	Totaux......	555262	5556822
	ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.		
CAMBRAI.	Cambrai Est.	21748	339267
	Cambrai Ouest.	25482	80342
	Carnières.	24166	125417
	Câteau (Le).	32771	242833
	Clary.	32994	138299
	Marcoing.	25806	163859
	Solesmes.	28224	164874
	Totaux.......	195191	1221891

Récapitulation par canton (SUITE).

NOMS des ARRONDISSEMENTS 1	NOMS des CANTONS. 2	POPULATION. 3	PRINCIPAL des quatre contributions directes pour 1871. 4
	ARRONDISSEMENT D'AVESNES.		
AVESNES.	Avesnes Nord.	11309	118451
	Avesnes Sud.	14323	119770
	Bavai.	16027	125801
	Berlaimont.	10222	84867
	Landrecies.	15628	123922
	Maubeuge.	38126	311044
	Quesnoy Est.	13975	136297
	Quesnoy Ouest.	14138	90189
	Solre-le-Château.	12516	88555
	Trélon.	29763	199165
	Totaux.....	172325	1398061
	ARRONDISSEMENT DE DOUAI.		
DOUAI.	Arleux.	13820	107355
	Douai Nord.	22059	394254
	Douai Sud.	19948	406420
	Douai Ouest.	21221	100084
	Marchiennes	21202	133336
	Orchies	17930	142174
	Totaux	146180	983623
	ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.		
VALENCIENNES.	Amand (St.) rive-g.	19355	183032
	Amand (St.) rive-d.	14778	73506
	Bouchain.	42843	265700
	Condé.	23972	172877
	Valenciennes Est.	23324	151468
	Valenciennes Nord	30197	153627
	Valenciennes Sud.	25948	126599
	Totaux.....	180417	1426809

Récapitulation par arrondissement

ARRONDISSEMENTS. 1	POPULATION. 2	PRINCIPAL des quatre contributions directes pour 1871. 3
Dunkerque	118096	1067972
Hazebrouck	110283	737554
Lille	555262	5556822
Cambrai	195191	1221891
Avesnes	172335	1398061
Douai	146180	983623
Valenciennes	180417	1426809
Totaux	1447764	12392732

ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE.

ANALYSE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session extraordinaire de février 1873.

Le 3 février 1873, le Conseil général convoqué extraordinairement sur la demande des deux tiers de ses membres s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à l'effet de délibérer, notamment sur les questions de chemins de fer qui intéresent le département.

Dans cette séance et dans celles des 4 et 5 février, l'rssemblée a pris les sésolutions suivantes :

CHEMINS DE FER. — Nomination d'une commission spéciale pour l'examen des questions précitées, composée de MM. Clavon, Mailliet, Leleu, Seydoux, Des Rotours, Billiet, Trystram, De Coussemaker; Plichon, Duquenne, Roussel-Defontaine, J. Brame, Van der Straeten, De Marsilly et Legrand (de Valenciennes). — Renvoi à la commission départementale d'une réclamation de la ville de Merville au sujet du tracé du chemin de fer de Béthune à Armentières. — Vœu réitéré pour l'établissement d'une station à Hachette. — Appui aux démarches de M. le Prétet pour l'amélioration du passage supérieur de la route départementale N° 13, prèe de la station d'Aulnoye. — Acte de ce que M. le Ministre des travaux publics est disposé à contraindre la compagnie du Nord-Est à exploiter le chemin de fer de Gravelines à Watten. — En ce qui concerne les chemins de fer d'intérêt local : — Considérant que les lignes concédées par le Conseil général aux compagnies du Nord-Central, de Picardie et Flandres et de Carpentier constituent un ensemble dont le caractère d'intérêt local ne peut être dévié ; que le classement dans le réseau général des plus productives de ces lignes serait ruineux pour les concessionnaires à titre d'intérêt local à moins que le Gouvernement ne réunisse dans leurs mains celles de ces lignes qu'il aurait revendiquées ; qu'à l'époque où ces concessions ont été faites par le Conseil général, le gouvernement a réservé comme d'intérêt général les lignes de Solesmes à Dour, de Saint-Amand à Blanc-Misseron et de Saint-Amand à Tournai et qu'ainsi il a virtuellement considéré les autres comme pouvant être concédées par le Conseil général en vertu de la

loi du 12 juillet 1865; que les délibérations du Conseil général ont acquis force de chose jugée, puisqu'elles n'ont été ni attaquées ni annulées dans les délais légaux; que le caractère d'utilité publique ne peut être dénié aux lignes renvendiquées par le gouvernement à titre d'intérêt général et qu'il ne saurait l'être davantage à toutes les autres situées dans un département aussi populeux et aussi industriel que le Nord; qu'il résulte du rapport de M. le Préfet que les réclamations les plus instantes n'ont point abouti à solution; que si la loi de 1865 laisse au gouvernement le droit d'accorder ou de refuser la déclaratiou d'utilité publique, elle confère parallèlement aux Conseils généraux le droit de concéder les lignes d'intérêt local et que le gouvernement porte atteinte a cette prérogative par son silence en présence d'une demande de déclaration d'utilité publique; le Conseil général du Nord insiste de nouveau pour qu'il soit donné suite aux concessions qu'il a faites par la déclaration d'utilité publique qui en est la consécration définitive; nomme une commission de trois membres avec mission de faire telles démarches que de droit pour obtenir la déclaration dont il s'agit; — Sont élus ponr faire partie de cette commission : MM. Mailliet, Roussel-Defontaine et Seydoux. — Subsidiairement et pour le cas où l'abandon au profit de l'Etat de la propriété des lignes d'intérêt local qu'il croirait devoir revendiquer à l'expiration de la période de jouissance serait de nature à faciliter cette solution, autorise la commission permanente à souscrire cet abandon; prie M. le Préfet de continuer à la commission spéciale le concours actif qu'il a prêté au Conseil général pour la défense des graves intérêts dont il s'agit. = Vœux pour diverses modifications dans le service des trains; pour que la ligne d'Aulnoye à Valenciennes soit livrée à la circulation des marchandises en transit ou que les tarifs à vol d'oiseau soient appliquées immédiatement par la compagnie du Nord; pour que la compagnfe du Nord-Central soit autorisée à exploiter la ligne de Lille à Béthune et Bully-Grenay; pour que la construction de la ligne de Boulogne à Saint-Omer ne soit pas plus longtemps retardée par la résistance de la ville de St-Omer; pour qu'il soit donné satisfaction au vœu tendant à ce qu'un service de voyageurs soit établie sur la ligue de Lourches à Denain; pour que la question de l'emplacement de la gare de Cousolre soit examinée lors de l'enquête à intervenir.

INSTITUT INDUSTRIEL. — Vœu tendant à ce que les élèves de l'Institut industriel, agronomique et commercial du Nord soient admis au bénéficc des articles 53 et 57 de la loi du 27 juillet 1872 sur le recrutement de l'armée.

OCTROI DE LILLE.— Approbation d'une modification de la taxe à l'octroi urbain sur les alcools dénaturés; — Avis favorable à la modification de la même taxe à l'octroi de la banlieue.

TOURCOING. — TRIBUNAL DE COMMERCE. — Nomination de MM. Rous-

sel-Defontaine, Leurent et Van der Straeten pour faire partie de la commission spéciale qui sera chargée d'établir la liste des électeurs du nouveau tribunal de commerce.

Session d'avril 1873.

Le 21 avril, le Conseil général conformément à la fixation qu'il avait faite de ce jour pour l'ouverture de sa seconde session ordinaire, s'est réuni dans la salle de ses séances, à l'hôtel de la Préfecture.

Après l'ouverture de la séance, M. le Président prononce une allocution sur la perte que le Conseil a faite de l'un de ses membres, M. Edouard Hamoir. M. le Préfet demande à s'associer aux sentiments de regret exprimés par M. le Président et qui sont partagés par le Conseil général tout entier.

Dans cette séance et dans celles suivantes l'Assemblée a pris les délibérations ci-après :

Basse-Deule. — Acte à M. le Préfet de la communication d'un rapport de M. l'Ingénieur en chef de la navigation sur les obstacles qui s'opposent à l'augmentation du débit de la Deûle.

Budget départemental. — Adoption de la proposition de M. le Préfet consistant : 1° à inscrire au budget rectificatif de 1872 une recette de 460,000 fr. sur le reliquat disponible de l'emprunt de 15 millions; — 2° à rétablir au budget de 1873 un crédit de 600,000 fr. imputable sur les remboursements de l'Etat pour les dépenses de guerre.

Caisse départementale des retraites. — Versement dans la caisse d'une somme de 7,775 fr. 18 c. restée libre et sans destination sur le crédit du personnel des agents-voyers. — Liquidation à la somme de 500 fr. de la pension de Madame veuve Marquette. — Fixation à 366 fr. 50 c. de la pension de Madame Blondel, veuve de M. Lebleu, agent-voyer principal en retraite. — Fixation à 3882 fr. 80 c. de la pension de retraite de M. Mérier, médecin en chef de l'asile d'aliénés d'Armentières.

Canaux. — Amélioration. — 1° Le Conseil général fait offre à l'Etat, à titre de prêt, d'une somme de 1,800,000 fr. pour concourir à l'approfondissement à 2 mètres des canaux formant la ligne de navigation de Dunkerque et Gravelines à La Bassée ; — 2° Il émet le vœu que le surplus de la dépense, laquelle doit s'élever à 3,500,000 f., soit fourni au même titre et aux mêmes conditions soit par le département du Pas-de-Calais, soit conjointement avec les houillères du Pas-de-Calais et du

Nord, soit en cas de refus de ce département par les houillères seules; — 3° les sommes avancées à l'Etat selon les stipulations ci-dessus seront productives jusqu'à remboursement d'un intérêt de 4 p. °/₀ par an; — 4° la somme de 1,800,000 fr. ci-dessus stipulée sera versée dans la caisse de l'Etat au fur et à mesure des remboursements faits au département sur sa créance à raison des dépenses de la guerre; — 5° L'amortissement du prêt de 1,800,000 fr. s'effectuera en 10 années, de 1880 à 1889; — 6° la commission du Conseil général est chargée de prendre de concert avec M. le Préfet toutes les mesures nécessaires pour la mise à exécution de la présente délibération.

Carte départementale. — M. le Ministre des travaux publics ayant subordonné l'allocation d'un subside de l'Etat à la condition que la carte soit établie à l'échelle de 40/1000e, le Conseil général adopte cette échelle: — La carte projetée sera composée de 14 feuillets juxta-posables de 0, m. 63 sur 0 m. 90. — Le prix de chaque feuille sera de 1 fr., et celui de la collection complète de 13 fr. Il sera demandé sur les fonds du trésor une subvention de 15,000 fr. égale à la moitié de la dépense d'établissement de la première épreuve. Les autres conditions arrêtées dans la session d'août 1872 sont conservées.

Chemins de fer. — Acte donné de la déclaration de M. l'Ingénieur chef de l'exploitation du chemin de fer du Nord que si des gares ou stations étaient en souffrance par défaut de personnel, des mesures seraient prises à bref délai pour remédier à la situation. Invitation à MM. les Ingénieurs du contrôle de constater les circonstances dans lesquelles ce besoin se ferait sentir. — Vœu réitéré en faveur de la concession demandée par M. de Carpentier d'un chemin de fer de Solre-le-Château vers Beaumont, (Belgique). — Sur une réclamation de M le Maire de Bourbourg au sujet de l'élévation des tarifs sur la ligne de Gravelines à Watten, réponse : 1° que sur une ligne d'un parcours aussi faible, il ne paraît pas possible de prendre comme distances d'application les distances à vol d'oiseau; que pour les wagons à charge complète un tarif spécial avec une réduction considérable ne pourrait être obtenu que par un tarif commun entre les deux compagnies du Nord-Est et du Nord; que plus tard quand la compagnie du Nord-Est aura son résau complet, elle cherchera sans doute à s'entendre à ce sujet avec le Nord; que le Conseil général attirera son attention sur ce sujet; 2° que pour ce qui concerne le transport du poisson, le Conseil général émet le vœu que la ligne soit prolongée sur le port de Gravelines; 3° qu'en ce qui touche les tarifs, le Conseil général charge la commission permanente de demander à la compagnie du Nord-Est si elle serait disposée à proposer à l'État et au département certaines réduction de tarifs de nature à donner satisfaction aux populations et à augmenter ses recettes; pour le cas où la réponse serait favorable, la commission permanente sera chargée

de choisir des délégués qui procèderont officieusement avac la compagnie du Nord-Est à l'examen des réductions de tarifs possibles. — Remerçiements a M. le Préfet de ses communications au sujet des chemins de fer. — Vœux pour que la nouvelle station d'Hautmont soit placée non pas au-delà de la voie mais du côté du village qu'elle est appelée à desservir ; pour que la station d'Onnaing soit ouverte le plus promptement possible ; pour que les demaudes des communes d'Hornaing, Héiesmes, Ecaudain et Erre, pour l'établissement d'une station à Erre sur le chemin de Somain a Tourcoing soient l'objet d'une prompte solution ; pour que le service des voyageurs du chemin de fer de Lille à Béthune soit établi à la gare de Lille, rue de Tournai. Il est pris acte de la déclaration de M. Philippart, portant que la compagnie du Nord-Est est prête à exécuter simultanément avec la ligne de Jeumont à Anor, un embranchement de la gare de Trélon à Fourmies si le gouvernement et le Conseil général l'y autorisent et à placer la gare de Cousolre au point indiqué dans le contre-projet de cette localité. — Vœu pour que l'instruction relative au chemin de fer de Calais à Dunkerque s'achève sans retard. — Rappel des vœux émis pour qu'un service de voyageurs soit imposé à la compagnie du chemin de fer de Lourches à Denain ; prière à M. le Préfet d'insister à cet effet près de l'administration supérieure. — Vœu pour que le service des trains du chemin de Lille à Valenciennes soit amélioré en vue de la correspondance avec ceux de la ligne de Valenciennes à Aulnoye et pour que le train du matin. qui a été supprimé soit rétabli. — Observations sur les lenteurs que l'administration supérieure apporte dans l'examen des plans et projets concernant le réseau du Nord-Est. — Prière à M. le Préfet d'aviser, dans la limite de ses pouvoirs, à ce que les travaux de la ligne de Lille à Comines soient entrepris et poursuivis.

Chemins de fer d'intérêt local. — Compte-rendu par M. Mailliet des démarches et diligences de la commission nommée par le Conseil général dans sa session extraordinaire de février 1873, dans le but d'obtenir du gouvernement la déclaration d'utilité publique des lignes concédées par le département. Les intérêts du département ont été bien servis devant le Conseil d'Etat, et l'assemblée, à l'unanimité, vote des remerciements à MM. Mailliet, Seydoux et Roussel-Defontaine, membres de la commission. — A la suite d'un second rapport de M. Mailliet: Considérant que l'avis du Conseil d'Etat appliquant aux quatre lignes principales concédées pau le Conseil général le caractère d'intérêt général propose, par suite, de les retrancher des groupes pour lesquels la déclaration d'utilité publique est réclamée; — Considérant que les raisons sur lesquelles s'appuie cet avis sont applicables à toutes les lignes se dirigeant à l'Est vers la Belgique et à l'Ouest vers l'intérieur et qu'elles auraient pour résultat de déposséder virtuellement, si elles sont admises, le Conseil général du bénéfice de la loi du 12 juillet 1865, sur les chemins de fer d'intérêt local ; — Considérant que cette loi n'indique

pas les caractères de reconnaissance desdits chemins dont il ne peut être loisible au gouvernement d'opérer la retenue à son gré sous peine de le laisser juge souverain d'une appréciation qui, ne reposant sur aucune définition prévue, pourrait donner lieu à des solutions les plus contradictoires et les plus abusives; — Considérant que dans l'espèce relative du département du Nord, les concessions remontent à 1871 et que les revendications se produisent en 1873 sans que dans cet intervalle, les décisions du Conseil général aient été l'objet d'aucune critique, de telle sorte que les concessionnaires se sont crus et ont dû se croire en possession d'une propriété ferme et indiscutable et que par suite, ils ont supporté tous les frais et dépenses préalables à l'exécution des travaux; — le Conseil général du Nord engage la Députation du département à poursuivre la demaude de déclaration d'utilité publique par toutes les voies qu'elle jugera les plus convenables pour sauvegarder les droits du département sans oublier les engagements contractés par le Conseil général et qu'elle devra avant tout chercher à faire respecter. — Au sujrt des propositions faites par M. Philippart au nom de la compagnie du Nord-Est, du Nord-Central et de Lille à Valenciennes, l'assemblée est d'avis qu'il y a lieu, avant tout, de défendre et de faire prévaloir les droits du département sauf à prendre, dans la session d'août, telle détermination qu'il conviendra. — Vœu pour que l'instruction relative au chemin de Valenciennes au Gateau soit complétée si elle ne paraissait pas suffisante. — Observation tendant à ce que M. le Préfet appuie de sa haute influence, les démarches qui seront faites auprès du gouvernement, par la députation du Nord, pour le maintien des concessions des lignes d'intérêt local. M. le Préfet promet son concours. — Demande à M. le Préfet de hâter l'émission du décret d'utilité publique du chemin de fer d'Epéhi à Cambrai. Ce magistrat, satisfera au désir qui lui est axprimé.

Chemins de fer international de Poperinghe a Bergues. — Prenant en sérieuse considération les intérêts de la ville d'Hondschoote, le Conseil émet un avis favorable à l'exécution de cette ligne, sous la réserve que des études plus sérieuses et plus complètes seront fournies en temps utile par les demandeurs en concession.

Chemins de grande communication, — Approbation de plans d'alignement des chemins N°s 11, 46, 66 et 70, dans les traverses de Looberghe, Millam, Lederzeele, Zeggerscappel et Wemaerscappel. — *Chemin N° 17*, approbation d'une addition de 3,000 fr. aux prévisions du projet relatif à la reconstruction du pont de la Peene-Becque. — *Chemin N° 62*, maintien des sommes précédemment votées pour la rectification de cette ligne au hameau de Don et addition aux prévisions du projet d'une somme de 8.500 fr. pour acquisition de terrains, à prélever sur le fonds de réserve. — Approbation d'une augmentation de dépense de 800 fr. dans les travaux de reconstruction du pont de

l'Empenpont, sur le cnemin N° 6, et d'une augmuntation de 500 fr. sur la dépense des travaux de grosses séparations du chemin N° 62. — Allocation au sieur Fiévet, entrepreneur des travaux de construction du chemin N° 78 (ceinture de Valencieunes) qui ont été interrompus par la guerre, d'une somme de 8,036 fr. 83 c., pour retards de paiement. Les 4/5 de cette somme sont mis à la charge du département et l'autre 5° à la charge des communes. Prière à M. le Préfet d'inviter MM. les Ingénieurs, à lui présenter un rapport sur les chiffres auxquels ils évaluent l'indemnité que le Conseil général accorde en principe pour les avances de fonds qu'a dû faire le sieur Fiévet en 1872.

CHEMINS VICINAUX. *Achèvement.* — 1° Le Conseil général déclare accepter le nouveau réseau subventionné de 100 kilomètres offert par l'administration supérieure; — 2° le département interviendra dans les dépenses pour 6/10, soit d'après les évaluations faites pour une somme de 900,000 fr; — 3° cette somme de 900,000 fr. sera empruntée par les communes à la caisse des chemins vicinaux en 5 ans, de 1874 à 1878 inclusivement. L'amortissement du capital à raison de 4 p. 0/0 par an, aura lieu conformément au tableau présenté; — 4° les communes paierout 4/10 de la dépense, soit 600,000 fr. Elles pourront s'acquitter de leur contingent, soit en argent, soit en prestations; — 5° le Conseil général délègue à la commission départementale le soin d'examiner les délibérations qui seront produites par les Conseils municipaux qui auront reconnu la nécessité d'augmenter leur réseau. Dans sa session d'août, le Conseil général créera les ressonrces pour compléter le supplément de dépense que le nouveau réseau entraînera. — Le Conseil exprime le désir que les Agents-voyers qui vont être chargés d'indiquer dans un rapport sommaire, l'estimation des dépenses à faire pour chaque chemin du nouveau réseau, apportent dans ce travail toute l'attention nécessaire pour éviter des erreurs. — Renvoi au service vicinal pour instruction avant la session prochaine, d'une délibération du Conseil municipal d'Honnecourt, qui signale une erreur de mesurage sur la longueur du chemin N° 8.

COALITIONS. — Acte de M. le Préfet de sa communication relative à la suite donnée au vœu du Conseil général, pour la modification de la loi sur les coalitions.

COMMISSION DÉPARTEMENTALE. — M. Carlier, élu membre de la commission, en remplacement de M. Ed. Hamoir, décédé.

CONSEIL GÉNÉRAL. — *Bibliothèque.* — Affectation au service de la bibliothèque d'une somme de 2,702 fr. restant disponible sur le crédit de 70,000 fr. voté pour l'installation de la nouvelle Préfecture. — Nomination d'une commission composée de MM. Legrand (de Lecelles), Desrousseaux et Van der Straeten, chargée de l'organisation et du fonctionnement de la bibliothèque. — Discussion et vote du règlement intérieur de

l'assemblée.—Renvoi à la commissiou de la bibliothèque de la demande de la Société de géographie de Paris, de la souscriptiou du Conseil à ses publications.

COUDEKERQUE-BRANCHE. — Regret de ce que le vœu émis par le Conseil général dans sa sessiou d'août, au sujet de la création d'un second bureau de l'état civil dans la commune de Coudekerque-Branche, n'ait pu être accueilli par l'administration supérieure.

CRISE HOUILLÈRE. — Acte à M. le Préfet de la communication qu'il a faite d'une lettre, par laquelle son collègue du Pas-de-Calais l'informe que le Conseil général de ce département a nommé une commission chargée de rechercher les causes de cette crise.

DOMMAGES CAUSÉS PAR LA GUERRE. — Acte à M. le Préfet de sa communication relative à la répartition annoncée par M. le Ministre de l'intérieur, de la somme, de 120 millions votée par l'Assemblée nationale pour la répartition de ces dommages — Avance à la commune de Lesdain et sous réserve de remboursement au département d'une somme de 1,781 fr. 28 c. formant l'importance de la part qui lui revenait et qui a été omise dans la première répartition des fonds de l'Etat.

ECOLE DE MAÎTRES MINEURS. — Renvoi à la commission de permanence des diverses questions relatives à la création de cette école à Douai.

ECOLE INDUSTRIELLE. — Il ne sera pas donné suite à la demande en indemnité pour suppression d'emploi formée par M. Grégoire, ancien professeur de cette école.

ECOLE NORMALE PRIMAIRE DE DOUAI. — Approbation de la demande faite au département de pourvoir à une dépense de 13,948 fr. 14 c. pour la translation du gymnase de l'école dans une partie du préau couvert avec salle de dessin au-dessus de ce préau.

ENFANTS ASSISTÉS. — Adoption des conclusions ci-après proposées par la Commission spéciale : 1° Révision de la loi de 1869 conformément à l'interprétation donnée par le règlement général de 1870 et, en attendant, maintien du *statu quo* adopté. — La Commission départementale sera appelée à statuer sur les cas d'admission des enfants à la charge du département ; 2° maintien aux filles mères des secours temporaires destinés à prévenir l'abandon ; 3° répartition du contingent entre toutes les communes du département ; 4° nomination d'un employé auxiliaire au service de l'inspection qui serait installé à la Préfecture ; 5° mise à l'étude d'un lieu de correction dans les hospices dépositaires ; pressant appel aux comités de patronage leur rappelant l'utilité de leur mission. — Renvoi à la Commission des secours aux enfants assistés

d'une demande de subside du Diaconat de l'église réformée en faveur de sept orphelins.

ETABLISSEMENT THERMAL. — Nomination de M. Cartier, comme président de la Commission de surveillance de cet établissement, en remplacement de M. Hamoir, décédé.

FERMES-ÉCOLES. — Il n'y a pas lieu pour le département de souscrire aux frais de la fondation d'une ferme-école.

FOIRES ET MARCHÉS. — Acte à M. le Préfet de la circulaire du ministre de l'agriculture et du commerce du 1er février 1873 sur l'application à cette matière de l'art. 86; §, 24 de la loi du 10 août 1871.

FOIRES ET MARCHÉS. — Avis favorable au changement de dates des foires aux bestiaux de la commune d'Aubenton (Aisne).

FOURMIES. — BOIS COMMUNAL. — Avis favorable à la distraction de deux parcelles du bois communal qui seraient affectées à l'établissement d'un abattoir et de ses dépendances.

GENDARMERIE. — Vœu pour que le Gouvernement donne satisfaction dans le plus bref délai possible à toutes les demandes de création de nouvelles brigades dans le département notamment à Halluin, Somain, Jeumont, Denain, Busigny, Dorignies, Armentières et Trélon. — Approbation en principe d'une dépense de 1,850 fr. pour le logement des nouvelles brigades de Blanc-Misseron et de Bourbourg.

GYMNASTIQUE ÉLECTRIQUE. — Ordre du jour sur une demande de l'appui du Conseil formé par l'auteur d'un système de traitement médical par l'électricité.

HANNETONNAGE. — Acte à M. le Préfet de sa communication concernant les mesures prises par l'administration à la suite d'un vœu du Conseil général au sujet du hannetonnage et de la destruction des animaux nuisibles.

INONDATIONS. — Vœu que les diverses propositions de MM. les Ingénieurs relativement aux travaux incombant à l'État destinés à préveuir le retour des inondations soient prises en considération par le Gouvernement; que quant aux travaux à exécuter par le département, les projets d'amélioration soient produits par MM. les Ingénieurs pour la session d'août prochaine.

INSTITUT INDUSTRIEL. — Renvoi à la session d'avril 1874 des mesures à prendre relativement à cet établissement. D'ici là la Commission permanente suivra les négociations avec la ville pour obtenir une diminution dans le prix des terrains; M. le Préfet sera invité à préparer pour cette époque l'indication des ressources nécessaires pour couvrir les dépenses

d'une construction et d'une organisation définitives. — L'indemnité du Directeur est élevée de 2,000 à 6,000 fr.

MAISON D'ARRÊT DE LILLE. — Approbation d'un projet montant à 1,270 fr. pour l'établissement d'une salle de conférences pour les avocats.

MAISON DU BON-PASTEUR. — Compte-rendu par une Commission spéciale du Conseil général de la visite faite dans cet établissement et de la situation des pensionnaires que le département y entretient.

NAVIGATION. — Acte à M. le Préfet de sa communication annonçant qu'un décret du 1er avril 1874 a ordonné l'exécution de la dérivation de la Lys dans Armentières.

OCTROIS. — Renseignements donnés par M. le Préfet sur la suite donnée aux délibérations prises par le Conseil dans sa session de 1872 en matière d'octrois. — Remerciments à M. le Préfet de ses communications. — Approbation d'une demande de la commune de La Chapelle d'Armentières en prorogation pour cinq ans et en révision du tarif et règlement de son octroi. — Approbation d'une demande de la ville de Douai tendant à élever de 10 a 15 fr. le droit d'octroi sur l'alcool et à convertir les quatre taxes sur l'alcool dénaturé en une seule taxe de 7 fr. — Approbation des tarif et règlement d'octroi de la ville de *Steenvoorde* sous la réserve que la durée sera réduite à cinq ans et que les taxes seront fixées aux maxima déterminés par le règlement général du 12 février 1870. — La jurisprudence en matière d'octroi n'admettant pas de taxes différentielles, il n'y a pas lieu d'accueillir la demande du Conseil municipal de *Dunkerque* pour l'établissement de taxes additionnelles sur les viandes dépécées destinées au marché et sur celles introduites chez les bouchers. — Approbation pour un délai de cinq ans d'une demande de la ville d'*Avesnes* pour la prorogation avec augmentation de taxes des tarif et règlement d'octroi de cette ville. — Approbation des tarif et règlement d'octroi proposés par le Conseil municipal de Fourmies sous réserve de réduction des taxes sur les vins et sur les cidres, poirés et hydromels et à charge de modifier le règlement conformant à l'avis de M. le Directeur des contributions indirectes.

PALAIS-DE-JUSTICE DE LILLE. — Approbation d'un projet d'appropriation montant, y compris le mobilier, à 44,100 fr. — Ajournement d'un projet d'établissement d'un pavillon devant servir de bibliothèque à MM. les avocats. — Nomination d'une commission composée de MM. Desrousseaux et Van de Straeten, pour l'emploi de la partie de la dépense relative au mobilier des locaux appropriés et pour l'étude de la question réservée du pavillon.

PRÉFECTURE. *Nouvel hôtel.* — Approbation du compte d'emploi des deux crédits, l'un de 20,000, l'autre de 21,000 fr. alloués pour frais

de déménagement et frais de service et d'entretien du nouvel hôtel. — Maintien de M. Hinet, comme conservateur régisseur de l'hôtel.

QUESTION HOUILLÈRE. — Considérant que la crise houillère menace de devenir une calamité publique; vœu : 1° Qu'une enquête recherche efficacement et sans perdre une minute les causes qui ont pu déterminer cette crise ou qui pourraient la prolonger et l'aggraver; 2° Que le Gouvernement use résolûment de tous les moyens légaux pour remédier au mal. — Vœu pour que le droit d'entrée sur les houilles étrangères soit suspendu d'urgence jusqu'au 1er janvier 1874.

RÉGIME PÉNITENTIAIRE. — Adoption d'un rapport présenté par une Commission spéciale du Conseil général en réponse au questionnaire de M. le Ministre de l'Intérieur sur le régime pénitentiaire.

RECONSTRUCTIONS D'ÉGLISES OU DE PRESBYTÈRES. — Classement par ordre d'urgence, conformément à l'art. 68 de la loi du 10 août 1871, des demandes de secours sur les fonds de l'Etat formées par les communes de Vendeville, Cantaing, Monchecourt, Fresnes et Aubers. — Ajournement de la demande de la commune de Bousbecques. — Avis favorable à la demande de la commune de Rœulx d'un subside de 4,000 fr. pour la reconstruction de son presbytère.

ROUTE DÉPARTEMENTALE N° 6. — Autorisation de passer acte d'une transaction proposée par le domaine au sujet de la propriété du chemin de ceinture d'Avesnes formant annexe de la route N° 6.

SCARPE INFÉRIEURE. — L'Etat est instamment invité à racheter et à améliorer dans le plus bref délai possible la Scarpe inférieure de façon à ce que cette rivière puisse rendre aux arrondissements qu'elle dessert et aux localités agricoles qu'elle dessèche les importants services que sa position géographique lui impose.

SOCIÉTÉ DE TEMPÉRANCE.—Remerciments à l'Association contre l'abus des liqueurs alcooliques de la communication qu'elle a faite du premier bulletin de ses publications. Le Conseil général lui exprime ses sympathies mais ne se trouve pas en mesure de lui signaler actuellement les personnes qui, dans le département, se seraient distinguées en secondant les vœux de l'Association.

SOLRE-LE-CHATEAU. — Autorisation à M. l'Ingénieur en chef de présenter à la session d'août un projet pour le prolongement du pavage sur la route départementale N° 5 et le chemin de grande communication N° 42.

SOURDS-MUETS ET JEUNES AVEUGLES. — Ajournement de la demande de bourse à l'Institution des sourds-muets formée par le sieur Robiquet pour sa fille.

SOUS-PRÉFECTURE d'HAZEBROUCK. — Affectation à l'appropriation des archives d'un excédant de 221 fr. 70 c. restant libre par le crédit du mobilier.

SYNDICATS DE PATRONS ET D'OUVRIERS. — Acte à M. le Préfet de la réponse de M. le Ministre du commerce au vœu du Conseil général tendant à ce que l'administration encourage la formation de Chambres syndicales de patrons et d'ouvriers. L'administration n'a point à intervenir dans l'établissement des associations de ce genre ; les patrons et les ouvriers peuvent se réunir et délibérer librement sur leurs intérêts professionnels. Ce n'est que dans le cas où une Chambre syndicale viendrait à porter atteinte à la liberté du commerce et de l'industrie ou s'écarterait de son but spécial que l'autorité serait amenée à intervenir.

TABACS. — Renvoi à la session d'août de l'étude des vœux nouveaux sur lesquels on pourrait encore avoir à insister en ce qui concerne la culture du tabac dans le département.

Réponse au questionnaire sur la culture et la vente des tabacs et sur la vente du tabac de cantine. — La Commission permanente est chargée, en raison de l'urgence de la question, d'adresser officieusement à la Commission d'enquête parlementaire les renseignements qu'elle pourra se procurer sur l'achat des tabacs.

TÉLÉGRAPHIE. — Acte à M. le Préfet de sa communication relative à l'ouverture de la gare d'Aulnoye à la télégraphie privée, suivant le vœu émis par le Conseil général.

TRAVAIL DES ENFANTS DANS LES MANUFACTURES. — L'exécution de la loi de 1841 est presque tombée en désuétude ; de nombreuses contraventions sont constatées ; il est nécessaire de remédier à cette situation. — Emission nouvelle des vœux suivants : 1° Que tout atelier à quelque industrie qu'il appartienne et quel que soit son chiffre d'ouvriers tombe sous le coup de la loi ; 2° que nul enfant ne puisse être admis dans les ateliers de tout genre ni dans aucune exploitation quelle qu'en soit la nature s'il n'a point atteint l'âge de 12 ans révolus, s'il ne justifie point par un certificat de l'autorité scolaire avoir reçu l'instruction primaire élémentaire. Cette dernière condition remplie, la durée du travail de l'enfant pourra être celle de l'adulte ; 3° que l'Etat conserve aux mains des ingénieurs des mines le service de surveillance du travail des enfants en leur adjoignant des inspecteurs rétribués au moyen d'une taxe prélevée sur les établissements soumis à la loi ; que l'Etat procède à la création de commissions spéciales, une au moins par arrondissement.

VALLÉE DE LA SCARPE. — Vœu pour que l'Administration supérieure use des droits qui lui appartiennent afin de mettre un terme aux retards qu'éprouve la réorganisation de l'association syndicale du desséchement de cette vallée.

WAETERINGUES. — Acte à M. le Préfet de la communication d'un rapport de MM. les Ingénieurs du service hydraulique sur les moyens qui pourront être adoptés pour rendre le desséchement du Waeteringues indépendant de la navigation en assurant l'écoulement de leurs eaux à la mer.

Session d'août 1873.

Le 18 août, les membres du Conseil général du Nord, en exécution de l'art. 23 de la loi du 10 août 1871 qui fixe à ce jour l'ouverture de la première session ordinaire se sont réunis dans la salle affectée à leurs séances, à l'hôtel de la Préfecture.

M. P. DANEL, doyen d'âge occupe le fauteuil ; M. LEGRAND, (de Valenciennes), le plus jeune des membres présents remplit les fonctions de Secrétaire.

Sont élus : M. P. DANEL, Président du Conseil général ; MM. PLICHON et BRAME, Vice-Présidents, MM. MAILLIET et DESROUSSEAUX, Secrétaires.

M. CARLIER, Membre du Conseil général, a donné sa démission. — Observations sur le délai de convocation des électeurs pour le remplacement du titulaire sortant.

Rapport de la Commission départementale sur l'ensemble de ses travaux.

M. BULTOT, élu Membre du Conseil général, en remplacement de M. HAMOIR, décédé, est admis.

Il est procédé au renouvellement et à la nouvelle composition des bureaux du Conseil général.

Le Conseil dans ses autres séances ultérieures, à pris les résolutions suivantes :

ADMINISTRATION MUNICIPALE. — Adoption de la question préalable sur une proposition de plusieurs membres du Conseil général relative à la nomination des Maires.

AGRICULTURE. — Vote d'une somme de 2,000 fr. au budget de 1874 pour encouragement au concours d'animaux reproducteurs, tenu le dimanche des Rameaux, dans la ville de Bergues. — L'exposition départementale d'agriculture, et le concours d'animaux reproducteurs fondés par le département en 1853, doivent avoir lieu à Lille en 1874 ; vote de deux crédits, l'un de 4,000 fr. pour l'exposition, l'autre de 2,500 fr. pour le concours. — Le Conseil général décide : qu'une exposition départementale d'agriculture et un concours d'animaux reproducteurs aura lieu tous les ans dans le département : En 1875 à Cam-

brai, 1876 à Bergues, 1877 à Douai, 1878 à Avesnes, 1879 à Hazebrouck, 1880 à Valenciennes, et 1881 à Lille et ainsi de suite d'année en année en recommençant la série; 2° Le concours d'animaux reproducteurs qui a lieu à Bergues pendant la semaine Sainte, n'aura pas lieu en l'année dans le courant de laquelle l'exposition départementale se fera dans cette ville ; 3° le concours intermédiaire d'animaux reproducteurs sera supprimé ; 4° une somme de 4,300 fr. sera annuellement accordée à titre de subvention à la société d'agriculture organisatrice de l'exposition et du concours Le Conseil jugera en sa session d'août 1874 s'il y a lieu d'augmenter cette subvention.

Aliénés. — Rapport sur le mouvement de la population des trois asiles d'Armentières, de Bailleul et de Lommelet et sur la situation de ces établissements. — Acte à M. le Préfet de ses communications à ce sujet. — Rapport sur la question de la reconstruction de l'asile d'Armentières. Nomination d'une commission composée de MM Desrousseaux, H. Bernard et Van der Straeten, membres du Conseil général, qui après s'être occupée activement de cette importante affaire, présentera son rapport à la session d'avril 1874. — Vote au budget rectificatif de 1873, de deux crédits, l'un de 6,748 fr. 79 c., l'autre de 30,114 fr. 06 c. formant le solde des dépenses du traitement des aliénés en 1870, 1871 et 1872 et d'un crédit de 404,500 fr. au budget de 1874 pour l'entretien des aliénés pendant ledit exercice. — Fixation à 150 comme les années précédentes du nombre de places qui seront réservées dans chacun des trois asiles pour les aliénés non dangereux.

Archives départementales. — Rapport sur ce service dirigé avec intelligence et activité par M. l'abbé Dehaisne, archiviste. — Vote des crédits nécessaires aux dépenses du service en 1874.

Associations agricoles. — Rejet des propositions tendant à l'augmentation des subsides accordés aux sociétés d'agriculture des arrondissements de Dunkerque et d'Hazebrouck. — Vote du crédit ordinaire de 15,700 fr. pour subventions du département aux Comices agricoles de Lille et de Cambrai et aux sociétés d'agriculture des autres arrondissements. — Proposition de subventions sur les fonds de l'Etat en faveur des mêmes associations.

Banque de France. — Acte à M. le Préfet de la communication qu'il a faite au Conseil de la suite donnée à son vœu pour l'établissement de succursales dans les villes de Cambrai et de Douai.

Belles actions. — Le Conseil général constate avec satisfaction que de nombreux actes de courage ont été accomplis l'année dernière. — Vote du crédit ordinaire de 1,400 fr. pour récompenser les belles actions.

BUDGET DÉPARTEMENTAL DE 1874. — Vote : 1° Des centimes applicables aux dépenses ordinaires, à la vicinalité et à l'instruction primaire ; 2° des 12 centimes extraordinaires dont la disposition est laissée aux départements ; 3° de 5 centimes extraordinaires spécialement affectés au service de l'emprunt départemental. Ces ressources avec les produits éventuels ordinaires et extraordinaires de l'exercice forment un total de 7,813,950 fr. 14 c. Les crédits alloués pour dépenses ordinaires et extraordinaires s'élevant à 6,730,174 fr. 84 c., le budget présente un excédant de recettes de 1,083,775 fr. 30 c.

BUREAUX DE BIENFAISANCE. — Acte à M. le Préfet de sa communication relative à ces établissements.

CADASTRE. — Vote d'un crédit de 20,000 fr. pour subvention aux communes des cantons de Roubaix et de Condé pour le renouvellement de leur cadastre. — Allocation d'une somme de 6,645 fr. 03 c. à titre d'indemnité à répartir entre les divers agents de la partie d'art qui ont été chargés du renouvellement du cadastre dans les deux cantons d'Avesnes.

CAISSES D'ÉPARGNE. — Acte à M. le Préfet de son rapport sur la situation de ces établissements. — Vœu que le nombre des caisses d'épargne soit augmenté et que l'Etat leur adjoigne tels auxiliaires qu'il jugera à propos, et que les sommes déposées excédant 1,000 fr. soient converties en rentes sur l'Etat.

CAISSE DÉPARTEMENTALE DE RETRAITES. — Acte à M. le Préfet de sa communication concernant la situation de cette caisse. — Rapport sur une demande des employés de la Préfecture tendant à ce que les statuts de cette caisse soient modifiés de manière à améliorer leur situation actuelle. Renvoi de cette demande à M. le Préfet avec prière de fournir les renseignements nécessaires pour que l'Assemblée puisse formuler un projet définitif dans sa session d'avril.

CANAL DE DUNKERQUE A FURNES. — Vœu que M. le Ministre des Travaux publics use envers le concessionnaire de ce canal, qui ne remplit pas ses obligations, de tous les pouvoirs conférés à l'administration par le cahier des charges.

CANAUX. — AMÉLIORATION. — Le Comité des houillères du Nord et du Pas-de-Calais s'engage à fournir une somme de 1,700,000 pour avec celle de 1,800,000 fr. votés en principe par le Conseil général dans sa session d'avril, former la somme de 3,500,000 fr. dont l'avance à l'intérêt de 4 % serait offerte par le département à l'Etat pour l'amélioration des canaux formant la ligne de navigation de La Bassée à Dunkerque et Gravelines. — Autorisation à M. le Préfet de prendre de concert avec la Commission de permanence les mesures nécessaires

pour recevoir régulièrement la somme de 1,700,000 fr. dont il s'agit et pour offrir à l'Etat l'avance totale de 3,500,000 fr. aux conditions déterminées par la délibération précitée du 26 avril dernier.

CARTE DÉPARTEMENTALE. — Allocation d'un crédit de 12,700 fr. pour avec celui de 10,000 fr. inscrit au budget de 1873 et la subvention de 15,000 fr. à obtenir sur les fonds de l'Etat, pourvoir aux frais de la première épreuve de cette carte.

CASERNES DE GENDARMERIE. — Vote de crédits montant ensemble à 5,020 fr. pour l'établissement de chambres de sûreté dans les casernes d'Orchies, du Quesnoy et de Cassel.

CÉRÉALES. — Vœu tendant à obtenir : 1° Que jusqu'à l'époque de la réunion de l'Assemblée nationale un décret suspende le droit de surtaxe de 3 fr. par 100 kil. sur les céréales venant sous pavillon étranger hors d'Europe ; 2° que la suppression immédiate des droits de navigation intérieure sur les céréales soit provisoirement édictée.

CHAMBRES DE COMMERCE. — Vœu pour que la Chambre consultative des arts et manufactures de Cambrai soit érigée en Chambre de commerce. — Vœu pour qu'il soit créé une Chambre de commerce distincte pour l'arrondissement d'Avesnes qui fait actuellement partie de la Chambre de commerce de Valenciennes. — Vœu pour que M. le Ministre du commerce fasse au plus tot mettre à l'étude l'organisation de Chambres de commerce régionales composées de délégués des Chambres actuelles et fasse en même temps examiner s'il ne serait pas utile de composer le Conseil supérieur du commerce de délégués de ces nouvelles Chambres.

CHASSE AU GIBIER D'EAU. — Avis favorable à la demande des chasseurs de l'arrondissement de Dunkerque pour que cette chasse soit autorisée dans les prairies des Waeteringues et des Moëres comme elle l'est dans les prairies des vallées de la Sambre et de la Lys.

CHEMINS DE FER. — Vœu que conformément à ce qui existait avant 1870 la Compagnie du Nord rétablisse les billets d'aller et retour entre les villes du département et Paris, valables pour quatre jours et avec réduction de prix. — Vœu que des voitures de 2e et 3e classes soient ajoutées aux trains de grande vitesse. — Acte à M. le Préfet de la communication des rapports de M. l'Inspecteur général Diday et de MM. Mahyer et Raillard sur la situation du service de ces lignes. — Appui : 1° Au Vœu du Conseil d'arrondissement de Dunkerque pour que la Compagnie du Nord continue ses efforts pour le rétablissement de son matériel, et pour que les travaux de la ligne de Dunkerque à Calais soient commencés ; — 2° aux vœux du Conseil d'Hazebrouck pour que la gare aux marchandises de La Gorgue-Estaires du chemin d'Armentières à

Berguette soit rapprochée d'Estaires et que la ligne d'Hazebrouck à Don soit exécutée dans le plus bref délai, de manière à doter Estaires d'une gare située sur son territoire ; — 3° aux vœux du Conseil d'arrondissement de Lille, tendant à ce qu'un service de voyageurs pour la ligne de Lille à Béthune soit rétabli à la gare de Lille, pour que les travaux de la ligne de Lille à Dunkerque, notamment ceux de la gare de La Madeleine, soient entrepris aussitôt que possible et que la gare de Tourcoing de la ligne de Tourcoing à Menin soit établie de manière à être commune au chemin d'Armentières à Roubaix et Tourcoing ; — 4° aux vœux du Conseil de Douai pour le rétablissement des billets d'aller et retour de quatre jours pour Paris, pour l'établissement de la ligne d'Aubigny à Somain, pour l'établissement d'une gare couverte à la gare de Somain, pour que sur la ligne de Somain à Tourcoing des stations soient établies dans les communes de Fenain, Beuvry et Nomain ; — 5° aux vœux du Conseil de Valenciennes pour que le passage supérieur de la route N° 45, près la gare de cette ville, soit exécuté sous le plus bref délai, pour que la demande d'une station sur l'esplanade reçoive une suite fevorable, pour que le train du soir de Valenciennes pour la Belgique soit rétabli, pour que la Compagnie de Lille à Valenciennes soit mise en demeure de construire la halte de Beuvrages. — Appel à l'attention de l'administration sur la situation désavantageuse faite par la Compagnie du Nord aux expéditions de la Compagnie de Lille à Valenciennes. — Prière à M. le Ministre des Travaux publics d'user de son influence pour que la Compagnie du Nord modère ses prétentions au sujet de l'usage de sa gare de Valenciennes pour le service du chemin de fer d'Anzin à Péruwelz. — Vœu pour que le projet définitif du chemin de Jeumont à Anor et Fourmies soit présenté sans retard et les travaux promptement exécutés. — Remerciments à M. le Ministre des Travaux publics de sa décision pour l'établissement d'une station à Hachette. — Appui au vœu du Conseil municipal de Cambrai pour que la gare de cette ville soit rapprochée de son enceinte. — Vœu tendant à la création d'un embranchement se détachant d'Erre sur le chemin à Somain à Tourcoing et se dirigeant sur Escaudain et Denain ; pour que la gare projetée à Cousolre sur la ligne de Jeumont soit rapprochée du centre de cette commune ; pour que les enquêtes du chemin de Cambrai à Dour aient lieu le plus tôt possible et qu'une station soit établie à Gommegnies ; pour que la ligne d'Haubourdin à St-André soit construite prochainement ; pour qu'une halte soit établie à Holcque sur le chemin de fer de Gravelines à Watten ; pour que la halte établie à Santes pour le service des marchandises soit ouverte au service des voyageurs ; pour que la ligne de Lille à Béthune soit, ainsi qu'on l'a plusieurs fois demandé, raccordée dans Béthune avec la ligne du Nord ; pour que les embranchements industriels puissent être raccordés avec la ligne principale en dehors des stations. — Vœu plusieurs fois réitérés pour qu'un service de voyageurs soit établi sur le chemin de Denain à Lourches. Vœux : pour que la gare d'Honnaing soit ouverte à

l'exploitation sans retard ; pour que des billets directs soient délivrés à la gare de Lille pour les gares au-delà de Valenciennes par Orchies ; pour qu'il y ait harmonie et coïncidence des trains entre les diverses Compagnies et notamment que les correspondances de la Compagnie de l'Est soient modifiées dans ce sens, ainsi que celles de Quiévrain à Valenciennes et de Lille à Roubaix. — Vœu pour que les travaux de la ligne de Lille à Comines soient entrepris et exécutés. — Le Conseil général est d'avis qu'il soit décidé que si le raccordement de la ligne de Jeumont s'opère à Anor, un embranchement partira de la gare de Trélon pour aboutir à celle indispensable de Fourmies : — L'assemblée décide que les lignes d'Orchies à Carvin et de Templeuve à Don par Seclin sont celles qui aux termes de sa délibération du 28 août 1872 devront être construites et que c'est à elles que devra s'appliquer la déclaration d'utilité publique.

Chemins de fer d'intérêt local. — Délibération sur la proposition faite par la Compagnie du Nord d'exécuter plusieurs des lignes concédées en principe par le département.

» En présence des contrats qui lient le département du Nord à l'égard des Compagnies en possession des concessions dont elles sont investies à titre d'intérêt local, il n'est pas possible de donner suite aux propositions faites par la Compagnie du Nord.

» En conséquence, le Conseil général rappelant les conclusions qu'il a prises dans sa dernière session et les affirmant avec l'autorité de son droit et la conscience qu'il n'a fait qu'user d'une prérogative légale, dont le Gouvernement a lui-même déterminé les limites par la retenue des lignes qui lui ont paru présenter les caractères d'intérêt général ;

» Demande le maintien intégral, aux mains qui les détiennent, des concessions qu'il a octroyées et, pour le cas où d'après l'avis du Conseil d'Etat et contrairement à ceux itérativement exprimés par le Conseil général, les Chambres de commerce et le vœu des populations, le gouvernement croirait devoir déférer à la décision de l'Assemblée nationale la concession de celles de ces lignes auxquelles ledit Conseil d'Etat a attribué le caractère d'intérêt général, insiste pour que par tous les motifs déduits dans le cours du présent rapport, les délibérations du Conseil général soient respectées, au moins en qui touche la désignation des concessionnaires ;

» Considérant que le retard d'une solution définitive et impatiemment attendue depuis trop longtemps, met en péril des intérêts respectables, aussi bien qu'il prive les populations d'une jouissance nécessaire au développement de l'Industrie et de l'Agriculture des localités encore privées de voies de communications qui rétablissent l'équilibre rompu de la concurrence et de la justice distributive ;

» Le Conseil général confie à la Députation du Nord le soin d'assurer l'exécution de ses délibérations par tous les moyens qu'elle jugera con-

venables et au besoin de recourir à son droit d'initiative pour faire reconnaître qu'il a usé des lois de 1865 et de 1871 dans les limites strictes de son droit ;

» Nomme une délégation de trois membres pour se concerter avec la Députation du Nord, fortifier autant que de besoin son action et se constituer l'organe de la ferme intention du Conseil général, non-seulement de sauvegarder le domaine de ses attributions légales, mais encore et surtout de défendre la signature départementale apposée au bas des contrats de concession.

» Réitère le vœu de voir abréger les lenteurs d'études et de procédure administrative qui entravent ou retardent l'exécution des voies ferrées, au grand préjudice des intérêts de toutes sortes que ces lenteurs, souvent évitables ou susceptibles d'être abrégées, compromettent au plus haut degré sans que les difficultés des instructions les justifient dans tous les cas. »

La délégation du département est composée de MM. Mailliet, Roussel-Defontaine et Seydoux. — Concession à la Compagnie d'Achiet à Bapaume aux conditions du cahier des charges de cette ligne et sans subvention ni garantie d'intérêt de la partie à ouvrir sur le territoire du Nord d'un chemin de fer d'intérêt local de Bapaume à Marcoing. — Examen du projet de tracé définitif du chemin de fer de Cambrai à Epéhi. Vœu énergiquement émis pour que M. le Préfet en donnant son approbation au tracé par Marcoing use de tous ses droits pour obliger la Compagnie de Picardie et Flandres à construire et à exploiter à ses risques et périls et dans le même délai que la ligne principale dont l'ouverture est réclamée dans le plus bref délai possible, un embranchement à une voie desservant complètement Masnières par une station. Appui à la proposition de M. l'Ingénieur en chef d'imposer à la Compagnie l'obligation d'augmenter sur son parcours la longueur des alignements droits ou tout au moins les rayons des courbes. — M. le Préfet est heureux d'informer le Conseil général que M. le Ministre des Travaux publics à qui il a transmis la récente délibération de l'Assemblée répond qu'il lui paraît certain que le Gouvernement tiendra un très grand compte dans ses propositions au Conseil d'Etat de l'avis et des délibérations du Conseil. — Remerciements par acclamation à M. le Ministre. — Invitation à MM. les Députés du Nord ainsi qu'à la délégation du Conseil général de se rendre au Ministère afin d'activer la sortie des décrets d'utilité publique des lignes d'intérêt local concédées et de hâter la solution des difficultés pendantes.

Chemins de grande communication. — Compte rendu de la situation de ce service. Observations sur les retards apportés au recouvrement des contingents communaux. — Vote des dépenses d'entretien et de grosses réparations des chemins en 1874 montant ensemble à 917,877 fr. — Vote des sept centimes spéciaux à imposer pour le prochain exercice. —

Inscription au sous-chapitre IV du budget des ressources éventuelles afférentes au service des chemins. — Révision des contingents communaux à imposer pour l'entretien du chemin N° 3. — Ajournement jusqu'à ce qu'elle ait été instruite de la réclamation de la commune de Jeumont au sujet de son contingent pour le chemin N° 42 ; — ajournement pour défaut d'instruction suffisante d'une demande de la commune de Vendegies-au-Bois en réduction de son contingent pour le chemin N° 43. — Pareille décision sur une demande identique de la commune d'Hélesmes relative au chemin N° 24 ; — Ajournement de la question relative à l'exécution de la rectification du chemin N° 9 au territoire de Roubaix. — Réunion en une seule ligne des chemins N°s 17 d'Hondschoote à Wormhoudt et 66 de Wormhoudt à Zeggers-Cappel. — Rejet d'une demande de la ville de Bailleul pour le classement d'une rue comme prolongement du chemin N° 18 ; — Approbation du projet de rectification du chemin N° 20 aux abords du Pont-Vert ; — Vote d'un crédit de 18,667 fr. pour le prolongement du chemin N° 79. — Allocation d'une indemnité pour avances de fonds à l'entrepreneur de la construction de cette ligne. — Approbation des plans d'alignement du chemin N° 8 dans la traverse de Phalempin et du chemin N° 76 dans la traverse de Quiévy. — Renvoi à l'examen de MM. les Ingénieurs d'un vœu du Conseil d'arrondissement d'Avesnes pour que des arches soient percées dans les rampes du pont de Marpent sur le chemin N° 71 pour faciliter l'écoulement des crues. — Ajournement d'un vœu du Conseil de Cambrai tendant à ce que le chemin de ceinture de cette ville soit classé comme prolongement du chemin N° 60. — Ajournement pour défaut d'instruction d'une demande des communes de Fontaine-au-Pire, Beauvois et Bévillers pour le classement d'un chemin de Quiévy à Ligny. — Appui à un vœu du Conseil d'arrondissement de Douai tendant à ce que le pont de Tortequenne soit reconstruit. — Renvoi à l'examen de M. l'Ingénieur en chef d'un vœu du même Conseil tendant à ce que le chemin N° 47 soit rectifié de manière à traverser Aniche. — Demande d'un rapport de M. l'Ingénieur en chef sur un vœu du Conseil de Dunkerque pour le classement de plusieurs chemins des Waeteringues. — Rejet d'une demande de la ville de Bailleul pour le pavage d'une partie du chemin N° 55 entre cette ville et la caserne de douanes. — Ajournement d'un vœu réitéré du Conseil d'arrondissement de Lille du classement du chemin de la Croix-Blanche à Linselles comme annexe du chemin N° 9. — Pareille décision sur un vœu du Conseil de Valenciennes tendant à ce que les chemins d'intérêt commun N°s 119 et 34 soient classés de grande communication. — Vœu pour que les observations sérieuses faites sur le service des cantonniers dans certains cantons soient examinées. — Vœu pour que les délibérations des commissions de surveillance des chemins soient communiquées au Conseil général.

Chemins d'intérêt commun. — Compte-rendu de la situation de ce service. — Rejet des réclamations formées contre la fixation de leurs contingents par les communes de Merville en ce qui concerne le chemin N° 44, par les communes de Lallaing et de Montigny en ce qui touche le chemin N° 97, par la commune de Wallers relativement au chemin N° 105 et par la commune d'Ebblinghem concernant le chemin N° 125. — Homologation des états de répartition des contingents communaux pour l'entretien des chemins en 1874, montant à 332,266 fr. — Vœu tendant à ce que la question du classement dans la grande vicinalité du chemin N° 2 de Berlaimont à Aulnoye et d'une section du chemin de Moncheaux à la gare de Le Forest soit soumise à l'instruction réglementaire. — Approbation d'une transaction intervenue entre les départements du Nord et de l'Aisne pour l'entretien du chemin N° 115 de l'Arbre de Guise à la route Nationale, N° 45. Le point d'embranchement du chemin se fera sur la route en face de l'agglomération d'Oisy et la ligne portera à l'avenir la dénomination de chemin de l'Arbre de Guise à Oisy. — Autorisation de réduire à 12 m. la largeur du chemin N° 86 dans les communes de Croix et de Bousies, sauf dans la partie mitoyenne entre Croix et Forest où le chemin conservera sa largeur de 15 m. — Autorisation d'augmenter le salaire des cantonniers. — Report au budget de 1873 d'une somme de 24,936 fr. 84 conformément à la proposition M. le Préfet. — Affectation aux chemins N°s 90 et 94 de crédits montant à 26,524 fr. 07 qui n'ont pu recevoir leur application. — Inscription au budget de 1874 : 1° D'un crédit de 417,624 fr. pour les dépenses de l'exercice ; 2° de la somme de 441,247 fr. 94 formant l'importauce des contingents à fournir par les communes ; 3° d'une somme de 10,000 fr. à titre de réserve pour travaux imprévus.

Chemins vicinaux. — Rapport sur le service des chemins non compris dans le réseau subventionné. — Ils ont donné lieu en 1872, à une dépense totale de 286,889 fr. 48. — Vote du tarif de conversion en argent des prestations en nature.

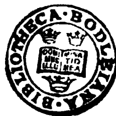
Chemins vicinaux. — *Achèvement.* Allocation comme les années précédentes, aux agents du service vicinal, d'une indemnité de 15,000 fr. en raison des travaux occasionnés par l'œuvre d'achèvement du réseau subventionné. — Désignation des chemins ou portions des chemins à construire en 1874. — Vote au budget extraordinaire du prochain exercice des ressources, montant ensemble à 926,300 fr. nécessaire au paiement des subventions du département. — Résolutions diverses au sujet des chemins compris dans le réseau supplémentaire. — Approbation de la répartition entre les arrondissements du nouveau réseau de 100 kilomètres. — Examen d'une combinaison financière, proposée pour l'achèvement en six années, à partir de 1874, des chemins vicinaux compris dans le réseau subventionné et comportant le vote d'un centime additionnel de 1876 à 1886. Ajournement à la session d'avril de la

question relative à la création de ce centime extraordinaire. — Avis tendant à ce que la ville de Douai soit autorisée à faire nn emprunt à la caisse des chemins vicinaux. — Rejet du pourvoi de la commune de Montay, d'unè décision de la commission départementale, portant classement dans la vicinalité du chemin rural de Montay à Pommereuil.

Circonscriptions administratives. — Le Conseil général est d'avis qu'il y a lieu de rattacher au canton ouest de Dunkerque, une bande de terrain dépendant du canton-est et distraite de la commune de Coudekerque-Branche, pour être réunie au territoire de Dunkerque. — Est également d'avis qu'il y a lieu de distraire de la commune de Trith-St-Léger : les hameaux du Maréchal-Ferrant, de la Sentinelle, de Démézières, du Vignoble et du Petit Couvent et de les ériger en commune particulière ; charge la commission permanente de rechercher la limite qu'il conviendrait d'établir entre la commune de Trith et la commune nouvelle, comme de se prononcer sur la question de savoir où devra être placé le chef-lieu de cette dernière ainsi que le nom à lui donner. — Surseoit à donner un avis favorable à la demande du hameau de Saint-Pol en séparation de la commune de Petite-Synthe, jusqu'à ce que les parties intéressées se soient mises d'accord sur la délimitation qu'elle comporte. — Avis contraire à la demande des hameaux du Petit-Cambrésis et de Tout-y-Faut, dépendant de la commune de Busigny, tendant à obtenir leur révision à la commune de Becquigny (Aisne).

Colonie agricole de St-Bernard. — Maintien de MM. Desrousseaux et le comte d'Hespel, conseillers généraux, comme membres de la commission de surveillance de cet établissement.

Colonie agricole de Mettray. — Il y a dans cet établissement 84 jeunes détenus du Nord et 11 enfants assistés des hospices du département, Mettray continue avec plus de succès que jamais son œuvre philantropique et moralisatrice. Allocation pour 1874 comme nouveau témoignage de sympathie d'une subvention de 500 fr.



Commission départementale. — Il est procédé à son renouvellement conformément à l'art. 69 de la loi du 10 août 1871. Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants : MM. Roussel-Defontaine, 36 voix ; Joos, 36 ; Telliez, 36 ; baron de l'Epine, 36 ; Desmyttere, 35 ; Legrand (de Lecelles), 35 ; P. Danel, 34. En conséquence, MM. Roussel, Joos, Telliez, Desmyttere, Legrand et Danel, sont déclarés membres de la commission départcmentale.

Commission historique. — La commission a publié le 12e volume de son bulletin. — Cette publication contient l'indication d'importantes découvertes archéologiques, remontant aux époques franque, gauloise, gallo-romaine et quelques fort intéressants travaux de membres de la société. — Allocation pour 1874 du subside ordinaire de 700 fr.

COMPTE DÉPARTEMENTAL. — Approbation du compte de 1872, se réglant en recette à 8,518,169 fr. 51 c. et en dépense à 6,534,460 fr. 97 c. Il en résulte un excédant de recettes de 1,983,706 fr. 54 c., dont 1,134,014 fr. 86 c., à réserver pour les dépenses de l'exercice 1872 et 849,693 fr. 88 centimes, à cumuler avec les ressources du budget de 1873.

CONSEIL GÉNÉRAL. — Sympathiques regrets de la mort de M. Behagel père, de Cassel, ancien membre de l'assemblée. — La seconde session ordinaire de l'assemblée sera ouverte le 13 avril 1874.

CONSEIL GÉNÉRAL, POUVOIRS. — Acte á M. le Préfet de la communication d'un avis du Conseil d'Etat portant qu'un Conseil général ne peut déléguer à la commission départementale toute une catégorie d'affaires, qu'il ne peut voter un blâme contre un chef de service et que les renseignements qu'il demande à un Agent-voyer en chef ne peuvent, comme ceux demandés à un chef de division, lui être fournis que par l'intermédiaire du Préfet.

CONTRIBUTIONS DIRECTES. — Répartement des contributions foncière, personnelle et mobilière et des portes et fenêtres de 1874, entre les arrondissements. — Approbation du compte d'emploi de fonds de non valeurs et de réimpositions de l'exercice 1872. — Acte à M. le Préfet de la situation du recouvrement des contributions directes du 1er janvier au 1er juillet 1873. Maintien pour 1874 du prix de journée fixé dans les précédentes sessions pour servir de base à l'assiette de la contribution personnelle. — Crédit de 6,480 fr. pour frais de révision des cotes de contributions entre les propriétaires et fermiers.

COURSES DE CHEVAUX. — Acte à M. le Préfet de son rapport annonçant que dans les encouragements offerts par l'Etat, la société des courses de Lille a été comprise en 1873 comme en 1872, pour une somme de 5;000 francs, destinée à former des prix de courses plates au galop.

COURS D'ORTHOPHONIE. — Il n'y a pas lieu d'ouvrir un crédit pour l'accès de bègues indigents du département, au cours d'orthopbonie, pour le traitement du bégaiement professé à l'institution des sourds-muets de Paris, par M. Colombat.

CULTES. — Crédit de 21,900 fr. pour indemnité ou supplément de traitement au clergé diocésain y compris 4,500 fr. à Mgr. Monnier, évêque de Lydda, auxiliaire de Mgr l'archevêque. — Crédit de 2,700 fr. en faveur des cultes dissidents.

DÉPENSES DE GUERRE. — Rapport sur la situation d'un procès soutenu par le département devant les tribunaux anglais à raison de l'acquisition faite par lui, de quatre batteries d'artillerie, à la maison Armstrong

de Londres, en exécution du décret du 3 novembre 1870. Question de savoir si le département doit supporter la dépense du jugement ou de la transaction ou si l'Etat n'est pas le principal intéressé. Avis tendant à faire reconnaître que cette dépense incombe à l'Etat en vertu de la loi du 11 septembre 1871, qui a mis toutes les dépenses de guerre à la charge du gouvernement.

DÉPÔT DE MENDICITÉ. — Les vœux des Conseils d'arrondissement de Lille et d'Avesnes, pour la création d'un dépôt de mendicité dans le département, ne sont pas accueillis. — Vote d'un crédit de 6,000 fr. au budget de 1274, pour l'entretien des mendiants du département au dépôt de Montreuil sous Laon.

DOMMAGES CAUSÉS PAR LA GUERRE. — Renvoi à la session d'avril 1874, de la répartition à faire entre les ayant droit, de la somme qui sera allouée au département, en indemnité de ces dommages, ainsi que des vœux émis par les populations intéressées pour que le département veuille bien, de son côté, leur accorder un subside de nature à les couvrir entièrement de leurs pertes.

ECOLE CENTRALE. — Allocation au jeune Detrois, d'un troisième et dernier subside de 400 fr. pour lui permettre de terminer ses études à cette école.

ECOLE CENTRALE DES ARTS ET MANUFACTURES. — Les jeunes Vanderpol et Richard, sollicitent des pensions départementales pour cette école. Au moment où le département vient de fonder à Lille, un institut similaire, il paraît peu logique et peu conforme aux intérêts du nouvel établissement d'entrenir des éléves dans l'école de Paris. En conséquence, deux bourses de 650 fr. à l'institut industriel, sont attribuées à MM. Vanderpol et Richard.

ÉCOLE D'ARTS ET MÉTIERS DE CHALONS. — Le département entretient trois bourses dans cette école. Il ne demande pas qu'elles soient reportées, comme celles de l'Ecole centrale, sur l'institut industriel de Lille, parce que les études ne sont pas les mêmes et que le but en est différent. — En conséquence, vote d'un crédit de 1800 fr. pour l'entretien des bourses départementales.

ECOLE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE A LILLE. — Vœu tendant à ce que cette école soit érigée en Faculté.

ÉCOLE NORMALE DE CLUNY. — Collation à M. Lamy, d'une bourse vacante à cette école

ÉCOLE NORMALE PRIMAIRE. — Renvoi à la commission départementale de la désignation à faire des boursiers départementaux à cette école et au cours normal d'institutrices de Douai.

ÉCOLE VÉTÉRINAIRE D'ALFORT. — Vote du crédit ordinaire de 2,100 fr. pour l'entretien des bourses du département à cette école. — Les élèves départementaux devront résider dans l'une des communes du canton qui leur sera désigné par M. le Préfet.

EGLISES ET PRESBYTÈRES. — La demande de la commune de Baives tendant à obtenir un secours du département pour des réparations à l'église et au presbytère n'est pas accueillie. — Avis favorable aux demandes des communes de Béthencourt, Sepmeries, Inchy, Beuvry, Selvigny, Renescure, Bousbecque, Berthen, Lambersart, Mairieux, Estaires, Fressin et Douai-Dorignies, tendant à obtenir des secours sur les fonds de l'Etat, pour la construction ou la reconstruction de leurs églises. — Sursis pour défaut de justifications suffisantes sur pareilles demandes des communes d'Hellemmes-Lille et de Waziers. — Rejet de la demande de la commune de Ghissignies. — Proposition de secours de l'Etat, pour construction de presbytères dans les communes de Neuf-Mesnil, Petit-Fayet et Linselles. — Ajournement et renvoi à la commission départementale, de la demande aux mêmes fins de la commune de Zuydcoote. — Subvention départementale de 3,000 fr. allouée à chacune des communes de Sepmeries, Selvigny, Estaires, Douai-Dorignies, Bousbecque, Inchy, Berthen, Beuvry, Hellemmes et Mairieux, pour la construction de leurs églises.

ÉLECTIONS MUNICIPALES. — Modifications au tableau des sections électorales pour les élections municipales arrêté en 1872.

ÉLÈVES ARTISTES. — Allocation d'un crédit de 11,000 fr. pour subvention aux élèves pensionnaires du département et pour indemnité à M. Peinte, ancien élève sculpteur. — Ajournement d'une demande de pension du département, de M D'Halluin, de la commune d'Halluin, admis comme élève de l'école des Beaux-Arts. La pension de 1000 fr. sera continuée à M. Lemaire, pendant son année de volontariat.

EMPLOYÉS DE LA PRÉFECTURE. — Vœu pour que le Gouvernement avise aux moyens d'améliorer dans le plus bref délai possible, la position des employés de la Préfecture, qui par suite de l'insuffisance de fonds d'abonnement, se trouvent dans une situation peu en rapport avec les besoins de la vie à Lille et un travail chaque jour croissant de l'expédition des affaires d'un département, qui compte près de quinze cent mille habitants. — L'allocation accordée par le Conseil général depuis 1870, pour parer à l'insuffisance des fonds affectés au traitement des employés de la Préfecture et des Sous-Préfectures, est portée de 16,000 à 20,000 fr. dont 12,500 fr. pour les premiers et 7,500 fr. pour les seconds.

ENFANTS ASSISTÉS. — Allocation d'une somme de 200 fr. à chacun des visiteurs des hospices de Lille, Cambrai et Dunkerque. Allocation d'une somme annuelle de 600 fr. pour 1873, au chef de la 3e division

de la Préfecture, qui a ce service dans ses attributions, et pareille allocation pour 1874. — Délégation à la commission départementale, du soin d'arrêter la révision du tarif des vêtures réglé par arrêtés préfectoraux et qui a donné lieu à des réclamations dont l'examen a révélé l'existence d'erreurs qu'il y a lieu de rectifier pour que le nouveau tarif puisse être appliqué dès le 1er janvier 1874. — Autorisation à la commission départementale de statuer sur les demandes d'admission des orphelins pauvres dans les hospices dépositaires. — Rejet d'une demande de la commission administrative des hospices de Valenciennes, tendant à ce que les enfants de l'assistance publique appartenant à l'arrondissement d'Avesnes, reçus depuis longtemps à l'hospice de Valenciennes, soient désormais confiés à l'un des hospices de l'arrondissement d'Avesnes, qui serait désigné à cet effet. — Rapport sur la situation du service des enfants assistés et vote d'un crédit de 220,000 fr. pour ce service, pendant l'année 1874.

ÉPIDÉMIES. — Le Conseil central d'hygiène et de salubrité indique aux diverses administrations municipales et hospitalières, les mesures préventives à prendre pour éviter ou arrêter les causes des épidémies.

ÉPIZOOTIES. — Prière au gouvernement d'organiser à nouveau le service sanitaire pour que l'administration puisse prendre les mesures propres à combattre les épizooties.

ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE. — Acte à M. le Préfet de la communication d'une loi du 21 mai 1873, qui a modifié les règles de l'organisation des commissions administratives des hospices et des bureaux de bienfaisance et d'une circulaire ministérielle du 25 juin, contenant les instructions nécessaires pour l'exécution de cette loi. — Une somme de 9,000 fr. est accordée sur les fonds de l'Etat, pour secours à ces établissements en 1874. Le Conseil général est d'avis d'exclure de la répartition les hospices et les villes ou communes de plus de 5,000 âmes et de distribuer le subside au prorata de la population, entre les communes qui ont présenté des demandes de secours.

ÉTABLISSEMENT THERMAL DE ST-AMAND. — Cet établissement est en voie de progrès à tous égards. Vote de la dernière annuité de 4,000 fr. de la subvention de 20,000 fr. accordée en 1869, au concessionnaire par le département; — Autorisation à M. le Préfet de payer à ce dernier, dès à présent, une somme de 4,000 fr. sauf à retirer les deux dernières annuités échues, jusqu'à ce que le directeur ait justifié de l'accomplissement de ses obligations. — Prière à M. le Préfet d'insister auprès de M. le médecin-inspecteur de l'établissement, pour qu'il fournisse chaque année un rapport plus complet. Prière également d'envoyer au directeur, les délibérations du Conseil de 1869, 1872 et 1873. — Décision portant que le traitement gratuit sera réservé aux indigents du

département et que cette faveur ne sera accordée aux étrangers qu'exceptionnellement. — Nomination d'une commission de trois membres chargés de visiter l'établissement et de donner par avis sur l'opportunité du paiement des deux annuités réservées. M. Renard est désigné comme membre de cette commission, en remplacement de M. Carlier; les deux autres membres précédemment nommés, MM. Delerue et Legrand (de Lecelles) sont maintenus dans leurs fonctions.

FERMES ÉCOLES. — Nomination d'une commission de trois membres, pour l'étude de la question des fermes-écoles recommandée par M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce.

FINANCES. — Appui: 1° au vœu du Conseil d'arrondissement d'Hazebrouck, tendant à ce que l'administration des douanes soit autorisée à prendre des mesures énergiques pour détruire les chiens employés à la fraude, en raison des dégâts que ces animaux occasionnent aux récoltes et des malheurs auxquels leur morsure peut donner lieu. Si les règlements actuels sont insuffisants, il convient qu'ils soient modifiés dans ce sens; 2° aux vœux du Conseil d'arrondissement de Douai, pour que les actes et contrats portent la section et le numéro du cadastre des propriétés transmises et pour que le système décimal soit appliqué dans le commerce aux mesures de capacité, aussi bien aux liquides qu'aux spiritueux; — Renvoi à l'Assemblée nationale d'un vœu du Conseil de Valenciennes, demandant que l'impôt sur les produits de la verrerie soit perçu sur les sels de soude.

FOIRES ET MARCHÉS. — Autorisation, 1° pour l'établissement d'un marché aux bestiaux, tous les vendredis, à St-Amand; 2° pour la création à Wavrin, d'un marché aux bestiaux qui se tiendra le troisième samedi de chaque mois; 3° pour l'établissement à Renescure, de deux marchés aux bestiaux, qui se tiendront l'un le mercredi saint, l'autre, le 19 juillet. — Avis favorable à la demande de la commune de Beaurevoir (Aisne) pour la création d'une seconde foire, qui se tiendrait le 18 juin. — Avis favorable à la demande de la ville de St-Omer (Pas-de-Calais) pour le rétablissement de dix francs marchés ou foires qui étaient tombés en désuétude. — Pareille adhésion à la demande de la commune de Thérouanne (Pas-de-Calais) pour la création d'un second marché aux bestiaux, denrées alimentaires, etc, — Avis favorable à la demande de la commune de Prisches, de reporter le jour de la foire annuelle au 2e lundi de septembre au lieu du 14 septembre.

FONDS D'ABONNEMENT DE LA PRÉFECTURE. — Acte à M. le Préfet du compte d'emploi de ce fonds pour l'année 1872.

GENDARMERIE. — Appui aux vœux des Conseils d'arrondissement de Douai et d'Avesnes, pour l'établissement de nouvelles brigades à Dorignies, Jeumont et Maubeuge.

HOSPICES. — Acte à M. le Préfet de sa communication relative à la situation générale des hospices et hôpitaux du département.

IMPOSITIONS COMMUNALES. — Fixation à 20, comme les années précédentes, du nombre maximum des centimes additionnels et extraordinaires, que les communes pourront s'imposer de 1873 à 1874.

INONDATIONS. 1872-1873. — Dans sa session d'avril 1873, le Conseil général a émis le vœu que les travaux à faire au compte de l'Etat pour prévenir désormais les débordements, fussent pris en considération par le gouvernement, et que ceux à exécuter aux frais du département fussent l'objet de projets à fournir, par MM. les Ingénieurs. — Le rapport présenté à ce sujet, constate que les travaux qui incombent à l'Etat sont en voie d'exécution ou en voie d'étude, que ceux qui concernent le département sont autorisés ou subordonnés à une question dont la solution est attendue; qu'enfin les améliorations qui dépendent de de l'initiative privée sont en voie de préparation. — Vœu pour que la décharge des eaux à Houplines, sur la Lys, soit établie à environ 300 mètres en amont du bassin éclusé; pour qu'une dérivation soit exécutée à l'écluse du Bac-St-Maur, comme complément de la dérivation d'Armentières; pour que M. le Préfet se mette en rapport avec les autorités belges, pour obtenir l'élargissement des débouchés de la Lys à Menin.

INSPECTION DES PHARMACIES. — Vœu réitéré pour que cette inspection devienne un service départemental.

INSTITUT INDUSTRIEL. — Les conditions convenues avec M. le Maire de Lille, sont celles ci-après: 1° la ville abandonne au département la totalité du quadrilatère compris entre les rues Jeanne d'Arc, Jacquart, Jean Bart et de Bruxelles, soit d'environ 7,000 mètres; 2° le département s'engage à construire sur ce terrain, l'Institut du Nord, dont la dépense présumée s'élève à 500,000 fr.; 3° la ville de Lille continuera à intervenir dans les frais d'administration et d'enseignement pour un quart; 4° le département sera seul propriétaire de l'immeuble et seul chargé de la direction; 5° Dans le cas de la suppression de l'Institut et dans le cas de la liquidation le produit se répartira dans la proportion de 3/8 pour la ville et de 5/8 pour le département; 6° M. le Préfet et la commission de permanence auront la mission de traiter avec la ville, afin de régulariser la convention; 7° les plans et devis seront examinés par une commission de cinq membres dans laquelle la ville pourra être représentée. Cette commission aura pour objet de faire établir un projet définitif, régulier et de l'approuver en temps utile pour que l'adjudication des travaux puisse avoir lieu vers le 20 janvier 1874 au plus tard; — Vote d'un crédit de 200,000 fr. pour faire face à la partie des travaux à exécuter l'an prochain en priant le Gouvernement de rendre ce crédit possible par le remboursement du complément des deux premières an-

nuitées des dépenses de guerre. — Vote du budget des dépenses de gestion de l'établissement pour 1874, arrêté à une somme de 33,000 fr. à la charge dn département. — Nomination de MM. Seydoux, Henri Bernard, de Marsilly, J. Dutilleul, conseillers généraux et Catel-Beghin, Maire de Lille, comme membres de la commission de surveillance de l'établissement.

Instruction primaire. — Rapport sur ce service par M. Desrousseaux. — Vote du budget du service pour l'exercice 1874, montant à 771.800 fr. 71 c. — Vote des trois centimes spéciaux additionnels pour le même service.

Instruction publique. — Vœu pour que dans le nouveau programme des études universitaires il soit fait une très-grande part à l'étude des langues vivantes, spécialement de l'anglais et de l'allemand, ainsi qu'à la géographie entendue dans sa plus large acception.

Jury d'expropriation. — Adoption de la liste révisée et complétée pour l'année 1873-1874.

Les Moeres. — Secours de 5,000 fr. en faveur des fermiers nécessiteux de cette commune, en considération des pertes considérables que les habitants ont subies par l'effet de la trombe qui a détruit la presque totalité des récoltes.

Lignes télégraphiques. — Vœu pour que les bureaux de poste et de télégraphie soient réunis ; pour la réduction du prix des dépêches entre la France et la Belgique ; pour qu'un bureau télégraphique soit établi à La Madeleine.

Maison d'arrêt de Cambrai. — Deux projets pour la reconstruction de cette prison sont en présence : l'un conçu dans l'hypothèse de la vie en commun ; l'autre suivant le système cellulaire. Le Consell général, après discussion se prononce pour ce dernier projet, bien qu'il entraîne une augmentation de dépense de 62,881 fr. 22 c.

Maisons d'arrêt. — Allocation au budget de 1874, d'un crédit de 1270 fr. pour la construction d'une salle de conférences pour les avocats dans la maison d'arrêt de Lille.

Maison départementale d'Avesnes. — Autorisation d'acquérir un terrain domanial de 20 mètres environ pour former une cour à cette maison.

Maison de refuge du Bon Pasteur. — Vote du crédit ordinaire de de 9,000 fr. pour l'entretien de 45 bourses départementales, dans cette

maison. — La commission permanente déléguera un troisième membre pour faire partie de la commission chargée d'examiner le mode d'éducation des boursières du département. — Cette commission aura en outre la mission de rechercher et de constater la proportion du produit du travail des boursières avec les dépenses de la maison, afin de mettre le Conseil général en mesure d'apprécier la demande faite au département d'une augmentation du prix de la pension.

MALADES ET INCURABLES INDIGENTS. — Le prix de journée dans les hôpitaux et hospices pour les indigents qui y seront placés par le département sera porté à 1 fr. 50. — Pour l'avenir, les hôpitaux et hospices de Roubaix et Tourcoing sont désignés pour recevoir les indigents sans exception des cantons dont ces villes sont le chef-lieu. — Il est sursis à toute décision sur les réclamations des hospices d'Hazebrouck et de Bailleul seuls désignés précédemment jusqu'à ce que les administrations hospitalières de Cassel, Merville et Steenvoorde aient été entendues.

MONTS-DE-PIÉTÉ. — Acte à M. le Préfet de sa bommunication relativement aux Monts-de-Piété du département.

NAVIGATION INTÉRIEURE. — Rapport sur ce service. — Vœux pour que dans l'adjudication du halage, il soit fait réserve des systèmes nouveaux de halage ou de remorquage qui pourraient surgir ; — pour que la dérivation de la Bourre à l'aval du Grand Dam soit exécutée ; — pour la création de nouvelles gares d'évitement sur la Haute-Colme ; — pour la rectification de la Basse-Colme, aux abords du pont d'Hondschoote ; — pour que l'offre de la compagnie du canal de Seclin d'abandonner ce canal à l'Etat à charge de conservation et d'amélioration, soit accepté ; — pour que les objections faites au projet de suppression des vannes de décharge de l'usine d'Houplines-sur-la-Lys soient examinées. — Appui aux vœux des Conseils d'arrondissements pour le rachat de la Scarpe concédée ; pour la canalisation du Vliet ; pour l'exécution de la dérivation de la Lys ; pour qu'un passage d'eau soit établi à Holque sur la Haute-Colme ; pour que le passage de Fontinettes près St.-Omer, soit doublé ; pour l'approbation des projets de reconstruction du pont-levis de Mortagne ; et le renouvellement des charpentes de décharge du faubourg de Valenciennes ; pour la consolidation des digues de l'Hogneau. — Vœux pour l'unification des péages, pour le maintien de la navigation de la Lawe, pour l'augmentation du débit de la Deûle, pour la construction d'un quai sur la rive gauche du Jeu de-Mail à Dunkerque, pour que le passage par la Lys soit facilité pendant l'exécution des travaux d'amélioration du canal d'Aire à La Bassée, pour que les Chambres de Commerce soient prévenues des époques proposées par les Ingénieurs pour le chômage de la navigation ; — Vœu pour qu'un pont fixe

soit substitué au pont tournant de La Bassée, sur le canal d'Aire a La Bassée, qui présente des dangers pour la circulation.

Octrois. — Approbation d'une délibération du Conseil municipal de Tourcoing, pour le renouvellement pendant cinq ans à partir de 1874, de l'octroi de cette ville et pour le maintien aussi pendant cinq ans des surtaxes d'octroi aux conditions et tarif modifiés conformément aux instructions. — Approbation d'une demande de la ville du Quesnoy, pour la prorogation avec certaines modifications de son tarif d'octroi qui expire au 31 décembre 1873. — Autorisation à la commune d'Aniche de proroger ses réglement et tarif d'octroi, mais pour cinq ans au lieu de douze demandés, sauf à l'administration municipale à se pourvoir auprès du gouvernement conformément à la loi, si elle persiste à réclamer une plus longue durée. — Approbation des modifications proposées par la ville d'Armentières à son tarif d'octroi. — Prorogation autorisée pour cinq ans au lieu de dix, de l'octroi de la commune de Wambrechies. — Autorisation à la ville de Condé, pour la prorogation de son octroi pendant cinq ans avec augmentation de la taxe sur les vins en cercles et en bouteilles et sur l'alcool dans les limites du tarif général. — Approbation de la demande de la commune de Bois-Grenier, pour la prorogation pendant cinq ans des réglement et tarif de son octroi. — Avis favorable à la demande de la commune de Fresnes, tendant à la prorogation avec révision de son octroi pour cinq ans. — Pareille décision sur pareille demande de la ville de Cassel et sur une demande identique de la commune d'Erquinghem-Lys — Ajournement de la demande de la ville de Valenciennes en modification de son règlement d'octroi, vu les difficultées existantes à raison des tarifs. — Approbation mais pour cinq ans seulement, des propositions de la ville de Bergues, pour la prorogation des tarif et réglement de son octroi. — Pareille décision en ce qui concerne l'octroi de la ville de Lannoy.

Orphelins d'Alsace-Lorraine. — Prise en considération de la demande d'un subside du département formée sous les auspices de Madame la maréchale de Mac-Mahon, en faveur de la société de patronage des orphelins de cette origine. — Vote en conséquence d'une somme de 10,000 fr.

Palais-de-Justice de Lille. — Bibliothèque. — Approbation d'un nouveau projet de bibliothèque pour les avocats. Allocation d'un crédit de 9,000 fr pour cet objet.

Pêche fluviale. — Avis tendant au renouvellement des réserves établies en vertu de la loi du 31 mai 1865, sur les rivières et cananx pour la reproduction et la conservation du poisson. — Vœu réitéré pour que la pêche de l'anguille qui n'est jamais interdite en Belgique vers laquelle se dirigent une partie de nos cours d'eau, puisse également se

pratiquer en France à toutes les époques de l'année au moyen de filets dormants.

PESTE BOVINE. — Vœu réitéré pour que les mesures sanitaires qui restent prescrites à l'importation par la voie de terre aux bestiaux venant de l'étranger, soient levées.

POIDS ET MESURES. — La réorganisation de ce service par le décret du 6 février 1873, n'ayant apporté jusqu'à présent aucune amélioration sensible à la position des vérificateurs, vote pour 1874, d'un crédit de de 30,750 fr. destiné à compléter le traitement de ces agents.

PORTS MARITIMES. — Les ressources affectuées à l'entretien et aux réparations de ces établissements sont depuis longtemps insuffisantes et il en résulte une dépréciation rapide du capital qui a été consacré à la construction des ouvrages d'art. La question de savoir s'il n'y aurait pas lieu pour le département d'offrir au gouvernement, comme il l'a fait pour l'amélioration des canaux, l'avance des fonds nécessaires pour remédier à cet état de choses est posée dans le sein du Conseil général. L'assemblée décide qu'une commission sera formée pour l'étude de cette question et nomme comme membres de cette commission MM. Bernard, de Marsilly, Duquenne, Billiet et Macarez, conseillers généraux. — Le Conseil en outre émet les vœux suivants : Que les fonds d'entretien et de grosses réparations soient portés à 500,000 fr, par an, pour Dunkerque et à 100,000 fr. pour Gravelines ; et que les facilités les plus grandes soient données à la formation des ressources destinées à activer l'achèvement des travaux d'amélioration,

POSTES. — Rapport sur ce service. — Vœux pour que La Madeleine obtienne un bureau de poste ; — pour que le bureau de distribution de Linselles soit converti en bureau de recette avec deux distributions par jour ; — que la commune de Bondues soit desservie par le bureau de Marcq-en-Barœul avec deux distributions ; — qu'un bureau de distribution soit établi à Wallers ; — que la double correspondance entre Dunkerque, Gravelines et Bourbourg soit rétablie jusqu'à l'achèvement du chemin de fer de Dunkerque à Calais ; — que le bureau, recette simple, d'Armentières, soit converti en bureau composé ; — que le prix du transport des échantillons et imprimés soit réduit ; — Le Conseil réitère les vœux qu'il a émis dans la session d'avril : Sur la nécessité de mettre les règlements de l'administration mieux en harmonie avec les besoins des populations toutes les fois que les règlements empêchent de faire des améliorations urgentes et justifiées ; — sur la nécessité d'obtenir des ameliorations dans le service des trains de chemins de fer par la bienveillante intervention du ministère des travaux publics répondant aux bonnes dispositions de l'administration des postes.

Préfecture. — Nouvel Hôtel. — Vote à titre d'essai d'un crédit de 40,000 fr. pour l'entretien en 1874, du nouvel hôtel de la Préfecture, dont 31,000 fr. pour l'immeuble et 9000 fr. pour le mobilier. — L'emploi de ces crédits est confié au contrôle de la commission qui a été chargé de l'acquisition du mobilier à laquelle l'assemblée confère également les pouvoirs nécessaires pour la réception des travaux de construction de l'hôtel, lorsqu'ils seront terminés, sauf à elle à se faire aider dans cette mission par le concours d'hommes compétents. — Rejet jusqu'à production de pièces et renseignements précis d'une demande de M. Naissant, commissionnaire en articles d'ameublement, en indemnité des frais qu'il a supportés pour la préparation de projets d'une fourniture de meubles qui ne lui a pas été donnée.

Question houillère. — Vœux pour que l'enquête parlementaire due à l'initiative d'un député du Nord, membre du Conseil général, donne des résultats satisfaisants et permette de voir les industries du pays à l'abri désormais de crises aussi lourdes que celles qu'elles subissent aujourd'hui. — Vœu réitéré pour que le droit à l'importation des houilles soit suspendu.

Race chevaline. — A propos des crédits proposés pour l'amélioration de cette race, s'élève la question des moyens à adopter pour faire cesser les abus qui se sont introduits dans l'exécution du système suivi depuis plusieurs années. Après discussion et sur la proposition de M. le Préfet, les crédits montant ensemble à 11,600 fr. sont votés sauf à ne pas en faire emploi dans le cas où l'on ne trouverait pas à acquérir des étalons convenables. La commission départementale déléguera trois de ses membres pour assister à l'achat des étalons.

Rivière de la Selle. — Renvoi à la session d'avril 1874, de la question d'opportunité des enquêtes proposées par M. l'Ingénieur en chef du service hydraulique, sur le projet de rétablissement des chasses qui se faisaient autrefois sur cette rivière. — D'ici là, les cantons riverains s'enquerront de la nature et de l'importance des intérêts en cause pour en faire rapport au Conseil général.

Routes départementales. — Rapport sur ce service. — Ajournement des demandes de nouveaux classements parmi ces routes. — Renvoi à MM. les Ingénieurs, d'une demande de la commune d'Erquinghem-Lys, pour l'établissement d'un trottoir le long de la route N° 9, dans la traversée de son territoire. — Prise en considération de la demande de classement comme route départementale du chemin de grande communication N° 9, de Wattrelos à Roubaix et de Roubaix à Linselles; regret toutefois que l'état des finances du département ne permette pas de donner immédiatement suite à cette demande. — Prière à M. le Préfet de donner des instructions à MM. les Ingénieurs pour que la réparation des routes ne soit pas retardée jusqu'au moment des pluies et soit exécutée à une époque de l'année où l'interdiction de la circulation présente le

moins d'inconvénienfs.—Vote de crédits, montant ensemble à 753,609 fr. pour l'entretien et les grosses réparations des routes départementales et les frais généraux du service.

ROUTE DÉPARTEMANTALE N° 9. — Approbation d'un projet de reconstruction du pont de la Metterbecque à Estaires et vote à cet effet d'un crédit de 7,000 fr. au budget rectificatif de 1873. — Adhésion à un nouveau projet pour la reconstruction du pont de la Meuse à deux voies de voitures avec travée mobile formant pont-levis et passerelle pour les piétons.

ROUTE DÉPARTEMENTALE N° 14. — Le projet d'élargissement des ponts et passages de cette route dans la traversée des fortifications de Lille à la porte de Roubaix n'a pu être suivi d'effet parce que l'autorité militaire a exigé une dépense de 12,000 fr. en plus pour les ponts mobiles et que la ville de Lille a restreint le chiffre de son concours. — Vœu qu'un accord intervienne entre la ville et l'administration de la guerre pour que satisfaction soit donnée à la demande très légitime des habitants du faubourg St-Maurice.

ROUTES NATIONALES. — Rapport sur le service de ces grandes voies. — Vœu pour que le crédit d'entretien soit porté pour 1874 à 550,000 f., celui des grosses réparations à 100,000 fr., qu'enfin pour l'élargissement des passagés militaires il soit ouvert au budget du même exércice un crédit minimum de 100,000 fr.

SALUBRITÉ PUBLIQUE. — Rapport et discussion sur la situation de ce service dans le département.

SAUVETAGE DES NAUFRAGÉS — Allocations pour 1874 à la Société humaine de Dunkerque et à la Société centrale de sauvetage du subside ordinaire de 500 fr. qui leur est accordé chaque année.

SCARPE, *niveau des eaux*. — Ajournement à la session d'avril de l'examen des réclamations des habitants de Douai, riverains de la Scarpe qui se plaignent d'une surélevation des eaux de cette rivière.

SCIENCES — Le Conseil général considérant que la désignation que doit faire l'Association française pour l'avancement des sciences de la ville de France où elle tiendra en 1874 sa quatrième session serait éminemment honorable pour celle qui sera l'objet de son choix, émet le vœu de voir fixer à Lille la prochaine session de l'Association française.—Mention au procès-verbal que cette Association a désigné à l'unanimité la ville de Lille comme lieu de réunion pour sa session de 1874.

SERVICE HYDRAULIQUE. — Lecture est donnée d'un rapport sur la situation de ce service. Les desséchements fonctionnent généralement et sont dans un état normal, les curages de cours d'eau s'exécutent et les

affaires d'usines sont l'objet des soins de l'administration. — La question de la modification du règlement de la vallée de la Sarpe est toujours pendante ; espoir que la nouvelle organisation mettra fin aux conflits qui se sont élevés entre le syndicat et l'administration ; — vœu pour qu'une solution intervienne de manière à applanir les difficultés existantes entre le syndicat des marais de la Deûle, l'administration et les communes intéressées ce qui peuvent compromettre l'œuvre du desséchement.

SOCIÉTÉ CENTRALE DE MÉDECINE. — Le Conseil général alloue à la Société pour 1874 le subside de 300 fr. qu'il lui accorde chaque année et exprime le désir que le Recueil mensuel où paraissent les comptes-rendus des séances et les travaux scientifiques de la Société soit envoyé a la bibliothèque du Conseil.

SOCIÉTÉS DE CHARITÉ MATERNELLE. — Crédit de 2,000 fr. pour subvention à ces sociétés dont 1,000 fr. pour celle de Lille et 500 fr. à chacune de celles de Valenciennes et de Douai.

SOCIÉTÉ DE PATRONAGE DES JEUNES LIBÉRÉS. — Le nombre des enfants patronés est de 292 ; 85 sont notés d'une manière très satisfaisante ; 18 seulement laissent à désirer. — L'action de la société exerce sur le plus grand nombre une heureuse influence. Allocation à titre de bienveillant appui d'un subside de 1,000 fr. pour 1874.

SOCIÉTÉ DES PRÊTS AU TRAVAIL. — Le département s'est inscrit pour vingt cotisations représentant annuellement 200 fr. Depuis 1872, la société a cessé ses opérations ; mais le comité de Paris a fait entrevoir la possibilité de leur faire reprendre de nouveau leurs cours. — En conséquence, vote de la somme de 200 fr. pour le paiement de la cotisation de 1874 du département.

SOCIÉTÉ POUR LA PROPAGATION DE L'INSTRUCTION PARMI LES FEMMES. — Quel que soit l'intérêt qui s'attache à tout ce qui touche l'instruction, le département ne croit pas devoir créer des bourses en faveur d'un établissement étranger qui vient de naître et qui se trouve encore dans la période de formation.

SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS. — Rapport sur ce service. — Vote d'une somme de 3,000 fr. pour encouragement aux sociétés admettant les femmes.

SOURDS-MUETS ET JEUNES AVEUGLES. — Le nombre des éléves du département dans les institutions de Lille et de Ronchin est de 111 dont 62 garçons et 49 filles. — Vote d'une somme de 49,550 fr. pour le service des bourses entretenues dans ces établissements.

SOUS-PRÉFECTURE. — Le Conseil estime qu'il y a lieu de maintenir la

Sous-Préfecture d'Avesnes à la 2e classe, mais considérant l'importance et l'étendue de cet arrondissement et l'insuffisance du personnel dont dispose M. le Sous-Préfet demande que le fonds d'abonnement soit augmenté d'une somme de 1,000 fr.

Sous-Préfecture de Valenciennes. — Autorisation à M. le Préfet de reconnaître qu'une ouverture pratiquée en 1858 dans le mur mitoyen de la Sous-Préfecture et de la propriété voisine ne constitre pas une servitude.

Système métrique. — Recommandation à toute l'attention de l'autorité académique de l'appareil Level pour l'enseignement, la théorie et la pratique du système métrique.

Tabacs. — Acte à M. le Préfet du compte-rendu de ses démarches pour obtenir la suppression ou tout au moins la réduction du droit d'entrée imposé en Belgique sur les tabacs français. — Nomination d'une Commission chargée de répondre au questionnaire de l'Assemblée nationale sur le monopole du tabac et des poudres. — Rapport et discussion sur la culture du tabac dans le département. — Vœu pour que le prix d'achat donné aux cultivateurs soit augmenté.

Tramways. — Autorisation à la ville de Lille d'étendre ses tramways sur les routes départementales Nos 2 et 14 sous la seule réserve, en ce qui concerne la route No 14, que la ligne qui doit emprunter la rue de Roubaix ne sera construite qu'après que cette rue aura été élargie aux frais de la ville entre les rues à Fiens et de la Quennette de manière à offrir une voie charretière de 7 m. au moins et qu'un double passage pour voitures aura été établi à la porte de Ruubaix.

Travail des enfants dans les manufactures. — Vote d'une somme de 5,200 fr. pour le traitement de deux inspecteurs ; — Renouvellement des vœux précédemment émis.

Tribunal de 1re instance de Lille. — Considérant que la population de l'arrondissement de Lille était au 31 décembre 1873 de 555,262, chiffre plus que double de la population de 1832, que les affaires civiles ont été en 1872 au nombre de 742 et les affaires correctionnelles de 2,711, et que leur nombre tend à augmenter de jour en jour : Vœu réitéré de la création d'une troisième Chambre au Tribunal de première instance de Lile.

Typhus contagieux. — Règlement des honoraires dûs aux vétérinaires qui ont eu mission de l'administration pour combattre les progrès de l'épizootie.

Vaccine. — Rapport sur le service des vaccinations dans le département pendant l'année 1872. — Appui au vœu du Conseil d'arrondissement d'Avesnes pour l'établissement de dépôts de vaccin à Maubeuge et Fourmies.

BUDGET DÉPARTEMENTAL

EXERCICE 1874.

BUDGET ORDINAIRE.

SOUS-CHAPITRE Ier.

Dépenses obligatoires.

HÔTELS DE PRÉFECTURE ET DE SOUS-PRÉFECTURES.

Art. 1er	Entretien de l'hôtel et des bureaux de la Préfecture. . .	31,000	»
2.	Entretien des hôtels de Sous-Préfectures d'Avesnes, Cambrai, Douai et Valenciennes	2,050	»
3.	Loyer des hôtels des Sous-Préfectures : de Dunkerque 5,000f d'Hazebrouck 2,200f.	7,200	»

MOBILIER DES HÔTELS DE PRÉFECTURE ET DE SOUS-PRÉFECTURES.

4.	Préfecture. — Entretien.	9,000	»
5.	Sous-Préfectures. — Entretien et acquisition.	22,350	74

CASERNEMENT DE LA GENDARMERIE.

6.	Entretien des casernes appartenant au département. . .	3,000	»
7.	Loyer des casernes.	68,655	»
8.	Eclairage des casernes, remplacement des drapeaux, assurance des risques locatifs, ramonage et service des eaux	650	»

COUR D'ASSISES ET TRIBUNAUX.

9.	Entretien des bâtiments	2,500	»
10.	Loyer des bâtiments occupés par les tribunaux	2,400	»
11.	Entretien du mobilier des tribunaux.	1,400	»
12.	Achat de meubles pour les tribunaux.	5,553	62
13.	Menues dépenses de la Cour d'assises et des tribunaux. .	22,450	»
14.	Menues dépenses des justices-de-paix.	6,290	»
15.	Frais d'impression et de publication des listes pour les élections consulaires.	4,000	»
	Total du sous-chapitre Ier.	188,499	36

SOUS-CHAPITRE II.

Propriétés départementales immobilières.

Art. 1er	Palais-de-Justice de Lille. — Construction d'une salle de conférences pour les avocats			1,270	»
Art. 2.	Réparations aux bâtiments des Sous-Préfectures de :				
	Avesnes	2,200	»	15,324	76
	Cambrai	1,061	68		
	Douai	2,950	»		
	Valenciennes	9,113	08		

ART. 3. Réparations aux casernes de gendarmerie appartenant au département :

Avesnes	1,100 »	14,737 43
Le Quesnoy	4,100 »	
Cambrai	840 07	
Douai	586 60	
Orchies	1,487 76	
Gravelines	800 »	
Lille	2,563 »	
Pont-à-Marcq	950 »	
Roubaix	2,310 »	

4. Réparations aux bâtiments des tribunaux :

Avesnes	3,060 »	9,477 34
Douai	3,726 64	
Dunkerque	870 »	
Hazebrouck	1,820 70	

5. Réparations aux maisons d'arrêt :

Avesnes	800 »	12,705 23
Douai	6,850 »	
Hazebrouck	2,055 23	
Lille	3,000 »	

6.	Réparations au bâtiment des Archives	1,200 »
7.	Entretien des prisons	3,200 »
8.	Entretien du bâtiment des Archives	650 »
9.	Etablissement thermal de St-Amand	4,000 »
10.	Traitement des architectes du département	5,000 »
11.	Assurance des bâtiments départementaux	2,452 73
12.	Chauffage et éclairage du corps-de-garde de la Préfecture	590 »
13.	Abonnement aux distributions d'eau des édifices départementaux de Valenciennes, Cambrai et Lille	1,073 »
14	Traitement des concierges de la Préfecture	1,400 »
15.	Traitement des concierges du Palais-de-Justice	1,900 »
	TOTAL du sous-chapitre II	74,980 49

SOUS-CHAPITRE III.

Routes départementales.

§ 1er. ENTRETIEN.

ART. 1er	Route N°	1,	de Lille à Valenciennes	11,500 »
2.	—	2.	de Lille à Ypres	17,000 »
3.	—	3,	de Douai à Tournai	8,000 »
4.	—	4,	de Cambrai à Tournai	11,000 »
5.	—	5,	d'Avesnes à Philippeville	12.000 »
6	—	6,	de Landrecies à Chimay	28,000 »

Art. 7.	Route N° 7, de Condé à Mons	8,000	»
8.	— 8, de Condé à Tournai	8,000	»
9	— 9, de Lille à Saint-Omer	34,000	»
10.	— 10, de Valenciennes à Bohain	35,000	»
11.	— 11, de Cambrai à Guise	12,000	»
12.	— 12, d'Avesnes au Quesnoy	17,000	»
13	— 13, de Maubeuge à Maroilles	11,000	»
14.	— 14, de Lille à Courtrai	24,000	»
15.	— 15, de Dunkerque à Furnes	9,000	»
16.	— 16, de La Bassée à Estaires	5,500	»
17.	— 17, d'Haverskerque à Aire	7,500	»
18.	— 18, de Béthune à Armentières	4,000	»
19.	— 19, de Roubaix à Saint-Amand	28,000	»
20.	— 20, de Cassel à la frontière	8,000	»
21.	— 21, de Bergues à Saint-Momelin	16,600	»
22.	— 22, de Lille à Tourcoing	8,500	»
23.	— 23, de Cambrai à la frontière	46,000	»
24.	— 24, d'Hélesmes à Denain	6,700	»
25.	— 25, Ceinture de Maubeuge	2,000	»
26.	— 26, Ceinture de Cambrai	2,700	»

§ 2. GROSSES RÉPARATIONS.

Art. 1er	Route N° 1, construction de trottoirs	12,000	»
2.	— 2, remaniement	25,000	»
3.	— 3, construction de trottoirs	12,000	»
4.	— 4, remaniement	20,000	»
5.	— 5, pavage	4,800	»
6.	— 7, remaniement	10,000	»
7.	— 8, —	10,000	
8.	— 9, élargissement, etc., etc.	44,300	
9.	— 10, élargissement de chaussée	23,400	»
10.	— 11, travaux d'amélioration	12,500	»
11.	Réserve pour travaux imprévus	20,000	»
12.	Traitement des conducteurs, salaire des piqueurs, etc.	65,955	»
13.	Frais d'impression, etc.	1,500	
14.	Indemnités proportionnelles des ingénieurs	7,954	»
15.	Indemnités extraordinaires aux ingénieurs et conducteurs	2,800	»
	TOTAL du sous-chapitre III	652,699	

SOUS-CHAPITRE IV.

Art. 1er. — *Chemins vicinaux de grande communication.*

NUMÉROS des chemins.	ENTRETIEN.	TRAVAUX NEUFS.	TOTAL.
1	7068	»	7068
3	10467	8400	18867
4	3640	4400	8040
6	4407	800	5207
7	4777	»	4777
8	11560	»	11560
9	8923	»	8923
10	1170	6400	7570
11	13000	11600	24600
12	3188	»	3188
13	8285	7200	15485
14	4531	»	4531
15	9443	8400	17848
16	4280	»	4280
17	9648	7800	17448
18	2667	»	2667
19	3080	»	3080
20	22250	28676	50926
21	5806	»	5806
22	1275	»	1275
23	12667	»	13667
24	11446	»	11446
25	7557	3000	10557
27	5886	»	5886
28	2864	»	2864
30	3566	»	3566
32	5587	»	5587
33	5000	»	5000
34	2653	»	2653
35	6247	6000	12247
36	7008	»	7008
37	333	»	333
38	10000	»	10000
39	5332	»	5332
40	5000	»	5000
41	5787	»	5787
42	10311	»	10311
43	6765	»	6765
44	2605	»	2605
45	7732	»	7732
46	3533	»	3533
47	2377	9600	11977
48	3667	»	3667
49	4973	»	4933
50	12508	17200	29703

NUMÉROS des chemins.	ENTRETIEN.	TRAVAUX NEUFS.	TOTAL.
51	6234	»	6234
52	3617	»	3617
53	973	»	973
54	2400	»	2400
55	8333	»	8333
56	1000	»	1000
57	5200	»	5200
58	7609	»	7609
59	7567	»	7567
60	5233	»	5233
61	4000	»	4000
62	8897	»	8897
63	5920	»	5920
64	4407	»	4407
65	8475	»	8475
66	3983	»	3983
67	1667	»	1667
68	3620	»	3620
69	8383	»	8383
70	5011	»	5011
71	5617	»	5617
72	9144	»	9144
73	1940	»	1940
74	1583	»	1583
76	5883	»	5883
77	1563	»	1563
78	2000	»	2000
79	533	»	533
TOTAL...	422646	119476	542122

ART 2.	Subvent. pour l'entretien des chemins d'intérêt commun	166,133	»
3.	Subvent. pour les travaux des autres chemins vicinaux	20,000	»
4.	Réserve pour travaux imprévus.........	25,000	»
5.	Traitement des agents-voyers, etc.........	129,280	»
6.	Impressions pour le service de la grande vicinalité	3,000	»
7.	Dépenses des chemins vicinaux de grande communication imputables sur les contingents communaux, etc.	373,870	
8.	Dépenses des chemins d'intérêt commun imputables sur les contingents communaux, etc........	482,967	90
	TOTAL du sous-chapitre IV...	1,742,372	90

§ 2. — *Chemins de fer d'intérêt local.*

Etudes pour chemins de fer d'intérêt local....... » »

SOUS-CHAPITRE V.

Enfants assistés

ART. 1er Dépenses du service intérieur.	220,000 »
2. Dépenses du service extérieur pour un nombre moyen de 900 enfants.	
Mois de nourrice et pensions, secours, indemnités, etc.	
3 Frais de layettes.	
TOTAL du sous-chapitre V. . .	220,000 »

SOUS-CHAPITRE VI.

Aliénés.

Dépenses pour un nombre moyen de 953 aliénés, frais de transport, etc.	404,500 »

SOUS-CHAPITRE VII.

Assistance publique.

ART. 1er Secours de route et frais de transport pour les voyageurs indigents	1,600 »
2. Indemnité pour la propagation de la vaccine	4,500 »
3. Secours aux sociétés maternelles.	2,000 »
4. Subvention aux sociétés de secours mutuels	3,000 »
5. Bureaux d'assistance judiciaire.	280 »
6. Bourses dans l'établissement destiné aux filles repenties.	9,000 »
7. Entretien de mendiants du Nord dans le dépôt de mendicité de Montreuil-sous-Laon.	6,000 »
8. Secours aux malades indigents	1,000 »
9. Secours aux habitants de la commune des Moëres. . . .	5,000 »
10. Entretien de sourds-muets et jeunes aveugles dans les institutions de Lille et de Fives.	49,550 »
11 Entretien de jeunes aveugles dans l'institution de Paris.	700 »
12. Subside à l'œuvre des orphelins de la guerre	1,000 »
13. Subvention à la société de patronage des jeunes libérés.	1,000 »
14. Subvention à la Société de patronage des orphelins d'Alsace-Lorraine	1,000 »
15. Secours dans le cas d'extrême misère.	4,000 »
16. Subvention aux colonies agricoles de Mettray et de Mesnil-Saint-Firmin.	750 »
17. Subvention à la société générale de patronage des orphelinats agricoles.	400 »
18. Subvention à la société des prêts au travail.	200 »
19. Id. id. humaine de Dunkerque. . . .	500 »
20. Id. id. id. de Gravelines	500 »
TOTAL du sous-chapitre VII	91,680 »

SOUS-CHAPITRE VIII.

Culte catholique.

ART. 1er Indemnité à Mgr l'archevêque.	5,000 »		
Id. à Mgr Monnier, évêq. de Lidda	4,500 »		21,900 »
Id. aux 2 autres vicaires généraux	2,400 »		
Id. aux 10 chanoines	10,000 »		

Cultes non catholiques.

2. Secours pour concourir aux frais des cultes protestant	1,200 »	2,700 »
israëlite	1,500 »	
TOTAL du sous-chapitre VIII. . . .		24,600 »

SOUS-CHAPITRE IX.

Archives départementales.

ART. 1er Appointements du conservateur et des employés auxiliaires	11,800 »
2. Dépouillement extraordinaire des archives, etc. . .	1,100 »
3. Publication de l'inventaire	1,100 »
4. Inspection des archives communales.	500 »
TOTAL du sous-chapitre IX.	14,500 »

SOUS-CHAPITRE X.

Encouragement aux lettres, aux sciences et aux arts.

ART. 1er Achat et reliure d'ouvrages administratifs pour la préfecture, etc..		1,600 »
2. Carte topographique du département.		12,700 »
2. Encouragement aux lettres, aux sciences et aux arts :		
Subvention à la société des sciences de Lille. .	1500	
Id. id. d'émulation de Cambrai	500	
Id. id. des sciences et arts de Valenciennes.. . .	500	
Id. id. des sciences de Douai..	500	48,800 »
Id. id. dunkerquoise.	500.	
Id. à l'Institut industriel de Lille. . .	33000	
Id. à la faculté de droit de Douai. . .	500	
Id. à la société de médecine de Lille. .	800	
Id. aux élèves artistes.	11000	
3. Subvention à la commission historique de Lille. . . .		700 »
4. Entretien d'élèves aux écoles des arts et métiers de Châlons et d'Alais		3,000 »
5. Service des observations météorologiques.		500 »
6. Elèves sages-femmes envoyées à Paris.		2,791 »
7. Cours d'accouchement et traitement d'un professeur. .		1,500 »
TOTAL du sous-chapitre X.		71,591 »

SOUS-CHAPITRE XI.

Encouragement à l'agriculture et à l'industrie.

Art. 1er Chambres d'agriculture	1,700 »	25,900 »
Sociétés d'agriculture	12,600 »	
Comices agricoles	5,000 »	
Exposition d'agriculture	4,000 »	
Concours d'animaux reproducteurs	4,500 »	
2. Elève des chevaux		11,600 »
3. Encouragement à la Société Vétérinaire du Nord et du Pas-de-Calais		300 »
4. Entretien d'élèves à l'école d'Alfort		2,100 »
5. Mesures contre les épizooties		1,000 »
6. Primes pour la destruction des animaux nuisibles		1,000 »
Total du sous-chapitre XI		41,900 »

SOUS-CHAPITRE XII.

Subventions aux communes.

Art. 1er Établissement de pompes à incendie	4,000 »
2. Subvention pour secours et pension aux sapeurs-pompiers	1,000 »
3. Subvention pour traitement de malades indigents des communes privées d'établissements hospitaliers	6,000 »
4. Subvention à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie de Lille	5,000 »
5. Subvention pour construction ou reconstruction d'églises	21,000 »
Total du sous-chapitre XII	37,000 »

SOUS-CHAPITRE XIII.

Dépenses diverses.

Art. 1er Indemnité de literies aux gendarmes sortant de la ligne	2,500 »
2. Indemnité de logement aux aumôniers des prisons	1,200 »
3. Dépense des Conseils de salubrité	9,160 »
4. Mesures contre les épidémies	600 »
5. Frais d'impression des délibérations du Conseil général et des Conseils d'arrondissement, etc.	17,800 »
6. Allocation aux employés de la Préfecture et des Sous-Préfectures	20,000 »
7 Secours à des veuves d'anciens employés de la Préfecture.	2,550 »
8. Menues dépenses et frais de bureau du greffe du Conseil de Préfecture	1,200 »
9. Gratifications pour belles actions	1,400 »

10. Avances pour travaux d'intérêt public, à la charge des particuliers	20,000	»
11. Frais de division des cotes des contributions directes entre propriétaires et fermiers	6,480	»
12. Subside au Yacht-Club	300	»
13. Réserve pour dépenses diverses et imprévues	2,000	»
14. Traitement des gardiens des pyramides de Denain et de Cysoing	250	»
15. Indemnité aux géomètres du cadastre des deux cantons d'Avesnes	6,645	»
16. Allocation aux vérificateurs des poids et mesures	3.075	»
17. Frais de surveillance du travail des enfants dans les manufactures	5,200	»
18. Frais de bureau de la Commission départementale	1,000	»
19. Acquisition de mobilier pour la caserne de gendarmerie de Valenciennes	677	»
20. Service des eaux de la même caserne	105	»
21. Eclairage au gaz de la caserne de Lille, rue du Faisan	400	»
Total du sous-chapitre XIII	102,542	»

SOUS-CHAPITRE XIV.

Dettes départementales.

Art. 1er Dépenses des enfants assistés	6,900	»
2. Frais d'impressions de cartes d'électeurs	1,941	50
3. Transport d'aliénés	2,029	30
4. Honoraires de l'architecte du Palais-de-Justice de Dunkerque	778	71
5. Honoraires de vétérinaires relatifs au typhus contagieux	3,190	»
Total du sous-chapitre XIV	14,839	51

SOUS-CHAPITRE XV.

Instruction publique.

§ 1er.

Art. 1er Frais de bureau de l'inspecteur d'académie	1,200	»
2. Entretien de bourses dans les lycées de Lille et de Douai	9,600	»
3. Frais d'inspection des lycées, colléges et de l'école normale	3,000	»
Total du sous-chapitre XV	13,800	»

§ 2.

Article unique. Dépenses de l'instruction primaire sur le produit de 3 centimes spéciaux	371,800	71

SOUS-CHAPITRE XVI.

Cadastre.

Subvention pour le renouvellement du cadastre.	20,000 »

BUDGET EXTRAORDINAIRE.

SOUS-CHAPITRE XVII.

Dépenses imputables sur le produit de centimes extraordinaires.

§ 1er.

ROUTES DÉPARTEMENTALES.

Art. 1er	Route N°	11,	Remaniement.	12,500 »
2	—	14,	Idem	25,000 »
3	—	15,	Idem	8,000 »
4	—	20,	Gares de dépôt.	3,000 »
5	—	21,	Remaniement	4,500 »
6	—	23,	Idem	30,000 »
7	—	24,	Travaux d'amélioration.	12,000 »
8	—	26,	Rechargement.	6,000 »

CHEMINS DE GRANDE COMMUNICATION.

Art. 9	Chemin N°	20,	Pavage	646 »
	—	21,	Remaniement	16,000 »
	—	23,	Rechargement	8,000 »
	—	33,	Trottoirs.	1,840 »
	—	35,	Reconstruction d'un pont.	4,800 »
	—	36,	Zônes d'empierrement.	16,000 »
	—	41,	Reconstruction de chaussée	8,000 »
	—	42,	Pavage	6,880 »
	—	43,	Améliorations	12,800 »
	—	44,	Rechargement	3,200 »
	—	45,	Remaniement.	8,000 »
	—	46,	Reconstruction d'un pont	2,800 »
	—	49,	Consolidation	12,800 »
	—	57,	Trottoirs	2,067 »
	—	59,	Pavage	15066 77
	—	60,	Elargissement de la chaussée.	8,000 »
	—	61,	Rechargement	5,600 »
	—	62,	Empierremeut	4,000 »
	—	63,	Rechargement	1,600 »
	—	64,	Elargissement	4,000 »
	—	65,	Empierrement	5,578 »
	—	66,	Rechargement.	6,400 »
	—	70,	Élargissement	9,600 »
	—	77,	Rechargement	3,200 »
	—	78,	Prolongement	18,667 »
				286,544 77

ART. 10. Chemins d'intérêt commun	157,257	»
11. Subvention pour les travaux des chemins vicinaux ordinaires.—Réseau subventionné	580,000	»
12. Subventions aux communes pour remboursement d'emprunts à la caisse des chemins vicinaux	346,300	»
13. Réserve pour travaux imprévus	3,200	»
TOTAL du § 1er	1,378,301	77

§ 2.

ART. 1. Servicc de l'emprunt de 15 millions	113,901	07

SOUS-CHAPITRE XVIII.

ART. 1er Remboursement des obligations départementales	9,000	»

SOUS-CHAPITRE XIX.

ART. 1er Service de l'emprunt de 15 millions	930,957	»
2. Remboursement des obligations départementales concernant les chevaux réquisitionnés	9,000	»
3. Établissement d'un Institut industriel	200,000	»
4. Réserve pour travaux imprévus sur les chemins vicinaux	6,800	»
TOTAL du Sous-chapitre XIX	1,146,757	»

RÉCAPITULATION.

Dépenses ordinaires	4,087,215	»
Dépenses extraordinaires	2,642,959	84
TOTAL	6,730,174	84

POPULATION.

Mouvement pendant l'année 1872.

NAISSANCES.

ARRONDISSEMENTS.	ENFANTS			TOTAL.
	LÉGITIMES	NATURELS reconnus.	NATURELS non reconnus	
Dunkerque	4257	87	176	4520
Hazebrouck	3553	23	121	3697
Lille	18713	575	1887	21175
Cambrai	5663	166	368	6197
Avesnes	4299	116	296	4711
Douai	3356	95	189	3640
Valenciennes	5690	216	236	6142
Totaux...	45531	1278	3273	50082

Le tableau qui précède constate que les naissances se sont élevées au chiffre de 50,082. Jamais le mouvement de la population n'avait produit un pareil nombre de nouveaux-nés.

Les naissances de 1872 présentent sur celles de 1871 un excédant de 7592. Par l'effet des circonstances de guerre que le pays a traversées, celles-ci étaient restées inférieures de 6527 aux chiffres de 1870 ; les résultats que nous constatons pour l'année 1872 montrent que la production humaine a repris avec avantage dans nos contrées sa marche progressive.

L'excédant de 1872 sur 1871 se répartit entre les sept arrondissements du département dans les proportions suivantes :

Cambrai.	1281	26 p. °/₀
Avesnes.	848	22 —
Valenciennes.	1025	20 —
Lille	3030	16,6 —
Douai	476	15 —
Dunkerque	512	13 —
Hazebrouck	420	13 —
Total	7592	17,9 p. °/₀

Si on compare le progrès que nous considérons aux chiffres de la population, on constate que chaque arrondissement y a pris part comme suit : Cambrai, 0,65 p. °/₀; Valenciennes, 0,57; Lille, 0,55; Avesnes, 0,49; Dunkerque, 0,43; Douai, 0,41; Hazebrouck, 0,38 p. °/₀.

Moyenne pour le département, 0,52.

Division par sexe.

ARRONDISSEMENTS.	ENFANTS légitimes.		ENFANTS naturels reconnus.		ENFANTS naturels non reconnus.		TOTAL.	
	Garçons	Filles.	Garçons	Filles.	Garçons	Filles.	Garçons	Filles.
Dunkerque	2199	2058	51	36	88	88	2338	2182
Hazebrouck.........	1817	1736	12	11	65	56	1894	1803
Lille...............	9552	9164	290	285	936	951	10778	10397
Cambrai...	2966	2637	87	79	175	193	3228	2969
Avesnes............	2163	2136	71	45	169	127	2403	2308
Douai.....	1740	1616	53	42	97	92	1890	1750
Valenciennes.........	2836	2854	117	99	111	125	3064	3078
Totaux...	23273	22258	681	597	1641	1632	25595	24487

Comme on le voit, le rapport entre les sexes est de 25 garçons pour 24 filles, ce qui revient à la proportion ordinaire de 20 filles pour 21 garçons. La classe des enfants naturels comme celle des enfants légitimes sont restées dans cette proportion.

Nous avons constaté plusieurs fois que les naissances naturelles sont ordinairement aux naissances légitimes comme 1 est à 10. Elles sont restées dans cette limite en 1872 ; elles avaient atteint, en 1871, 1 pour 9,3.

Le rapport que nous indiquons a varié, comme d'ordinaire, dans les arrondissements; il a été de 1 pour 7,6 dans celui de Lille, de 1 pour 11 dans les arrondissements de Cambrai et d'Avesnes, de 1 pour 12 dans celui de Douai et de 1 pour 13 dans celui de Valenciennes, de 1 pour 16 dans l'arrondissement de Dunkerque et de 1 pour 25 dans celui d'Hazebrouck.

Division par mois.

Les naissances se sont divisées, par mois, de la manière suivante :

janvier	3,994	avril	4,663	juillet	3,893	octobre	3,977
février	4,053	mai	4,313	août	3,888	novembre	4,070
mars	4,557	juin	4,015	septemb.	4,015	décembre	4,182

La moyenne mensuelle a été de 4174.

Les mois d'avril et de mars sont ceux qui ont produit le plus de naissances, et les mois d'août et de septembre ceux qui en ont produit le moins.

Division entre les villes et les campagnes.

En voici le résumé par arrondissement :

	POPULATION	
	URBAINE.	RURALE.
Dunkerque	2869	1651
Hazebrouck	2319	1378
Lille	18053	3122
Cambrai	3438	2759
Avesnes	2284	2427
Douai	2045	1595
Valenciennes	3987	2155
TOTAUX	34995	15087

La population urbaine du département est de 1,080,974 et la population rurale de 366,790. Si on rapproche de ces chiffres ceux inscrits dans le tableau qui précède, on trouve que les naissances de 1872 sont dans la proportion d'une pour 31 habitants dans les villes et d'une pour 24 dans les campagnes.

Naissances multiples.

On a constaté, en 1872, 529 naissances doubles. Elles ont produit 1167 enfants, savoir : 583 garçons, dont 64 mort-nés et 519 vivants, et 604 filles, dont 548 vivantes et 56 mort-nées.

On n'a pas compté de naissances triples pendant l'année.

MARIAGES. — 1872.

On a compté, en 1872, 14,042 mariages, savoir :

	MARIAGES ENTRE				TOTAL.
	garçons et filles.	garçons et veuves.	veufs et filles.	veufs et veuves.	
Arrondiss. de Dunkerque....	946	103	121	100	1270
— d'Hazebrouck.....	617	53	75	36	781
— de Lille..........	4238	244	395	209	5086
— de Cambrai.......	1581	29	115	66	1791
— d'Avesnes........	1790	81	105	60	2036
— de Douai.	977	51	71	34	1133
— de Valenciennes...	1614	102	140	89	1945
Totaux	11762	668	1022	594	14042

Les mariages, dont le nombre avait notablement fléchi en 1870 et 1871 par suite des événements de guerre, se sont multipliés d'une manière inaccoutumée pendant l'année suivante. On en avait compté, en 1871, 10,418; ils ont atteint, en 1872, le chiffre exceptionnel de 14,042, d'où résulte un excédant de 3,824 ou de plus d'un tiers.

La proportion de cet accroissement a été d'un quart dans l'arrondissement de Dunkerque, d'un cinquième dans celui de Douai, d'un tiers dans ceux d'Hazebrouck, de Lille, de Cambrai et de Valenciennes, et de deux tiers dans l'arrondissement d'Avesnes.

Cet arrondissement est, en effet, celui où il existe le plus grand nombre de personnes mariées, ainsi que nous l'avons constaté, l'année dernière, dans la statistique du dénombrement de la population.

Les mariages de 1872 appartiennent pour 9,116 à la population urbaine et pour 4,926 à la population rurale; les premiers sont dans le rapport de 1 sur 119 habitants et les seconds de 1 sur 74.

La division par mois s'est ainsi établie :

janvier	1019	mai	1323	septembre	1394
février	1049	juin	1004	octobre	1304
mars	730	juillet	1308	novembre	1227
avril	1664	août	1042	décembre	968

C'est le mois d'avril qui en a produit le plus et le mois de décembre qui en a donné le moins.

Se sont mariés 12,425 garçons, 12,784 filles, 1616 veufs, 1,257 veuves.

19,210 mariés, dont 10,432 hommes et 8,778 femmes ont signé de leur nom.

Ces nombres se divisent ainsi : dans les villes, 6574 hommes et 5320 femmes; dans les campagnes, 3858 hommes et 3458 femmes.

Ceux qui ont signé d'une croix ou qui ont déclaré ne savoir écrire sont au nombre de 8865, dont 3610 hommes et 5259 femmes.

Et ces nombres se divisent comme suit : dans les villes, 2542 hommes et 3796 femmes; dans les campagnes, 1868 hommes et 1463 femmes.

Le nombre des mariages qui ont été précédés d'actes respectueux est de 73, dont 45 dans les villes et 28 dans les campagnes.

12 dans les villes et sept dans les campagnes, ont été l'objet d'oppositions.

4541 mariages, dont 2484 dans les villes et 2057 dans les campagnes ont donné lieu à la rédaction d'un contrat. La proportion est de 27 sur 100 pour les premières et de 42 sur 100 sur les secondes.

On a compté 12 mariages entre oncles et nièces, dont 7 dans les villes et 5 dans les campagnes, et 2 mariages entre neveux et tantes, 1 dans les villes et 1 dans les campagnes.

Les mariages entre beaux-frères et belles-sœurs ont été au nombre de 65; les campagnes en ont produit 25 et les villes 40.

130 cousins ont épousé 130 cousines germaines; 83 dans les villes, 47 dans les campagnes.

Le nombre des mariages par lesquels des enfants naturels ont été légitimés est de 506 dans les campagnes et de 1230 dans les villes; ensemble 1736. Le chiffre de ces enfants a été de 2131, dont 633 pour les premières et 1,498 pour les secondes.

DÉCÈS. — 1872.

Mort-nés ou décédés avant la déclaration de naissance.

	Enfants légitimes.		Enfants naturels.		TOTAL.
	garçons.	filles.	garçons.	filles.	
Arrondiss. de Dunkerque.....	118	52	15	12	197
— d'Hazebrouck.....	102	59	2	4	167
— de Lille..........	662	398	143	99	1302
— de Cambrai.......	174	123	25	23	345
— d'Avesnes........	94	55	15	9	173
— de Douai..... ...	83	53	21	10	167
— de Valenciennes..	157	106	20	15	298
Totaux.......	1390	846	241	172	2649

Le nombre des mort-nés a faiblement diminué dans les arrondissements de Dunkerque et d'Hazebrouck et faiblement augmenté dans ceux d'Avesnes, Douai et Valenciennes. Les arrondissements de Lille et de Cambrai accusent des nombres supérieurs plus notables; l'augmentation a été pour le premier de 1 cinquième, et pour le second de 2 cinquièmes. La différence en plus a été au total de 363 ou de 1 septième.

Il y a eu 1631 mort-nés dans les villes et 1018 dans les campagnes. Ces nombres sont dans la proportion de 1 pour 22 naissances dans la population urbaine et de 1 sur 15 dans la population rurale. L'excédant de 1872 sur 1871 s'est entièrement porté sur les campagnes.

Décès ordinaires.

	SEXE MASCULIN.				SEXE FÉMININ.				TOTAL.
	Garçons	Hommes mariés.	Veufs.	Total.	Filles.	Femmes mariées.	Veuves.	Total	
Arrond[t]. de Dunkerque....	1010	408	152	1570	921	321	325	1567	3137
— d'Hazebrouck	865	350	192	1407	774	338	275	1387	2794
— de Lille..........	2750	1658	793	5201	2759	1534	949	5242	10443
— de Cambrai......	984	612	327	1923	955	517	420	1892	3815
— d'Avesnes	825	578	253	1656	828	539	437	1804	3460
— de Douai	698	361	187	1246	627	323	244	1194	2440
— de Valenciennes..	1062	587	286	1935	966	484	363	1813	3748
Totaux....... ..	8194	4554	2190	14938	7830	4056	3013	14899	29837

Les décès de 1871 s'étaient élevés au chiffre anormal de 48,319; ceux de 1872 n'ont atteint qu'un nombre de 29,837. Si la mortalité s'est accentuée d'une manière extraordinaire dans la première de ces deux années, jamais elle ne s'était montrée aussi discrète que dans la seconde.

La différence en moins pour celle-ci est de 18,482 ou de 38 p. %.

Nous mettons ci-après en regard par arrondissement les augmentations éprouvées en 1871 et les diminutions obtenues en 1872:

	1871.	1872.
	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
Dunkerque	38 p. %	42 p. %
Hazebrouck	27	26
Lille	28	47
Cambrai	23	33
Avesnes	22	23
Douai	24	35
Valenciennes . . .	22	32

Dunkerque, Hazebrouck et Douai ont recouvré leurs pertes. Cambrai, Avesnes, Valenciennes et Lille surtout ont réparé les leurs avec d'importants avantages.

Le nombre des décès a été presque égal, en 1872, dans l'un et dans l'autre sexe. Il n'en avait pas été ainsi dans les années précédentes et même en l'année 1871 où l'élément masculin a subi 25 décès contre 23 dans l'élément féminin.

Décès de la première année.

	ENFANTS légitimes.		ENFANTS naturels.		TOTAL.
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	
De la naissance à 7 jours accomplis	401	250	59	60	770
De 8 à 15 jours.	320	213	55	40	628
De 15 à 20 jours	445	329	101	76	951
De 1 mois à 6.	730	679	333	310	2052
De 6 mois à 1 an	318	378	106	129	931
Totaux. . . .	2214	1849	654	615	5332

Le nombre des décès parmi les enfants de la première année a été d'un peu plus du dixième des naissances (1 sur 9,4).

La mortalité a été grande chez les sujets de 6 mois à 1 an, qui ont été atteints dans la proportion des 2 cinquièmes du total.

Elle a particulièrement sévi sur les enfants naturels de ce premier âge. Les pertes ont été, dans cette classe, de 1 sur 3,6 naissances.

Décès par âge et par état-civil.

	SEXE MASCULIN.				SEXE FÉMININ.				
	Garçons.	Hommes mariés.	Veufs.	Total.	Filles.	Femmes mariées.	Veuves.	Total.	TOTAL.
De 0 à 1 an	2868	»	»	2868	2464	»	»	2464	5332
De 1 à 5 ans	1992	»	»	1992	2154	»	»	2154	4146
De 5 à 10	563	»	»	563	660	»	»	660	1223
De 10 à 15	270	»	»	270	358	»	»	358	628
De 15 à 20	408	5	»	413	505	20	1	526	939
De 20 à 25	531	58	3	592	407	226	10	643	1235
De 25 à 30	316	187	9	512	201	341	15	557	1069
De 30 à 35	197	289	19	505	142	411	31	584	1089
De 35 à 40	142	315	27	484	84	399	33	516	1000
De 40 à 45	82	362	55	499	93	344	53	490	989
De 45 à 50	106	398	73	577	79	325	74	478	1055
De 50 à 55	120	478	108	706	63	345	80	488	1194
De 55 à 60	98	457	123	678	89	319	141	549	1227
De 60 à 65	112	454	192	758	81	325	190	596	1354
De 65 à 70	107	460	274	841	92	308	338	738	1579
De 70 à 75	127	545	479	1151	118	317	587	1022	2173
De 75 à 80	97	338	366	801	113	216	613	942	1743
De 80 à 85	49	145	285	479	92	87	531	710	1189
De 85 à 90	9	56	133	198	33	55	219	307	505
De 90 à 95	»	7	42	49	2	7	77	86	135
De 95 à 100	»	»	2	2	»	11	19	30	32
Centenaires	»	»	»	»	»	»	1	1	1
Totaux...	8194	4554	2190	14938	7830	4056	3013	14899	29837

Jusqu'à l'âge de 40 ans, les décès ont été sensiblement plus nombreux dans la population féminine que dans la population masculine. De cet âge jusqu'à 75 ans, c'est cette dernière qui, à son tour, à été plus particulièrement atteinte; puis, au-delà de cette période, c'est encore l'élément féminin qui a le plus souffert.

Une veuve centenaire est décédée en 1872; elle appartenait à l'arrondissement de Dunkerque.

Division par mois.

La mortalité mensuelle a été celle ci-après :

Janvier....	3224	Avril.....	2852	Juillet....	2200	Octobre...	2120
Février...	2937	Mai.......	2558	Août......	2139	Novembre.	1939
Mars......	3109	Juin......	2287	Septembre.	2368	Décembre.	2104

Ce sont les trois premiers mois qui ont produit le plus de décès et les trois derniers qui en ont produit le moins.

Division entre les villes et les campagnes.

ARRONDISSEMENTS.	POPULATION.	
	Urbaine.	Rurale.
Dunkerque.............	2040	1097
Hazebrouck...........	1838	956
Lille..................	8812	1631
Cambrai..............	2168	1647
Avesnes...............	1609	1851
Douai................	1423	1017
Valenciennes..........	2425	1323
Totaux.....	20315	9522

Par un phénomène exceptionnel, la mortalité dans la population urbaine n'a été que de 1,88 pour 100 habitants, tandis qu'elle s'est élevée à 2,59 pour cent dans la population rurale.

Comparaison des naissances et des décès.

ARRONDISSEMENTS.	NAISSANCES.	DÉCÈS.	EXCÉDANT des naissances.
Dunkerque	4520	3137	1383
Hazebrouck	3697	2794	903
Lille.	21175	10443	10732
Cambrai	6197	3815	2382
Avesnes.	4711	3460	1251
Douai	3640	2440	1200
Valenciennes	6142	3748	2394
Totaux. . . .	50092	29837	20245

Ainsi les naissances de 1872 ont excédé les décès d'un nombre de 20,245.

La perte de 5,829 habitants éprouvée en 1871 a été trois fois et demie couverte.

STATISTIQUE ÉLECTORALE.

ÉLECTIONS

des Membres du Conseil Général et des Conseils d'Arrondissement.

CANTONS.	NOMBRE inscrits.	NOMBRE votants	NOMS DES CANDIDATS ÉLUS.	NOMBRE de suffrages qu'ils ont obtenus.	VOIX dissidentes ou perdues.
CONSEIL GÉNÉRAL.					
Arrondissement de Valenciennes.					
22 juin et 9 novembre 1873.					
Valenciennes-Est...	5864	2211	Bultot.	2160	51
Bouchain....	10171	4205	Caullet.	4152	14
Arrondissement de Lille.					
28 décembre 1873.					
Armentières	5918	3172	V. Pouchain.	2520	652
4 janvier 1874.					
Douai-Ouest	5605	2682	Giroud.	1799	865
CONSEILS D'ARRONDISSEMENT.					
Arrondissement de Valenciennes.					
22 juin 1873.					
Valenciennes-Nord..	7006	2965	Taza.	1930	1035

JURY.

Aux termes de l'article 6 de la loi sur le Jury, en date du 21 novembre 1872, la liste annuelle du Jury comprend, pour les départements, un Juré pour 500 habitants, sans toutefois que le nombre des Jurés puisse être inférieur à 400, ni supérieur à 600. L'article 11 de cette loi dispose que la liste annuelle est dressée, pour chaque arrondissement par une commission composée du Président du Tribunal civil ou du Magistrat qui en remplit les fonctions, Président, des Juges-de-Paix et des Conseillers Généraux.

Conformément à l'article 6 précité, M. le Préfet, sur l'avis de la Commission départementale et par un arrêté, en date du 22 juillet 1873, à réparti de la manière suivante, entre les cantons du département, le nombre de 600 Jurés à désigner :

ARRONDISSEMENTS.	CANTONS.	Population totale.	NOMBRE DE JURÉS.	
Avesnes	Avesnes-Nord	11,309	5	
	— Sud	14,323	6	
	Bavai	16,027	7	
	Berlaimont	10,222	4	
	Landrecies	15,628	6	
	Le Quesnoy-Est	13,905	6	72
	— Ouest	14,116	6	
	Maubeuge	38,526	16	
	Solre-le-Château	12,516	5	
	Trélon	25,763	11	
Cambrai	Cambrai-Est	21,748	9	
	— Ouest	25,482	10	
	Carnières	28,166	12	
	Clary	32,994	14	82
	Le Câteau	32,771	14	
	Marcoing	25,806	11	
	Solesmes	28,224	12	
Douai	Arleux	13,820	6	
	Douai-Nord	22,059	9	
	— Ouest	21,221	9	49
	— Sud	19,948	8	
	Marchiennes	21,202	9	
	Orchies	17,930	8	
	A reporter	483,706		194

ARRONDISSEMENTS.	CANTONS.	Population totale.	NOMBRE DE JURÉS.	
	Report	483,706		194
DUNKERQUE	Bergues	15,541	6	48
	Bourbourg	13,983	6	
	Dunkerque-Est	23,586	10	
	— Ouest	25,730	11	
	Gravelines	10,758	4	
	Hondschoote	13,283	5	
	Wormhoudt	15,215	6	
HAZEBROUCK	Bailleul-Nord-Est	17,368	7	45
	— Sud-Ouest	14,414	6	
	Cassel	14,242	6	
	Hazebrouck-Nord	15,379	6	
	— Sud	14,055	6	
	Merville	20,285	8	
	Steenvoorde	14,540	6	
LILLE	Armentières	92,821	14	229
	Cysoing	18,161	7	
	Haubourdin	27,811	11	
	La Bassée	16,074	7	
	Lannoy	27,978	12	
	Lille-Centre	23,205	10	
	— Nord-Est	39,963	16	
	— Ouest	24,055	10	
	— Sud-Est	22,851	9	
	— Sud-Ouest	76,335	32	
	Pont-à-Marcq	17,790	7	
	Quesnoy-sur-Deûle	20,188	8	
	Roubaix-Est	58,875	24	
	— Ouest	38,822	16	
	Seclin	24,616	10	
	Tourcoing Nord	45,335	19	
	— Sud	40,382	17	
VALENCIENNES	Bouchain	42,843	18	75
	Condé	23,972	10	
	Saint-Amand (rive droite)	19,355	8	
	— (rive gauche)	14,778	6	
	Valenciennes-Est	23,324	10	
	— Nord	30,197	12	
	— Sud	25,948	11	
	TOTAUX	1,447,764		600

STATISTIQUE DES VOIES DE COMMUNICATION.

CHEMINS DE FER.

RÉSEAU D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT.

Lignes construites.

	mètres
De Paris à la frontière par Lille et raccordement. — Loi du 15 juillet 1845	47,247
De Douai à la frontière par Valenciennes et raccordement.— Même loi	47,810
De Lille à Calais. — Même loi.	57,853
D'Hazebrouck à Dunkerque. — Même loi.	39,503
De Saint-Quentin à Erquelinnes.—Décret du 18 février 1852	60,717
De Busigny à Somain. — Même décret	48,743
D'Hautmont à la frontière vers Mons. — Décret du 19 août 1854	11,409
D'Arras à Hazebrouck (ligne des houillères du Pas-de-Calais) — Décret du 26 juin 1857.	11,211
De Lille à la frontière vers Tournai. — Déc. du 6 juill. 1862.	12,534
De Lens à Le Forest. — Décret du 26 juin 1857	2,015
D'Hirson à Anor. — Décret du 6 juillet 1862	1,447
D'Anor à la frontière. — Décret du 6 juillet 1862	5,899
D'Aulnoye à Anor. — Même décret.	32,538
De Valenciennes à Aulnoye. — Même décret	34,525
Ensemble	413.451

Ces diverses lignes sont exploitées par la Compagnie du Nord.

D'Anzin à Somain. — Ordonnances des 24 octobre 1835 et 2 octobre 1846.	18,525
D'Aniche à Somain. — Décret du 18 février 1850	2,000
De Rousies à Ferrière-la-Grande.— Décret du 23 avril 1859	3,500
De Denain à Lourches. — Décret du 18 juin 1863	5,000
De Lille à Béthune. — Décret du 29 août 1863..	25,430
De Dunkerque à la frontière vers Furnes. — Décrets des 26 avril 1862 et 23 mai 1863.	12,570
De Lille à Valenciennes. — Décret du 11 juillet 1864. . .	42,947
D'Hazebrouck à la frontière vers Poperinghe. — Décret du 26 décembre 1866	13,779
D'Armentières à la frontière vers Ostende. — Décret du 26 mai 1866	2,944
Ces lignes ont été concédées à des Compagnies particulières et sont exploitées par elles.	
Embranchements industriels divers	20,500
TOTAL des lignes construites et exploitées. .	560,646

Lignes en construction ou à construire.

	mètr
De Cambrai à la frontière vers Dour, concédée a la Compagnie du Nord, par décret du 15 juin 1872. Environ. .	50,000
D'Anzin à la frontière vers Péruwelz. — Décret du 24 octobre 1868	17,876
Ce chemin est concédé à la compagnie des mines d'Anzin.	
Embranchements industriels en construction.	639

Réseau concédé dans le departement à la Compagnie du Nord-Est, par décret du 22 mai 1869 :

De Lille à Comines	18k000	
De Tourcoing à Menin	10.980	
De Gravelines à Watten	19.190	
D'Armentières à Berguette	15.160	
De Dunkerque à Calais par Gravelines	21.000	
De Somain à Roubaix et Tourcoing par Orchies et Cysoing	46.000	
D'Erquelinnes à Fourmies ou Anor	35.000	
Ensemble. . . .	165 330	165,330

Lignes concédées à la Compagnie de Lille à Valenciennes par décret du 26 octobre 1871.

De Saint-Amand à la frontière vers Tournay . .	6.000	
De Saint-Amand à Blanc-Misseron.	20.250	
Ensemble. . . .	26.250	26,250

Lignes projetées d'intérêt local qui doivent être concédées à titre de lignes d'intérêt général.

1° A la Compagnie de Lille à Valenciennes :		
De Lens à Armentières	18.900	
De Valenciennes au Câteau	38.000	
2° A la Compagnie de Picardie et Flandres :		
De Douai à Cambrai	26.560	
D'Aubigny-au-Bac à Somain et Abscon.	18.270	
3° Aux Compagnies de Picardie et Flandres et Lille à Valenciennes :		
De Douai à Orchies.	16.340	
Ensemble.	117.170	117,170
Total du réseau d'intérêt général		937,911

Chemins de fer d'intérêt local concédés par le département en 1871 et 1872.

Lignes déclarées d'utilité publique ·

Compagnie de Picardie et Flandres. (Décret du 20 septembre. 1873) :

De Cambrài à Epehi	20.300	

Compagnie de M. de Carpentier. (Décret du 4 mai 1873) :

De Valenciennes à Douzies par Bavai	34.835	

Compagnie de Lille à Valenciennes. (Décret du 14 janvier 1874) :

D'Hazebrouck à Orchies ou Templeuve	54.170	
De Don à Hénin-Liétard	0.900	
D'Artres à Denain.	11.050	
De Denain à Saint-Amand.	15.200	
De Lourches à la ligne d'Artres à Denain	4.000	

Lignes non encore déclarées d'utilité publique :

Compagnie de M. de Carpentier :

De St-Waast-là-Haut à la ligne de Valenciennes à Douzies	4.000	

Compagnies de M. de Carpentier et de Lille à Valenciennes :

De Maubeuge à la limite de l'Aisne.	43.080	

Compagnie de Lille à Valenciennes :

Du Câteau à Saint-Ermo	5.000	
D'Haubourdin à Saint-André.	8.500	

Compagnie de M. Dathis :

D'Armentières à Tourcoing et Roubaix	23.500	

Compagnie d'Achiet à Bapaume :

De Bapaume à Marcoing	5.465	
Total des lignes d'intérêt local . .	230.000	230,000
Total de toutes les lignes.		1,167,711

ROUTES NATIONALES.

Ces routes sont au nombre de quinze dans le département et ont une étendue totale de 592 kilomètres 211 mètres. Nous en donnons ci-après le tableau :

N.os des routes.	Classe.	DÉNOMINATION.	LONGUEUR en pavé.	LONGUEUR en empierrement.	Longueur dans le départ.
			k.	k.	k.
2	1.re	De Paris à Maubeuge et à Bruxelles par Mons	27.16	9.76	36.92
16	2.e	De Paris à Dunkerque	54.29	0.11	54.40
17	2.e	De Paris à Lille et à Ostende	96.36	»	96.36
25	3.e	Du Hâvre à Lille	15.61	»	15.61
29	3.e	De Rouen à Valenciennes	58.44	»	58.44
39	3.e	De Montreuil-sur-Mer à Mézières	30.05	10.29	40.34
40	3.e	De Paris à Dunkerque et à Menin par Bruges et Ypres	33.40	0.87	34.27
41	3.e	De Saint-Pol à Lille et Tournai	40.37	»	40.37
42	3.e	De Lille à Boulogne	52.94	2.41	55 35
43	3.e	De Bouchain à Calais	27.91	»	27.91
44	3.e	De Châlons-sur-Marne à Cambrai	4.39	2.30	6.69
45	3.e	De Marles à Valenc. et à Tournai	46.79	13 88	60.67
48	3.e	De Valenciennes à Condé et à Gand	18.23	»	18.23
49	3.e	De Valenciennes à Maubeuge et à Philippeville	25.63	17.07	42.70
50	3.e	De Douai à Arras	3.95	»	3.95
		TOTAUX	535.52	56.78	592.21

La situation des routes nationales n'a pas sensiblement changé depuis l'année précédente ; elle reste mauvaise et périclitante. L'hiver de 1872-1873 a été très-pluvieux et les pluies ont occasionné sur les empierrements des ébouages considérables et une usure exceptionnelle. Les pavages, établis sur des sols généralement argileux, ont également beaucoup souffert.

En 1872, l'administration avait obtenu pour le service de ces grandes voies un crédit total de 638,430 fr. Les allocations de 1873 ont été inférieures à ce chiffre ; elles ne se sont élevées qu'à 587,170 fr. Dans cette situation et malgré tout le zèle qu'il déploie, le service des Ponts-et-Chaussées n'a pu avancer avec l'activité désirable dans la voie des améliorations poursuivies autrefois et particulièrement recommandées à sa vigilance. Il est à souhaiter que de meilleurs temps permettent de rendre aux travaux leur activité ordinaire.

ROUTES DÉPARTEMENTALES.

Le département compte vingt-six lignes de cette nature ayant ensemble un développement de 513 kilomètres 316 mètres; elles sont ci-après indiquées :

N.os des routes.	DÉNOMINATION.	LONGUEUR en pavé.	LONGUEUR en empierrement.	Longueur dans le départ.
		k.	k.	k
1	De Lille à Valenciennes.............	25.980	»	25.980
2	De Lille à Ypres..................	15.322	»	15.322
3	De Douai à Tournai.......	16.038	»	16.038
4	De Cambrai à Tournai.............	18.624	»	18.624
5	D'Avesnes à Philippeville......... .	0.560	15.500	16.060
6	De Landrecies à Chimay.	6.208	35.420	41.628
7	De Condé à Mons..................	9.025	»	9.025
8	De Condé à St-Amand	12.210	»	12.210
9	De Lille à St-Omer	46.320	»	46.320
10	De Valenciennes à Bohain......... .	42 135	»	42.130
11	De Cambrai à Guise...............	18 663	»	18.663
12	D'Avesnes au Quesnoy..............	8.463	19.188	27.651
13	De Maubeuge à Maroilles...........	»	20.176	20.176
14	De Lille à Courtrai................	22.302	»	22.302
15	De Dunkerque à Furnes	0.702	12.938	13.640
16	De La Bassée à Estaires..	3.800	1.490	5 290
17	D'Hazebrouck à Aire...............	»	7.086	7.086
18	De Béthune à Armentières...........	2 230	2.650	4.880
19	De Roubaix à Tournai et Saint-Amand.	43.567	»	43.640
20	De Cassel à la frontière.	11.323	»	11.323
21	De Bergues à St-Momelin...........	3.851	18.098	21 944
22	De Lille à Tourcoing	9.112	»	9.112
23	De Cambrai à la frontière......... ...	28.258	24.652	52.910
24	D'Hélesmes à Denain	7.118	»	7.118
25	Ceinture de Maubeuge......	0.280	1.525	1.805
26	Ceinture de Cambrai	0.460	2.047	2.507
	TOTAUX........	350.248	163.075	513.316

A part un très-petit nombre de routes de l'arrondissement de Dunkerque dont la fréquentation est médiocre, et de l'arrondissement d'Avesnes où elles sont assises sur un bon sol, ces voies de communication sont d'un entretien coûteux et exigent des soins très-intelligents et très-assidus. La circulation y est généralement considérable et elle devient énorme et écrasante sur quelques-unes, comme les routes N°s 2, 10, 14 et 24. La plupart de ces voies de communication sont établies sur un sol glaiseux et se développent dans des régions plates où l'écoulement des eaux est très-difficile. Enfin, un grand nombre d'entre elles, construites primitivement avec des matériaux défectueux de forme, de nature et de dimensions, demanderaient un entretien confortatif que

l'exiguïté des ressources ne permet pas de leur appliquer dans la limite nécessaire

Aussi, le Conseil général a-t-il admis, il y a dix ans, que l'on n'arriverait à établir cet important réseau dans une situaion normale, qu'au moyen des ressources du budget extraordinaire avec une prudente libéralité.

Des progrès très-sensibles et très-vivement appréciés par les populations ont été réalisés, mais il reste beaucoup à faire et il est indispensable de poursuivre avec persévérance ce système de réparation.

CHEMINS DE GRANDE COMMUNICATION.

Ils sont au nombre de soixante-treize ainsi que l'indique le détail ci-après :

N.os des chemins	DÉNOMINATION.	Longueur en pavé.	Longueur en empierrement.	Longueur totale.
		Mètres.	Mètres.	Mètres.
1	De Dunkerque à Saint-Omer, par Loon.	1221	18339	19560
3	D'Hondschoote à Watten	17211	20861	38072
4	De Bergues à Furnes	343	11669	12012
6	De Lille à Lannoy	8040	»	8040
7	De Lomme à Fournes	9558	»	9558
8	De Douai à Seclin	28356	»	28356
9	De Mouveaux à Roubaix, à la frontière et la route impériale N° 17	9176	2337	11513
10	De Douai à Bapaume	6546	»	6546
11	De Cassel à Gravelines	4790	20659	34449
12	De Linselles à Quesnoy-sur Deûle	510	5824	6334
13	De Valenciennes à Somain	19373	»	19373
14	D'Armentières à Ypres	7113	»	7113
15	D'Esnes à Busigny	16085	»	16085
16	De Solesmes à Caudry	9734	»	9734
17	D'Hondschoote à Wormhoudt	16078	1244	17332
18	De Bailleul à Ypres	1119	2987	4106
19	De Sainghin à Pont-à-Marcq	9252	»	9252
20	De Solre à Rond-Buisson et Hirson	172	36232	36404
21	De Saint Amand à Hélesmes	9455	»	9455
22	D'Englos à Haubourdin	1890	»	1890
23	De Bailleul à Estaires et Merville	1989	19604	21593
24	De Gussignies à Avesnes	61	21603	21664
25	D'Arleux à Orchies	20018	»	20018
27	De Maubeuge à Solre-le-Château	»	13381	13381
28	De Maubeuge à Binch	47	8618	8665
30	De Carvin à Orchies	9101	»	9101
32	D'Etrœungt à Prisches	»	13515	13515
33	D'Hazebrouck à Merris	2500	8155	10655
34	D'Auberchicourt à Abscon	5114	»	5114
35	De Douai à Saint Amand	27222	»	27222

(1) Les chemins Nos 2, 5, 26, 29, 31 et 75 ont été convertis en routes départementales.

N.os des chemins.	DÉNOMINATION.	Longueur en pavé.	Longueur en empierrement.	Longueur totale.
		Mètres.	Mètres.	Mètres.
36	De Quesnoy-sur-Deûle à Tourcoing... .	20186	»	20186
37	De Lannoy à Néchin.............. ..	580	»	580
38	De Bailleul à Estaires et au Seau......	1138	16000	17138
39	De Seclin à La Bassée...............	11962	»	11962
40	De Neuf-Berquin à Haverskerque.... .	525	9829	10354
41	D'Haubourdin à Carvin...............	10395	»	10395
42	De Solre-le-Château à Jeumont...	810	15904	16714
43	De Landrecies à Solesmes............	16812	»	16812
44	De Ghyvelde à Hondschoote...........	7	7837	7780
45	De Denain à St.-Vaast, par Haspres et Villers-en-Cauchies	16812	»	16812
46	De Millam à Lederzeele........	»	10190	10190
47	D'Auberchicourt à Bugnicourt.........	10545	»	10545
48	De Lomme à Loos, par la Planche-à-Q.	8831	»	8831
49	De Denain à Mastaing.............	9030	»	9030
50	De Fresnes à Jenlain, ...	11139	7571	18710
51	De Seclin à Pont-à-Marcq...........	5369	»	5369
52	Du Câteau à l'Arbre-de-Guise.........	1316	4979	6295
53	De Courchelettes................. .	4118	»	4118
54	D'Étrœungt au Nouvion.......	»	4876	4876
55	De Bailleul à l'Abeele...............	2458	9898	12356
56	De Béthune à Estaires...............	710	395	1105
57	De Caestre à Vieux-Berquin..........	565	7276	7841
58	D'Armentières à La Bassée.........	6736	6445	13181
59	De Caudry à Aubench. au-Bois........	8789	7767	16556
60	De Marquette à Neuville-St.-Remi.....	15138	»	15138
61	De Cassel à Lederzeele.............	4506	6589	11095
62	D'Estaires à Don	11548	570	12118
63	De Cambrai à Metz-en-Cout...........	3376	9458	12834
64	D'Arras à Saint-Quentin	»	8209	8209
65	D'Etrœungt à Anor................	»	12378	12378
66	De Wormhoudt à Zeggers-Cappel	660	5994	6654
67	De Steenvoorde à l'Hazewinde	»	4395	4395
68	De Lomme à Quesnoy-sur-Deûle......	2707	4582	7289
69	D'Armentières à Halluin	713	12327	13040
70	De Vendegies à la pyramide de Denain	10213	»	10213
71	De Maubeuge à Erquelines	»	10207	10207
72	De Prisches au Nouvion	»	10144	10144
73	De Trélon à la Capelle..............	»	5821	5821
74	De Solre à Sivry............	»	4192	4192
76	De St.Waast à la Guizette	7375	»	7375
77	D'Oisy à Metz-en-Cout. (trav. de Mœuvres)	»	2380	2380
78	Ceinture de Valenciennes (en constᵒⁿ).	3940	»	3940
79	Ceinture de Bergues (idem).	»	1226	1226
	Totaux... ..	433525	432793	866338

Le service de ces chemins est confié à MM. les Ingénieurs des Ponts-et-chaussées. Comme on le voit par les chiffres qui prédèdent l'étendue totale de nos grandes lignes vicinales, se divise presque en égale part, quant au mode de construction en pavé ou en empierrement. Les pavages se maintiennent généralement et n'ont besoin que d'être consolidés par des zones latérales empierrées. Les empierrements se dégradent facilement sous les efforts d'un roulage pondérant et actif, et nécessitent, sur beaucoup de points, des rechargements.

CHEMINS VICINAUX D'INTÉRÊT COMMUN

Le nombre de ces chemins est de 125, ainsi que le constate la nomenclature ci-après :

Nos	DÉNOMINATION..	LONGUEUR.			
		Pavage.	Empierrement.	sol naturel.	TOTALE
1	De Straenstraet, de la route départementale N° 15, à Téteghem	690	3700	»	4390
2	De Claperdyckstraet, de la même route à Uxem.	»	4910	»	4910
3	De Bergues au Sprewkot	1800	8735	»	10535
4	D'Aubers à la Fin de la Guerre	950	7852	»	8802
5	De Thun-l'Évêque à Cambrai	6580	»	»	6580
6	De Renescure à Schoubrouck	»	1093	»	1093
7	De Trélon à Eppe-Sauvage et à la frontière . .	»	9951	»	9951
8	De Maubeuge à Villers-Sire-Nicole	»	4472	»	4472
9	De Bellignies à Bettrechies	»	1500	»	1500
10	D'Aubigny-au-Bac à Wasnes-au-Bac	6775	»	»	6775
11	De Douai à Roost-Warendin	3996	»	»	3996
12	D'Haubourdin à Wattignies	7090	»	»	7090
13	De Sequedin à Haubourdin	»	3785	»	3785
14	De Vendegies à Escarmain	6395	1305	»	7700
15	De Bruille à Maulde	9663	»	»	9663
16	D'Hazebrouck à Vieux-Berquin.	»	8687	»	8687
17	De Godewaersvelde à Flêtre et à Calcannes . .	»	7151	»	7151
18	De Lewarde à Fressin.	4060	2970	»	7030
19	De Bourghelles à Baisieux	7900	»	»	7900
20	De Vred à Somain.	4540	»	»	4540
21	De Lezennes à Ronchin.	4740	»	»	4740
22	D'Aubencheul à Hem-Lenglét	7500	»	»	7500
23	De Steenwoorde à Winnezelle.	»	5913	»	5913
24	De Sailly à Baisieux	6406	»	»	6406
25	De Catillon à Ribeauville	»	3674	1203	4877
26	De Ramillies à Escaudœuvres	460	750	»	1210
27	D'Avesnes au Nouvion et à Barzy.	15561	»	»	15561
28	De Ribécourt à La Chapelle d'Anneux.	»	8078	»	8078
29	De Clary à Troisvilles	8360	»	»	8360
30	De Bergues à Bambecque.	300	8965	»	9265
31	De Tourmignies à à Avelin	4490	»	»	4490
32	De Roost-Warendin à Auby	5281	»	»	5281
33	De Pecquencourt à Aniche	6325	»	»	6325
34	De Neuville à Noyelles	6145	»	»	6145
35	D'Ors à Basuel.	»	3230	»	3230
36	De Ledringhem à Wormhoudt.	»	4045	»	4045
37	De la Croix-de-Pierre à la Lys.	5330	3375	»	8705

Nos	DÉNOMINATION	LONGUEUR Pavage.	Empierrement.	Sol naturel.	TOTALE.
38	De Villereau à Orsinval	260	2526	»	2786
39	De Roucourt à la route nationale N° 45	»	2568	»	2568
40	D'Esquerchin à Douai	4215	715	»	4930
41	De Fournes à Fromelles	3100	»	»	3100
42	De Fourmies au pont de Sains	»	6280	»	6280
43	de Sommaing à Vendegies-sur-Écaillon	»	1000	»	1000
44	D'Haverskerque à Aire	»	7155	»	7155
45	De Cassel à Oudezeele	»	5069	»	5069
46	De Noyelles à Fontaine-Notre-Dame	400	3730	»	4130
47	De Cobrieux à Bourghelles	2740	»	»	2740
48	D'Hazebrouck à Blaringhem	115	11645	»	11760
49	De Maubeuge à Taisnières-sur-Hon	»	9616	»	9616
50	De Noyelles à Ancoisne	3100	»	»	3100
51	D'Hazebrouck à Hondeghem	750	8172	»	8922
52	De Villers-Guislain à Gonnelieu et Epéhi	280	4840	»	5120
53	De Lederzeele à Watten	185	6818	»	7003
54	De la Prévôté à Quesnoy-sur-Deûle	1120	3285	»	4405
55	De Rexpoede à Hondschoote	110	5770	»	5880
56	D'Esnes à Marcoing	1050	10700	»	11750
57	De Saint-André à la Lys (chemin de Messine)	625	10389	»	11014
58	De Lille à Lambersart	3538	»	»	3538
59	D'Etreux à Saultain	2275	»	»	2275
60	De Valenciennes à Orsinval	1523	9616	»	11139
61	D'Haveluy à Wallers	2392	»	»	2392
62	De Bois-Grenier à Wavrin	4305	3412	»	7717
63	D'Ennetières-en-Weppes à Englos	776	6340	»	7116
64	De Bondues à Bousbecques	8415	»	»	8415
65	De Douai à Oisy	5242	2633	»	7875
66	De Marcq à Marquette	2025	»	»	2025
67	De Saint-Souplet au Câteau	»	6976	»	6976
68	De Wavrechain à Denain	1365	»	»	1365
69	De Wulverdinghe à Bollezeele	8500	»	»	8500
70	De Cuvillers à Bantigny	1260	»	»	1260
71	De Paillencourt à Hordain	4150	»	»	4150
72	De Dunkerque au pont de Leffrinckoucke	1400	3895	»	5295
73	D'Arneke au Ménégat à Nordpeene	200	7518	»	7718
74	D'Avesnes-le-Sec à Lieu Saint-Amand	5266	»	»	5266
75	De Zermezeele à Cassel et à Ledringhem	731	4887	»	5618
76	De Niergnies à Cambrai	1280	70	»	1350
77	D'Estaires à Steenwerck	228	7692	»	7920
78	Du bac de Wavrin	11520	»	»	11520
79	De Steenbecque à Ebblinghem	»	8700	»	8700
80	De Beugnies à Sains	»	11370	»	11370
81	D'Hornaing à Marchiennes	7761	»	»	7761
82	De Demicourt à la route impériale N° 29	»	1812	»	1812
83	D'Ohain à la frontière	»	2395	»	2395
84	De Bavai à la frontière	»	7061	»	7061

Nos	DÉNOMINATION.	LONGUEUR Pavage.	Empierrement.	Sol naturel.	TOTALE.
85	D'Haspres à Solesmes.	9935	»	»	9935
86	De Quesnoy au Câteau	2934	14341	»	17275
87	De Gommegnies à Roisin	»	7233	»	7233
88	De Dunkerque au Rosendael.	»	2225	»	2225
89	De Bailleul au Mont-Noir et à la frontière.	»	»	2784	2784
90	De Genech à Baisieux.	6518	»	3012	9530
91	De Leers à Tourcoing.	2748	»	5102	7850
92	Du Câteau à Landrecies	»	9430	950	10380
93	De Seclin à Haubourdin.	»	1700	3450	5150
94	De Seclin à Vendeville	1600	»	3600	5200
95	De la Longueville au bois des Dames.	334	7989	197	8520
96	De Berlaimont à Villereau.	»	13110	»	13110
97	De Montigny à Lallaing,	2850	»	1520	4370
98	De Maing à Famars et Valenciennes.	2651	»	»	2651
99	D'Hasnon à Raismes	5950	»	»	5950
100	De Ruesnes à Famars	8224	»	»	8224
101	De Saint-Aubert à la route départementale N° 7.	2011	»	»	2011
102	De Condé à Bruille-Saint-Amand	6367	»	»	6367
103	De Busigny à Vaux.	1806	»	918	2724
104	De Felleries à Avesnes	»	»	7840	7840
105	De Wallers à Hasnon	2407	»	2393	4800
106	De Solrinnes à Dimechaux.	»	3000	»	3000
107	De Caëstre à Steenvoorde	300	5354	»	5654
108	De la Madeleine à la route départementale N° 14.	1106	»	894	2000
109	De Ceinture de Douai	7780	»	»	7780
110	De Wattignies à Fâches	1330	»	1670	3000
111	D'Englefontaine à la Balance.	717	4592	»	5309
112	De Roubaix à Mouscron	2600	»	»	2600
113	De Bergues à Dunkerque par Steen-Dam	3090	5380	»	8470
114	De Renescure à Campagne	»	1500	»	1500
115	De l'Arbre-de-Guise à la Laurette par Mazinghien	»	5460	»	5460
116	De Quérénaing à Trith-St-Leger	8172	»	»	8172
117	De Beaurain à Solesmes	2020	»	»	2020
118	D'Iwuy à Cattenières	8599	»	3945	12544
119	D'Hélesmes à Escaudain.	4623	»	830	5453
120	De Pont-à-Marcq à Mérignies.	1350	»	»	1350
121	De Templeuve à Cysoing	2070	»	»	2070
122	De Merville à Estaires	956	5351	»	6307
123	D'Hantay et Salomé à La Bassée	3769	731	»	4500
124	De Vendegies-au-Bois à Ovillers	»	2419	»	2419
125	De Thérouanne à Cassel.	»	3085	»	3085
	TOTAUX	328056	381666	40308	750030

Ces chemins sont confiés aux soins de MM. les Agents-Voyers.. Ils sont entretenus aux frais des communes avec le concours du département.

Le nombre et l'étendue des lignes de grande et de moyenne vicinalité se résument ainsi qu'il suit par arrondissement :

ARRONDISSEMENTS.	CHEMINS DE grande commun.		CHEMINS d'intérêt commun.		TOTAL.	
	NOMBRE des lignes.	Étendue.	NOMBRE des lignes.	Étendue.	NOMBRE des lignes.	Étendue.
Dunkerque	9	147319	11	70488	20	217807
Hazebrouck.	10	100638	17	105036	27	205674
Lille	17	142505	29	167923	46	310428
Cambrai	10	94606	23	120177	33	214783
Avesnes	12	157899	22	163364	34	321263
Douai	8	120272	13	68688	21	188960
Valenciennes	7	103099	11	64354	18	157453
	73	866338	125	750030	198	1616368

SERVICE VICINAL.

1872.

DÉPENSES ET RESSOURCES DES CHEMINS DE GRANDE ET DE MOYENNE VICINALITÉ.

	CHEMINS de grande communication.	CHEMINS d'intérêt commun.	ENSEMBLE.
Dépenses.			
Entretien	642,281 80	499,684 41	1,141,966 21
Grosses réparations	506,679 07	23,792 »	530,471 07
Travaux neufs	36.689 93	145,300 42	181,990 35
Acquisitions de terrains, etc.	9,470 46	10,327 05	19,797 51
Frais généraux. — Personnel	33,657 17	93,994 82	127,651 99
Totaux	1,228,778 43	773,098 70	2,001,877 13
Ressources.			
Revenus et produits divers ordinaires	61,999 20	140,867 93	202,867 13
Prestations :			
En nature	35,114 89	81,135 74	116,250 63
En argent	90,986 81	21,451 04	112,437 85
Centimes spéciaux	120,650 68	97,378 49	218,029 17
Impositions extraordinaires	4,867 80	2,290 »	7,157 80
Emprunts	» »	1,345 18	1,345 18
Subventions industrielles	52,511 92	37,666 25	90,178 17
Offres particulières	» »	21,233 99	21,233 99
Fonds départementaux :			
Ordinaires	482,887 »	293,137 50	776,024 50
Extraordinaires	278,995 »	» »	278,995 »
Fonds de l'État	8,255 12	7,905 »	16,160 12
Excédant des ressources de l'exercice précédent	104,698 47	312,571 64	417,270 11
Totaux	1,240,966 89	1,016,982 76	2,257,949 65

CHEMINS VICINAUX ORDINAIRES.

DÉPENSES ET RESSOURCES EN 1872.

	RÉSEAU		
	Subventionné	Non subventionné.	ENSEMBLE.
Dépenses.			
Entretien	1,001,873 83	208,973 46	1,210,847 29
Grosses réparations	16,339 71	5,771 39	22,111 10
Construction	2,670,160 64	60,048 76	2,730,209 40
Acquisitions de terrains	23,952 13	719 »	24,671 18
Dommages et dépenses diverses	2,540 91	693 41	3,234 32
Frais généraux. — Personnel	67,179 34	9,483 46	76,662 80
Remboursement d'emprunts, intérêts	227,777 88	1,200 »	228,977 88
TOTAUX	4,009,824 44	286,889 48	4,296,713 92
Ressources.			
Revenus et produits divers ordinaires	346,942 66	57,347 87	404,290 53
Prestations :			
En nature	715,065 05	155,259 32	870,324 37
En argent	147,339 13	21,085 77	168,424 90
Centimes spéciaux	332,157 32	33,073 81	365,231 13
Impositions extraordinaires	77,427 49	3,438 21	80,865 77
Emprunts	3,214,190 »	10,500 »	3,224,690 »
Subventions industrielles	4,980 89	1,045 64	6,026 53
Offres particulières	120,954 57	5,892 95	126,847 52
Produits divers extraordinaires	10,458 25	547 28	11,005 53
Fonds de l'Etat	572,010 »	» »	572,010 »
Fonds du département	881,320 »	8,608 »	889,928 »
Totaux	6,422.845 36	296,798 92	6,719,644 28

Les dépenses faites en 1872 pour le service des chemins vicinaux des diverses catégories se divisent comme suit par arrondissement :

Arrondissements.	CHEMINS VICINAUX de grande communication.	CHEMINS VICINAUX d'intérêt commun.	CHEMINS VICINAUX ORDINAIRES Réseau subventionné.	CHEMINS VICINAUX ORDINAIRES Réseau non subventionné.	TOTAL.
Dunkerque	110,900 »	40,000 »	422,076 62	6,721 77	579,698 39
Hazebrouck....	32,700 »	71,056 63	482,993 »	20,822 25	607,571 88
Lille..........	274,725 20	176,257 70	1,098,402 46	32,242 97	1,581,628 33
Cambrai.......	169,761 19	152,019 96	688,105 47	44,096 76	1,053,983 38
Avesnes.......	152,891 24	122,849 79	377,773 60	73,737 36	727,251 99
Douai.........	187,810 87	41,952 59	419,906 69	20,632 78	670,302 93
Valenciennes...	270,089 93	74,967 21	520,566 60	88,631 59	954,259 33
Frais généraux.	29,900 »	93,994 82	» »	» »	123,894 82
	1,228.778 43	773,098 70	4,009,824 44	286,889 48	6,297,591 05

Les résultats matériels de ces dépenses ont été :

1° Pour les chemins de grande communication : outre l'entretien qui a absorbé une somme de 657,576 fr. 66 cent. correspondant à une dépense moyenne de 763 fr. par kilomètre, des remaninemets, rechargements et élargissements de chaussées, reconstruction de zônes d'empierrement, établissement de trottoirs, reconstruction de ponts et aqueducs etc., dont le prix total a été de 571,201 fr. 77 cent. ;

2° Pour les chemins d'intérêt commun : construction de 3488^{m} courants de pavage et de 1561^{m} d'empierrement, remaniement de 2502^{m} de chaussées pavées, rechargement d'empierrements sur 300^{m} de longueur, construction d'ouvrages d'art qui ont coûté 72,392 fr. ;

3° Pour les chemins vicinaux ordinaires :
Réseau subventionné : entretien des parties construites ; construction de 512^{k} 330^{m} de chaussées neuves.

Réseau non subventionné : entretien des chemins, construction de chaussées sur 450m.

La situation matérielle du service vicinal était au 31 décembre 1872 comme suit :

	A l'état d'entretien	En construction.	En lacune.	TOTAL.
Chemins de grande communication	865,112	1,226	»	866,338
Chemins d'intérêt commun ...	715,831	8,417	20,981	745,229
Chemins vicinaux ordinaires :				
Réseau subventionné.....	551,379	161,297	1,461,004	2,173,680
— non subventionné.	510,232	450	1,385,561	1,896,243
	2,642,554	171,390	2,867,546	6,681,490

CHEMINS DE FER.

Les pluies persistantes de la fin de l'année 1872 et des premiers mois de 1873 ont notablement altéré l'état des voies. Des éboulements considérables se sont produits sur divers points, mais n'ont donné lieu à aucun accident ; ils ont été promptement réparés et si ces avaries ont rendu l'entretien plus difficile, cet entretien a été néanmoins assez satisfaisant. En somme, les choses ont été convenablement remises en état dans le courant de la campagne.

L'usage du rail en acier dont l'emploi a été signalé tend à se généraliser et aura de grands avantages en donnant plus de sécurité et en rendant les réparations moins fréquentes.

Les difficultés que l'expédition des marchandises a éprouvées, il y a deux ans, et qui ont vivement préoccupé l'administration aussi bien que le public ont fait reconnaître l'insuffisance du matériel roulant. La Compagnie du Nord a compris cette situation, et a pris la résolution d'augmenter son matériel afin d'assurer d'une manière convenable le service des transports. Elle a fait, dans ce but d'importantes commandes qui ont reçu en grande partie sinon en totalité leur exécution.

La Compagnie n'a pas exécuté des travaux importants dans ses gares ni sur ses lignes dans le cours de l'année 1872. Les ouvrages offrant quelque intérêt, effectués pendant cette campagne sont les suivants :

Dépôt pour locomotives à Somain; développement des remises pour locomotives à Valenciennes; travaux pour l'établissement de la station à Onnaing; achèvement de la gare aux marchandises à Croix-Wasquehal; rotondes, ateliers et logements d'ouvriers à Aulnoye; reconstruction de deux nouvelles halles à marchandises à Roubaix; construction de la halle incendiée de Watten.

Deux nouvelles sections ont été ouvertes à l'exploitation. Ce sont celle de Valenciennes à Aulnoye sur le réseau du Nord et de Gravelines à Watten sur celui du Nord-Est.

La Compagnie du Nord a exproprié les terrains nécessaires à l'exécution du nouveau tracé du chemin de fer de Lille à Dunkerque et Calais, aux abords de Lille, avec vaste station à La Madeleine. Elle compte mettre prochainement la main à l'œuvre.

La question du passage supérieur à substituer au passage à niveau de la route Nationale N° 45, à l'entrée de la sation de Valenciennes, a reçu une solution favorable. Le projet d'exécution de ce travail a été soumis à l'administration supérieure.

La Compagnie du Nord poursuit l'accomplissement des formalités préalables à l'expropriation des terrains à occuper pour l'établissement du chemin de fer de Cambrai à la frontière par Solesmes, Le Quesnoy et Bavai, vers Dour.

La Compagnie du Nord-Est a entrepris les travaux de construction sur plusieurs lignes de son réseau et se propose de les continuer de manière à en assurer le prompt achèvement.

Parmi les chemins de fer d'intérêt local concédés en 1871 et 1872 par le département à diverses compagnies, sept ont été déclarés d'utilité publique par décrets : le chemin de Valenciennes à Douzies (Maubeuge) par Bavai. Celui de Cambrai à Epébi qui forme le complément de la ligne de Cambrai à Gannes dont le tracé s'étend dans les départements de la Somme et de l'Oise et cinq appartenant au réseau de la Compagnie de Lille à Valenciennes.

Deux autres lignes du même ordre concédées à la Compagnie de Lille à Valenciennes et ses extensions, celles de Valenciennes au Cateau et de Lens à Armentières ont été revendiquées comme lignes d'intérêt général par l'État, mais on espère qu'elles seront être concédées à ce titre à la même compagnie.

La Compagnie de Picardie et Flandres a, de son côté, promesse de la concession directe du chemin de Cambrai à Douai, de Douai à Orchies et d'Aubigny à Somain qui lui avaient aussi été attribués à titre d'intérêt local par le département:

Les renseignements fournis sur les résultats de l'exploitation du

réseau de la Compagnie du Nord en 1872 constatent que le produit des 59 gares du département s'est élevé à 43,602,233 fr. 13 cent. somme qui représente 38 1/2 p. °/₀ du montant total des recettes du réseau. C'est une proportion un peu inférieure à celle constatée pour 1871.

Ci-après le tableau des péages dans les 59 stations du département :

PRODUIT DES GARES

De la Compagnie des chemins de fer du Nord, situées dans le département.

STATIONS par rang d'importance des produits.	PRODUITS.			
	Voyageurs.	Grande vitesse.	Petite vitesse.	ENSEMBLE.
Erquelines	624.258 63	317.241 94	7.060.746 36	8.002.246 93
Quévy	797.075 16	34.250 88	4.413.361 86	5.244.687 90
Lille	2.094.414 90	331.622 20	2.511.030 28	4.937.067 38
Dunkerque	320.648 19	150.295 98	2.580.573 10	3.051.517 27
Somain	121.514 20	18.881 45	2.604.830 90	2.745.226 55
Douai	552.940 49	52.975 75	1.239.984 12	1.845.900 36
Valenciennes	357.416 80	97.797 31	1.341.904 80	1.797.118 91
Lourches	25.397 44	1.828 98	1.715.582 75	1.742.809 17
Quiévrain	222.815 26	253.985 15	1.028.997 92	1.505.798 33
Hautmont	42.726 94	6.456 18	1.364.393 65	1.410.576 77
Roubaix	387.078 88	251.026 55	729.396 42	1.367.501 85
Cambrai	328.704 18	65.037 42	398.515 63	792.257 23
Blandain	284.881 20	17.098 72	455.790 »	757.769 92
Mouscron	177.663 71	111.690 12	449.548 59	738.902 42
Tourcoing	167.345 42	47.673 28	361.579 81	576.598 51
Maubeuge	160.449 84	18.167 12	386.244 01	564.860 97
Fives	» »	» »	507.077 82	507.077 82
Armentières	157.181 49	17.233 12	330.941 70	505.356 31
Raismes	35.303 38	4.017 94	438.644 67	477.965 99
Pont-de-la-Deûle	» »	13 84	337.390 93	337.404 77
Jeumont	40.931 05	18.937 09	271 068 47	330.936 61
Hazebrouck	153.404 71	17.341 76	135.561 83	306.308 30
Le Câteau	92.946 17	22.515 14	178.223 80	293 685 11
Fourmies	71.022 37	14.868 87	193.422 65	279.313 89
Bergues	85.933 25	17.438 43	164.270 26	267.641 94
Avesnes	99.187 64	18.095 66	147.196 15	264.479 45
Aulnoye	80.650 61	5.412 42	169.840 42	255.903 45
Landrecies	75.740 06	12.068 80	124.545 45	212 354 31
Caudry	47.637 40	18.615 67	120.232 25	186.485 32
Blanc-Misseron	9.174 66	15.489 69	139.339 95	164.004 30
Seclin	50.155 75	4.229 38	100.959 45	155.344 58

STATIONS par rang d'importance des produits.	PRODUITS.			
	Voyageurs.	Grande vitesse.	Petite vitesse.	ENSEMBLE.
Anor	28.709 07	2.208 89	119.711 45	150.629 41
Busigny	91.489 57	14.489 77	44.467 75	150.447 09
Corbehem	9.962 34	1.488 64	136.917 15	148.368 13
Sains	30.229 05	6.354 55	102.867 45	139.451 05
Strazeele	24.573 48	1.756 70	97.286 60	123.616 78
Le Forest	16.198 20	730 52	92.672 20	109.600 92
Bouchain	32.150 37	2.201 29	71.432 34	105.784 »
Bailleul	63.245 29	6.844 16	32 222 05	102.311 50
Montigny	20.615 84	1.036 65	80.503 95	102.155 44
Frontière d'Anor	4.654 69	1.095 29	87.046 48	92.796 46
Cassel	37.116 99	6.602 64	28.803 35	72.522 98
Watten	25.144 33	3.300 77	42.721 95	71.167 05
Iwuy	28.075 41	1.785 31	39.127 20	68.987 92
Ebblinghem	13.798 58	706 90	38.638 63	53.144 11
Steenwerck	13.743 80	841 96	31.755 70	46.341 46
Esquelbecq	28.183 55	3.292 53	14.498 40	45.974 48
Bertry	22.353 49	2.025 69	20.030 90	44.410 08
Baisieux	18.949 70	1.288 07	20.473 35	40.711 12
Feignies	15.511 85	2.127 88	22.639 75	40.279 48
Cattenières	11.282 18	679 06	28.180 70	40.141 94
Thiennes	5.913 72	298 95	28.693 40	34.906 07
Arnêke	18.239 59	1.805 60	13.808 85	33.854 04
Ascq	10.647 71	720 25	22 395 65	33.763 61
Wallers	13.726 83	470 33	15.687 70	29.884 86
Pérenchies	11.619 53	2.241 44	12.852 45	26.713 42
Steenbecque	7.934 18	548 58	16.897 31	25.380 07
Dompierre	8.583 77	1.104 18	13.685 50	23.393 45
Phalempin	11.883 »	253 69	5.275 90	17.412 59
Totaux de 1872.	8.289.135 89	2.030.607 13	33.282.490 11	43.602.233 13
Totaux de 1871.	8.452.022 36	3.078.532 24	25.776.757 24	37.307.311 84
Différences :				
En plus	» »	» »	7.505.732 87	6.294.921 29
En moins	162.886 47	1.047.925 11	» »	» »

PORTS MARITIMES.

Le département du Nord possède deux ports, ceux de Dunkerque et de Gravelines, les seuls qui existent en France sur la mer du Nord.

Les renseignements ci-après feront connaître la consistance, l'étendue et l'importance du service de ces établissements.

Le service spécial des ports, phares et balises du Nord, comprend tout le développement des plages françaises de la mer du Nord sur une longueur de 32 à 33 kilomètres, ainsi que le balisage et l'éclairage de toute la zone du littoral s'étendant depuis la limite des eaux françaises à 16 ou 17 mille au large jusques par le travers de la pointe de Walde à 6 ou 7 milles au large sur une longueur totale de 30 milles marins ou 55 à 56 kilomètres en allant à peu près du N. E, au S. O.

Ce service comprend aussi l'entretien et l'amélioration de toutes les parties des ports ainsi que les manœuvres continues des écluses et des canaux constituant les artères de débouché à la mer qui servent à l'évacuation des eaux du pays et à la communication régulière entre les voies navigables de l'intérieur et les ports maritimes.

Le service des ports n'a formé pendant un certain nombre d'années qu'un arrondissement d'Ingénieur ordinaire. Il est aujourd'hui divisé en deux arrondissements sous la direction d'un Ingénieur en chef résidant à Dunkerque, il comprend :

L'arrondissement maritime de Dunkerque ayant pour attributions le service du port avec celui des études, de l'éclairage et du balisage de la rade et des bancs de Flandre ;

L'arrondissement maritime de Gravelines comprenant le service du port avec celui de l'organisation, de l'entretien et des manœuvres des ouvrages à la mer destinés aux desséchements et à l'hygiène du littoral.

Dunkerque est à la fois port militaire et port de commerce. La marine de l'État y possède un bassin à flot et de vastes établissements. Ce bassin a été remis à l'administration civile et reçoit les bâtiments de la marine marchande concurremment avec les autres bassins du port.

Gravelines, ce port de 3e ordre, situé à l'embouchure de l'Aa, se compose d'un chenal extérieur, d'un chenal intérieur et d'un port d'échouage. Leur longueur totale est d'environ 3,900 mètres et leur largeur moyenne de 50 à 60 mètres. Le tirant d'eau est de 5 m. en vives eaux et de 4 m. en mortes eaux.

Les grands travaux autorisés par le décret du 14 juillet 1861 pour l'amélioration du port de Dunkerque sont évalués à 21,684,977 francs. Ils comprennent l'exécution d'un nouveau bassin à flot, l'élargissement du port d'échouage, la construction de deux formes de radoub, la reconstruction de l'écluse de la citadelle, l'achèvement des quais du bassin du commerce, le déplacement des forti fications, etc. A l'aide des avances de fonds faites par la ville de Dunkerque, ces travaux ont été poursuivis avec toute l'activité possible; les dépenses auxquelles ils ont donné lieu ont atteint, à la fin de l'année 1873, une somme de 9 millions. Il reste ainsi à dépenser 12,600,000 fr.. et on espère arriver à l'achèvement complet des travaux dans une courte série d'années.

Des travaux importants s'exécutent également dans le port de Gravelines, en vertu des décrets des 5 juin 1851 et 18 janvier 1871; ils sont évalués à 2,548,021 fr. 85 c. et ont pour objet, d'une part, l'affectation des fossés de la place à l'écoulement des eaux du pays, la reconstruction de l'écluse Vauban et l'établissement d'un barrage éclusé; d'autre part, l'organisation de moyens de halage et l'établissement de quais.

La municipalité de Gravelines, à l'exemple de celle de Dunkerque, intervient dans la seconde série des travaux par des avances de fonds. Les dépenses faites sur l'ensemble des ouvrages se sont élevées, jusqu'en 1873, à 1,950,000 fr; celles restant à faire représentent une somme de 591,000 fr. On espère terminer les deux entreprises en 1874, si l'administration supérieure alloue des crédits suffisants pour la première.

Mais, depuis longtemps, les ouvrages existants des deux ports n'ayant pu être dotés par l'État d'allocations suffisantes pour en assurer le bon entretien, on a considéré que le défaut des soins de conservation nécessaires avait eu pour conséquence une déperdition sérieuse de la valeur capitale de ces ouvrages et qu'il était urgent de prendre des mesures pour remédier à cette situation. Dans cet ordre d'idées, le Conseil général, dans sa session d'août 1873 et sur la proposition de l'un de ses membres, a nommé dans son sein une Commission chargée d'examiner la question de savoir s'il n'y aurait pas lieu de faire pour les ports ce qui avait été fait pour les canaux, c'est-à-dire d'offrir à l'État, au nom du département, l'avance en 5 ou 6 ans d'une somme de 3,500,000 fr. destinée à pourvoir aux reconstructions et réparations indispensables.

Le mouvement du port de Dunkerque s'est maintenu en 1872

dans de bonnes conditions Il a donné pour résultat : 5,014 navires entrés et sortis d'une capacité totale de 901,628 tonneaux et portant 900,000 tonnes de marchandises ; ils étaient ainsi à pleine charge. En 1871, le nombre et le tonnage des bâtiments avaient été très-supérieurs, mais n'avaient effectué qu'un transport presque égal de 901,000 tonnes.

Ce nombre de 5,014 navires s'est divisé comme suit : français 2,183, étrangers 2831. Ceux-ci, comme d'ordinaire, l'emportent sur les premiers, non-seulement par le nombre, mais surtout par le tonnage

Il y a lieu de mentionner en outre les mouvements d'entrée et de sortie des bateaux de la navigation intérieure ; ils ont été au nombre de 4,769 jaugeant ensemble 570,884 tonneaux et portant une charge de 256,804 tonnes. Ces nombres sont sensiblement inférieurs à ceux de l'année 1871.

A Gravelines, le mouvement a été de 544 navires d'un jaugeage total de 47,637 tonneaux et chargés de 31,000 tonnes de denrées. Il y a eu là aussi diminution sur l'année précédente.

Le nombre des navires affectés à la pêche de la morue d'Islande a été, à Dunkerque, de 114, montés par 1,789 marins, et à Gravelines de 9 avec 143 hommes d'équipage. Les produits recueillis ont été, pour les premiers, d'une valeur de 3,200,000 fr. et pour les seconds d'une somme de 183,000 fr.

La pêche côtière occupe à Dunkerque 121 bâtiments de 641 hommes d'équipage et à Gravelines 80 navires montés par 640 marins. Leur produit a été : pour Dunkerque de 8,927 quintaux métriques d'une valeur de 892,791 fr., pour Gravelines de 23,534 quintaux estimés 864,000 fr.

Le nombre des navires construits ou réparés et lancés en 1872 a été, à Dunkerque, de 8 jaugeant ensemble 1,248 tonneaux, à Gravelines, de 15 d'une capacité totale de 465 tonneaux.

Les naufrages ont été au nombre de 11 dans les parages de Dunkerque et de 8 dans la circonscription de Gravelines. La perte éprouvée a été, pour les premiers, de 169,000 fr. et pour les seconds de 90,200 fr. Huit hommes des équipages de ces navires ont malheureusement péri.

NAVIGATION A VAPEUR SUR MER.

Les bateaux à vapeur français naviguant sur mer, qui ont leur station à Dunkerque, sont au nombre de 23, savoir:

NOMS des NAVIRES.	Force en chevaux	Copacité — Tonneaux.	STATIONS.	PASSAGERS Maximum.	PASSAGERS Transportés en 12 mois.
Albert. . . .	151	500	Bordeaux.	60	10
Jean-Bart . .	136	890	Bordeaux, St-Pétersbourg,	12	16
Dunkerquois.	136	890	Bordeaux, St-Pétersbourg.	12	50
Flandre . .	59	211	Le Hâvre.	20	267
France. . . .	118	540	Id.	60	8
Newa	140	400	Bordeaux, Le Hâvre.	50	25
Normandie. .	70	191	Le Hâvre.	20	26
Mathilde. . .	37	180	Nantes, Morlaix, Le Hâvre, Quimper, Bayonne, Rochefort, Granville, Bordeaux.	7	25
Faulconnier..	137	1000	Newcastle, Bordeaux, Rouen, Le Hâvre, Cherbourg, Anvers.	4	»
Courrières. .	230	600	Glascow, Morlaix, Bordeaux, Rochefort, Marseille, Hâvre, Grenock.	7	60
Lamartine. .	53	»	Dunkerque.	Remorquage de chalands.	
Orphéon. .	180	140	»	»	
Commerce. .	138	»	Dunkerque.	Service du remorquage.	
Industrie. . .	50	»	Id.	Id.	
Marine . . .	171	»	Id.	Id.	
Pilote. . . .	30	»	Id	Service du pilotage.	
Baliseur. . . .	81	»	Id.	Service du balisage.	
La Manche. .	69	285	Dunkerque.	Drague à vap.	
Hirondelle. .	9	3	Id.	Remorquage dans le port.	
Fauvette. . .	10	9	Id.	»	
Gravelinois .	49	32	Dunkerque et Calais.	»	
Bébé	8	»	Dunkerque.	Remorquage de bélandres.	
Charles . . .	17	18	St-Omer, Lille, Douai.	»	

BATEAUX A VAPEUR ÉTRANGERS AYANT AUSSI LEUR STATION A DUNKERQUE

1° De Dunkerque à Londres par la Tamise, sir Robert Peel et lord John Russell ;

2° De Dunkerque à Hull, service régulier les mercredi et samedi ;

3° De Dunkerque à Leith-Edimbourg, steamers Marie Stuart et Paris ;

4° De Dunkerque à Goole, steamers Colletis, Londos, Deva et Killarmey ;

5° De Dunkerque à Newcastle, steamer Fusilier;

6° De Dunkerque à Rotterdam, steamer Prince d'Orange, tous les samedis.

NAVIGATION INTÉRIEURE.

Les canaux et rivières navigables qui coulent sur le territoire du département du Nord sont au nombre de 27 et forment ensemble un développement de 52 myriamètres 4,668 mètres. Tous sont compris dans le bassin de l'Escaut, à l'exception de la Sambre, qui fait partie du bassin de la Meuse. Voici leur nomenclature et leur description.

N° 1. *Rivière de l'Aa.* — La rivière de l'Aa, venant de Saint-Omer, et débouchant dans le port de Gravelines, forme la limite des départements du Nord et du Pas-de-Calais, depuis St.-Momelin jusqu'à la mer. Sa longueur, dans le département, est de 25,000 mètres. Sa largeur, y compris les digues, est de 32 mètres.

N° 2. *Canal de la Colme.* — Ce canal, formé par une dérivation de l'Aa, se sépare de celle-ci à Watten et se dirige sur Bergues, où il verse ses eaux dans le canal de Bergues à Dunkerque. Sa longueur est de 24,180 mètres.

N° 3 *Canal de Bourbourg.* — Ce canal qui est une autre dérivation de l'Aa, commence à l'écluse du Guindal, au-dessus du village de St.-Nicolas, et se dirige sur Bourbourg et sur Dunkerque, où il débouche par l'écluse de l'arrière-port et par le sas octo gone. Sa longueur est de 21,030 mètres.

N° 4. *Canal de Bergues à Furnes et becque d'Hondschoote.* — Le

canal de Bergues à Furnes, ou de Basse-Colme, débouche dans le canal de Bergues à Dunkerque. Sa longueur, depuis la Belgique jusqu'au sas de Bergues, est de 13,770 mètres.

N° 5. *Canal de Dunkerque à Furnes.*—Ce canal est creusé parallèlement à la côte. Sa longueur, dans le département du Nord, depuis Houtem (Belgique), jusqu'à l'écluse octogone à Dunkerque, est de 13,230 mètres.

N° 6. *Canal de Bergues à Dunkerque.* — Ce canal reçoit dans Bergues les eaux des Haute et Basse-Colme, ainsi que celles des 2e et 3e sections des Waeteringues, et les déverse dans le port de Dunkerque. Sa longueur est de 8,701 métres, sa largeur est de 20 mètres au niveau des eaux et de 30 mètres de crête en crête.

N° 7. *Canal des Moëres.* — Il se divise en deux branches qui communiquent avec le canal de Bergues, l'une par l'écluse de Bernadstreete, l'autre par le sas octogone de Dunkerque. Sa longueur, depuis son origine près du bassin des Moëres jusqu'au sas octogone de Dunkerque, en y ajoutant l'embranchement de Bernardstreete, est de 10,320 mètres. Le canal des Moëres, comme canal navigable n'a point d'issue, son principal objet est d'amener dans le canal de la Cunette, par le sas octogne, les eaux de Moëres et d'une partie dé la 3e section des Waeteringues.

N° 8. *Canal de la Cunette.* — Le canal de la Cunette reçoit les eaux du canal des Moëres, traverse le canal de Furnes et une autre branche de communication de ce même canal avec ceux des Moëres et de Bergues, et débouche dans le chenal du port de Dunkerque. Sa longueur, depuis sa jonction avec le canal des Moëres jusqu'à l'écluse à la mer, est de 2,303 mètres. Sa largeur, au fond, est de 12 mètres, et de crête en crête de 44 mètres.

N° 9. *Canal de Mardyck.*—Ce canal n'est plus navigable, mais il reçoit les eaux des canaux de Bourbourg et de Bergues à Dunkerque, et sert de réservoir pour alimenter les chasses qui s'opèrent par le canal de dérivation et par l'écluse de la Cunette. Sa longueur, depuis le sas du Mail jusqu'à l'ancienne écluse de Mardyck, est de 3,500 mètres. Sa largeur, au fond, est de 38 mètres, et de crête en crête, de 64 mètres.

N° 10. *Canal de St.-Omer et de Neuf-Fossé.* — Ce canal forme en partie, vers le sud-ouest, la limite de l'arrondissement d'Hazebrouck et du département du Pas-de-Calais. Sa longuenr totale, de la Lys à l'Aa, est de 16,288 mètres.

N° 11. *Rivière de la Lys.* — La longueur de cette rivière, dans le département du Nord, depuis Thiennes jusqu'à Wervicq, est de 55,000 mètres.

N° 12. *Canal de la Nieppe.*— Ce canal, qui est une dérivation de la Lys, se dirige vers l'intérieur de l'arrondissement d'Hazebrouck et se joint au canal d'Hazebrouck au sas de la Motte-au-Bois. Sa longueur est de 9,335 mètres.

N° 13. *Canal d'Hazebrouck.*—Il s'étend d'Hazebrouck à la Motte-au-Bois, où il se joint au canal de la Nieppe. Sa longueur est de 5,778 mètres. Ce canal n'a point d'écluse.

N° 14. *Canal de Préavin.*— Ce canal commence à la jonction de la Nieppe et du canal d'Hazebrouck au sas de la Motte-au-Bois, et communique à la rivière de la Bourre, au-dessus de l'écluse du Grand-Dam. Sa longueur est de 2,181 mètres.

N° 15. *Rivière de la Bourre.* — La rivière de la Bourre naît au territoire de Borre, reçoit les eaux du canal de Préavin et a son confluent dans la Lys. Sa longueur, depuis l'écluse du Grand-Dam jusqu'à la Lys, est de 7,646 mètres. Les canaux de la Nieppe, d'Hazebrouck, de Préavin et de la Bourre, occupent l'intérieur de l'arrondissement d'Hazebrouck, se lient et forment un système de navigation secondaire et purement local, communiquant par ses deux extrémités avec la Lys.

N° 16. *Rivière de la Lawe.*— Cette rivière n'a qu'une très-petite partie de son cours dans le département du Nord, sur le territoire de La Gorgue, où elle débouche dans la Lys. Sa longueur, depuis la limite du département du Pas de-Calais jusqu'à son confluent, est de 2;300 mètres.

N° 17. *Canal de la Haute-Deûle.*— Ce canal commence à l'écluse du fort de Scarpe, arrose successivement l'arrondissement de Douai, le département du Pas-de-Calais et l'arrondissement de Lille. Sa longueur, dans le département, est de 46,200 mètres.

N° 18. *Rivière de la Basse-Deûle.*— Cette rivière, qui fait suite à la Haute-Deûle, commence à l'écluse St.-André et débouche dans la Lys, à Deûlémont. Sa longueur est de 19,500 mètres.

N° 19. *Canal de La Bassée.* — Ce canal s'étend de celui de la Haute-Deûle à la petite ville de La Bassée, et a une longueur totale de 7,152 mètres. La navigation se fait sans écluse.

N° 20. *Canal d'Aire à La Bassée.*— Ce canal, construit en 1823, entre dans le département par La Bassée, où il se termine après un cours d'environ 40,000 mètres, dans le département du Pas-de-Calais. Sa largeur moyenne est de 20 mètres. Il communique avec la Deûle par l'ancien canal de La Bassée, désigné à l'article qui précède.

N° 21. *Canal de Roubaix.*— Ce canal commence à la Basse-Deûle, au village de Marquette, près Lille, traverse le territoire de Roubaix et s'étend jusqu'à la limite de l'arrondissement de Lille et du royaume de Belgique. Sa longueur, y compris celle du souterrain de Croix, non encore exécuté, est de 19,070 mètres.

N° 22. *Rivière de la Scarpe.* — Cette rivière a sa source dans le département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à peu de distance de Douai, traverse cette ville, celle de Marchiennes et de St.-Amand, et se jette dans l'Escaut à Montagne. Sa longueur, dans le département, est de 43,150 mètres.

N° 23. *Rivière de l'Escaut.*— L'Escaut, qui a sa source dans le département de l'Aisne, traverse les arrondissements de Cambrai et de Valenciennes, et sort du département du Nord, à Mortagne, pour se diriger sur Tournai. Sa longueur, dans le département, est de 63,065 mètres.

N° 24. *Canal de Saint-Quentin.* — Ce canal fait communiquer l'Escaut avec la Somme, la mer du Nord avec la Méditerranée et l'Océan. Son développement, de Cambrai à La Fère, est de 96,000 mètres. Sa longueur, dans le département du Nord, est de 26,048 mètres.

N° 25. *Canal de la Sensée.* — Ce canal est tracé de niveau, du bassin rond, sur l'Escaut, au bassin de Brebières, sur la Scarpe. Il fait communiquer la Scarpe avec l'Escaut et fait suite au canal de St.-Quentin, dont il est le complément nécessaire. Sa longueur est de 25,000 mètres. La navigation est très-active sur ce canal.

N° 26. *Canal de Mons à Condé.* —La longueur totale de ce canal est de 25,280 mètres. Sa longueur, dans le département du Nord, est de 5,058 mètres.

N° 27. *Rivière de la Sambre canalisée.*— Cette rivière est la seule voie navigable dans l'arrondissement d'Avesnes. Sa longueur, depuis Landrecies jusqu'à la frontière, est de 54,446 mètres.

N° 28. *Canal de jonction de la Sambre à l'Oise.* — Ce canal fait suite à la Sambre canalisée. Il a une longueur totale de 67,032 mètres, dont 13,202 dans le département.

SITUATION DU SERVICE.

Cette situation est à peu près la même que l'année précédente ; aucun fait important n'est venu la modifier et l'état du réseau est aussi satisfaisant que ses défectuosités le permettent. Il reçoit, du reste, des améliorations lentes mais continues, et MM. les Ingénieurs ne négligent rien pour en assurer la bonne exécution.

L'entretien de la Scarpe inférieure, canal concédé, laisse toujours beaucoup à désirer, par suite de la perte que cette ligne a faite de la majeure partie de son trafic.

Le canal de la Haute-Deûle est en très-bon état. La nouvelle écluse de Don est terminée et la circulation des bateaux se fait aujourd'hui sans obstacle avec l'enfoncement réglementaire de 1 mètre 85 c.

Les parties exploitées du canal de Roubaix sont toujours dans l'état défectueux plusieurs fois signalé, à cause de l'insuffisance des soins apportés à son entretien par la Concession.

Des vœux ont été émis pour la réorganisation du service du halage qui avait produit de bons résultats pendant plusieurs années et qui a été supprimé en 1860 par une décision supérieure. Ces vœux ont été entendus : conformément aux instructions de M. le Ministre des Travaux publics, des enquêtes ont été ouvertes sur un projet d'organisation de ce service sur toutes les lignes navigables du departement. Le résultat de l'instruction de cette affaire est actuellement soumis à l'administration supérieure.

Préoccupé de l'état d'imperfection et d'insuffisante profondeur des rivières et canaux qui mettent les ports de Dunkerque et de Gravelines en communication avec les centres commerciaux et industriels du pays, le Conseil général a offert d'avancer à l'État, au nom du département, avec le concours des houillères du Nord et du Pas-de-Calais qui y interviennent pour 1,700,000 fr., une somme de 3,500,000 fr. destinée à l'exécution des travaux d'amélioration et d'approfondissement à 2 m. des lignes navigables qui s'étendent dans la direction indiquée. Il y a tout espoir que cette offre sera accueillie par le gouvernement.

Le mouvement commercial sur les voies de navigation de l'intérieur du département a été, en 1872, sensiblement égal à celui de 1871. Il a augmenté sur la Moyenne Scarpe, la Haute Deûle, la Lys et la Scarpe Inférieure et il a diminué sur les autres lignes. Mais l'activité des transports a été plus grande sur le canal de Mons, l'Escaut et le canal de St-Quentin dépendant de la grande ligne navigable de la Belgique sur Paris. Quoique inférieure encore de 86,000 tonnes au chiffre de 1869, la circulation commerciale qui

s'est produite sur ces voies en **1872** est supérieure de plus de **546,000** tonnes à celle de **1871**. La Sambre canalisée et le canal de la Sambre à l'Oise ont pris, de leur côté, une grande part à ce progrès.

Le tableau qui suit contient les renseignements qu'il nous a été donné de recueillir sur le mouvement des canaux en **1872**.

DÉSIGNATION DES LIGNES.	TONNAGE.	
	absolu.	moyen
Canal de Mons	951562	949248
Escaut	2758198	1446443
Canal de Saint-Quentin	2593688	1718661
Caual de la Sensée	749181	574825
Scarpe-Moyenne	853142	770319
Scarpe-Inférieure	385419	254928
Canal de la Haute-Deûle	1674839	854346
Basse-Deûle	479446	245976
Canal de Roubaix	88888	34396
La Lys	349259	149978
Canaux d'Hazebrouek	38753	15758
Canal de Bourbourg	491347	408494
Canal de la Haute-Colme	150573	109220
Canal de Bergues à Dunkerque	87512	86711
Canal de Dunkerque à Furnes	86769	64086
Canal de la Basse-Colme	58414	25089

SERVICE HYDRAULIQUE.

La situation géographique du département, la grande richesse de son agriculture et l'immense développement de son industrie donnent une grande importance aux attributions de ce service qui se rapportent à sept groupes distincts, comprenant en deux séries :

Les dessèchements, les curages, les irrigations et la mise en culture des terrains communaux ;

Les usines à eau, le drainage et la pêche fluviale.

Dessèchements. — Les dessèchements terminés et à l'état d'entretien dans le département sont ceux ci-après :

		Superficie
Waeteringues de l'arrondissement de Dunkerque	1re section.	9298
	2e —	10189
	3e —	8509
	4e — (y compris 8,750 hect. environ situés en Belgique)	10884
Les Moëres.		2091
Prés Duhem, territoire d'Armentières.		70
Vallée de la Scarpe, arrondissements de Douai et de Valenciennes		10792
Vallées de la Hayne et de l'Escaut.		3697
Prairies de Château-l'Abbaye et de Mortagne.		120
Marais de Bruay et de l'Epaix.		340
Prairies de Flines-lez-Mortagne.		140
Vallée de la Naville.		416
Vallée de la Vergne.		113
Vallée de la Haute-Sambre, rive gauche.		64
— — rive droite.		723
Vallée de la Moyenne-Sambre		74
— Basse-Sambre.		»
Marais de la Haute-Deûle.		1730
Marais de Bourlain et de Trith.		192
Total.		59692

Les desséchements établis sont au nombre de quatorze ; ils comprennent une superficie de 59,692 hectares, abstraction faite de celui de la Basse-Sambre qui n'a pas encore fonctionné. Tous sauf celui-ci, sont terminés.

Ces desséchements fonctionnent régulièrement et d'une manière convenable.

Les principaux sont ceux des Waeteringues, des vallées de la Scarpe, de la Hayne et de l'Escaut, de la Haute-Sambre et de la Haute-Deûle.

Les Waeteringues sont dans une situation généralement bonne ; toutefois, la première et la quatrième section éprouvent des difficultés pour l'écoulement des eaux des parties basses de leurs territoires. Pour la première on espère que l'amélioration générale de la navigation du bassin de l'Aa fournira prochainement à l'association les moyens de réaliser la création de débouchés directs à la mer dans le chenal de Gravelines. Pour la quatrième, la solution des difficultés existantes dépendrait principalement de la consolidation de la digue du canal de Dunkerque à Furnes entre la frontière et le sas d'Houtem (Belgique). Par suite des instances de l'administration et des communications faites par la voie diplomatique, ce travail a été entrepris par l'adminstration belge, il est aujourd'hui terminé, mais dans des conditions qui ne permettront probablement pas d'atteindre le but d'une manière satisfaisante.

La situation est bonne pour les vallées de la Hayne et de l'Escaut. Elle l'est moins pour la vallée de la Scarpe ; des travaux importants d'amélioration y sont nécessaires. L'association syndicale a présenté des projets pour la dérivation de la Rache et de la Traitoire dans la Scarpe. Ces projets sont en cours d'instruction,

Le desséchement des marais de la Deûle est à l'entretien depuis six ans. Les expertises finales pour la classification et l'estimation par classe des terrains desséchés sont terminées.

Les curages de cours d'eau se font toujours avec soin chaque fois que le besoin en est signalé. Ceux effectués en 1872 ont embrassé une étendue de 648,881 mètres.

La superficie des terres drainées dans le département est de 39,757 h. 68 a.

INONDATIONS.

Les pluies persistantes tombées depuis le mois de septembre 1872 jusqu'au mois de mars 1873 ont produit, dans le département, comme dans toute la France, et dans une grande partie de l'Europe, des inondations extraordinaires pour leur étendue et leur durée.

Ces inondations se sont répandues dans toutes les parties basses du pays. Elles ont envahi huit à neuf mille hectares dans les waeteringues, 11,000 hectares dans la vallée de la Scarpe et de grandes superficies de terrains dans la vallée de la Lys, de la Deûle, de l'Escaut, de la Sensée et de la Sambre. Les grandes lignes de navigation impuissantes à assurer l'évacuation des crues ont généralement vu les eaux franchir leurs digues et se déverser dans les terres riveraines. Les ingénieurs de la navigation et du service hydraulique ont rivalisé de soins et d'efforts pour atténuer les effets désastreux de ces phénomènes. Grâce à leur dévouement, les dommages causés aux propriétés ont été moins considérables qu'ils auraient pu l'être et malgré la rapidité et la hauteur des crues, aucun des ouvrages d'art établis sur les cours d'eau n'a été détruit.

STATISTIQUE DE L'INDUSTRIE MINÉRALE.

Production pendant l'année 1872.

HOUILLES.

NOMS des mines.	Etendue de la surface concédée (hèctar.)	NOMS des exploitants.	Nombre de puits			Ouvriers employés.	Machines		Quantité du produit brut. (Quintaux métriques.)
			D'extraction.	D'épuisement.	D'aérage		Nombre.	Force en chevaux.	
Mine d'Anzin . . .	11851	Compagnie d'Anzin. .	14	4	8	6776	24	1816	11788201
— de Denain . . .	1344	Id	1	»	1	720	1	50	1067412
— de Raismes. .	4819	Id . . .	3	1	2	1280	5	280	2261637
— de St.-Saulve . .	2200	Id	1	»	1	1271	2	190	2004857
— de Fresnes. . .	2073	Id	1	1	1	450	2	120	743987
— de Vieux-Condé.	3966	Id	4	1	2	1122	6	278	2409760
— d'Odomez . .	316	Id	1	»	»	»	1	42	»
— d'Aniche. . . .	11850	Compagnie d'Aniche .	11	5	2	2662	27	1169	5767252
— de Douchy. . .	3419	— de Douchy . .	7	»	»	1175	10	566	1728146
— de l'Escarpelle. .	4721	— de la Scarpe. .	3	»	»	1030	11	506	2172786
— de Vicoigne . .	1320	Compagnie de Vicoigne	4	2	»	631	6	400	1365402
— d'Escaupont . .	110	— de Fresnes-midi.	2	1	1	383	4	267	629979
— d'Azincourt . .	3052	— d'Azincourt .	3	»	1	281	5	210	327651
— de Thivencelles .	981	— de Fresnes-Midi.	1	1	»	»	6	345	»
— de Bruille . . .	403	— de Brulle. . .	»	»	»	»	»	»	»
— de Château-l'Ab .	916	— de Vicoigne . .	»	»	»	»	»	»	»
— de Crespin . . .	2842	Libert et consorts. . .	»	»	»	»	»	»	»
— d'Hasnon . . .	1488	Comp d'Anzin et cons.	»	»	»	»	»	»	»
— de Marly. . . .	3313	— de Marly . . .	»	»	»	»	»	»	»
— d'Annœullin . .	920	— de Don. . . .	1	»	»	»	»	»	»
— de Saint-Aybert .	455	— de Fresnes-Midi.	»	»	»	»	»	»	»
Totaux. . . .	62389		57	16	19	17721	110	6509	32267050

Les concessions exploitées sont au nombre de 12 ; 8 autres ne le sont pas. Les premières possèdent 55 fosses en exploitation et 20 en creusement ou en réserve. L'extraction moyenne par fosse a été de 586,674q. m. et par ouvrier du fond de 2,313q. Les ouvriers employés dans les mines ont été, en 1872, au nombre de 17,721 dont 13,949 ouvriers du fond et 3,772 ouvriers du jour. La somme totale des salaires a été de 17,342,257 fr., soit par ouvrier 978 fr.

La main-d'œuvre par quintal est en moyenne de 47 c. 4.

Les produits constatés dans le tableau qui précède se divisent suivant leurs qualités et valeur :

	Poids.	Valeur.	Prix moyen au quintal métr.	
	quint.	francs.	fr.	c.
Anthracite. Fresnes, Vieux-Condé, Vicoigne, Escaupont, Thivencelles	5149128	5559689	1	08
Houille dure à courte flamme. Saint-Saulve, l'Escarpelle	14086169	19278926	1	37
Houille grasse à longue flamme. Anzin, Denain, Raismes, Aniche, Douchy, Azincourt	13031735	17877832	1	32
TOTAUX	32267032	42715427		

Production et importation. — Consommation et exportation.

L'exploitation des mines de houille du département a produit en 1872 une quantité de . . . . 32,267,050 q.

Il a été importé dans le cours de la même année :

Du bassin du Pas-de-Calais . . .	11,374,370	
Des bassins anglais.	839,500	
Du bassin de Mons.	20,452,410	
Du bassin de Charleroi.	16,703,740	
	49,370,020	49,370,020
Total de la production et de l'importation.		81,637,070

La consommation dans le département, en 1872, est évaluée à une quantité de . . .	39,954,930	
Il a été exporté pendant la même année :		
Sur les autres départements :		
Pas-de-Calais, Somme, Aisne, Oise, Ardennes, Seine-Inférieure, Seine, Seine-et-Oise, etc.	40,982,520	
Sur l'étranger (Belgique)	1,186,330	
Total	82,103,800	82,103,800
L'excédant des sorties et des consommations a été prélevé sur les réserves des exploitations houillères du département.		466,730

Développement de la consommation dans le département, en 1872.

Mines de houille	1,503,750 q.
Usines à fer.	6,927,220
Chemins de fer.	941,680
Industries diverses	15,282,280
Chauffage domestique. . .	15,300,000
Total.	39,954,930

La quantité de houille employée au chauffage domestique donne pour une population de 1,447,764 habitants, une moyenne de 10 quint. 64 kil. par individu, ou environ 42 quint. par famille de 4 personnes, et pour celle-ci une dépense annuelle de 100 fr.

On a compté 328 accidents dans les mines de houille en 1872. Le nombre des ouvriers qui en ont été victimes est aussi de 328, dont 17 tués et 311 blessés.

TOURBIÈRES.

Il n'existe plus guère que celles des communes de Looberghe et de Merckeghem dans l'arrondissement de Dunkerque. Elles sont au nombre de quatre. Elles ont occupé, en 1872, 14 ouvriers qui ont extrait une quantité de 6,200 quintaux métriques de tourbe d'une valeur de 6,600 fr. Les produits de cette exploitation servent au chauffage domestique des villages voisins.

MINES ET MINIÈRES MÉTALLIQUES.

Les mines de Glageon et de Trélon et Ohain ont extrait en 1872, la première 208,940 quintaux métriques et les secondes 163,065 quintaux de minerai de fer hématite rouge, d'une valeur totale de 188,296 fr. Les minières des environs de Maubeuge ont de leur côté extrait 119,200 quintaux métriques de minerai peroxide hydraté jaune qui, réduits à 54,000 quintaux par les opérations auxquelles ils ont été soumis sur place, ont donné une valeur de 89,390 fr.

Les travaux d'extraction ont occupé 189 ouvriers qui ont donné 48,450 journées de travail et ont reçu un salaire total de 142,850 fr.

Consistance des usines à fer.

Les principaux établissements de cette nature existant dans le département sont :

Les forges et hauts-fourneaux de Denain et d'Anzin, au nombre de

5, comprenant en outre 65 fours à puddler, 34 fours à réchauffer, 2 marteaux, 2 martinets, 11 marteaux pilons, 2 presses et 12 trains de laminoirs ;

Les hauts-fourneaux de Maubeuge, au nombre de 4, comprenant en outre 4 cubilots, 48 fours à puddler, 16 fours à réchauffer, 4 marteaux pilons , presses et 9 trains de laminoirs ;

Les laminoirs du Bois-du-Tilleul aussi à Maubeuge, comprenant 32 fours à puddler, 6 fours à réchauffer, 2 marteaux-pilons, 1 presse et 5 trains de laminoirs;

Les laminoirs Dorlodot à Maubeuge, possédant 10 fours à puddler, 4 fours à rechauffer, 2 marteaux-pilons, et 3 trains de laminoirs ;

Ceux de Ferrière-la-Grande, appartenant à M. Dumont, comprenant 20 fours à puddler, 8 fours à réchauffer, 3 marteaux, 2 marteaux-pilons et presses et 10 trains de laminoirs ;

Les hauts-fourneaux de la Providence, à Hautmont, au nombre de 3, comprenant outre 1 four à réverbère, 3 cubilots, 31 fours à puddler, 15 fours à réchauffer, 3 marteaux, 2 marteaux-pilons et 10 trains de laminoirs ;

Les laminoirs de Saint-Marcel à Hautmont, comprenant 2 cubilots, 36 fours à puddler, 8 fours à réchauffer, 2 marteaux-pilons et 3 trains de laminoirs ;

Les laminoirs de l'Espérance à Louvroil, comprenant 16 fours à puddler, 8 fours à réchauffer, 1 marteau pilon, 1 presse et 7 trains de laminoirs ;

Ceux de la Renaissance et de G. Dumont à Louvroil, contenant ensemble 29 fours à puddler, 9 fours à rechauffer, 3 marteaux-pilons et 8 trains de laminoirs ;

106 autres établissements possèdent 5 hauts-fourneaux, 3 fours à réverbère, 155 cubilots, 79 fours à puddler, 1 foyer d'affinerie, 27 fours à réchauffer, 8 marteaux, 3 martinets, 21 marteaux-pilons, 2 presses et 20 trains de laminoirs, outre divers appareils pour la fabrication de l'acier;

La consistance totale de ces divers établissements est de :

Fabrication et élaboration de la fonte.

Hauts-fourneaux	15
Fours à réverbère	4
Cubilots	164

Fabrication du fer.

Fours à puddler 326
Fours à réchauffer. 137

Fabrication de l'acier.

Fours de cémentation 1
Fourneaux de fusion. 4

Appareils pour l'étirage.

Marteaux 16
Martinets 5
Marteaux pilons. 49
Presses 7
Trains de laminoirs 77

Ces hauts-fourneaux et établissements sont mis en mouvement par 16 machines hydrauliques et par 289 machines à vapeur d'une force totale de 7242 chevaux.

Ils ont employé en 1872, 8,785 ouvriers dont 8604 hommes, 61 femmes et 120 enfants, lesquels ont fourni ensemble 3,470,540 journées de travail et ont reçu un salaire de 9,646,317 francs.

Production des usines à fer.

	POIDS.	VALEUR.	PRIX moyen de vente.
	q. m.		
Fonte brute et fonte moulée, 1re fusion.	1312824	15322577	21 »
— moulée, 2e fusion	276240	8287200	55 »
Fer affiné. Rails.	523727	11797519	24 »
Fer affiné. Gros et petits fers marchands	1074393	28772900	26 »
Fer affiné. Fers spéciaux	310079	8647044	30 »
Tôle.	199088	6926260	35 »
Acier	1600	216000	135 »
TOTAUX.	1697951	79969500	

USINE A ZINC D'AUBY.

Cette usine est exploitée par la Compagnie asturienne, société anonyme belge.

La Compagnie a produit, en 1872, 13,633 quintaux métriques de zinc brut, d'une valeur de 770,264 francs. Elle a employé à cette fabrication 33,575 quintaux métriques de calamine d'Espagne.

Les laminoirs de l'usine d'Auby ont en outre laminé 12,511 quintaux de zinc brut produit sur place, et 20,520 quintaux provenant de la fonderie que la Compagnie possède en Espagne, ce qui a donné une quantité de 31,474 quintaux métriques de zinc laminé d'une valeur de 1,852,495 francs.

SITUATION DE L'INDUSTRIE HOUILLÈRE.

Nous avons signalé dans notre Annuaire de 1872, ce fait que la production du bassin houiller avait diminué en 1870 de 561,999 quintaux métriques. Comparativement à celle de 1869; les événements de cette douloureuse année justifiaient ce résultat et la faiblesse des produits du premier semestre de 1871 faisait craindre la continuation de cette fâcheuse situation. Mais la production du second semestre est venue changer l'état des choses; le travail a pris alors une grande activité et l'extraction de l'année s'est en définitive élevée à 27,164,282 quintaux métriques. Celle de 1870, n'ayant été que de 24,907,705 quintaux, l'exploitation de 1871 a donné une différence en plus de 2,256,705 quintaux. Enfin, les extractions de 1872 s'étant élevées à 32,267,050 quintaux métriques, il s'est produit une nouvelle augmentation de 5,102,768 quintaux. La production du bassin du Nord a donc repris sa marche ascensionnelle et il est à espérer qu'elle la continuera dans l'intérêt de l'industrie si importante du département.

INDUSTRIE MÉTALLURGIQUE.

Cette industrie a souffert en 1871, plus encore qu'en 1870. Cependant, une ère plus prospère s'est ouverte pour elle; elle a reçu en 1872 de nombreuses et importantes commandes au point de ne pouvoir que difficilement en admettre de nouvelles. Aussi les prix des fers ont ils subi une très-notable augmentation.

SANTÉ PUBLIQUE.

D'après la liste générale arrêtée le 31 décembre 1869, le

nombre des personnes autorisées à exercer l'art de guérir dans le département est de 953, dont :

Docteurs en médecine : 212 ; docteur en chirurgie, 1 ; officiers de santé, 269 ; sages-femmes élèves de la Maternité de Paris, 155 ; sages-femmes reçues par le jury médical, 125 ; pharmaciens reçus par les écoles spéciales, 63 ; pharmaciens reçus par le jury médical, 128.

VACCINE.

Le compte-rendu du service des vaccinations, en 1872, contient les renseignements ci-après :

Sur 50 000 naissances, le chiffre des vaccinations constatées a été de 29,311, soit 58,6 pour cent ; celui des revaccinations s'est élevé à 3,500, et le nombre des individus atteints de la variole a été de 304. Parmi ces derniers, 73 sont morts et 25 ont été défigurés.

Le nombre des opérations effectuées n'est pas aussi élevé que dans les deux années précédentes, mais si l'on considère que l'épidémie variolique de 1870-1871 avait eu pour conséquence naturelle d'accroître le chiffre des vaccinations, la conclusion sera que les résultats obtenus en 1872, sont au-dessus de la moyenne ordinaire. D'ailleurs, en tenant compte, d'une part, des enfants qui meurent en bas-âge et des difficultés qu'éprouve encore l'administration à obtenir des renseignements de certains praticiens, on peut affirmer qu'aujourd'hui la grande majorité des enfants sont régulièrement vaccinés.

Quant aux revaccinations, elles ne sont généralement pratiquées qu'en temps d'épidémie.

Mais l'Administration et le Comité central de vacciene poursuivent leurs efforts et continuent leurs encouragements dans le but de faire comprendre l'utilité de cette opération contre la maladie.

Nous donnons, ci-après, le nom du vaccinateur qui s'est le plus distingué, en 1872, dans chaque arrondissement :

Arrondissement de Dunkerque. — M. Faucon, docteur à Dunkerque, 862 vaccinations.

Arrondissement d'Hazebrouck. — M. Decanter, officier de santé à Boeschêpe, 248.

Arrondissement de Lille. — Dame Desplanque-Dumoulin, sage-femme à Tourcoing, 1,424.

Arrondissement de Cambrai. — Mme veuve Dumont, sage-femme au Câteau, 236.

Arrondissement d'Avesnes. — Dame Martin, sage femme à Haumont, 391.

Arrondissement de Douai. — Dame Dupret, sage-femme à Douai, 507.

Arrondissemeut de Valenciennes. — Dame Armeny Moriaux, sage-femme à Fresnes, 736.

SAGES-FEMMES.

Le département entretient quatre bourses à l'école d'accouchement de Paris; les élèves qui sortent de cette école avec le titre de capacité s'établissent d'une manière utile dans les campagnes et même dans les villes. Un crédit de 1,500 fr. est en outre inscrit au budget départemental pour le traitement du professeur du cours d'accouchement à l'école préparatoire de médecine de Lille.

ALIÉNÉS.

Mouvement de la population pendant l'année 1872.

Le mouvement de la population des asiles a donné lieu, en 1872, les résultats suivants :

	ARMENTIÈRES (Hommes).				BAILLEUL (Femmes).				LOMMELET (Hommes).			
	Folie simple.	Folie compliquée de paralysie ou d'épilepsie.	Démence simple.	Idiotisme au crétinisme.	Folie simple.	Folie compliquée de paralysie ou d'épilepsie.	Démence simple.	Idiotisme et crétinisme.	Folie simple.	Folie compliquée de paralysie ou d'épilepsie.	Démence simple.	Idiotisme et crétinisme.
Aliénés existants au 1er janvier......	360	63	15	126	680	75	29	55	268	53	14	97
admis dans l'année..........	102	32	7	21	125	21	13	2	48	20	7	9
Total des existences et des admissions..	462	95	22	147	805	96	47	57	316	73	21	106
Aliénés sortis ou décédés pendant l'année.	132	32	6	10	98	12	22	4	49	12	1	7
— restant au 31 décembre au soir.	330	63	16	137	707	84	25	53	267	61	20	99
Total des sortis et des restants.......	462	95	22	147	805	96	47	57	316	73	21	106

Les chiffres qui précèdent, se résument ainsi :

	Hommes.	Femmes.	TOTAL.
Existant au 1er janvier...............	996	839	1835
Admis pendant l'anuée	246	166	412
ENSEMBLE............	1242	1005	2247
Sortis ou décédés pendant l'année......	249	136	385
Restant au 31 décembre..	993	869	1862

Les **2247** aliénés qui ont séjourné en **1872** dans les asiles se divisaient comme suit, selon la nature de leur folie :

	ASILE			
	d'Armentières.	de Bailleul.	de Lommelet	TOTAL.
Folie simple..............	462	805	316	1583
Folie compliquée de paralysie et d'épilepsie.	95	96	73	264
Démence sénile....	22	47	21	90
Idiotie et crétinisme...... .	147	57	106	310
TOTAUX	726	1005	516	2247

ÉPIDÉMIES.

Rapport sommaire sur les épidémies qui ont régné dans le département du Nord en **1872**, *par M. le docteur Pilat.*

Monsieur le Préfet,

L'état sanitaire du département a été assez satisfaisant pendant l'année 1872. Dans cinq arrondissements sur sept, aucune épidémie n'a été constatée officiellement, mais nous savons par les rapports des années précédentes que beaucoup de communes n'invoquent presque jamais les secours officiels et ont l'habitude de ne réclamer les soins et les avis que des médecins de leur circonscription, et si dans l'arrondisssement de Lille, nous obtenons quelques renseignements, bien incomplets pour la plupart, cela tient à ce que nous transmettons, par votre intermédiaire, à chaque maire un tableau à remplir et sur lequel il doit inscrire le nombre des atteintes et celui des décès par suite de rougeole, de scarlatine, de fièvre typhoïde, de variole, etc. Mais ici encore, la cause de la maladie, son mode de propagation. son caractère spécial nous échappent complètement.

Dans l'arrondissement de Lille qui a été assez maltraité en 1872, nous avons été appelé à constater sur les lieux quelques épidémies qui avaient pris en quelques jours une certaine intensité ; nous vous avons adressé sur chacune de ces épidémies un rapport circonstancié indiquant les particularités que nous avons été à même d'observer et les mesures sanitaires à prescrire pour atténuer les effets de la maladie et en abréger la durée.

Parmi les épidémies qui ont régné en 1872, dans l'arrondissement chef-lieu, la fièvre typhoïde a été une des plus meurtrières.

La commune de Roncq a eu 30 décès sur une population de cinq mille cinq cents habitants et sur 250 attaques environ. C'est parmi l'enfance et la jeunesse qu'elle a fait le plus grand nombre de victimes. Le chiffre des décès chez les femmes a été aussi plus élevé que chez les hommes, ce qui est d'accord avec l'observation médicale et les faits consignés, chaque année, relativement à cette maladie.

A *Flers*, la maladie s'est déclarée dans un atelier contenant un grand nombre d'ouvriers ; elle y a pris en peu de jours un carac-

tère contagieux et le seul remède efficace pour en arrêter le développement eût été de fermer l'établissement, mais lors de notre visite il était trop tard, la maladie avait été importée dans la majeure partie des habitations composant le hameau des Quatre-Ormeaux, et nous dûmes nous borner à conseiller dans les familles atteintes, la propreté des literies et des vêtements. l'aération constante des chambres. la séparation des personnes saines. quand cela était possible. afin d'éviter l'encombrement et par suite la contagion. Mais déjà, les cas uniques dans les familles, formaient l'exception et plusieurs avaient jusqu à 4 et 5 malades.

L'établissement dans lequel la maladie a pris naissance est situé le long d'un canal dont les eaux se trouvent presque constamment altérés par les résidus industriels qu'on y déverse, chaque jour en grande quantité.

Dans le *hameau des Quatre-Ormeaux*, où l'épidémie a principalement sévi, il existe une grande humidité due à la nature du sol et aux arbres nombreux qui entourent les habitations, empêchent l'air d'y pénétrer et de s'y renouveler. Ce hameau est longé au nord par le canal, précédemment cité, et par des bassins chargés de vase qui laissent échapper des odeurs infectes pendant les grandes chaleurs ou bien quand on les cure; ajoutons que, pendant le règne de l'épidémie, des pluies abondantes et répétés sont venues augmenter encore les mauvaises conditions hygiéniques dans lesquelles il se trouve généralement.

La *Chapelle-d'Armentières*, commune dont la population est disséminée, mais dont le sol est assez humide, a payé également un assez lourd tribut à la fièvre typhoïde; sur 24 atteintes elle a eu 8 décès;

La Madeleine lez-Lille, a présenté dans les dernières semaines de 1872, 41 cas de fièvre typhoïde; lors de notre visite, il y avait trois décès, mais plusieurs autres malades ont succombé depuis. Là, l'épidémie a régné dans deux quartiers éloignés l'un de l'autre de plusieurs centaines de mètres, elle s'y est développée dans des conditions hygiéniques différentes: d'un côté c'est dans des habitations neuves bien aérées mais élevées sur un terrain argileux, par conséquent peu perméable, qu'elle a pris naissance; de l'autre, dans des habitations basses, humides, mal carrelées et laissant l'eau croupir dans les joints; ici l'insalubrité était notoire, aussi les cas ont-ils présenté plus de gravité et un caractère contagieux. C'est à l'humidité des habitations occupées prématurément et à la stagnation des eaux ménagères que nous avons cru devoir rattacher l'épidémie dans le 1er quartier signalé ci-dessus.

A *Linselles*, commune située sur la frontière belge, la fièvre typhoïde a fait quelques ravages; il y a eu huit décès sur trente-

deux attaques environ, c'est là tout ce que nous savons de cette épidémie. Celle-ci n'ayant pas été dénoncée à l'autorité supérieure, nous n'avons pas été appelé à en rechercher la cause et le mode de propagation.

Variole. — La négligence ou le mauvais vouloir des parents à l'endroit de la pratique de la vaccine a encore ramené cette année l'apparition de la variole dans plusieurs communes de l'arrondissement de Lille ;

A *Fretin*, sur 96 attaques 12 sujets étaient arrivés à l'âge adulte, ce qui prouve que les sujets vaccinés ne sont pas toujours préservés et qu'il y a utilité et même nécessité de se faire revacciner même en dehors de l'existence d'une épidémie, pour vivre en sécurité complète. 48 enfants ont succombé et un certain nombre sont défigurés.

A *Linselles*, on a compté 22 atteintes et 5 morts.

A *Roncq*, 7 décès sur 44 cas.

A *Sainghin-en-Mélantois*, 12 sur 31.

Dans le *canton de Steenwoorde*, 80 décès ont été relevés sur un nombre approximatif de 450 attaques.

Rougeole. — Plusieurs communes, comme cela résulte de notre relevé général, ont compté des cas assez nombreux de rougeole, mais souvent peu graves dans leur conséquence, sauf pour la commune de Linselles qui a eu 10 décès sur 27 malades.

Les communes d'Halluin, de La Madeleine, de Mons-en-Pevèle, de Noyelles-les-Seclin, de Sainghin et de Wavrin ont compté aussi un certain nombre de cas de rougeole mais tellement bénins qu'il n'y a eu que très-peu de victimes.

L'enquête a fait découvrir à Steenwoorde des cas nombreux et graves d'angine couenneuse et de croup sans qu'il soit possible encore de fixer le chiffre de la mortalité par cette maladie.

Dans le service de la maternité à Lille, nous avons pu suivre en partie une épidémie de fièvre puerpérale constituée principalement par une métropéritonite et qui prit naissance dans le courant du mois d'août. Dans l'espace de six mois, elle a fourni 23 décès sur 26 attaques et 150 accouchements. En même temps, les nouveau-nés offraient de nombreux cas d'ophthalmie purulente qui cédaient facilement à un traitement énergique. La cause de cette épidémie semble se rattacher, comme dans les épidémies précédentes, à l'encombrement et au séjour prolongé, c'est-à-dire pendant plusieurs années, des nouvelles accouchées dans la même salle, sans évacuation périodique, pour permettre une aération prolongée avec blanchiment à la chaux des murs et lavage complet des parties peintes.

En ville, on a remarqué pendant la même période quelques décès par suite de cette maladie.

Dans le *Canton de Merville*, sous l'influence de l'humidité produite par les débordements de la Lys, de la Bourre et aussi par suite de la malpropreté des logements, la fièvre puerpérale s'est étendue à un grand nombre d'habitations, elle a fait neuf victimes sur vingt attaques; ici toutefois, il y a cette différence avec l'épidémie observée à Lille que la maladie s'est déclarée à domicile, et n'est point due à l'encombrement ni à la contagion qui jouent un si grand rôle dans les épidémies puerpérales des maternités. Ce fait exceptionnel ne doit en rien altérer la valeur du principe d'après lequel les administrations hospitalières cherchent à restreindre les accouchements dans les établissements *nosocomiaux* pour étendre davantage les accouchements à domicile.

ÉPIZOOTIES.

Diverses maladies épizootiques se sont manifestées en 1872 dans tous les arrondissements du département notamment dans celui d'Avesnes et ont sévi sur les races chevaline, bovine, ovine et porcine.

M. Pollet, médecin vétérinaire départemental, a décrit ces maladies ainsi que leur marche et leurs résultats dans un rapport qui a été inséré dans le Recueil des travaux du Conseil central d'hygiène et de salubrité du département et qui se termine par des considérations sur la nécessité d'une organisation du service des épizooties.

Dans l'état actuel, en effet, les vétérinaires négligent de fournir sur l'état sanitaire du bétail des rsnseignements qui seraient de la plus grande utilité pour la direction des mesures à prendre afin de prévenir ou de combattre la propagation des maladies qui atteignent les animaux domestiques de nos campagnes et sont souvent une cause de pertes considérables pour l'agriculture.

RECRUTEMENT DE L'ARMÉE.

La classe de 1872 a reçu la première application de la nouvelle loi sur le recrutement de l'armée en date du 27 juillet 1872.

Le nombre de jeunes gens maintenus sur la liste de tirage par le conseil de révision a été par arrondissement comme suit :

Dunkerque	864
Hazebrouck	888
Lille	3207
Cambrai	1806
Avesnes	1279
Douai	954
Valenciennes	1605
Total	10603 (1)

Ces jeunes gens ont tous été examinés par le conseil de révision. 1162 d'entre eux ayant été exemptés pour infirmités, la liste départementale du recensement s'est trouvée réduite à 9441 hommes que le conseil a répartis de la manière suivante :

Première partie de la liste du recensement. — Jeunes gens déclarés propres au service militaire, ci. 4908

Deuxième partie. — Dispensés en vertu de l'art. 17 de la loi du 27 juillet 1872 :

Soutiens de famille	654	1504
Aînés de deux frères concourant au même tirage	8	
Frères de militaires	842	

Troisième partie. — Jeunes gens conditionnellement dispensés en vertu de l'article 20 :

Elèves de l'école polytechnique	7	1074
Voués à l'enseignement	59	
Elèves ecclésiastiques du culte catholique	40	
Jeunes gens auxquels il a été fait application de l'art. 21 de la loi :		
Engagés volontaires de 5 ans	577	
Engagés volontaires d'un an	300	
Inscrits maritimes	91	

Quatrième partie. — Jeunes gens ajournés à un an. 793

Total de la liste du recrutement. 9441

(1) Le nombre des inscrits avait été en 1870 de 10,781 et en 1871 de 11,158. L'augmentation résultant de ce dernier nombre provient de ce que beaucoup de jeunes gens des départements envahis étaient venus se faire inscrire dans le Nord.

RENSEIGNEMENTTS GÉNÉRAUX SUR LES OPÉRATIONS DU RECRUTEMENT.

Les tableaux de recensement ont été établis et publiés dans les délais prescrits par la loi. — Ce double et important travail se fait généralement très-bien dans les mairies.

La vérification et la rectification des tableaux de recensements ont été faites lors du tirage au sort avec beaucoup de soin par MM. les Sous-Préfets et par M. le Conseiller de préfecture, délégué pour l'arrondissement de Lille. En dehors des radiations opérées par suite de décès, le conseil de révision n'a eu à constater que trois inscriptions faites irrégulrièement,

Fils d'étrangers. — On réclame toujours avec les plus vives instances contre l'immunité dont jouissent les fils et petits-fils d'étrangers qui échappent à la loi sur le recrutement aussi bien en France que dans leur pays d'origine. Une mesure destinée à remédier à cette situation serait accueillie avec la plus grande faveur dans le département du Nord où le nombre d'étrangers constatés par le dernier dénombrement ne s'élève pas à moins de 200,000.

Omis. — 45 omis des années précédentes ont concouru au tirage de la classe de 1872. Ils appartenaient en partie à l'Alsace-Lorraine. Plusieurs aussi étaient sous les drapeaux à l'époque des opérations de la classe de 1871..

Instruction des jeunes gens. — Il résulte du dépouillement des tableaux de recensement que sur 10603 jeunes gens qui ont participé au tirage au sort, on en comptait :

2334 ne sachant ni lire ni écrire ;
150 sachant lire seulement ;
7925 sachant lire et écrire ;
194 dont on n'a pu vérifier l'instruction.

Le nombre des sujets sachant lire et écrire avait été dans les années précédentes de 6819 en 1863 ; 6881 en 1864 ; 7015 en 1865 ; 6855 en 1866, 6912 en 1867 ; 7675 en 1868 ; 7846 en 1869 ; 8043 en 1870 et 8327 en 1871.

Les progrès de l'instruction ne sont pas aussi accusés dans le département qu'on pourrait l'espérer. La cause de cette situation vient de ce que beaucoup d'ouvriers font admettre leurs enfants dès leur jeune âge dans les ateliers où ils travaillent. La nouvelle loi projetée sur le travail des enfants dans les manufactures est appelée à rendre d'incontestables services ; la loi en vigueur n'est pas exécutée par la plupart des industriels.

Tirage au sort. — Aucune irrégularité n'a été commise et tout s'est passé dans le plus grand ordre, sauf à Berlaimont où une

émotion d'un moment s'est produite par suite d'un retard dans le commencement des opérations. L'esprit de la population n'a donné lieu nulle part à aucune remarque défavorable.

Conseil de révision. — Les jeunes gens ont été convoqués en temps utile au nombre de 10,540; 63 avaient été autorisés à se faire visiter aux lieux de leur résidence. Sur ce nombre de 10,540, 10,322 se sont présentés, 218 ne se sont ni présentés, ni fait représenter.

L'itinéraire du conseil a été exactement suivi sans qu'il se soit produit le moindre retard et les opérations se sont accomplies sans incident de nature à troubler l'ordre ni le calme des séances. Les médecins militaires qui ont assisté le conseil se sont parfaitement acquittés de leur mission.

Le nombre des séances pendant 62 journées a été de 64. Toutes ont été présidées par M. le Préfet. Les autorités qui y ont assisté étaient revêtues de leurs costumes et de leurs insignes.

Les jeunes gens étrangers au département ont été visités trois jours avant le commencement des opérations.

Les décisions du conseil de révision n'ont donné lieu à aucune plainte. Aucun pourvoi n'a été formé contre elles.

Les demandes d'inscription sur la liste des soutiens de famille ont été au nombre de 237; 184 ont été admises par le conseil. La proportion de 4 p. 100 fixée par la loi n'a pas été atteint.

Sur 23 demandes de sursis d'appel, 18 ont été accueillies. — Le petit nombre de ces demandes proviemt de ce que la conséquence des sursis ont été bien expliquées; il n'en a été, en effet, présenté que par des jeunes gens qui avaient un réel besoin de ne pas être enlevés à leurs travaux ou à leurs études.

Il n'a été formé aucune demande de substitution.

Toutes les listes du recrutement cantonnal ont été définitivement closes le 14 août 1873.

SAPEURS-POMPIERS MUNICIPAUX.

Les corps des sapeurs-pompiers sont nombreux dans le département. Nous indiquons ci-après l'état de leur matériel.

ARRONDISSEMENTS.	Nombre de communes pourvues de pompes.	Nombre de pompes possédées par les communes
Dunkerque.	15	39
Hazebrouck	19	37
Lille	96	185
Cambrai.	51	67
Avesnes	56	76
Douai	40	58
Valenciennes.	65	95
Totaux.	342	557

Lille compte un bataillon composé de six compagnies d'un effectif total de 509 hommes.

PRISONS.

Il existe dans le département une maison centrale de détention, une maison correctionnelle départementale, sept maisons d'arrêt et neuf dépôts de sûreté.

La maison centrale de Loos, établie dans les bâtiments de l'ancienne abbaye, en vertu de l'ordonnance royale du 6 août 1817, possède d'immenses et magnifiques locaux; elle est divisée en trois quartiers parfaitement distincts et renferme les hommes ainsi que les enfants détenus en vertu des articles 66, 67 et 69 du Code pénal.

Les hommes sont surveillés par les gardiens, tous anciens militaires, et les enfants par les frères de Saint-Joseph.

La maison correctionnelle y a été installée.

Une colonie pénitentiaire a été annexée à la maison centrale; les jeunes détenus y sont appliqués à l'exploitation des terrains loués par le gouvernement dans l'enclos de l'abbaye et à diverses professions industrielles.

POPULATION DES PRISONS CIVILES DU DÉPARTEMENT.

MAISON CENTRALE DE LOOS.

Le nombre des détenus était, au 1er décembre 1873, de 1,324, savoir :

Criminels	220
Correctionnels à plus d'une année d'emprisonnement	1,104
Total	1,324

La plupart de ces condamnés sont employés à divers travaux.

Les détenus provenaient des départements ci-après : Nord, 467; Pas-de-Calais, 183 ; Aisne, 178; Somme, 255; Oise, 135; Seine, 21; Marne, 5; Ardennes, 54; Seine-Inférieure, 10; Seine-et Marne, 2; Gironde, 1; Cher, 1; Eure, 5; Haute-Marne, 1; Eure-et-Loir, 4; Calvados, 2.

ÉTABLISSEMENTS D'ÉDUCATION CORRECTIONNELLE.

Colonie agricole de St.-Bernard, à Sequedin, annexe de la maison centrale.

Les jeunes gens détenus placés dans cet établissement étaient au nombre de 505 au 31 décembre 1873, dont :

Condamnés d'après les articles 67 et 69 du Code pénal, à deux ans et moins d'emprisonnement, ci	3
Idem, à plus de deux ans	3
Acquittés, mais détenus en vertu de l'article 66 du Code pénal	443
Détenus par correction paternelle	7
Total	456

Ils sont employés aux travaux de la ferme établie dans les dépendances de la colonie.

MAISON CORRECTIONNELLE DÉPARTEMENTALE DE LOOS.

Condamnés à un an d'emprisonnement et au-dessous. — Population. — Hommes. 50

MAISONS D'ARRÊT.

Population au 31 décembre 1873.

	Hommes.	Femmes.	Total.
Dunkerque.	82	10	92
Hazebrouck.	40	25	65
Lille	297	79	376
Cambrai	81	15	96
Avesnes	104	24	128
Douai.	115	39	154
Valenciennes	82	28	110
TOTAUX. . .	801	220	1021

Ce nombre de 1021 détenus se compose ainsi qu'il suit :

	Hommes.	Femmes.	Total.
Prévenus et accusés	129	25	154
Condamnés à un an et au-dessous .	628	187	815
Détenus de diverses catégories . .	19	4	23
Enfants de moins de 16 ans . . .	25	4	29
TOTAUX. . .	801	220	1021

Récapitulation.

Maison centrale	1,324
Établissements d'éducation correctionnelle.	456
Maison correctionnelle départementale	50
Maisons d'arrêt et dépôts de sûreté	1,021
Total de la population des prisons. . . .	2,851

Dépôt de mendicité.

Un décret du 15 juin 1867 dispose que le dépôt de mendicité de Montreuil-sous-Laon (Aisne), recevra les mendiants du département du Nord.

Par arrêté du 4 juillet, même année, approuvé, le 16, par M. le Ministre de l'Intérieur, M. le Préfet a rendu cette mesure exécutoire à dater du 1er août suivant.

La mendicité est, en conséquence, interdite dans toute l'étendue du département.

ADMINISTRATION COMMUNALE.

IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES.

Toutes les communes du département sont obligées de recourir à des impositions extraordinaires, pour couvrir les dépenses de leur service ordinaire, et pour faire face à des travaux urgents ou d'autres objets d'intérêt local.

Ces impositions ont eu pour objet en 1872:

1° Le traitement des gardes champêtres;
2° Le service des dépenses municipales ordinaires;
3° Le service ordinaire du culte paroissial;
4° Le service ordinaire de l'instruction publique;
5° Le service des chemins vicinaux;
6° Des travaux et autres dépenses extraordinaires d'intérêt communal.

OCTROIS.

Les communes comptent en outre parmi leurs ressources les produits des octrois. Nous indiquons ci-après les localités dans lesquelles des octrois sont établis et le montant du revenu net fourni par eette nature d'impôt sur les consommations afférentes à l'année 1872.

Arrondissement de Dunkerque.

Bergues	48,142
Bourbourg-Ville	12,461
Bourbourg-Campagne	8,853
Coudekerque-Branche	3,278
Dunkerque	383,258
Gravelines	35,383
Hondschoote	11,982

Arrondissement d'Hazebrouck.

Bailleul	76,462
Cassel	17,698
Estaires	30,121
Hazebrouck	109,796
La Gorgue	9,551
Merville	40.137
Morbecque	8,756
Steenvoorde	9,977
Vieux-Berquin	6,680

Arrondissement de Lille.

Annœullin	10,920
Armentières	218,239
La Bassée	8,213
Bois-Grenier	2,834
Chapelle-d'Armentières	8,114
Comines	16.997
Erquinghem-Lys	3,385
Halluin	16,309
Haubourdin	21,114
Houplines	11,754
La Madeleine	23,935
Loos	16,839
Lomme	10,434
Lannoy	9,732
Lille	2,091,093
Roncq	9,011
Quesnoy-sur-Deûle	14,456
Roubaix	986,889
Seclin	17,897
Tourcoing	472,274
Wgmbrechies	16,385

Arrondissement de Cambrai.

Cambrai	269,996
Le Câteau	47,515
Solesmes	34,615

Arrondissement d'Avesnes.

Avesnes	30,095
Bavai	8,239
Fourmies	22,033
Hautmont	19,370
Landrecies	16,110
Maubeuge	121,144
Le Quesnoy	21,545
Solre-le-Château	13,810

Arrondissement de Douai.

Aniche	16,169
Douai	317,027
Orchies	9,311

Arrondissement de Valenciennes.

Amand (Saint-)	38,397
Anzin	57,067
Condé	31,486
Fresnes	15,259
Lourches	16,186
Denain	83,569
Valenciennes	376,270
Vieux-Condé	10,817

Récapitulation par arrondissement.

Dunkerque	503,357
Hazebrouck	309,178
Lille	3,987,828
Cambrai	352,126
Avesnes	252,346
Douai	342,507
Valenciennes	629,051
	6,376,393

Le produit des octrois avait été, en 1871, de 5,863,899 fr., celui de 1872 s'est élevé à 6,376,393 fr.

Le produit de 1871, comparé à la population, donne, pour les villes et communes soumises à cet impôt, une taxe moyenne de 21 fr. 94 par habitant.

Taxe municipale sur les chiens.

La taxe municipale sur les chiens est réglée comme suit pour le département du Nord, par décret du 9 janvier 1856.

Dans la ville de Lille.	chiens d'agrément ou servant à la chasse..	10 »
	chiens de garde	2 »
Dans les autres communes.	chiens d'agrément ou servant à la chasse.	8 »
	chiens de garde.	2 »

L'application de ces taxes faite, en 1872, a donné les résultats suivants :

Arrondissement	de Dunkerque	20,394 fr.
—	d'Hazebrouck	19,088
—	de Lille	98,340
—	de Cambrai	31,686
—	d'Avesnes	37,585
—	de Douai	21,321
—	de Valenciennes	28,516
	Total	256,930

ASSISTANCE PUBLIQUE.

HOSPICES ET HOPITAUX.

Tableau de la population, des ressources et des dépenses des établissements hospitaliers du département, pendant l'année 1872 :

ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE DE LITS.				RECETTES de TOUTE NATURE.		DÉPENSES de TOUTE NATURE.		FONDS DISPONIBLES.	
	Malades.	Vieillards.	Enfants.	Total.						
Arrondissement de Dunkerque.										
Bergues	28	72	40	140	54271	»	57549	»	11423	»
Bollezeele	8	36	4	48	25584	»	26400	»	368	»
Bourbourg	13	50	44	107	39061	»	31515	»	4058	»
Dunkerque	113	203	45	361	150255	»	168595	»	22937	»
Gravelines	»	32	»	32	4762	»	4893	»	998	»
Hondschoote	6	36	4	44	5436	»	6690	»	3951	»
Arrondissement d'Hazebrouck.										
Bailleul.. hospice	»	100	20	120	27570	»	27120	»	»	»
Bailleul.. hôpital	40	»	»	40	20812	»	23621	»	»	»
Cassel	»	34	34	68	12254	»	14359	»	»	»
Estaires	»	14	»	14	5373	»	5813	»	260	»
Hazebrouck	14	70	40	124	29999	»	31131	»	1395	»
La Gorgue	19	»	»	19	2479	»	2613	»	359	»
Merville	»	17	»	17	6667	»	9688	»	3827	»
Merbecque	»	24	»	22	3509	»	3436	»	310	»
Steenbecque	»	18	2	10	1045	»	1145	»	»	»
Steenvoorde	»	45	»	45	11345	»	11075	»	»	»
Steenwerck	6	44	»	50	12572	»	12631	»	3169	»
Vieux-Berquin	»	22	»	22	2821	»	2908	»	159	»
Arrondissement de Lille.										
Armentières	35	80	100	215	133989	»	151945	»	»	»
Bondues	»	46	14	60	13538	»	14115	»	5283	»
Bousbecque	»	10	»	10	2027	»	1995	»	351	»
Comines	28	64	»	92	37157	»	40127	»	18018	»
Halluin	»	35	»	35	7014	»	7009	»	87	»
Haubourdin	11	23	18	52	13782	»	11110	»	9580	»
Houplines	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
La Bassée	»	45	12	57	14492	»	13729	»	3105	»
La Chapelle-d'Armentières	2	16	»	18	2742	»	2746	»	73	»

ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE DE LITS. Malades.	Vieillards.	Enfants.	Total.	RECETTES de TOUTE NATURE.	DÉPENSES de TOUTE NATURE.	FONDS DISPONIBLES.
Arrondissement de Lille (suite).							
Lille — Hospice-Général	20	1125	100	1245			
Lille — Vieux-Hommes et Bleuets	»	93	56	149			
Lille — Gantois	»	166	»	166	1794007 »	2078139 »	792554 »
Lille — Stappaert	»	»	60	60			
Lille — Saint-Roch	35	»	»	35			
Lille — Saint-Sauveur	499	»	»	499			
Linselles	»	37	»	37	28166 »	22869 »	606 »
Loos	»	15	»	15	12163 »	12481 »	» »
Marcq-en-Barœul	»	23	»	23	3963 »	3390 »	» »
Quesnoy-sur-Deûle	»	27	»	27	7084 »	6774 »	3038 »
Roncq	»	24	»	24	3405 »	3499 »	104 »
Roubaix — hôpital	255	»	»	255	211105 »	253810 »	58616 »
Roubaix — hospice	»	142	166	308			
Seclin	80	78	»	158	76832 »	87875 »	40093 »
Tourcoing — Hosp.-Général	»	120	117	237	185535 »	185136 »	» »
Tourcoing — hôpital	78	»	»	78			
Wambrechies	»	40	»	40	7132 »	7348 »	532 »
Wattrelos	12	46	40	98	19693 »	22685 »	15644 »
Arrondissement de Cambrai.							
Cambrai — Hospice-Général	127	276	56	459	248807 »	191831 »	258849 »
Cambrai — Hôpital	30	»	»	30			
Cambrai — Hospice Vanderbruck	»	»	100	100	59230 »	55533 »	» »
Le Cateau (hôpital Paturel.	30	»	»	30	14037 »	10999 »	7052 »
Solesmes	4	15	»	19	3322 »	3322 »	» »
Arrondissement d'Avesnes.							
Avesnes	60	30	»	90	23806 »	24808 »	7598 »
Bavai	»	16	»	16	5183 »	4563 »	1052 »
Landrecies	4	48	2	54	15424 »	13182 »	13078 »
Le Quesnoy	132	45	»	167	27880 »	39468 »	15427 »
Maubeuge	18	50	50	118	54172 »	58175 »	11664 »
Solre-le-Château	»	8	»	8	521 »	703 »	617 »
Arrondissement de Douai.							
Douai — Hospice-Général	»	580	»	580	397662 »	373196 »	161862 »
Douai — Hôtel-Dieu	400	»	»	400			
Orchies	20	28	18	66	27812 »	24592 »	10000 »
Arrondissement de Valenciennes.							
Condé	»	20	»	20	4647 »	3884 »	1778 »
Saint-Amand	10	76	16	102	38239 »	72134 »	58618 »
Valenciennes — Hospice-Général	»	401	30	431			
Valenciennes — Hôtel-Dieu	141	»	»	141			
Valenciennes — Hotellerie	»	10	»	10	462059 »	390284 »	107461 »
Valenciennes — Chartriers	»	51	»	51			
Valenciennes — Orphelins	»	»	40	40			
	2278	4668	1283	8229	4865672 »	4727184 »	1710966 »

La population des hospices et hopitaux est à la population générale du département dans la proportion de 1 pour 175 habitants.

Par délibération du 4 septembre 1866 et conformément à l'art. 3 de la loi du 7 août 1851, le Conseil général a désigné les hospices et hôpitaux ci-après dans lesquels les malades et incurables indigents des communes privées d'établissements hospitaliers peuvent être admis moyennant un prix de journée, savoir :

Arrondissement de Lille : Lille, Roubaix, Seclin, Armentières, et Tourcoing.

Arrondissement d'Avesnes : Maubeuge et Le Quesnoy ;

Arrondissement de Cambrai : Cambrai ;

Arrondissement de Douai : Douai ;

Arrondissement de Dunkerque : Dunkerque et Bergues ;

Arrondissement d'Hazebrouck : Hazebrouck et Bailleul ;

Arrondissement de Valenciennes : Valenciennes et Saint-Amand.

Depuis plusieurs années, le département inscrit à son budget un crédit pour aider les communes pauvres à placer leurs malades ou incurables dans un hôpital ou hospice voisin. Cette mesure produit de bons résultats et permet de faire profiter les campagnes des dispositions de la loi du 7 août 1851. L'administration s'attache à ne l'appliquer qu'en faveur des malades appartenant à des communes pauvres qui ne peuvent, à défaut de ressources, leur procurer les soins nécessaires.

Un crédit est également ouvert au budget départemental pour secourir les indigents sans domicile de secours connu, qui tombent malades dans des communes privées d'établissements hospitaliers.

ENFANTS ASSISTÉS.

Cette catégorie d'indigents se compose des enfants trouvés, abandonnés et orphelins pauvres. Ces enfants sont confiés aux soins et à la tutelle des Commissions administratives des hospices des villes de Dunkerque, Lille, Cambrai, Douai et Valenciennes. Ils sont élevés en nourrice jusqu'à l'âge de douze ans aux frais du département avec le concours des communes, et restent après cet âge à la charge des établissements hospitaliers.

Le nombre comparatif des enfants de moins de 12 ans accomplis en 1871 et 1872 s'établit comme suit :

	31 DÉCEMBRE	
	1871.	1872.
Enfants trouvés.........	18	14
Enfants abandonnés.....	775	684
Orphelins pauvres.......	244	253
	1037	951

Diminution pour 1872 : 86.

Les pupilles de l'assistance âgés de 12 à 21 ans, formaient aux mêmes époques les nombres suivants : 1871, 494 ; 1872, 550. En plus, en 1872, 56.

D'un autre côté, les enfants secourus temporairement étaient, en 1872, au nombre de 311. On en comptait, en 1871, 431. Diminution : 130.

Au total, le nombre des enfants assistés par le département était au 31 décembre 1872, de 1,802, 160 de moins qu'à pareille époque de l'année précédente.

Le enfants sont fréquemment visités par les agents du service d'inspection. Les soins médicaux leur sont donnés par les médecins des bureaux de bienfaisance. Tous fréquentent, suivant leur âge, les salles d'asile et les écoles communales. Ils assistent aux offices religieux et suivent les instructions religieuses à l'église.

Les Comités de patronage fonctionnent dans beaucoup de communes. Cette institution produit de bons résultats.

Les dépenses du service se sont élevées en 1872 à 214,244 fr. 33 et se sont ainsi réparties :

Dépenses intérieures	fr.	45,951 25
Dépenses extérieures.		168,293 08
Ensemble	fr.	214,244 33
Dont : à la charge de l'État 1 cinquième .		9,190 25
à la charge des communes 4/5e . .		33,658 61
à la charge du département 3/5e .		171,395 47
Total . . .		214,244 33

BUREAUX DE BIENFAISANCE.

Ces établissements sont au nombre de 636 dans le département. Le nombre des communes étant de 661, il en résulte que 25 d'entre elles sont privées de bureaux de secours.

Nous indiquons ci-après la situation du service de ces établissements pendant l'année 1872 :

ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE de bureaux.	RECETTES de toute nature.	DÉPENSES de toute nature.	FONDS libres.
Dunkerque........	60	314043	290179	82250
Hazebrouck.	53	283854	263617	324056
Lille..............	129	1102696	1072756	1306970
Cambrai..........	107	494974	463524	860527
Avesnes...........	142	397767	348191	578931
Douai.............	64	267724	225922	386879
Valenciennes......	81	496674	409065	713399
TOTAUX...	636	3364728	3073254	4209386

Le nombre des individus régulièrement secourus, en 1871, s'est élevé à 267,393.

Les veuves et les chefs de famille surchargés d'enfants en bas âge reçoivent, dans beaucoup de communes, des secours de loyer, et, dans certains cas, quelques secours en argent.

Les vieillards, les infirmes et les orphelins sont placés en pension, autant que possible, dans les communes où ils ont droit à l'assistance publique et de préférence chez leurs parents.

Les malades indigents sont soignés à domicile par des médecins que les administrations charitables rétribuent à cet effet, et reçoivent, en outre, de ces administrations, les secours spéciaux que leur état réclame. Quelquefois, les malades sont placés dans les hôpitaux des villes voisines aux frais du bureau de bienfaisance.

SECOURS EN CAS D'EXTRÊME MISÈRE.

Un crédit pour cette destination est inscrit au budget départemental. Par l'emploi opportun de ce secours, l'administration parvient à localiser de plus en plus les indigents dans leurs communes respectives et prévient ainsi la mendicité et le vagabondage. Elle ne néglige rien, d'ailleurs, pour recommander d'assurer partout du travail et des secours, dans de sages limites, aux individus qui prétendent ne pouvoir trouver leur subsistance. La charité publique et la charité privée rivalisent de zèle pour seconder les efforts de l'autorité.

MONTS-DE-PIÉTÉ.

***Résumé des opérations de l'année* 1872.**

VILLES dans lesquelles les établissements sont situés.	ENGAGEMENTS.		DÉGAGEMENTS.		VENTES.	
	Nombre d'articles.	Sommes prêtées.	Nombre d'articles.	Sommes qui avaient été prêtées.	Nombre d'articles.	Produit.
Dunkerque	31944	341106	28375	289408	1610	18687
Lille	221908	1552095	209817	1436959	5383	72256
Roubaix	37439	333885	32073	280383	1424	39386
Cambrai	19047	101788	19004	104477	1853	11134
Douai	28133	161032	26634	153289	1506	15029
Valenciennes	31826	241977	31510	241002	1945	22598
TOTAUX	370297	2731883	347413	2505518	13723	178878

Le mouvement des Monts-de-Piété qui avait notablement diminué en 1870, et qui avait un peu augmenté en 1871, s'est beaucoup plus accentué en 1872.

La valeur moyenne des gages reçus a été de 7 fr. 37 c. et celle des nantissements retirés de 7 fr. 50 c.

Le produit moyen des gages vendus s'est élevé à 13 fr. 06 c.

Les bénéfices réalisés par ces établissements en 1872 se sont élevés : à Dunkerque à 1,188 fr, Lille à 10,930 fr., Cambrai à 352 fr., Douai 2,820 fr., Valenciennes 1,196 fr. Le mont-de-piété de Roubaix a éprouvé un déficit de 13,599 fr.

CAISSES D'ÉPARGNE.

Les caisses d'épargne étaient au nombre de 27 dans le département, en 1872. 35 succursales ont aussi fonctionné, en sorte que le nombre des Dépôts est actuellement porté à 62.

Le mouvement de ces caisses a donné, en 1872, les résultats consignés dans le tableau qui suit :

VILLES où sont établies les Caisses d'épargne.	NOMBRE DE LIVRETS					SOLDE dû aux déposants au 1er janvier 1872.	VERSEMENTS effectués pendant l'année.	INTÉRÊTS alloués aux déposants.	ARRÉRAGES de rentes perçus par les caisses.	REMBOURSEMENTS effectués pendant l'année tant en rentes qu'en espèces.	SOLDE dû aux déposants au 31 décembre 1872.
	Existant au 1er. janvier 1872.	Ouverts pendant l'année.	Reçus par transfert	Soldés pendant l'année.	Restant au 31 déc. 1872.						
Armentières..	1274	469	7	191	1259	484948	106609	17504	13	129345	479729
Avesnes.....	3185	195	8	238	3150	812567	230197	26829	»	353261	716332
Bailleul.....	2596	139	9	154	2590	962966	158577	33633	1003	242607	913571
Bergues.....	2693	190	8	168	2723	880311	204255	30044	»	324510	790100
Bourbourg...	1068	80	1	73	1076	254612	69211	8960	170	106386	226568
Cambrai....	5774	1103	28	964	5941	1775013	635458	65404	211	632154	1843932
Cassel......	769	117	7	129	764	321381	75252	11697	2263	89020	321574
Cateau (Le)..	240	64	48	47	275	45264	25642	1825	»	16124	56307
Clary.......	298	55	7	15	345	52596	28661	2037	»	21908	61386
Comines....	887	121	2	171	839	465954	91792	15647	»	117050	456143
Douai.......	9770	1307	44	1187	9934	3485007	924594	132163	180	1065502	3476442
Dunkerque. .	8543	604	21	461	8707	1949331	695204	68304	1262	859761	1854340
Estaires.....	348	35	»	39	344	75188	12176	2212	»	21203	668373
Etrœungt...	479	35	2	2	544	86820	37934	2752	»	51857	75650
Gravelines...	602	53	6	44	617	138823	54768	4589	»	67466	128045
Hazebrouck..	1867	94	8	199	1770	521859	108708	18060	453	168873	480207
Iwuy.......	415	67	3	32	453	137105	52734	4406	»	54689	139556
La Bassée...	457	38	»	61	434	210364	21318	7004	377	36816	202247
Landrecies...	1163	104	3	64	1206	189251	77477	8148	»	75278	199601
Lille.......	20949	2584	130	2585	21048	6007710	1579396	218508	3307	1773229	6035692
Maubeuge...	3959	498	22	347	4132	1322556	381341	46534	»	476019	1274372
Merville....	495	27	»	27	495	110198	22387	3745	»	19569	116762
Roubaix....	7019	1037	12	1010	7058	2938874	674853	107159	698	710177	3011407
Solesmes...	432	61	5	70	428	120909	45477	4369	»	40943	129813
Steenvoorde..	630	44	»	71	600	174384	30979	5947	»	56950	154360
Tourcoing...	4571	485	8	535	4529	2163833	398369	78469	42	457034	2183678
Valenciennes.	9047	1803	63	1140	9743	2654450	965126	93037	»	836580	2876036
	89470	11106	422	10024	90974	28342277	7705185	1018994	9979	8804243	28272192

Le mouvement des caisses d'épargne en 1872 n'a pas modifié sensiblement la situation constatée au dernier jour de l'année précédente; les versements augmentés des intérêts et des arrérages de rentes se sont élevés à 8,734,155 fr.; mais les retraits de fonds ont atteint une somme de 8,804,243 fr. en sorte que le solde dû aux déposants s'est trouvé réduit au 31 décembre d'une somme de 70,085 francs.

Le nombre des versements a été de 66,096 et celui des remboursements de 31,950. La moyenne est, pour les premiers, de 114 fr. 05 c. et, pour les seconds, de 221 fr. 79 c.

La division des livrets et des crédits par classes de quotité était au 31 décembre 1872 celle ci-après :

	Livrets.	Crédits.
500 fr. et au dessus	64945	7332929
501 à 800.	11719	7185196
801 à 1000	7712	6840918
1001 et au dessus	6598	6913149
Totaux	90974	28272192

Les comptes nouveaux ouverts pendant l'année et dont le nombre a été de 11,106 se divisent comme suit par classes de déposants :

	Livrets.	Crédits.
Ouvriers	3561	654315
Domestiques	946	133223
Employés	435	85942
Militaires et Marins	477	98110
Professions diverses	2557	570707
Mineurs	3121	386053
Sociétés de secours mutuels. .	9	2977
Totaux. . . .	11106	1931328

Le compte des rentes sur l'Etat achetées au nom des déposants s'établit d'après le détail suivant :

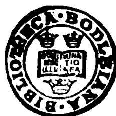
1711 déposants avaient laissé aux caisses d'épargne, au premier janvier 1872, 1811 inscriptions, montant ensemble à 58,357 fr.

971 autres titres de rente, d'une valeur totale de 39,768 fr., ont été achetés pendant l'année, tant d'office que sur leur demande, au nom de 926 déposants; 6 autres, s'élevant à 155 fr., sont arrivés par transfert.

2334 titres, montant ensemble à 87,806 fr., ont été retirés par 2230 personnes.

Il est resté aux caisses, au 31 décembre, 454 inscriptions appartenant à 413 titulaires, et d'une valeur de 10,474 fr.

La fortune particulière des Caisses d'épargne du département était au 31 décembre 1872, de 1,115,520 fr. dont en fonds de dotation 1,019;275 fr. et en fonds de réserve 96,246 fr



SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS.

SOCIÉTÉS APPROUVÉES.

Ces sociétés étaient au 31 décembre 1872, au nombre de 200 et réparties entre les arrondissements de la manière suivante.

ARRONDISSEMENTS.	Nombre de Sociétés	NOMBRE de membres. honoraires.	NOMBRE de membres. participants	Secours accordés aux malades.	Honoraires des médecins	Frais pharmaceutique.	TOTAL des secours
Dunkerque	5	281	1020	4130	2158	4265	10553
Hazebrouck	23	1018	1956	15191	3300	4304	22795
Lille	134	3027	20107	122965	27553	20938	174456
Cambrai	6	891	629	3592	1515	3112	8219
Avesnes	4	324	464	5105	1324	1474	7903
Douai	11	534	2215	11087	3576	4955	19618
Valenciennes	17	922	5424	30219	2720	2842	35781
	200	6457	31815	192289	42148	41890	276325

Les sociétés approuvées ont donc dépensé, en 1872, une somme de . . . . 276,325 f

Si on y ajoute les dépenses faites par les 123 sociétés non approuvées 109,361

On a pour les 318 sociétés existant dans le département un total de . . . . 385,686 f.

Malgré l'importance des secours distribués par les sociétés approuvées, leurs réserves étaient, à la fin de 1872, de 563,460 f.

INSTRUCTION PUBLIQUE

Enseignement supérieur.

Comme nous l'avons fait connaître dans la première partie de cet Annuaire, il existe :

A Douai une Faculté des lettres et une Faculté de droit;

A Lille une Faculté des sciences et une Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie.

Ces écoles reçoivent de nombreuses inscriptions.

Enseignement secondaire.

L'état ci-après indique le nombre des élèves des lycées nationaux et des collèges communaux pendant l'année 1872-1873 :

	Villes où les établissements sont situés.	Pension-naires.	Demi-pension-naires.	Externes.	Total.
LYCÉES	Lille	216	76	254	546
	Douai	256	39	142	437
COLLÉGES.	Dunkerque	59	22	191	272
	Bailleul	85	10	95	190
	Cassel	3	17	17	37
	Estaires	8	»	51	59
	Hazebrouck	13	»	58	71
	Armentières	169	10	40	219
	Tourcoing	215	54	239	508
	Cambrai	146	48	167	359
	Cateau (Le)	7	2	111	120
	Avesnes	62	5	63	130
	Maubeuge	30	8	79	117
	Le Quesnoy	98	6	55	139
	Saint-Amand	8	3	76	87
	Condé	20	10	53	83
	Valenciennes	120	24	201	345
	TOTAUX	1513	334	1872	3719

Instruction primaire.

Le nombre des écoles primaires existant dans e départemen t était, au 1[er] janvier 1873, de 1617, dont :

Écoles publiques	1,260
Écoles libres	357

Ces établissements se divisent encore ains :

Laïques	1,097
Congréganistes	520

Ils comprenaient :

Écoles de garçons	666
Écoles de filles	772
Écoles mixtes	179

Le nombre total des élèves de ces écoles était, à l'époque indiquée, de 213,939, dont :

Garçons	103,867
Filles	110,072

Le nombre des eufants admis gratuitement était de 119,590, savoir :

Écoles publiques	111,215
Écoles libres	8,375

Salles d'asile.

Il existait, en outre, au 1[er] janvier 1873, 245 salles d'asile, dont :

Laïques	68
Congréganistes	177

Les enfants qui y étaient reçus étaient au nombre de 40,991, ainsi divisés :

Payants	12,004
Gratuits	28,987

Cours d'adultes.

Les cours d'adultes publics et libres étaient fréquentés par 451 hommes et 155 femmes, ensemble 606, dont 43 payants. 17,776 auditeurs, dont 537 payants, y étaient également admis.

Personnel.

Le personnel des écoles publiques se composait de :

Instituteurs titulaires et adjoints	1,257
Institutrices titulaires et adjointes	1,086
Ensemble . . .	2,343

se divisant de la manière suivante :

Laïques	1,309
Congréganistes	1,034

Le nombre des enfants encore privés d'instruction dans le departement est de 14,000. C'est un fait très-regrettable, conséquence de la grande industrie. Beaucoup d'ouvriers des manufactures y font travailler leurs enfants et ne les envoient pas à l'école. Ceux-ci ne peuvent plus acquérir aux classes de midi ou du soir les connaissances auxquelles on ne les a point initiés dès l'enfance et arrivent à leur majorité dans un état d'ignorance absolue. L'inspection académique a relevé, dans la statistique du recrutement des classes de 1867 à 1871, des renseignements qui lui ont permis de classer les cantons du département suivant le degré d'instruction des jeunes gens. Nous en donnons le tableau ci-après. Comme on le verra, la comparaison est tout à l'avantage des cantons composés de petites communes agricoles.

Nos d'ordre.	CANTONS.	Proportion des illettrés °/o	Nos d'ordre.	CANTONS.	Proportion des illettrés °/o
1	Berlaimont.	6.8	32	Lille-Nord-Est	22.5
2	Avesnes-Nord	9.5	33	Bailleul-Sud-Ouest . .	22.8
3	Bavai.	9.7	34	Quesnoy-sur-Deûle. . .	22.9
4	Solre-le-Château . .	10	35	Lille-Sud-Ouest. . . .	24.3
5	Avesnes-Sud.	10.4	36	Douai-Nord.. . . .	24.6
6	Cassel.	11.4	37	Seclin.	24.6
7	Quesnoy-Ouest. . . .	13.6	38	La Bassée	24.9
8	Landrecies.	14.2	39	Armentières	25
9	Quesnoy-Est.	14.5	40	Valenciennes-Nord . .	25.3
10	Trélon.	14.9	41	Bailleul-Nord-Est. . .	26
11	Douai-Sud	15	42	Dunkerque-Ouest. . .	26.3
12	Valenciennes-Est. . .	15	43	Solesmes..	26.8
13	Bergues.	15.8	44	Le Câteau.	27.1
14	Maubeuge.	16.6	45	Tourcoing-Sud. . . .	27.7
15	Bourbourg.	16.6	46	Dunkerque-Est. . . .	27.9
16	Lannoy	16.9	47	Cysoing.	28.3
17	Lille-Ouest	17.3	48	Valenciennes-Sud.. .	28.7
18	Lille-Centre	18.1	49	Gravelines.	28.9
19	Cambrai-Est.	18.7	50	Marcoing..	29.1
20	Arleux	18.8	51	Carnières	29.2
21	Hazebrouck-Sud . . .	18.8	52	Condé.	29 2
22	Steenvoorde	19.4	53	Lille-Sud-Est.	29.6
23	Douai-Ouest. . . .	19.6	54	Marchiennes. . . .	30
24	Pont-à-Marcq.. . . .	19.7	55	Tourcoing-Nord. . .	30.3
25	Hazebrouck-Nord . .	19.8	56	Roubaix-Ouest. . . .	30.4
26	Merville.	20	57	St-Amand (r. gauche).	33.7
27	Orchies.	20.7	58	Roubaix-Est	34.6
28	Hondschoote.	21.1	59	Clary.	34.9
29	Wormhoudt	22.2	60	St-Amand (r. droite).	35.7
30	Cambrai-Ouest. . . .	22.3	61	Bouchain..	37.1
31	Haubourdin	22.4			

PRODUITS FINANCIERS DU DÉPARTEMENT (1).

Les revenus publics du département pour l'année 1869 se sont élevés à la somme de 90,487,179 fr., suivant le détail ci-après :

Contributions directes	21,382,720
Enregistrement	14,716,169
Produits des forêts et de la pêche	1,969,190
Douanes et sels	14,518,749
Contributions indirectes	32,440,079
Postes	2,857,000
Produits universitaires	135,420
Retenues et autres produits affectés aux pensions civiles	604,121
Produits divers	1,181,150
Ressources spéciales	681,580
Total	90,487,179

L'ensemble des départements a produit au Trésor, en 1869, un revenu total de 1,917,487,319 fr. Le département du Nord a fourni dans ce produit un contingent de 90,487,179 fr., équivalant à un *vingt-unième*.

Le département du Nord est celui, sauf le département de la Seine, qui fournit la plus importante recette au Trésor.

Mais si on met à part le département de la Seine, qui entre dans la masse du revenu pour une somme exceptionnelle de 442,883,628 fr., on voit que le produit des autres départements est de 1,474,603,751 fr. et que l'apport du Nord est égal à un *seizième* de ce total.

La proportion des divers revenus du département, par rapport au total de chaque nature de produits, s'établit comme suit : Contributions directes, 30e ; Enregistrement, 32e ; Forêts, 5e ; Douanes et Sels, 10e, Contributions indirectes, 19e ; Postes, 33e ; Produits universitaires, 30e ; Retenues, etc., pour pensions, 31e ; Produits divers, 14e ; Ressources spéciales, 30e.

(1) Le dernier compte-rendu de l'Administration des finances publié en 1873 est celui de l'année 1869. Bien que la plupart des produits qui y figurent aient aujourd'hui une importance notablement plus grande, nous croyons qu'il n'est pas sans utilité de donner ici un extrait de ce travail, en ce qui concerne le département du Nord. On pourra du moins juger des forces de notre pays comparativement à celles de l'ensemble de tous les départements.

Voici le développement des recettes afférentes à chacune des administrations financières du département pour 1869.

CONTRIBUTIONS DIRECTES.

Les rôles de l'exercice se sont élevés en totalité à 21,382,720 fr., savoir :

Contribution foncière	9,764,529
Personnelle et mobilière	2,963.646
Portes et fenêtres	2,894,885
Patentes	3,735,980
Taxe du premier avertissement aux contribuables	23,679
Total......(1)	21,382,720

Les augmentations survenues dans les trois premières contributions proviennent de ce que les constructions et reconstructions ont été très-supérieures aux démolitions de bâtiments.

Le nombre des patentés a été en 1869 de 71,180. Ce nombre représente le 25e des patentés de tous les départements dont le chiffre s'est élevé, en cette même année, à 1,775,681.

La quotité des centimes additionnels imposés en addition au principal des quatre contributions dans le département se résume ainsi :

Contribution foncière. — Fonds de secours et de non valeurs, 1,8 ; centimes départementaux, 47,8 ; centimes communaux, 56,1. Total, 105,7.

Contribution personnelle et mobilière. — Centimes généraux, etc., 20,1 ; centimes départementaux, 47,4 ; centimes communaux, 46,7 ; Total, 114,2.

Portes et fenêtres. — Centimes généraux, etc., 18,3 ; centimes départementaux, 22,5 ; centimes communaux, 43,3 ; Total, 84,1 ;

Patentes. — Centimes généraux, etc., 15,8 ; centimes départementaux, 23,1 ; centimes communaux, 38,1 ; Total, 77.

(1) Cette somme de 21,882,720 fr. se répartit comme suit :

Fonds du trésor	11,582,058
Centimes départementaux et communaux	9,850,667
Somme égale	21,882,720

ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES.

Enregistrement, greffes, hypothèques, etc.	Enregistrement, y compris le décime pour franc...	11,578,510
	Greffes, idem ...	131,902
	Hypothèques, idem ...	98,855
	Amendes de toute nature idem ...	90,359
	Décime pour franc (lois des 14 juillet 1855 et 2 juillet 1862)........	279,094
	Passeports et permis de chasse........	91,679
	Recouvrements des frais de justice........	99,152
	Idem de poursuites et d'instances..	2,767
Suppléments de droits sur les actes passés dans les colonies...		50
Timbre........		2,034,291
Produits des Domaines.	Revenus des domaines........	5,488
	Produits des terrains des fortifications et des bâtiments militaires........	127,861
	Dommages-intérêts adjugés à l'État, autres que ceux concernant les forêts et la pêche........	448
	Rentes (arrérages et rachats)........	1,045
	Prix de vente du mobilier et créances exigibles.....	428
	Epaves, déshérences et biens vacants........	5,461
	Domaines et bois engagés ou échangés........	
	Biens vendus en exécution des lois des 18 mai 1850 et 25 avril 1860 et antérieures........	48,067
	Produits de l'ancien domaine extraordinaire........	
	Recettes de diverses origines, y compris les reliquats sur les biens des communes........	7,975
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères........		112,628
Produits d'établissements spéciaux régis ou affermés par l'État........		»
	Total......	14,716,169

PRODUITS DES FORÊTS.

Ventes de coupes de bois de l'ordinaire 1869 effectuées par les agents forestiers.

Coupes par contenance........	1,110,490
Coupes d'arbres........	208,750
Ensemble......	1,309,240

1 1/2 p. % pour frais d'adjudication........	20,527 37
Recouvrement de frais de toutes adjudications concernant les forêts autres que les adjudications de coupes........	7,856 44
Coupes de bois vendus par unité de marchandises........	492,409 »
Exploitations accidentelles........	103,283,20
Fermage du droit de chasse........	23,169,73
Autres menus produits........	9,028,49

Produits d'amendes et de condamnations concernant les délits forestiers et de pêche (y compris le décime pour franc et demi décime)......	436,71
Double décime des amendes précédentes (loi du 14 juillet 1855)	»
Recettes provenant des dommages-intérêts, restitutions pour délits dans les bois de l'Etat......	707,28
Recoxvrements sur les condamnés, de frais de poursuites et d'instances concernant les forêts et la pêche......	1,069,68
Contributions des communes et établissements publics, pour frais de régie de leurs bois......	1,462,04
Total......	1,969,189,95

DOUANES ET SELS.

Développement, par nature de droits et par bureaux principaux, des recouvrements effectués sur les douanes et sels, pendant l'année 1869.

Droits de douanes	à l'importation.	Marchandises diverses..........	11,730,232
		Tabacs de santé ou d'habitude..	7,712
		Sucres des colonies françaises...	197,993
		— étrangers	2,008,120
	à l'exportation......		23,243
Droits de navigation	Francisation des navires..........		503
	Congés et passeports des bâtiments ; acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons..........		15,161
	Taxes locales pour l'entretien de certains ports......		
Recettes accessoires	Quart et trois quarts des consignations faites en garantie de la réexportation des voitures de voyageurs		
	Droits sur les marchandises réexportées d'entrepôts ou revenant de l'étranger..........		.
	Droit de timbre..........		44.512
	Fonds reçus des communes pour subvenir aux frais d'exercice des entrepôts..........		5,500
	Indemnités reçues des fabricants de soude pour frais d'exercice		34,749
	Recouvrement du prix des brevets de francisation des navires. — Droits de sortie de colonies françaises, perçus en France. — Droit de magasinage et de dépôt..........		258
	Recettes accidentelles..........		4,269
Produit des amendes et confiscations..........			153,775
Taxes de plombage et d'estampillage..........			52.927
Taxes de consommation des sels..........			239,796
Total..........			14,518,750

Ces produits appartiennent 1° à la direction de Dunkerque, pour 2,817,533 fr., et à chaque principalité de cette direction, suivant le détail ci-après.

Principalité de Dunkerque		2,736,816
——— d'Hazebrouck		80,707
Total		2,817,523

2° A la direction de Lille, pour 6,488,512 fr., et à chaque principalité de cette direction suivant le détail ci-après :

Principalité d'Armentières	181,607	
——— de Lille	6,279,442	
——— de Mouchin	27,463	
	6,488,512	6,488,312

3° A la direction de Valenciennes, pour 5,012,714 fr., et à chaque principalité de cette direction, suivant le détail ci-après :

Principalité de Condé	1,066,500	
——— de Valenciennes	977,354	
——— de Feignies	1,006,245	
——— de Jeumont	2,104,681	
——— d'Avesnes	57,934	
Total	5,012,714	5,012,714
		14,518,750

CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

Developpement des recouvrements effectués sur les contributions indirectes (boissons, sucre indigène, droits divers, tabacs et poudre), pendant l'année 1869.

Boissons		13,243,751
Sels		17,465
Sucre indigène		8,461,224
Droits divers et recettes à différents titres.	Licences de toute espèce	358,964
	Navigation sur les rivières et canaux	895,146
	Bacs, passages d'eau, pêché, francs bords	
	Voitures publiques, estampilles, et dixième des prix de transports des marchandises	154,291
	Garantie des matières d'or et d'argent et argues impériales	15,717
	Timbre des expéditions et quittances délivrées	201,095
	Cartes à jouer	31
	Prélèvement sur les communes pour frais de casernement	95,440
	Portion du trésor dans la répartition du prix des tabacs et des poudres saisis	21,874
	Droits de dénaturation sur l'alcool	19,044
	Indemnités pour frais d'exercice dans l'intérieur des villes	63,359
	Autres recettes	83.302
	Recouvrements sur avances pour divers services	33,056
Tabacs		8,520,357
Poudres		255,953
Total		32,440,069

BOSTES.

Recouvrements effectués sur les produits des postes, pendant l'année 1869.

Produit de la taxe des lettres, journaux et imprimés........	2,786,722
Droit de 1 p% sur ies envois d'argent (mandats français) . .	36,646
Droit perçu sur les envois d'argent (mandats internationaux)	3,670
Droit de 10 p % sur les valeurs déclarées et de 1 p. % sur les valeurs cotées..................................	29,155
Recettes accidentelles	807
Total...........	2,853,000

PRODUITS UNIVERSITAIRES.

Enseignement supérieur.	Faculté de droit..........................	69,385
	——— de sciences	15.910
	——— des lettres	44,720
	Ecole préparatoire de médecine...........	4,620
Enseignement	secondaire spécial........................	785
	Total..........	135,420

RESSOURCES SPÉCIALES.

Produits éventuels départementaux affectés aux dépenses.	Ordinaires	665.710
	Extraordinaires	781
Produits applicables	Aux écoles normales.................	»
	A l'instructiou publique	10,800
Produits divers......	....	5,283
	Total............	682,574

RETENUES ET AUTRES PRODUITS AFFECTÉS AU SERVICE DES PENSIONS CIVILES RECOUVRÉS PAR LES COMPTABLES DES FINANCES, SAVOIR :

Receveurs de l'enregistrement	19,354
Receveurs des douanes............................ ..	222,654
Receveurs des contributions indirectes.................	106,220
Directeurs des postes................................	30.285
Trésoriers	225,808
	604,121

PRODUITS DIVERS.

Développement des recouvrements effectués sur les produits divers du budge pendant l'année 1869.

Taxe des biens de main-morte......................................	116,021
Produits des mines..	195,813
Droits de la vérification des poids et mesures...................	115444
Produit de la taxe des brevets d'invention........................	38,280
Recettes applicables aux dépenses de l'hôtel des invalides de la guerre..	50,450
Recettes des divers établissements spéciaux.......................	30,966
Produit du travail des détenus dans les maisons centrales de force et de correction...	268,585
Produit des taxes de la télégraphie privée........................	342,186
Divers produits...	23,400
Total...........	1,181,150

CONTRIBUTIONS DIRECTES DE 1874. (1)

Nous croyons utile d'indiquer ici le principal de chacune des quatre contributions par arrondissement :

Arrondissements.	CONTRIBUTIONS				TOTAL.
	Foncière. (2)	personnelle et mobilière.	des portes et fenêtres.	des patentes.	
Dunkerque......	486773	134085	135205	304259	1060322
Hazebrouck.......	436637	93194	99044	108673	737548
Lille.............	1609819	716567	951405	2280766	5558057
Cambrai..........	590573	159775	148188	326247	1224783
Avesnes...........	709408	160658	146479	383194	1399739
Douai............	489368	127843	122644	244467	983822
Valenciennes.....	669821	184420	169424	403633	1426798
Totaux.....	4991899	1576542	1771889	4050739	12391069

(1) Le principal des trois premières colonnes est celui des contributions de 1874. Nous avons dû, pour former le total, inscrire dans la quatrième, le principal de 1873, le travail des patentes de 1874 n'étant pas terminé.

(2) Y compris 65,602 fr. formant le principal afférent aux propriétés de l'État qui, aux termes de la loi, contribuent aux impositions départementales et communales.

PERCEPTIONS.

Les perceptions des contributions directes du département sont au nombre de 127. Elles sont divisées en cinq classes d'après leurs produits, savoir : 1re classe, de 8,000 fr. et au-dessus ; 2e, de 5,000 à 8,000 ; 3e, de 3,600 à 5,000 ; 4e, de 2,400 à 3,600 ; 5e, de 2,400 et au-dessous.

Voici le tableau de ce classement :

Nº d'ordre.	DÉSIGNATION des perceptions.	Arron-dissement.
	1re Classe.	
1	Roubaix.	L.
2	Lille (4e Division). . .	L.
3	Tourcoing.	L.
4	Lille extra-muros. . .	L.
5	Halluin.	L.
6	Lille (1e Division) . .	L.
7	Haubourdin	L.
8	Valenciennes	V.
9	Lille (3e Division). . .	L.
10	Lille (2e Division). . .	L.
11	Dunkerque	Dk.
12	Denain.	V.
13	Solesmes	C.
14	Armentières.	L.
15	Anzin	V.
16	Douai.	D.
17	Fourmies	A.
18	Lewarde	D.
19	Cambrai	C.
20	Douchy.	V.
21	Clary.	C.
22	Raismes	V.
23	Croix	L.
24	Masnières	C.
25	Saint-André.	L.
26	Comines	L.
27	Teteghem	Dk.
28	Maubeuge.	A.
	2e Classe.	
29	Orchies	D.
30	Marcq-en-Barœul. . .	L.
31	Bouchain.	V.
32	Wormhoudt	Dk.
33	Marly.	V.
34	Avesnes-lez-Aubert .	C.
35	Famars	V.
36	Ligny.	C.
37	Landas	D.
38	La Bassée.	L.
39	Condé	V.
40	Pont-à-Marcq	L.
41	Mons-en Pévèle . . .	L.
42	Fresnes.	V.
43	Somain	D.
44	Méteren.	H.
45	Le Câteau	C.
46	Templeuve	L.
47	Gouzeaucourt	C.
48	Hazebrouck	H.
49	Rouvignies	V.
50	Catillon.	C.
51	Fournes.	L.
52	Haussy	C.
53	Raches	D.
54	Lannoy.	L.
55	Landrecies.	A.
56	Annœullin.	L.
57	Sin.	D.
58	Gravelines.	Dk.
59	Quesnoy-sur-Deûle .	L.
60	Seclin.	L.
61	Onnaing	V.
62	Bourbourg.	Dk.
63	Villers-Pol.	A.
64	Cysoing.	L.
65	Le Quesnoy.	A.
66	Steenwerck.	H.
67	Cuincy	D.
68	Ebblinghem.	H.

Nº d'ordre.	DÉSIGNATION des perceptions.	Arron-dissement.
69	Inchy.	C.
70	Lecelles.	V.
71	Arleux.	D.
72	Iwuy.	C.
73	Engle-Fontaine. . .	A.
74	Bavai.	A.
75	Eecke.	H.
76	Berlaimont	A.
77	Houplines	L.
78	Bollezeele.	Dk.
79	Beauvois	V.
80	Neuville-St.-Remi . .	C.
81	Cassel	H
82	Saint-Amand	V.
83	Abancourt.	C.
84	Walincourt	C.
85	Arnêke	H.
86	Gommegnies.	A.
87	Annappes	L.
88	Morbecque.	H.
89	Maroilles	A.
90	Estourmel	C.
91	Bugnicourt	D.
92	Hondschoote.	Dk.
93	Steenvoorde	A.
94	Solre-le-Château . . .	H.
	3e Classe.	
95	Mœuvres	C.
96	Santes	L.
97	Avesnes.	A.
98	Vendegies-s.-Ecaillon.	C.
99	Rexpoede.	Dk.
100	Baisieux.	L.
101	Wattignies	L.
102	Sains	A.
103	Bailleul.	H.
104	Cartignies.	A.
105	Jeumont	A
106	Merville.	H.
107	Estaires.	H.
108	Bergues.	Dk
109	Trélon	A.
110	Petite-Synthe . . .	Dk.
111	Villers-sire-Nicole . .	A.
112	La Longueville . . .	A.
113	Pecquencourt	D.
114	Etrœungt	A.
115	Marchiennes. . . .	D.
116	Pitgam	Dk.
117	Ennetières-en-Weppes.	L.
	4e Classe.	
118	Cauroir.	C.
119	Cousolre	A.
120	Beaufort.	A.
121	Looberghe.	Dk.
122	Quaedypre	Dk.
123	Pont-sur-Sambre. . .	A.
124	Saint-Waast. . .	A.
125	Eppe-Sauvage	A.
126	Watten.	Dk.
	5e Classe.	
127	Dourlers	A.

AGRICULTURE.

RÉCOLTES.

L'économie rurale est portée à un très-haut degré dans le département du Nord. Il fournit à la culture une étendue de 475,000 hectares, dont 360,000 en terres labourables sur une superficie totale de 567,864 hectares.

Les récoltes en grains et farineux ont donné en 1873 les produits indiqués ci-après :

NATURE des grains récoltés.	Nombre d'hectares ensemencés.	Quantité moyenne de semence par hectare.	Nombre de fois que la semence se multiplie, année commune.	Nombre de fois que la semence s'est multipliée en 1873.	Produit par hectare en 1873.	Produit total de chaque espèce de grains en 1873.	Poids moyen d'un hectolitre de chaque espèce de grains de la récolte de 1873.
		Hect.			Hect.	Hect.	Kilog.
Froment	136875	1,87	12,20	9,95	18,54	2545374	77
Méteil	1544	1,80	10,65	13,92	25,06	38681	73
Seigle	10444	1,94	11,18	9,81	18,99	197598	71
Orge	10853	2,03	19,17	16,76	34,06	369554	59
Sarrazin........ .	38	1,00	20,00	24,00	24,00	914	50
Epeautre....... .	1902	2,60	14,66	21,43	55,72	105979	72
Avoine...........	48684	2,66	18,03	20,13	53,64	2611839	44
Légumes secs.. ...	9548	1,56	11,09	9,93	15,46	243074	79
Autres menus grains	7839	1,38	12,29	10,51	25,03	196168	75
Totaux......	227725					6306781	

Le développement par arrondissement du produit des espèces principales donne les résultats suivants :

	Nombre d'hectares ensemencés	Produit par hectare.	Produit total.
FROMENT.		h.	h.
Arrondissement de Dunkerque.	19,201	16 »	309,436
id. Hazebrouck	20,213	18 18	367,472
id. Lille.	24,877	19 27	479,309
id. Cambrai	25,293	14 77	371,656
id. Avesnes	18,395	30 »	551,850
id. Douai	13,724	15 42	211,688
id. Valenciennes. .	15,172	16 »	251,962
Totaux . .	136,875	18 60	2,545,374
MÉTEIL.			
Arrondissement de Dunkerque. . .	15	14 50	218
id. Hazebrouck . .	210	19 74	4,145
id. Lille.	609	24 25	15,134
Cambrai. . . .	69	14 »	659
Avesnes	520	32 »	16,640
id. Douai	33	15 60	512
id. Valenciennes. .	88	12 82	1,375
Totaux. . .	1,544	25 06	38,684

	Nombre d'hectares ensemencés	Produit par hectare.	Produit total.
SEIGLE.			
Arrondissement de Dunkerque. . .	654	16 25	11,024
id. Hazebrouck . .	228	20 10	5,793
id. Lille.	1,346	26 22	28,837
id. Cambrai. . . .	1,945	16 »	31,188
id. Avesnes	2,298	28 »	63,784
id. Douai	1,227	15 40	18,907
id Valenciennes. .	2,765	14 »	38,710
Totaux. . .	10,443	18 99	197,598
ORGE.			
Arrondissement de Dunkerque. . .	2,145	28 97	62,152
id Hazebrouck. . .	72	28 64	2,041
id. Lille.	600	37 51	22,508
id. Cambrai	4,774	36 49	174,204
id. Avesnes. . . .	1,691	32 »	54,112
id. Douai	589	36 »	21,757
id. Valenciennes. .	982	33 »	32,777
Totaux. . .	10,853	34 06	369,553
AVOINE.			
Arrondissement de Dunkerque. . .	5,731	43 72	235,902
id. d'Hazebrouck .	4,312	46 30	199,644
id. Lille	8,629	50 55	436,541
id. Cambrai. . . .	7,849	51 05	410,748
id. d'Avesnes . . .	9,603	75 »	720,225
id. Douai.	6,606	46 30	311,842
id. Valenciennes. .	6,314	47 »	296,537
Totaux . .	48,684	53 64	2,611,439
LÉGUMES SECS.			
Arrondissement de Dunkerque. . .	3,855	25 92	99,928
id. d'Hazebrouck. .	2,254	23 55	51,058
id. Lille	1,096	26 95	29,539
id. Cambrai. . . .	927	19 61	18,183
id. d'Avesnes. . .	563	29 »	21,957
id. Douai	485	19 25	9,533
id Valenciennes. .	369	29 »	10,896
Totaux .	9,548	25 46	343,074

Les pluies persistantes des derniers mois de 1872 et des premiers mois de 1873, et les inondations qui en ont été la suite, ont fait le plus grand tort aux semailles de l'automne ; la plupart ont dû être renouvelées et n'ont pu l'être que dans des conditions peu favorables. L'influence du printemps et la bonne température de l'été avaient cependant, malgré ces fâcheuses circonstances, donné l'espoir d'une récolte assez satisfaisante ; mais la moisson et les premiers battages ont fait évanouir les illusions que l'on avait conçues. Le produit par hectare pour les froments a été inférieur d'un quart et même d'un tiers à la moyenne ordinaire. Les orges et les avoines qui se sèment en mars ont seules prospéré et donné de bons résultats, mais leurs excédants ont été loin de compenser les pertes subies par les autres espèces. Au total, en effet, les produits de 1873 présentent sur ceux de 1872 une différence en moins de près d'un million d'hectolitres.

Voici maintenant le tableau approximatif des consommations annuelles de grains dans le departement :

NATURE des GRAINS.	QUANTITÉ APPROXIMATIVE d'hectolitres de grains annuellement nécessaire				TOTAL des BESOINS annuels.
	pour la nourriture des habitants.	pour la nourriture des animaux domestiq.	pour les semences.	pour les distilleries brasseries et autres usages.	
Froment..........	3189289	7816	248485	10115	3639705
Méteil..........	115053	624	4106	60	119843
Seigle..........	66526	124149	18968	119832	329444
Orge..........	»	29782	22124	1036996	1088903
Epeautre..........	13908	2150	9050	15327	40435
Sarrasin..........	»	»	38	»	38
Avoine..........	»	2387089	135351	26801	2549241
Légumes secs......	129133	60832	16282	500	206748
Autres menus grains	4477	117313	20836	710	148736
Totaux......	3702386	2729756	474640	1210311	8117093

D'après ces tableaux, les grains récoltés en 1873 ont donné un nombre d'hectolitres de. 6,306,781

Les besoins de la consommation étant de . . 8,117,093

Il en résulte une insuffisanee de. 1.810,312

Égale à 28 p. % des produits.

Non-seulement les produits ont été considérablement insuffisants, mais les besoins de la consommation ont augmenté d'une manière notable par l'emploi de grandes quantités d'orge dans les brasseries et les distilleries; en sorte que le déficit de 1872, qui était de 372,000 hectolitres, se trouve accru d'environ 1,500,000 et forme pour 1873 un total de 1,810,312 hectolitres.

POMMES DE TERRE.

Il a été ensemencé en pommes de terre, pendant l'année 1873, un nombre de 22,959 hectares qui ont produit chacun en moyenne 169 hectolitres 02 l., ce qui fait pour la totalité... 3,880,562 h.

La consommation de ce tubercule dans le département est évaluée de la manière suivante :

Pour la nourriture des habitants. .	2,055,825	
Pour celle des animaux domestiques	769,298	
Pour les semences	369,800	
Pour les distilleries, etc . . .	1,798	3,196,721
Les produits de 1873 présentent conséquemment un excédant de		683,841

Le printemps et l'été de 1873 ont été favorables au développement des pommes de terre; aussi ces farineux ont-ils donné une récolte abondante qui dépasse de plus de 750,000 hectolitres celle de 1872.

Les populations peu aisées trouveront du moins dans cet excédant une ressource qui atténuera pour elles les inconvénients de l'insuffisance des autres produits.

FOIRES ET FRANCS MARCHÉS.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Bergues, le lundi après le dimanche des Rameaux, trois jours ; le lundi après le dimanche de Quasimodo, trois jours; le lundi après le dimanche de la Trinité, trois jours, le lundi après la Saint-Luc, ou le même jour si c'est un lundi, trois jours. — ***Bourbourg***, le 25 juin, trois jours; le lundi après le troisième dimanche de septembre, trois jours; le mardi avant le dimanche gras ; le mardi avant la fête de l'Ascension ; franc marché le premier mardi de chaque mois. — ***Dunkerque***, le 1er janvier, quinze jours ; le dimanche le plus près du 24 juin, dix jours. — ***Esquelbecq***, le dernier mercredi des mois d'avril et de juillet, un jour. — ***Gravelines***, le 15 août, neuf jours. — ***Herzeele***, le 15 août, un jour. — ***Hondschoote***, le vendredi après la Pentecôte, un jour; le premier vendredi de chacun des mois d'avril, mai, octobre et novembre, pour les bestiaux, un jour; le deuxième dimanche de juillet, cinq jours. — ***Warhem***, le dernier dimanche de juin et les quatre jours suivants. — ***Wormhoudt***, le mercredi avant la Pentecôte, un jour; le mercredi après la Saint-Jean-Baptiste, un jour; le mercredi après le 8 septembre, un jour.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Bailleul, le deuxième mercredi de mai; le premier mercredi après le jour de la Fête-Dieu ; le 30 juin; le 27 juillet et le 30 août. — ***Caestre***, le premier dimanche qui précéde le premier jeudi de novembre, un jour. — ***Cassel***, les 1er, 3e, 5e, 7e, 9e et 14e jeudis de l'année, un jour; le Jeudi-Saint, un jour; le jeudi après la Trinité, huit jours ; le premier jeudi d'août, un jour; le jeudi après le troisième dimanche de septembre, un jour ; le dernier jeudi d'octobre, un jour; le dernier jeudi de novembre, un jour. — ***Estaires***, le quatrième jeudi de juillet, deux jours; le premier jeudi d'octobre, deux jours ; 20 juin et 15 décembre pour les chevaux. — ***La Gorgue***, le premier mardi de mai, deux jours; le premier mercredi d'octobre, deux jours. — ***Hazebrouck***, le premier lundi de février, un jour ; le lundi de la mi-carême, un jour ; le troisième lundi d'avril, un jour ; le premier lundi de mai, un jour ; le lundi après le

12 juin, un jour; le premier lundi d'août, un jour; le premier dimanche après l'Assomption, neuf jours; le premier lundi d'octobre, un jour; le lundi de la Toussaint, un jour; le premier lundi qui suit le premier mercredi de chaque mois, un jour pour les bestiaux. — *Merville*, le deuxième mercredi de septembre, deux jours; franc marché le deuxième mercredi de chaque mois- — *Morbecque*, le mardi qui suit le premier lundi de mai, un jour; le mardi qui suit le premier lundi d'août, un jour; le troisième dimanche de septembre, un jour; le mardi qui suit le premier lundi de novembre, un jour. — *Renescure*, marché aux bestiaux le mercredi des Cendres et le 19 juillet. — *Steenvoorde*, le premier samedi de mai, un jour; le premier samedi d'octobre, un jour; le deuxième samedi de novembre, un jour. — *Steenwerck*, le troisième vendredi d'avril, un jour; le 24 juin, quatre jours; le 1er juillet, un jour; le 20 novembre, un jour.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Armentières, le deuxième lundi d'avril, un jour; le deuxième lundi de juillet, un jour; le deuxième lundi de septembte, un jour; le premier lundi de novembre, un jour; franc marché le premier lundi de chaque mois, le premier dimanche de mai, dix jours. — *La Bassée*, le 19 janvier, deux jours; le 19 avril, deux jours; le 19 juillet, deux jours; le 19 octobre, deux jours; franc marché le deuxième lundi de chaque mois. — *Comines*, le premier jour de marché après la Saint-Denis, un jour. — *Cysoing*, le mardi après l'Ascension, neuf jours; franc marché le deuxième jeudi de chaque mois, un jour. — *Haubourdin*, le 21 janvier, un jour; le 21 avril, un jour; le 21 juillet, un jour; le 21 octobre, un jour. — *Lannoy*, le deuxième dimanche d'octobre, quatre jours. — *Lille*, le 26 août, quinze jours. — *Roubaix*, le lendemain du dimanche de Quasimodo jusqu'au samedi suivant inclusivement; le mardi après le premier dimanche de septembre, deux jours; franc marché, le samedi, de quinze en quinze jours. — *Seclin*, le troisième lundi de mai, un jour; le troisième lundi de novembre, un jour; franc marché le troisième lundi de chaque mois, un jour. — *Templeuve*, le troisième mardi des mois de janvier, mai, juillet, septembre et novembre. — *Tourcoing*, le dimanche qui suit le 25 juillet, ou le même jour, s'il tombe un dimanche, dix jours; franc marché le premier lundi des mois de mars, juin, septembre et décembre, un jour. — *Wavrin*. marché aux bestiaux le troisième samedi de chaque mois. — Lille (*Wazemmes*), le deuxième lundi des mois de mars, avril, septembre, octobre et décembre.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Avesnes-lez-Aubert, le 1er lundi d'octobre, un jour pour les bestiaux. — *Cambrai*, le 1er mai, neuf jours; le 28 octobre, neuf

jours ; franc marché le 24 de chaque mois, un jour. — *Le Câteau*, le 22 septembre, neuf jours; franc marché le 22 de chaque mois, un jour. — *Catillon*, franc marché le 10 de chaque mois. — *Caudry*, le 26 de chacun des mois de janvier, avril, juillet et octobre, pour les bestiaux. — *Clary*, le 6 de chacun des mois de janvier, juillet et septembre. — *Crèvecœur*, le 25 juin, un jour. — *Gouzeaucourt*, le 8 de chaque mois, un jour. — *Maretz*, le premier de chacun des mois de mars, juin, septembre et décembre, un jour. — *Solesmes*, franc marché le 1er mercredi de chaque mois. — *Walincourt*, le 12 avril, un jour; le 23 octobre, un jour

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Anor, le premier lundi des mois de mars, d'avril, de septembre et d'octobre, un jour; le premier lundi des mois de janvier, février, mars, juin, juillet, août, novembre et décembre, un jour. — *Avesnes*, le mercredi après le dimanche de Quasimodo, un jour; le premier dimanche d'août, neuf jours; le 1er septembre, un jour; franc marché le 8 de chaque mois; le samedi de chaque semaine pendant les mois de février, mars et avril, pour les bestiaux. — *Bavai*, le 15 août, quatre jours; franc marché le 9 de chaque mois, un jour; le 17 de chaque mois pour les chevaux. — *Berlaimont*, le 17 de chaque mois, un jour. — *Cousolre*, le 18 de chaque mois, un jour. — *Etrœungt*, franc marché le dernier lundi de chaque mois, un jour. — *Felleries*, le premier mercredi de chaque mois. — *Fourmies*, le premier lundi de chaque mois, un jour. — *Gommegnies*, le 15 de chacun des mois de mars, septembre et octobre. — *Landrecies*, le quatrième jeudi de carême, un jour; le jour de Saint-Luc (18 octobre), un jour; le troisième mardi de chaque mois, un jour. — *Maroilles*, franc marché le premier lundi de chaque mois, un jour. — *Maubeuge*, le dimanche après la Saint-Barnabé, neuf jours; franc marché le 28 de chaque mois, un jour; le 19 mars, un jour. — *Prisches*, le 3 février, un jour; le 12 mai, un jour; le deuxième lundi de septembre, un jour; le 26 novembre, un jour. — *Le Quesnoy*, le 25 octobre, huit jours; franc marché les 12 et 29 de chaque mois, un jour. — *Solre-le-Château*, le 1er mars, un jour; le 1er octobre, un jour; le premier mardi de chaque mois, un jour. — *Trélon*, le dernier lundi de chaque mois, un jour. — *Wignehies*, le dernier mardi de chaque mois.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Douai, le 1er juin, cinq jours; le 1er octobre, quinze jours; franc marché le dernier mercredi de chaque mois, un jour. — *Marchiennes*, le dernier samedi des mois de janvier, avril, juillet et octobre, un jour. — *Orchies*, le lendemain de la Trinité, un

jour ; le dimanche après la Nativité, un jour ; le lundi qui précède le dernier mercredi de janvier, un jour ; le premier lundi de chaque mois, un jour.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Saint-Amand, le lundi de la Pentecôte, dix jours. — *Bouchain*, franc marché le premier vendredi de chaque mois, un jour. — *Condé*, le 1er octobre, neuf jours. — *Fresnes*, le quatrième lundi de chaque mois. — *Valenciennes*, le 15 septembre, huit jours ; franc marché les 10, 20 et 30 de chaque mois.

MARCHÉS HEBDOMADAIRES.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Armsbouts-Cappel, dimanche et jours de fête. — *Bergues*, lundi et vendredi ; le lundi pour les grains. — *Bollezeele*, mercredi. — *Bourbourg*, mardi et vendredi ; mardi pour les grains ; tous les mardis des mois de mars, avril et mai pour les bestiaux. — *Brouckerque*, dimanche. — *Capellebrouck*, dimanche. — *Dunkerque*, mercredi et samedi ; samedi pour les grains. — *Esquelbecq*, dimanche, mercredi et samedi. — *Ghyvelde*, jeudi. — *Gravelines*, mercredi et vendredi. — *Herzeele*, dimanche. — *Hondschoote*, mardi et vendredi. — *Les Moëres*, dimanche et mercredi. — *Looberghe*, jeudi. — *Loon*, jeudi. — *Pitgam*, dimanche. — *Rexpoëde*, jeudi et dimanche. — *Volkerinchove*, jeudi. — *Warhem*, dimanche. — *Wormhoudt*, mercredi.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Bailleul, mardi pour les grains. — *Caestre*, dimanche pour les légumes, — *Cassel*, jeudi pour les grains. — *Estaires*, mercredi et jeudi ; jeudi pour les grains. — *Hazebrouck*, lundi et vendredi, lundi pour les grains. — *Houtkerque*, mercredi. — *Merville*, tous les jours ; mercredi pour les grains. — *Rubrouck*, le vendredi pour le beurre et les œufs. — *Steenvoorde*, samedi pour les grains. — *Steenwerck*, vendredi pour les menues denrées et grains. — *Vieux Berquin*, samedi pour les légumes, fruits et menues denrées.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Annœullin, mardi pour les fruits, légumes, comestibles, graines et céréales. — *Armentières*, lundi, vendredi et samedi, lundi pour les grains. — *La Bassée*, mardi, jeudi et samedi ; jeudi pour les grains. — *Comines*, lundi et jeudi. — *Cysoing*, mardi et samedis

— *Fournes*, vendredi.— *Halluin*, samedi. — *Haubourdin*, mardi et samedi.— *Lannoy*, mardi, jeudi et samedi; jeudi pour les grainsr — *Lille*, mercredi et samedi; mercredi pour les grains.—*Linselles*, vendredi. — *Pont-à-Marcq*, vendredi. — *Quesnoy-sue-Deûle*, jeudi. — *Roubaix*, mardi, jeudi, samedi et dimanche; mardi après midi pour les bestiaux. — *Seclin*, samedi. — *Templeuve*, le samedi pour les porcs, veaux, œufs, volailles, etc. — *Tourcoing*, lundi, jeudi et samedi; jeudi pour les grains; le mardi de chaque semaine pour la vente des bestiaux. — *Wattrelos*, dimanche et jeudi.—Lille(*Wazemmes*), mardi et vendredi.—*Willems*, vendredi.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Busigny, samedi. — *Cambrai*, tous les jours, mercredi et samedi pour les grains. — *Catillon*, mercredi. — *Clary*, samedi.— *Elincourt*, jeudi. — *Le Câteau*, mardi, jeudi et samedi; les mêmes jours pour les grains. — *Maretz*, vendredi pour les légumes, beurre, fromage, œufs et autres comestibles. — *Masnières*, vendredi. — *Solesmes*, samedi. — *Walincourt*, vendredi.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Avesnes, lundi, mercredi et vendredi. — *Bavai*, mardi et vendredi. — *Berlaimont*, mardi et samedi. — *Cartignies*, mercredi. *Etrœungt*, jeudi. — *Fourmies*, mercredi et samedi. — *Jeumont*, jeudi. — *Hautmont*, mardi et vendredi. — *Landrecies*, lundi, jeudi et samedi; lundi et jeudi pour les grains. — *Maroilles*, mardi et vendredi. — *Maubeuge*, tous les jours; mercredi et samedi pour les grains. — *Le Quesnoy*, mardi et vendredi. — *Sains*, jeudi pour les légumes et comestibles. — *Sars-Poteries*, jeudi et lundi.— *Solre-le-Château*, mardi et vendredi. — *Trélon*, lundi.— *Wignehies*, mardi.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Aniche, vendredi. —*Arleux*, lundi. —*Auberchicourt*, mardi.— *Douai*, tous les jours; mardi, jeudi et samedi pour les grains, mercredi pour les bestiaux. — *Fenain*, mardi. — *Marchiennes*, samedi. — *Orchies*, lundi et vendredi; lundi pour les grains. — *Somain*, jeudi, lundi pour les légumes, le beurre, les fruits et autres comestibles.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Abscon, mercredi pour les légumes et comestibles. — *Saint-Amand*, tous les vendredis pour les bestiaux, les mardi et vendredi de chaque semaine pour les menues denrées. — *Bouchain*, mardi et vendredi, vendredi pour les grains. — *Condé*, mercredi

et samedi. — *Denain*, mardi, jeudi et samedi. — *Escaudain*, vendredi pour les légumes, fruits et comestibles. — *Fresnes*, marché aux bestiaux tous les lundis, excepté le premier lundi d'août. le troisième lundi de septembre et les lundis qui ont pour date 10, 20 ou 30 du mois. — *Lourches*, mercredi et vendredi. — *Marquette*, jeudi. — *Raismes*, jeudi pour les fruits, légumes, comestibles et menues denrées. — *St Amand*, marché aux bestiaux le vendredi de chaque semaine. — *Valenciennes*, mercredi et samedi pour les grains et fourrages; mardi pour les bestiaux et chevaux.

Les marchés du département qui sont les mieux approvisionnés en grains sont ceux de Bergues, Lille, Douai, Cambrai et Valenciennes.

PRIX DES DENRÉES.

Voici l'indication du prix des denrées vendues dans le département pendant la deuxième quinzaine de décembre 1873.

GRAINS ET FARINEUX.

DÉSIGNATION DES MARCHÉS.	Froment nouveau.	Méteil.	Seigle.	Orge.	Avoine.	Haricots.	Pois.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Bergues.......l'hect.	29 56	»	»	17 »	12 25	22 16	20 33
Bourbourg..........	27 78	»	20 03	16 »	11 39	»	19 73
Dunkerque.........	»	»	»	»	»	»	»
Bailleul....	32 48	»	»	»	12 »	»	»
Cassel..............	30 92	»	»	»	12 50	»	»
Estaires............	30 50	»	»	»	»	»	»
Hazebrouck........	30 74	»	»	»	»	»	»
Merville............	30 96	»	»	»	»	26 74	»
Steenvoorde.........	30 98	»	»	»	»	»	»
Armentières.........	32 53	»	»	»	»	23 50	25 08
La Bassée.	30 83	29 »	»	15 75	10 83	26 »	25 »
Cysoing.............	»	»	»	»	»	»	»
Lannoy.............	33 58	»	»	»	»	»	»
Lille...............	31 85	»	20 »	»	»	28 »	»
Roubaix...........	»	»	»	»	»	40 »	»
Tourcoing..........	»	»	»	»	»	»	»
Cambrai............	29 75	»	19 22	15 67	10 36	»	»
Le Câteau..........	»	»	18 »	17 »	9 »	30 »	18 »
Solesmes...........	»	»	»	»	»	»	»
Avesnes............	»	»	»	»	9 30	»	»
Le Quesnoy.........	»	»	»	»	»	»	»
Maubeuge..........	27 26	25 55	17 25	13 80	9 23	30 »	24 »
Douai.............	31 02	»	23 25	16 30	10 84	»	»
Orchies............	30 87	»	20 50	»	10 75	»	»
Marchiennes........	32 »	»	»	»	9 »	»	»
Somain.............	35 25	»	»	»	»	»	»
Saint-Amand........	36 61	»	»	»	10 »	»	»
Valenciennes........	29 45	»	»	»	»	28 »	25 »

COMESTIBLES DIVERS.

DÉSIGNATION DES MARCHÉS.	Farines de froment. (Les 100 kil.)	Blanc.	Bis-blanc.	Bis.	Pommes de terre. (L'hect.)	Bœuf.	Vache.	Veau.	Mouton.	Porc.
		Pain. (Le kil.)				Viande. (Le kilog.)				
Bergues	»	» 61	» 49	» 37	5 33	»	1 90	1 90	1 90	1 31
Bourbourg	52 »	» 60	» »	» 40	5 49	2 10	2 10	2 40	2 40	1 60
Dunkerque	53 »	» 58	» 52	» 45	»	2 »	2 »	2 30	2 20	1 60
Bailleul	»	» 58	» 48	» 38	»	2 »	2 »	2 20	2 20	1 60
Cassel	»	» 63	» 45	» 37	»	2 20	2 »	2 20	2 20	1 40
Estaires	»	» 42	» 40	» 30	»	2 »	2 »	2 »	2 »	2 20
Hazebrouck	»	» 51	» 47	» 37	»	2 »	2 »	2 40	2 40	1 70
Merville	»	» 48	» 41	» 38	»	1 80	1 80	2 »	2 »	1 70
Steenvoorde	53 »	» 65	» 44	» 37	»	1 90	1 90	2 »	2 »	1 40
Armentières	52 95	» 57	» 49	» 40	»	2 30	2 »	2 50	2 40	2 30
La Bassée	51 »	» »	» »	»	9	2 »	2 »	2 30	2 30	2 20
Cysoing	»	»	» »	»	»	»	»	»	»	»
Lannoy	»	»	» »	»	»	1 50	1 50	1 90	1 80	1 90
Lille	53 50	» 57	» 49	» 39	»	1 84	1 83	2 14	2 18	1 33
Roubaix	»	» 49	» 44	» 40	9 »	1 90	1 85	2 30	2 20	2 20
Tourcoing	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Cambrai	»	» 50	44	» »	»	1 80	1 80	1 90	1 90	1 80
Le Câteau	54 »	» 53	» 50	» »	6 »	2 »	1 90	2 30	2 »	1 80
Solesmes	55 »	» 50	» »	» »	»	2 »	2 »	2 20	2 20	2 »
Avesnes	53 »	» 50	» 46	» »	»	1 90	2 40	2 60	1 90	2 »
Le Quesnoy	»	» 50	» 48	» 40	»	1 70	1 70	2 10	2 10	2 10
Maubeuge	59 »	» 50	» 40	» »	»	2 »	2 »	2 60	2 60	2 »
Douai	»	» 50	» 46	» 42	»	2 20	2 20	2 30	2 20	1 80
Marchiennes	»	» 51	» 47	» 43	»	»	1 90	2 40	2 40	1 80
Orchies	»	» 51	» 47	» 43	»	1 90	1 90	2 »	2 20	2 »
Somain	58 »	» 51	» 47	» 43	»	»	2 »	2 40	2 20	2 10
Bouchain	53 »	» 43	» 41	» »	»	1 »	1 »	1 05	1 05	1 »
Saint-Amand	»	» 50	» 48	» »	6 67	1 80	1 80	2 40	2 40	2 »
Valenciennes	»	» 52	» »	» »	»	1 90	1 90	2 »	2 »	2 20

FOURRAGES ET COMBUSTIBLES.

DESTINATION DES MARCHÉS.	Fourrages. (Le quintal métrique.)		Combustibles.			
			Bois. (Le stère.)		Charbon (l'hectolitre.)	
	Foin.	Paille.	Chêne.	Hêtre et Charme.	de bois.	fossile.
Bergues	4 75	2 50	11 »	10 »	3 75	4 »
Bourbourg	6 75	4 25	10 »	4 »	3 25	4 25
Dunkerque	12 62	7 50	»	14 »	3 »	4 »
Bailleul	7 50	5 50	»	»	»	»
Cassel	7 »	4 »	7 75	9 50	3 »	3 75
Estaires	12 »	9 »	»	»	3 25	3 40
Hazebrouck	9 »	4 50	9 »	»	2 75	3 40
Merville	6 60	4 20	7 »	12 »	1 60	9 50
Armentières	10 »	6 »	»	»	2 90	3 25
La Bassée	7 75	8 50	»	»	3 25	3 25
Cysoing	»	»	»	»	»	»
Lille	9 »	7 »	»	»	»	»
Roubaix	»	»	»	»	2 55	3 40
Tourcoing	»	»	»	»	»	»
Cambrai	8 66	6 40	»	18 »	3 25	3 »
Le Câteau	7 »	3 67	10 »	7 »	2 50	2 20
Solesmes	6 65	5 25	»	»	»	2 65
Avesnes	5 25	4 25	6 »	11 »	3 »	3 75
Le Quesnoy	»	»	7 »	8 »	2 40	2 40
Maubeuge	5 13	4 13	8 »	10 »	»	3 50
Douai	»	»	18 »	18 »	3 »	3 80
Marchiennes	»	»	»	»	»	»
Orchies	7 50	6 »	»	»	»	2 »
Somain	»	»	»	»	»	2 75
Bouchain	11 »	6 »	»	»	»	»
Saint-Amand	6 67	6 »	15 »	15 »	5 »	1 55
Valenciennes	7 50	6 25	»	»	»	2 50

***Prix du froment sur les quatre marchés principaux du département, pendant toute l'année* 1873.**

DÉSIGNATION des ÉPOQUES.		MARCHÉS DE				Quantités vendues sur tous les marchés du départem.
		Bergues.	Lille.	Douai.	Cambrai.	Hectolitres.
Janvier.	1re quinz.	23 21	24 17	24 82	23 57	24,188
—	2e »...	23 »	23 60	26 21	23 37	31,050
Février.	1re »...	22 90	23 39	26 21	23 16	27,611
—	2e »...	22 86	22 86	22 93	22 90	25,516
Mars.	1re »...	22 44	22 62	22 86	22 76	39,256
—	2e »...	22 37	23 43	22 86	22 63	27,985
Avril.	1re »...	22 75	22 47	22 57	22 77	23,734
—	2e »...	23 52	23 20	23 52	23 42	26,232
Mai.	1re »...	24 11	24 32	28 39	24 20	28,140
—	2e »...	25 28	25 29	25 46	25 66	27,243
Juin.	1re »...	25 67	25 76	26 43	26 62	20,043
—	2e »...	26 32	26 18	28 12	27 58	21,712
Juillet.	1re »...	26 22	26 32	26 70	27 56	21,923
—	2e »...	26 45	21 83	25 83	27 44	23,955
Août.	1re »...	27 46	29 13	26 62	29 67	10,428
—	2e »...	30 39	33 49	33 02	32 29	20,068
Septembr.	1re »...	30 42	33 79	32 30	30 30	18,745
—	2e »...	30 25	32 42	31 99	30 14	21,766
Octobre.	1re »...	30 34	31 42	31 23	30 16	23,090
—	2e »...	29 46	32 18	31 23	30 60	25,252
Novembre	1re »...	30 19	32 71	32 11	30 93	14,854
—	2e »...	29 88	33 08	31 64	31 52	16,200
Décembre	1re »..	30 53	32 23	32 25	30 35	20,357
—	2e ».	29 56	31 85	31 02	29 75	20,641
						559,989

NÉCROLOGIE.

Trois membres du Conseil général, MM. Hamoir, Danel et Dansette ont été enlevés, pendant l'année 1873, à l'estime et à l'affection de leurs collègues. Nous croyons répondre au sentiment général en leur donnant ici une marque de sympathique souvenir.

ÉDOUARD HAMOIR.

M, Hamoir est décédé le 22 mars 1873, dans sa soixante-troisième année. Il a succombé à la seconde attaque d'une maladie qui déjà, au mois de septembre précédent, avait donné de sérieuses inquiétudes à ses amis.

M. Édouard Hamoir, ancien conseiller municipal et maire de Valenciennes, ancien juge au tribunal de commerce, chevalier de la Légion-d'honneur, commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, était membre du Conseil général, maire de Saint-Saulve, régent de la Banque de France, président du Conseil d'administration des Académies de peinture, architecture et sculpture de Valenciennes. Il était, en outre, à la tête de plusieurs sociétés industrielles importantes.

Ses obsèques ont eu lieu le 16 mars, à Valenciennes, en l'église Notre-Dame.

Au cimetière, M. Th. Durieux, adjoint au maire de St-Saulve, a prononcé sur la tombe du défunt l'allocution suivante :

« Messieurs,

» Si l'émotion causée par la mort de M. Édouard Hamoir n'a été nulle part plus vivement ressentie qu'à St-Saulve, c'est que cette commune a été doublement frappée par ce cruel événement : en perdant son maire, elle perd son bienfaiteur. Permettez-moi donc de venir, en son nom, déposer sur cette tombe l'expression de ses regrets et l'hommage de sa profonde reconnaissance.

» La commune de St-Saulve n'oubliera jamais ce que M. Hamoir a été pour elle, ce qu'il a fait au double point de vue de son intérêt matériel et moral. Les fondations qu'elle lui doit en perpétueront au besoin le souvenir. L'église St-Albert et la salle d'asile St-Abel resteront les témoins de sa chrétienne et philanthropique libéralité. La bibliothèque de prêt, la petite caisse d'épargne et ses dons de

toute nature diront sa sollicitude éclairée et prévoyante envers les classes nécessiteuses. La création de la ferme-modèle, uniquement élevée en vue du progrès, l'entretien et la construction des routes, l'introduction du gaz attesteront l'intérêt qu'il portait au développement de l'agriculture et de l'industrie.

» Comme administrateur, l'éloge de M Hamoir n'est plus à faire. Son intelligente activité suffisait à tout. Les obstacles lui étaient inconnus. Père de la grande famille communale qu'il avait adoptée, il puisait dans son affection pour elle des moyens toujours nouveaux de lui être utile. Pourquoi faut-il que la mort soit venue si brusquement arrêter cet homme de bien dans l'accomplissement de sa noble tâche? Dieu seul le sait. Inclinons-nous en pleurant devant son impénétrable décret.

» Quelle que soit l'immensité de la perte qu'il nous impose, réfugions-nous dans le seul espoir qui nous reste, c'est que les successeurs de M. Hamoir trouveront dans sa vie si bien remplie un guide sûr dans la voie du progrès et du bien. Du reste, son œuvre ne restera pas inachevée; sa digne compagne, qui s'est associée à tous ses actes de libéralité, trouvera dans la continuation de ses bienfaits un moyen de rendre hommage à sa mémoire, et la commune de St-Saulve, qui lui est déjà attachée par tant de liens, aura deux noms à confondre dans le sentiment de sa reconnaissance. »

HUBERT DANSETTE.

M. Dansette, chevalier de la Légion-d'Honneur, manufacturier, membre du Conseil général, membre du Conseil municipal et ancien Maire d'Armentières est décédé en septembre 1873 d'une maladie qui le minait depuis quelque temps.

Ses funérailles ont eu lieu à Armentières le 30 septembre au milieu d'un grand nombre d'assistants. Les coins du poële étaient tenus par MM. de Pistoye, secrétaire-général de la Préfecture; J. Brame, député, membre du Conseil général, Victor Pouchain, Maire d'Armentières et Butin-docteur en médecine, chevalier de la Légion-d'Honneur.

Après la cérémonie religieuse, M. Pouchain, Maire, a prononcé le discours suivant :

Messieurs,

« L'homme à qui nous rendons en ce moment un dernier et suprême honneur a porté pendant vingt-cinq ans l'écharpe municipale. Dans tout le cours de cette longue période administrative il n'a cessé de se consacrer au bien public, mettant au service du bon et de l'utile tout ce que Dieu lui avait départi d'intelligence et de force,

C'était un homme tout de dévoument. Au Conseil général où pendant 30 ans il a défendu les intérêts du département, du canton et de la ville d'Armentières, il s'est constamment fait remarquer par son urbanité, son caractère loyal et surtout par l'impartialité avec laquelle il se prononçait sur toutes les questions soumises à son examen.

» Elle serait longue et belle la page où seraient exposés tous les services rendus par M. Dansette, mais, ma main serait impuissante à la tracer; je veux seulement témoigner ici de l'estime et de l'affection que celui que perdent en ce jour le département et la cité m'avait inspirées. Au reste, ce qu'il a fait est à la connaissance de tous et son éloge est sur les lèvres de l'affluence immense qui se presse autour de cette tombe.

» M. Dansette, en effet, était un homme de toute bienveillance et de tout cœur. Son âme affectueuse et expansive ne connaissait aucun fiel et jamais il n'est tombé de ses lèvres une parole amère. Oui! c'était par le sentiment que vous viviez, homme honnête et bon que nous regrettons; c'est aussi par le sentiment que nous vous resterons attachés. Nous ne vous oublierons jamais! Nous conserverons votre mémoire pour la louer toujours et le souvenir de vos vertus pour chercher à les imiter afin que quand nous aurons à notre tour à répondre à l'appel de Dieu, nous puissions vous retrouver dans le royaume des élus où déjà vous recevez la récompense qui vous était due.

« Adieu, Dansette, adieu! »

PAUL DANEL.

M. Paul Danel, président de chambre honoraire à la Cour d'appel, président du Conseil général du département et de la Commission départementale du Nord, officier de la Légion-d'honneur, est décédé à Douai le 10 octobre 1873.

Ses obsèques ont eu lieu à l'église Saint-Pierre de cette ville le 12 octobre. Les coins du poële étaient tenus par M. le baron Séguier, préfet, M. Plichon, député, vice-président du Conseil général, un membre de la Cour et un membre de la Commission administrative des hospices.

Le deuil était conduit par le beau-frère du défunt accompagné de M. Dumas, conseiller à la Cour de cassation, ami et ancien collègue du défunt.

Venaient ensuite une délégation de la Cour, en robes rouges, les membres du barreau et un grand nombre de membres du Conseil général.

M. le doyen de Saint-Pierre a officié. L'absoute a été donnée par

Mgr Battaille, évêque d'Amiens, ancien doyen de St-Jacques de Douai.

Au cimetière, les paroles suivantes, qui ont produit une profonde impression sur l'assistance, ont été prononcées par M. Plichon :

« Messieurs,

» L'immense douleur qu'a fait éclater la mort du président Danel s'est surtout fait sentir dans le sein du Conseil général du Nord, dont il était le président élu, et où sa perte laisse un vide que personne ne saurait désormais combler.

» Je viens, au nom du Conseil général, déposer sur sa tombe le tribut de son profond chagrin, et acquitter la dette de reconnaissance du département envers le grand citoyen qu'il a perdu.

» Il appartient à des voix plus autorisées que la mienne de vous faire connaître ce que Paul Danel fut au barreau et dans les hauts emplois de la magistrature. Permettez-moi de vous dire en peu de mots ce qu'il a été au Conseil général du Nord.

» Nommé conseiller général par les cantons de Douai en **1845**, les éminentes qualités qui l'avaient porté au premier rang dans les grandes compagnies dont il avait fait partie ne tardèrent pas à lui créer une place considérable dans le sein du Conseil général. La précision de son esprit et la rectitude de son jugement, sa parole sobre et nette, lui donnaient une grande autorité dans ses délibérations. Il se faisait remarquer surtout par l'énergie avec laquelle il défendait *la règle* et les précédents qu'il considérait comme la principale garantie de la bonne gestion des finances départementales.

» La révolution de 1848, qui transforma momentanément en une véritable arène politique le sanctuaire jusqu'alors si paisible des délibérations du Conseil départemental, révéla son caractère calme au milieu des orages et la fermeté de ses principes au milieu des entraînements et des passions du temps.

» Tel il fut alors, tel on l'a retrouvé depuis au milieu des crises qui trop souvent ont éprouvé notre chère et malheureuse France !

» Elevé dans le respect du droit par un père qui était magistrat et avait fait partie du Conseil des Cinq-Cents, il était l'adversaire déclaré et résolu de toutes les violations des lois dans l'ordre politique comme dans l'ordre civil, qu'elles vinssent d'en haut ou d'en bas. Toutefois, il était ferme, sans être dur ou blessant, et savait ne rien céder de ses opinions sans froisser celles des autres. Il tempérait par la facilité et la bienveillance de son caractère ce qu'il pouvait y avoir de rigoureux dans ses doctrines.

» Modeste dans ses goûts, sans aucune ambition, fuyant les honneurs, les plus hautes situations ont toujours été le surprendre. Le seul sentiment auquel il était accessible était celui du devoir,

qu'il accomplissait simplement, sans effort et avec une rigoureuse ponctualité.

» Dès 1850, il fut appelé à la présidence du Conseil général par le choix de ses collègues qui l'investirent de nouveau, l'année suivante, de ce pesant honneur. En 1852, sous l'empire des constitutions du temps qui déféraient au pouvoir la nomination des présidents des Conseils généraux, M. Danel perdit la présidence et devint vice-président.

» Ce changement de situation ne lui inspira ni humeur, ni regret; ses devoirs étaient devenus moindres; c'est tout ce qu'il y vit. Il n'avait pas désiré s'élever, peu lui importait de descendre.

» En 1870, les Conseils généraux recouvrant la nomination de leur président, M. Danel est rappelé par ses collègues à la présidence, que désormais il ne devait abandonner qu'avec la vie.

» C'est dans cette grande position que les éminentes qualités de M. Paul Danel se révélèrent dans toute leur étendue. Il dirigeait les débats avec la dignité simple et l'autorité d'un véritable magistrat. Son esprit net et positif ne permettait jamais aux discussions de s'égarer. Lorsqu'elles devenaient confuses, il dégageait avec une précision qui ne laissait pas de prise à la contestation, le point de la difficulté où il importait de la ramener; puis, il la résumait en quelques mots, afin de permettre au vote de s'accomplir sans avoir d'erreur à craindre. Jamais, dans ces fonctions délicates, il ne lui est arrivé de froisser un seul de ses collègues; qui, tous, au surplus, avaient pour lui autant de déférence que d'affection. Il s'appliquait surtout à soustraire les délibérations du Conseil à l'invasion de la politique, qui n'est pas de son domaine, et à conserver entre tous ses membres, malgré la diversité de leurs opinions, les bons rapports qui facilitent et assurent la bonne expédition des affaires.

» Membre, et, après le décès de M. Cuel, président de la commission de permanence du Conseil général, il rendit, de ce côté, au département, des services que le public ignore, et dont le Conseil général seul a connu l'importance et l'étendue.

» Il prévint, dans ces fonctions délicates, tout conflit avec l'administration, et sut conserver avec elle l'harmonie, qui est indispensable à la bonne gestion des intérêts du département. Aucune des nombreuses affaires que la loi défère à la décision de cette commission n'échappait à sa consciencieuse étude: il en préparait la solution. Ses rapports au Conseil général sur les travaux de cette commission sont des modèles de précision, de sobriété, de clarté. Rien n'y manque, mais on n'en saurait retrancher un mot.

» Jusqu'au dernier jour de sa vie, il a accompli avec la même ponctualité ses nombreux devoirs.

» Plusieurs fois, craignant que l'âge, venant à trahir ses forces,

ne le rendît inférieur à ses devoirs, il a voulu quitter la présidence du Conseil général; ses collègues, à l'unanimité, l'y ont conservé malgré lui. Ses craintes étaient vaines, la Providence avait résolu qu'il mourrait dans la plénitude de son intelligence.

» Jamais il n'a montré plus de lucidité et de fermeté d'esprit que dans notre dernière session. Quoique se ressentant déjà du mal auquel il a succombé, il a voulu, il y a peu de jours, présider encore la commission de permanence. Il l'a fait sans faiblir; mais, après ce dernier effort, il s'est couché pour ne plus se relever. Sa tâche était accomplie... Chrétien sincère, il a demandé à la religion son secours suprême et s'est endormi dans le sein de Dieu...

» Tel est l'homme, messieurs, que renferme cette tombe. Qui s'étonnerait désormais du deuil que répand parmi nous sa mort? Le Conseil général perd en lui un guide qu'il ne saurait remplacer; le departement, son représentant le plus éminent; le pays, un citoyen éclairé et courageux. Tous, nous perdons un ami, et quel ami!..

» Je retiens, messieurs, l'expression de la douleur qui m'oppresse, malgré l'écho qu'elle trouverait dans vos cœurs, et je m'incline devant l'irrévocable arrêt qui nous frappe tous en lui. Suivons l'exemple qu'il nous lègue; comme lui, ne pensons qu'au devoir à remplir.

» Et maintenant, messieurs, j'accomplis envers notre président vénéré le dernier devoir du Conseil général, en déposant sur sa tombe, avec un suprême adieu, l'hommage de son profond chagrin et de son éternelle gratitude. »

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

Lille. Imp. L. Danel.



